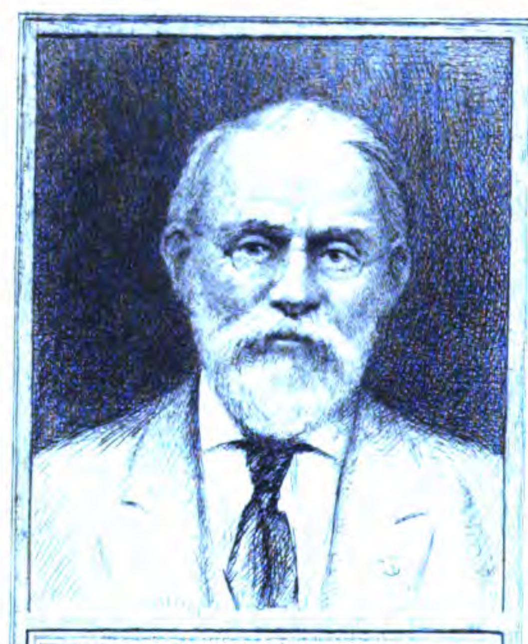




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

Du département d'Indre-et-Loire.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

TOME XXXV. — ANNÉE 1855.



TOURS

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE.

1855.

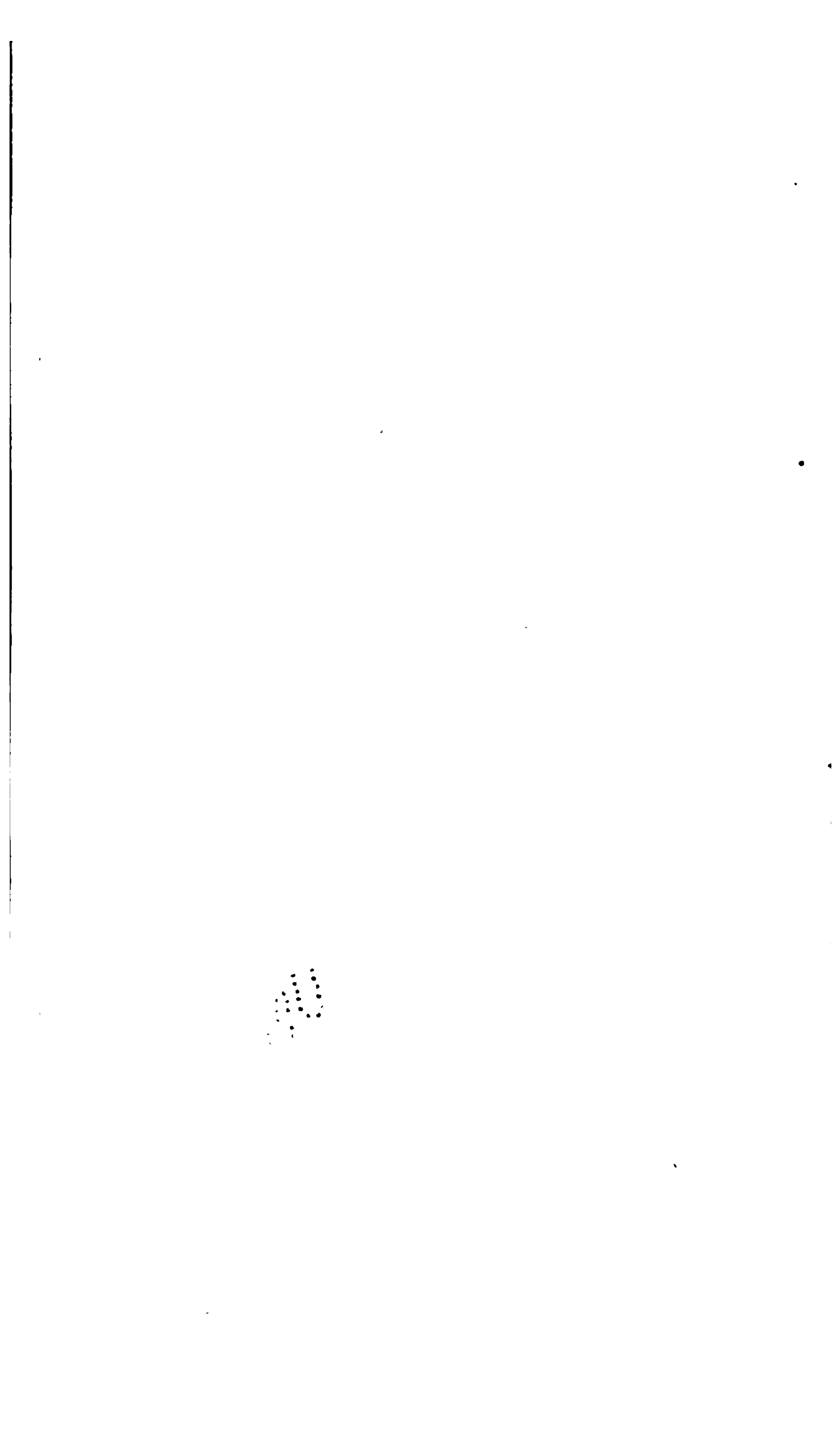


TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

du département d'Indre-et-Loire.

Bureau.

MM.

D'OUTREMONT (le comte C. ✱), général de brigade, *président.*

ANGELLIER DE LA BOURDAISIÈRE (le baron ✱), ancien préfet, *président honoraire.*

DELAVILLE-LEROULX (✱), *vice-président.*

SOURDEVAL (de ✱), juge au tribunal civil, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien président de la société d'Archéologie de Touraine, vice-président adjoint.

ODARD (le comte ✱), *vice-président honoraire.*

MITON, membre de plusieurs sociétés savantes, *secrétaire-perpétuel.*

MARCHAND, *secrétaire-adjoint.*

NICOLLE, propriétaire à Vouvray, *trésorier.*

Membres honoraires.

Monseigneur MORLOT (✱), cardinal-archevêque de Tours, sénateur.

MM.

D'ENTRAIGUES (O. ✱), ancien préfet d'Indre-et-Loire.

ROMIEU (O. ✱), ancien préfet, directeur général des beaux-arts, à Paris.

GIRAUDEAU, ancien maire de Tours.

WALWEIN (✱) idem.

GOUIN (Henri), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

TROCHU (O. ✱), propriétaire à Belle-Isle-en-Mer.

PASQUIER (le duc, G. C. ✱) ancien grand chancelier, à Paris.

DEROUET-PICAUT () ✱, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

DIARD, naturaliste, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

DE PAMBOUR (✱), de l'Académie royale des sciences de Berlin.

GOUIN (Alexandre ✱), ancien ministre du commerce.

DE GASPARIN (O. ✱) de l'Institut, à Paris.

AUBRY DE LA BORDE, propriétaire à Loches.

BRETONNEAU (O. ✱), docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, à Tours.

MOREAU DE JONNÈS (O. ✱), membre de l'Institut.

SAUSSAYE (de la ✱), membre de l'Institut.

VAUVILLIERS (C. ✱), colonel du génie en retraite, à Tours.

Membres titulaires.

MM.

ALLUOME, médecin vétérinaire, membre de la Société de médecine, à Tours.

AUBIGNY (d'), propriétaire au Coudray, près Neuvy-le-Roi.

AUVRAY, (baron) maire, à Fondettes.

BAILLOU (Besnard), propriétaire, à Tours.

BARBANÇOIS (de), propriétaire, à Tours.

BEAUMONT (le comte Alfred de ✱), au château de la Motte-Sonzay.

BELLISLE-VIOT. propriétaire, à Tours.

BERAUDIÈRE (vicomte de la), à Tours.

BERTHOLD-VERNEAU, à Mettray.

BESNARD DU CHATEAU, propriétaire, à Ligueil.

BIDAULT (Ernest), propriétaire, à Tours,

Blanchet, médecin, à Tours.

Bodin, ancien professeur de rhétorique, à Saint-Paterne.

Boilleau, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Bonnébault, maire, de Joué, administrateur de l'hospice général, président de la Commission du jardin botanique, propriétaire, a Tours.

Bordes, propriétaire, maire, à Vouvray.

Borgnet, ancien proviseur, professeur de mathématiques au Lycée, à Tours.

Boulard, avocat, à Richelieu.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Bourguet, propriétaire, à Tours.

Boutron, propriétaire, à Château-la-Vallière.

Brame, docteur-médecin, professeur de chimie à l'École préparatoire de médecine, à Tours.

Breton, propriétaire-agriculteur, à Genillé.

Bruslon (Evariste), ancien maire, à Saint-Christophe.

Cartier-Gaillard, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

Carré, maire à Semblançay.

Catois (✱), propriétaire, membre du Conseil général, aux Rochettes, commune de Sainte-Radégonde.

Chabrefy (de), propriétaire, à Vernou.

Chaleil, propriétaire, à Sonzay.

Champchevrier, (de), propriétaire, à Tours.

Champoiseau (Noël, ✱), membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Charcellay, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, à Tours.

Charlot, propriétaire, à Tours.

Charpentier, propriétaire, à Sorigny.

Chevalier, (l'abbé Casimir), à Loches.

Chevreau, professeur au petit séminaire de Tours.

Conty, propriétaire, à Lahaye-Descartes.

Coulon, docteur-médecin, à Saint-Martin-le-Beau.

CROY-D'ARGENSON, (Raoul de), membre de plusieurs sociétés savantes, au château de la Guerche.

D'AUMONT, (Charles) (baron), propriétaire, à Fontenailles.

DAUPHIN, propriétaire, à Loches.

DAVID-BACOT, propriétaire, au château du Puy.

DELAUNAY, conservateur du muséum d'histoire naturelle, à Tours.

DEPLAIS (Charles), à Chambourg.

DEROUET-BRULEY (O. ✱) chef de bataillon du génie, en retraite, à Meslay.

DEROUET (Frédéric) fils, membre du Conseil général, à Parçay-Meslay.

DEROUET (Jules) fils, juge au tribunal civil, à Tours.

DESABES, ancien député, à Azay-le-Rideau.

D'ORNAND (baron Alfred), à Tours.

DUCHEMIN, propriétaire, à Tours.

DUPLESSIS, propriétaire, à Chargé, ancien président de la société d'agriculture de Loir-et-Cher.

DU CHATEAU (le baron, ✱), capitaine de cavalerie, en retraite, à Tours.

ESTE, (baron d') au château de la Gagnerie.

FLAVIGNY (le comte de ✱), député d'Indre-et-Loire, au Mortier, près Monnaie.

FONTAINE (de la), propriétaire, à la Gitonnière.

FONTENAILLES (Charles de ✱), maire de Louestault.

FOUCQUET, agronome, à Alger.

FOURNIGAULT (l'abbé), curé de Chambray.

FREULLEVILLE (de ✱), ancien préfet, à Loches.

GATIAN DE CLÉRAMBAULT (Alfred), propriétaire aux Hérissaudières.

GATIAN DE CLÉRAMBAULT (Philibert), docteur en droit, juge, à Tours.

GAULIER DE LA CELLE, propriétaire, à la Celle-Guenand.

GAULTIER DE LA FERRIÈRE, propriétaire, à Ligueil.

GENDRON, docteur-médecin, à Chateaurenault.

GIRAUDET, docteur-médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Grados, propriétaire, à Château-la-Vallière.
Guérin, docteur-médecin, à Manthelan.
Haingueblot, ancien membre du conseil général, à Villandry.
Hay de Slade, propriétaire, maire de St-Antoine-du-Rocher.
Holcroft, propriétaire, à Tours.
Houssard fils, propriétaire, membre du Conseil général, maire de Chanceaux.
Huault, ancien négociant, propriétaire, à Tours.
Hulin-Pelgé, propriétaire, à Tours.
Jeuffrain (André), propriétaire, à Tours.
Jeuffrain, ancien maire de Saint-Cyr-sur-Loire, à Tours.
Juge-Boutier, propriétaire, à Tours.
Lambron de Lignim, membre de plusieurs sociétés savantes, au château du Morier, près Tours.
Latour, propriétaire, à Tours.
Lavalette (de), maire de Neuillé-Pont-Pierre.
Lecamus, propriétaire, à Joué.
Leclerc (Frédéric), professeur à l'école de médecine, à Tours.
Lemaitre-Gaberot, propriétaire, à Bléré.
Lemoine, percepteur, à l'Ile-Bouchard.
Lesèble, (✱), ancien vice-président du Cercle central d'horticulture de Paris, à Ballan.
Lesourd-Léturgeon, négociant, à Tours.
Lespinay (le baron de, C. ✱), général de brigade, à Ste-Radégonde.
Lobin (Léopold), peintre d'histoire, à Tours.
Luce de Trémont (Octave), propriétaire, à Tours.
Luzarche, ancien maire de Tours, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.
Marquis, propriétaire, à Bourgueil.
Margueron, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine, directeur du jardin botanique, à Tours.
Mauclair, propriétaire, à Cinq-Mars.
Maurice du Plessis, propriétaire, à Saint-Antoine-du-Rocher.
Mège (le d[r]), propriétaire, à Saint-Cyr-sur-Loire.

Menou (comte Léon de), propriétaire, à Bossay, près Ligueil.
Menard (l'abbé), à Tours.
Minangoin, directeur de l'agriculture, à Mettray.
Morin, maire de Villedômer.
Mourruau, fils, propriétaire, à Tours.
Nau, propriétaire, à Neuillé-Pont-Pierre.
Nicolle, propriétaire, à Vouvray.
Nonneville (de), propriétaire, à Tours.
Nourrisson, fils, fondeur en fonte, à Portillon.
Ornano (le comte Rodolphe d' ✻), chambellan de l'Empereur.
Palustre, fils, maire de Saint-Symphorien-extrà, à Tours.
Pavy de Charentais, propriétaire, à Girardet, commune d'Épeigné.
Pays, propriétaire, à Marray.
Pécard (Eugène), ancien négociant, propriétaire, à Tours.
Ray-Boutard, propriétaire, à Joué.
Ressy, propriétaire, à Tours.
Richemont (le baron Paul de ,) ✻ député, administrateur du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.
Roche-Aymon (de la) (C. ✻), chevalier de plusieurs ordres, ancien colonel, chef d'état-major de la division de cavalerie de la garde royale, à Chenonceaux.
Rolland, propriétaire, à Montbazon.
Roncière (Clement de la), à Beauvais, Azay-sur-Cher.
Rougé, propriétaire, percepteur à Ligueil.
Roze-Leroux, négociant, à Tours.
Sain (Charles de), ancien conseiller de préfecture, à Tours.
Saint-Denys (le marquis Amédée de) (✻), propriétaire, à Tours.
Salmon (André), ancien élève pensionnaire de l'École des Chartres, à Tours.
Sarcé (Hippolyte de), propriétaire à Notre-Dame-d'Oé.
Saucié, professeur de rhétorique, au lycée impérial, à Tours.
Soloman (Eugène), docteur en droit, avoué à Tours.
Sorin, professeur au petit séminaire de Tours.
Tampé, propriétaire, à la Brosse.

Taste (de) professeur agrégé de physique et de Chimie au lycée impérial, à Tours.

Thirat de Saint-Aignan (le baron) (✻), intendant militaire en retraite, à Tours.

Tonnellé (✻), directeur de l'École préparatoire de médecine, à Tours.

Triquet, secrétaire général de la préfecture, à Tours.

Vacher (Jules), maire d'Épeigné-sur-Dême.

Vandiot-Latour, propriétaire, à Tours.

Véneau de la Fouchardière, membre du Conseil général.

Viel, pharmacien, à Tours.

Vildé (de), ancien maire de Saint-Symphorien-extrà.

Vilharmois (de la) (✻), au château de Montgoger.

Villeneuve (Septime de), au château de la Carte.

Viot (Edmond), propriétaire, à Tours.

Viot (Léon), propriétaire, à Joué.

Viot-Otter, receveur au chemin de fer, à Tours.

Vonnes (de), propriétaire, vice-président de la section d'agriculture, à Tours.

Membres correspondants.

MM.

Aaron, chirurgien-major au 37e régiment de ligne.

Auboyet, médecin-vétérinaire en premier, au 4e chasseurs.

Bellin, (Gaspard), juge suppléant au tribunal de Lyon.

Bouilliet, littérateur, à Clermont-Ferrand.

Brandeitz, docteur en médecine, à Londres.

Cach, docteur ès-sciences, à Paris.

Castel, secrétaire général de la Société académique de Bayeux.

Caumont (de ✻), membre correspondant de l'Institut, à Caën.

Egron, littérateur, à Paris.

Godde de Liancourt, à Paris.

Grollier, homme de lettres, à Paris.

Guillory, président de la Société industrielle d'Angers.

Hedde (✻), délégué du commerce à l'ambassade de Chine, en 1845, à Saint-Étienne.
Jacquemin (Maxime ✻), général de brigade, à Clermont-Ferrand.
Jourdier, homme de lettres, à Paris.
Kunzly, docteur-médecin.
Legeay, ancien professeur de belles-lettres, à Lyon.
Leroy (André), horticulteur, à Angers.
Lemolt-Phalary, conseiller à la Cour d'appel, à Orléans.
Mackensie (sir Georges), en Écosse.
Mauduit, ancien professeur de mathématiques au Lycée de Tours.
Méril (du), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caën.
Moléon (de), directeur du Recueil industriel et agricole, à Paris.
Montville (de) à Montville, près Rouen.
Pichat, professeur à l'Institut agronomique de Grignon.
Peyret-Lallier (✻), ancien député et maire de Saint-Étienne, ancien président de la Société Industrielle de Saint-Étienne, à Sainte-Foy, près Lyon.
Riquet (✻), médecin-vétérinaire, membre du comité d'hygiène au ministère de la guerre.
Roosmalen (de), président de la Société racinienne, à Paris.
Roussette, docteur-médecin et littérateur, à Lyon.
Saint-Marc-Corneille, littérateur, à Paris.
Sandras, ancien recteur de l'académie d'Indre-et-Loire.
Scudo, littérateur, à Paris.
Tessier (Jules), docteur-médecin, à Nîmes.
Vapereau, ancien professeur de philosophie, à Paris.
Viollet (Alphonse), littérateur, à Paris.
Viollet ingénieur civil, à Paris.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 1er Trimestre 1855.

Séance du samedi 13 *janvier* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. le général comte d'Outremont, Miton, Minangoin, Nicolle, Grados, de Fontenailles, Lambron de Lignim, de Sourdeval, du Château, de Taste, de Vonnes, Bruslon, Tassin, Charlot, Bonnébault, Desabes, Palustre, Rolland et Brame.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Le Secrétaire donne communication de la liste des livres reçus depuis la dernière séance.

M. Minangoin obtient la parole pour rendre compte des travaux de la section d'agriculture, et présente plusieurs observations intéressantes. Il signale la demande de M. Hulin, sur le résultat des démarches faites auprès de l'autorité supérieure, dans le but d'obtenir pour le département

un encouragement au drainage. A cette occasion, l'honorable M. de Vonnes fait hommage à la Société d'un mémoire sur les travaux de ce genre, exécutés par M. Poryat, Maire de Bordeaux. Ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission.

Le même membre fait part d'un nouveau moyen de combattre l'oïdium, en substituant l'emploi de la cendre de chêne à la fleur de soufre.

M. de Taste donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la section des sciences, et signale, entre autres communications, la traduction en vers, par M. du Château, de la sixième satire de Juvenal, dont la lecture est renvoyée à la séance générale.

Parlant ensuite au nom de la commission chargée d'examiner les avantages qu'on pourrait retirer de l'emploi du sorgho, dans les circonstances présentes principalement comme boisson, le rapporteur conclut ainsi : Dans l'incertitude où nous sommes encore de savoir si cette graminée réussirait complétement dans nos climats (ce qu'une expérience de plusieurs années peut seule décider), nous pensons qu'on ne saurait trop recommander aux agronomes et aux savants de multiplier leurs essais, mais que dans l'état actuel de la question, il serait imprudent d'engager les cultivateurs et les petits propriétaires à se livrer à une culture dont les avantages sont loin d'être démontrés.

Le Président exprime ses remerciements à M. de Taste, au nom de la Société, et l'assemblée manifeste le désir que ce mémoire soit inséré dans le journal du département.

Dans un rapport verbal, M. Bonnébault, rapporteur de la commission chargée d'examiner s'il y avait lieu de nommer un vice-président adjoint pour prêter son concours à M. le général d'Outremont, dont les fonctions deviennent de plus en plus étendues, répond affirmativement.

L'assemblée ayant confirmé l'opinion de la commission par son assentiment, M. le Président met aux voix, au scrutin secret, la nomination d'un vice-président adjoint. M. de Sourdeval, qui avait rempli avec distinction des fonctions analogues, et à qui ses travaux littéraires et scientifiques ont mérité d'honorables distinctions du gouvernement, obtient la majorité des suffrages. L'assemblée est heureuse de saisir cette occasion de donner à M. de Sourdeval une nouvelle preuve de ses vives sympathies.

L'honorable membre, dans quelques mots vivement sen tis, remer cie laSociété de l'honneur qu'elle vient de lui déférer, et prend place à la droite de M. le Président.

Le Trésorier fait connaître l'état des recettes et des dépenses de l'année qui vient de s'écouler, et présente le projet de budget de 1855, qui a été soumis à l'examen du bureau. M. le Président remercie, au nom de la Compagnie, l'honorable membre pour le zèle qu'il a montré dans sa gestion.

M. le Président invite l'assemblée à nommer une commission chargée d'examiner l'opportunité qu'il y aurait à demander que la Société exerçât les fonctions de comice agricole de l'arrondissement de Tours-Sud,

et quelle devrait être dans cette circonstance l'action de la Compagnie. Malgré les observations présentées par M. Charlot, M. le Président insiste sur la nécessité de ne pas ajourner plus longtemps une question qui lui paraît vitale. A la suite de cette discussion, une commission de sept membres est nommée.

Elle se compose de :

MM. de Vonne,
Bruslon,
Minangoin,
Bonnébault,
De Fontenailles,
Charlot
et Hay de Salde.

La réunion de la commission est fixée au dernier samedi de janvier.

M. Brame fait hommage :

1° D'un rapport sur les phénomènes qui accompagnent la cristallisation du soufre ;

2° D'un opuscule sur la vaporisation du mercure.

Le Guide du Cultivateur, ouvrage important adressé à la Société, est remis à M. de Sourdeval, qui se charge de présenter un rapport sur ce travail à l'une des prochaines séances.

Séance du samedi 10 *février* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, Lesourd-Léturgeon, Lambron de Lignim, de Vonnes, Nicolle, de Taste, Bonnébault, de Sourdeval, Tassin, Hulin-Pelgé, Grados, Papion du Château, Bruslon, Rolland, Alluome et Miton, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la liste des livres reçus depuis la dernière séance.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, et communique une lettre de M. Hedde, qui prie la Société de vouloir bien lui faire parvenir la liste des membres résidants. Faisant droit à cette demande l'assemblée décide que cette liste sera adressée à M. Hedde, conformément au désir qu'il a exprimé.

Le compte-rendu de la section des sciences, arts et belles-lettres, en l'absence de M. de Taste, est renvoyé à la prochaine séance.

M. Alluome donne lecture du procès-verbal de la section d'agriculture.

La question relative à l'exportation des tourteaux oléagineux, agitée au sein de la section et renvoyée à une commission, est soumise à l'examen de la Société.

M. Lesourd-Léturgeon croit devoir, dans l'intérêt de notre agriculture, présenter quelques observations préalables sur le décret du 20 décembre 1854, qui vient d'abaisser des trois cinquièmes les droits qui avaient existé jusqu'alors sur l'importation des graines de colza, et prie l'assemblée de vouloir bien les prendre en considération ; car, dans son opinion, elle se lie intimement à la question des tourteaux.

Le gouvernement de l'Empereur, dit-il, toujours plein de sollicitude pour les intérêts du pays, dans son désir d'arrêter la hausse excessive survenue sur les denrées de première nécessité et de grande consommation a fait, pour atteindre ce but si désirable, les efforts les plus persévérants et employé tous les moyens en son pouvoir.

C'est ainsi qu'il a interdit la distillation des orges et des avoines, admis les vins étrangers à l'entrée, etc., etc. Le pays tout entier a accueilli avec reconnaissance toutes ces mesures, qui ont produit un effet salutaire.

Une hausse considérable ayant eu lieu cette hiver sur les huiles servant à l'éclairage, un décret en date du 20 décembre 1854, a abaissé dans la même pensée, les droits sur les graines oléagineuses. Cependant, à peine deux mois se sont-ils écoulés depuis sa promulgation, et quoique les graines étrangères n'aient pas eu le temps d'arriver sur nos marchés, ni de peser sur les cours, néanmoins une baisse considérable vient de se produire sur ces mêmes huiles, qui sont déjà à peu près rentrées dans leur prix normal, au moment même de la grande consommation. La hausse n'a donc été que factice et il

ne faut l'attribuer qu'au jeu qui se fait à Paris sur les huiles, jeu qui a entraîné la ruine de plusieurs maisons considérables qui s'y étaient imprudemment engagées.

Les départements du centre de la France et celui d'Indre-et-Loire (plus particulièrement) ont, depuis quelques années, en vue du progrès agricole, expérimenté avec succès la culture du colza, qui leur a rendu et qui semble appelé à leur rendre de grands services et un immense avantage dans l'avenir.

Dans les années 1851 et 1852, si désastreuses pour tout le monde, les cultivateurs furent forcés de vendre les céréales bien au-dessous du prix de revient; ceux qui avaient déjà introduit le colza dans leur assolement, ont trouvé dans le prix plus élevé de cette graine une compensation qui les a soutenus dans ces temps difficiles.

Les droits protecteurs de la législation précédente ont donc été très-favorables, particulièrement dans nos départements du centre, à la culture des graines oléagineuses adoptées déjà par un grand nombre de nos cultivateurs intelligents, mais encore à l'état d'essai pour beaucoup d'autres, qui sont disposés cependant à entrer franchement dans la voie des assolements plus variés, et à sortir des errements de la routine.

Il y a lieu de craindre que le décret provisoire du 20 décembre 1854, qui vient d'abaisser les droits dans une si forte proportion, s'il continuait à être appliqué, ne vienne, dans un avenir peu éloigné, produire une dépréciation dans le prix des grains, au grand préjudice de nos cultivateurs. Il y a lieu de craindre que les progrès et les améliorations agricoles, qui ont été la consé-

quence de la culture des graines grasses dans tous les pays où elle s'est successivement propagée, ne soient arrêtés tout à coup et perdus pour de longues années.

Depuis la baisse qui s'est manifestée, les huiles et les graines oléagineuses indigènes sont sur tous nos marchés abondantes et offertes; les réserves peuvent couvrir bien au delà les besoins pour atteindre l'époque de la nouvelle récolte. La diminution s'est produite sans le secours de graines et d'huiles étrangères; le décret du 20 décembre dernier, que le gouvernement a annoncé ne devoir être que temporaire, n'a donc déjà plus de raison d'être.

Par ce motif l'honorable membre demande le rapport du décret précité dans le plus court délai possible.

L'assemblée après avoir entendu successivement les diverses observations présentées par MM. Bonnébault, de Sourdeval, Hulin-Pelgé et de Vonnes, d'accord avec la chambre consultative, et conformément à l'opinion développée par l'honorable M. Lesourd-Léturgeon, se résume ainsi :

La Société après avoir pris connaissance de la note ministérielle, relative aux tourteaux oléagineux, a été d'avis que le droit de sortie porté à 2 fr. 25 c. par 100 kilo., par la loi du 9 juin 1845, doit être maintenu. Elle se fonde sur l'utilité de conserver en abondance et à bas prix, sur les marchés de France, les tourteaux oléagineux, dont l'emploi est si efficace en agriculture, soit pour l'engrais du bétail, soit pour l'amendement des terres. L'agriculture n'emploie encore qu'en trop petite quantité ces moyens si puissants d'amé-

lioration, et c'est en vue d'en propager l'usage, de l'étendre et de le vulgariser, que la Société est d'avis de fixer sur nos marchés le plus grand nombre possible de tourteaux oléagineux.

Voici maintenant la réponse de la Société aux questions posées à la fin de la note :

1° Il se produit un million de kilogrammes de tourteaux oléagineux par graines indigènes dans le département d'Indre-et-Loire; ces tourteaux sont de noix, de colza, de chanvre, et quelques-uns de cameline et de lin.

2° Il peut être dépensé deux cent mille kilogrammes comme nourriture, et huit cent mille comme engrais des terres.

3° Les tourteaux de lin, de noix sont préférés comme nourriture, ceux de colza y sont employés aussi quand ils sont de fabrication récente; ceux de colza anciens, ceux de chanvre et de cameline sont consacrés à l'amendement des terres. Dans les années où les fourrages sont chers, comme cette année, les tourteaux de colza sont plus recherchés comme nourriture du bétail.

4° Les tourteaux de sésame, d'arachides, n'arrivent pas dans notre département, éloigné du midi (de la France) où ils se produisent.

5° Prix des graines de colza, l'hectolitre, savoir :

	COLZA.		CHANVRE.	
En 1847,	27 fr.	00 c.	00 fr.	00 c.
1848,	20	00	10	50
1849,	21	00	10	50

1850, 22	50	11	00
1851, 18	50	10	00
1852, 19	50	10	00
1853, 25	00	12	00
1854, 30	00	15	00

Le prix du tourteau de colza a été de 10 fr. les 100 kilogrammes. Il est aujourd'hui de 14 fr; le tourteau de lin est également vendu le double de celui de colza, etc.

La sixième question se trouve résolue par le texte même de la réponse de la Société, rapportée plus haut.

A la suite de l'examen de cette question, qui occupe la plus grande partie de la séance, M. du Château donne lecture de la v[e] satire de Juvénal, intitulée *les Parasites*. Cette satire est renvoyée au comité de rédaction.

M. Houssard est adjoint à la commission chargée d'examiner la question qui a rapport à l'organisation d'un comice agricole pour l'arrondissement de Tours.

M. le Président invite la section à arrêter dans sa prochaine séance le programme des prix de 1855.

Sur la proposition de M. Desabes, la Société, consultée pour savoir s'il n'y aurait pas lieu d'affranchir les lettres de convocation, répond affirmativement.

M. le Trésorier est prié de prendre à ce sujet, auprès de M. le Directeur de la poste, les mesures nécessaires

Séance du samedi 10 *mars* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, Minangoin, Brusion, Rolland, de Vonnes, Gaullier de la Celle, Nicolle, Papion du Château, Lambron de Lignim, Bourguet, Allnome, Hulin-Pelgé, Charlot, Tassin, Hay de Slade, Bonnébault, et Miton.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et de la liste des livres reçus depuis le 10 février.

Dépouillement de la correspondance :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, fixe à Tours le concours régional pour 1856.

2° Renvoi à M. le Lambron de Lignim, de la lettre de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure.

3° Lettre de M. Maillard, concernant un don fait à la Société, par M. Dauphin. L'assemblée nomme une commission pour examiner la question de droit soulevée par le legs du donateur.

Cette commission se compose de :

MM. de Sourdeval,
Soloman,
Bruslon,
et Bonnébault.

Il est donné lecture du procès-verbal de la section des sciences, arts et belle-lettres.

Par sa lettre du mois de mars dernier, M. le Ministre demande si la Société ne pourrait pas choisir un jour plus convenable que le 10 août, pour le concours de la race chevaline. L'assemblée consultée sur ce sujet pense que le jour fixé jusqu'à présent est d'autant plus convenable qu'il précède une foire qui dure 10 jours, et qui attire au chef-lieu une foule d'agriculteurs et d'éleveurs, non-seulement du département, mais encore des départements voisins. M. Hay de Slade rappelle un article du programme conçu en ces termes : « La Société se réserve le droit de faire visiter à domicile les animaux appelés à concourir ou d'exiger qu'ils soient amenés à Tours, le jour de l'examen qui a lieu le 10 août, à l'Abattoir. » L'honorable membre fait observer que la Société, usant du droit que lui confère la réserve qu'elle s'est faite, a pu examiner dans son parcours un certain nombre de poulains que les propriétaires se sont dispensés d'amener en raison de leur éloignement.

Il résulte des observations présentées par plusieurs membres, et notamment par MM. de Vonnes et Houssard, que depuis deux ans l'industrie chevaline est en progrès en Touraine, et que le retrait des étalons du dépôt de Blois, envoyés en station à Châteaurenault, est

fort regrettable. Si, avec les étalons du gouvernement, nous avons progressé lentement, qu'arrivera-t-il si nous sommes privés de ce secours? La réponse à cette question est facile.

Le mémoire de M. Boutard, sur un système nouveau d'emprunt hipothécaire, est l'objet d'un rapport remarquable lu par M. Houssard. M. Charlot soumet quelques observations sur le danger qu'il y a selon lui à déplacer pour ainsi dire la fortune publique, observations auxquelles il se propose de donner plus tard de plus grands développements. La Société, pensant que l'étude de cette question peut être d'un intérêt réel, décide que ce rapport sera imprimé dans le *Journal d'Indre-et-Loire* et dans ses Annales, et adopte les conclusions du rapporteur.

Au sujet de la discussion qui a eu lieu relativement à la rédaction du programme des primes à décerner dans la séance publique du mois d'août prochain, la proposition de M. Hulin-Pelgé sur les prix à décerner à la race bovine est ajournée dans la prévision d'un nouveau mode de distribution. Le programme des prix de l'année dernière, maintenu par la section d'agriculture, est adopté à l'unanimité.

La commission chargée d'examiner la question relative au mode de distribution des prix, fait connaître par l'organe de M. de Vonnes, son président, qu'elle a décidé qu'il y a lieu de faire jouir l'arrondissement de Tours des avantages dont les comices de Loches et de Chinon ont depuis longtemps doté cette partie de notre département.

Après cette communication, la Société prie la commission de vouloir bien prendre tous les renseignements nécessaires à ce sujet, et de présenter dans le plus bref délai, un projet complet d'organisation, pour donner une plus grande solennité à la partie agricole de nos distributions.

Sur la proposition de M. Tassin, la Société vote une somme de trente francs, pour l'acquisition de deux pluviomètres.

RAPPORT

Sur le livre de M. Charles BOUTARD,

INTITULÉ

LIBRE MONÉTISATION DE LA PROPRIÉTÉ.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à la Société d'agriculture le rapport qu'elle a demandé sur l'ouvrage de M. Charles Boutard, intitulé : *Libre monétisation de la Propriété*, ou *nouveau système d'emprunt hypothécaire*. Veuillez me permettre, Messieurs, de faire précéder ce rapport de quelques considérations générales sur l'état actuel de la propriété foncière en France, et sur les conséquences de cet état devenu presque anormal, eu égard à son exploitation plus productive et aux moyens de crédit dont elle dispose.

La propriété territoriale, avant 1789, était plutôt organisée en vue des personnes qui la possédaient que considérée comme un agent perfectible de la richesse nationale. Le législateur, pour favoriser sa conservation

dans les mêmes familles, rendait son aliénation onéreuse, difficile, quelquefois impossible ; il entourait d'entraves l'exercice des droits que le capital pouvait avoir à exercer contre elle et la mort du propriétaire débiteur rendait à la propriété grevée de substitutions toute son indépendance. A partir de 1789, les choses changent de face, les nouveaux possesseurs du sol émancipé et transmissible sont privés de tous priviléges personnels, ils ne sont plus que de simples détenteurs d'une portion de la richesse publique ; ils ont le droit de transmettre, d'aliéner et d'hypothéquer leurs immeubles, et, contradiction singulière ! ces mêmes immeubles, rendus transmissibles, restent de fait soumis aux charges primitivement imposées pour empêcher leur transmission. En d'autres termes, les nouveaux possesseurs du sol, privés des avantages de l'ancien système, n'ont pas cessé d'en supporter les conditions fiscales, devenues d'autant plus onéreuses aujourd'hui que la propriété est plus morcelée ; aussi leur position s'est-elle aggravée et s'aggravera-t-elle encore d'une manière inquiétante, si l'Etat, dont le premier intérêt est la prospérité du sol, ne prête son appui à la propriété divisée et subdivisée à l'infini par la loi des successions, à l'effet d'organiser pour elle un bon système de crédit.

Qui de vous, en effet, en admirant les rapides progrès de la richesse mobilière appuyée sur des établissements hors ligne, tels que la Banque de France, n'a pas sérieusement réfléchi sur l'avenir de la propriété foncière si grevée de charges, quand tout, autour d'elle, se meut, circule avec une aussi libre et féconde activité.

Eh bien ! Messieurs, cette situation d'infériorité fâcheuse pourrait presque instantanément cesser au grand avantage de l'Etat, de la propriété et de l'agriculture ; il suffirait pour cela de reconnaître à la propriété foncière, source permanente de la richesse nationale, la faculté, le droit dont jouissent déjà les valeurs mobilières, de se présenter sous la forme la mieux appropriée aux besoins du temps présent : de se faire mobile et transmissible au lieu d'être immobile et entravée ; d'être, enfin, à des conditions et sous des formes qui garantissent tous les droits légitimes, le seul équivalent général et incontesté de la monnaie d'argent, agissant comme régulateur auxiliaire du taux de l'intérêt par sa faculté d'extension créatrice, subordonnée aux besoins et non au cours des autres valeurs.

Ces considérations fondamentales, Messieurs, existent en principe ou sont exposées et plus ou moins développées dans le livre dont j'ai à vous présenter l'analyse. Elles en forment la partie capitale, et les raisons à l'appui du système entier me semblent considérables.

Toutefois, je ferai précéder mon examen d'une observation générale. L'auteur, en réclamant le libre monétisation ou mobilisation de la propriété comme un bienfait, semble surtout en appliquer l'effet immédiat aux propriétaires gênés et grevés d'inscriptions; mais ce serait une grave erreur de croire que son système ne peut s'appliquer qu'aux propriétaires dans la gêne; car limiter à une seule catégorie d'individus les effets de cette grande transformation de la propriété territoriale serait s'exposer à amoindrir considérablement les consé-

quences bienfaisantes sur l'amélioration de la culture du sol.

Analysons maintenant l'œuvre de M. Boutard. L'auteur nous dit sommairement ceci :

« Mon système, c'est la mobilisation, la monétisation « et la circulation immédiate de la propriété, dont on « fait surgir un capital représenté par des billets dits : « Billets-hypothèque-à-rente, ayant un cours forcé, « portant avec eux un intérêt de 1 c. par jour pour « 100 fr., soit 3 fr. 65 c. p. 0/0 par an. Ces billets sont « garantis par un titre hypothécaire de toute sûreté, « fourni volontairement par chaque emprunteur au nom « des porteurs, et qui reste la garantie spéciale des dits « porteurs. »

Ces quelques lignes résument tout le livre. Nous allons en examiner successivement chaque proposition.

Le premier moyen de libération, le plus sage dans tous les cas pour le propriétaire grevé, c'est la vente de sa propriété. Si, cependant, le propriétaire se décide à l'emprunt, l'auteur pense qu'il doit être autorisé par l'État à mettre en circulation contre un titre hypothécaire, et moyennant un droit d'émission, jusqu'à concurrence du tiers ou de la moitié de la valeur estimative de ses biens; mais il se défend vivement de toute assimilation entre ses billets-hypothèque-à-rente et un papier-monnaie. Il nous répète, à plusieurs reprises, que le droit de création est le droit individuel attribué à chaque citoyen propriétaire; que ce droit s'exerce volontairement par chacun des intéressés et sans intervention ni pression de l'État, qui n'apparaît qu'à titre de

surveillance. « La somme émise en circulation serait, « d'après M. Boutard, divisée en billets-hypothèque-« à-rente, et ces billets auraient cours forcé. »

J'avoue franchement que cette mesure du cours forcé attribué aux billets-hypothèque-à-rente a pendant longtemps éveillé mes scrupules. Je me suis demandé si elle était bien juste, si elle ne pouvait, dans un moment donné, présenter des embarras sérieux? Mais, en rapprochant cette disposition des prescriptions semblables auxquelles nous sommes soumis tous les jours, je me suis promptement convaincu que mes scrupules n'étaient pas fondés; en effet, peut-il y avoir injustice pour quelqu'un à mettre en circulation une valeur garantie pour deux ou trois fois sa valeur en immeubles? Est-ce que nous ne sommes pas tous obligés à recevoir, au cours légal, la monnaie d'or qui représente partout un peu moins que sa valeur circulante et qui, selon toute apparence, subira prochainement une dépréciation sensible, dépréciation qui pourrait devenir telle que les conséquences en fussent désastreuses, si un nouvel équivalent de l'unité monétaire qui est l'argent, équivalent fondé sur une valeur double et presque invariable, le sol, ne venait permettre à temps la démonétisation de l'or.

Autre exemple : Est-ce que, il y a quelques années à peine, nous n'avons pas été obligés d'accepter les billets de la Banque de France comme argent comptant? Or, si la mise en circulation obligée d'une valeur garantie seulement par le tiers de son chiffre en espèces a été sans inconvénient, quel mal voulez-vous attribuer à la

mise en circulation d'une valeur garantie par deux et trois fois son chiffre d'émission?

Les mots *cours forcé* dont se sert l'auteur seraient donc bien plus convenablement remplacés par ceux de *cours légal*, puisqu'il s'agit d'un signe en papier représentant deux ou trois fois son équivalent en monnaie d'argent, et non de la valeur fictive et sans base, connue jusqu'ici sous le nom de papier-monnaie. Les gouvernements, en reconnaissant à ce papier le caractère d'équivalent à la monnaie d'argent jouissant du cours légal, ne feraient pas une chose moins juste ou moins honnête qu'en mettant leur empreinte sur la monnaie d'argent qu'ils fabriquent tous les jours, puisque cette monnaie-papier, sous sa forme nouvelle, offrirait toute garantie de sa valeur réelle en argent.

Il n'y a donc pas à hésiter à affirmer ceci : Les billets-hypothèque-à-rente sont l'équivalent incontestable de la monnaie réelle en argent, le seul que l'on puisse appeler *invariable*, grâce à sa garantie de double valeur ; et à ce titre ils doivent être dotés du cours légal. Sans cette assimilation, rien n'est possible, et mieux vaudrait renoncer à tous les avantages résultant de la mobilisation du sol, si l'on devait contester les droits au signe représentatif de sa valeur.

Quels sont donc les grands avantages résultant de la faculté nouvelle donnée à la propriété? J'en vois deux principaux, Messieurs : 1° C'est de fixer d'une manière presque invariable entre 3 et 5 p. 0[0, le taux de l'intérêt; 2° de former une réserve inépuisable pour le crédit public et privé en temps de crise quelconque. En

effet, M. Boutard fixe l'intérêt de ses billets à rente à 3 2/3 ou 1 centime par jour pour cent francs. Ajoutez à cela pour droits d'émission à l'État, frais et honoraires variables, de 0=85c à 1=35c 0/0. Vous arrivez ainsi au taux de 4 1/2 à 5 p. 0/0 au maximum. Si la prospérité publique est grande, si le numéraire est abondant et le taux d'intérêt modéré, bien certainement on usera peu de la faculté de création des billets-hypothèque-à-rente; l'institution se ralentira d'elle-même. Pourquoi créer des valeurs nouvelles quand l'argent numéraire est suffisant et à un taux convenable? Mais vienne une crise commerciale ou autre, l'argent est insuffisant ou, faute de confiance, se retire. Oh! c'est alors que le fonctionnement des billets-hypothèque-à-rente rendra d'immenses services, non-seulement en venant en aide aux propriétaires obérés; mais protégée par le cours légal dont nous voulons doter son signe monétaire, la propriété non-obérée, chaque jour mieux convaincue de la solidarité de ses intérêts avec ceux de la richesse mobilière et commerciale, pourra dans certains moments se prêter à la création de billets-hypothèque-à-rente lorsque la différence entre leur taux d'émission et le taux réel de l'intérêt commercial lui assurera un bénéfice suffisant.

La conséquence logique et certaine de cette apparition d'une valeur incontestée ayant cours légal, venant, moyennant prime pour État, se substituer aux simples valeurs mobilières et commerciales sur le marché, arrêtera ou même préviendra les catastrophes qu'a subies à plusieurs reprises la fortune publique mobilière. Tels

sont, Messieurs, les avantages principaux qui m'ont paru résulter de l'étude attentive du système formulé dans le livre de notre honorable collègue. Ce système, élaboré surtout en vue de la propriété obérée, peut aussi bien s'appliquer à la propriété libre, active, agissante, désireuse de se mêler au mouvement général: c'est à ce double point de vue que je l'envisage, et c'est en l'organisant pour ce double objet que la richesse nationale et l'État y trouveront également leur compte.

Vous me permettrez de passer légèrement sur les chapitres qui ont trait au mode et aux conditions de l'emprunt, ainsi qu'au mécanisme des opérations, toute cette partie peut être modifiée selon les leçons que donnera l'expérience. J'insiste seulement sur le fait que le capital créé et mis en circulation n'aura rien coûté à personne puisqu'il n'est qu'une forme plus parfaite donnée à une valeur déjà existante. J'ajoute qu'il aura l'avantage de produire intérêt à tous les détenteurs des titres, en même temps qu'il bénéficiera à l'État, à l'aide d'un droit d'émission dont il est difficile d'évaluer le chiffre approximatif; mais laissons à l'auteur la responsabilité de ses calculs sur ce point, en faisant observer que ce revenu bien équitable, sur une base très-modérée, pourra devenir d'autant plus important pour l'État, qu'il servira nécessairement de prélude à l'établissement d'impôts semblables sur toutes les autres valeurs mobilières non commerciales qui en ont été si injustement dispensées jusqu'à ce jour.

Je n'ai rien trouvé à vous signaler de nouveau dans l'étude que l'auteur nous trace des fonctions du numé-

raire et de la fixation d'un intérêt légal sinon que je les admets, mais pour l'argent seulement, à l'exclusion de toute espèce de denrée ou produit du sol. Il faut aussi lire et approuver l'article consacré aux valeurs fictives, et le chapitre qui traite des papiers-monnaie d'État ou assignats, pour être convaincu de la différence radicale que ces valeurs diverses présentent avec les billets-hypothèque-à-rente. Les premiers ont péri parce qu'ils manquaient de garantie réelle; les seconds par l'abus d'un usage sans contrôle. Or, les billets-hypothèque-à-rente sont préservés de ces deux écueils, ils ont une double garantie réelle dans l'immeuble affecté, et l'abus par l'État n'est plus à craindre, puisqu'ils ne sont pas créés par l'État, mais le produit de la libre volonté des particuliers.

J'ai anticipé dans mes réflexions sur l'ordre des chapitres. Je recommande de nouveau à votre attention celui qui a trait au cours forcé que j'ai appelé cours légal, puisqu'il s'agit d'un équivalent à la monnaie. Cette assimilation est sans danger, et peut seule assurer les conséquences bienfaisantes du système. Enfin, notre honorable collègue nous fait un tableau des frais d'administration, et nous présente un modèle d'organisation complète pour le personnel chargé du service des emprunts hypothécaires. Il me semble qu'il n'y a pas à innover sur ce point. S'il n'est pas possible de déterminer par avance les formes de ce service, je suis toutefois convaincu que le mouvement des affaires concernant la propriété territoriale en serait, en peu de temps, considérablement accru. Cela étant, il ne me

paraît que juste d'en laisser la direction aux agents qui en sont chargés aujourd'hui : aux notaires, intermédiaires nécessaires pour certifier la valeur des biens ; aux conservateurs des hypothèques comme distributeurs des valeurs de crédit.

Le premier essai sérieux d'amélioration de crédit territorial est dû à l'initiative de l'Empereur actuel, fondateur de la Banque foncière de France. Malheureusement, soit que les moyens employés dans la pratique fussent insuffisants, soit par toute autre cause, les résultats n'ont pas répondu jusqu'ici à la haute sollicitude du chef de l'État. Il est à craindre qu'à moins de modifications profondes dans le sens des principes que nous venons d'indiquer, cette institution, dont la pensée première renferme tout un avenir nouveau pour la propriété, ne produise en fait que des résultats presque nuls ou un effet très-limité.

Par l'étude que nous venons de faire ensemble, Messieurs, du livre de M. Boutard, vous apprécierez encore mieux les divergences de son système avec celui que nous voyons appliquer autour de nous par la Société du crédit foncier.

Cette dernière n'a pour ses obligations qu'un cours facultatif. Notre collègue réclame, pour ses billets-hypothèque-à-rente, un cours légal et forcé. Le *Crédit foncier* actuel, société de prêteurs d'argent, subit et fait subir à la propriété le cours du marché de l'argent, quel qu'il soit.

Le billet-hypothèque-à-rente, émanation directe de la propriété foncière appuyé sur la loi qui fixe le taux

de l'intérêt de l'argent dont il est le seul équivalent réel, invariable, reste indépendant de tout ce qui l'environne; et, par son seul pouvoir d'expansion, selon ses besoins, fait subir à peu près le taux légal à toutes les valeurs; en un mot, il est régulateur au lieu d'être subordonné.

En résumé, profondément convaincu que le crédit à l'usage de la propriété foncière est loin de répondre à ses légitimes besoins; que la forme sous laquelle ce crédit s'exerce s'oppose au développement de la richesse nationale et à l'avenir de cette propriété; que les recherches faites sur ce sujet par M. Boutard présentent un intérêt actuel, j'ai l'honneur de vous proposer les conclusions suivantes :

1° La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire remercie M. Charles Boutard du dépôt sur le bureau de sa brochure intitulée : *Libre monétisation de la Propriété*;

2° Elle reconnaît que les utiles recherches qu'elle contient et l'exposé de son nouveau système d'emprunt hypothécaire peuvent aider puissamment à la solution non encore complète du problème de l'établissement du crédit territorial;

3° Enfin, persuadée de l'utilité d'appeler sur ces questions l'attention des corps savants chargés de veiller aux intérêts du sol et de l'agriculture, elle décide que l'ouvrage de M. Boutard sera envoyé aux diverses Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance, avec invitation d'exprimer leur avis sur les principes qu'il pose et sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à solli-

citer le gouvernement de doter le Crédit foncier de France des puissants moyens d'action qu'il développe et propose.

(La Société adopte à une grande majorité le rapport de M. Houssard et ses conclusions).

HOUSSARD.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 2e Trimestre 1855.

Séance du samedi 21 *avril* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, de Laville-Leroulx, Hay de Slade, de Sourdeval, Bonnébault, Nicolle, Alluome, le chevalier de Fontenailles, Rolland, Mège, Boutard, Lambron de Lignim, Bruslon, Tassin, Charlot, Hulin-Pelgé, Bourguet, Derouet, Minangoin, Bessy, Seloman et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance, est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel donne communication de la liste des livres reçus depuis le 10 mars dernier.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance.

Par sa lettre du mois de mars, M. Giot, cultivateur à Loches, demande à être visité pour sa culture en grand des champignons sur couche.

Lettre sur la soie renvoyée à M. Bourguet, qui

est prié de vouloir bien émettre son avis sur les observations qu'elle renferme.

Exposé de la méthode Falcher, relative à la culture des pommes de terre.

Communication faite par M. Léger, membre correspondant, sur les chèvres du Thibet.

M. Gassin fait hommage à la Société, d'un ouvrage intitulé *Introduction au cours classique d'agriculture.*

M. Minangoin donne lecture du compte-rendu des travaux de la section d'agriculture. Deux questions se présentent, l'une relative à l'impression des annales, l'autre à l'établissement d'un comice agricole en dehors de la Société, pour l'arrondissement de Tours.

M. Miton demande le renvoi au comité de rédaction de la première question relative à la publication des annales, question souvent reproduite et qui lui semble ne pas devoir être ajournée plus longtemps.

Quant à la seconde, la Société considérant qu'elle s'est conformée aux dispositions de la loi du 20 mars 1851, en s'établissant comme comice agricole de l'arrondissement de Tours, et que par conséquent la création d'un comice agricole en dehors de son sein et de son action n'est nullement motivée, rejette cette proposition.

Mais voulant donner une plus vive impulsion à l'agriculture, par les concours cantonaux, elle décide que tous les ans, un concours sera ouvert dans un des cantons de l'arrondissement de Tours. Un règlement spécial déterminera le lieu de concours, et le programme des primes qui seront décernées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Dauphin (Louis-Joseph), propriétaire, domicilié en son vivant au château de Ris, commune de Bossay (Indre-et-Loire), membre titulaire de la Société, décédé à Loches, le 30 décembre 1854, ayant, par testament olographe du 20 avril 1842, fait à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, plusieurs legs à la charge par elle de remplir les conditions indiquées dans le testament, la Société a chargé une commission d'examiner cette affaire, et de rechercher les moyens de mettre la Société en mesure d'accepter les legs qui lui sont faits et de répondre aux vues du testateur.

La commission, dont M. Soloman était le rapporteur, a déposé son rapport dans la séance du 20 avril, et après avoir établi avec la plus grande lucidité les justes titres de la Société à être mise en possession des legs à elle faits en faveur de l'agriculture du département, par M. Dauphin, cette commission a proposé la conclusion suivante :

Art. 1er. La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du départément d'Indre-et-Loire déclare accepter avec reconnaissance les legs qui lui sont faits par M. Dauphin, suivant son testament olographe du 20 avril 1842, et s'engage à exécuter les conditions qu'il prescrit.

Art. 2. Le bureau de la Société demeure chargé de remplir toutes les formalités nécessaires, afin d'obtenir l'autorisation pour la Société d'être mise en possession des legs dont il s'agit.

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

Sont nommés membres de la commission d'examen pour les primes à décerner à l'agriculture :

MM. De Vonnes,
Hay de Slade,
Ressy,
Charlot,
Bruslon,
Alhome,
Minangoin,
Nicolle
et Houssard.

La Société procède à la nomination des membres de la commission séricicole. Cette commission se compose de :

MM. Bourguet,
Nicolle,
Hulin,
Charlot,
Bonnébault
et Bruslon.

Séance du samedi 10 *mai* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, Derouet, Bourguet, Hulin-Pelgé, Nicolle, Bruslon, Charlot, de

Sourdeval, Rolland, Ressy, Gatien de Clérambault, de Taste, le baron Auvray, Vauvilliers, Desabes, de Fontenailles et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le secrétaire perpétuel donne ensuite communication de la liste des livres reçus depuis le 21 avril.

L'assemblée écoute avec une attention soutenue la réponse de M. le Président à une lettre de M. le Préfet relative aux différents modes de fermage adoptés dans le département. L'honorable membre pense que le plus profitable et le plus utile, autant sous le rapport du revenu que sous celui du bon entretien des terres, est celui que suit en général la moyenne propriété, et qui consiste dans le fermage à moitié. Les terres sont généralement mieux tenues, mieux soignées, et rapportent davantage.

M. Derouet, dont la Société aime à entendre la voix et à recueillir les observations, donne communication d'une note sur la fabrication du pain avec réduction de 1|8 dans le prix, par l'introduction de 6 0|0 de riz.

M. Charlot fait observer que l'introduction dans la panification d'éléments étrangers au froment augmente à la vérité la quantité, trompe, pour ainsi dire, l'estomac, mais n'ajoute pas d'élements propres à l'alimentation.

Le même membre annonce que la fabrication du pain à la mécanique commence à se pratiquer à Lyon et que les essais tentés jusqu'à ce jour ont obtenu d'heureux résultats.

Il indique également l'eau de chaux comme un moyen de détruire les principes nuisibles qui s'y rencontrent le plus souvent.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Minangoin, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, par suite de la présence à la colonie de Mettray d'un des inspecteurs de l'agriculture.

Il est donné en son absence lecture du compte-rendu des travaux de la section et du rapport qu'il a été chargé de faire sur l'ouvrage de M. Jourdan. L'assemblée adresse ses remerciements à l'honorable membre et vote le renvoi au comité de rédaction.

M. de Taste donne lecture du procès-verbal de la section des sciences, arts et belles-lettres, et signale entre autres obervations à l'assemblée :

1° L'analyse présentée par l'honorable M. Borgnet, d'une communication faite à l'académie des sciences, par M. Bravais, sur les étoiles filantes;

2° Un apologue sur la montagne aux deux aspects, charmante poésie par M. Papion du Château ;

3° La lecture de l'introduction au drame d'Adam, d'après un manuscrit du XII° siècle, appartenant à la biliothèque de Tours, et publié pour la première fois par M. Victor Luzarche;

4° Enfin quelques détails biographiques sur Gauss, mathématicien très-distingué du XVIII° siècle, qui font connaître les principaux titres de ce savant à l'immortalité.

M. Charlot lit un rapport circonstancié sur l'intéressante famille des orchidées qui depuis longtemps nous fournit le salep et la vanille. La beauté et la bizarrerie

des fleurs de cette plante donnent encore à l'amateur de serres chaudes une très-belle quantité de belles fleurs qui présentent un parfum agréable. Le plus grand nombre de ces plantes sont exotiques, et se cultivent avec succès en France, dans les serres destinées à cet effet. M. Charlot recommande cet ouvrage qui a plus de rapport à la culture qu'à la botanique, comme un excellent guide sur la famille des orchidées. Il exprime le vœu que cette plante trouve un jour, en Touraine, des cultivateurs assez zélés pour l'élever dans des serres chaudes à cet usage. Quoi qu'il en soit, nos cultivateurs seront heureux de trouver, dans la bibliothèque de notre Société, cet ouvrage qui résume fort bien les connaissances actuelles au point de vue de la science et de la pratique, sur les orchidées qui sont cultivées en France et à l'étranger.

La Société vote des remerciements à M. Charlot, et demande que ce rapport soit déposé aux archives.

M. le Président donne lecture des *semis faits sur la neige*, et d'une lettre de M. Payen, sur le lin.

Sur la demande du secrétaire, et en raison du retard apporté à la végétation par l'inconstance de la saison, l'assemblée arrête que les demandes des concurrents pour les primes seront reçues jusqu'au 6 juin.

Séance du samedi 9 *juin* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, du Château, de

Fontenailles, Bruslon, Allaume, Rolland, Desabes, Derouet, Ressy, de Vonnes, Brame, Minangoin, Mége, Hay de Slade et Miton.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

La liste des ouvrages reçus depuis le 28 mars 1849, s'élève au chiffre de 1,429 articles.

M. de Sourdeval demande la parole pour présenter divers rapports dont il a été chargé :

1° Rapport de M. Lecoulteux sur la grande et la petite culture;

2° Rapport sur l'ouvrage de M. Berriat Saint-Prix, relatif à la législation au moyen-âge;

3° Rapport sur la publication dont M. Gossin a fait hommage à la Société.

Le rapporteur exprime l'intention de présenter la première de ces lectures pour la séance publique.

M. le Président remercie M. de Sourdeval au nom de la Société, et demande le renvoi au comité de rédaction de ces trois rapports, où l'on trouve tout le mérite qui caractérise l'auteur, critique judicieuse, élévation dans les pensées, et style à la fois correct et animé.

Le Secrétaire de la section d'agriculture donne communication des travaux de la dernière séance, dans laquelle plusieurs questions intéressantes ont été examinées.

M. le Président rend compte ensuite à la Société de démarches qui ont été faites, conformément à la délibération du 20 avril dernier, dans le but d'assurer à la Société l'exécution des dispositions testamentaires de M. Dauphin, ancien membre de la Société.

Il donne lecture de la lettre que le bureau a écrite à M. le Préfet, en lui envoyant les pièces qui devaient être fournies à l'appui de l'acceptation du legs avec ses charges et ses conditions.

Enfin il donne également lecture de la lettre que, suivant les règles établies, le bureau a dû adresser à sa Majesté, pour qu'elle veuille bien déclarer la Société *établissement d'utilité publique*, et comme tel, l'envoyer en possession des legs qui lui sont faits, ainsi que sa Majesté l'a ordonné récemment en faveur de la Société d'agriculture de Caen.

La Société après avoir pris en considération ces communications et en avoir délibéré, en approuve à l'unanimité le contenu, et supplie sa Majesté de la faire comprendre au nombre des établissements d'utilité publique.

Sur la proposition de M. le Président, M. Taschereau, conservateur adjoint à la bibliothèque impériale, est nommé membre honoraire à l'unanimité des suffrages. L'assemblée est heureuse d'exprimer par ce vote, à l'un de ses compatriotes les plus distingués, tout le cas qu'elle fait de ses talents et de sa haute capacité.

Rapport sur le drainage exécuté par M. le comte de Bryas, dans sa propriété du Caillou.

Commission :
MM. Minangoin,
Brame.

DE

L'ORGANISATION JUDICIAIRE

ET SURTOUT DES JURIDICTIONS DU PETIT CRIMINEL, EN 1789.

Par Ch. Berriat-Saint-Prix.

Après la mort de Charlemagne, la monarchie absolue du grand empereur se brisa en mille éclats, et ses fragments de toute dimension, conservant chacun un principe de souveraineté, formèrent l'assemblage féodal. L'autorité judiciaire suivit le sort de la royauté. Comme celle-ci, elle se divisa et rattacha les anneaux de sa chaîne rompue à chaque roche érigée en donjon. A la fin de la dynastie carlovingienne, le roi n'était plus rien, les seigneurs étaient tout. A eux le droit de se fortifier et de s'armer, de lever des impôts, de battre monnaie et de rendre la justice. La race de Pépin-le-Bref s'abîma dans un tel cataclysme, et la féodalité, victorieuse à la fois de l'inertie monarchique et de l'invasion danoise dont presque seule elle avait délivré la France, appela au trône Hugues-Capet, le plus puissant de ses pairs.

Mais la réaction royale se manifesta bientôt contre la tyrannie et l'anarchie des seigneurs. Elle commença avec l'habile fermeté de l'abbé Suger, et se termina

cinq siècles plus tard, par l'indomptable énergie de Richelieu. C'est ainsi que deux hommes éminents de l'Église devaient attacher leur nom au commencement et à la fin de cette lutte mémorable.

L'autorité et la justice féodales offraient les plus étranges bigarrures; elles étaient, pour ainsi dire, sorties de terre, comme ces roches dont les géologues s'étudient à suivre les traces, à relier les rapports, et qui souvent se dérobent aux investigations en se replongeant sous le sol par mille caprices bizarres.

« Les justices seigneuriales, dit M. Berriat-Saint-Prix, très-multipliées dans les campagnes, ne l'étaient pas moins dans les villes : l'évêque, les chapitres, les abbayes, les prieurés avaient chacun son juge et sa juridiction.....

« La justice seigneuriale ne s'exerçait pas toujours dans le ressort de la seigneurie. Il n'eût pas été possible, cela se conçoit, de trouver des hommes capables pour remplir ces fonctions dans toutes les terres qui étaient presque aussi nombreuses que les communes d'aujourd'hui.

« Ainsi, à Grenoble, où s'exerçaient près de 200 judicatures de la province, un célèbre avocat au parlement était juge de cinquante-et-une seigneuries différentes, qui comprenaient plus de cent paroisses. »

Par ses infatigables recherches, M. Berriat-Saint-Prix a mis en lumière une foule de juridictions, enfouies depuis des siècles, dans l'ombre du passé. Il est, je crois, le premier qui ait retracé à nos souvenirs les juridictions du Roussillon, de l'Alsace, de la Lorraine

et ces tribunaux féminins, où des religieuses, sans désemparer de leurs travaux d'aiguille, rendaient la justice à leur sujets laïcs.

Le droit coutumier, accidenté comme le sol, fugitif comme le temps, était éminemment approprié au système féodal, aussi s'y était-il plié complétement dans la révolution du x[e] siècle. Il forma à lui seul le droit féodal. La royauté, d'accord avec l'école des jurisconsultes, s'appuyait, au contraire, sur le droit écrit, monument durable légué par la civilisation romaine. Elle exigea à plusieurs reprises, notamment sous les règnes de Charles VII, Louis XII et Henri II, que les coutumes fussent rédigées. Par là, elle leur enleva ce caractère mobile et fugitif qui se prêtait aux caprices du terrain et des temps, et elle les condamna à vieillir dans une immobilité contraire à leur nature. La rédaction produisit sur les coutumes l'effet des liens sur le Protée de la fable ; en le fixant, elle contraignit l'oracle de s'exprimer sur un autre ton. Elle fit en outre l'office d'un miroir révélant maintes difformités à un visage déjà altéré par les ans. C'est en vain qu'elles furent révisées à deux ou trois reprises ; une fois mises sur le papier, elles ne pouvaient soutenir la concurrence du droit romain. L'épreuve de la rédaction leur fut mortelle et les condamna à une désuétude inéluctable. Pendant que les coutumes étaient ainsi paralysées par la magie même de l'écriture qui vivifie toute bonne pensée, l'action royale gagnait du terrain. La justice seigneuriale avait autrefois connu de toute cause, même du fait de meurtre, et elle avait appliqué jusqu'à la peine

de mort; mais l'autorité du monarque, en intervenant, se réserva, sous le nom de *cas royaux*, le droit de poursuivre les grands crimes. Ces cas royaux s'étendirent avec le temps; et les populations furent plus empressées que la monarchie elle-même de voir triompher la juridiction du roi. Une justice émanant du trône fut constituée à côté de toute justice seigneuriale importante, réduisit le rôle de celle-ci et tendit à l'effacer de plus en plus.

Ce fut sous le règne des Valois, surtout, que les justices royales firent prévaloir leurs salutaires empiétements. La noblesse avait perdu sa puissance morale autant que sa force physique dans les champs de Crécy, Poitiers, Azincourt, où sa valeur indisciplinée succomba sous la discipline payée des archers brabançons de l'armée anglaise. La monarchie ne se releva, sous Charles VII, qu'avec le secours de troupes soldées, et le concours populaire dont l'héroïque bergère de Domremy fut le symbole. Dès lors, l'éclat du pouvoir souverain fit pâlir la marquetterie féodale. C'est alors que les coutumes, jusque-là inédites, furent écrites, et qu'elles furent rendues stériles par le fait même de la rédaction.

Sous les règnes de François Ier et de ses tristes successeurs, la magistrature s'accrut, hélas! par de regrettables moyens. La cour, à bout de finances, créait des offices qu'elle vendait à qui voulait en accepter les titres. Ainsi furent créés et, pour ainsi dire, mis à l'encan des offices de bailly d'épée, de présidiaux, de cour des aides, de grenier à sel, etc. Mais les juridictions douées de l'investiture royale et revêtues du caractère de l'in-

térêt public étaient tellement dans les vœux de la nation, que la forme blâmable de plusieurs institutions fut en quelque sorte inaperçue, et qu'elle abrita bientôt une magistrature intègre, aussi modeste dans ses mœurs qu'élevée dans ses sentiments.

Cependant les juridictions royales qui avaient été créées peu à peu et établies l'une après l'autre étaient loin de former entre elles un ensemble satisfaisant. Pendant le siècle dernier encore, elles étaient entremêlées avec les restes informes des juridictions féodales. « Telle était en France, dit M. Berriat-Saint-Prix, l'inextricable organisation judiciaire en matière criminelle, lorsque le gouvernement se détermina à y pourvoir. Mais, en rétablissant, lors de son avénement au trône, les parlements supprimés par Louis XV, en 1771, Louis XVI s'était créé des embarras et des résistances funestes, et qui n'avaient pas tardé à se produire. Ainsi, on a peine à le croire, il avait fallu un lit de justice pour faire entériner les édits de février 1776, qui supprimaient la *corvée* et des *jurandes*; et en présence du roi, le parlement protesta contre ces bienfaits! Ces édits salutaires furent rapportés au bout de quelques mois..... La résistance que soulevèrent les projets de réforme de Louis XVI est connue; ces projets eurent contre eux tous les parlements, malgré le bien immense qui devait en résulter. Ces actes n'eurent qu'une existence éphémère. Les parlements triomphèrent, grâce à la bonté et à l'indécision du malheureux roi. Le préambule, il est vrai, de la déclaration motiva le retrait des édits sur l'approche des États-Généraux, et sur

l'avantage de profiter des lumières de la nation pour adopter sur ces modifications entreprises un plan fixe et immuable. Mais si les États-Généraux n'avaient pas dû être appelés, ou si leur convocation avait été retardée, ces édits salutaires auraient-ils été mis à exécution ? Le pays, que travaillaient les influences parlementaires, serait-il revenu au gouvernement du roi ? C'est là un problème historique que je n'entreprends pas de résoudre. Il suffit de constater une chose, c'est que la constituante trouva intacte l'organisation judiciaire de la France. »

Ainsi, par une fatalité inconcevable, la royauté qui avait eu pour elle les vœux et les sympathies de la nation lorsqu'elle avait fondé une organisation judiciaire, sous le seul lien du pouvoir absolu, trouva contre elle et cette même organisation d'origine royale, et le pays abusé, quand elle voulut réformer la justice et lui donner pour base l'intérêt public. Les vœux et les efforts d'un roi honnête homme furent méconnus, et pour que notre inconséquente nation vît se réaliser les bienfaits que lui offrait gratuitement Louis XVI et qu'elle rejeta, il a fallu :

Qu'elle-même sur soi renversât ses murailles,
Et de ses propres mains déchirât ses entrailles.

Alors, une autre royauté est venue qui a accompli d'un seul trait ce que l'élite des rois capétiens avait médité et poursuivi pendant des siècles : l'unité législative et la nationalité des institutions.

C'est ainsi que par de savantes et curieuses recherches, M. Berriat-Saint-Prix complète le recommandable *Traité de la procédure des tribunaux correctionnels*, qu'il a publié depuis quelques années. Nous ne pouvions pas attendre moins du savant magistrat dont les habitants de la Touraine ont apprécié pendant plusieurs années le talent, le zèle et le caractère honorable.

CH. DE SOURDEVAL.

RAPPORT

SUR

L'INTRODUCTION AU COURS CLASSIQUE D'AGRICULTURE

De M. Gossin, professeur d'agriculture dans l'Oise.

M. Gossin, professeur d'agriculture dans l'Oise, vous adresse son *Introduction au cours classique d'agriculture.* Dans cet éloquent exposé le professeur appelle à juste titre l'intérêt sur la science qui est l'objet de son enseignement. L'agriculture est d'origine divine, dit-il, puisque dans la Genèse Dieu dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Les livres de Ruth et de Tobie nous transportent délicieusement au milieu des scènes pastorales de la vie des patriarches : La plupart des paraboles de l'Évangile présentent aussi des images agricoles. L'antiquité nous offre l'*Économique* de Xénophon, les *Géorgiques* de Virgile, et d'autres ouvrages intéressants sur la vie champêtre. Homère ne se repose du récit des combats guerriers ou des périls aventureux d'Ulysse, que pour nous initier aux plus simples détails des champs.

Pendant que les écrits des anciens sont pleins d'allusions ravissantes touchant la campagne, l'éducation

moderne semble s'être appliquée au contraire à faire abstraction de la nature visible, pour nous plonger dans un monde idéal ou matériel, mais sans aucune coïncidence avec la douce parure de la terre. Dans le siècle dernier, Voltaire, qui habita la campagne, ne connut que le salon, et Jean-Jacques Rousseau, qui vécut à la ville, passa sa vie à soupirer après les champs; le premier de notre France littéraire, il nous a rapprochés du sol champêtre. Cependant Rozier, Duhamel, François de Neufchateau, ont ouvert la science agricole. Des écoles d'agriculture ont été fondées au commencement de ce siècle; elles se propagent aujourd'hui; elles ont inspiré les établissements de Roville, de Grandjouan, de la Charmoise; chaque département possède maintenant sa ferme-école; mais cela ne suffit pas encore, et les hommes zélés pour le bien de leur pays font, avec M. Gossin, des vœux pour que l'enseignement agricole fasse partie de l'enseignement communal. C'est ce qui se réalise déjà sur quelques points. M. Gossin nous apprend que les frères de la doctrine chrétienne s'en occupent dans l'Oise; nous y applaudissons avec le savant professeur, et nous devons espérer que ce bon exemple s'étendra peu à peu à toute la France.

Ch. de Sourdeval.

NOTICE

SUR

LES PUCERONS ET AUTRES INSECTES

NUISIBLES AUX VÉGÉTAUX

PAR M. G. CHARLOT.

I.

Chargé par notre honorable président du soin d'examiner les dégâts qu'ont faits quantité d'insectes sur les végétaux, et particulièrement sur les mélèzes des jardins de la Préfecture, je viens rendre compte à la Société du résultat de mes investigations.

J'ai cru devoir recourir, en ce qui concerne seulement l'étude du puceron des conifères, aux lumières de deux de nos honorables collègues, MM. *Derouet-Picault* et *Tassin*, auxquels je me plais à rendre hommage du bienveillant concours qu'ils m'ont apporté.

Il n'est personne qui ne voie avec plaisir que l'on commence à ne plus regarder l'étude de l'entomologie et de la botanique comme des objets de pure curiosité, des hypothèses, des théories abstraites. Partisan de

l'application des études scientifiques à l'économie publique, nous nous occuperons ici des pucerons, surtout pour rechercher leurs mœurs, leurs habitudes et leur action la plus évidente sur les produits de l'agriculture et de l'horticulture.

Je dirai d'abord que j'ai trouvé des productions anormales sur plusieurs végétaux de la famille des conifères, notamment sur les pins, les sapins et des mélèzes du Jardin botanique et même de nos forêts, productions entièrement semblables à celles qui ont été observées sur les mélèzes du jardin de la Préfecture. Elles ne paraissent pas nouvelles, puisqu'elles sont connues des jardiniers sous le nom générique de blanc; mais souvent nos horticulteurs confondent sous ce même nom des pucerons et des productions cryptogamiques.

En examinant à la loupe et au microscope les paquets blanchâtres qui se trouvaient sur les branches des mélèzes, nous y avons vu trois objets bien distincts: 1° une substance filamenteuse blanche; 2° un petit animal vivant; 3° de petits corps ovoïdes. Chacun de ces objets, examinés, séparément est fort curieux; la matière filamenteuse placée autour de l'insecte peut être, pour sa forme, comparée à un végétal ayant un tronc, des branches et des rameaux sans feuilles, articulés de distance en distance, ressemblant à *la prèle multiforme*. Le corps ovoïde est transparent, extrêmement petit, et contient un liquide visqueux roussâtre, que nous avons vu souvent appendu à l'anus: c'est l'œuf de l'insecte. Quant à l'insecte lui-même, il a un corps court, renflé, articulé, pourvu de six pattes;

la tête est armée de deux antennes composées de six articles, et pourvue d'un bec ou suçoir assez long et articulé. Cet insecte est très-lent dans ses mouvements et vit en société.

L'ensemble de ces principaux caractères a suffi pour nous faire reconnaître un insecte du genre des pucerons et du sous-genre des *lachnus*, ou *lanigères*, nom qui vient de la matière laineuse ou cotonneuse blanche qui transsude de toutes parts au travers de sa peau, et sert à l'insecte d'enveloppe préservatrice.

Le puceron lanigère, si funeste aux pommiers, fut observé pour la première fois en Angleterre, en 1787, où l'on croit qu'il a été importé d'Amérique. Il paraît n'avoir pas été vu en France avant 1812, et il n'y fut bien étudié qu'en 1824, époque où l'on fut effrayé de ses ravages. Nous ignorons quand il apparut en Touraine; mais il y a vingt ans environ que nous l'avons vu sur des pommiers de reinette. Actuellement cet insecte est fort commun dans nos campagnes: on le voit particulièrement sur quelques conifères, sur les pommiers cultivés; les pommiers sauvages même en sont souvent infestés.

Depuis longtemps, les pucerons ont attiré l'attention des observateurs; ces insectes sont d'une abondance extrême dans nos pays du centre, où ils se développent avec une prodigieuse rapidité. Chaque espèce de végétal a, pour ainsi dire, son puceron, et souvent sur le même végétal on en observe plusieurs espèces, chacune s'attachant aux parties de la plante qui lui conviennent le mieux. Il paraît que notre climat est

le plus favorable à ce genre de parasites ; car on a remarqué qu'ils sont moins communs dans les régions du nord et du midi de l'Europe que dans sa partie centrale.

Ce qui a surtout excité au plus haut degré l'intérêt des naturalistes à l'égard des pucerons, c'est leur singulier mode de génération. Buffon, pour l'expliquer, prétendait que ces animaux étaient également pères et mères, androgynes, hermaphrodites, qu'ils engendraient sans copulation. Mais depuis plus d'un siècle, on connaît (1) les moyens que la nature emploie pour les faire pulluler avec une étonnante rapidité. Ces singuliers animaux ne sont ovipares qu'à leur dernière portée d'automne ; toutes les autres produisent des femelles vivipares venues de l'œuf fécondé. Du printemps à l'automne, ces femelles donnent une série de générations de femelles, qui ont la propriété de se reproduire sans la fécondation du mâle, et cela pendant neuf à dix générations successives. Les pucerons vivent peu de temps après la portée d'automne ; c'est du reste une loi assez générale que les insectes périssent après avoir assuré l'existence de leur postérité.

D'après des observations attentives, M. Morren a calculé qu'une seule femelle fécondée donnait, dès sa première génération, quatre-vingt-dix femelles, et celles-ci devenaient la souche ; en dix générations successives et annuelles, d'un quintillion d'individus, nombre qui surpasse tellement l'imagination qu'on peut à peine y

(1) Traité d'insectologie, ou observations sur les pucerons, par Charles Bonnet, avec gravures (Paris, 1745.)

ajouter foi. Le même observateur a vu, en septembre 1834, la lumière du jour obscurcie lors de l'émigration d'une nuée de pucerons du pêcher.

Je ne pousserai pas plus loin les détails entomologiques ; on les lira avec plus d'intérêt dans les ouvrages spéciaux.

II.

Le but principal de mes recherches ce sont les détails pratiques dont je vais entretenir la Société et qui intéresseront davantage les agriculteurs et les horticulteurs praticiens.

Comme vous le savez, Messieurs, le puceron lanigère compte au nombre des insectes que le cultivateur a le plus à redouter. Il s'attaque particulièrement aux pommiers, et, à plusieurs reprises, il a été, pour la Normandie, le Maine, le Perche, la Bretagne et la partie nord de notre département, un fléau dont les ravages ont été longs à réparer.

Je ne sache pas cependant qu'on ait eu beaucoup à se plaindre en Touraine des dégâts du puceron sur les conifères, et particulièrement sur le mélèze : l'année 1854 est peut-être celle dans laquelle il s'est fait le plus sentir, et encore n'a-t-il exercé que peu de mal.

Le mélèze croît naturellement sur les montagnes des Alpes, où il est depuis longtemps connu et cultivé avec succès. Dans notre pays, où il demande une exposition au nord et bien aérée, il n'est encore considéré que comme arbre d'agrément et sert surtout pour

orner les jardins anglais, les grands parcs; cependant nous avons vu avec plaisir qu'on commence à le placer sur la lisière des bois du côté du nord et à le cultiver comme arbre de rapport.

Les accidents causés sur le mélèze par le puceron lanigère ne sont pas tellement à craindre qu'ils soient un obstacle à la multiplication de ce bel arbre et à l'extension de sa culture; nos pins, nos sapins sont depuis longtemps attaqués par cet insecte sans que, pour cela, ils aient eu trop à en souffrir; ce sont à nos yeux des garanties d'avenir pour nos sylviculteurs.

Voici quelques faits que nous avons observés dans notre pays durant l'année 1854. Les fréquentes variations de l'atmosphère ont été très-favorables au développement et à la propagation des insectes parasites. Le printemps et l'été ont eu presque constamment des journées d'une chaleur excessive; quelques-unes, seulement, légèrement humides, n'ont fait qu'humecter les feuilles des plantes et la superficie du sol. Aussi le sol profond a-t-il été, pendant dix-huit mois, extrêmement seç et cette sécheresse qui a été une cause de langueur, de ralentissement dans la végétation des plantes à racines profondes, a favorisé le développement des insectes nuisibles à beaucoup de végéteaux, et, par suite, occasionné aux agriculteurs un préjudice très-regrettable.

Dans les années ordinaires, lorsque la végétation est rapide, luxuriante, ces insectes produisent peu d'effet, souvent même quelque bien, en diminuant l'activité de la sève.

Mais quand on voit la végétation languir, les plantes se faner, se racornir, les feuilles se recoquiller, se déformer ou donner naissance à des tubercules ou à des vessies, comme on la remarqué sur quelques arbres, c'est que les insectes se sont multipliés à outrance. Alors ils font périr les jeunes greffes des pommiers et quelquefois même les grands arbres surtout si le mal continue deux ou trois années de suite. Le plus ordinairement leurs ravages ne produisent qu'une diminution dans la grosseur des tiges.

Toût le monde a pu observer sur notre beau mail de Tours quelques ormeaux desséchés, laissant suinter du tronc une liqueur sucrée, que les guêpes, les abeilles et les fourmis recherchaient avec avidité : cette liqueur était le produit de la succion d'une grande quantité de pucerons. En août et septembre la succion a été si active que ces arbres ont fait écouler au dehors presque tout leur suc, précisément au moment où ils avaient le plus grand besoin de le conserver, puisque le sol leur en fournit peu à cette époque; aussi ont-ils perdu prématurément toutes leurs feuilles, tandis que ceux des arbres voisins qui n'étaient pas attaqués par les pucerons ont conservé les leurs jusqu'à l'époque ordinaire.

Nous devons noter encore ici que souvent c'est à tort qu'on impute aux fourmis le mauvais état des arbres, ainsi qu'on l'a dit pour les ormeaux de notre mail. Lorsque les fourmis voyagent sur les arbres, c'est uniquement pour sucer la liqueur que les pucerons ont fait sortir par les plaies qu'ils ont faites à l'écorce.

Pour s'en convaincre, il suffit de suivre les fourmis avec soin lorsqu'elles sont réunies en grand nombre.

Nous avons été à même de remarquer que les pucerons lanigères sont sensibles au froid ; que, dès les premières gelées de la fin d'octobre et du commencement de novembre, ils quittent les branches, cherchent un abri soit en s'enfonçant sous terre, soit en se blotissant sous l'herbe, et vont attaquer les racines ou quelques branches abritées du froid. Malgré ces précautions, le plus grand nombre périt; il ne reste que les œufs fécondés de la dernière portée qui passent l'hiver intacts et éclosent au printemps suivant, selon que les circonstances atmosphériques leur sont plus ou moins favorables, pour donner cette succession de générations dont nous avons parlé.

Il ne sera peut-être pas inutile de rapporter ici plusieurs autres phénomènes que nous avons observés en 1854 sur quelques végétaux cultivés dans notre pays, puisqu'ils ont été produits en grande partie par des insectes du même genre.

Le puceron du cerisier a été si abondant qu'il désorganisait l'extrémité des jeunes tiges, surtout dans les pépinières, où il a tellement nui à l'accroissement de ces arbres, que les feuilles étaient comme mortes dès la mi-septembre. Les pucerons des crucifères ont causé sur les feuilles des jeunes choux, des navets, des raves, des moutardes, et surtout des colzas, des ravages immenses qui ont duré jusqu'à la fin d'octobre.

Les pucerons ont aussi fait beaucoup de tort dans

les oseraies; ils ont rendu l'osier galeux, noueux, conséquemment très-cassant et d'un difficile emploi; ils en ont altéré la croissance, la bonne venue, ce qui a contribué avec d'autres causes à une augmentation du prix de l'osier, malgré la rareté du vin.

Les pucerons des légumineuses ont fait des dégâts énormes sur les haricots, les poix tardifs ou d'arrière-saison, en mangeant, desséchant toutes les feuilles et en empêchant le grain de se former; d'où les grandes pertes qu'ont éprouvées nos varenniers et nos maraîchers. Une simple remarque que nous avons faite en septembre et octobre 1854, c'est que ces pucerons étaient rubéfiants, et qu'ils causaient des démangeaisons lorsqu'on se les frottait sur la peau.

Durant l'été de 1854 beaucoup d'arbres ont été affectés de cette maladie, désignée vulgairement sous le nom de *miellat*. Ce sont d'ordinaire les végétaux les plus faibles, ceux qui croissent dans un terrain sec, qui y sont le plus exposés. Ainsi j'ai vu des ormeaux, des tilleuls, des chênes, des érables, des noyers, sur nos coteaux calcaires, laisser suinter des feuilles de leur jeunes tiges, une liqueur sucrée que les abeilles, les guêpes et tous les insectes *mellifères* recherchaient d'autant plus qu'ils manquaient de fleurs à sucer; mais le miel qui en est provenu avait un mauvais goût. Ce qu'il y eut de surprenant, c'est que d'autres arbres de la même espèce, placés à côté, mais plus vigoureux, n'ont pas été atteints de la maladie du *miellat*.

Beaucoup de personnes confondent plusieurs insectes

sous le nom de puceron ; nous indiquerons ici, pour mémoire seulement, le nom des principaux. Ce sont particulièrement :

Les *altises*, petits insectes que l'on appelle vulgairement *puces de terre*, en raison de la faculté qu'ils ont de sauter. On les rencontre dans nos jardins sur les jeunes plants de *choux*, de *colza*, de *navets*, du *chanvre*, qu'ils attaquent surtout à l'époque de la germination. Ils rongent les jeunes feuilles, les percent de part en part, et leur donnent l'apparence d'un crible.

Les *cynips* sont de très-petits insectes dont la piqûre produit des excroissances ou *galles*, particulièrement sur les *chênes*, les *pins*, les *saules*, les *osiers*, les *ormes*, les *érables*, les *rosiers*, etc., etc.

Les *coccus* (cochenilles), sont de petits insectes qui affectent diverses formes selon leur état ; on les observe sur le pêcher, le figuier, et surtout sur la vigne en treille. Cet animal épuise l'arbre qui le porte, sur lequel il se tient comme immobile, et recouvert d'un duvet épais blanchâtre, qui l'a fait souvent confondre avec l'oïdium de la vigne.

III.

Quant aux moyens destructeurs et préservatifs des diverses calamités que nous avons sommairement énumérées, nous le disons à regret, ils sont très-faibles, et réellement insuffisants pour la plus grande partie des végétaux. La quantité de recettes qu'on a conseillées sont

pour la plupart ridicules et rarement praticables. En effet, comment détruire tous ces millions d'insectes qui s'attaquent aux forêts, aux vignes, aux champs de colza, de fèves, etc., etc. ? Comment atteindre surtout ceux qui se couvrent, s'entourent de diverses substances conservatrices qui leur sont propres, comme les pucerons du peuplier et du hêtre, le puceron lanigère, quelques cochenilles, ainsi que les larves des criocères, du lis, etc., etc., puisqu'ils sont naturellement préservés contre les matières corrosives qu'on a vainement tenté de leur appliquer? Les odeurs fortes ne font que les écarter, mais ne les détruisent pas. Le seul moyen à employer, et celui qui a le mieux réussi jusqu'à ce jour sur ce genre d'insectes, c'est de laver, secouer, brosser les branches attaquées; et encore il ne peut, par le fait, être employé que sur de petites quantités.

Les fumigations de tabac ne sont applicables que dans les serres. Quelques jardiniers coupent des branches, mêmes des arbres entiers, et les jettent au feu. Ce serait un moyen assurément infaillible s'il était toujours praticable et surtout convenablement pratiqué.

Pour détruire les insectes qui ravagent les choux, le colza, les navets, les fèves, etc., on met à profit leur sensibilité pour les substances alcalines et salines; on répand sur les jeunes plantes et sur le sol, du plâtre, de la cendre, de la suie, et quand le plant est grand on enlève les pieds qui ont été attaqués.

Les pucerons, ainsi que les autres petits insectes qui nuisent aux végétaux, ont de nombreux ennemis parmi les insectes eux-mêmes et surtout dans les oiseaux

entomovores (1). Il semble même que c'est en raison de leurs moyens de propagation que ces parasites ont plus d'ennemis et que la nature ne les multiplie que pour les faire servir de nourriture à d'autres animaux plus élevés dans l'échelle zoologique ; mais leurs plus puissants destructeurs sont les variations atmosphériques, telles que les hivers froids secs, les printemps froids et humides et les chaleurs intenses et continues des étés.

Quoique l'on connaisse en grande partie, depuis plus d'un siècle, les mœurs des pucerons, il se trouve toujours des alarmistes tout prêts à crier fort quand ils voient ces insectes se multiplier, mais qui, lorsque le fléau est passé, ne songent pas même à s'assurer de la cause de sa disparition. Tel est malheureusement, en effet, le sentiment de justice individuelle d'une grande partie du genre humain : croire plus vite au mal qu'au bien, ou plutôt redouter le mal outre mesure et ne tenir aucun compte au suprême ordonnateur de toutes choses du bien qu'il nous envoie.

Pour faire comprendre ma pensée, je consignerai ici deux faits dont nous avons été tous témoins. Il y a trois et quatre ans nous fûmes infestés de chenilles, dont les myriades semblaient menacer toute la végétation de nos haies, de nos peupliers d'Italie, de nos arbres à fruits et surtout de nos bois ; quelques petits végétaux de nos cultures étaient aussi pillés affreusement par elles. A l'aspect de tous ces produits altérés, et bien que comp-

(1) Voir notre Mémoire sur la destruction des oiseaux entomovores, dans les Ephémérides de la Société d'Agriculture du département de l'Indre (Châteauroux, 1855).

tant sur un hiver rigoureux qui, à la vérité, n'eût fait qu'engourdir les chenilles écloses dans leurs enveloppes, sans détruire les œufs, le cultivateur craignait l'approche de la belle saison. Alors chacun de se débattre pour détruire l'affreux insecte ; les gardes-champêtres les gendarmes de forcer partout les propriétaires à exécuter les règlements sur l'échenillage, règlements qui, sans doute, atténuent le mal sur quelques points, mais dont l'effet sur l'ensemble est presque nul. Eh bien! en 1853, quand l'avenir de toute la végétation semblait perdu, il survint au printemps, à l'époque même de l'éclosion des chenilles, des pluies froides qui les détruisirent, non pas complètement, mais au moins en assez grande quantité pour faire cesser le fléau dévastateur. Aussi vit-on, depuis ce temps, nos arbres à fruits, nos haies, nos peupliers reprendre de la force, de la vigueur, et leur végétation trop longtemps affaiblie se réparer promptement. En 1854, il en a été de même pour les pucerons et pour beaucoup d'autres insectes. Leur multiplicité avait jeté l'effroi parmi les cultivateurs ; mais le long hiver froid et sec de 1855 en a anéanti une immense quantité ; de plus le printemps suivant, froid et humide, n'ayant pas été favorable à leur développement et à leur multiplication, nous avons eu, cette année, fort peu à nous en plaindre durant l'été et l'automne ; la maladie du *miellat*, qui fut si grande chez nous en 1806, 1807, 1824 et 1854, a été presque nulle en 1855.

A la vérité, la compensation paraîtrait faible si l'on considérait que les pluies froides des printemps 1853-

1855 ont fait beaucoup de mal à nos céréales, à nos prairies, à nos herbages, à nos vignes, etc.; mais en détruisant les chenilles, les pucerons et quantité d'autres insectes, ou en les empêchant de se multiplier, ces mêmes pluies ne nous ont-elles pas délivrés d'un mal qui semblait devoir s'être implanté chez nous pour plusieurs années ?

Dieu a bien fait ce qu'il a fait. Les lois, les règles générales de conservation qui régissent la nature, lois, règles dont l'action nous reste souvent cachée, mais qui arrêtent souvent le mal au moment où il nous paraît le plus imminent, le plus prêt à lasser notre courage, notre patience; ces lois, ces règles, disons-nous, Dieu les a établies pour maintenir dans la sphère d'action qui lui est propre chacun des êtres qu'il a créés. Il a imposé à chacun de ces êtres, pour qu'il le remplisse ici-bas, un rôle spécial dont aucun ne doit ni ne peut s'écarter, sous peine de voir bientôt détruite l'harmonie de l'univers.

Tours, imp. Ladevèze. — 1856.

SATIRES DE JUVÉNAL.

SATIRE V.

PARASITI.

Si te propositi nondum pudet, atque eadem est mens,
Ut bona summa putes aliena vivere quadra;
Si potes illa pati, quæ nec Sarmentus iniquas
Cæsaris ad mensas, nec vilis Galba tulisset,
Quamvis jurato metuam tibi credere testi.
Ventre nihi novi frugalius : hoc tamen ipsum
Defecisse puta, quod inani sufficit alvo?
Nulla crepido vacat? nusquam pons? et tegetis pars
Dimidia brevior? tantine injuria cœnæ?
Tam jejuna fames? Quum poscis? Honestius illic
Et tremere, et sordes farris mordere canini?

Primo fige loco, quod tu discumbere jussus
Mercedem solidam veterum capis officiorum.
Fructus amicitiæ magnæ cibus : imputat hunc rex;
Et, quamvis rarum, tamen imputat. Ergo duos post
Si libuit menses neglectum adhibere clientem,
Tertia ne vacuo cessaret culcita lecto :
Una simus, ait. Votorum summa! quid ultra
Quæris? Habet Trebius propter quod rumpere somnum
Debeat, et ligulas dimittere, sollicitus ne
Tota salutatrix jam turba peregerit orbem,

SATIRE V.

LES PARASITES.

A vivre aux frais d'autrui plaçant le bien suprême,
Quoi ! sous les durs affronts qu'au seuil de César même
N'auraient pas endurés Sarmentus, ni Galba (2),
Est-il vrai que ton front sans rougir se courba ?
Quand tu l'aurais juré, croirais-je à tant d'opprobre ?
Peu de chose suffit, lorsque le ventre est sobre ;
Mais si ce peu te manque, où le chercheras-tu ?
N'est-il ni quais, ni ponts où transi, mal vêtu (2),
On peut mordre un pain noir, tel qu'aux chiens on en donne ?
Tu vis libre du moins, sans qu'un patron t'ordonne
De fuir sa table à jeun et chargé de mépris :
Ta faim à cet outrage attache donc du prix?

D'abord dans un repas quel maître ingrat ne pense
Des services anciens payer la récompense ?
Sois en sûr, c'est le fruit de l'amitié des grands ;
Ton monarque en tient compte ; assis aux premiers rangs,
Après deux mois d'oubli, sur un lit resté vide (3),
Tu t'assieds, toi client, de ses faveurs avide.
Qu'il te dise ! « A souper je t'invite ce soir. »
Tes vœux sont accomplis, ton cœur bondit d'espoir ;
Trébius en sursaut éveillé par la joie,
Négligeant de nouer son aiguillette en soie,

Sideribus dubiis, aut illo tempore quo se
Frigida circumagunt pigri sarraca Bootæ.

Qualis cœna tamen! Vinum quod succida nolit
Lana pati : de conviva corybanta videbis.
Jurgia proludunt; sed mox et pocula torques
Saucius, et rubra deterges vulnera mappa;
Inter vos quoties libertorumque cohortem
Pugna Saguntina fervet commissa lagena.
Ipse capillato diffusum consule potat,
Calcatamque tenet bellis socialibus uvam,
Cardiaco numquam cyathum missurus amico.
Cras bibet Albanis aliquid de montibus, aut de
Setinis, cujus patriam titulumque senectus
Delevit multa veteris fuligine testæ;
Quale coronati Thrasea Helvidiusque bibebant
Brutorum et Cassî natalibus.

Ipse capaces
Heliadum crustas, et inæquales beryllos
Virro tenet phialas : tibi non committitur aurum;
Vel, si quando datur, custos affixus ibidem,
Qui numeret gemmas, unguesque observet acutos.
Da veniam; præclara illic laudatur iaspis.
Nam Virro, ut multi, gemmas ad pocula transfert
A digitis, quas in vaginæ fronte solebat

Craint que de ses rivaux le flot adulateur,
N'ait salué déjà l'opulent protecteur,
Quand l'étoile pâlit, que Bootès vers l'ourse (4)
Traîne son char glacé paresseux dans sa course.

Quelle chère et quel vin on sert dans ce repas!
La laine à dégraisser n'en boirait même pas.
A de cruels combats préludant par l'injure,
Tout hôte est corybante; on se querelle, on jure;
Le sang rougit la nappe; on s'arrache les plats;
Les blessés font voler les vases en éclats;
Avec les affranchis combien de fois sans honte
N'as-tu pas fait assaut de coupes de Sagonte (5)?
Mais le patron savoure un nectar du vieux temps,
Foulé sous nos consuls, aux longs cheveux flottants,
Nectar contemporain des guerres sociales;
Jamais ami ne goûte aux liqueurs cordiales.
Pour sa table demain on garde un vin choisi,
Scellé par un cachet que les ans ont moisi,
Un vin des coteaux d'Albe ou que mûrit Sétine (6),
Tel qu'en but Thraséas dans la cité latine,
Et Priscus, quand joyeux et de fleurs couronnés (7),
Ils fêtaient le grand jour où les Brutus sont nés.

Virron est entouré d'amphores spacieuses (8),
Où le béryl s'allie aux pierres précieuses;
Toi, te sert-on dans l'or, par hasard? Un Argus
Épie alors ton geste et tes ongles aigus,
Compte les diamans dont ta coupe étincèle:
C'est un jaspe de prix; pardonne lui son zèle.
De ses doigts, veufs d'anneaux, sur un vase opulent
Virron a fait passer cet or étincelant,

Ponere zelotypo juvenis prælatus Hiarbæ.
Tu Beneventani sutoris nomen habentem
Siccabis calicem nasorum quatuor, ac jam
Quassatum, et rupto poscentem sulfura vitro.

Si stomachus domini fervet vinoque ciboque,
Frigidior Geticis petitur decocta pruinis.
Non eadem vobis poni modo vina querebar;
Vos aliam potatis aquam : tibi pocula cursor
Gætulus dabit, aut nigri manus ossea Mauri,
Et cui per mediam nolis occurrere noctem,
Clivosæ veheris dum per monumenta Latinæ.
Flos Asiæ ante ipsum, pretio majore paratus
Quam fuit et Tulli census pugnacis et Anci;
Et, ne te teneam, Romanorum omnia regum
Frivola. Quod quum ita sit, tu Gætulum Ganymedem
Respice, quum sities : nescit tot millibus emptus
Pauperibus miscere puer : sed forma, sed ætas
Digna supercilio. Quando ad te pervenit ille?
Quando vocatus adest calidæ gelidæque minister?
Quippe indignatur veteri parere clienti;
Quodque aliquid poscas, et quod se stante recumbas.
Maxima quæque domus servis est plena superbis.

Ecce alius quanto porrexit murmure panem
Vix fractum, solidæ jam mucida frusta farinæ,
Quæ genuinum agitent, non admittentia morsum :
Sed tener et niveus, mollique siligine factus,
Servatur domino. Dextram cohibere memento;

Ces perles dont naguère une amante trompée
Du beau rival d'Hiarbe a décoré l'épée.
Toi l'on te donne un vase, écorné trop souvent,
La tasse aux quatre becs, dite de Bénévent,
Que d'un méchant potier à vil prix on achète (9).

Une eau, plus froide encor que les frimas du Gète,
Rafraîchit du patron l'estomac surchargé ;
Je t'ai plaint pour le vin, client mal partagé ;
Ton eau n'est point la sienne ; on te la sert vaseuse ;
L'échanson est Gétule ou Maure, à main osseuse,
Que tu n'oses la nuit aborder sans frémir
Sur la pente latine où nos morts vont dormir.
L'heureux Virron possède une fleur de l'Asie,
Un esclave élégant d'une race choisie,
Qui vaut plus que tout l'or d'Ancus et de Tullus (10),
Et les frivoles biens des fils de Romulus.
As-tu soif ? Tends la coupe à ton noir Ganymède ;
Ce noble adolescent, acheté chez le Mède,
Tout fier de sa beauté, qui coûta tant d'argent,
Ne sait dans son dédain abreuver l'indigent ?
T'approche-il jamais ? Non, sans cesse il t'évite ;
A te verser l'eau tiède en vain ta voix l'invite ;
Ta demande l'indigne et même l'envieux
N'obéit qu'à regret aux clients les plus vieux ;
Toi couché, lui debout, il croit que tu le braves.
Tous les palais sont pleins d'impertinents esclaves !

Cet autre avec dépit te présente en grondant
Les morceaux d'un pain noir qui résiste à la dent,
Pain compact et grossier dont la pâte est moisie :
On n'en sert à Virron que d'une fleur choisie.
Souviens-toi d'arrêter un doigt audacieux ;

Salva sit artoptæ reverentia : finge tamen te
Improbulum ; superest illic qui ponere cogat.
Vin'tu consuetis, audax conviva, canistris
Impleri, panisque tui novisse colorem ?
Scilicet hoc fuerat, propter quod, sæpe relicta
Conjuge, per montem adversum gelidasque cucurri
Esquilias, fremeret sæva quum grandine vernus
Jupiter, et multo stillaret pœnula nimbo.

Adspice quam longo distendat pectore lancem,
Quæ fertur domino, squilla ; et quibus undique septa
Asparagis, qua despiciat convivia cauda,
Quum venit excelsi manibus sublata ministri.
Sed tibi dimidio constrictus cammarus ovo
Ponitur, exigua feralis cœna patella.
Ipse Venafrano piscem perfundit ; at his qui
Pallidus affertur misero tibi caulis, olebit
Laternam : illud enim vestris datur alveolis, quod
Canna Micipsarum prora subvexit acuta ;
Propter quod Romæ cum Bocchare nemo lavatur,
Quod tutos etiam facit a serpentibus atris.
Mullus erit domino quem misit Corsica vel quem
Taurominitanæ rupes ; quando omne peractum est
Et jam defecit nostrum mare, dum gula sævit,
Retibus assiduis penitus scrutante macello
Proxima, nec patiturTyrrhenum crescere piscem.
Instruit ergo focum provincia ; sumitur illinc
Quod captator emat Lenas, Aurelia vendat.
Virroni muræna datur, quæ maxima venit
Gurgite de Siculo : nam dum se continet Auster,
Dum sedet, et siccat madidas in carcere pennas,

Feins de toucher pourtant au froment précieux ;
C'est manquer de respect, on te fait lâcher prise :
L'intendant te dira : « D'où provient ta méprise ?
Ton pain à sa couleur doit être reconnu ;
Prends au panier commun. » Pourquoi suis-je venu ?
Quoi, pour ce triste accueil, que plus d'un hôte essuie,
Loin du seuil conjugal j'aurai bravé la pluie,
Et les vents, et la neige et l'Esquilin glacé (11)
Que je monte en courant jusqu'aux os transpercé !

Vois dans un long bassin une squille apparaître,
Qu'en triomphe un valet place devant le maître ;
Vois comme sur ses bords, d'asperges couronnés,
De sa queue elle insulte aux clients étonnés :
Tu n'as qu'un petit crabe, un œuf, chère frugale,
Ce que l'on offre aux morts ; lui, comme il se régale (12),
Quand l'huile de Vénafre arrose son poisson !
A toi l'huile de lampe, infecte cargaison,
Que Micipse apporta sur une nef agile (13),
Digne du chou fané servi sur ton argile ;
Quand Bocchar entre aux bains, l'odeur qu'elle répand
Suffit pour garantir du venin d'un serpent.
A Virron les rougets de Corse ou de Sicile ;
Aux parages voisins la pêche est difficile ;
Sur nos mers qu'épuisa notre voracité,
S'élance le pêcheur, par le gain excité.
Que de filets tendus ! Combien peu de murènes
On laisse en paix grandir dans les flots de Tyrrhènes !
Tout vient de la province ; Aurélia revend
Ces mets fins que Lénas lui prodigue souvent.
La Sicile à Virron fournit une lamproie ;
Le pêcheur vers Charybde ose chercher sa proie,

Contemnunt mediam temeraria lina Charybdim.
Vos anguilla manet longæ cognata colubræ,
Aut glacie adspersus maculis Tiberinus, et ipse
Vernula riparum, pinguis torrente cloaca,
Et solitus mediæ cryptam penetrare Suburræ.

Ipsi pauca velim, facilem si præbeat aurem.
Nemo petit modicis quæ mittebantur amicis
A Seneca, quæ Piso bonus, quæ Cotta solebat
Largiri : namque et titulis et fascibus olim
Major habebatur donandi gloria ; solum
Poscimus ut cœnes civiliter. Hoc fac, et esto,
Esto ut nunc multi, dives tibi, pauper amicis.

Anseris ante ipsum magni jecur, anseribus par
Altilis, et flavi dignus ferro Meleagri
Fumat aper. Post hunc raduntur tubera, si ver
Tunc erit, et facient optata tonitrua cœnas
Majores. Tibi habe frumentum, Alledius inquit,
O Libye; disjunge boves, dum tubera mittas.

Structorem interea, ne qua indignatio desit,
Saltantem spectes, et chironomonta volanti
Cultello, donec peragat dictata magistri
Omnia. Nec minimo sane discrimine refert,
Quo gestu lepores, et quo gallina secetur.

Duceris planta, velut ictus ab Hercule Cacus,
Et ponère foris, si quid tentaveris umquam

Dès que l'Auster calmé désertant l'horison,
Sèche son aile humide au fond de sa prison.
Toi, n'attends pour ton lot qu'une anguille douteuse,
Qu'un avorton du Tibre, à la mine piteuse,
Qui, meurtri par la glace, et de fange infecté,
Dans l'égoût de Suburre a souvent remonté.

Que je glisse en passant deux mots à ses oreilles!
On n'attend pas de toi des largesses pareilles
Aux présents que Cotta, que Senèque ou Pison (14)
Sur leurs moindres clients répandaient à foison:
A l'éclat des faisceaux ou d'un titre futile
Leur siècle préférait la gloire d'être utile.
Je veux qu'on soit civil; à table il t'est permis
D'être opulent pour toi, pauvre pour tes amis.

Près d'un foie un chapon figure avec une oie;
Digne de Méléagre, une plus noble proie (15),
Un sanglier énorme exhale son fumet;
Quel relief au repas la truffe enfin promet,
Si la foudre invoquée au printemps l'a mûrie!
« Toi, dit Allédius, par qui Rome est nourrie,
Lybien, que du joug tes bœufs soient dételés (16)!
La truffe nous suffit; tu peux garder tes blés. »

O toi, dont le dépit doit soulever la bile,
Vois bondir du festin l'ordonnateur habile;
Vois, armé du couteau, cet écuyer tranchant
Au seul signe du maître obéir sur-le-champ:
Il importe beaucoup de distinguer l'espèce;
Autrement qu'un poulet un lièvre se dépèce.

Si tu n'as point trois noms, pour enfler ton orgueil (17),
Ose risquer un mot, on t'expulse du seuil,

Hiscere, tamquam habeas tria nomina. Quando propinat
Virro tibi, sumitque tuis contacta labellis
Pocula? quis vestrum temerarius usque adeo, quis
Perditus, ut dicat regi, Bibe? Plurima sunt quæ
Non audent homines pertusa dicere læna.
Quadringenta tibi si quis Deus, aut similis Dîs
Et melior fatis donaret, homuncio, quantus
Ex nihilo fieres! quantus Virronis amicus!
Da Trebio, pone ad Trebium; vis, frater, ab ipsis
Ilibus? O nummi, vobis hunc præstat honorem;
Vos estis fratres. Dominus tamen et domini rex
Si vis tu fieri, nullus tibi parvulus aula
Luserit Æneas, nec filia dulcior illo.
Jucundum et carum sterilis facit uxor amicum.
Sed tua nunc Mycale pariat licet, et pueros tres
In gremium patris fundat simul, ipse loquaci
Gaudebit nido: viridem thoraca jubebit
Afferri, minimasque nuces, assemque rogatum,
Ad mensam quoties parasitus venerit infans.

Vilibus ancipites fungi ponentur amicis,
Boletus domino; sed qualem Claudîus edit.
Ante illum uxoris, post quem nil amplius edit.
Virro sibi et reliquis Virronibus illa jubebit
Poma dari, quorum solo pascaris odore;
Qualia perpectuus Phæacum autumnus habebat,
Credere quæ possis surrepta sororibus Afris:
Tu scabie frueris mali, quod in aggere rodit,

Et traîné par les pieds, de cent coups on t'accable,
Tel que Cacus frappé par Hercule implacable.
Virron daignera-t-il, vers ses hôtes penché,
Boire au vase sans prix que ta lèvre a touché?
Oser dire à ce roi : « Buvons! » Quelle impudence!
Sous un manteau percé l'on se tait par prudence :
Mais qu'un dieu, qu'un mortel meilleur que le destin,
De sesterces nombreux t'enrichisse un matin,
Ton néant disparaît par leur faveur suprême :
Quel ami tu deviens pour le patron lui-même!
« Donnez à Trébius; c'est un hôte important;
Frère, goûte ce mêts; qu'on le serve à l'instant! »
Argent! c'est à toi seul que cet honneur s'adresse.
Veux-tu, maître à ton tour, dominer sa tendresse?
Qu'un Iule jamais ne folâtre en ta cour (19),
Ni quelque vierge encor plus douce à ton amour!
Qu'une épouse stérile est un présent prospère!
Ta Mycale en un jour de trois fils te rend père;
Virron s'amusera du babil de ton nid;
Chaque fois qu'aux banquets Virron le réunit,
On donne par son ordre au trio parasite
Des noix, un pourpoint vert et l'as qu'il sollicite.

Les mousserons suspects sont pour l'humble client;
Au maître le bolet dont Claude était friand
Avant ce champignon, qu'empoisonneuse infâme (20),
Pour son dernier repas lui fit servir sa femme.
Des fruits délicieux, aux seuls Virrons servis,
Tu n'as que le parfum, et tu les crois ravis
En Phéacie où règne un éternel automne;
Au jardin d'Hespérus, tant leur grosseur étonne (21).

Qui tegitur parma et galea, metuensque flagelli
Discit ab hirsuto jaculum torquere Capella.

Forsitan impensæ Virronem parcere credas :
Hoc agit, ut doleas. Nam quæ comœdia! mimus
Quis melior plorante gula? ergo omnia fiunt,
Si nescis, ut per lacrymas effundere bilem
Cogaris, pressoque diu stridere molari.
Tu tibi liber homo, et regis conviva videris;
Captum te nidore suæ putat ille culinæ :
Nec male conjectat. Quis enim tam nudus, ut illum
Bis ferat, Etruscum puero si contigit aurum,
Vel nodus tantum, et signum de paupere loro?
Spes bene cœnandi vos decipit : ecce dabit jam
Semesum leporem, atque aliquid de clunibus apri;
Ad nos jam veniet minor altilis : inde parato
Intactoque omnes, et stricto pane tacetis.
Ille sapit, qui te sic utitur. Omnia ferre
Si potes, et debes, pulsandum vertice raso
Præbebis quandoque caput, nec dura timebis
Flagra pati, his epulis et tali dignus amico.

Toi, ronge un fruit véreux, aliment familier
Au soldat dans nos camps armé du bouclier,
Et qui, d'un bras peu sûr, lançant sa javeline,
Sous le fouet de Capelle apprend la discipline.

Tu penses que Virron craint de trop dépenser;
Erreur!.. c'est par calcul qu'il cherche à t'offenser:
Quels comiques tableaux! quel mime se compare
Au parasite à jeun dont le dépit s'empare?
Connais son but; il veut jouir de tes douleurs,
Te voir grincer des dents et rire de tes pleurs.
Tu te crois homme libre et d'un roi le convive;
Lui, de ses mêts exquis quand l'odeur te ravive,
Conjecture, a-t-il tort? qu'il te tient captivé:
En effet, quel mortel, de tout secours privé,
Voudrait subir deux fois une pareille offense,
S'il a de l'or étrusque orné l'habit d'enfance (22),
Ou ceint la bulle en cuir, signe de l'indigent.
L'espoir d'un bon repas n'est qu'un leurre outrageant;
Virron nous gardera la volaille entamée,
Cette moitié de lièvre ou de hure enfumée:
Puis le pain reste intact aux mains du suppliant;
On se tait; qu'il est sage en vous humiliant!
Si tu peux tout souffrir, docile avec bassesse,
Que sur ton chef rasé les coups pleuvent sans cesse;
Tends la joue aux soufflets et ris de ton destin,
Digne de tels amis, digne d'un tel festin.

NOTES

SUR LA SATIRE V.

ARGUMENT.—Dans cette Satire Juvénal déverse à pleines mains le ridicule sur les parasites qui, dans leur bassesse, ne rougissaient pas de s'asseoir à la table injurieuse des riches, pour n'y recueillir que des mystifications et en sortir quelquefois à jeun. Le tableau des humiliations de toute espèce qu'ils avaient à subir est dessiné à grands traits : ces pauvres convives, réduits à une honteuse mendicité, n'avaient rien de commun avec le maître, ni le pain, ni le vin, ni la bonne chère ; tandis qu'il se rassasiait des mets les plus succulents, ils n'obtenaient que de faibles débris échappés à sa voracité. Du pain noir et moisi, des choux fanés, de l'huile infecte comme l'odeur d'une lampe, tel était leur régal accoutumé. Le satirique flétrit également l'abjection éhontée des parasites et l'arrogance excessive des patrons : il s'indigne contre ces Romains avilis qui préféraient ramper auprès des grands et des riches, que de chercher dans l'industrie et le travail des moyens honorables d'existence.

(1) Sarmentus, affranchi, qui parvint à la questure; Apicius Galba, bouffon de Tibère.

VARIANTE.

A vivre aux frais d'autrui plaçant le bien suprême,
Tu subis des affronts qu'au seuil de César même
Sarmentus ni Galba n'osaient pas endurer ;
Et tu n'en rougis point!.. Tu l'aurais beau jurer,
Va, je craindrais de croire à cet excès d'opprobre.

(2) Les mendiants à Rome stationnaient sur les ponts et les quais.

(3) Les Romains mangeaient sur des lits de table où il y avait autant de coussins que de places. Ces places étaient au nombre de trois par lit.

(4) Le Bootès est une constellation voisine du pôle arctique. Bootès, mot dérivé du grec, signifie Bouvier.

VARIANTE.

A l'heure où Bootès, que l'aube aux cieux remplace,
Vers le pôle à pas lents traîne son char de glace.

(5) Sagonte, ville d'Espagne, où l'on fabriquait des coupes de terre et de verre.

(6) La côte d'Albe, près de Rome, était réputée par l'excellence de ses vins. Sétines, près des marais Pontins : Du temps de Pline ces vins étaient fort estimés et Auguste leur donnait la préférence sur tous les autres vins.

(7) Thraséas et Helvidius Priscus, son gendre, vertueux citoyens, tellement amoureux de la liberté, qu'ils célébraient tous les ans, par de copieuses libations de vin, le jour natal de Brutus et de Cassius. Tous deux furent victimes de leur patriotisme ; Néron fit périr Thraséas et condamna l'autre à l'exil. Suétone rapporte que Junius Rusticus fut mis à mort pour avoir osé faire leur panégyrique.

(8) Virron, Romain fort riche et fort corrompu.

Enée, rival d'Hiarbe et préféré par Didon.

(9) Un cordonnier de Bénévent, appelé Vatinius, fut l'inventeur des coupes de verre, d'abord dédaignées, mais dont l'usage a prévalu. Dans l'enfance de l'art, ces coupes sorties de la main d'un simple artisan, étaient grossièrement faites et peu recherchées. Tacite et Martial en font mention.

(10) Ancus et Tullus Hostilius, anciens rois de Rome.

(11) L'Esquilin, une des sept collines de Rome.

(12) Les anciens déposaient sur la tombe des morts des offrandes pour leurs mânes errants.

(13) Micipse, roi de Numidie. Bocchar, Africain.

(14) Cotta, Sénèque et Pison étaient des patriciens aussi renommés par leurs vertus que par leurs libéralités.

(15) Diane avait suscité un sanglier farouche pour ravager le pays de Calydon. Méléagre, à la tête des princes de la Grèce, le combattit et le tua de sa propre main.

(16) C'était de la Sicile et de la Lybie que les Romains tiraient la plus grande partie de leurs blés.

(17) A Rome les gens de distinction portaient plusieurs noms, le nomen, le prænomen et l'agnomen et quelques-uns y ajoutaient le cognomen.

(18) Voyez dans Virgile, livre VIII de l'Enéide, l'épisode de Cacus. C'était un berger farouche ; il vola les troupeaux d'Hercule qui, pour l'en punir, l'arracha de son antre par les pieds et le pendit à un arbre.

(19) Iule, fils d'Enée et de Créuse.

(20) On sait que l'empereur Claude fut empoisonné avec un champignon par son épouse Agrippine, fille de Germanicus.

(21) Alcinoüs cultivait un magnifique jardin, dont la description est pleine d'intérêt dans le VIIIe livre de l'Odyssée. Le jardin des Hespérides n'était pas moins en renom.

(22) Il est question de la bulle d'or que Tullus Hostilius fit porter aux enfants de condition, après avoir soumis les Etrusques. Pline, au chapitre Ier, livre IIIe, dit : *Lorum erat insigne libertorum, plebeiorum et pauperum.* On l'appelait Scortea.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 3e Trimestre 1855.

Séance du samedi 14 juillet 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général d'Outremont, de Sourdeval, Charlot-Bonnébault, Desabes, Papion du Château, Hulin, Pelgé, Ressy, de Vonnes, Minangoin, Derouet, le chevalier de Fontenailles, Hay de Slade, Alluome et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le secrétaire donne communication de la liste des livres reçus depuis la dernière séance. Dans l'espace de six années, il a été enregistré quatorze cent soixante-seize articles.

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance.

Il donne lecture :

1° D'une lettre de M. de Niewerkerke, relative à l'érection de la statue d'Olivier de Serres, et appelle l'attention sur cette œuvre d'un de nos statuaires les plus distingués, au ciseau duquel la ville de Tours doit la statue de Descartes, qui est un des ornements de la cité.

2° Il exprime ses regrets de la perte que la Société a faite dans la personne de M. Bourguet. L'honorable membre, dans un âge déjà avancé, avait conservé cette aménité de caractère qui faisait rechercher sa société, et sa conversation avait encore toute la vivacité de l'esprit méridional. La commission sericicole dont il était président avait, sous son impulsion, donné une nouvelle vie à cette industrie. La Société toute entière s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

3° Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Taschereau, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait, en le nommant membre honoraire. Notre savant compatriote, à qui le monde érudit doit déjà la publication d'une partie du catalogue de la Bibliothèque impériale, s'excuse de ne pouvoir, en raison de ses nombreuses occupations, prendre part aux travaux de la compagnie; mais il la prie de disposer entièrement de lui toutes les fois qu'elle aura besoin de ses services.

4° M. le président fait connaitre également à la Société qu'à l'occasion du legs de M. Dauphin, Son Excellence le ministre de l'Instruction publique et des cultes demande qu'il lui soit fourni des renseignements sur les titres que la Société peut présenter en sa faveur, soit

sous le rapport littéraire, soit sous le rapport des autres intérêts dont elle s'occupe. Une note explicative et détaillée a été envoyée par le bureau de la Société à M. le recteur de l'Académie de Poitiers, auquel M. le ministre s'est adressé.

En l'absence de M. de Taste, la lecture du compte-rendu de la section des sciences, arts et belles-lettres est renvoyée à la prochaine séance.

M. Minangoin donne communication des travaux de la section d'agriculture, et termine par le rapport de la commission d'examen, dont les conclusions sont adoptées.

M. Lambron de Lignim dépose sur le bureau un mémoire de M. Guillory, secrétaire de la Société industrielle d'Angers, à qui nous devons déjà tant de publications intéressantes. M. Hulin demande que ce mémoire soit renvoyé à l'honorable M. de Slade, avec prière d'en faire le rapport dans une des prochaines séances; il insiste sur l'importance d'obtenir, ainsi que le dit l'auteur, une diminution sur le prix toujours croissant de la viande de boucherie.

Il émet également l'opinion d'encourager les éleveurs en multipliant les prix, et en accordant des primes assez importantes pour les y déterminer.

L'honorable membre voudrait aussi que, dans les maisons de charité, on fît usage des viandes salées importées d'Amérique, et qui à un usage excellent joignent une grande économie. Il assure que cette viande pourrait être obtenue à 30 c. le demi-kilogramme soit au Hâvre, soit à Bordeaux.

Séance du samedi 11 août 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général d'Outremont, de Vonnes, Ressy, Hulin, Pelgé, Nicolle, Minangoin, Mège, Desabes, Boutard, Bonnébault, Rolland, Alluome, Charlot et Miton.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le marquis de Quinemont, président du comice agricole de Chinon, qui prévient la Société que la distribution des primes qui devait avoir lieu à Sainte-Maure, le dimanche 26 août, est remise au 2 septembre. Il renouvelle l'invitation déjà faite aux membres de la Compagnie d'encourager par leur présence cette solemnité.

M. le maire de Loches appelle l'attention de la Société sur les travaux agricoles de M. de la Tremblaie, un des hommes qui se sont occupés avec le plus de zèle des progrès de l'agriculture. La commission ayant jugé que les résultats obtenus par ce propriétaire, contrarié sans doute par l'intempérie de la saison, n'étaient pas aussi satisfaisants qu'ils auraient pu l'être, renvoie à un nouvel examen les récompenses qu'il pourrait mériter.

M. le président donne communication d'un mémoire adressé au secrétaire-général, sur les moyens de combattre l'oïdium, ce fléau dévastateur de nos contrées. L'examen de ce travail est renvoyé à M. Nicolle qui habite un pays vignoble et qui par cela même est plus propre à apprécier le mérite de cet ouvrage.

M. le général d'Outremont fait connaître le rapport annuel qu'il est dans l'usage d'adresser au Conseil Général à cette époque, sur l'état et les progrès de l'agriculture du département. Cette mesure qui a été vivement appréciée par l'autorité supérieure, présente notre agriculture dans une voie sensible de progrès. Ce résultat est une douce récompense des efforts que la Société ne cesse de faire pour atteindre ce but.

M. le comte Odart, dans une lettre adressée à la Compagnie dont il est le vice-président honoraire, demande que la Société souscrive à l'ouvrage intitulé *la Touraine*, que vient de publier M. Mame. Cet ouvrage qui place l'industrie typographique de notre ville au premier rang, et qui jette un si vif éclat sur les membres de la Société d'archéologie qui ont concouru à sa rédaction, lui paraissent plus que suffisants. L'assemblée s'unit à la pensée de l'honorable M. Odart, et reconnaît tout le mérite de ce beau travail, un des chefs-d'œuvre de l'imprimerie moderne. Toutefois son budget de l'année étant invariablement arrêté, elle ajourne cette acquisition à l'année prochaine.

Un des membres qui s'occupe le plus activement de de toutes les questions qui ont rapport à l'économie, M. Hulin signale une nouvelle fabrication de l'amidon, au moyen de la fécule de pomme de terre au lieu de blé. Malgré l'importance de cette communication dans les circonstances actuelles, la Société n'ayant pas les moyens de vulgariser ce procédé, il n'est pas donné suite à cette communication.

M. le Président donne lecture du discours qu'il doit prononcer à la séance publique. Ce discours, rempli de pensées justes et vivement senties, reçoit l'assentiment unanime de l'assemblée.

M. Minangoin rend compte ensuite des travaux de la section d'agriculture. Cet exposé acquiert un nouvel intérêt par suite du rapport de la commission d'examen.

M. le Président donne communication du rapport de M. de Taste, sur les travaux de squelettologie de M. Gripouilleau, médecin à Montlouis. Le rapporteur conclut que la Société doit prendre en considération ce travail qui se recommande sous tous les rapports.

M. le docteur Mège présente divers morceaux littéraires, destinés à la séance de fin d'année. M. Bonnébault lit dans le même but un travail de M. Breton, sur la situation de la fortune publique.

La Société passe à l'examen de ces divers mémoires, et arrête le programme de la séance publique.

SÉANCE PUBLIQUE

Du samedi 25 août 1855.

PRÉSIDENCE DE M. BRUN, PRÉFET DU DÉPARTEMENT.

La Société a décerné dans cette séance les primes d'encouragement qu'elle accorde tous les ans à l'agriculture et aux sciences. La salle du conseil général avait été mise à la disposition de M. le président, et décorée avec pompe. Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Tours, plusieurs officiers supérieurs, des membres du Conseil général et du Conseil municipal, un public nombreux sont venus prouver par leur présence, l'intérêt qu'ils portent à cette institution éminemment utile.

M. le Préfet a présidé la séance, et M. le général comte d'Outremont a prononcé le discours d'ouverture. Le secrétaire perpétuel a pris la parole et rendu compte des travaux de la Société.

A la suite de ce compte-rendu, M. Desabes a lu une charmante poésie intitulée les *Enfants en vacances*. Des détails pleins d'intérêt, une morale douce et une diction pure ont captivé l'attention de l'assemblée.

Dans un rapport sur l'ouvrage de M. Lecouteux ayant pour titre l'*Agriculteur réformateur*, rapport écrit d'une manière solide et brillante, M. de Sourdeval

s'est élevé à de hautes considérations d'économie politique qui nous ont paru mériter l'attention des hommes d'État.

Plusieurs extraits d'un recueil intitulé *Réflexions et Portraits*, ont été lus par M. le docteur Mège de l'académie impériale de médecine. L'auteur a développé avec talent cette pensée que les systèmes les plus absurdes, en littérature et dans les sciences, n'ont pas laissé cependant de répandre quelques idées utiles et de contribuer aux progrès.

La partie littéraire de cette séance a été terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Miton.

Le rapporteur de la commission d'examen a fait précéder la distribution des prix d'un rapport sur l'état de l'agriculture en Touraine, et sur les progrès que la commission a été heureuse de constater.

M. le Préfet a distribué lui-même les récompenses.

DISCOURS

De M. le Général comte d'Outremont,

PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je regrette infiniment que l'époque de la réunion des conseils généraux soit retardée, cette année, de telle manière qu'elle n'aura lieu qu'après la clôture de vos séances. Au lieu de vous mettre en position, comme j'en avais l'habitude tous les ans, de remercier le Conseil général de son bienveillant et généreux appui, je ne puis vous exprimer aujourd'hui que des espérances, mais des espérances tellement fondées, il est vrai, que nous pouvons les regarder comme une réalité.

En effet, n'ayant jamais dévié des voies, honorables pour vous et utiles au département, qui vous ont mérité la confiance et l'estime du Conseil général, je ne pense pas qu'il sorte de la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'à présent envers vous. Aussi me crois-je autorisé à vous dire que si, je le répète, nous regrettons

vivement de ne pas voir, dans cette honorable assemblée, plusieurs de ses membres dont la présence nous était toujours précieuse, vous pouvez néanmoins compter que son concours s'unira à celui dont vous avez déjà ressenti les salutaires effets de la part du gouvernement et de l'administration supérieure du département.

Ces concours et ces encouragements ont, vous le savez, Messieurs, porté d'heureux fruits depuis plusieurs années, et mis notre agriculture dans une voie de progrès que, malgré les rigueurs des saisons et ce que j'appellerai la persécution des mauvais temps, elle poursuit avec une ardeur infatigable. C'est ce dont vous verrez la preuve dans les rapports que vous allez entendre de votre commission d'enquête et de votre secrétaire perpétuel.

Dans une de nos dernières séances publiques, je me suis attaché à démontrer que, de toutes les qualités que l'on peut désirer dans un agriculteur, la persévérance était, sans contredit, l'une des plus essentielles. Cette année-ci, dont nous avons déjà parcouru les deux tiers, en a bien fourni la preuve. A-t-elle assez éprouvé notre agriculture par des alternatives d'espérances et de craintes ? Un hiver dur et prolongé, coupé intempestivement de deux ou trois jours de chaleur suivis de nouveaux froids ou de pluies torrentielles, ou de vents impétueux, avaient inspiré de vives craintes et forcé à recommencer des semailles soit de grains, soit de beaucoup d'autres produits alimentaires : on a lutté avec courage contre l'inclémence des temps, on a refait ce

qui était à refaire, et ces généreux efforts avaient, vous le savez, amené d'heureux résultats qui n'ont pas malheureusement produit tous les fruits qu'on en pouvait attendre, mais qui sont encore au-dessus du mal que les derniers mauvais jours faisaient craindre. Ainsi la persévérance a encore obtenu un succès.

Je dois maintenant, Messieurs, vous entretenir de deux sujets, dont l'un intéresse fortement votre avenir et dont l'autre va bientôt appeler tous vos soins et votre sérieuse attention.

Un généreux citoyen, qui fut longtemps votre collègue et dont nous avons tous déploré la perte l'année dernière, M. Dauphin, très-riche propriétaire de ce département, a fait en mourant, à votre Société, une donation dont le chiffre s'élève à plus de cent mille francs, à la charge, par vous, d'établir et d'administrer une ferme-école, et de fonder des courses annuelles pour les chevaux du pays.

Jalouse de répondre, autant qu'il est en son pouvoir, aux intentions bienfaisantes de M. Dauphin, et prévoyant tous les avantages qu'elles apporteraient à l'agriculture du département, la Société s'est hâtée de se mettre en mesure d'obtenir l'autorisation d'entrer en jouissance de cette donation. Cette grave affaire, que la position exceptionnelle de la Société entoure de très-grandes difficultés, est, en ce moment, placée sous les yeux de S. M. l'Empereur, auquel elle a été soumise par le premier magistrat du département, dont l'honorable appui et la bienveillance n'ont, dans aucune circonstance, manqué à la Société.

Le second sujet dont je dois parler, est le concours régional dont le siége est fixé à Tours, pour l'année 1856. Cette imposante solennité, qui amènera dans cette ville une masse considérable d'agriculteurs et de producteurs, tous également intéressés à faire ressortir et valoir les fruits de leurs travaux, va réclamer votre zèle pour stimuler celui de nos cultivateurs et de nos producteurs, et les amener à soutenir avec honneur la redoutable concurrence à laquelle ils vont être exposés. Vous aurez à les encourager, à leur persuader que, sous beaucoup de rapports, le département d'Indre-et-Loire est en état de lutter avec avantage avec les départements compris dans la région à laquelle il appartient. Il en a tous les moyens, et c'est à les bien diriger, à savoir les bien mettre en œuvre, que vous devrez appliquer tous vos soins et déployer, dans cette circonstance, les ressources de votre expérience, et les précieuses connaissances que possèdent un si grand nombre d'entre vous.

C'est un beau spectacle, Messieurs, que celui de ces grandes réunions d'hommes laborieux, modestes, également utiles au pays, et venant soumettre au jugement du jury les résultats de leurs travaux, non dans un espoir avide de lucre, mais dans l'espoir d'une récompense honorable. Noble émulation, dont le véritable but est d'arriver à l'instruction de tous, pour profiter au bien-être de tous. Bien différente de cette concurrence mercantile qui ne cherche que la perte d'un rival pour s'établir sur ses ruines, et le plus souvent aux dépens du consommateur, qu'elle abuse par l'appât trompeur d'un produit qu'elle ne peut livrer que falsifié !

Continuez, Messieurs, votre honorable tâche. Le judicieux emploi que vous avez toujours fait des encouragements mis à votre disposition, a amené dans notre agriculture, depuis plusieurs années, de sensibles améliorations. La culture des terres est généralement mieux entendue. Les plantes fourragères ont pris plus d'extension. De vastes terrains, naguères incultes, sont devenus de riches guérets, et de grandes et nombreuses plantations ont remplacé de stériles bruyères. En présence de semblables faits, il est facile de prévoir combien serait favorisée notre agriculture, si une fortune inespérée venait tout à coup s'ajouter à vos faibles ressources. Mais ici, je sens, Messieurs, que je dois m'arrêter ; il serait inopportun de ma part de chercher à faire prendre dans vos esprits une forte consistance à des espérances qu'un mot peut faire évanouir. Si elles se réalisent, vous vous en rejouirez pour nos agriculteurs, dont les intérêts vous sont si précieux. Si elles ne se réalisent pas, vous n'en poursuivrez pas moins votre œuvre, avec le même zèle et la même persévérance.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Votre Société, la première qui ait été fondée en France, fut destinée à servir de modèle à toutes celles qui ont été créées depuis, et qui exercent aujourd'hui une si heureuse influence sur l'agriculture. Chargés de continuer cette œuvre importante, vous n'avez point failli à la mission qui vous a été confiée. Vous avez compris, tout en poursuivant la pensée qui a présidé à votre institution, que vous deviez tenir compte des progrès de la science et des tendances de notre époque. C'est ainsi que les arts, les sciences et la littérature sont venus agrandir le cercle de vos travaux, et apporter à vos réunions un nouveau degré d'intérêt. Les études auxquelles vous vous êtes livrés, les faits que vos différentes commissions ont constatés, prouvent que notre agriculture et notre industrie, qui a conquis un rang si distingué à l'Exposition universelle, jugées jusqu'à ce jour sur des observations inexactes, peuvent, sur plu-

sieurs points, soutenir la comparaison avec les départements les plus avancés. Ces résultats, auxquels vous avez contribué autant qu'il était en vous, sont dus aux encouragements donnés par l'État, au concours éclairé du conseil général et de l'autorité municipale, aux lumières du premier magistrat de ce département, dont la sollicitude s'étend à tout ce qui touche aux intérêts du pays.

Frappé des avantages que présente votre Société, qui affranchit la pratique des errements de la routine en l'éclairant du flambeau de la science, un de vos membres résidants, l'honorable M. Dauphin, avait compris les avantages que l'agriculture était appelée à retirer de cet ensemble, si des ressources plus abondantes vous étaient offertes. Passionné pour tout ce qui touche aux besoins de notre prospérité agricole, il trouvait que le plus grand obstacle au progrès était l'ignorance et l'incurie du colon attaché à la culture du sol, et nous-même nous lui avons souvent entendu déplorer cette plaie de notre époque. Dans un ouvrage dicté par les sentiments les plus louables, il s'est vivement préoccupé de remédier à ce mal; et à côté des préceptes donnés pour l'amélioration de l'agriculture, et surtout du bétail, principale source de la richesse agricole, il s'est appliqué à donner à l'habitant des campagnes ces hautes leçons qui le rendent meilleur en le rendant plus instruit. Enlevé à ses utiles travaux à un âge qui semblait lui promettre de longues années, il a voulu, par la fondation de divers établissements, réaliser le rêve de toute sa vie. La dotation de cent

mille francs qu'il vous a léguée, et qui est soumise aujourd'hui au Conseil d'État, vous permettra de poursuivre la pensée de votre honorable collègue, et de perpétuer le souvenir de son nom dans un œuvre éminemment utile. Simple dans ses goûts, modeste au sein d'une grande fortune, animé surtout du feu de la charité chrétienne, il emporte dans la tombe les regrets de votre Société, et de tous ceux qui ont pu apprécier dans l'intimité les heureuses qualités de son cœur. Honneur, Messieurs, à l'homme de bien, qui, après avoir passé sa vie à répandre les bienfaits autour de lui, a voulu encore continuer au-delà du tombeau l'œuvre qu'il avait noblement commencée.

Une autre perte à laquelle vous avez été non moins sensibles est celle que vous avez faite dans la personne du respectable M. Bourguet. Je laisse au rapporteur de la commission séricicole, dont il était président, le soin de rappeler ses titres à vos justes regrets.

Plusieurs admissions nouvelles sont venues combler le vide laissé dans vos rangs, et vous apporter de nouveaux éléments de succès. Sur la proposition de votre président, vous avez nommé par acclamation membre honoraire, M. Taschereau, conservateur adjoint à la bibliothèque impériale, que tant de titres désignaient à vos suffrages. Heureux d'exprimer dans cette circonstance à l'un de nos compatriotes les plus distingués le cas que vous faites de ses talents et de sa haute capacité, et l'honneur que vous attachez à le compter au nombre de vos membres.

En présence des travaux de plus en plus multipliés

de votre Société, désirant alléger le fardeau qui pèse sur votre président, vous avez appelé à la vice-présidence pour l'aider dans ses fonctions M. de Sourdeval, ancien président de la Société d'archéologie, et à qui ses travaux littéraires et scientifiques ont mérité d'honorables distinctions du gouvernement. Ce choix a été l'expression de vos vives sympathies et un hommage rendu à son caractère honorable.

Je viens aux études auxquelles vous vous livrez dans l'intérêt du pays. Vous avez placé au premier rang la carte géologique et agronomique du département, confiée aux soins de MM. Charlot et Chevalier. Ce travail appelé à éclairer les cultivateurs sur les cultures qui conviennent à chaque nature de terrain, se complète par l'analyse de ces mêmes terrains auxquels votre ancienne Société s'est livrée dans le siècle dernier et dont vous continuez l'examen.

Une importante amélioration que vous appelez de tous vos vœux, est celle des défrichements des landes incultes qui couvrent encore une partie du département. Cette lèpre hideuse qui dément sur plusieurs points le doux nom de *Jardin de la France* donné à notre beau pays, tend chaque jour à disparaître. Grâce à l'emploi du noir animal, dont l'initiative est due à l'un de vos membres, M. Gaulier de la Celle, la question est aujourd'hui résolue, et les récompenses honorifiques que vous allez décerner dans quelques instants à cette partie de votre programme, sont le plus puissant argument qu'on puisse présenter.

Plein de sollicitude pour les progrès de l'agriculture, M. le Ministre, en signalant l'importance du drainage pour l'assainissement du sol, vous a demandé des renseignements sur l'étendue des terrains où il pouvait être introduit avec succès, et sur les essais qui ont été tentés dans le département. En faisant connaître les résultats qui ont été obtenus par plusieurs grands propriétaires, et principalement par les directeurs de la Colonie de Mettray, vous avez réclamé le concours de l'État pour cette partie importante de l'agriculture en Touraine.

D'accord avec la chambre consultative et conformément à l'opinion développée par l'honorable M. Lesourd-Leturgeon, votre Société après avoir pris connaissance de la note ministérielle relative aux tourteaux de graines oléagineuses, a été d'avis que le droit de sortie doit être maintenu. Vous vous êtes fondés sur l'utilité de conserver en abondance et à bas prix sur les marchés de France ces produits dont l'emploi est si efficace en agriculture, soit pour l'engrais du bétail, soit pour l'amendement des terres. L'agriculture n'emploie encore qu'en trop petite quantité ces moyens d'amélioration, et c'est dans le but d'en étendre l'usage que vous avez été d'avis d'en fixer sur nos marchés le plus grand nombre possible.

L'alucite des grains, ce fléau dévastateur de nos récoltes, qui s'avance tous les ans par étapes marquées vers notre département, a été l'objet de la préoccupation du gouvernement et des observations de votre Société qui déjà s'en était occupée dans le siècle dernier.

M. Derouet vous a présenté sur ce sujet l'analyse d'un ouvrage publié par M. Doyère, un des hommes éminents de la science. Sur ses conclusions vous avez enrichi votre bibliothèque de cette importante publication.

M. le président, qui poursuit avec un zèle qui semble s'accroître en raison des difficultés, l'amélioration de la race chevaline, a vu avec bonheur le succès couronner ses efforts. Le concours de cette année vous a présenté des sujets remarquables, et vous avez écarté plusieurs produits que vous eussiez été heureux de primer les années précédentes. Tout prouve l'élan imprimé à cette industrie qui n'attend que d'être mieux appréciée pour donner des sujets dignes de fixer l'attention de la commission hippique. Ce progrès, nous l'espérons, fera revenir sur le retrait des étalons du dépôt de Blois envoyés jusqu'à ce jour dans le canton de Château-renault.

Le même membre toujours attentif à saisir les occasions qui peuvent contribuer à l'encouragement de notre agriculture, a pensé qu'une exposition régionale au chef-lieu de notre département, contribuerait puissamment à stimuler le zèle des agriculteurs, et à faire connaître la richesse de nos produits. Dans ce but il a adressé à M. le Préfet une demande tendant à obtenir que la Touraine fût désignée pour point central d'un des premiers concours. Faisant droit à une demande dont la Société est fière d'avoir pris l'initiative, M. le Ministre de l'agriculture a désigné notre cité pour le concours de 1856.

Après les grandes questions agricoles, l'horticulture est venue prendre un rang modeste dans vos réunions. M. Charlot vous a lu un rapport circonstancié sur l'ouvrage de M. Morel, concernant l'intéressante famille des orchidées, qui depuis longtemps nous fournit le salep et la vanille. La beauté et la bizarrerie des fleurs de cette plante donnent encore à l'amateur de serres chaudes une très-grande quantité de belles fleurs, qui présentent un parfum agréable. Le plus grand nombre de ces plantes sont exotiques et ne se cultivent avec succès en France que dans les serres destinées à cet effet. M. Charlot recommande cet ouvrage qui a plutôt rapport à la culture qu'à la botanique, comme un excellent guide sur la famille des orchidées. Il exprime le vœu que cette plante trouve un jour en Touraine des cultivateurs assez zélés pour élever des serres chaudes à cet usage. Quoi qu'il en soit, nos horticulteurs seront heureux de trouver dans la bibliothèque de notre Société cet ouvrage qui résume très-bien les connaissances actuelles, au point de vue de la science et de la pratique.

M. le comte Odart, qui a enrichi la Touraine d'un grand nombre de produits viticoles et horticoles, a présenté une poire-pomme originaire de Crimée, dont il a offert des greffes aux membres de la Société. A un goût de beurre extrêmement prononcé, cette espèce joint une saveur de goût fort remarquable.

M. Tassin vous a présenté quelques pieds de sorgho (*olcus saccatus* de Linné), plante cultivée en Chine, et qu'il a soumise à divers expériences.

Parlant au nom de la commission chargée d'examinre

les avantages qu'on pourrait retirer de l'emploi de cette plante dans les circonstances présentes, principalement comme boisson, M. de Taste a résumé ainsi son opinion : Dans l'incertitude où nous sommes encore de savoir si cette graminée réussirait complétement dans nos climats, ce qu'une expérience de plusieurs années peut seule décider, nous pensons qu'on ne saurait trop recommander aux agronomes et aux savants de multiplier leurs essais; mais que dans l'état actuel de la question, il serait imprudent d'engager les cultivateurs et les petits propriétaires à se livrer à une culture dont les avantages sont loin d'être démontrés.

A la suite de ces diverses communications, M. Hulin se rendant l'organe de plusieurs de vos membres, vous a demandé qu'une exposition d'horticulture eût lieu cette année au mois de septembre, et que les horticulteurs fussent invités à présenter les plus beaux produits en fruits de toute espèce.

Votre Société a accueilli cette proposition, et la munificence municipale a bien voulu seconder vos efforts.

Votre section des sciences et des lettres n'est pas restée au-dessous de la mission qui lui a été confiée, et plusieurs questions qui lui ont été soumises ont justifié les avantages que votre Société pouvait retirer de l'alliance de l'agriculture et des sciences.

Le mémoire de M. Boutard, sur un système nouveau d'emprunt hypothécaire, a été l'objet d'un rapport remarquable de M. Houssard, dans lequel le rapporteur s'élevant aux plus hautes considérations de l'économie politique, vous a présenté au milieu du mouvement des

valeurs de toute espèce, la propriété territoriale vouée à une immobilité qui lui semble un non-sens avec les idées de l'époque. Conformément aux conclusions de votre honorable rapporteur, vous avez reconnu que les utiles recherches auxquelles s'est livré votre collègue, peuvent aider puissamment à la solution, non encore complète, du problème de l'établissement du crédit territorial. Convaincu de l'utilité d'appeler sur ces questions l'attention des corps savants chargés de veiller aux intérêts du sol et de l'agriculture, vous avez décidé que l'ouvrage de M. Boutard serait envoyé aux diverses Sociétés avec lesquelles vous êtes en correspondance, en les invitant à exprimer leur avis sur les principes qu'il pose, et sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à solliciter le gouvernement de doter le *Crédit foncier de France* des puissants moyens d'action qu'il propose.

M. Borgnet vous a communiqué le resultat d'intéressantes recherches auxquelles il s'est livré sur les propriétés des sections coniques. Partant de ce principe que les propriétés bien connues et si nombreuses du cercle ne sont que des cas particuliers de théorèmes généraux qui s'appliquent à toutes les courbes du second degré, il arrive à une méthode aussi simple que féconde qui lui fournit directement, et comme par voie d'intuition, un nombre presque illimité de théorèmes dont la démonstration directe serait plus ou moins difficile, mais dont les énoncés souvent compliqués ne se seraient peut-être jamais présentés à l'esprit des géomètres.

Le colonel Vauvilliers vous a lu une note intitulée de *l'influence de la lune sur le temps*. Dans ce travail, où la

solidité du fond est relevée encore par le piquant de la forme, l'honorable membre démontre, par des exemples tirés des circonstances météorologiques dont notre territoire a été le théâtre pendant le mois de février, combien est chimérique l'opinion qui accorde à la lune une influence décisive sur les changements de temps. La lecture de cette note, où les partisans de la lune sont en butte aux traits d'une fine raillerie, a été écoutée avec plaisir et intérêt.

Vous avez applaudi à un travail de M. Laurent, sur un sujet déjà traité par M. Coq dans les actes de l'Académie de Bordeaux. Ce travail qui renferme d'ingénieux aperçus sur la question des chemins de fer, et sur l'influence que ces grandes voies de communication sont destinées à exercer sur l'avenir de notre pays, a été vivement goûté par votre section.

M. Brame vous a entretenus des expériences multipliées qu'il a tentées dans l'intérêt de la science et du progrès de la chimie. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails techniques de ses opérations. Il nous suffira de dire que les comptes-rendus de l'Institut et d'autres publications scientifiques ont reproduit plusieurs des des découvertes de notre collègue.

M. Tassin, directeur du jardin botanique, qui poursuit avec un zèle digne d'éloges, les observations météorologiques confiées à ses soins, a su, depuis la retraite de l'honorable M. Delaunay, donner une nouvelle importance à ses travaux par l'emploi d'instruments perfectionnés, destinés à donner plus de précision à ses expériences. Ces observations, dont vous enrichissez vos

Annales, se rattachent aux travaux publiés périodiquement par la Société météorologique de France.

A la suite de la session du dernier congrès scientifique, la Société française pour la conservation des monuments vous a adressé le compte-rendu de ses séances. Conserver les monuments destinés à perpétuer le souvenir de nos gloires à toutes les époques est une grande et noble pensée qui trouvera toujours de l'écho dans cette enceinte.

Telles sont, Messieurs, les principales questions qui vous ont occupés; d'autres d'un intérêt plus secondaire, et par cela même plus directes, ont été agitées au sein de vos commissions. Dans cette revue des intérêts dont vous vous préoccupez, il est un fait qui domine tous les autres et qui vient ouvrir une ère nouvelle à votre Société.

La dotation que vous a léguée l'honorable M. Dauphin promet à notre agriculture de nouveaux encouragements, et votre Société, assise sur une base plus large, pourra donner à ses travaux une application plus immédiate.

Le concours régional qui doit s'ouvrir l'année prochaine sous votre patronage, inaugurera dignement cette phase dans laquelle vous allez entrer. Nul doute que dans cette circonstance solennelle, les comices agricoles de Chinon et de Loches, qui ont su imprimer une impulsion si grande à l'agriculture de ces arrondissements, ne s'empressent de seconder votre zèle.

Dans ces grands résultats obtenus, vous vous plairez à accorder une large part à notre honorable président, qui, cédant aux vœux unanimes de votre Société, n'a

pas voulu, lorsque le moment de la retraite semblait arrivé, abandonner ses fonctions en présence de si graves intérêts. Certes, c'est un beau spectacle de voir un de ces guerriers qui ont suivi nos aigles victorieuses sur tant de champs de batailles, consacrer les loisirs de la retraite à présider vos réunions et hâter le progrès de notre agriculture. Noble pays, Messieurs, que cette France où dans les positions les plus élevées, les hommes ne croient pas le moment du repos arrivé, tant qu'ils leur reste une œuvre utile à accomplir.

LES ENFANTS EN VACANCES

Par M. Desabes.

Pauline avait dix ans, et Constantin, son frère,
Un an de plus ; tous deux éloignés de leur mère,
Qui demeuraient aux champs, étudiaient à Tours,
Et faisaient des progrès. Encore quelques jours,
Les vacances viendront, et la troupe écolière,
Ainsi que des ramiers sortant d'une volière,
S'échappera soudain. Nul ne suspend ses pas
Qu'au pied de son berceau ; ce n'est que dans les bras,
Sur le sein maternel que l'écolier s'arrête :
Son bonheur est au comble et sa joie est complète,
S'il montre à ses parents une couronne, un prix,
Comme un muet témoin des travaux accomplis.

Pauline et Constantin réunis à leur mère
Jouissent d'un bonheur que nul souci n'altère ;
Et savez-vous comment ? En deux mots le voici :
Par de prudents efforts leur mère a réussi
A prouver, aussi bien que deux et deux font quatre,
Qu'il est certains penchants qu'il faut savoir combattre ;
Qu'après de durs labeurs plus doux sont les loisirs ;
Qu'après de longs travaux plus vifs sont les plaisirs.

On ne prononçait pas ces vulgaires sentences
Sous forme de sermons, d'amères remontrances,
Mais à propos, en racontant un fait
Récent et palpitant, jetant un jour parfait
Sur la nécessité d'y conformer sa vie.
C'est par de tels moyens que la docte Emilie
Corrigeait et formait les mœurs de ses enfants,
Et leur montrait à faire un sage emploi du temps.
Travailler le matin, c'était leur habitude,
Et le soir les plaisirs succédaient à l'étude.
Exercer tour à tour et l'esprit et le corps,
C'est vers ce but qu'on doit diriger ses efforts.

Le temps est calme et chaud, enfants, qu'on se dépêche,
Dit un jour Emilie, et partons pour la pêche ;
Nous verrons, je l'espère, autourd'hui le poisson
Monter à la surface et mordre à l'hameçon.
Partons, dit Constantin, Partons, redit Pauline,
Et vers l'étang voisin, la mère s'achemine
Avec ses deux enfánts ; on descend un coteau
Offrant aux yeux charmés un ravissant tableau ;
D'énormes ceps chargés de grappes brunissantes,
Sur un roc escarpé des chèvres bondissantes,
De beaux arbres courbés sous le poids de leurs fruits,
De tous côtés la terre étalant ses produits ;
Ce spectacle enchanteur et vraiment admirable
Cause à ces deux enfants un bonheur ineffable.
Leur mère habilement saisit l'occasion
De les habituer à la réflexion :
Que de bienfaits sur nous répand la Providence,
Dit-elle à ses enfánts ; avec quelle abondance
On la voit chaque jour pourvoir à nos besoins !
Sans son constant appui que feraient les humains ?

CONSTANTIN.

Aux enfants comme nous elle donne des pommes,
Des fruits de toute espèce; elle procure aux hommes
La toison des troupeanx pour les sauver du froid,
Et les mets succulents qu'en un festin l'on voit
Servir sur notre table et passer à l'office.

PAULINE.

Dieu nous rendit encore un bien plus grand service
Alors qu'il fit de l'homme un être intelligent,
Ayant des souvenirs, dans l'étude puisant,
Pour l'accomplissement des projets qu'il médite,
Des moyens plus certains, plus promps de réussite.

ÉMILIE.

Oui, ma fille, et voilà la source des progrès
Opérés jusqu'ici. N'ayons aucuns regrets
De n'avoir pas vécu dans le temps des Croisades;
Il n'appartient vraiment qu'à des cerveaux malades
De vouloir soutenir que dans l'antiquité
Les hommes valaient mieux, et que l'humanité
Ne subissant alors ni tourments, ni supplices,
Vivait tranquille, heureuse, ignorante des vices
Qu'on censure aujourd'hui; penser, parler ainsi,
De la réalité c'est n'avoir nul souci.
Bientôt, mes chers enfants, vous apprendrez l'histoire;
Des récits du passé conservez la mémoire;
Des travaux des humains qui vous ont précédés,
Vous saurez profiter; vos esprits mieux guidés,
Vos pas plus assurés éviteront sans doute
Les écueils imprévus semés sur votre route.
De siècle en siècle ainsi, loin de dégénérer,
On voit l'humanité grandir et prospérer.

Sur les bords de l'étang notre famille arrive ;
On la voit aussitôt s'établir sur la rive.
Des milliers de poissons s'agitaient dans les flots,
Un doux zéphir ridait la surface des eaux ;
Tout faisait présager une pêche abondante ;
Le succès des enfants répond à leur attente :
A peine ont-ils plongé leur ligne dans le lac
Que goujons et brochets viennent grossir leur sac.
Chaque fois que leur ligne amenait une proie,
On l'accueillait avec de bruyants cris de joie.

Tout à coup, par malheur, paraît à l'horizon
Un gros nuage noir n'annonçant rien de bon.
Un vent brûlant du sud le pousse et le dirige.
Leur mère, à cet aspect, se désole et s'afflige
De voir tant de bonheur si vite interrompu.
Mes enfants, leur dit-elle, avez-vous entendu
Un bruit sourd et lointain ? c'est la foudre qui gronde ;
Retournons au logis sans perdre une seconde.

CONSTANTIN.

Mais, ma mère, l'orage est encore bien loin ;
De nous presser autant qu'avons-nous donc besoin ?
Quand nous voyons ici le poisson qui foisonne,
Comment s'apercevoir qu'il éclaire et qu'il tonne ?

PAULINE.

Il n'est pas dit non plus que ce temps orageux
S'étendra jusqu'à nous ; il serait bien fâcheux
De quitter ses plaisirs pour un lointain nuage.
Nous nous amusons tant sur ce charmant rivage !

ÉMILIE.

A grands pas vers ces lieux l'ouragan marche, enfants ;
Courons vers la maison ; partons, il en est temps ;

Je ne vois près d'ici nul abri, nul refuge,
Où l'on puisse sans crainte affronter un déluge.
A vos plaisirs je prends autant de part que vous,
Mais nous serions vraiment des imprudents, des fous,
Si nous nous exposions à subir la tempête
Pour jouir plus longtemps des plaisirs d'une fête.

CONSTANTIN.

Quel bonheur! un brochet aussi gros que le bras!
Oh! ma chère maman, ne nous en allons pas.
Tu nous as dit souvent qu'il fallait du courage,
Et savoir au besoin tenir tête à l'orage;
Un orage aujourd'hui nous arrive à propos.

ÉMILIE.

Vous m'avez mal compris; vous abusez des mots.
Quand le devoir l'exige, ou que l'honneur l'ordonne,
Un grand cœur au péril se livre et s'abandonne;
Mais sans nécessité s'exposer au danger,
C'est par un fol orgueil se laisser diriger.
Je vois que mes conseils sur vous ont peu d'empire;
J'aime à faire ce que chacun de vous désire,
A moins que des raisons, des motifs sérieux
Ne prouvent que je doive résister à vos vœux.
Vous devriez avoir un peu de confiance
Dans ceux qui plus que vous ont de l'expérience.

N'ayant rien à répondre aux maternels discours,
Les enfants se taisaient, mais ils pêchaient toujours;
Cependant il fallut songer à la retraite,
On voyait en grondant s'avancer la tempête;
Des échos du vallon les gigantesques voix,
Quand la foudre éclatait, lui répondaient vingt fois.

On avait dédaigné les conseils d'une mère ;
On se montra docile à la voix du tonnerre.
Alarmés et tremblants, Pauline et Constantin,
A cesser de pêcher se résignant enfin,
S'empressent aussitôt de quitter le rivage ;
Ils voudraient éviter un si terrible orage.
Mais il était trop tard ; ils n'y parviendront pas.
Ils font vers la maison quelques pénibles pas ;
Un vent impétueux rend leur marche incertaine ;
L'eau tombe par torrents et submerge la plaine.
A travers ce déluge on voit les deux enfants,
Dans la fange marchant, harassés, haletants,
Se tenant par la main, suivre à peine Emilie ;
Pourquoi n'irions-nous pas au bord de la prairie,
Sous ces grands peupliers, comme ce voyageur,
Dit alors Constantin ? Sous leur toit protecteur
Nous pourrions respirer, recevoir moins de pluie.

Je m'en garderai bien, répondit Émilie;
Je crois, mes chers enfants, vous avoir déjà dit
Que la foudre souvent pour s'abattre choisit
La cîme d'un clocher, les sommets des montagnes,
Les arbres les plus hauts des forêts, des campagnes.
Mille faits ont prouvé qu'en un temps orageux
Un grand arbre est souvent un abri dangereux.

A peine a-t-elle dit qu'un coup se fait entendre ;
C'est la foudre qui brille et qui réduit en cendre
Et l'arbre et l'imprudent qui s'abritait dessous.
De sa mère, Pauline embrasse les genoux,
Et Constantin, saisi d'une frayeur extrême,
Pousse un cri de terreur et se dit à lui-même :
Nous serions arrivés ou bien près du logis,
Si j'avais de ma mère écouté les avis.

Dans ce moment affreux la prudente Émilie
De ses faibles enfants ranime l'énergie.
Courage, mes amis ! luttez avec effort,
Et dans quelques instants nous entrerons au port.
pauline et Constantin, à cette voie chérie,
Précipitent leurs pas, malgré le vent, la pluie ;
Et les voilà bientôt rentrés à la maison,
Trempés, crottés, rompus, mais chargés de poisson.

De hardes et de linge allons changer bien vite,
Dit Émilie ; ici vous reviendrez de suite ;
Les fruits et le poisson ne nous manqueront pas ;
Nous avons tous besoin de faire un bon repas.
Quelques instants après et Pauline et son frère
Se trouvaient au salon réunis à leur mère.
Qu'avez-vous, mes enfants ? on dirait que des pleurs
Ont coulé de vos yeux ; dites-moi vos douleurs.

PAULINE.

De moi-même aujourd'hui je suis fort mécontente ;
Tu nous avertissais en mère prévoyante,
Qu'un affreux ouragan allait fondre sur nous,
Qu'en ne t'écoutant pas nous n'étions que des fous ;
Rien ne nous ébranla ; je suis inexcusable,
Et je voudrais...

CONSTANTIN.

C'est moi qui suis le plus coupable :
Et qui me suis montré le plus déterminé
A poursuivre la pêche, et le plus obstiné
A braver la tempête, à faire le contraire
De ce que nous disait notre prudente mère.
Je me suis mal conduit ; j'ai trahi mon devoir ;
Aveugle que j'étais ! je devais bien savoir

Que la pluie et le vent, pour moi fort supportables,
Pour vous devaient avoir des suites déplorables.
Que fût-il arrivé, si, selon mon avis,
Sous cet arbre fatal maman nous eût suivis ?
Tous trois, ou l'un de nous, consumé par la foudre,
(Je frémis d'y penser) nous ne serions que poudre.
La leçon d'aujourd'hui prouve que les enfants
Doivent suivre toujours l'avis de leurs parents.

ÉMILIE.

A peine tous les deux vous sortez de l'enfance ;
Ayant peu de savoir et point d'expérience,
A votre âge on commet des fautes, des erreurs
Qui pourraient attirer sur vous de grands malheurs,
Si les sages avis d'un parent ou d'un maître
Ne venaient à propos vous apprendre à connaître
Un affreux précipice ouvert devant vos pas,
Un danger sérieux que vous ne voyez pas.
Un enfant indocile, au reproche insensible,
Se prépare toujours un avenir pénible.
Je vous en dirais plus si votre repentir,
Vos pleurs et vos discours ne venaient garantir
Que vous obéirez à ceux qui vous chérissent,
Et qui de vos défauts surtout vous avertissent.

PAULINE ET CONSTANTIN.

Oui, nous t'obéirons sans jamais hésiter.
Sur nos cœurs repentants, mère, tu peux compter.

De doux embrassements, des larmes de tendresse
Comblèrent aussitôt de bonheur et d'ivresse
Ces trois êtres émus, un instant attiédis,
Dans un durable accord désormais affermis.

Heureux sont les pays où la femme affranchie,
Sous un joug écrasant ne traîne pas sa vie ;
Où son cœur, son esprit, avec soin cultivés,
Par d'obscurs préjugés ne sont pas entravés ;
Alors que dirigé par une tendre mère,
Qui sait être à propos indulgente ou sévère,
L'homme, dès le berceau, sent une habile main,
Qui des grandes vertus lui trace le chemin.
Nations qui visez à devenir célèbres•
Que la femme chez vous sorte enfin des ténèbres.

Des parents éclairés, patients, vertueux,
Élevant sagement des enfants qui, comme eux,
Persévérants, actifs, amis de la justice,
Ont en égale horreur la paresse et le vice ;
D'intègres magistrats, de savants professeurs,
Des laboureurs instruits, de tolérants pasteurs,
Avec ces éléments l'humanité progresse,
Un heureux avenir devant nos yeux se dresse ;
Et l'homme arrive un jour à ces temps fortunés
Pour lesquels l'Incréé nous a prédestinés.

RAPPORT

DE M. DE SOURDEVAL

Sur l'ouvrage intitulé :

GUIDE DU CULTIVATEUR AMÉLIORATEUR, par E. Lecouteux, directeur des cultures de l'ex-institut agronomique de Versailles, ancien élève et répétiteur de Grignon.

Trop souvent, en agriculture, nous avons vu la science se ruiner et le progrès arriver à sa perte, tandis que ce qu'on est convenu d'appeler la routine continuait d'atteindre son but modeste. L'illustre Dombasle lui-même, auquel la France doit une partie notable de sa plus-value, n'a-t-il pas défait sa fortune en même temps qu'il enseignait au pays à faire la sienne. Dans son héroïque entreprise n'est-il pas tombé noblement comme un soldat qui accepte le plomb meurtrier pour assurer la victoire à sa patrie ? Oui ! Dombasle a succombé en holocauste agricole, mais sa cendre a fertilisé au loin le sol français, et c'est à juste titre qu'une statue lui a été élevée par la reconnaissance nationale.

Nous avons profité à la fois de ses enseignements et de ses fautes ; son élève M. Rieffel, appliquant à l'autre extrémité de la France le système de Roville,

s'est heurté contre le tuf ; et la lande armoricaine a rançonné la science et le travail au-delà de toute rémunération possible.

Le savant et laborieux directeur de Grand-Jouan a eu la bonne foi de le confesser, et cet honorable aveu a fait tomber l'illusion de l'adage un peu téméraire : « Il n'y a pas de mauvaises terres, mais seulement de mauvais cultivateurs. » Et il a inspiré à un éminent agronome, à feu Royer, inspecteur-général de l'agriculture, une étude nouvelle et attentive de l'appropriation des terrains.

Dans la classification de Royer, les sols les plus rébelles sont voués à une simple culture forestière ; ceux qui sont un peu moins infertiles sont exploités en pacage, puis viennent successivement les terres à production de plantes fourragères, enfin le sol jardinier et maraîcher qui occupe le sommet de l'échelle productive.

Ces appropriations diverses doivent, bien entendu, se tenir et, en quelque sorte, s'enlacer ; elles doivent aussi se suivre dans une marche progressive de la première à la dernière. Aussi M. Royer les appelait-il justement des périodes ; et, par là, son idée théorique ouvrait à la pratique une carrière féconde, presque dégagée de périls.

M. Lecouteux, dont nous analysons l'ouvrage, a adopté cette classification. Il passe ensuite en revue toutes les questions d'économie rurale avec une sagacité et une lucidité remarquables. La question si débattue de la grande et de la petite culture est ici discutée avec intelligence.

La grande culture procède par les capitaux et le calcul, elle simplifie le travail par les machines, entreprend des productions à longs termes, vise à obtenir ses résultats avec peu de main-d'œuvre, d'où il suit qu'elle peut livrer à la circulation une masse de produits à bon marché; ces produits vont nourrir les villes, alimenter les fabriques, ou même ils s'exportent au dehors, en échange d'autres valeurs.

La petite culture est l'œuvre de la famille agricole, qui supplée aux capitaux par le travail des bras; elle donne beaucoup en produits bruts; mais sur le produit elle prélève sa subsistance, c'est-à-dire une part considérable, et ne livre que peu à la circulation.

Elle nourrit plus de monde sur place et moins au dehors. Poussée trop loin, elle tend à constituer une sorte de fourmilière humaine où chacun vit tout juste de ce qu'il a produit. Tandis que lorsque la grande culture s'élève à la hauteur de sa mission comme dans la Brie, la Beauce ou l'Angleterre, elle rivalise avec les principales branches de l'industrie manufacturière dans le concours de la richesse nationale.

A chaque système son lot, dit M. Lecouteux; à la grande culture les machines, les engrais, le bétail, les céréales, les fourrages; à la petite, les terres en période maraîchère, les revers des coteaux, les terrains accidentés, toutes les terres enfin qui, par leur vieille fécondité, peuvent se couvrir d'arbustes peu exigeants sous le rapport de la fertilité.

M. Lecouteux place avec raison au premier rang la production animale, parce qu'elle pourvoit non-seule-

ment à la nourriture de l'homme, mais encore, et surtout, à l'alimentation végétale par les engrais ; elle peut et doit être considérée comme la base de la production agricole, comme la garantie de la fécondité du sol, comme le grand levier de toutes les améliorations rurales.

Par conséquent, il est permis de dire que dans un ordre social bien ordonné, il doit exister un certain rapport entre la surface consacrée à la nourriture des hommes et la surface affectée à l'affourragement du bétail. Or, jusqu'à ces derniers temps, produire des grains, telle a été surtout l'ambition de l'agriculture française. Le bétail, regardé comme un mal nécessaire, partout où il fallait produire des engrais sur place, n'est venu que longtemps après.

Mais c'est en vain que dans l'exploitation rurale, comme dans la spéculation manufacturière des villes, on parvient à force d'intelligence, de capitaux et de travail, à donner des produits abondants ou de qualité supérieure ; il faut le débouché. Le débouché étranger est le moindre, le moins sûr, peut-être même le moins profitable ; c'est à l'intérieur surtout qu'il convient de s'adresser. La prospérité des villes fait valoir le produit des campagnes, et réciproquement, l'aisance des campagnes offre aux objets manufacturés un placement vaste et lucratif.

Cette question de la solidarité des industries est pleine d'intérêt sous la plume animée de M. Lecouteux.

A travers tant de propositions habilement traitées, il en est deux, toutefois, sur lesquelles nous ne pouvons

adopter les conclusions de l'auteur. Je veux dire les haras et les forêts. Quelques pages substantielles sont consacrées à la production chevaline. M. Lecouteux veut, à bon droit, en voir le développement lié à celui de l'agriculture même. A l'une et à l'autre il rattache le concours des hommes éclairés et riches; et comme il donne une grande extension à l'initiative privée, il veut lui confier les étalons de tête au lieu de les faire fournir par l'État.

Or, l'étalon de tête est essentiellement un animal dispendieux qui, présenté par l'industrie privée, pèse sur la production tandis que l'action de l'État affranchit le producteur de la majeure partie de la rançon qu'imposerait cet étalon s'il rentrait dans la spéculation privée.

En fournissant l'étalon, l'État trouve en outre l'avantage de préciser l'emploi du générateur qui conduit à la production du cheval de guerre, tandis que cette production qui lui importe, à si juste titre, peut fort bien être indifférente à l'industrie privée.

M. Lecouteux efface d'un trait de plume les forêts de l'État comme les haras nationaux, et, pour se conformer sans doute aux classifications de M. Royer, il confine le régime forestier aux plus mauvais terrains; il condamne au défrichement toute forêt plantée en sol propre à la culture. Aux mauvais terrains je reléguerais volontiers la tâche de produire le bois de chauffage, encore ne serait-ce pas sans m'assurer la caution des houillères; mais je ne m'y fierais pas pour le bois de construction civile, et encore bien moins pour ceux qui

sont nécessaires à l'architecture navale. Dans aucun cas les particuliers ne peuvent spéculer sur la croissance des futaies séculaires.

L'État seul compte par siècles, et seul il peut récolter la futaie qu'il a semée. Il a besoin de forêts étendues, plantureuses, pour le service de sa marine, ce bois, il doit le trouver chez lui comme le cheval de guerre, et non le demander à l'étranger. Qu'il vende les parties arides ou buissonneuses de ses forêts, rien de mieux! mais il doit garder parmi ses trésors les plus précieux, parmi ses réserves suprêmes, ces belles forêts qui lui garantissent des tiges monumentales pour ses vaisseaux de guerre.

Notre dissidence exprimée sur ces deux points, nous nous empressons de reconnaître le *Guide du cultivateur améliorateur* comme un livre d'une haute portée. C'est un cours d'économie rurale complet, et presque un cours d'économie politique tout entier. Ce livre n'est pas seulement utile au cultivateur, il l'est au propriétaire le plus éloigné de son domaine; il lui enseigne l'art d'administrer son bien dans une voie de progrès, de concilier dans ses transactions le triple intérêt du propriétaire, du sol et du fermier; il est digne des méditations des hommes sérieux. Un intérêt profond se lie à cette étude des relations de l'homme avec la terre qui le nourrit; et ces relations ne peuvent être exposées d'une manière plus animée et plus puissante qu'elles ne le sont dans l'œuvre du directeur des cultures de l'ancien institut agronomique de Versailles.

RÉFLEXIONS

SUR

LES FAUX SYSTÈMES

ET

LES RÊVES SCIENTIFIQUES

Par le docteur J.-B. MÈGE

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE, ETC., ETC.

Les hommes qui s'occupent de sciences naturelles et physiques avec cet esprit positif et analytique qui caractérise le vrai savoir, ont l'habitude, dans leurs écrits, de protester contre les idées préconçues qui enfantent les faux systèmes, les doctrines *à priori*, les utopies inapplicables. C'est une espèce de profession de foi qu'ils ont raison de faire, afin de n'être pas confondus avec cette catégorie de savants qui rejettent l'observation ou l'interprètent mal, et n'imaginent que des romans scientifiques. Néanmoins il faut reconnaître les services qu'ils ont rendus, tout en parcourant le vaste champ des abstractions, et accepter les faits et les résultats constituant des découvertes utiles, quelquefois importantes, presque toujours inespérées, mais qui, par droit de conquête sur la nature cachée, sont entrées

dans le domaine de la science et doivent y rester. C'est ainsi que les astrologues, pleins d'extravagances et de superstitions, n'en ont pas moins laissé des faits et des observations utiles à l'astronomie ; et que leurs erreurs, reconnues plus tard, ont démontré la fausseté de leur science et contribué, par là, à faire naître la méthode rationelle de l'observation et du calcul. Il en fut de même des alchimistes, qui, tout en cherchant la transmutation des métaux, la pierre philosophale, nous ont aussi légué d'importantes découvertes, des lois d'agrégation et d'affinité qu'ils ne cherchaient pas, et qui seraient peut-être encore inconnues sans les travaux de ces rêveurs. Les problèmes et les calculs sur la quadrature du cercle ou le soi-disant mouvement perpétuel, l'extraction de la racine de certains nombres, les vains efforts tentés pour maîtriser les aérostats, etc., ont valu à la géométrie, à l'algèbre, à la mécanique, à la météorologie des faits et des combinaisons intéressants.

Les romantiques, pris d'un superbe dédain pour les règles vieillies de l'art d'écrire, pour les classiques purs, pour les formes du langage trop circonscrites de nos grands maîtres en littérature, ont donné dans l'excès opposé. Au lieu de perfectionner les règles et les préceptes consacrés, en signalant ce qu'ils pouvaient avoir de trop absolu, de trop exclusif, et conservant, respectant ce qu'il y avait de fondé sur le bon goût, le noble, le vraisemblable, ils sont tombés dans le galimatias, le dévergondage d'idées, la sensiblerie boursouflée ou le pastiche rappelant le genre

faux et exalté de Goëthe dans Werther ; ou bien ils ont affecté un néologisme barbare, stérile et ridicule ; ils ont osé se moquer de notre inimitable Molière, de notre pur et suave Racine, de notre classique et satirique Boileau!... Les fats ! Et pleins d'un sot orgueil, ne pouvant égaler ces hommes de génie, que dis-je, voulant les surpasser, ils ont cherché à produire des émotions mélodramatiques par des tableaux horribles, des peintures de mœurs d'une vérité dégoûtante, préférant ainsi le vrai, puisé dans l'ignoble, le trivial ou le grotesque aux beautés de la nature, aux magnificences de style de nos grands écrivains... Enfin, ils n'ont enfanté que des monstres littéraires tout en voulant créer un nouvel Apollon.

Et cependant, ces monstruosités présentent des beautés partielles, des vues hardies, des conceptions ingénieuses dont l'art d'écrire s'est enrichi.

Châteaubriand, l'un de ces premiers novateurs, s'est heureusement affranchi de cet alliage incohérent, et il s'est hâté de séparer l'ivraie d'avec le bon grain, pour ne plus se servir que de ce dernier, laissant aux d'Arlincourt *et tutti quanti*, l'amalgame fantastique du nouveau genre d'écrire, nommé romantisme, renouvelé du moyen-âge et habilement épuré, *modernisé* par son illustre grand-prêtre, Victor Hugo. Voyant que ses créations excentriques avaient fait leur temps, que l'enthousiasme de ses prosélytes, de ses imitateurs ne dépassait pas le seuil de sa petite église, et visant d'ailleurs aux premières distinctions littéraires, ce grand poète s'était décidé à modifier sa manière, à en

faire disparaître ce qu'il y avait de choquant dans ses inversions, de contraire aux règles grammaticales les plus simples, aux mépris desquelles il n'eût jamais obtenu les suffrages des dispensateurs de fauteuils académiques. Aussi n'est-il entré à l'Académie française qu'en laissant à la porte tout ce qu'il y avait de barbare, de faux, de ridicule et de laid dans la plupart de ses œuvres. Les peintres, les sculpteurs, voire même des musiciens qui avaient adopté les idés du romantique dans leurs compositions, ont abandonné ce qu'elles avaient de contraire au bon goût et à la décence.

D'autres esprits faux ou charlatans avaient aussi fait irruption dans l'ordre intellectuel et social. Les Saint-Simoniens ont voulu créer une nouvelle religion, une politique plus large et donner d'autres bases à la société, à l'industrie: affectant des prétentions gigantesques et sublimes, ils se sont annoncés comme les rénovateurs du vieux monde; comme les apôtres d'une religion à laquelle ils ont donné pour révélateur l'homme le plus immoral, le plus corrompu de son temps. Ils ont déifié ce Saint-Simon, qui écrivait à sa sœur, qu'il avait épousé sa femme parce qu'elle était perdue de réputation (1). Ce débauché ne se doutait guères que peu de temps après sa mort, dans le XIXe

(1) Je tiens ce propos de quelqu'un qui l'a beaucoup connu; de défunt M. Ribouet, intendant-général des domaines du prince de Talleyrand.

M. de Lingrée, auteur d'un recueil de pensées, m'a aussi communiqué une correspondance entre sa mère et le comte de Saint-Simon qui voulait lui escroquer une somme de 30,000 francs.

siècle, il se trouverait, en France surtout, de jeunes énergumènes qui lui dresseraient des autels, et qui changeraient en paroles d'évangile les rêves creux des dernières années de sa vie. Mais ce qu'il y a de plus étonnant à notre époque de lumière scientifique, de découvertes industrielles et civilisatrices, c'est que la plupart des prêcheurs, des coryphées de cette dogmatique politico-religieuse étaient d'un esprit remarquable, d'une instruction solide, et doués de l'éloquence propre à émouvoir, à convaincre certaines capacités plus accessibles à la forme ou à l'accessoire qu'au fond ou au principal des choses. En un mot, la plupart étaient d'adroits charlatans qui savaient habilement mêler à leur impraticable dichotomie : « *à chacun selon sa capacité, à chacun selon ses œuvres,* » des énoncés de bons principes, des théories, des systèmes d'industrie et de prospérité d'une grande importance, et qui pour n'être pas nouveaux n'en avaient pas moins besoin d'être reproduits, commentés et propagés ; ce n'est qu'en criant fort et souvent que l'on parvient à faire accepter les vérités, même les plus utiles. Sous ce rapport, les Saint-Simoniens ont rendu quelques services ; et l'un deux, Michel Chevalier, continue d'en rendre par ses savantes leçons au Collége de France. Il naîtra donc quelques bons fruits de leur ensemencement.

Quant à leur doctrine fondamentale, à leur religion absurde, à leur émancipation de la femme, à leur morale de libertin, à leur mode d'acclamer les capacités, d'après lequel les plus forts ou les plus rusés

se faisaient acclamer ou s'acclamaient eux-mêmes aux emplois les plus élevés, les poursuites du gouvernement d'alors étaient inutiles pour empêcher l'enseignement et la pratique : déjà tout le monde s'en moquait, et le ridicule eût certainement suffi pour en faire bonne et prompte justice (1).

Le fouriérisme, autre folie de notre temps, qu'on pourrait appeler communisme attrayant, dont nous avons ailleurs démontré les dangers et l'absurdité, contient aussi quelques bonnes choses : l'association limitée, par exemple, offre des avantages réels et d'une économie incontestable. Mais l'association générale, universelle, bien que divisée en séries, ou groupes sympathiques, est restée à l'état de rêve ; les divers essais qu'on en a tentés, n'ayant pas réussi, ont dissipé les illusions des adeptes-bailleurs de fonds. L'un d'eux, riche Anglais, est allé se ruiner à la fondation du phalanstère manqué de l'ancienne abbaye de Citeaux, en Bourgogne.

Nous pourrions placer ici la plupart des systèmes de médecine, dont les plus faux, les plus exclusifs et même les plus dangereux, renferment des vérités précieuses qui ont favorisé les progrès de la science de l'homme. Il nous suffira, pour compléter cette courte ébauche,

(1) M. Enfantin se dit un jour : *Ego sum papa*... et il fut acclamé pape ! On se souvient de l'embarras de ce comique autocrate, lorsqu'il fut appelé devant les tribunaux ; il ne put pas prononcer quatre paroles de bons sens... Mais comptant sur la fascination de son regard, la tête haute, il le promène sur l'auditoire qui a l'irrévérence d'éclater de rire. Après avoir succombé sous le poids de la tiare, M. Enfantin s'est fait non acclamer, mais nommer ingénieur des ponts et chaussées... Il a donc fourni lui-même la preuve de la fausseté de son système.

de mentionner celui de l'irritation dit : *Médecine physiologique*. Les recherches et les doctrines exclusives de son créateur, le célèbre Broussais, sur les maladies de la poitrine et spécialement sur celles du tube intestinal, ont éveillé l'attention des praticiens, et provoqué de nouveaux travaux sur ces affections, qui sont aujourd'hui mieux étudiées et mieux connues. Mais les partisans outrés de ce système ont fait un tel abus des saignées, des sangsues et du régime débilitant qu'on peut dire, sans hyperbole, que cette médecine de Sangrado a le singulier avantage d'avoir servi la science aux dépens de l'humanité.

Il serait donc facile, en examinant sommairement tous les genres de connaisances, de démontrer que les sciences, la littérature et l'humanité ont toujours hérité de quelque chose de réel et de bon des divers systèmes et des doctrines les plus erronées et les plus absurdes, dans leurs principes constitutifs. Il y a cependant quelques exceptions. Par exemple, on verrait qu'il ne nous reste absolument rien d'utile, rien de positif du magnétisme animal ni de l'homéopathie, qui, se trouvant en opposition radicale avec les lois naturelles, échappent à nos sens et à notre appréciation logique.

PORTRAITS.

I.

Robertin.

—

Robertin est philanthrope ; il est la providence des infortunés, des pauvres honteux ; il les cherche partout ; plus il en découvre, plus son cœur est satisfait. Ce bon, ce désintéressé, ce compatissant Robertin les accueille, les caresse, les inscrit sur son registre et court aux Tuileries, — où il a ses entrées libres, — puis chez les ministres, les ambassadeurs, les ducs et les duchesses, chez les étrangers de distinction, et n'a garde d'oublier ses amies les douairières du noble faubourg... Là, il faut voir comme il est éloquent, pathétique! C'est à fendre le cœur ; il décrit l'incendie qui a détruit tout un village ; vous représente les vieillards, les femmes, les enfants restés sans asile, sans pain ; fait le tableau déchirant d'une veuve et de ses six enfants qui meurent de faim ; il a en outre des orphelins et des orphelines, des estropiés, des aveugles, des paralytiques à élever, à soutenir avec les secours des bonnes âmes ; il a des prisonniers qui demandent un peu de vin pour soutenir leurs forces abattues, un peu de tabac pour les distraire ; il a aussi de braves libérés des bagnes dont il garantit le sincère repentir... En vérité, il faudrait être dépourvu de glande lacrymale pour ne pas donner quelques larmes de pitié à ces récits lamentables, et ne pas avoir un centime dans sa bourse pour ne pas l'ouvrir

à l'éloquent, au généreux avocat des misères humaines. Aussi ne s'en va-t-il jamais le gousset vide ; chacun s'empresse, on lutte de générosité, et, sa récolte faite, il va la joindre au produit d'une représentation donnée au bénéfice d'une grande infortune, dont il se fait le protecteur — et le caissier. — Si vous lui dites que vous n'avez pas d'argent pour le moment, il sort de sa poche une longue liste de souscription, et il ne vous reste aucun moyen de ne pas y consigner votre offrande. Après avoir réuni les sommes reçues, il porte chaque jour le tout chez son banquier, afin de ne pas laisser ces fonds improductifs d'intérêt. Quant à leur répartition, voici comment il y procède : tous ses enfants,— c'est ainsi qu'ils les appelle,—sont prévenus que tel jour, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures avant midi, il délivrera des secours proportionnels à chacun, à la condition expresse de se présenter munis de leurs papiers bien en règle ; car s'il manque un point ou une virgule, il ne donne rien. S'il ne peut découvrir ni faire aucune objection, il se décide à remettre un *mandat* sur son banquier, où il faudra faire queue deux ou trois jours pour recevoir un dividende de 10 p. °/₀. Les 90 p. °/₀ restants, Robertin se les attribue, *in petto*, pour ses frais, faux frais, peines et démarches dans l'excercice *gratis* de ses fonctions bénévoles d'avocat des malheureux. — Qui le croirait pourtant, il jouit aujourd'hui de 50,000 livres de rente !... A la vérité, c'est à force d'économies, et afin de pouvoir se livrer plus largement à son penchant irrésistible pour le soulagement de l'hu-

manité souffrante... Aussi le pauvre homme donne-t-il presque tout : il envoie annuellement 500 francs au bureau de bienfaisance de son arrondissement, pareille somme au curé de sa paroisse, et pour que sa libéralité trouve des imitateurs, il la fait annoncer dans tous les journaux... Enfin, c'est à peine s'il garde de quoi défrayer sa maison, payer son cuisinier, ses laquais, cocher et jardiniers. Il faut bien que l'homme aux bonnes œuvres vive en se faisant honneur d'une fortune si honnêtement acquise, — à force d'économies.

Si cependant vous connaissez des Robertin, — ou des *Robertine*, — ne leur confiez pas vos aumônes ; faites la charité vous-mêmes ; ce sera plus sûr et vos obligés y gagneront 90 p. %.

II.

Un intrigant conseillé par un charlatan.

—

Tu veux réussir, Rampadin, et tu crois atteindre ton but à force d'intrigues, de platitudes et d'adulations ; j'apprécie la flexibilité de ta colonne vertébrale ; tes courbettes dépassent le quart de cercle... ; mais tu manques de tact ; tu prodigues à tout le monde tes flatteries et ton esprit ; tu ne connais pas assez l'empire des métamorphoses, de l'habit d'arlequin ou des transformations de Protée, ni même de cette simplicité native, au besoin, si bien imitée par les habiles de ton métier, qui n'oublient jamais cet adage : *Trop d'es-*

prit, *pas d'esprit*. Voltaire, qui s'y connaissait, a dit :

« Le vrai peut quelquefois n'être pas de saison,
« Et c'est un très-grand tort que d'avoir trop raison. »

(*Disc. sur les disputes.*)

Pour être infaillible, Rampadin, il faut donc que tu sois, selon les gens, tour à tour juste-milieu, henriquinquiste ou républicain, grave ou bouffon, sentencieux ou beau diseur, doucereux ou caustique, spirituel, fin, rusé ou lourd jusqu'à la gaucherie, simple jusqu'à la bêtise, à la duperie, distrait, complaisant ou dédaigneux, impertinent ou poli, bonhomme au naturel ou méchant envloppé d'un manteau transparent, enfin médisant ou calomniateur en toute occasion... Quant à ton ignorance, je te la passe, la science n'est que l'accessoire dans le monde : du jargon bien phrasé, cela vaut mieux, et tu ne t'en tires pas mal. Plus tu seras *creux*, plus tu paraîtras *profond* aux yeux de certaines gens. Je veux encore, par un dernier avis, détruire en toi une erreur grave : Tu cherches à te faire aimer par un apparence de dévoûment affectueux..., moyen usé, mon ami, fais-toi craindre plutôt ; cela réussit plus souvent, et c'est d'un meilleur escompte.

Te conduisant ainsi, Rampadin, je te prête ma fortune à 50 p. 100, et l'hypothèque sur tes succès.

III.

L'illustre charlatan allemand.

Qui ne connaît le célèbre docteur Kroff ! Furet des salons et des boudoirs, on le voit, on le rencontre par-

tout, — excepté chez les petites gens. — Il sait tout, — même un peu de médecine. Du reste il est charmant; son activité est prodigieuse, sa complaisance infinie. Le matin il va d'abord à l'Hôtel-Dieu pour pouvoir le soir parler des opérations qu'on y a faites; puis il court chez les personnages les plus éminents de la capitale, s'informe s'ils ont bien dormi, bien digéré, et laisse au suisse sa carte de visite; passe chez son pharmacien pour recevoir la remise des drogues qu'il y a fait prendre la veille; il se rend ensuite aux cours de la Sorbonne, à ceux de l'Observatoire, à la séance de l'Institut pour causer avec son ami Arago qui ne l'écoute pas, s'en revient par les Tuileries; va de là chez un banquier de la Chaussée-d'Antin pour lui demander à dîner; et, après y avoir fait briller son esprit, son érudition et ses cures étonnantes, un domestique en grande livrée vient le demander de la part de madame la marquise *** qui l'attend... pour le conduire aux Italiens, d'où il compte partir au milieu du second acte, parce qu'il a ses visites du soir à faire, et qu'il doit paraître à la réception du Ministre, ainsi qu'au bal de l'ambassadrice... Êtes-vous fières et heureuses, Mesdames, d'avoir un tel homme pour médecin, la coqueluche de Paris élégant! Il prolonge vos migraines, au besoin, vous crée des maladies pour vous envoyer à Bade ou aux Pyrénées, transforme vos vapeurs en fièvres nerveuses afin de vous rendre plus intéressantes, et vous fait dix visites pour une... Mais c'est tout gain pour vous *et pour lui*; vous le voyez plus souvent... et quel plaisir ne vous procure-t-il pas

avec ses jolies petites phrases germaniques, ses consolations pleines de romantisme, ses marques du tendre intérêt qu'il vous porte!!! Il vous a fait hommage de son mémoire sur le magnétisme, fruit de son génie, récit fidèle de ses succès... vos moindres désirs sont pour lui des lois, des ordres ! Il devine et favorise vos plus secrètes pensées; et pour vous prouver son éternel dévouement, il vient d'obtenir du roi de Prusse la permission de prolonger indéfiniment son séjour à Paris. —Vous l'avez lu dans tous les journaux.— N'en croyez donc pas les mauvaises langues qui traitent votre cher Kroff de charlatan : ce sont des jaloux qui voudraient le renvoyer à Berlin... Qui sait ce qu'il deviendrait? garde du commerce, peut-être... car ces mêmes mauvaises langues ajoutent qu'il joint ici l'office secret d'espion à son industrialisme médical. Calomnie! calomnie! Ce cher Esculape des Juifs! Ce moderne Hippocrate du somnambulisme et de la mode! que de droits n'a-t-il pas à votre confiance, à votre affectueuse gratitude? Sans parler de sa science qui est universelle... Eh! qui oserait, — sinon les mauvaises langues, — l'accuser d'ignorance? ses confrères? on ne les croirait pas; ses auditeurs? il parle de chimie aux diplomates, et de diplomatie aux chimistes; ses lecteurs? on ne lui connaît qu'un ci-devant doctrinaire, amateur-né de galimatias; ses malades? il les fascine... ou les expédie pour un monde meilleur.

IV.

Le charlatan compilateur.

Tu viens, Plagis, de publier encore un gros livre; comme tes autres in-8° il est plein d'érudition, de recherches laborieuses, de citations savantes... Mais combien y a-t-il de pages de ton propre fonds? J'y vois bien tes efforts de style, ton artifice pour rajeunir des choses plus vieilles que toi, pour t'approprier ce qui ne n'appartient pas, ou pour donner de l'importance à des riens; mais de bonne foi, je n'y trouve pas une idée nouvelle, pas même un fait curieux, un récit amusant, des formes de langage qui puissent me dédommager du temps que j'ai mis à te lire... Plagis, crois-moi, pense un peu plus et écris un peu moins. Ne crains pas que la science y perde, ni que les bons lecteurs s'en plaignent... Veux-tu même t'attirer leur reconnaissance, laisse-là, si tu peux, ton métier d'auteur, ou plutôt de compilateur sans génie, sans goût et sans esprit. Mais pardon, je me trompe sans doute; je calomnie tes intentions, n'est-ce pas? Tu n'écris ni pour la science, ni pour les gens instruits!... que t'importe une vaine gloire! Tu vises au solide, à la célébrité productive, à celle qui résulte de l'admiration du vulgaire quasi savant; et c'est à lui que tu t'adresses, rusé Plagis! Que tu le connais bien!... honneur donc à ton *savoir-faire*; continue ta lourde tâche: qui veut la fin veut les moyens. Mais trouve bon que dans mes

insomnies je préfère l'opium à ton livre : en m'endormant l'un me procurera des rêves agréables ; l'autre me donnerait le cauchemar.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION D'EXAMEN

POUR LES PRIMES DE 1855

Par M. Minangoin, Rapporteur.

§ 1. — *Mise en valeur des terres incultes par la culture des céréales.*

La question de la mise en valeur des terres incultes acquiert une nouvelle importance par les circonstances actuelles. La guerre enlevant à la consommation de l'Europe des quantités considérables de céréales qu'il faut impérieusement remplacer, c'est vers l'agriculture que se tournent tous les regards, toutes les espérances pour combler le déficit. L'importante découverte de l'effet du noir animal sur les landes défrichées est venue, il y a déjà quelques années, offrir au pays un moyen prompt et économique d'augmenter dans des proportions notables la production des céréales, et l'on comprend difficilement que la surface de la France renferme encore d'aussi vastes étendues de landes, alors qu'il suffit d'un bon labour, suivi de hersages énergiques, et de 3 à 4 hectolitres de noir animal pour obtenir des récoltes de froment et de colza dignes de nos plaines les plus fertiles.

Un grand nombre de cultivateurs d'Indre-et-Loire ont su trouver et mettre en activité ce trésor si précieux, cette richesse cachée sous la bruyère improductive; et, votre commission le proclame hautement pour encourager les défrichements, ce sont les blés sur terres nouvelles qui ont le mieux résisté aux influences météorologiques de l'hiver dernier : nulle part nous n'avons observé des blés plus vigoureux, donnant de plus belles espérances.

Médaille d'or à M. Faure, de Lille, propriétaire à la Ronde, commune de Ceré. — Parmi les exploitations qui ont concouru au prix de défrichement, la terre de la Ronde se place en première ligne par l'importance de son étendue et de ses travaux.

L'initiative des premières opérations est due à un agriculteur célèbre, aux idées neuves, à l'imagination féconde, M. Malingié. C'est sous son inspiration que M. Faure, originaire, comme lui, du département du Nord, est devenu propriétaire de la Ronde, associant ses capitaux à l'intelligence de l'agriculteur. Une mort prématurée est venue enlever M. Malingié au début de l'entreprise; M. Faure la continue avec le concours intelligent de M. Mirel, son régisseur; tout ce que nous avons vu nous prouve qu'il est admirablement secondé.

La bruyère qui couvrait la plus grande partie des 930 hectares acquis par M. Faure aura entièrement disparu dès l'année prochaine; elle aura fait place ici à des céréales, le froment, l'orge et l'avoine; là à des plantes industrielles, le colza et le lin; ailleurs à des plantes fourragères, la betterave, le navet, le topinambour, les prairies naturelles ou artificielles; plus loin

à la vigne, à des essais de houblon. Sur les terrains destinés au boisement, M. Faure tire d'abord de la lande défrichée une récolte de colza, puis deux récoltes de blé et enfin une récolte d'avoine dans laquelle il procède au semis de bois. Cette manière d'opérer est plus économique que celle de M. Malingié qui avait boisé d'abord par voie de plantation avec des façons réitérées d'entretien pendant les premières années : abstraction faite du prix de revient, la méthode primitive a donné naissance à du bois dont nous avons admiré la régularité et la vigueur. La Ronde nous a offert un magnifique champ de colza de 32 hectares, sa végétation vigoureuse et régulière paraissait promettre un rendement de 30 hectolitres à l'hectare ; au prix actuel du colza, la valeur de cette récolte serait le triple de celle du sol qui la portait (1).

Médaille de vermeil à M. Thomassin, propriétaire à Nouans. — M. Thomassin, convaincu des avantages que présente la culture des landes défrichées, considérée comme préparation au boisement, se charge d'opérer le défrichement des landes situées autour de lui, moyennant jouissance pendant quatre années : il obtient ainsi pour récompense de son travail, 2 récoltes de blé et 2 d'avoine ; dans l'avoine de la quatrième année, le propriétaire fait son semis de bois. Par la culture de ces quatre années, la bruyère et les mauvaises herbes ont disparu, et le terrain, tout en produisant des récoltes qui viennent augmenter la masse des denrées alimentaires du pays, se trouve mieux disposé à recevoir un semi d'essence forestière. Un des champs de M. Thomassin, d'une conte-

(1) La valeur primitive de ces landes varie entre 300 et 400 fr. l'hectare.

nance de 15 hectares, nous a offert le blé le plus beau que nous ayons vu dans notre parcours.

Médaille d'argent à M. Grosset, maire de Brizay.—M. Grosset opère sur des bois mal meublés dont le sol est très-propre à la production des céréales ; d'après son assertion, 24 hectares de mauvais bois qui ne rapportaient autrefois qu'un produit net insignifiant de 200 francs, produisent maintenant des récoltes de céréales dont le produit net dépasse 1800 fr. Pour obtenir cette transformation, il a suffi d'arracher le bois sur une partie de la propriété qui est calcaire ; l'autre partie a été traitée par des marnages. M. Grosset, aux yeux de votre commission, a eu le mérite de rechercher les variétés de blé les meilleures pour sa contrée et de les propager, Nous avons trouvé chez lui le Saint-Laud, le richelle de Naples, le froment Anglais dit Européen et celui du comté de Kent. Cette dernière variété est très-estimée des cultivateurs pour la qualité et l'abondance de ses produits, et surtout pour la rusticité de sa paille qui résiste parfaitement à la verse.

Médaille de bronze et 80 francs à M. Lecomte-Berruet, cultivateur au Serrain, commune de Semblançay.— Enfin les résultats obteuus par M. Lecomte, au Serrain, complètent, pour ce paragraphe de votre programme, la série des faits remarquables soumis à votre examen. Ce cultivateur a su, par un travail opiniâtre et par l'emploi de la marne, obtenir sur les terres qu'il a défrichées de belles récoltes de céréales.

§ 2. — *Mise en valeur de terres incultes par le boisement.*

A côté de la production des denrées alimentaires, que les défrichements dont nous venons de vous entretenir tendent

à augmenter, vient se placer une autre production qui satisfait également à un des besoins les plus impérieux de l'humanité, nous voulons parler de la production forestière ; transformer des landes en forêts, faire surgir d'un sol jusque là stérile ces grands végétaux qui, après avoir été pendant leur vie l'ornement de la nature, sont destinés à satisfaire plus tard à des besoins nombreux, c'est aussi rendre service au pays.

Médaille d'or à M. le marquis de Quinemont, président du comice agricole de Chinon. — En tête des travaux forestiers que nous avons été appelés à visiter, viennent se placer ceux de l'honorable président du comice agricole de Chinon, M. le marquis de Quinemont. Ils sont remarquables surtout par les essais et les résultats obtenus dans la culture du pin sylvestre ; les faits observés sur 200 hectares par M. de Quinemont, et vérifiés par votre commission, prouvent que, sur la terre de Pavier, cette essence n'est dans aucun cas inférieure en végétation au pin maritime et que le plus souvent elle lui est supérieure ; or, comme d'un autre côté son bois peut servir à la charpente et aux autres besoins de l'industrie, tandis que le pin maritime ne peut guère servir qu'au chauffage, le sylviculteur a tout intérêt à semer le pin sylvestre préférablement à l'autre, malgré le surcroît de dépense qui résulte du prix élevé de sa graine (1).

Médaille de vermeil à M. Luce de Trémont, à Saint-Senoch. — Sur une surface de 300 hectares environ, M. Luce de Trémont s'est occupé avec succès de reboisement dans de vieux bois dégarnis et de boisement sur des landes défri-

(1) Voir à la page 140.

chées ; dans le premier cas il sème le pin après avoir retiré 3 ou 4 récoltes épuisantes ; dans le deuxième il le sème, après une coupe, par bandes alternatives de 2 mètres placées à 6 mètres de distance ; les pins qui proviennent de ce dernier mode de semis, non-seulement repeuplent par eux-mêmes, mais encore favorisent le reboisement par le chêne en étouffant la bruyère. Les portions de landes les plus propices à la culture sont emblavées en céréales après essartage.

§ 3. — *Exploitation la mieux dirigée, entretenant relativement à sa surface, la meilleure proportion du meilleur bétail.*

Médaille d'or à M. Bordes, à la Bellangerie ; médaille d'argent et 100 francs, à M. Hingot, son régisseur. — L'exploitation de la Bellangerie, dont l'organisation primitive est due au génie créateur de feu M. Bonjean, continue à se développer et à prospérer sous l'impulsion de M. Bordes, son gendre, puissamment secondé par le zèle et l'intelligence de M. Hingot, son régisseur. Sur une étendue de 72 hectares, M. Bordes entretient en moyenne 116 têtes de gros bétail ; c'est plus d'une tête 1|2 par hectare. La présence d'une aussi grande quantité de bestiaux a amené rapidement les terres à un haut degré de fécondité et les a rendues éminemment propres à la culture de la betterave : cette racine occupe le tiers de la surface de la propriété : pour en tirer le meilleur parti possible, M. Bordes a été naturellement conduit à établir une distillerie qui, après avoir extrait de la betterave un produit industriel très-recherché dans ce moment, laisse encore, pour l'alimentation des bestiaux, des résidus dont la valeur

nutritive est peu inférieure à celles des racines employées. — Établie sur une petite échelle, la distillerie de la Bellangerie peut être considérée comme un modèle pour les exploitations d'une importance semblable ; près d'elle une étable, récemment construite, permet de loger 100 bœufs à l'engrais, dans d'excellentes conditions pour la commodité du service et pour l'hygiène des animaux. Le système d'alimentation conduit rapidement les bœufs à un état de graisse satisfaisant ; tous les fourrages sont hachés, mélangés et généralement soumis à quelques heures de fermentation ; la production de la paille ne suffisant pas à la litière, elle est remplacée par un tuf jaune, débris des carrières environnantes ; le fumier qui en provient convient parfaitement aux terres argilo-siliceuses de la Bellangerie (1).

§ 4. — *Cultures fourragères.*

Rappel de médaille d'or à M. Testard, vice-président du comice agricole de Loches. — M. Testard a invité de nouveau votre commission à venir constater les résultats qu'il obtient dans la culture de la luzerne. Ce que nous avons vu nous a confirmé dans l'opinion que nous émettions l'année dernière (2). En prouvant par les faits que la luzerne est moins exigeante sur la nature du sol qu'on ne le pensait généralement, M. le vice-président du comice de Loches a donné un enseignement utile aux agriculteurs ; nous le proclamons de nouveau hautement en rappelant la distinction que la société lui a accordée l'année dernière, la médaille d'or. M. Testard a eu de

(1) Voir à la page 138.
(2) Voir le rapport de la Commission pour les primes de 1854, page 227.

plus l'heureuse idée de consigner dans un mémoire spécial le résultat de ses observations, et il rend un nouveau service à l'agriculture du pays, en nous permettant de le publier à la suite de ce rapport (1).

Médaille d'or à M. Lesieur, à la Bouardière. — M. Lesieur sur sa propriété de la Bouardière nous a montré tout le parti qu'on pouvait tirer des différents engrais que renferme la capitale, engrais qui, en raison de leur énergie sous un faible poids, peuvent mieux supporter les frais de transport ; placé à 16 kilomètres de Loches, qui est du reste un centre très-restreint de production de fumier, il n'avait pas de moyens plus économique d'augmenter rapidement la fécondité d'un sol arrivé au degré d'épuisement le plus complet : il a employé concurremment, pour juger de leur effet, les chiffons de laine, les poils d'animaux divers, les ergots de pieds de mouton, la poudre d'os, la chair musculaire desséchée, le guano, etc. ; enfin, il a eu l'heureuse idée de chercher, par un mélange convenable de ces divers engrais, à reconstituer le fumier de ferme ; ce dernier procédé lui a donné les meilleurs résultats. Lors de notre visite, les champs de la Bouardière, soit par la hauteur des plantes, soit par leur couleur foncée, ressortaient en relief sur les champs qui les entouraient, et nous reconnaissions parfaitement, sans aucune indication, les limites de la propriété. Nous avons surtout admiré la vigueur des trèfles qui ne laissait rien à désirer et qui promettait une ample provision de fourrages. Cette production fourragère est le but de tous les efforts de M. Lesieur ; il a compris que c'était la base du succès de son entreprise ; aussi ajoute-t-il

(1) Voir à la page 142, une notice sur la culture de la luzerne, par M. Testard.

encore aux ressources abondantes du trèfle celles que peuvent lui présenter la luzerne, les vesces fourragères, le sainfoin, la betterave. A côté de cela il ne néglige pas la culture des céréales; ses froments étaient pleins d'avenir.

§ 5. — *Cultures diverses.*

Médaille d'argent et 100 francs, à M. Tulasne, fermier à la Pécaudière. — L'inspection des céréales obtenues par M. Tulasne, fermier à la Pécaudière, nous a prouvé qu'une bonne culture, une fumure convenable, des soins intelligents peuvent, le plus souvent, triompher des chances atmosphériques fâcheuses. Chez lui la végétation vigoureuse du blé avait étouffé celle des mauvaises herbes qui ont fait tant de tort aux céréales languissantes, et la récolte de la Pécaudière offrait de belles espérances.

Médaille de bronze et 75 francs à M. Chapu, cultivateur à Orbigny. — M. Chapu sur des terres d'un défrichement assez récent nous a montré des blés bien portants; il a du reste, aux yeux de votre commission, le mérite d'avoir planté des arbres fruitiers sur le bord des chemins tracés sur ses landes.

Médaille d'argent à M. Giot à Loches.

M. Giot a introduit une industrie nouvelle dans le pays, la culture des champignons; il a su ainsi utiliser des caves jusque là inutiles, et affranchir le département du tribut qu'il payait aux producteurs des environs de Paris.

Médaille de bronze et 40 francs à M. Dupuy, à Loches.

Les pépinières de M. Dupuy à Loches sont tenues avec soin et intelligence; elles offrent aux propriétaires des en-

virons un heureux choix d'arbres forestiers et fruitiers, et d'arbustes d'ornement.

Mention très-honorable à M. Manuel, de l'Orfrasière.—Enfin Messieurs, nous vous mentionnerons très-honorablement une dernière exploitation qui s'annonce comme devant avoir sur l'agriculture du département une puissante et salutaire influence par l'importance de son étendue et des capitaux qui lui sont consacrés, nous voulons parler de l'Orfrasière ; elle s'étend sur une surface d'environ 1200 hectares, dont une moitié est en culture et l'autre est boisée. Là nous apercevons de loin la cheminée d'une machine à vapeur, ce puissant moteur qui, après avoir fait marcher les autres industries à pas de géant, vient aussi apporter à l'industrie agricole un concours qui lui promet des progrès rapides. Employée d'abord à transformer la betterave en alcool dans une distillerie, la vapeur ne tardera pas à se prêter à toutes les exigences du service d'une vaste exploitation. C'est elle qui préparera tous les aliments destinés à la quantité considérable de bestiaux qui viendront naturellement se grouper autour de la distillerie pour en utiliser les résidus; c'est elle qui fabriquera les tuyaux pour le drainage, cette amélioration capitale pour les terres à sous-sol inperméable de l'Orfrasière. A côté de cette machine inanimée viennent se grouper les meilleures races d'animaux de boucherie, machines vivantes destinées à transformer en viande et en graisse les produits de l'agriculture : c'est la race bovine Durham, la race ovine South-Down, la race porcine New-Leicester, et celle du Craonais ; elles sont représentées par les plus beaux types achetés au dernier concours universel de Paris. Autour de la distillerie, 80 hectares sont

emblavés en betteraves régulièrement levées. Au milieu de ces champs nous apercevons les colons de Mettray à la force desquels la culture de la betterave, dans ces terres douces, est merveilleusement appropriée. La commission félicite la Colonie d'entrer dans une voie nouvelle en organisant ainsi, à une certaine distance, une succursale qui vient au secours de l'agriculteur qui manque de bras.

L'exploitation dont nous nous entretenons présente aux agriculteurs une collection nombreuse de bons instruments : la charrue sans avant-train, le scarificateur, le défonceur, le hache-paille, la machine à battre, etc.

Honneur à l'homme qui consacre sa fortune, ses loisirs et son intelligence à une aussi vaste, à une aussi belle création : les richesses végétales, qu'il saura faire sortir d'un sol considéré jusque là comme stérile, tout en présentant des profits satisfaisants, embelliront les alentours de son habitation; leur production sera en même temps une source féconde de travail pour les populations voisines et de progrès pour l'agriculture du pays.

En terminant cette nomenclature des exploitations soumises cette année à son examen, la commission éprouve le besoin de rappeler à votre souvenir les deux établissements d'utilité publique qu'elle a été appelée à visiter l'année dernière et dont elle vous a entretenus dans son dernier rapport (1). Elle se plaît à proclamer de nouveau les services que rendent au département la ferme-école des Hubaudières et la Colonie de Ceré. En parcourant les terres de la Ronde, dont nous vous parlions au commencement de ce rapport, nous

(1) Voir le rapport de la Commission des primes de 1854, page 226.

nous rappelions que leur première transformation était due aux sueurs de ces orphelins que l'auguste Prélat de ce diocèse entoure d'une sollicitude paternelle. Ainsi, Messieurs, dans notre belle Touraine, les exploitations particulières rivalisent avec les institutions placées sous le patronage de l'Etat et du clergé, pour porter rapidement notre sol à un degré de fécondité qui soit en harmonie avec le climat dont il jouit. Avec de tels éléments de succès, le département d'Indre-et-Loire ne sera pas des derniers à apporter son contingent dans les efforts que fait l'agriculture française pour arriver à suffire aux besoins du pays.

Pendant que nos vaillantes légions soutiennent en Orient l'honneur de la patrie, cultivateurs, français, redoublons de zèle, de courage, de persévérance : sachons nous passer des céréales que la Russie entasse inutilement dans ses greniers; montrons que le sol de la patrie peut nourrir ses enfants.

NOTE

SUR LA BELLANGERIE.

Assolement.

L'assolement suivi à la Bellangerie est très-riche en plantes fourragères, il est ainsi composé :

1re année. — Betteraves fumées à 100 mètres cubes de fumier d'étable à l'hectare.

2me année. — Froment d'hiver.

3me année. — Fourrages divers avec une fumure de 50 mètres cubes à l'hectare.

Cette dernière sole est occupée d'abord par des fourrages hâtifs semés en automne, le seigle, la vesce d'hiver, le trèfle incarnat ; puis au printemps par des vesces de mars, du maïs fourrage, des choux verts, de manière à faire deux récoltes de fourrages dans la troisième année de l'assolement.

M. Bordes ajoute encore à cet approvisionnement pour ses bestiaux des quantités considérables de drèche des brasseries de Tours.

Distillerie.

La distillerie de la Bellangerie a coûté 18,000 francs de frais de premier établissement ; elle peut fabriquer environ 10,000 kilos de betteraves par jour ; pour la faire marcher pendant 4 mois de la morte saison, il faudrait une production de 10,000 kilos × 120 = 1,200,000 kilos : on peut l'obte-

nir sur les 24 hectares de l'assolement, en arrivant à un produit de 50,000 kilos à l'hectare.

Drainage.

M. Bordes a déjà drainé 13 hectares; il poursuit avec activité cette importante amélioration.

NOTE

SUR LES BOISEMENTS

Effectués sur la terre de Pavier

PAR M. LE MARQUIS DE QUINEMONT.

Époque du semis. — L'expérience a prouvé à M. de Quinemont que les semis faits avant l'hiver ou dans les deux premiers mois de l'année étaient toujours les plus assurés, malgré les ravages des mulots et des oiseaux, et qu'ainsi il fallait éviter de prolonger les semis jusqu'à la fin d'avril, ainsi que l'indiquent plusieurs auteurs forestiers.

Mode de reboisement dans les bois dégarnis. — Dans les mauvais bois, pendant l'hiver qui suit la coupe, la bruyère ayant été bien rasée, on répand la graine de pin et on l'enterre avec une herse triangulaire très-lourde et très-solide. Cet instrument est muni de mancherons qui permettent au conducteur, en inclinant d'un côté ou de l'autre, d'éviter les souches dont on pourrait détruire les jeunes pousses. —Lorsque le bois est à demi garni, on emploie des femmes qui sèment les places vides et enterrent la graine avec des râteaux de fer : c'est une dépense de main-d'œuvre qui varie entre 4 et 6 fr. l'hectare.

Quantité de graine par hectare. — Pour les boisements complets, on emploie en graine ailée de pins sylvestres, 10 kilos par hectare, valant 3 fr. 10 le kilo; c'est une dé-

pense de 32 fr. Pour les pins maritimes, on met 18 kilos, valant 0 fr. 45, soit par hectare, 8 fr. 10. La graine allée a toujours donné sur la terre de Paviers, de meilleurs résultats que la graine privée de ses ailes; les semis faits avec cette dernière ont souvent mal réussi.

Éclaircies successives. — M. De Quinemont attache la plus grande importance à donner à ses sapins un espacement suffisant à temps convenable. Il fait une première éclaircie à 6 *ou* 8 ans;

A 11 ans, il ne laisse que	60 pins à l'are;
A 14 ans,	45
A 17 ans,	30
A 20 ans,	15

Les deux premières éclaircies ne produisent que des bourrées, les autres donnent des échalas ronds, puis des échalas refendus.

NOTICE

SUR LA LUZERNE

Par M. TESTARD

Vice-président du Comice agricole de Loches.

Je donne mon opinion comme mienne,
et non pas comme la meilleure.
(Montaigne.)

De tous les fourrages, la luzerne est sans contredit le meilleur et le plus productif.

Quoiqu'elle soit cultivée dans tous les jardins des métayers, seulement comme échantillon, cette légumineuse est cependant peu répandue dans la grande culture en Touraine.

D'où vient la réprobation de cette plante précieuse?

La crainte de l'insuccès chez les uns; la quiétude mal fondée que donnent les prairies naturelles de la Loire, du Cher, de l'Indre, de leurs affluents et de toutes ces petites vallées enrichies par la dénudation des coteaux voisins et amenées ainsi à produire de l'herbe qui, tant bien que mal, fournit à l'entretien d'un chétif bétail.

Et cependant, il y a dans le département un grand nombre de terrains qui seraient aptes à produire la luzerne, si le colon, mieux éclairé, n'abusait pas du trèfle, en éparpillant chaque année à tort et à travers quelques kilos de sa graine, sous prétexte de se procurer un pacage.

Je conviens qu'il s'arrange mieux que sa congénère de cette routine si commode, et qu'il est moins difficile qu'elle

sur la préparation du sol : mais quelle différence il y a dans le produit, la durée et surtout l'avenir de fécondité réservé au sol par ces deux plantes.

Un alternat judicieux ayant éloigné toutes les plantes similaires; la surface ayant été profondément défoncée par un labour précédent, parfaitement purgée des mauvaises herbes par une culture sarclée qui aura été largement amendée; la surface étant convenablement raffermie au moment de l'ensemencement, afin d'éviter le déchaussement de la plante, il est peu de sols qui se refuseront à produire la luzerne.

Sa jeunesse sera éprouvée par l'altise qui est très-friand de ses cotylédons; le colaspis flétrira sa seconde coupe : la cuscute, son plus redoutable ennemi, l'étreindra de ses innombrables capillaires, si l'œil vigilant de l'agriculteur ne conjure pas de suite ces fléaux; sa végétation sera plus ou moins lente selon le milieu daus lequel elle se trouvera placée; mais à l'exception des sols trop argileux ou humides par excès, qu'elle réprouve également, elle arrivera à vous donner un produit qui paiera amplement vos soins.

En effet, y a-t-il une plante plus vigoureuse?

De mai en octobre elle se répète quatre fois; sa première coupe à peine enlevée du champ, elle renaît luxuriante et défiant la sécheresse par ses longues racines. Sa fenaison est des plus faciles, car moins vous lui donnez de façons, plus elle conserve ses feuilles. Tous les animaux la mangent avec avidité ; elle est saine, nutritive et moins relâchante que le trèfle.

Si, par une fauchaison rationnelle, on a raccourci très-près de terre ses chaumes qui sont autant de tubes conducteurs de l'eau qui pourrirait sa racine, sa durée est éternelle.

Elle s'accommode volontiers d'une irrigation adroitement ménagée; elle agit fortement sur le terrain; elle le rafraîchit, elle l'attendrit, et le repose surtout de l'épuisement des céréales; c'est pourquoi, après son défrichement, celles-ci y végètent avec tant de force.

Mais cette plante, déjà si précieuse sous le rapport fourrager, le seul généralement apprécié, a encore bien d'autres titres qui militent en sa faveur.

De ses débris elle couvre la terre et capitalise, pour ainsi dire, la fertilité du sol au profit des récoltes futures.

Allant puiser profondément sa nourriture, elle n'absorbe aucunes des substances indispensables aux autres plantes qui doivent lui succéder, céréales, pommes de terre, colza, betteraves; elle est bienfaisante pour toutes.

Elle remplace la jachère morte et coûteuse, par un repos du sol profitable et lucratif, qui permet à l'agriculteur de porter toutes ses ressources de travail et d'engrais sur ses autres terres.

Sa troisième coupe, fauchée au moment où les premières panicules de ses fleurs commencent à s'ouvrir, transportée et enfouie immédiatement, fournit le meilleur des engrais mucilagineux qu'on puisse employer.

Enfin, ses racines ligneuses tranchées lors de son défrichement sont lentes à se décomposer; par elles l'eau de la surface s'infiltre dans les couches inférieures qu'elles capillarisent à l'instar d'un drainage naturel.

Quelle est la plante fourragère qui pourra lutter avec cette reine des artificielles!

DISTRIBUTION DES PRIX.

I. DÉFRICHEMENTS.

1er Prix : Médaille d'or, à M. Fauré, à la Ronde, commune de Ceré.

2e Prix : Médaille de vermeil, à M. Thomassin, à Nouans.

3e Prix : Médaille d'argent, à M. Grosset, maire de Brizay.

4e Prix : Médaille de bronze et 80 fr., à M. Lecomte, cultivateur au Serrain, commune de Semblançay.

II. BOISEMENTS.

1er Prix : Médaille d'or, à M. le marquis de Quinemont, au château de Pavier, président du comice agricole de Chinon.

2e Prix : Médaille de vermeil, à M. Luce de Trémont, à St-Senoch.

III. EXPLOITATION LA MIEUX DIRIGÉE.

1er Prix : Médaille d'or, à M. Bordes, de la Bellangerie, commune de Vouvray; médaille d'argent et 100 fr., à M. Hingot, régisseur de la Bellangerie.

IV. CULTURES FOURRAGÈRES EN PLUS FORTE PROPORTION.

Rappel de médaille d'or, à M. Testard, vice-président du comice agricole de Loches, à St-Germain.

1er Prix : Médaille d'or, à M. Lesieur, à la Bouardière, commune de Chemillé.

2e Prix : Médaille de vermeil, à M. Beaumont de la Barhe, près Langeais.

V. CULTURES DIVERSES.

1er Prix : Médaille d'argent et 100 fr., à M. Tulasne, cultivateur à la Pécaudière, commune de Parçay.

2e Prix : Médaille de bronze et 75 fr., à M. Chapu, cultivateur à Orbigny.

Mention très-honorable, à M. Mannel, au château de l'Orfrasière.

VI. HORTICULTURE.

Champignons.

Médaille d'argent, à M. Giot, à Loches.

Pépinières.

Médaille de bronze et 40 fr., à M. Paul Dupuy, pépiniériste à Loches.

VII. TYPES DE REPRODUCTION.

1° Race chevaline.

1re Catégorie. — *Chevaux de remonte.*

1er Prix : 100 fr. et une médaille d'argent, à M. de Laferrière.

2e Prix : 50 fr. et une médaille de bronze, à M. de Baillivy.

2e Catégorie. — *Chevaux de trait.*

Médaille d'honneur, à M. de Laferrière.

1er Prix : 100 fr. et une médaille d'argent, à M. Prou, de Langennerie.

2e Prix : 50 fr. et une médaille de bronze, à M. Roucin, François, de St-Antoine.

2° Race bovine.

1er Prix : 150 fr. avec médaille d'argent, à M. Grison, de Chambray.

2e Prix : 80 fr. avec médaille de bronze, à M. Quéruel, de Chambray.

3° Race ovine.

1er Prix : 50 fr. avec médaille de bronze, à M. Lesieur, de Chemillé.

2e Prix : 30 fr. avec médaille de bronze, à M. Roucin, de St-Antoine.

3e Prix : 30 fr. avec médaille de bronze, à M. Manuel, de l'Orfrasière.

4° Race porcine.

Prix unique : 60 fr. avec médaille de bronze, à M. Manuel, de l'Orfrasière.

VIII. BONNE CONDUITE.

Garçons laboureurs ayant séjourné le plus longtemps sur la même exploitation.

1er Prix : Médaille de bronze et 60 francs, à Maubillau, Jacques, chez M. de Champchevrier, 34 ans de service.

2e Prix : Médaille de bronze et 50 fr., à Rondeau, Jean-Gervais, chez M. Rolland, à Montbazon; 21 ans de service.

3e Prix : Médaille de bronze et 40 fr., à Goron, Marcel, chez M. de Champchevrier, à Cléré, 17 ans de service.

4e Prix : Médaille de bronze et 30 fr., à Hildever, Félix, à Chambray, chez M. Rondonneau, 16 ans de service.

IX. BONNE CONDUITE.

Servantes de ferme ayant séjourné le plus longtemps sur la même exploitation.

1er Prix : Médaille de bronze et 50 fr., à Marie Gilard, chez M. Morin, à Luynes, 23 ans de service.

2e Prix : Médaille de bronze et 40 fr., à Anne Goron, chez M. de Champchevrier, 22 ans de service.

3e Prix : Médaille de bronze et 30 fr., à Anne Legué, chez M. Bry, à Mettray, 17 ans de service.

4e Prix : Médaille de bronze et 25 fr., à Marie Ferrant, à la Roche, 16 ans de service.

RAPPORT

DE LA COMMISSION SÉRICICOLE

PAR M. ALLUOME, RAPPORTEUR.

Monseigneur et Messieurs,

L'industrie de la soie à laquelle notre pays a dû sa splendeur nous a laissé, quoique considérablement déchue, des ruines qui ont encore une certaine valeur, et qui permettent à notre ville de tenir honorablement sa place dans le monde séricicole. Rapporteur de la commission, je viens vous rendre compte de son parcours, et vous soumettre le résultat de ses observations.

Je vais vous entretenir dans l'ordre suivant : 1° de la graine; 2° de l'éclosion; 3° du logement ou de la magnanerie; 4° de la nourriture; 5° de la température extérieure et intérieure; 6° des cocons.

1° De la graine. — Règle générale, il est admis que la graine du commerce, quelle qu'elle soit, n'éclôt pas avec la même simultanéité que celle qu'on a faite soi-même, et dont la conservation a été très-soignée. Cette année nos éducateurs ont assez bien réussi, ceux qui

font leurs graines ont obtenu des succès réels, tandis que les insuccès se rencontrent spécialement chez ceux qui l'ont achetée, et ce qui vient à l'appui de ce que nous avançons, le voici : plusieurs éducateurs en avaient fait pour eux quelques grammes, elle a parfaitement réussi ; la graine étrangère a failli ; ils ont donc un intérêt direct à produire eux-mêmes. La seule objection sérieuse qu'ils nous aient présentée est celle-ci : une livre de cocons doit produire une once de graine. Oui, si le nombre des femelles égale celui des mâles. Or, il nous arrive fréquemment d'avoir beaucoup plus de mâles que de femelles. Pour vérifier ce fait j'ai recueilli soixante-huit cocons bien choisis, leur éclosion m'a donné quarante-huit mâles et vingt femelles, à l'aide d'expériences postérieures je ferai connaître s'il est possible de distinguer le cocon mâle du cocon femelle.

2° De l'éclosion. — A quelques exceptions près, l'éclosion se fait bien.

3° Du logement ou de la magnanerie. — Les magnaneries sont vastes et bien aérées. Dans quelques-unes, la lumière est trop vive : on peut parer à cet inconvénient en mettant aux fenêtres des rideaux d'étoffe légère. Dans d'autres, le courant d'air est trop sensible ; ce qui, lorsque le besoin de ventiler se fait sentir, abaisse très-promptement la température et impressionne vivement la constitution délicate du ver à soie. Dans ces magnaneries, il faudra modérer la force du courant d'air.

4° De la nourriture. — Si dans le Midi le mûrier multicaule donne une bonne nourriture, il n'en est pas

de même dans notre pays, où il gèle constamment et ne produit pas. Les mûriers que nos éducateurs cultivent avec succès sont : le sauvageon ou mûrier d'Italie, le moretti, le mûrier rose dans terrains élevés et sablonneux, et le multicaule hybride ou mûrier loup. Ce dernier est très-robuste, ne craint pas la gelée, même dans les terrains frais, où il fournit une feuille ferme et fibreuse. On élève ces différents arbres en buisson ou à haute tige indistinctement. On devra réserver pour le quatrième et le cinquième âge la feuille la plus ferme et la mieux nourrie. Celle qui croît dans les terrains sablonneux et élevés convient donc seule pour le dernier âge. La feuille molle doit être proscrite, sous peine d'insuccès : le sol humide qui la produit vous indiquera surabondamment qu'elle doit être réservée pour le premier âge.

5° De la température extérieure et intérieure. — Dans les magnaneries à un et deux étages, la température n'est pas la même en haut qu'en bas. Ainsi, par un temps chaud, le maximum de la différence qui existe entre le rez-de-chaussée et le second est d'un degré centigrade ; par un temps froid, en chauffant, le maximum est de deux degrés ; et par un temps frais, sans chauffer, d'un demi degré. Dans ce cas, la température interne et externe se rapprochant davantage l'une de l'autre, la perte de calorique est moindre, le courant d'air moins vif et la chaleur plus égale. Les éducateurs ont observé que les vers qui occupent le centre ou premier étage, sont plus robustes que les autres. La plus grande uniformité de température dans

cette partie du bâtiment suffit pour expliquer ce fait, qui prouve que plus elle sera régulière, plus l'éducation aura de chances de succès.

6° COCONS. — Nos sériciculteurs ont donné la préférence à la soie jaune. Les vers qui la produisent sont plus robustes et donnent davantage. Les blancs, au contraire, sont plus délicats et leurs cocons sont toujours moins lourds. Il faut ajouter à cela, que les acquéreurs ne les apprécient pas suffisamment, quoiqu'en réalité ils aient plus de valeur.

Il existe un fait que l'expérience a sanctionné depuis longtemps, c'est la supériorité des avantages obtenus par les petites éducations relativement à ceux obtenus par les grandes. Encourageons donc, Messieurs, cette foule toujours croissante de petits éducateurs, qui ont su par leur zèle agrandir et améliorer la sériciculture dans notre département. Soutenons-les dans une carrière qui ne laisse pas que d'être laborieuse, récompensons leurs succès par des prix, prouvons-leur tout l'intérêt qu'ils nous inspirent en distribuant chaque année, aux plus intelligents, de bonne graine, qui prospérera assurément entre leurs mains, et cela à la condition d'en employer les produits à propager les bonnes espèces dans le pays. Jusqu'à ce jour, votre Société en avait distribué sans imposer aucune condition, c'était un tort, aussi nos sacrifices ont-ils été perdus : c'est à peine si nous retrouvons quelques sujets déjà abâtardis des races si pures que nous avons introduites dans notre département. Ceci vous prouve que les sériciculteurs ne peuvent ni ne doivent être

abandonnés à eux-mêmes; ce sont des instruments actifs, il est vrai, mais qui ont besoin d'une puissance tutélaire qui dirige et régularise leurs mouvements; vous serez pour eux cette puissance, vous signalerez à leur attention les avantages et les améliorations que comportent les différents systèmes d'éducation, et les prémunirez contre les vices et les inconvénients de ces systèmes. Pour arriver à ce but, il vous faudra de la persévérance, le bien chemine lentement.

L'industrie séricicole est d'autant plus facile à répandre, qu'elle a sur toutes les autres l'avantage inappréciable de s'approprier à toutes les positions, à toutes les fortunes; en effet, les autres industries réclament des capitaux, de nombreux ouvrages, des machines, des rendements considérables, elles comptent autant de ruines que de succès : en sériculture, au contraire, point de luxe, point de capitaux; on limite son exploitation à ses ressources, on restreint son entreprise dans le cadre que l'on juge convenable. Alors, si on peut gagner sans s'enrichir, on peut aussi perdre sans se ruiner. Si le gain modeste ne donne pas le superflu, il amène l'aisance, et c'est à peine si la perte, qui ne ruine pas, vous fait éprouver de la gène.

Sous notre climat, la muscardine, qui fait le désespoir du Midi, est complétement inconnue dans nos petites éducations. Là, l'éclosion se fait vers la mi-avril, chez nous un mois plus tard, vers le 15 mai. Là, la température est plus élevée, chez nous elle est plus basse, et ses variations sont plus brusques et plus fréquentes; de sorte qu'en voulant, comme dans le

Midi, tenir la magnanerie à dix-huit et vingt degrés centigrades, on s'écarte trop de la température extérieure, et, comme il est bien prouvé qu'une chaleur élevée hâte le développement du ver, lui donne plus d'énergie et plus d'appétit, il arrivera infailliblement que les arbres qui doivent leur fournir une nourriture qui, par la marche de la végétation, doit acquérir graduellement les qualités nutritives qu'exigent les larves dans leurs différents âges, sans tenir compte des fraîcheurs de la nuit, qui quelquefois font descendre le thermomètre à zéro, ces mêmes arbres soumis pendant le jour à une température moitié plus basse que la magnanerie, végètent lentement. Les vers, qui se trouvent dans des conditions tout opposées, se gorgent de feuilles qui, sous un grand volume ne présentent pas la quantité de matières alibiles nécessaires à leur nutrition; de là, fatigue dû canal digestif, puis amoindrissement graduel des forces vitales; pour les plus faibles, cachexie aqueuse; pour la masse, inertie, lenteur à la monte; les plus robustes seuls réussissent; insuccès plus ou moins complet.

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos observations; d'un premier fait on ne peut tirer des conséquences absolues. S'il plaît à Dieu qui veille sur tout, et à la Société qui nous a accordé sa confiance, nous continuerons nos observations et pourrons plus tard, en groupant un certain nombre de faits et établissant entre eux des points de comparaison, arriver, je l'espère, à connaître et faire connaître les modifications que doit subir l'hygiène des vers à soie appropriée à notre

climat et à toutes ses variations atmosphériques.

Je ne puis terminer ce rapport sans vous entretenir un instant de M. Bourguet, notre honorable collègue, mort dans sa quatre-vingt-huitième année. Dans un âge aussi avancé, M. Bourguet avait conservé un jugement sain et une mémoire vraiment prodigieuse, il se recommande à votre souvenir par plus d'un titre ; de bonne heure il s'adonna à la sériciculture et fut successivement planteur, éducateur et filateur Il se distingua dans ces trois genres d'industrie. Le premier, il appliqua la vapeur à la filature de la soie et fila au bain-marie. Arrivé à l'âge mûr, il quitta les Cévennes pour habiter parmi nous. Ceux qui l'ont connu ont pu apprécier l'amabilité de son caractère et l'étendue de ses connaissances, surtout en sériciculture. Il emporte avec lui l'estime et les regrets de la Société, et l'affection de la commission séricicole qu'il présidait.

Maintenant, Messieurs, il me reste à vous faire connaître le nom des éducateurs que votre commission a jugés dignes de vos récompenses :

Mention d'honneur et rappel de médaille.—M. Sergent père, de Véretz. — Cet éducateur distingué, ayant constamment mérité vos encouragements, a non-seulement reçu de vos mains toute la série de prix que vous distribuez annuellement, mais il a été couronné par des sociétés étrangères au département et diplômé par la société séricicole de Paris, qui l'a admis parmi ses membres correspondants.

Médaille de vermeil. — M. Bruneau, Benjamin, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

1er *Prix*, 50 fr. — M. Sergent-Baillet, de Saint-Avertin, déjà couronné l'année dernière. M. Sergent semble avoir à cœur de marcher sur les traces de son père.

2e *Prix*, 40 fr. — M. Guérinière-Lévêque, de Bourgueil.

3e *Prix*, 35 fr. — M. Chabot-Perruchot, de Vouvray.

4e *Prix*, 30 fr. — M. Decoua, de Mettray.

4e *Prix*, 25 fr. — M. Trouvé, de Ballan.

6e *Prix*, 20 fr. — M. Martin-Brosseau, de Pont-de-Ruan.

1re *Médaille de bronze.* — M. Roguet-Veillot, d'Azay-sur-Cher.

2e *Médaille de bronze.* — M. Gouron-Richer, de Vouvray.

Mention honorable. — M. Sureau, d'Artannes. — Lors de son parcours, cet éducateur étant absent, la commission regrette de n'avoir pu visiter sa magnaneric

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 4e Trimestre 1855.

Séance du samedi 11 novembre 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, Papion du Château, Boutard, Mège, Lambron de Lignim, de Vonnes, Borgnet, Charlot, Tassin, Rolland, Hulin-Pelgé, Nicolle, Bonnébault et Miton.

La Société, réunie à son président, s'empresse de reprendre ses travaux momentanément interrompus pendant les vacances des mois de septembre et d'octobre, heureux dans cette circonstance de montrer son zèle pour tout ce qui intéresse l'agriculture et les sciences dans notre département.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance générale du samedi 11 août dernier, et du compte-rendu de la séance publique dans laquelle

les lettres et les sciences ont rivalisé avec l'agriculture, pour donner à cette solennité un intérêt puissant.

Il fait connaître ensuite la liste des ouvrages qui ont été reçus des diverses sociétés savantes, pendant les mois d'août, septenbre et octobre.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance.

1° Il donne lecture d'une lettre de M. Marchand, fils de notre ancien secrétaire-adjoint, qui demande à faire partie de la Société, à titre de membre correspondant. A défaut de titres personnels, il invoque les services rendus par son père, pendant de longues années. A la suite de quelques observations présentées par l'honorable M. Borgnet, l'admission est renvoyée à la prochaine séance, conformé ment aux statuts.

2° M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 25 août 1855, dans laquelle Son Exc. lui transmet le programme des concours universels agricoles de 1856 et de 1857, et l'invite à en faire connaître les dispositions aux membres de l'associationet aux agriculteurs du département.

3° Il donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le Préfet, dans le but de réclamer l'allocation de 300 fr., votée comme encouragements à la race chevaline par le Conseil général pour l'arrondissement de Tours, et qui, détournée l'année dernière de sa destination avait, malgré l'active sollicitude du trésorier, été affectée au dépôt d'étalons du canton de Châteaurenault.

4° Il donne également lecture d'une seconde lettre de M. le Préfet en réponse à une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui présente sous le jour le plus favorable les travaux de la Société et les résultats qu'elle a obtenus.

5° M. le Président communique une circulaire qu'il a adressée aux cultivateurs du département, et qu'il a fait insérer dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, dans laquelle il rappelle les soins qui doivent être apportés dans la présentation des animaux reproducteurs au prochain concours régional qui aura lieu à Tours. Il fait appel, à cette occasion, au zèle des horticulteurs pour l'exposition d'horticulture qui aura lieu à la même époque.

6° M. Houssard, membre titulaire, fait part dans une lettre adressée à la Société, de la perte douloureuse qu'il vient de faire dans la personne de M. Besnier, son beau-père. La Société s'associe à la douleur de l'honorable membre et se montre sensible à cette marque de déférence.

7° Lettre de M. le Président de la Société de la Haute-Garonne, en réponse à l'envoi de l'ouvrage de M. Boutard, intitulé *de la libre monétisation de la propriété.*

Dans cette lettre, à laquelle les convenances ajoutent un intérêt de plus, la Société de la Haute-Garonne, tout en rendant hommage aux intentions de l'auteur, regrette de ne pas partager son opinion, et se fonde principalement sur ce que, au milieu du changement continuelle de toutes les valeurs, il est indispensable dans l'intérêt de la société moderne, que la propriété territoriale soit, par son immobilité constante, à l'abri de toutes les chances

aléatoires. L'honorable M. Boutard reprend les unes après les autres toutes les objections faites à son système. Il montre que si ses principes ont été combattus, c'est que sa pensée n'a pas toujours été suffisamment comprise. Il se propose, dans une nouvelle édition, de donner à son ouvrage de plus grands développements.

MM. de Baillivy père et fils, propriétaires dans le canton de Châteaurenault, sont présentés à titre de membres titulaires par MM. Roland et Miton.

Séance du samedi 8 *décembre* 1855.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. Le général comte d'Outremont, Minangoin, de Vonnes, Borgnet, Papion du Château, Derouet, Rolland, Bruslon, Lambron de Lignim, Tassin et Miton.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Il est également donné communication de la liste des livres reçus depuis le 11 novembre dernier.

M. Borgnet fait un rapport verbal des travaux de la section des sciences, arts et belles-lettres à la dernière réunion.

L'honorable membre présente ensuite l'histoire d'une proposition de géométrie, connue dans ces derniers temps sous le nom de *Théorème de Carnot sur les six segments*.

Voici l'énoncé de cette proposition: Une transversale située dans le plan d'un triangle, détermine deux segments sur chaque côté, en tout six segments; le produit de trois de ces segments qui n'ont pas d'extrémité commune, est égal au produit des trois autres segments.

M. Borgnet, s'aidant des recherches de M. Chasles, fait remarquer que cette proposition se trouve déjà dans l'Almageste de Ptolémée, qui vivait 150 ans avant Jésus-Christ, et qu'elle y sert même de lesme pour démontrer une propriété analogue du triangle sphérique, coupé par un grand cercle. En remontant d'un siècle en arrière, on la trouve dans le traité des sphériques de Ménélaüs avec son extension à la sphère. Quoique l'ouvrage de Ménélaüs soit le plus ancien traité de géométrie qui le donne, on a de fortes probabilités pour supposer qu'elle faisait partie d'un ouvrage d'Hipparque (150 ans avant l'ère vulgaire), qui ne nous est pas parvenu. Avec un moindre degré de probabilité, on serait même autorisé à l'attribuer à Euclyde qui vivait 400 ans avant Jésus-Christ.

M. le Président remercie l'honorable membre de la communication de cet intéressant mémoire, et l'assemblée en prononce le renvoi au comité de rédaction.

Le compte-rendu de la dernière séance de la section d'agriculture est présenté par M. Minangoin, secrétaire. Parmi les diverses questions qui ont été soumises à son examen, la proposition faite par M. Dupeu, entrepreneur à Tours, de livrer des tuyaux de drainage à prix réduit a fixé l'attention de l'assemblée.

Dans une lettre empreinte d'un vif sentiment de douleur, Mme veuve Guenon annonce à la Société la mort de M. Guenon, auteur de la découverte des vaches laitières. L'assemblée s'associe avec regrets à la perte d'un homme qui a rendu à l'agriculture des services aussi éminents.

Sur une observation de M. de Vonnes, relative à l'infécondité des vaches, M. le Président nomme une commission pour étudier cette question.

Elle se compose de :

MM. De Vonnes,
Charlot
et Alluome.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. de la Roche-Aymon, pour le complimenter sur les encouragements accordés par le gouvernement à la magnanerie de Chenonceaux. La Société se félicite d'avoir pris l'initiative dans cette question auprès du conseil général et de l'État.

On procède à la nomination de MM. Baillivy, père et fils, et de M. Marchand.

Ils sont admis, les deux premiers à titre de membres titulaires, le second à titre de membre correspondant.

COMICE AGRICOLE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE LOCHES.

Un concours agricole n'a rien de commun avec les autres fêtes; son caractère distinctif est un succès qui va sans cesse croissant. Résumant en lui tous les intérets, dont il devient la manifestation, les populations l'accueillent toujours avec la même sympathie, le célèbrent avec le même enthousiasme. N'en trouverions-nous pas une preuve de plus dans celui du comice de l'arrondissement de Loches, qui avait lieu le dimanche 26 août à Ligueil ?

Jamais fête plus brillante et plus suivie.

Cette belle journée s'est ouverte par une messe célébrée vers neuf heures. A qui sied mieux qu'à l'agriculture d'invoquer celui qui donne la fécondité à la terre? Aux chants religieux se mêlent des morceaux d'harmonie exécutés par les musiciens de la ville de Loches, dont le talent égale le dévouement. L'assistance est nombreuse; on remarque M. le Sous-Préfet, M. le

Maire, les autorités, le Président, le Vice-président, les membres du bureau et de différentes commissions.

C'est aussi vers cette heure que Ligueil subit la transformation la plus complète; l'animation la plus vive commence à régner dans toutes les rues, trop étroites pour contenir tous nos bons habitants de la campagne. Les flots d'une population immense ont bientôt envahi le champ de labour et les emplacements destinés à l'exposition des bestiaux et des instruments agricoles.

Il est vrai de dire que ces exhibitions sont à tous égards dignes d'attirer les regards des visiteurs; car, si elles ne sont pas très-fournies, elles présentent du moins : l'une des types de reproduction fort remarquables; l'autre des ouvrages d'un modèle parfait; qu'importe le nombre, quand on rencontre à la fois le beau et l'utile. Rien en effet d'élégant, de coquet, comme ce petit cheval, sorti des écuries de M. Delaferrière; rien de gracieux, de bien fait, comme ce poulain, dont M. Cartier d'Abilly réclame la propriété; rien de majestueux, d'imposant, comme ces taureaux nourris dans les pâturages des MM. d'Oyron, de Murat et Breton; rien de plus remarquable que les béliers reproducteurs de MM. Lesieur, Royer et Brault.

Parmi les instruments aratoires on s'arrête principalement devant deux collections d'outils, vrai mobilier d'un agronome, marqués aux noms de MM. Lesieur et Tétard; on visite avec une attention toute particulière un semoir et un nétoyage empruntés aux ateliers de M. Pernolet-Chevalier, du département de l'Ain; un

coupe-racines, travail de M. Petit, de Tours; un rayonneur envoyé de la Colonie de Mettray fait l'admiration de tous. On n'est pas sans remarquer encore des charrues, dont le montage révèle chez leur auteur, M. Johanneau, des connaissances de son art.

A quelques pas de là, fonctionnent trois batteuses à l'aide de moteurs différents. La première qui doit son mouvement à un manège, est l'œuvre de M. Pinet, d'Abilly. Quand des juges aussi compétents que ceux que l'on rencontre à l'exposition universelle, attachent à une machine le cachet de la perfectibilité, l'éloge est un hors-d'œuvre; le silence est une convenance. La seconde, mue par la vapeur, appartient à M. Bordesolle, de Loches; ce mécanisme, qui réclame quelques perfectionnements, mais dont le zèle intelligent du propriétaire saura bientôt le doter, est appelé par l'énergie de son action et la rapidité de ses mouvements, à occuper une des premières places parmi les découvertes de ce genre. La troisième, qui marche avec le secours du bras de l'homme, est de l'invention d'un maréchal, qui n'a reçu aucune instruction. Cette batteuse laissât-elle encore plus à désirer, que nous devrions cependant féliciter et encourager M. Besnard, de Saint-Branchs.

Nous ne saurions rester indifférent, non plus, devant une charmante collection de poteries exposées par M. Véneau, maire de Ligueil, qui a enrichi notre département d'une nouvelle industrie qui lui manquait.

Mais suivons le courant et nous nous trouverons bientôt sur le champ de labour.

Déjà vingt-deux attelages, descendus dans l'arène, sont en mouvement. A voir la précision avec laquelle ils attaquent la tranche de terre, qui comme un ruban se déroule devant eux, la facilité avec laquelle ils surmontent les difficultés que le sol leur oppose, nul doute que la lutte sera sérieuse, la victoire énergiquement disputée.

A l'une des extrémités de cette place, s'élève une tribune ; de chaque côté sont construites deux estrades pour recevoir les personnes invitées.

Il est cinq heures, et le cortége, auquel se sont joints M. De Quinemont, président du comice agricole de Chinon, MM. Martin et Delahaye, membres du conseil général, est parti de la mairie, musique en tête, et escorté par les pompiers de Ligueil et de Manthelan ; mais tandis qu'il s'avance, et vient occuper les places qui lui sont réservées, traçons sur l'oriflamme la plus élevée ces mots : « A M. De Richemont, le comice agricole reconnaissant. » Quand la libéralité d'un homme se traduit d'une manière aussi généreuse, l'expression de la gratitude ne doit jamais faire défaut. Lauréats, rappelez-vous-le bien, n'oubliez jamais ce nom.

Deux discours, prononcés par le président et le rapporteur, sont également accueillis par d'unanimes acclamations, qui se répètent avec l'appel du nom de chaque primé, et de trois jeunes élèves de la ferme

des Hubaudières. aux quels M. le Sous-Préfet décerne en son nom des médailles d'encouragement.

Puis vient la poésie, qui, dans la personne de M. St-Manvieux, dépose aux pieds de l'agriculture un bouquet de fleurs précieuses.

Discours de M. Archambault, président du comice.

Messieurs,

De toutes les idées qui poussent le siècle en avant, la plus féconde et la plus utile est celle qui consiste à s'occuper incessamment et toujours du sort des classes laborieuses, soit en leur cherchant un travail dont le produit suffise aux besoins de la vie, soit en les encourageant, par tous les moyens possibles, dans l'exercice de leurs professions. — C'est là le problème le plus difficile à résoudre pour les gouvernements, c'est aussi le plus intéressant pour eux ; car le travail est seul capable de donner l'aisance et la richesse aux individus comme aux nations. N'est-il pas aussi la meilleure préparation à l'ordre, à la moralité, au respect des lois et de l'autorité publique?

Nous faisons donc une chose utile et bonne en elle-même en venant ici, Messieurs, honorer et récompenser le travail, celui de tous le plus important, le plus utile, le plus intéressant, le travail de l'agriculture...

Oui, mes amis, cultivateurs, fermiers, colons et laboureurs, nous sommes heureux de venir ici vous

donner publiquement et solennellement les témoignages les plus vifs d'une chaude sympathie !

Approchez tous avec confiance, nous allons proclamer les noms de ceux qui ont le mieux fait parmi vous. Venez remplir votre bourse de primes bien gagnées à la sueur de vos fronts ; venez recevoir de nos mains ces belles médailles, qui sont pour vous l'étoile de l'honneur ; venez enfin, mes amis, serrer la main de vos magistrats et de vos collègues du comice, qui vous aiment et ne vous veulent que du bien. Que cette journée soit aussi belle, aussi joyeuse pour vous qu'elle l'est pour nous !...

J'aime ces fêtes agricoles, qui tendent à relever la dignité de l'homme en allant chercher dans l'obscurité le mérite modeste et caché, pour le produire et le glorifier aux yeux de ses semblables.

Je les aime à cause du bien qu'elles font, en stimulant l'émulation des cultivateurs, dans la recherche de toutes les pratiques qui peuvent améliorer la culture et la rendre plus productive.

Je les aime encore, parce qu'elles nous trouvent tous unis dans les mêmes idées, les mêmes sentiments de bienveillance mutuelle.

Je les aime, enfin, parce que souvent, au milieu de leurs joies, des hommes honorables oublient leurs vieux ressentiments et se donnent spontanément une main qui ne s'était pas rapprochée depuis longtemps.

Laissez-vous donc aller doucement au cours de ces idées, qui dilatent l'âme, et hâtez-vous de venir

prendre part à la fête de famille que nous venons vous offrir.

Ici, rien de fictif, rien de trompeur qui puisse vous abuser. Tout, dans notre œuvre, est bon, vrai, juste et utile : l'intention, le but et le résultat. Aussi, notre institution appelle-t-elle l'examen, sans beaucoup craindre la critique.

Notre intention, notre but, vous le connaissez tous, Messieurs : nous voulons mettre en honneur la vie des champs; nous voulons y appeler non pas seulement les bras des travailleurs, mais aussi les intelligences et les capitaux des villes; nous voulons appeler l'intérêt des populations et du gouvernement sur l'agriculture, qui aujourd'hui ne consiste pas seulement dans quelques pratiques routinières, mais constitue véritablement une science aussi intéressante que variée, et présente une carrière susceptible de donner à l'homme la plus grande somme de satisfaction en lui assurant une existence aisée, une indépendance précieuse et une foule d'émotions heureuses.

Enfin, nous voulons que l'agriculture soit honorée et entourée d'une grande considération, comme à Rome, volontiers, où, lorsque la patrie était en péril, on allait prendre à la charrue, pour chef du gouvernement, un homme vertueux qui la sauva trois fois !..,

Mais je ne veux pas retarder plus longtemps la joie des vainqueurs dont les noms vont bientôt glorieusement retentir ici; laissez-moi seulement payer un tribut de reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette fête : et, d'abord à M. le

baron de Richemont, député, qui, chaque année, veut bien doter notre comice du don considérable d'une somme de 500 fr., et qui nous donne ainsi le moyen de grossir nos primes en argent et d'augmenter le prix de nos médailles ; à M. le sous-préfet de l'arrondissement, à l'administration municipale de Ligueil, à MM. les commissaires et membres du jury du comice, à MM. les agents-voyers, qui ont tant contribué à l'éclat de cette fête par leurs bonnes dispositions ; enfin, aux compagnies de pompiers de Ligueil et Manthelan, à la musique des pompiers de Loches et à la gendarmerie, corps dont chacun a pu remarquer le zèle et la bonne tenue.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE COMICE.

PRAIRIES ARTIFICIELLES. — 1re prime : Médaille d'or accordée à M. Aumont, propriétaire à la Houssière, commune de Ciran. — 2e prime : Prix de 120 fr. à M. Gardereau, Joseph, fermier à la Touche, commune d'Abilly. — 3e prime : Prix de 80 fr. à M. Delhomais, Barthélemy, fermier à la Perrière, commune de Civray. — 4e prime : Prix de 50 fr. à M. Mamour, François, fermier à Rocheron, commune de Ciran.

Mais, comme le jury a rencontré encore deux cultures artificielles hors ligne, il a décidé qu'il serait accordé deux médailles d'argent : l'une à M. Boutet, Louis, métayer à Guiberguin, et l'autre à M. Rabineau, Gervais, fermier aux Galpières, commune de Ciran.

BONNE TENUE DU DOMAINE. — Prime : Prix de 75 fr. accordé à M. Gaultier, Jean, métayer au Colombier, commune de Saint-Senoch-Barbeneuve.

DÉFRICHEMENT. — Néant.

DRAINAGE. — 1[re] prime : Médaille d'argent accordée à M. Defrance, Dieudonné, propriétaire à Cery, commune de Balesmes. — 2[e] prime : Le prix de 40 fr. a été réservé.

CONCOURS DE BESTIAUX SUR PLACE.

Race bovine. — Taureau, race du pays : 1[re] prime de 60 fr. accordée à M. Allouard, Michel, commune de Ciran. — Taureau, race du pays; 2[e] prime de 40 fr. accordée à M. Bisson, Joseph, commune de Ligueil.— Génisse, race du pays : 1[re] prime de 50 fr. accordée à M. Moreau, commune de Mouzay. — Génisse, race du pays : 2[e] prime de 30 fr. accordée à M. Labbé, commune de Ligueil.

Race porcine. — Verrat, race du pays : Prime de 25 fr. accordée à M. Veneau, d'Esvres. — Verrat, race étrangère : prime de 25 fr. accordée à M. Aumont, commune de Varennes. — Truie, race du pays : Médaille de bronze accordée à M. Royer, de Cussay. — Truie, race étrangère : Prime de 15 fr. accordée à M. Aumont, commune de Varennes.

Race ovine.— Belier, race étrangère : Prime de 20 fr. accordée à M. Brault, Pierre, commune de Ligueil. — Bélier, race du pays : prime de 15 fr., réservée.— Lot de dix brebis, race du pays : prime de 20 fr. accordée à M. Bodin, Étienne, à Ciran. — Lot de dix brebis,

race étrangère : prime de 25 fr. accordée à M. Germain, Pierre, commune de Ligueil. — Lot de dix agneaux, race du pays ou croisée : prime de 30 fr. accordée à M. Courseault, dit Lami, commune de Ligueil.

RACE CHEVALINE.

Chevaux de remonte. — Pouliche : 1re prime de 50 fr. accordée à M. de Laferrière, commune de Ligueil. — 2e prime de 50 fr. accordée à M. Boutet, fermier à Guiberguin.

Chevaux de trait. — Pouliche : 1re prime, médaille d'argent accordée à M. Roy-Bodin. — 2e prime de 50 fr. accordée à M. Lesleu, Gatien, commune de Bournan. — 3e prime de 33 fr. accordée à M. Porcher, Joseph, commune de Vou.

Baudets : Prime unique de 50 fr. accordée à M. Barreau, Pierre, commune d'Abilly.

LABOURAGE. — 1re prime de 50 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Gadin, Jean, commune de Varennes, n. 15. — 2e prime de 40 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Babin, Eugène, commune de Cussay, n. 16. — 3e prime de 30 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Louault, Jean, commune de Cussay, n. 4. — 4e prime de 20 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Grélet, Joseph, commune de Ligueil, n. 2. — 5e prime de 10 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Baty, Martin, commune de Cussay, n. 1.

INSTRUMENTS AGRICOLES, SANS DISTINCTION DE PROVENANCE.

1re prime : Médaille de vermeil accordée à M. Pinet, commune d'Abilly.

2e prime : Prix de 100 fr. accordé à M. Pernollet-Chevalier, du département de l'Ain.

3e prime : Médaille d'argent accordée à M. Bordesolle, Ismaël, commune de Loches.

4e prime : Prix de 40 fr. accordée à M. Petit, de Tours.

5e prime : Prix de 40 fr. accordé à M. Gouais, commune de Saint-Germain.

6e prime : Prix de 20 fr. accordé à M. Joanneau, commune de Manthelan.

MORALITÉ, BONS SERVICES.

Pour les hommes.

1re prime : 40 fr., avec médaille de bronze, accordée à Granger, Étienne. Dix-sept ans de service chez le même maître.

2e prime : 30 fr., avec médaille de bronze accordée à M. Louault, Jean. Quinze ans de service chez le même maître.

3e prime : 20 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Simon, Pierre. Onze ans de service chez le même maître.

Pour les femmes.

1re prime : 30 fr., avec médaille de bronze, à Mme Jeanne, femme Boissard. Vingt-cinq ans de service chez le même maître.

2e prime : 20 fr., avec médaille de bronze, à Mme Jeanne, femme Lucas. Quinze ans de service chez le même maître.

COMICE AGRICOLE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE CHINON.

Fête de Sainte-Maure.

Le ciel, qui, il y a quinze jours, avait si fort contrarié la fête du comice, semblait avoir voulu lui offrir, le dimanche 16 septembre, une éclatante compensation. Jamais, en effet, l'atmosphère n'avait été plus douce, jamais le soleil ne s'était montré plus brillant. Aussi dès le matin voyait-on affluer par toutes les routes, amenée par tous les véhicules, une foule énorme d'habitants accourant de tous les points de l'arrondissement. Propriétaires, fermiers, cultivateurs, châtelains, semblaient s'être donné rendez-vous à Sainte-Maure. Ce n'était pas une des circonstances les moins remarquables que la présence des grands propriétaires du pays, venant témoigner publiquement de l'intérêt qu'ils portent à l'agriculture et aux agriculteurs. C'est là une bonne action et un bon exemple. Qu'il trouve ailleurs de nombreux imitateurs, et, grâce à l'invincible attrait qu'inspire le travail des champs, on aura bientôt vu

cesser ce déplorable absentéisme qui, en rompant les liens si nécessaires entre celui qui possède le sol et celui qui le féconde, en privant l'agriculture des capitaux dont elle a tant besoin, est un des plus graves obstacles à ses progrès.

Donc de bonne heure, les rues de la ville de Sainte-Maure étaient déjà encombrées. Il est vrai que le jour du concours du comice avait été très-heureusement choisi; c'était celui de l'assemblée de l'endroit, c'était celui aussi qui avait été fixé pour célébrer le triomphe de notre brave armée à Sébastopol.

La fête ne pouvait s'ouvrir sous de plus heureux auspices : c'est, en effet, au chant du *Te Deum* et en remerçiant Dieu, le Dieu des batailles et le dispensateur souverain des biens de la terre, qu'elle a commencé.

Après la cérémonie religieuse, la solennité agricole. Il ne pouvait être question du concours des bestiaux et des instruments ayant trait à la culture, qui avaient précédemment été l'objet de l'examen approfondi et définitif des commissions du comice.

A une heure de l'après-midi avait lieu dans le voisinage de la ville le concours de charrues. Tous les concurrents ne pouvaient être récompensés, mais tous méritaient de l'être, car tous ont fait preuve d'intelligence et d'habileté. A deux heures et demie, on s'est mis en devoir de procéder à la partie la plus importante de la fête, à la distribution des primes.

La place du Marché, où devait avoir lieu cette distribution, avait été ornée avec un goût remarquable.

Au fond, on voyait s'élever une élégante estrade surmontée d'un trophée de drapeaux de la quadruple alliance ; tout autour, de nombreux trophées aux couleurs nationales, placées au-dessus d'écussons portant les noms de chacune des communes du canton, et, au milieu, les armes de la ville de Chinon.

Avant la proclamation des noms des lauréats, dont nous allons faire connaître la liste, M. de Quinemont, président du Comice, a prononcé un discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire et qui a été couvert d'unanimes applaudissements.

Ainsi s'est passée cette fête, fête charmante qui, comme toutes celles de ce genre, a eu le double avantage d'exciter de fécondes rivalités, de rapprocher les diverses classes de la population, et de faire servir au bien du pays l'attrait des plaisirs honnêtes.

Discours de M. de Quinemont, président du comice.

Messieurs,

En me trouvant appelé aujourd'hui, pour la première fois, à présider le concours agricole de votre contrée, je sens et je partage plus vivement encore avec vous les regrets que nous laisse la perte douloureuse de mon honorable prédécesseur, *Martin d'Anzay*, trop tôt enlevé à notre commune affection. Bien mieux que la mienne, sa voix éloquente vous eût donné des conseils utiles, dictés par une sage expérience, empreints de cette autorité, fruit d'une longue pratique et de son entier dévouement à un canton

qui ne saurait oublier les nombreux services qu'il en a reçus.

Depuis un certain temps, constatons-le avec bonheur, un immense mouvement se produit dans le monde entier en faveur de l'agriculture ; il n'est plus aujourd'hui un propriétaire éclairé qui ne sente la nécessité d'améliorer le système agricole, qui ne comprenne le besoin d'en perfectionner la pratique.

Le concours universel a prouvé comment l'Angleterre, l'Allemagne et même l'Amérique entendent ce mouvement, dans lequel si souvent elles marchent à notre tête. Ce concours nous a montré encore combien dans certaines parties de la France on est résolûment entré dans la voie du progrès. L'assemblée nombreuse et empressée qui nous entoure, l'accueil bienveillant que nos réunions reçoivent dans tous les cantons nous sont une preuve que notre arrondissement veut à son tour quitter l'ornière de la routine: c'est à vous, Messieurs nos collègues, que le pays doit cet heureux élan. Vous avez compris que l'agriculture n'est pas un simple métier, mais la plus noble de toutes les industries ; que l'homme de science, l'homme de génie même, aussi bien que le journalier, peuvent lui apporter un utile concours. — *Union, assistance, progrès*, telle est la devise de notre comice; Messieurs, restons-y fidèles, sachons la mettre en pratique ; et vous, braves habitants de ces campagnes, en voyant au milieu de vous des propriétaires renoncer au repos que leur assurait la fortune, pour se dévouer à la vie laborieuse des champs, comprenez aussi les services qu'ils rendent au pays.

L'agriculture, qui est la science de la production, a des lois certaines et invariables, mais il n'en est pas de même de la pratique dont l'art doit se modifier selon les localités, en tenant compte de la différence des climats et de la nature des terrains. On ne saurait apporter assez de soin au choix des cultures, mais pourtant ne l'oublions pas, la base principale de tout progrès important et de tout résultat certain, c'est l'augmentation de la masse des engrais. Or, point d'engrais sans bétail, et point de bétail sans de vastes champs ensemencés de plantes fourragères ; c'est donc vers ce but que doivent tendre nos efforts ; l'accroissement du capital et celui du revenu en seront la récompense.

L'agriculture, il faut bien le reconnaître, doit soutenir une lutte incessante et pénible contre les éléments, les animaux nuisibles et les plantes parasites ; mais ses plus grands ennemis sont l'esprit de routine chez le serviteur et l'ignorance chez le maître. Quels secours ne pourrait-on pas trouver chez les instituteurs ruraux contre de si fâcheux obstacles ?

Certes, nous ne leur demandons pas de faire des érudits ni des savants ; mais pourquoi, à côté du catéchisme qui enseigne à l'enfant ce qu'il doit à Dieu, à côté des préceptes de morale qui doivent en faire un jour un honnête homme, l'écolier n'apprendrait-il pas à distinguer les différentes espèces de sols, à connaître les plantes, leur nature, leurs exigences ? Pourquoi ne recevrait-il pas les premières notions de l'art de cultiver cette terre qui *ne ressent aucune vieillesse*, dit

Fénélon, et qui porte en son sein tant de merveilles? Non, ce n'est pas la terre qui manque aux hommes, ce sont les hommes éclairés qui lui font défaut. N'est-il pas déplorable de penser, Messieurs, que non-seulement *sept millions* d'hectares de landes couvrent encore le sol de la France, mais que le produit des 26 millions d'hectares cultivés ne donne guère en moyenne que 12 hectolitres à 12 hectolitres et 1/2 de blé à l'hectare. Comment avec des résultats si médiocres peut-on se permettre d'espérer arriver au but tant désirable: la vie à bon marché? Les circonstances actuelles en font cependant plus que jamais sentir la nécessité impérieuse.

Actifs laboureurs, et vous braves ouvriers, rappelez-vous que toute amélioration dans la culture est un pas fait dans cette voie qui rendra moins cher le pain de vos familles. Combattez donc avec zèle la mauvaise routine, secondez de tout votre pouvoir les maîtres qui vous emploient, et quand vous verrez apparaître dans la pratique une invention nouvelle, quelque machine ingénieuse, gardez-vous de l'accueillir avec regrets, avec méfiance; sachez que les ouvriers lyonnais, après avoir vu d'un œil haineux le métier de Jacquard qui supprimait une partie de la main d'œuvre, ont fini par élever une statue à cet homme qui, sous la veste de bure, cachait une de ces intelligences qui sont pour l'humanité une gloire et un bienfait.

A l'œuvre tous, Messieurs, entrons résolument dans la voie des améliorations agricoles, c'est là notre champ de bataille, et s'il est moins brillant, moins

glorieux, que celui sur lequel notre héroïque armée mérite l'admiration du monde entier, sachons, du moins, prouver que le villageois vêtu de sa blouse et près de sa charrue peut montrer autant de persévérance et d'énergie que le soldat couvert de son uniforme, le fusil à la main. Et tandis que nos amis et nos frères arrosent de leur sang généreux le sol de la Crimée, pour la cause de la civilisation, sachons, pour la prospérité de notre patrie, arroser ses champs de nos sueurs. Dans notre sphère plus modeste, nous n'en aurons pas moins bien mérité du pays.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE COMICE.

Prix auxquels pouvaient concourir tous les propriétaires, fermiers et cultivateurs de l'arrondissement de Chinon.

RACE CHEVALINE. — *Jument poulinière et sa suite.*

1er Prix, 60 fr. et une médaille de bronze à M. Grossette-Champigny, de Ligré ;

2e Prix, 30 fr. avec médaille de bronze (Réservé, — les bêtes présentées n'ayant pas été jugées dignes d'être primées).

Chevaux de 3 *à* 4 *ans* (domiciliés depuis deux ans dans l'arrondissement).

1er Prix, 90 fr. et une médaille d'argent à M. Foureau, Auguste, de Chinon ;

2e Prix, 40 fr. et une médaille de bronze à M. Gaillard, Louis, de Pussigny.

Poulains de 1 à 2 ans.

1er Prix, 60 fr. et une médaille d'argent à M. Dallemagne, de Chinon ;

2e Prix, 30 fr. et une médaille de bronze à M. le docteur Patrix, de Sainte-Maure.

RACE BOVINE. — *Taureaux* (au plus beau taureau de toute race né ou élevé dans l'arrondissement, mais y résidant depuis le 1er janvier 1855).

1er Prix, 100 fr. et une médaille d'argent à M. Torterue, Louis, de Chaveigne ;

2e Prix, 50 fr. et une médaille de bronze à M. Chevalier, Auguste, de Sainte-Maure ;

Rappel de médaille d'argent et prime de 50 fr. à M. Bouchet, de Beaumont.

Bœufs (aux plus beaux bœufs âgés de 4 ans au plus, domiciliés dans l'arrondissement depuis deux ans au moins).

Prix, 60 fr. et une médaille de bronze (Réservé).

Vaches de 2 à 5 ans (domiciliées dans l'arrondissement depuis un an au moins).

1er Prix, 60 fr. et une médaille d'argent à M. Chevalier, Auguste, de Sainte-Maure ;

2e Prix, 30 fr. et une médaille de bronze (Réservé).

Génisses de 1 à 2 ans (domiciliées depuis un an au moins dans l'arrondissement.

Prix, 50 fr. et une médaille de bronze à M. Ranché-Méry, de Sainte-Maure.

RACE OVINE (au plus beau lot de moutons composé de cinq brebis et d'un bélier pris dans un troupeau).

Prix, 30 fr. et une médaille de bronze à M. Torterue, Louis, de Chaveigne, canton de Richelieu ;

Rappel de médaille de bronze et prime de 15 fr. à M. Torterue, Louis, de Chaveigne.

RACE PORCINE (au plus beau mâle de toute race).

1er Prix, 30 fr. et une médaille de bronze (Réservé).

2e Prix, 20 fr. id. id.

MACHINES (à la plus complète collection d'instruments agricoles.

1er Prix, médaille d'argent, à la Colonie agricole de Mettray ;

2e Prix, médaille de bronze, à M. Petit, de Tours.

(Aux meilleurs et plus utiles instruments ou machines.)

1er Prix, médaille d'argent, à M. Pinet, d'Abilly, pour son manége et sa machine à battre ;

2e Prix, médaille de bronze, à M. Estieu, de Chinon, pour sa machine à battre, à mouvement à hélice ;

3e Prix, médaille de bronze à M. Johanneau, charron à Manthelan, pour une charrue ;

4e Prix, médaille de bronze, à M. Renault, à Sainte-Maure, pour une charrue.

Prix auxquels les propriétaires du canton de Ste-Maure seulement pouvaient concourir.

RACE OVINE (au plus beau troupeau de moutons qui se trouvera le mieux en rapport avec l'étendue et l'importance de l'exploitation).

Prix, 60 fr. et une médaille de bronze à M. Lorin,

Baptiste, fermier à la Sinsardière, commune de Saint-Epain.

MORALITÉ ET BONS SERVICES (prix donnés par un membre du comice aux meilleurs domestiques servant dans le canton et dans la même exploitation depuis au moins cinq ans).

1er Prix, 120 fr. et une médaille d'argent, à Sautier, Louis, laboureur chez M. le comte de la Vilharmois, à Saint-Épain ;

2e Prix, 80 fr. et une médaille de bronze, à Tessereau, François, laboureur chez M. Savetier, à Ports ;

3e Prix, 25 fr. et une médaille de bronze, à Touillet, Vincent, laboureur chez M. Gouron, Barthélemy, à Pouzay ;

4e Prix, 20 fr. et une une médaille de bronze, à Brivet, domestique à l'ancienne poste de Sainte-Maure, chez M. Venault.

(Prix donnés par un membre du comice aux meilleures domestiques servant dans le canton et dans la même exploitation depuis au moins cinq ans.

1er Prix, 80 fr. et une médaille d'argent à Gervais, Anne, gagiste à Saint-Épain ;

2e Prix, 55 fr. et une médaille de bronze à Dufour, Jeanne, gagiste chez M. Collas, Léon, à Saint-Épain ;

3e Prix, 25 fr. et une médaille de bronze à Gaudin, Marie, gagiste à Lamotte, commune de Marcilly.

EXPLOITATION LA MIEUX DIRIGÉE (ayant au moins une étendue de 15 hectares).

1er Prix, 80 fr. et une médaille en vermeil à M. Douet, Louis, fermier à Marcilly ;

2e Prix, 60 fr. et une médaille d'argent à M. Demasongue, à Antogny ;

3e Prix, 40 fr. et une médaille de bronze à M. Collas, Léon à Saint-Épain ;

4e Prix, 20 fr. et une médaille de bronze à M. Laurain, fermier à Saint-Épain ;

Mention honorable à MM. Gouron, Barthélemy, à Pouzay, et à Gouron, Joseph, à Saint-Épain.

NOTA. — Les prix pour les exploitations les mieux dirigées sont donnés en instruments aratoires, au choix des primés.

LABOURAGE.

1er Prix, 60 fr. et une médaille d'argent à Prouteau, Baptiste, laboureur chez M. Douet, à Marcilly ;

2e Prix, 40 fr. et une médaille de bronze à Defargue, Jacques, laboureur chez M. Bigot, à Sainte-Maure ;

3e Prix, 20 fr. et une médaille de bronze à Ouvrard, Louis, cultivateur chez M. Rancher, à Sainte-Maure ;

4e Prix, 10 fr. et une médaille de bronze à Roy, François, cultivateur à la Cantinière, commune de Noyant.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

A

C

D

S

T

Tours, imprimerie Ladevèze.

SATIRES DE JUVÉNAL.

D. JUNII JUVENALIS

SATIRARUM

LIBER SCUNDUS.

SATIRA VI.

MULIERES.

Credo Pudicitiam, Saturno rege, moratam
In terris, visamque diu, quum frigida parvas
Præberet spelunca domos, ignemque Laremque,
Et pecus et dominos communi clauderet umbra;
Sylvestrem montana torum quum sterneret uxor
Frondibus et culmo, vicinarumque ferarum
Pellibus: haud similis tibi, Cynthia; nec tibi, cujus
Turbavit nitidos extinctus passer ocellos;
Sed potanda ferens infantibus ubera magnis,
Et sæpe horridior glandem ructante marito.
Quippe aliter tunc orbe novo cœloque recenti
Vivebant homines, qui, rupto robore nati,
Compositive luto, nullos habuere parentes.
Multa Pudicitiæ veteris vestigia forsan,
Aut aliqua extiterint et sub Jove, sed Jove nondum
Barbato, nondum Græcis jurare paratis
Per caput alterius; quum furem nemo timeret
Caulibus et pomis, et aperto viveret horto.
Paulatim deinde ad superos Astræa recessit
Hac comite, atque duæ pariter fugere sorores.

SATIRES

DE JUVÉNAL

LIVRE SECOND.

LES FEMMES.

On dit, et je le crois, que la Pudeur austère
Longtemps avec Saturne a régné sur la terre,
Quand des antres glacés, asiles protecteurs,
L'ombre abritait foyer, dieux, troupeaux et pasteurs;
Quand sur les monts voisins, de larges peaux couverte,
L'épouse sur un lit de chaume et d'herbe verte,
Plus rude que l'époux nourri d'un gland grossier,
Abreuvait ses grands fils de son lait nourricier,
Bien autre que Cynthie, et toi, dont l'œil en larmes (1)
A la mort d'un moineau vit se flétrir tes charmes!
Pétri d'argile, ou né des chênes entr'ouverts,
Sous le ciel jeune encor du nouvel univers,
L'homme avait d'autres mœurs, l'homme enfanté sans pères.
De l'antique Déesse, en des temps moins prospères,
Sous Jupiter peut-être un vestige survit,
Sous Jupiter imberbe, avant que l'on ne vît
Jurer sur d'autres fronts le Grec plein d'imposture (2),
Et le voleur piller les jardins sans clôture.
Plus tard, quand la Pudeur qu'Astrée accompagnait
Déserta notre globe, où le vice régnait,
Vers l'Olympe à la fois les deux sœurs s'envolèrent.

Antiquum et vetus est, alienum, Postume, lectum
Concutere, atque sacri genium contemnere fulcri.
Omne aliud crimen mox ferrea protulit ætas :
Viderunt primos argentea secula mœchos.
Conventum tamen et pactum, et sponsalia nostra
Tempestate paras, jamque a tonsore magistro
Pecteris, et digito pignus fortasse dedisti.
Certe sanus eras. Uxorem, Postume, ducis!
Dic, qua Tisiphone, quibus exagitare colubris?
Ferre potes dominam, salvis tot restibus, ullam?
Quum pateant altæ caligantesque fenestræ?
Quum tibi vicinum se præbeat Æmilius pons?
Aut si de multis nullus placet exitus, illud
Nonne putas melius, quod tecum pusio dormit?
Pusio qui noctu non litigat? exigit a te
Nulla jacens illic munuscula; nec queritur quod
Et lateri parcas, nec, quantum jussit, anheles.

Sed placet Ursidio lex Julia : tollere dulcem
Cogitat heredem, cariturus turture magno,
Mullorumque jubis, et captatore macello.
Quid fieri non posse putes, si jungitur ulla
Ursidio? si mœchorum notissimus olim
Stulta maritali jam porrigit ora capistro,
Quem toties texit perituri cista Latini?
Quid quod et antiquis uxor de moribus illi
Quæritur. O medici! mediam pertundite venam.
Delicias hominis! Tarpeium limen adora
Pronus, et auratam Junoni cæde juvencam,
Si tibi contigerit capitis matrona pudici.

Dès longtemps, Postumus, les humains violèrent
De la couche d'autrui le mystère sacré,
Profanateurs d'un culte à l'hymen consacré :
L'âge de fer jeta les crimes sur la terre,
L'âge d'argent vit naître un premier adultère.
Cependant fiancé devant le magistrat,
Tu cours impatient de signer un contrat ;
Le coiffeur te parfume, et gage de tendresse,
Déjà ton anneau brille au doigt de ta maîtresse :
Toi, qu'on tenait pour sage avoir un tel dessein,
Quels serpents Tysiphone agite dans ton sein !
Toi, subir un tyran ! N'est-il pour rester libre (3),
Plus de haute fenêtre ou de pont sur le Tibre,
Plus de corde ? — As-tu peur ? Il vaut mieux qu'en ton lit
Dorme ce doux enfant, que son âge embellit,
Qui n'exige aucun don et jamais ne se fâche,
Lorsque frustrant ses feux, ton ardeur se relâche.

A la loi Julia Postumus se soumet (4);
C'est un doux héritier que l'espoir lui promet ;
Plus de gras tourtereaux ; il faut qu'il abandonne
Ces surmulets barbus que le captateur donne.
Ne peut-on croire à tout ? l'adultère fameux
Au licou des maris tend la tête comme eux,
Lui, qu'on a vu souvent, blotti sous une table,
Fuir, nouveau Latinus, une mort redoutable (5).
Tu veux les vieilles mœurs, toi, l'homme aux doux larcins !
O fou ! livre ta veine au fer des médecins !
Être faible ! à Junon, dans son temple adorée,
Immole une génisse à la corne dorée :
Gloire au dieu Tarpéïen, si les destins jaloux
D'une austère matrone un jour te font l'époux !

Paucæ adeo Cereris vittas contigere dignæ,
Quarum non timeat pater oscula. Necte coronam
Postibus, et densos per limina tende corymbos.
Unus Iberonæ vir sufficit! ocius illud
Extorquebis, ut hæc oculo contenta sit uno
Magna tamen fama est cujusdam rure paterno
Viventis. Vivat Gabiis, ut vixit in agro;
Vivat Fidenis, et agello cedo paterno.
Quis tamen affirmat, nil actum in montibus aut in
Speluncis? adeo senuerunt Jupiter et Mars?

Porticibusne tibi monstratur femina voto
Digna tuo? cuneis an habent spectacula totis
Quod securus ames, quodque inde excerpere possis?
Chironomon Ledam molli saltante Bathyllo,
Tuccia vesicæ non imperat; Appula gannit
Sicut in amplexu : subitum et miserabile longum
Attendit Thymele; Thymele tunc rustica discit.
Ast aliæ, quoties aulæa recondita cessant,
Et vacuo clausoque sonant fora sola theatro,
Atque a plebeiis longe Megalesia, tristes
Personam thyrsumque tenent et subligar Accî.
Urbicus exodio risum movet Attellanæ
Gestibus Autonoes; hunc diligit Ælia pauper.
Solvitur his magno comœdi fibula. Sunt quæ
Chrysogonum cantare vetent; Hispulla tragœdo
Gaudet : an exspectas ut Quinctilianus ametur?
Accipis uxorem, de qua citharœdus Echion
Aut Glaphyrus fiat pater, Ambrosiusque choraules.

Les femmes d'à présent, j'en sais peu qui soient dignes
De ceindre de Cérès le voile et les insignes (6);
Les femmes!... combien peu dont un père prudent
N'ait point à redouter le baiser trop ardent?
De lierre et de festons que ton seuil se couronne!
Un seul homme suffit à ta jeune Ibéronne;
Plutôt n'avoir qu'un œil! Un exemple est cité;
Certaine dame aux champs vit dans la chasteté;
Comme au toit paternel, qu'elle vive à Gabies!
J'accorde... elle résiste aux épreuves subies;
Mais est-on sûr qu'un bois ou des antres discrets
N'aient pas de quelque intrigue abrité les secrets (7)?
Mars est-il donc si vieux, Jupin moins adultère?

Quel portique à tes vœux montre une femme austère!
Le cirque aux longs gradins, t'offre-t-il la beauté
Digne d'un amour pur, plein de sécurité?
Cadençant la Léda, danse molle et lascive (8),
Bathylus paraît-il? Tuccie est convulsive;
Comme aux bras d'un amant Apullé a le frisson;
Thymèle, simple encor, se pâme et prend leçon.
Quand les jeux Plébéiens, où court la foule avide (9),
Sont fermés cinq longs mois et que la scène est vide;
Quand seul le forum gronde en ses échos profonds,
D'autres, pour fuir l'ennui, s'emparent des bouffons,
Du masque d'Accius, de son thyrse de mime;
Alors d'Autonoé jouant la pantomime (10),
Urbicus les déride avec son art divin;
Trop pauvre, à sa conquête Élie aspire en vain;
L'acteur se vend; l'or seul brise un anneau rebelle.
Telle autre a ruiné la voix jadis si belle
Du chanteur Chrysogon, libre de son lien (11):

Longa per angustos figamus pulpita vicos,
Ornentur postes et grandi janua lauro,
Ut testudineo tibi, Lentule, conopeo
Nobilis Euryalum mirmillonem exprimat infans.

Nupta Senatori comitata est Hippia ludum
Ad Pharon et Nilum, famosaque mœnia Lagi,
Prodigia et mores Urbis damnante Canopo.
Immemor illa domus, et conjugis atque sororis,
Nil patriæ indulsit, plorantesque improba natos,
Utque magis stupeas, ludos Paridemque reliquit.
Sed quamquam in magnis opibus, plumaque paterna,
Et segmentatis dormisset parvula cunis,
Contempsit pelagus : famam contempserat olim
Cujus apud molles minima est jactura cathedras.
Tyrrhenos igitur fluctus, lateque sonantem
Pertulit Ionium constanti pectore, quamvis
Mutandum toties esset mare. Justa pericli
Si ratio est et honesta, timent, pavidoque gelantur
Pectore, nec tremulis possunt insistere plantis :
Fortem animum præstant rebus quas turpiter audent.
Si jubeat conjux, durum est conscendere navim ;
Tunc sentina gravis, tunc summus vertitur aer.
Quæ mœchum sequitur, stomacho valet. Illa maritum
Convomit ; hæc inter nautas et prandet, et errat
Per puppim, et duros gaudet tractare rudentes.
Qua tamen exarsit forma, qua capta juventa
Hippia ? quid vidit, propter quod ludia dici
Sustinuit ? Nam Sergiolus jam radere guttur

Hispulle aime un tragique et fuit Quintilien.
Prends femme... elle rend père Echien, cithariste,
Ambrosius, flûteur, ou Glaphyrus, choriste.
Dresse un théâtre orné de lauriers en feston,
Pour qu'un fils, de ta race illustre rejeton,
Lentulus, sur sa couche, où ta main le balance,
De l'athlète Euryale offre la ressemblance.

Ne sait-on qu'Hyppia, femme d'un sénateur (12),
Jusqu'au Phare osa suivre un vil gladiateur,
Triste excès de nos mœurs que frappent d'anathème
Lagus, cité fameuse, et Canope elle-même.
Oubliant sœur, époux, patrie, enfants chéris,
Elle fuit, chose étrange! et le cirque et Pâris (13):
Loin du palais d'un père, où reposant joyeuse,
Son enfance a dormi sur la plume soyeuse,
Bravant les flots ainsi qu'elle a bravé l'honneur,
Vain mot sur les coussins d'un riche suborneur,
Rien ne peut l'émouvoir, ni les rocs d'Ionie,
Ni l'onde mugissante aux bords de Tyrrhénie:
Qu'importent tant de mers? Tout obstacle est léger:
Si quelque but honnête ennoblit le danger,
L'effroi glace leur âme, une femme chancelle,
Et ses genoux tremblants se dérobent sous elle;
C'est aux excès honteux que renaît sa vigueur.
Faut-il suivre un époux? Elle tombe en langueur;
Pour monter sur la nef quel dégoût elle affecte!
Le grand air étourdit, la sentine est infecte:
On sent près d'un amant l'estomac s'affermir;
L'une sur un époux ne cesse de vomir;
L'autre avec les marins s'assied à table et joue,
Palpe le câble et court de la poupe à la proue.

Cœperat, et secto requiem sperare lacerto.
Præterea multa in facie deformia; sicut
Attritus galea mediisque in naribus ingens
Gibbus, et acre malum semper stillantis ocelli.
Sed gladiator erat; facit hoc illos Hyacinthos.
Hoc pueris patriæque, hoc prætulit illa sorori
Atque viro : ferrum est quod amant. Hic Sergius idem,
Acceptâ rude, cœpisset Vejento videri.

Quid privata domus, quid fecerit Hippia, curas?
Respice rivales Divorum : Claudius, audi,
Quæ tulerit. Dormire virum quum senserat uxor,
Ausa Palatino tegetem præferre cubili,
Sumere nocturnos meretrix augusta cucullos,
Linquebat, comite ancilla non amplius una :
Sed, nigrum flavo crinem abscondente galero,
Intravit calidum veteri centone lupanar,
Et cellam vacuam atque suam : tunc nuda papillis
Prostitit auratis, titulum mentita Lyciscæ,
Ostenditque tuum, generose Britannice, ventrem.
Excepit blanda intrantes, atque æra poposcit.
Mox, lenone suas jam dimittente puellas,
Tristis abit : sed quod potuit, tamen ultima cellam
Clausit, adhuc ardens rigidæ tentigine vulvæ,
Et resupina jacens multorum absorbuit ictus,
Et lassata viris, necdum satiata recessit;

Pour séduire Hyppia quel prestige charmant,
Quelle fleur de jeunesse offre un pareil amant?
Déjà rasé, manchot et mûr pour la réforme (14),
Sergius sous le casque écrase un front difforme ;
D'une loupe à son nez suinte une âcre moiteur ;
Son œil plissé larmoye ;... il est gladiateur !
Hyacinthe à ce titre, objet d'idolâtrie,
Pour lui seul tout s'immole, époux, fils, sœur, patrie ;
La femme aime le fer... Reprend-il le bâton,
Sergius désarmé n'est plus qu'un Véjenton.

Mais que font les écarts d'une maison privée?
Et qu'importe Hyppia, l'épouse dépravée?
Vois Claude, égal aux dieux, ce qu'il souffrait jadis ;
Quand le sommeil descend sur ses yeux engourdis,
Seule avec une esclave, à l'ombre du mystère,
S'échappant du palais, Messaline adultère
Au lit impérial préfère un vil grabat ;
Sur ses traits déguisés un voile se rabat ;
L'auguste courtisane en sa perfide adresse
Cache ses cheveux noirs sous une blonde tresse,
Et, fausse Lycisca, vole furtivement (15)
Vers sa cellule vide en un bouge infâmant.
Là, par un réseau d'or la gorge soutenue,
Gracieuse pour tous, elle s'étale nue,
Prostitue en retour d'un salaire éhonté,
Noble Britannicus, les flancs qui t'ont porté,
Et sur le dos couchée, aux luttes aguerrie,
Provoque mille assauts sans calmer sa furie.

Obscurisque genis turpis, fumoque lucernæ
Fœda lupanaris tulit ad pulvinar odorem.

Hippomanes carmenque loquar? coctumque venenum,
Privignoque datum? Faciunt graviora coactæ
Imperio sexus, minimumque libidine peccant.
Optima sed quare Cesennia, teste marito?
Bis quingenta dedit; tanti vocat ille pudicam:
Nec pharetris Veneris macer est, aut lampade fervet:
Inde faces ardent; veniunt a dote sagittæ.
Libertas emitur: coram licet innuat atque
Rescribat; vidua est locuples, quæ nupsit avaro.

Cur desiderio Bibulæ Sertorius ardet?
Si verum excutias, facies non uxor amatur.
Tres rugæ subeant, et se cutis artis arida laxet,
Fiant obscuri dentes, oculique minores:
Collige sarcinulas, dicet libertus, et exi;
Jam gravis es nobis, et sæpe emungeris: exi
Ocius, et propera; sicco venit altera naso.
Interea calet et regnat, poscitque maritum
Pastores et ovem Canusinam, ulmosque Falernas.
Quantulum in hoc? Pueros omnes, ergastula tota;

Trop tôt le proxénète ordonne le départ ;
De sa loge, à regret, la dernière elle part,
Triste, les yeux éteints, de désirs consumée,
Lasse et non assouvie, et la face enfumée :
Du lupanar témoin de sa lubrique ardeur
Sur l'oreiller du prince elle porte l'odeur.

Dirai-je à quels transports la marâtre est en proie,
Quand le noir Hyppomane, un poison qu'elle broie (16),
Aux fils d'un premier lit donne un trépas subtil ?
Des autres passions le feu s'allume-t-il ?
Une femme osant tout, rompt si bien ses entraves,
Que les crimes d'amour sont des fautes peu graves.
Pourquoi de Césennie exaltant les vertus,
L'époux l'adore-t-il ? C'est qu'épris de Plutus,
L'amour le séduit moins encor que l'opulence
Et trouve dans la dot les flèches qu'il lui lance.
La liberté se paye ; en face d'un époux
Elle lit sans contrainte ou trace un billet doux :
Femme riche d'avare a les droits du veuvage.

Asservi par l'hymen sous un tendre esclavage,
Vois-tu de Bibula Sertorius épris ?
La beauté dans l'épouse a seule quelque prix.
C'est bien ; mais de ses dents que l'émail se ternisse,
Qu'une ride survienne ou que son teint jaunisse,
Et que ses yeux moins vifs perdent de leur grandeur :
« Prends tes hardes, s'écrie un affranchi grondeur ;
Tu te mouches toujours ; ton aspect nous excède ;
Pars ! qu'un nez plus friand sans retard te succède (17). »
Jeune et belle, au logis quel empire est le sien !

Quodque domi non est, et habet vicinus, ematur.
Mense quidem brumæ, quo jam mercator Iason
Clausus, et armatis obstat casa candida nautis,
Grandia tolluntur crystallina, maxima rursus
Murrina, deinde adamas notissimus, et Berenices
In digito factus pretiosior : hunc dedit olim
Barbarus incestæ, dedit hunc Agrippa sorori,
Observant ubi festa mero pede sabbata reges,
Et vetus indulget senibus clementia porcis.

Nullane de tantis gregibus tibi digna videtur ?
Sit formosa, decens, dives, fecunda; vetustos
Porticibus disponat avos; intactior omni,
Crinibus effusis bellum dirimente, Sabina.
Rara avis in terris, nigroque simillima cycno.
Quis feret uxorem, cui constant omnia ? Malo,
Malo Venusinam, quam te, Cornelia mater
Gracchorum, si cum magnis virtutibus affers
Grande supercilium, et numeras in dote triumphos.
Tolle tuum, precor, Hannibalem, victumque Sephacem
In castris, et cum tota Carthagine migra.

Parce precor, Pæan, et tu depone sagittas;
Nil pueri faciunt, ipsam configite matrem,
Amphion clamat : sed Pæan contrahit arcum.
Extulit ergo greges natorum, ipsumque parentem,

Elle veut dans ses champs un troupeau canusien,
Exige des pasteurs, des vignes à Falerne (18),
Un peuple de valets qu'un caprice gouverne.
Est-il chez ses voisins un objet curieux ?
Vite on l'achète ; en vain l'aquilon furieux
Retient Jason captif dans la rade prochaine ;
En vain dans leur cabane, où l'hiver les enchaîne,
Les brumes et la neige enferment les marins ;
On lui va conquérir les plus amples murrhins,
Des vases de cristal, la bague renommée
Que portait à son doigt Bérénice charmée (19),
Don que fit à sa sœur, que l'inceste flétrit,
Agrippa sur ces bords, où célébrant leur rit,
Au sabbat vont pieds nus des princes fanatiques ;
Où le porc peut vieillir, grâce à des lois antiques (20).

Quoi ! dans ce nombre aucune à ton choix ne convient !
Je l'admets, sa beauté, sa pudeur tout prévient ;
Elle est riche, féconde, et d'ancêtres augustes
Sous un large portique elle étale les bustes.
C'est la chaste Sabine, aux longs cheveux flottants ;
Un cygne, au noir plumage, un oiseau rare... attends ;
Tant de perfections te lasseront peut-être.
Vaux-tu, mère du Gracque, une épouse champêtre (21),
Toi, qui gonflant ta dot du laurier paternel,
Nous fais de tes vertus l'étalage éternel ?
Si deux sourcils altiers forment ton seul partage,
Emporte ton Syphax, Annibal et Carthage.

« Pardonne, dieu vengeur ! Ah ! quels traits inhumains,
S'écriait Amphion, Diane, arment tes mains (22) !
Mes fils sont innocents, ne frappez que leur mère. »
L'arc se tend... Niobé déçue en sa chimère

Dum sibi nobilior Latonæ gente videtur,
Atque eadem scrofa Niobe fecundior alba.
Quæ tanti gravitas, quæ forma, ut se tibi semper
Imputet? Hujus enim rari summique voluptas
Nulla boni, quoties animo corrupta superbo
Plus aloes quam mellis habet. Quis deditus autem
Usque adeo est, ut non illam quam laudibus effert,
Horreat, inque diem septenis oderit horis?

Quædam parva quidem, sed non toleranda maritus.
Nam quid rancidius, quam quod se non putat ulla
Formosam, nisi quæ de Tusca Græcula facta est,
De Sulmonensi mera Cecropis? Omnia Græce,
Quum sit turpe magis nostris nescire Latine.
Hoc sermone pavent; hoc iram, gaudia, curas,
Hoc cuncta effundunt animi secreta. Quid ultra?
Concumbunt Græce. Dones tamen ista puellis:
Tune etiam, quam sextus et octogesimus annus
Pulsat, adhuc Græce? non est hic sermo pudicus
In vetula, quoties lascivum intervenit illud
Ζωὴ καὶ ψυχή: modo sub lodice relictis
Uteris in turba. Quod enim non excitat inguen
Vox blanda et nequam? digitos habet, ut tamen omnes
Subsidant pennæ. Dicas hæc mollius Æmo
Quanquam et Carpophoro, facies tua computat annos.

Si tibi legitimis pactam junctamque tabellis
Non es amaturus, ducendi nulla videtur
Caussa; nec est quare cœnam et mustacea perdas,

D'éclipser et Latone et sa postérité,
Pleure son dernier fils qui tombe à son côté.
Qu'importent les attraits, les vertus d'une épouse,
Si de les afficher sa vanité jalouse
T'en accable et ternit ces heureux dons du ciel?
L'amertume en découle encor plus que le miel.
Ah! pour épris qu'il soit de la beauté qu'il loue,
Quel homme à l'adorer sept heures se dévoue,
Sans que la haine éveille un amer sentiment!

Il est plus d'un défaut, moins grave assurément,
Plus d'un tort dont l'époux assez mal s'accommode;
Rien de plus excédant qu'une femme à la mode
Qui croit rendre à nos yeux ses charmes plus piquants,
En affectant l'air grec sur le sol des Toscans (23):
A Sulmone on connaît la langue athénienne,
Tandis que sans rougir on ignore la sienne.
Du grec, toujours du grec pour peindre en ses récits
La colère, la peur, la joie ou les soucis;
C'est en grec qu'une amante et se pâme et soupire;
Jeune, c'est un travers qu'on vous passe... il est pire
Quand sous le poids des ans on murmure du grec;
Honte lorsqu'en public une vieille au ton sec,
Ose dire: « *Cher cœur*! » mots lascifs que sa bouche
Exhalait récemment sous les draps de sa couche!
Douce voix! qui résiste à son charme puissant!
Ce désir a des doigts; parle; on est languissant;
En vain tu prends d'Hémus l'accent plein de mollesse;
Ton front ridé par l'âge accuse ta vieillesse.

Si l'amour à ses lois n'enchaîne point ta main,
Ne serre pas les nœuds d'un légitime hymen;
Aux convives repus d'un banquet inutile

Labente officio, crudis donanda; nec illud
Quod prima pro nocte datur, quum lance beata
Dacicus et scripto radiat Germanicus auro.
Si tibi simplicitas uxoria, deditus uni
Est animus, summitte caput, cervice parata
Ferre jugum; nullam invenies quæ parcat amanti.
Ardeat ipsa licet, tormentis gaudet amantis,
Et spoliis. Igitur longe minus utilis illi
Uxor, quisquis erit bonus optandusque maritus.
Nil unquam invita donabis conjuge, vendes
Hac obstante nihil : nihil, hæc si nolet, emetur.
Hæc dabit affectus ; ille excludetur amicus
Jam senior, cujus barbam tua janua vidit.
Testandi quum sit lenonibus atque lanistis
Libertas, et juris idem contingat arenæ,
Non unus tibi rivalis dictabitur heres.
Pone crucem servo. Meruit quod crimine servus
Supplicium ? quis testis adest ? quis detulit ? audi ;
Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est.
O demens ! ita servus homo est ? nil fecerit, esto :
Hoc volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.

Imperat ergo viro : sed mox hæc regna relinquit,
Permutatque domos, et flammea conterit ; inde
Avolat, et spreti repetit vestigia lecti.
Ornatas paulo ante fores, pendentia linquit
Vela domus, et adhuc virides in limine ramos.
Sic crescit numerus, sic fiunt octo mariti
Quinque per autumnos ; titulo res digna sepulcri.

A quoi bon prodiguer le massepain futile,
Ces daciques en or, ces bassins renommés
De la première nuit présents accoutumés (24) ?
Toi, qui confonds en elle et ton âme et ta vie,
Courbe, esclave docile, une tête asservie ;
Cède au joug ; quelle femme épargne un homme aimant !
Bien qu'éprise, elle veut jouir de son tourment ;
Ta ruine lui plaît ; que ta chaîne est pesante !
Plus on est indulgent, moins elle est complaisante.
Ta compagne à sa guise achète ou vend les biens,
Au gré de ses désirs forme ou rompt tes liens,
Et même du logis, tant sa fureur l'emporte,
A ton ami d'enfance elle interdit la porte.
Le proxénète est libre, un lutteur peut tester ;
C'est un droit que ta femme ose te contester ;
Ta liberté périt dès qu'à tes vœux s'oppose
Certain rival heureux, héritier qu'on t'impose.
— Mets cet esclave en croix. — Quel est donc son forfait ?
Où sont les délateurs, les témoins ? Qu'a-t-il fait ?
Pesons avec lenteur l'arrêt de mort d'un homme.
— Est-ce ainsi, pauvre fou, qu'un esclave se nomme ?
Coupable ou non, qu'il meure ! obéis à mes vœux ;
Je l'ordonne, il suffit ; c'est ma raison, je veux.

Tel est donc son empire avant qu'elle n'abdique ;
Foulant le flamméum d'un pied trop impudique,
Elle change d'époux ; un caprice soudain
La ramène en sa couche, objet de son dédain ;
L'inconstante ! elle fuit l'enceinte encore ornée
De longs voiles pendants, des fleurs de l'hyménée :
En cinq ans huit époux ! quel triomphe ! il est beau
D'inscrire un pareil titre au marbre d'un tombeau !

Desperanda tibi salva concordia socru :
Illa docet spoliis nudi gaudere mariti ;
Illa docet, missis a corruptore tabellis,
Nil rude nec simplex rescribere ; decipit illa
Custodes, aut ære domat ; tunc corpore sano
Advocat Archigenen, onerosaque pallia jactat.
Abditus interea latet et secretus adulter,
Impatiensque moræ silet, et præputia ducit.
Scilicet exspectas, ut tradat mater honestos,
Atque alios mores quam quos habet ? Utile porro
Filiolam turpi vetulæ producere turpem.

Nulla fere causa est, in qua non femina litem
Moverit : accusat Manilia, si rea non est.
Componunt ipsæ per se formantque libellos,
Principium atque locos Celso dictare paratæ.

Endromidas Tyrias et femineum ceroma
Quis nescit ? vel quis non vidit vulnera pali
Quem cavat assiduis sudibus, scutoque lacessit,
Atque omnes implet numeros ? Dignissima prorsus
Florali matrona tuba ; nisi si quid in illo
Pectore plus agitat, veræque paratur arenæ.
Quem præstare potest mulier galeata pudorem,
Quæ fugit a sexu, vires amat ? Hæc tamen ipsa
Vir nollet fieri : nam quantula nostra voluptas !
Quale decus rerum ! si conjugis auctio fiat,
Balteus, et manicæ, et cristæ, crurisque sinistri
Dimidium tegmen ; vel si diversa movebit
Prælia, tu felix, ocreas vendente puella.
Hæ sunt quæ tenui sudant in cyclade, quarum
Delicias et panniculus bombycinus urit.
Adspice quo fremitu monstratos perferat ictus,

Tant que sa mère vit, la discorde s'engendre ;
Ta femme apprenant d'elle à spolier un gendre,
Sans rudesse, avec art trace un billet galant ;
Trompe ou séduit l'Argus, gardien trop vigilant.
Un jour, malade feinte, elle mande Archigène (25) ;
Sa mère écarte un pli du tissu qui la gêne,
Tandis que l'adultère enflammé de désirs,
Se cache dans l'alcôve et prélude aux plaisirs :
Une mère sans mœurs, en sa honte affermie,
Livre par intérêt sa fille à l'infamie.

Quels procès elles font ! Manilie au palais (26)
Si tu n'accuses point, t'accuse sans délais,
Et fouillant les dossiers, se met sans peine en quête
Pour dicter à Celsus l'exorde et la requête.

Qui ne sait qu'une belle est fière de vêtir,
Athlète frotté d'huile, une endromis de Tyr (27) !
Digne des jeux de Flore, elle brandit la lance,
Et pour saper un pieu dans l'arène s'élance.
Si des combats plus vrais tentent sa mâle ardeur,
Reste-t-il sous le casque une ombre de pudeur ?
Veut-elle être homme ? oh ! non : quand le plaisir l'amorce,
Le sexe en d'autres jeux triomphe de la force,
Quel honneur, si l'on crie à l'encan d'un marché
Son baudrier, son ceste, un casque empanaché ;
Si pour d'autres assauts elle vend ses bottines !
Silence, heureux époux ! Voilà donc nos Latines,
Que fait suer la gaze en leur molle langueur !
La cyclade est trop lourde à leur corps sans vigueur (28).
Le cirque est-il ouvert ? quel changement de scène !
Quelle dextérité dans les coups qu'elle assène !

Et quanto galeæ curvetur pondere, quanta
Poplitibus sedeat, quam denso fascia libro;
Et ride, positis scaphium quum sumitur armis.
Dicite vos neptes Lepidi, cæcive Metelli,
Gurgitis aut Fabii, quæ ludia sumpserit unquam
Hos habitus? quando ad palum gemat uxor Asyli?

Semper habet lites alternaque jurgia lectus,
In quo nupta jacet; minimum dormitur in illo.
Tunc gravis illa viro, tunc orba tigride pejor,
Quum simulat gemitus occulti conscia facti,
Aut odit pueros, aut ficta pellice plorat
Uberibus semper lacrymis, semperque paratis
In statione sua, atque exspectantibus illam,
Quo jubeat manare modo. Tu credis amorem,
Tu tibi tunc curruca places, fletumque labellis
Exsorbes. Quæ scripta et quas lecture tabellas,
Si tibi zelotypæ retegantur scrinia mœchæ!
Sed jacet in servi complexibus aut equitis. Dic,
Dic aliquem sodes hic, Quintiliane, colorem.
Hæremus: dic ipsa. Olim convenerat, inquit,
Ut faceres tu quod velles; nec non ego possem
Indulgere mihi: clames licet, et mare cœlo
Confundas, homo sum. Nihil est audacius illis
Deprensis: iram atque animos a crimine sumunt.

Unde hæc monstra tamen vel quo de fonte, requiris?
Præstabat castas humilis fortuna Latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva sinebant
Tecta labor somnique breves, et vellere Tusco
Vexatæ duræque manus, ac proximus urbi

De quel cimier pesant elle charge son front !
Que son jarret est ferme et que son bras est prompt !
Ris, quand certain besoin survient par aventure,
De la voir détacher et cuirasse et ceinture.
A la sape d'un pieu l'épouse d'Asylus
Jamais s'épuisa-t-elle en efforts superflus ?
Nièces des Métellus, des Gurgès, des Lépides,
Pourquoi vous travestir en lutteurs intrépides ?

Dans le lit nuptial, peu connu du sommeil,
La discorde toujours tient la haine en éveil ;
Pire qu'une tigresse, à son antre arrachée,
Tout en se reprochant une faute cachée,
Ta Lucrèce en fureur t'accuse effrontément
D'avoir une maîtresse, un giton infamant ;
Et de sa douleur feinte interprètes dociles,
Ses larmes par torrents coulent toujours faciles.
Tu crois à son amour ! Bois ses pleurs, tendre époux !
Ouvre, ô Quintilien, son coffre aux billets doux ;
Lis..., quel style ! apprends donc plus d'un galant mystère;
Vois le noble et l'esclave en sa couche adultère ;
Va, colore une excuse. « Oui, dit-elle, un traité
A chacun de nous deux maintient sa liberté ;
Homme, je suis mes goûts; menace, éclate et tonne,
J'en ris... » Surprise en faute, il n'est rien qui l'étonne ;
L'audace dans le crime arme son front d'airain.

Demande quelle source ont ces écarts sans frein ;
Des Latines jadis un humble toit rustique
Gardait chastes les mœurs au foyer domestique ;
Alors un court sommeil, des jours purs de soucis,
La laine se filant sous des doigts endurcis,

Annibal, et stantes Collina in turre mariti.
Nunc patimur longæ pacis mala : sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.
Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo
Paupertas Romana perit. Hinc fluxit ad istos
Et Sybaris colles; hinc et Rhodos, et Miletos,
Atque coronatum et petulans madidumque Tarentum.

Prima peregrinos obscena pecunia mores
Intulit, et turpi fregerunt secula luxu
Divitiæ molles. Quid enim Venus ebria curat?
Inguinis et capitis quæ sint discrimina nescit;
Grandia quæ mediis jam noctibus ostrea mordet,
Quum perfusa mero spumant unguenta Falerno,
Quum bibitur concha, quum jam vertigine tectum
Ambulat, et geminis exsurgit mensa lucernis.
I nunc, et dubita qua sorbeat aera sanna
Tullia, quid dicat notæ collactea Mauræ :
Maura Pudicitiæ veterem quum præterit aram.
Noctibus hic ponunt lecticas, micturiunt hic,
Effigiemque deæ longis siphonibus implent;
Inque vices equitant, ac, luna teste, moventur.
Inde domos abeunt; tu calcas, luce reversa,
Conjugis urinam, magnos visurus amicos.

Nota bonæ secreta deæ, quum tibia lumbos
Incitat, et cornu pariter vinoque feruntur
Attonitæ, crinemque rotant, ululantque Priapi

Annibal sous nos murs déployant ses cohortes,
Et les époux debout sur les tours, à nos portes,
Tout défendait du vice... Ah ! quels maux enfantés
Par le débordement des lâches voluptés,
Fruits d'une longue paix, plus cruels que la guerre !
La pauvreté romaine, en expirant naguère,
Vengea le monde entier, par nos armes soumis ;
Depuis, que de forfaits la débauche a commis !
Sybaris, Millet, Rhode et la molle Tarente (20),
Où l'on dort couronné par la rose odorante,
Sont passés dans nos murs et dépravent les cœurs.

L'étranger nous versa l'or qui corrompt nos mœurs ;
Le luxe énerve un siècle où meurt toute énergie.
Quel frein retient Vénus dans le feu de l'orgie ?
Que d'huitres engloutit son estomac brûlant !
Le Falerne en sa coupe aux parfums se mêlant,
Ivre, elle confond tout ; à ses yeux qui se troublent
La table danse en rond et les flambeaux se doublent.
Doute encor... Sais-tu bien par quelle obscénité
De l'antique pudeur l'autel fut insulté ;
Que Tullie et Maura, deux compagnes d'enfance,
Jusqu'aux derniers excès ont poussé leur offense ?
En litière porté près du saint monument,
La nuit, ce couple impur l'outrage indignement,
Et la lune les voit, en infâme posture,
Se livrer des assauts dont frémit la nature.
Et toi, que chez les grands l'aube verra demain,
Sur les parvis souillés tu glisses en chemin.

De la déesse Isis les fêtes sont connues (39) ;
On voit, cheveux épars, ces Ménades mi-nues,
Hurler, ivres de vin, bondir aux sons du cor ;

Mænades. O quantus tunc illis mentibus ardor
Concubitus! quæ vox saltante libidine! quantus
Ille meri veteris per crura madentia torrens!
Lenonum ancillas posita Laufella corona
Provocat, et tollit pendentis præmia coxæ:
Ipsa Medullinæ frictum crissantis adorat.
Palmam inter dominas virtus natalibus æquat.
Nil ibi per ludum simulabitur; omnia fient
Ad verum, quibus incendi jam frigidus ævo
Laomedontiades et Nestoris hernia possit.
Tunc prurigo moræ impatiens, tunc femina simplex,
Et toto pariter repetitus clamor ab antro.
Jam fas est, admitte viros: dormitat adulter?
Illa jubet sumpto juvenem properare cucullo.
Si nihil est, servis incurritur; abstuleris spem
Servorum, veniet conductus aquarius; hic si
Quæritur, et desunt homines, mora nulla per ipsam,
Quominus imposito clunem submittat asello.

Atque utinam ritus veteres et publica saltem
His intacta malis agerentur sacra! sed omnes
Noverunt Mauri atque Indi, quæ psaltria penem
Majorem quam sunt duo Cæsaris Anticatones,
Illuc, testiculi sibi conscius unde fugit mus,
Intulerit, ubi velari pictura jubetur,
Quæcumque alterius sexus imitata figuram est.
Et quis tunc hominum contemptor numinis? aut quis
Simpuvium ridere Numæ, nigrumque catinum,
Et vaticano fragiles de monte patellas
Ausus erat? sed nunc ad quas non Clodius aras?
Audio quid veteres olim moneatis amici:

Que Priape invoqué les aiguillonne encor,
Quelle ardeur délirante en leurs yeux étincelle !
Quels cris! quel flot vineux sur leurs jambes ruisselle!
Laufella disputant la couronne aux Phrynés,
Ardente, les provoque aux plaisirs effrénés ;
Elle emporte le prix, devant elle on s'incline ;
Elle cède à son tour la palme à Méduline ;
Leur titre de noblesse est la lubricité ;
Rien n'est feint et leur pose a tant de vérité,
Que Priam et Nestor, dont l'âge a glacé l'âme,
Se sentiraient renaître à leurs regards de flamme.
Déjà mille clameurs ébranlent les parvis ;
Les désirs exaltés veulent être assouvis ;
Chaque prêtresse alors, lascive et frémissante,
N'étreint entre ses bras qu'une femme impuissante ;
« Vite des hommes, vite! oui, Cybèle y consent ;
— Que mon amant s'éveille et vole ! — Il est absent.
Un esclave à sa place.— Où le prendre ? — Un manœuvre !
Un satyre au besoin accomplira son œuvre. »

Plût aux dieux que jamais des excès criminels
N'eussent flétri son culte et ses rits solennels!
Mais le Maure lointain sait qu'en son temple austère
Un chanteur, déguisé sous un voile adultère (30),
Cacha les attributs de sa virilité,
Temple par le rat mâle avec soin évité,
Où d'un sexe étranger proscrivant les images,
La pudeur sur la crainte a fondé nos hommages.
Quel mortel eût osé se jouer de nos dieux,
Ou rire avec dédain, sacrilége odieux,
Du petit bassin noir de l'amant d'Egérie,
De sa coupe d'argile au Vatican pétrie?
Quel autel n'a point eu son Clodius ?—Parlez !

Pone seram; cohibe. Sed quis custodiet ipsos
Custodes? cauta est, et ab illis incipit uxor.

Jamque eadem summis pariter minimisque libido;
Nec melior, silicem pedibus quæ conterit atrum,
Quam quæ longorum vehitur cervice Syrorum.
Ut spectet ludos, conducit Ogulnia vestem;
Conducit comites, sellam, cervical, amicas,
Nutricem, et flavam, cui det mandata, puellam:
Hæc tamen argenti superest quodcumque paterni,
Lævibus athletis ac vasa novissima donat.
Multis res angusta domi, sed nulla pudorem
Paupertatis habet, nec se metitur ad illum
Quem dedit hæc posuitque modum. Tamen utile quid sit
Prospiciunt aliquando viri; frigusque, famemque,
Formica tandem quidam expavere magistra.
Prodiga non sentit pereuntem femina censum;
At velut exhausta recidivus pullulet arca
Nummus, et e pleno tollatur semper acervo,
Non unquam reputat quanti sibi gaudia constent.

Sunt quas eunuchi imbelles, ac mollia semper
Oscula delectent, et desperatio barbæ,
Et quod abortivo non est opus. Illa voluptas
Summa tamen, quod jam calida et matura juventa
Inguina traduntur medicis, jam pectine nigro.
Ergo expectatos, ac jussos crescere primum
Testiculos, postquam cœperunt esse bilibres,
Tonsoris damno tantum rapit Heliodorus.

J'entends, mes vieux amis ; des verrous bien scellés,
De bons gardiens.— Qui veille aux Argus mis en quête ?
Va, toute femme adroite entreprend leur conquête.

Combien dans tous les rangs le sexe est dépravé !
La fille qui pieds nus foule un fangeux pavé
Souvent ne vaut pas mieux que la matrone altière
Par ses grands Syriens promenée en litière.
A tous nos jeux publics Olgunie assistant,
Loue un riche costume, un cortége éclatant,
Un char et des coussins, la nourrice obligée,
Et fille, à cheveux blonds, de ses ordres chargée.
Pauvre, à l'athlète imberbe elle offre, à défaut d'or,
Des vases, des bijoux, débris de son trésor.
Bien peu savent subir l'indigence importune,
Mesurer leurs besoins sur leur humble fortune,
Garder de leur état les goûts et la raison :
Un jour vient, où fondant l'ordre dans sa maison,
L'homme songe à l'utile, aspire à l'abondance,
Reçoit de la fourmi des leçons de prudence,
Apprend à redouter et la faim et le froid.
La prodigue se rit, quand sa bourse décroît,
Dissipe sans compter les trésors qu'elle y puise,
Et croit qu'aux coffres-forts jamais l'or ne s'épuise.

Il en est dont l'eunuque, aux baisers caressants,
Amant imaginaire électrise les sens ;
La mollesse leur plaît ; point de barbe incommode,
Et point d'avortements devenus à la mode.
Habile à ne rien perdre en fait de volupté,
Plus d'une attend que l'âge, où naît la puberté,
Ombrage d'un poil noir l'organe qu'elle adore,
Pour le livrer au fer du jeune Héliodore.

Conspicuus longe, cunctisque notabilis intrat
Balnea, nec dubie custodem vitis et horti
Provocat, a domina factus spado. Dormiat ille
Cum domina: sed tu jam durum, Postume, jamque
Tondendum Eunucho Bromium committere noli.

Si gaudet cantu, nullius fibula durat
Vocem vendentis prætoribus, organa semper
In manibus; densi radiant testudine tota
Sardonyches; crispo pulsantur pectine chordæ,
Quo tener Hedymeles operam dedit: hunc tenet, hoc se
Solatur, gratoque indulget basia plectro.
Quædam de numero Lamiarum, ac nominis alti,
Cum farre et vino Janum Vestamque rogabat,
An Capitolinam deberet Pollio quercum
Sperare, et fidibus promittere. Quid faceret plus
Ægrotante viro? medicis quid tristibus erga
Filiolum? Stetit ante aram, nec turpe putavit
Pro cithara velare caput, dictataque verba
Pertulit, ut mos est, et aperta palluit agna.
Dic mihi nunc quæso, dic, antiquissime Divum,
Respondes his, Jane pater? Magna otia cœli;
Non est, ut video, non est quod agatur apud vos.
Hæc de comœdis te consulit, illa tragœdum
Commendare volet, varicosus fiet aruspex.

Sed cantet potius quam totam pervolet urbem
Audax, et cœtus possit quam ferre virorum;
Cumque paludatis ducibus, præsente marito,

Le barbier seul y perd ; cet enfant gracieux,
Dès qu'il paraît au bain, attire tous les yeux :
Ne peut-il défier par son mérite insigne
Et le dieu des jardins et le dieu de la vigne ?
Qu'il dorme à tes côtés ! soit ; mais toi, Postumus,
Crains de lui confier ton imberbe Bromus.

Si de l'art musical ton épouse est éprise,
En dépit des prêteurs plus d'un anneau se brise ;
Jamais de trève ; un luth, de sardoines orné,
Sous un archet savant vibre passionné ;
Ce présent d'Hédymèle, avec combien d'ivresse
Pour charmer ses ennuis sa lèvre en feu le presse !
Fière d'un nom illustre, une Elie apporta (33)
Des gâteaux à Janus et du vin à Vesta,
Dans l'espoir que le chêne, aux jeux du Capitole,
Couronnerait vainqueur Pollion son idole.
Pour un fils, un époux, atteints d'un mal mortel,
Qu'eût-elle fait de plus ?... Debout près de l'autel,
Pour un joueur de luth se voilant le visage,
Elle ose réciter les formules d'usage,
Et pâlit quand on ouvre un agneau palpitant.
O Janus ! toi des cieux le plus vieil habitant,
Vieil oracle, à quels vœux te faut-il satisfaire ?
L'Olympe est donc oisif, les dieux n'ont rien à faire ;
Pour un tragédien l'une t'a consulté,
Et l'autre pour un mime implore ta bonté.
L'aruspice aux abois y gagne des varices.

Souffre ses goûts du chant, tolère ses caprices,
Plus tôt que de la voir de son pas effronté
Courir de groupe en groupe à travers la cité,

Ipsa loqui recta facie, strictisque mamillis.
Hæc eadem novit quid toto fiat in orbe,
Quid Seres, quid Thraces agant; secreta novercæ
Et pueri, quis amet, quis diripiatur adulter.
Dicet quis viduam prægnantem fecerit, et quo
Mense; quibus verbis concumbat quæque, modis quot.
Instantem Regi Armenio Parthoque cometen
Prima videt; famam rumoresque illa recentes
Excipit ad portas; quosdam facit: isse Niphaten
In populos, magnoque illic cuncta arva teneri
Diluvio; nutare urbes, subsidere terras,
Quocumque in trivio, cuicumque est obvia, narrat.

Nec tamen id vitium magis intolerabile, quam quæ
Vicinos humiles rapere, et concidere loris
Exorata solet. Nam si latratibus alti
Rumpuntur somni: fustes huc ocius, inquit,
Afferte, atque illis dominum jubet ante feriri,
Deinde canem. Gravis occursu, teterrima vultu,
Balnea nocte subit; conchas et castra moveri
Nocte jubet; magno gaudet sudare tumultu,
Quum lassata gravi ceciderunt brachia massa,
Callidus et cristæ digitos impressit aliptes,
Ac summum dominæ femur exclamare coegit:
Convivæ miseri interea somnoque fameque
Urgentur. Tandem illa venit rubicundula, totum
Œnophorum sitiens, plena quod tenditur urna
Admotum pedibus, de quo sextarius alter

Et la gorge saillante, oser en ta présence
Avec nos vieux soldats faire assaut de licence.
Du Tibre jusqu'aux monts des Thraces reculés
Vois les secrets du monde à ses yeux déroulés;
De la mère et du gendre elle a surpris l'intrigue;
Sait l'amant préféré dont la faveur se brigue;
Quelle veuve est enceinte et quels mots langoureux
On soupire aux instants du mystère amoureux.
La première elle a vu la comète enflammée
Si fatale à deux rois vaincus par notre armée:
Au seuil des carrefours, échos de bruits menteurs,
Elle sème partout des récits imposteurs;
Un déluge nouveau, qu'au besoin elle invente,
Sur les bords du Niphate a jeté l'épouvante (34);
Plus loin tremblent des monts et croulent des cités:
Tels sont ses faux rapports hardiment colportés.

La mégère est bien pire; elle est sourde aux prières,
Et livre un voisin pauvre aux verges meurtrières,
Si troublant son sommeil, quelque bruit l'interrompt;
Du molosse aboyant le châtiment est prompt:
« Vite, un bâton!.. frappez l'animal et le maître. »
Quel air dur! on frémit dès qu'on la voit paraître;
La nuit, va-t-elle aux bains? c'est l'attirail d'un camp;
Faut-il suer? quel bruit? quel travail provoquant!
Lorsque las d'agiter une masse pesante,
Ses bras tombent sans force, un baigneur se présente,
Et d'un doigt libertin caresse avec plaisir
Tout son corps frissonnant d'amour et de désir.
Tandis qu'aux voluptés la cynique se donne,
Plus d'un pauvre convive au dépit s'abandonne,
Ainsi que de besoin accablé de sommeil;
Enfin, la gorge en feu, le visage vermeil,

Duditur ante cibum, rabidam facturus orexim,
Dum redit, et loto terram ferit intestino.
Marmoribus vini properant, aut lata Falernum
Pelvis olet : nam sic, tamquam alta in dolia longus
Deciderit serpens, bibit et vomit. Ergo maritus
Nauseat, atque oculis bilem substringit opertis.

Illa tamen gravior, quæ, quum discumbere cœpit,
Laudat Virgilium, perituræ ignoscit Elissæ;
Committit vates et comparat, inde Maronem
Atque alia parte in trutina suspendit Homerum.
Cedunt grammatici, vincuntur rhetores, omnis
Turba tacet; nec causidicus nec præco loquatur,
Altera nec mulier : verborum tanta cadit vis,
Tot pariter pelves, tot tintinnabula dicas
Pulsari. Jam nemo tubas, nemo æra fatiget;
Una laboranti poterit succurrere lunæ.
Imponit finem sapiens et rebus honestis.
Nam quæ docta nimis cupit et facunda videri,
Crure tenus medio tunica succingere debet,
Cædere Sylvano porcum, quadrante lavari.
Non habeat matrona, tibi quæ juncta recumbit,
Dicendi genus, aut curtum sermone rotato
Torqueat enthymema; nec historias sciat omnes :
Sed quædam ex libris et non intelligat. Odi
Hanc ego, quæ repetit volvitque Palæmonis artem,
Servata semper lege et ratione loquendi,
Ignotosque mihi tenet antiquaria versus;

Elle rentre ; à ses pieds on dépose une amphore ;
Pour stimuler sa faim deux fois dans l'œnophore
Elle puise à longs traits et, l'estomac lavé,
Du vin qu'elle rejette inonde le pavé ;
Sur les marbres polis le Falerne ruisselle,
Ou dans ses flancs profonds un bassin le recèle.
Telle qu'un long serpent tombé dans un tonneau,
Elle boit et vomit ; à ce hideux tableau
Fermant l'œil de dégoût, l'époux reste immobile,
Et contient la fureur qui soulève sa bile.

Plus insipide encore, au début d'un repas,
Cette autre excuse Elise et pleure son trépas ;
Juge chaque poète à sa valeur précise,
Entre Homère et Maron tient la palme indécise.
Tout s'avouera vaincu, grammairien, rhéteur ;
Tout cède, le héraut, l'avocat, l'orateur,
Et même une autre femme est réduite au silence :
Quel flux de mots confus de sa bouche s'élance !
Cessons de fatiguer et l'airain et le cor ;
Sur tous les carillons sa voix domine encor,
Et viendrait seule en aide à la lune éclipsée (35).
N'outrons rien ; le bien même a sa borne tracée.
Que la femme qui vise au savoir triste et vain,
Retrousse sa tunique, offre une porc à Sylvain (36),
Et dans nos bains publics ne donne qu'une obole !
Admise dans ton lit, que jamais de l'école,
Ta matrone, empruntant le langage apprêté,
Ne lance en traits hardis l'enthymème écourté ;
Qu'elle ignore l'histoire et lise sans comprendre !
J'abhorre la puriste, habile à tout apprendre,
Forte sur la syntaxe et que, relu souvent,
Palémon par son art forme au style savant ;

Nec curanda viris opicæ castigat amicæ
Verba. Solœcismum liceat fecisse marito.

Nil non permittit mulier sibi, turpe putat nil,
Quum virides gemmas collo circumdedit, et quum
Auribus extensis magnos commisit elenchos.
Intolerabilius nihil est quam femina dives.
Interea fœda adspectu, ridendaque multo
Pane tumet facies, aut pinguia Poppæana
Spirat; et hinc miseri viscantur labra mariti.
Ad mœchum veniet lota cute: quando videri
Vult formosa domi? mœchis foliata parantur.
His emitur quidquid graciles huc mittitis Indi.
Tandem aperit vultum, et tectoria prima reponit;
Incipit agnosci, atque illo lacte fovetur
Propter quod secum comites educit asellas,
Exsul hyperboreum si dimittatur ad axem.
Sed quæ mutatis inducitur, atque fovetur
Tot medicaminibus, coctæque siliginis offas
Accipit et madidæ; facies dicetur an ulcus?

Est pretium curæ penitus cognoscere, toto
Quid faciant agitentque die. Si nocte maritus
Aversus jacuit, periit libraria; ponunt
Cosmetæ tunicas; tardè venisse Liburnum
Dicitur, et pœnas alieni pendere somni
Cogitur. Hic frangit ferulas: rubet ille flagello,
Hic scutica. Sunt quæ tortoribus annua præstent.
Verberat, atque obiter faciem linit; audit amicas,

L'antiquaire prônant de vieux vers que j'ignore ;
Châtiant pour un terme impropre ou peu sonore
La pauvre campagnarde et même ses amis :
Je veux qu'un solécisme à l'époux soit permis.

L'impudeur d'une femme est encor plus frappante (37)
Quand autour de son cou le collier d'or serpente,
Que pend à son oreille un rubis rayonnant :
Qu'une épouse opulente est un fardeau gênant !
Combien je ris de voir sa joue enveloppée
De ces enduits visqueux introduits par Poppée (38),
Et se prendre à la glu les lèvres du mari !
C'est pour son amant seul qu'elle a le teint fleuri ;
Pour lui ces doux parfums que l'Indien prépare ;
Au logis elle est laide et jamais ne se pare ;
Enfin l'appareil tombe et l'on peut à présent,
Reconnaître ses traits sous le fard reluisant ;
Mais pour mieux conserver l'éclat de la jeunesse
La coquette se lave avec du lait d'ânesse ;
Au pôle boréal si Rome l'exilait,
Un troupeau la suivra pour lui fournir du lait :
Quelle face plâtrée ! ah ! pour être sincère,
De quel nom l'appeler? visage ou bien ulcère?

Quels soins de leur journée occupent les loisirs ?
Si le maître en sa couche a dormi sans désirs,
Intendante et coiffeuse ont mis bas les tuniques,
Et pour un court retard par des ordres iniques
Du sommeil de l'époux l'esclave est châtié,
Car les bourreaux à gage ont le cœur sans pitié.
Plus d'un pauvre Liburne aux terreurs est en proie ;
L'un gémit sous le fouet, l'autre sous la courroie ;

Aut latum pictæ vestis considerat aurum,
Et cædit: longi relegit transacta diurni,
Et cædit, donec lassis cædentibus, exi,
Intonet horrendum, jam cognitione peracta.

Præfectura domus Sicula non mitior aula!
Nam si constituit, solitoque decentius optat
Ornari, et properat, jamque exspectatur in hortis,
Aut apud Isiacæ potius sacraria lenæ;
Disponit crinem, laceratis ipsa capillis,
Nuda humeros Psecas infelix, nudisque mamillis.
Altior hic quare cincinnus? Taurea punit
Continuo flexi crimen facinusque capilli.
Quid Psecas admisit? quænam est hic culpa puellæ,
Si tibi displicuit nasus tuus? Altera lævum
Extendit pectitque comas, et volvit in orbem.
Est in consilio matrona, admotaque lanis
Emerita quæ cessat acu: sententia prima
Hujus erit, post hanc ætate atque arte minores
Censebunt, tanquam famæ discrimen agatur
Aut animæ; tanti est quærendi cura decoris!
Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput: Andromachen a fronte videbis;
Post minor est, credas aliam. Cedo, si breve parvi
Sortita est lateris spatium, breviorque videtur
Virgine Pygmæa, nullis adjuta cothurnis,
Et levis erecta consurgit ad oscula planta?

On frappe... de ses traits elle peint les contours,
Vante un brocard dont l'or a rehaussé la moire;
On frappe... elle parcourt un journal, un mémoire;
En face d'un miroir ajuste ses atours;
On frapperait toujours, mais des bourreaux lassés
Le bras tombe vaincu. « Justice est faite, assez !...
Mugit sa voix tonnante; allons! sors, imbécile. »

Séjour non moins cruel que la cour de Sicile!
Attendue aux jardins, dans le temple d'Isis (39),
Veut-elle se parer de ses atours choisis?
Psécas, la gorge nue, accourt échevelée
Pour dresser sa coiffure élégamment roulée;
« Ce nœud va mal; un fouet! qu'on me venge!» En ce cas,
Si ton nez te déplaît, la faute est à Psécas.
Une autre avec le peigne a de ses doigts habiles
Bâti sa chevelure en étages mobiles:
Le conseil délibère; on discute longtemps;
De l'aiguille au fuseau passée avec le temps,
La doyenne a parlé, professeur émérite;
D'autres selon leur rang, leur âge et leur mérite
Sur ce grave sujet opinent avec feu;
On dirait que la vie ou l'honneur sont en jeu.
Au soin de s'embellir que de prix elle attache!
Que sa haute coiffure avec goût se détache,
Relevée en anneaux sous un long réseau d'or!
En face on la prendrait pour la veuve d'Hector;
C'est un nain par derrière; au pays du Pygmée
Ne vous semble-t-il pas que le ciel l'ait formée,
Si pour prendre un baiser aux lèvres d'un amant,
Sans l'aide d'un cothurne exhaussé savamment,
Sur la pointe des pieds il faut qu'elle se dresse?

Nulla viri cura interea, nec mentio fiet
Damnorum; vivit tanquam vicina marito;
Hoc solo propior, quod amicos conjugis odit
Et servos: gravis est rationibus. Ecce furentis
Bellonæ matrisque deûm chorus intrat, et ingens
Semivir, obsceno facies reverenda minori,
Mollia qui rupta secuit genitalia testa
Jam pridem, cui rauca cohors, cui tympana cedunt
Plebeia, et phrygia vestitur bucca tiara:
Grande sonat, metuique jubet septembris et austri
Adventum, nisi se centum lustraverit ovis,
Et xerampelinas veteres donaverit ipsi,
Ut quidquid subiti et magni discriminis instat
In tunicas eat, et totum semel expiet annum.

Hibernum fracta glacie descendet in amnem,
Ter matutino Tiberi mergetur, et ipsis
Vorticibus timidum caput abluet: inde superbi
Totum regis agrum, nudo ac tremebunda cruentis
Erepet genibus: si candida jusserit Io,
Ibit ad Ægypti finem, calidasque petitas
A Meroe portabit aquas, ut spargat in ædem
Isidis, antiquo quæ proxima surgit Ovili;
Credit enim ipsius dominæ se voce moneri.
En animam et mentem, cum qua Di nocte loquantur!
Ergo hic præcipuum summumque meretur honorem,

Cependant du mari, frustré de sa tendresse,
Elle aime à semer l'or, prodigué sans raison ;
A titre de voisine hôte de sa maison,
L'intimité se borne à peser sur sa bourse,
A détester l'esclave ou l'ami sans ressource.
Des prêtres, à Cybèle, à Pallas consacrés (40),
De son seuil fanatique ont franchi les degrés ;
Eunuque colossal, altier dans sa démarche,
De l'obscène cohorte un Galle ouvre la marche ;
Dès longtemps il trancha sous l'acier redouté
L'organe sans vigueur de sa virilité ;
Des tambours plébéiens la troupe le précède ;
La tiare ceint sa tête ; à ses honneurs tout cède.
Il crie avec emphase : « O mortel trop hardi,
Crains l'humide septembre et le vent du midi,
A moins que n'expiant tant de fautes iniques,
Tu n'apportes cent œufs et tes vieilles tuniques :
Va, détournant sur eux un péril menaçant,
Purifier l'année en son cours florissant. »

Il dit ; trois fois du Tibre, à l'aurore prochaine,
Bravant l'épais glaçon, sans que l'effroi l'enchaîne,
Ta femme les seins nus, les pieds sans brodequins,
Sur ses genoux tremblants rampe au champ des Tarquins.
L'imposteur lui dit-il : « La blanche Io l'ordonne,
Partez ! » obéissant à l'ordre qu'on lui donne,
Aux confins de l'Egypte elle vole chercher
Une eau tiède qu'on puise aux sources d'un rocher ;
De l'île Méroé rapporte cette eau sainte (41),
Du vieux temple d'Isis en arrose l'enceinte,
Et croit, qu'aux lieux voisins de l'antique Ovilé,
Par sa voix aux mortels la déesse a parlé.

Qui, grege linigero circumdatus et grege calvo,
Plangentis populi currit derisor Anubis.
Ille petit veniam, quoties non abstinet uxor
Concubitu, sacris observandisque diebus;
Magnaque debetur violato pœna cadurco,
Et movisse caput visa est argentea serpens.
Illius lacrymæ meditataque murmura præstant
Ut veniam culpæ non abnuat, ansere magno
Scilicet et tenui popano corruptus Osiris.

Quum dedit ille locum, cophino fœnoque relicto,
Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem,
Interpres legum Solymarum, et magna sacerdos
Arboris, ac summi fida internuntia cœli.
Implet et illa manum, sed parcius; ære minuto
Qualiacumque voles, Judæi somnia vendunt.
Spondet amatorem tenerum, vel divitis orbi
Testamentum ingens, calidæ pulmone columbæ
Tractato, Armenius vel Commagenus aruspex;
Pectora pullorum rimabitur, exta catelli,
Interdum et pueri: faciet quod deferat ipse.

Chaldæis sed major erit fiducia: quidquid
Dixerit astrologus, credent a fonte relatum

Tel est le grand génie à qui les dieux eux-mêmes
Dévoilent chaque nuit leurs volontés suprêmes!
Au nouvel Anubis quels honneurs sont rendus (42)!
Escorté du troupeau de ses prêtres tondus,
Vêtu de lin, il rit de la foi trop crédule,
Et des gémissements du peuple qui l'adule ;
Il sert d'intercesseur, quand, aux jours solennels,
L'épouse s'abandonne à ses désirs charnels (43);
C'est violer la loi; le châtiment s'apprête,
Car le serpent d'argent a secoué la tête.
Mais grâces à ses pleurs il obtient le pardon ;
Pour fléchir Osiris le fourbe lui fait don
D'une oie aux larges flancs et de gâteaux; il cède.

A l'oracle menteur une Juive succède ;
Tremblante, elle a quitté sa corbeille et son foin,
Prêtresse du bosquet, elle sait au besoin
Mendier à l'oreille, ou, sur un ton sublime,
Interpréter les lois du ciel et de Solyme :
Sa main ne s'emplit guère ; aux vulgaires esprits
Les chimères des Juifs se livrent à vil prix.
L'épouse maudit-elle un tyran qui la gêne?
Venu de l'Arménie ou bien de Comagène,
Un devin à son tour lui promet un amant,
Consulte d'un ramier le foie encor fumant,
Et fait d'un vieillard riche espérer l'héritage;
Dans les flancs d'un poulet, qu'un fer tranchant partage,
Il fouille et d'un enfant lâchement immolé,
Par lui-même commis, le meurtre est révélé.

Sur l'art des Chaldéens la foi surtout se fonde (44),
L'astrologue a parlé; sa science profonde

Ammonis, quoniam Delphis oracula cessant,
Et genus humanum damnat caligo futuri.
Præcipuus tamen est horum, qui sæpius exsul,
Cujus amicitia conducendaque tabella
Magnus civis obit, et formidatus Othoni.
Inde fides arti, sonuit si dextera ferro,
Lævaque si longo castrorum in carcere mansit.
Nemo mathematicus genium indemnatus habebit;
Sed qui pene perit, cui vix in Cyclada mitti
Contigit, et parva tandem caruisse Seripho.
Consulit ictericæ lento de funere matris,
Ante tamen de te, Tanaquil tua; quando sororem
Efferat et patruos? an sit victurus adulter
Post ipsam? quid enim majus dare numina possunt?

Hæc tamen ignorat quid sidus triste minetur
Saturni, quo læta Venus se proferat astro,
Qui mensis damno, quæ dentur tempora lucro.
Illius occursus etiam vitare memento,
In cujus manibus, ceu pinguia succina, tritas
Cernis ephemeridas; quæ nullum consulit, et jam
Consulitur; quæ, castra viro patriamque petente,
Non ibit pariter, numeris revocata Thrasyli,
Ad primum lapidem vectari quum placet, hora
Sumitur ex libro: si prurit frictus ocelli
Angulus, inspecta genesi, collyria poscit.
Ægra licet jaceat, capiendo nulla videtur
Aptior hora cibo, nisi quam dederit Petosiris.

Du vieux temple d'Ammon semble toujours venir,
Car Delphes a cessé d'annoncer l'avenir ;
Le voile qui le cache est le tourment de l'homme.
Parmi ces imposteurs celui que l'on renomme,
C'est surtout le banni dont l'oracle acheté
Fit périr un héros d'Othon très-redouté (45).
N'a-t-il des fers d'un camp subi l'ignominie,
Bravé la mort de près, l'augure est sans génie ?
Mais n'a-t-il par faveur qu'entrevu les nochers (46)
De l'étroite Sériphe, écueil craint des rochers,
Libre enfin des cachots, c'est un homme admirable.
Nouvelle Tanaquil, ton épouse adorable,
Sur le trépas trop lent de sa mère en danger,
Et sur le tien d'abord, ira l'interroger ;
Puisse-t-elle enterrer ses oncles, sa sœur même,
Et jamais d'un amant ne voir l'heure suprême !
Quelle faveur plus grande attend-elle des dieux !

Cette femme du moins ne lit pas dans les cieux
Si Mars est menaçant, si Vénus est propice ;
Quels mois naissent heureux ou sous un triste auspice.
Ah ! souviens-toi surtout d'éviter en chemin
Cette autre qui déroule un grand livre en sa main ;
Ses doigts ont tant de fois feuilleté ce grimoire,
Que les couleurs de l'ambre en ont jauni l'ivoire.
Bref, elle est consultée et ne consulte pas ;
Les nombres de Thrasyle enchaîneront ses pas (47).
Quand son époux l'appelle aux camps ou dans la ville ;
Lui plaît-il que son char la traîne au premier mille,
Son livre a du départ indiqué le moment :
Que son œil lui démange, elle y cherche un calmant ;
Ou que malade au lit, elle s'alarme et pleure,
Son grand Pétosiris des repas prescrit l'heure.

Si mediocris erit, spatium lustrabit utrimque
Metarum, et sortes ducet, frontemque manumque
Præbebit vati crebrum poppysma roganti.
Divitibus responsa dabit Phryx augur, et Indus
Conductus dabit, astrorum mundique peritus,
Atque aliquis senior, qui publica fulgura condit.
Plebeium in circo positum est et in aggere fatum.
Quæ nullis longum ostendit cervicibus aurum,
Consulit ante phalas delphinorumque columnas,
An saga vendenti nubat, caupone relicto.

Hæ tamen et partus subeunt discrimen, et omnes
Nutricis tolerant, fortuna urgente, labores:
Sed jacet aurato vix ulla puerpera lecto;
Tantum artes hujus, tantum medicamina possunt,
Quæ steriles facit, atque homines in ventre necandos
Conducit. Gaude infelix, atque ipse bibendum
Porrige quidquid erit: nam si distendere vellet
Et vexare uterum pueris salientibus, esses
Æthiopis fortasse pater; mox decolor heres
Impleret tabulas, nunquam tibi mane videndus.

Transeo suppositos, et gaudia votaque sæpe
Ad spurcos decepta lacus, atque inde petitos
Pontifices, Salios, Scaurorum nomina falso
Corpore laturos. Stat Fortuna improba noctu,
Arridens nudis infantibus; hos fovet ulnis
Involvitque sinu; domibus tunc porrigit altis,

Des barrières du cirque, au spacieux contour,
D'autres, d'un moindre rang, ont mesuré le tour;
L'augure interrogé pour tirer des présages,
Longtemps palpe à loisir les mains et les visages.
Pour la dame opulente un oracle n'est sûr
Que s'il vient à grands frais de Phrygie ou d'Assur (48):
Il faut un astrologue ou le vieil aruspice
Des lieux saints foudroyés expiateur propice:
Du peuple aux champs de Mars s'agitent les destins;
Là, près des tours de bois étalant leurs dauphins,
Celle dont le front nu jamais d'or ne se pare,
Du tavernier voisin quand elle se sépare,
S'enquiert si le fripier deviendra son époux.

Dans la classe indigente où ces devoirs sont doux,
On se dévoue aux soins de nourrice et de mère,
Tandis qu'aux lits dorés la tâche semble amère (50),
Et nos Circés dont l'art vend la stérilité,
Détruisent l'homme en germe au sein qui l'a porté.
Un breuvage à sa soif!... Poison ou non, qu'importe?
Époux, applaudis-t'en et que ta main l'apporte.
Mais veut-elle sentir en ses flancs élargis
Tressaillir de l'amour les fruits honteux?... Rougis!
Crains qu'un Éthiopien, dont la couleur t'irrite,
Ne te nomme son père et de tes biens n'hérite.

Je passe les enfants au Vélabre exposés (50;
Trompant les vœux d'un père et Scaurus supposés,
Des prêtres Saliens un jour suivant la trace,
Des honneurs usurpés au sort ils rendront grâce.
Chaque nuit la Fortune à ces fruits du larcin
Sourit et les caresse abrités dans son sein,
Porte au palais des grands d'une aile protectrice

Secretumque sibi mimum parat : hos amat, his se
Ingerit, atque suos ridens producit alumnos.

Hic magicos effert cantus hic Thessala vendit.
Philtra, quibus valeant mentem vexare mariti,
Et solea pulsare nates. Quod desipis, inde est;
Inde animi caligo, et magna oblivio rerum
Quas modo gessisti. Tamen hoc tolerabile, si non
Et furere incipias, ut avunculus ille Neronis,
Cui totam tremuli frontem Cæsonia pulli
Infudit. Quæ non faciet quod principis uxor?
Ardebant cuncta, et, fracta compage ruebant,
Non aliter, quam si fecisset Juno maritum
Insanum. Minus ergo nocens erit Agrippinæ
Boletus, siquidem unius præcordia pressit
Ille senis, tremulumque caput descendere jussit
In cœlum, et longam manantia labra salivam.
Hæc poscit ferrum atque ignes, hæc potio torquet;
Hæc lacerat mixtos equitum cum sanguine Patres.
Tanti partus equæ! quanti una venefica constat!

Oderunt natos de pellice, nemo repugnet,
Nemo vetet; jamjam privignum occidere fas est.
Vos ego, pupilli, moneo, quibus amplior est res,
Custodite animas, et nulli credite mensæ;
Livida materno fervent adipata veneno.
Mordeat ante aliquis quidquid porrexerit illa

Ces acteurs d'un théâtre où règne son caprice,
Et l'amour maternel veillant toujours sur eux,
Élève au premier rang ces favoris heureux.

Parmi ces charlatans de fourberie émules,
L'un débite en secret ses magiques formules;
L'autre de Thessalie importe ce poison (51),
Philtre qui d'un époux égare la raison.
Triste, accablé d'affronts, en proie à la démence,
Par l'oubli du passé ton vertige commence,
Trop heureux, si ton sein, ému par la terreur,
De l'oncle de Néron ne sent point la fureur.
Quand on voit Césonnie apprêter l'hippomane,
Du trône des Césars quand un tel crime émane,
L'exemple est dangereux; Rome alors s'ébranla;
Alors l'empire en feu sur ses bases croula;
On eût dit que Junon déchaînant la tempête,
Du maître de l'Olympe avait troublé la tête;
Moins fatal fut jadis ce mets empoisonné
Qu'à son époux stupide Agrippine a donné,
Claude, vieillard caduc, à la tête tremblante,
Aux lèvres qu'inondait une bave brûlante.
Mais ce philtre effroyable, inventé par l'enfer,
Appelait et le meurtre et la flamme et le fer;
Grands et sénat, tout meurt, horrible sacrifice,
Que d'une empoisonneuse accomplit l'artifice!

Qu'elles soient sans pitié pour un adultérin,
C'est permis; leur audace osant briser tout frein,
Dans la mort d'un beau-fils ne verra point un crime;
Fuis, pupille opulent, qu'une marâtre opprime!
Fuis sa table où s'assied la noire trahison;
Que dans les mets servis soupçonnant le poison,

Quæ peperit, timidus prægustet pocula papas.

Fingimus hæc, altum satira sumente cothurnum
Scilicet; et, finem egressi legemque priorum,
Grande Sophocleo carmen bacchamur hiatu,
Montibus ignotum Rutulis cœloque Latino.
Nos utinam vani! sed clamat Pontia, feci,
Confiteor, puerisque meis aconita paravi;
Quæ deprensa patent; facinus tamen ipsa peregi.
Tune duos una sævissima vipera cœna?
Tune duos? Septem, si septem forte fuissent.

Credamus tragicis, quidquid de Colchide torva
Dicitur et Procne. Nil contra conor, et illæ
Grandia monstra suis audebant temporibus, sed
Non propter nummos. Minor admiratio summis
Debetur monstris, quoties facit ira nocentem
Hunc sexum : rabie jecur incendente feruntur
Præcipites, ut saxa jugis abrupta, quibus mons
Subtrahitur, clivoque latus pendente recedit.
Illam ego non tulerim, quæ computat, et scelus ingens
Sana facit. Spectant subeuntem fata mariti
Alcestim, et similis si permutatio detur,
Morte viri cupiant animam servare catellæ.
Occurrent multæ tibi Belides atque Eriphylæ;
Mane Clytemnestram nullus non vicus habebit.
Hoc tantum refert, quod Tyndaris illa bipennem

Par l'essai de ta coupe un gouverneur décide
Si tu n'as point à craindre un breuvage homicide !

J'exagère, dit-on, ces forfaits inconnus
Sous le ciel du Rutule, aux monts de Latinus;
Pourquoi blessant les lois de la satire antique,
Hurler comme Sophocle un long drame emphatique?
Mes fictions vont loin; j'invente... Plût aux dieux (52) !
Mais Pontia s'écrie : « Oui, ce crime odieux,
C'est le mien ; d'aconit la coupe empoisonnée
A mes propres enfants par mes mains fut donnée ;
On me vit, j'achevai. — Deux fils dans un repas ! —
Deux, atroce vipère, et tu ne frémis pas !
— J'en immolerais sept, si j'eusse été leur mère.

On ne traitera plus la fable de chimère,
Si la muse tragique évoque en frémissant
Les scènes de Colchos, Procné teinte de sang.
Ces forfaits dont l'audace épouvanta le monde,
L'or n'en fut point la source et le salaire immonde :
Les excès dans ce sexe inspirent moins d'horreur,
Quand la passion parle ; une femme en fureur,
C'est le roc menaçant dont la masse ébranlée
Perd son appui, s'écroule et fond sur la vallée.
Ah! combien plus encor notre mépris s'accroît
Pour tout lâche attentat médité de sang-froid !
Plus d'une admire Alceste, épouse si fidèle ;
Mais un tel dévouement ne l'attendez pas d'elle ;
Au salut d'une chienne elle immole un mari :
De l'infâme Bélus le sang n'est point tari ;
Partout une Eriphyle ou des sœurs d'Hypermnestre ;

Insulsam et fatuam dextra lævaque tenebat;
At nunc res agitur tenui pulmone rubetæ :
Sed tamen et ferro, si prægustaret Atrides
Pontica ter victi cautus medicamina regis.

Demain chaque quartier aura sa Clytemnestre;
Non qu'imitant la Grecque, aux transports inhumains,
D'une hache sanglante elle arme ses deux mains!
Mais le poison discret venge une Tyndaride;
Le fer aide au besoin, si le prudent Atride
Possède un antidote aux philtres meurtriers,
Comme ce roi de Pont vaincu par nos guerriers (53).

NOTES

SUR LA SATIRE VI.

Argument. — Au début de cette sixième satire, si remarquable par la véhémence et la vigueur du style, Juvénal cherche à détourner Postumus de subir le joug du mariage. C'est avec habileté qu'il met en opposition les mœurs de l'enfance du monde, quand les hommes ne s'étaient pas réunis en corps de société, avec les turpitudes de l'époque où il vivait.

Dans une série de tableaux qu'il rassemble, il se déchaîne contre les vices et les travers des femmes de son temps; il dépeint à grands traits leur impudeur, leur cupidité, leur légèreté, leurs artifices, leur pédantisme, leurs préjugés superstitieux, et leur esprit de vengeance. Tout est passé en revue. On serait tenté d'accuser Juvénal de quelque exagération, si ses devanciers et les auteurs contemporains n'avaient pas confirmé par l'autorité de leurs graves écrits, ce qu'il raconte de la perversité des Romains. Ces peintures de leurs excès en tout genre étaient affreusement vraies dans ces siècles de tyrannie et de corruption, où la licence n'avait plus aucun frein.

La seconde satire prouve que Juvénal ne s'est point fait par système le détracteur d'un sexe dont il a pris la défense contre les faux stoïciens, ses plus implacables ennemis : mais dans son indignation d'honnête homme il ne sait point pactiser avec les abus; c'est un athlète toujours armé pour le combat. Rien ne trouve grâce devant son pinceau qui ne flétrit pas avec moins d'énergie les grandes dames que les simples filles du peuple; à ces scandaleuses époques la dépravation s'étendait dans toutes les classes de la société.

N'a-t-il point fallu bien du courage au grand satirique pour s'élever avec tant de force contre les princesses débauchées et les empoisonneuses qui siégeaient sur les degrés du trône, ou contre les nobles matrones admises dans la couche des sénateurs?

Cet épisode de Messaline, cité dans toutes nos poétiques, est un des morceaux où la verve de Juvénal s'est élevée à la plus grande hauteur. On en a trouvé dans les œuvres posthumes de Thomas l'Académicien, une traduction libre. Thomas n'a copié qu'en l'affaiblissant ce vigoureux dessin fait de main de maître, et dont les traits sont tracés avec tant

d'énergie. Le coloris un peu cru s'est effacé dans les vers élégants et bien cadencés, mais prolixes du poète français, resté bien inférieur à l'original.

Boileau, vivant dans un siècle poli, où les mœurs étaient raffinées, Boileau dans sa satire contre les femmes n'a dessiné que de pâles esquisses en comparaison du poète latin. On s'accorde à considérer cette VIe satire comme le morceau capital du recueil par l'énergie des peintures, la variété des images et la variété des expressions. Juvénal s'y est surpassé ; c'est de la haute poésie, et d'un bout à l'autre un chef-d'œuvre d'éloquence.

(1) Cynthie, maîtresse de Properce ; selon Apulée, son nom de famille était Hostia. Lesbie, maîtresse de Catulle ; son véritable nom était Claudia ; son amant l'a immortalisée par une charmante élégie sur la mort d'un moineau qu'elle chérissait. Toutes deux étaient contemporaines d'Auguste.

(2) Les Grecs avaient l'habitude de prêter serment sur la tête de leurs enfants ou des auteurs de leurs jours. Polybe, né lui-même en Grèce, a dit bien avant Juvénal : « Les serments ne peuvent donner aucune confiance pour un Grec. »

(3) On aurait tort de prendre au sérieux ce conseil ironique ; il n'est qu'un simple trait de satire.

(4) On avait composé, sous le titre de *lex Julia*, plusieurs lois promulguées tant par Jules-César que par Auguste. Ce dernier avait rendu cette loi contre les célibataires dans le but de repeupler la ville dévastée par les guerres civiles. Ursidius est le prénom de Postumus.

(5) Latinus, était un comédien fameux qui, dans quelques farces amusantes, simulait les terreurs d'un adultère surpris par le mari. Horace est aussi fort plaisant dans un petit tableau du même genre.

(6) On n'admettait aux fêtes de Cerès que des personnes chastes et pures de tout crime. On célébrait dans Athènes plusieurs fêtes en l'honneur de cette déesse, les *Eleusines* et *Thesmophories*, fêtes qui passèrent des Grecs aux Romains. On peut s'en rapporter sur ce sujet à l'autorité du grave Hérodote.

(7) Trait virulent lancé contre les principaux dieux de l'Orphéisme. Notre poète en a emprunté la pensée à Sénèque ;

« Quoi ! le libertin Jupiter, dit ce philosophe, a-t-il cessé « d'être adultère ? Est-il devenu octogénaire ? La loi Papia « l'a-t-elle soumis à l'infibulation ? »

(8) Léda, danseuse en vogue. Bathylus était un mime en grande réputation, natif d'Alexandrie ; il vint à Rome sous le règne d'Auguste et fut affranchi de Mécène. Ce fut lui qui avec Pilade, habile dans l'art chorégraphique, introduisit la danse des pantomimes.

(9) L'intervalle des jeux Mégalésiens aux jeux Plébéiens était de cinq mois ; ces jeux institués l'an de Rome 550, se célébraient en l'honneur de Cybèle. Pendant ces fêtes on représentait les comédies les plus estimées. Les jeux plébéiens remontaient à l'origine de la république.

(10) Les acteurs, quand ils se produisaient sur la scène, portaient une ceinture destinée à cacher les parties génitales. Autonoé était fille de Cadmus et mère d'Actéon. Les attelanes étaient des pièces mêlées de sérieux et de plaisant ; l'exode en était la partie comique.

(11) La boucle dont il est fait mention avait pour objet de conserver aux gladiateurs la force, aux chanteurs la voix et aux jeunes gens la santé, en rendant impossible tout commerce avec les femmes. Cette opération bizarre s'appelait l'infibulation. D'après Farnabe, elle était autorisée par la loi Papia. Quintilien, rhéteur fameux.

(12) Hyppia, femme d'un sénateur ridiculisé dans la satire du Turbot. Lagus, était l'un des capitaines d'Alexandre et père de Ptolomée. Après la mort de ce conquérant, il s'empara de l'Égypte et fut le fondateur d'Alexandrie qui devint la capitale du royaume, à la place de Memphis. Canope, autre ville égyptienne, en est éloignée de 120 stades. Ces deux cités étaient fort décriées dans l'antiquité pour les mœurs corrompues de leurs habitants.

(13) Il est mention dans l'histoire de deux Pâris ; le premier célèbre pantomime et délateur d'Agrippine. Néron le fit périr parce qu'il n'avait pas réussi à lui apprendre la danse. Le second Pâris, originaire d'Égypte, fut comblé d'honneurs et de richesses par Domitien. Ce prince surprit son commerce criminel avec sa femme et le fit mettre à mort. C'est de ce Pâris qu'il est question.

(14) Les anciens Romains avaient deux manières de se faire la barbe ; *radere guttur*, c'était se raser jusqu'à la peau ;

tondere, couper la barbe avec des ciseaux. On ne commençait à se raser qu'à l'âge viril; à 50 ans on laissait croître la barbe.

(15) Lycisca était une célèbre débauchée de l'époque. Le lupanar était un lieu de prostitution; sur chaque cellule était inscrit le nom de la courtisane qui l'occupait, et le prix qu'elle demandait. Messaline, l'épouse de Claude, rivale des plus éhontées courtisanes, ne rougissait pas de se prostituer à la plus abjecte populace. Accusera-t-on Juvénal d'avoir outré l'hyperbole? Tacite dans ses annales prouve qu'il n'y a rien d'exagéré dans la peinture des désordres de l'épouse de Claude; l'historien et le poète se sont trouvés d'accord pour stigmatiser les horribles excès de cette époque; devaient-ils saisir l'arme du ridicule ou tonner avec indignation?

(16) L'hippomane signifie trois choses dans les écrits des anciens : 1° une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur; 2° une excroissance de chair ou caroncule qui s'engendre souvent sur le front des poulains nouveaux-nés; 3° une herbe d'Arcadie. Théocrite en parle dans ses idylles, et Hésiode en fait mention. L'hippomane était considéré comme un philtre d'amour très-efficace. On s'en servait aussi pour les maléfices.

(17) Le divorce, d'abord défendu par Romulus, ne fut accordé que pour des motifs très-graves, et l'on en vit peu d'exemples dans les premiers temps; mais sous les empereurs le divorce devint si fréquent que Sénèque se plaignait amèrement de ce désordre, et n'était pas moins énergique que Juvénal.

(18) Falerne était une montagne de Campanie, fertile en vins délicats. Juvénal se sert quelquefois de noms feints; il emploie celui de Jason par allusion à ce chef des Argonautes qui le premier osa naviguer dans le Pont-Euxin. Les vases murrhins étaient fort recherchés et célèbres dans l'antiquité; leur prix était exorbitant. On sait que Néron en acheta un trois cents talents, ou un million et demi de notre monnaie. Pline a prétendu que ces vases étaient faits avec une pierre précieuse que l'on tire des entrailles de la terre. On a beaucoup varié sur leur composition; Athénée croyait qu'on employait de l'argile pétrie avec des aromates, ou qu'ils étaient faits avec de la myrrhe.

(19) Bérénice, fille d'Agrippa l'ancien, appartint succes-

sivement à trois maris, et fut soupçonnée d'avoir entretenu un commerce incestueux avec son frère Agrippa, dernier roi de Judée. C'est la princesse que Titus aimait tendrement.

(20) La loi de Moïse prohibait l'usage de la chair de porc que l'on jugeait malsaine. On n'entrait que pieds-nus dans le temple de Jérusalem.

(21) Cornélie, mère des Gracques, à l'époque d'une guerre où l'on faisait un appel au patriotisme des dames romaines, empressées d'offrir leurs objets les plus précieux, pour venir en aide à la pénurie des finances, présenta ses fils au sénat, en s'écriant: « Voici mes seuls trésors! je vous présente trois « défenseurs de plus pour la patrie. »

(22) Amphion, roi des Thébains, fils de Jupiter et d'Antiope, époux de Niobé. Apollon et Diane la tuèrent à coups de flèches pour venger Latone, leur mère, des insultes faites par Niobé.

(23) Les Romaines, en parlant grec, semblaient rendre hommage à cette nation éclairée qui les avait arrachés à la barbarie, car les pâtres rustiques du Latium cherchaient dans Athènes et leurs dieux et leurs lois. Mais le goût de l'imitation des mœurs étrangères fut porté si loin, qu'il dégénéra en ridicule.

(24) C'était l'usage de donner à la jeune épousée, le jour des noces, des pièces de monnaie à l'effigie du prince régnant, avec mention de ses triomphes.

(25) Archigène, savant médecin, natif d'Apamée en Syrie, vivait sous Trajan.

(26) Manilie, femme processive. Il y eut plusieurs fameux jurisconsultes du nom de Celsus; Cornélius Celsus écrivit sous Tibère plusieurs traités sur la médecine parvenus jusqu'à nous. Un autre Celsus, fort versé dans la science du droit, florissait sous Trajan et devint consul.

(27) Une courtisane, du nom de Flora, légua au peuple romain l'immense fortune qu'elle avait amassée. Par reconnaissance on institua, en l'honneur de sa mémoire, des jeux publics où des femmes paraissaient toutes nues, prêtresses dignes d'une telle divinité. L'endromis ou endromide; c'était un espèce de manteau de laine à l'usage des athlètes. On le teignait en pourpre pour les puissantes matrones. Si l'on en croit Pline le naturaliste, la fureur de l'art gladiatoire était tellement à la mode, qu'on vit des dames

romaines s'y exercer au combat les unes contre les autres dans l'amphithéâtre et se glorifier de leur adresse ou de leur intrépidité. Je pourrais citer les Sylves de Stace à l'appui de cette assertion.

(28) La cyclade était un vêtement de gaze. A l'époque de Juvénal la soie était si rare qu'on la vendait au poids de l'or.

(29) Sybaris, Millet, Rhodes et Tarente étaient des villes connues par le relâchement de leurs mœurs.

(30) On n'ignore pas que les fêtes d'Isis étaient fort licencieuses; au rapport des écrivains de l'antiquité, il s'y commettait des obscénités de tout genre. Les Ménades étaient des prêtresses de Bacchus qui se livraient à l'orgie.

(31) Publius Clodius, en habit de femme, fut surpris dans le palais de Pompéia, femme de César, qui la répudia. L'entrée de ce temple de Cybèle, où se célébraient les mystères, était interdite aux hommes; on choisissait un lieu d'où l'on ne pouvait pas même apercevoir l'ombre d'un mâle; les peintures représentant des animaux étaient soigneusement voilées.

(32) Héliodore, médecin de Rome fort renommé.

(33) Janus avait deux visages pour désigner le passé et l'avenir. Elie, dame romaine de l'illustre famille des Lamia, célèbre par ses galanteries. Les jeux Capitolins avaient été fondés par Camille, en l'honneur de la levée du siége du Capitole par les Gaulois. Martial fait mention du chanteur Pollion.

(34) Le Niphate, fleuve d'Arménie, dans la chaîne du Taurus, où le Tigre prend sa source.

(35) Les anciens avaient beaucoup d'astrologues et peu d'astronomes. Les hommes éclairés, rares de tout temps, avaient secoué les préjugés populaires. Quand la lune était en travail d'éclipse, la superstition romaine en attribuait la cause aux charmes des magiciennes. C'était par le son des tambours, des cors et des bassins frappés à grand bruit, que l'on voulait empêcher la lune d'être séduite et entraînée sur la terre. On croyait que cet infernal charivari mettait en fuite le dragon.

(36) Sylvain était le génie des hommes, et Junon celui des femmes. Comme les poètes et les philosophes se plaisaient dans la retraite et préféraient le silence des forêts au

tumulte des villes, on prétendit qu'ils devaient sacrifier à Silvain. Telle est l'interprétation que Jouvency prête à ce passage. Les hommes portaient la tunique retroussée au genou et les femmes étaient vêtues d'une robe descendant jusqu'aux talons.

(37) Le luxe de la parure fut poussé si loin par les dames romaines, que non contentes de porter à leurs doigts et à leurs oreilles des pierres précieuses, elles en ornaient encore leurs pieds. « Je connais des femmes, disait Sénèque, qui « portent à leurs oreilles deux ou trois patrimoines. »

(38) L'impératrice Poppée, remarquable par sa beauté, était la seconde femme de Néron, qui la fit périr en lui donnant un coup de pied, tandis qu'elle était enceinte. Poppée avait eu deux époux ; le premier fut Rufus Crispus, que Néron exila sous prétexte qu'il avait trempé dans la conjuration de Pison. Le second mari de Poppée fut le fameux Othon, à qui l'empereur donna le commandement de la Lusitanie.

(39) Le temple d'Isis était le rendez-vous ordinaire des intrigues galantes ; on avait importé de l'Égypte le culte de cette déesse. Quand Livie, Messaline, Césonnie et Agrippine présidaient à la célébration des mystères, quelle pudeur pouvait régner dans cette espèce de gynecée ?

(40) Les Galles étaient les prêtres de Cybèle, surnommée la Bonne-Déesse. La tiare ainsi que la mitre étaient une espèce de coiffure à l'usage de l'Asie.

(41) Au dire de Diodore de Sicile, l'île de Méroé était le foyer de la plus ardente superstition. Ovilé, ville d'Égypte.

(42) Anubis, dieu des Égyptiens, était adoré sous la figure d'un homme avec la tête d'un chien. On prétend qu'il était fils d'Osiris, divinité fort révérée ; Osiris était la personnification du soleil.

(43) Les femmes qui assistaient aux fêtes d'Isis devaient s'éloigner de leurs maris pendant quelques jours, sous peine de commettre un sacrilége, sévèrement expié.

(44) Un grand nombre de devins, établis à Rome, venait de la Judée. Les oracles avaient insensiblement perdu leur crédit ; celui d'Ammon avait conservé le sien à l'époque où Juvénal écrivait.

(45) Galba fut assassiné par Othon.

(46) Sériphe, une des Cyclades. Tanaquil, femme de Tarquin l'ancien; elle était fort versée dans l'astrologie.

(47) Thrasyle, savant astronome, favori de Tibère. Pétosiris, autre astrologue dont Pline fait mention, livre VIII.

(48) Les Aruspices purifiaient les lieux où la foudre était tombée et les consacraient par le sacrifice d'une brebis. Les devins s'assemblaient aux champs de Mars; la plupart étaient de la Phrygie ou de l'Inde. Le réseau d'or était un ornement particulier aux courtisanes.

(49) Circé, fameuse magicienne et empoisonneuse.

(50) Aux portes de Rome, était le Vélabre, un lac servant d'égoût aux immondices de la ville; les femmes galantes y déposaient secrètement leurs enfants nouveaux-nés et les autres femmes, dont la couche était stérile, y venaient chercher des enfants et abusaient leurs maris. Les prêtres Saliens, ou pontifes de Mars, au temps même de leur institution par Numa, étaient choisis parmi les familles patriciennes de haut parage.

(51) Les magiciens étaient la plupart du temps de la Thessalie et excellaient dans l'art de préparer des philtres. Cet oncle de Néron est Caligula, frère d'Agrippine. Césonnie était une célèbre empoisonneuse.

(52) Uue inscription funéraire, conservée dans un musée, atteste que ce crime épouvantable d'infanticide fut commis par une Pontia, fille de Titus Pontius.

(53) Mithridate, roi de Pont, vaincu successivement par Scylla, Lucullus et le grand Pompée, s'était tellement familiarisé avec l'usage des poisons, qu'il avait cessé de redouter les plus actifs.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département d'Indre-et-Loire.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

TOME XXXVI. — ANNÉE 1856.



TOURS

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE.

1856.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

du département d'Indre-et-Loire.

Bureau.

MM.

D'Outremont (le comte) (C. ✱), général de brigade, *président.*

Angellier de la Bourdaisière (le baron ✱), ancien préfet, *président honoraire.*

Delaville-Leroulx (✱), *vice-président.*

Sourdeval (de ✱), juge au tribunal civil, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien président de la société d'Archéologie de Touraine, vice-président adjoint.

Odard (le comte ✱), *vice-président honoraire.*

Miton, membre de plusieurs sociétés savantes, *secrétaire-perpétuel.*

Alluome, membre de la Société de médecine, *secrétaire-adjoint.*

Nicolle, propriétaire à Vouvray, *trésorier.*

Membres honoraires.

Monseigneur Morlot (✱), cardinal-archevêque de Tours, sénateur.

MM.

D'Entraigues (O. ✱), ancien préfet d'Indre-et-Loire.

Giraudeau, ancien maire de Tours.

WALWEIN (✻), ancien maire de Tours.
GOUIN (Henri), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
TROCHU (O. ✻), propriétaire à Belle-Isle-en-Mer.
PASQUIER (le duc,) (G. C. ✻), ancien grand chancelier, à Paris.
DEROUET-PICAUT (✻), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
DIARD, naturaliste, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.
DE PAMBOUR (✻), de l'Académie royale des sciences de Berlin.
GOUIN (Alexandre) (✻), ancien ministre du commerce, à Paris.
DE GASPARIN (O. ✻), de l'Institut, à Paris.
AUBRY DE LA BORDE, propriétaire, à Loches.
BRETONNEAU (O. ✻), docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, à Tours.
MOREAU DE JONNÈS (O. ✻), membre de l'Institut.
SAUSSAYE (de la) (✻), membre de l'Institut.
VAUVILLIERS (C. ✻), colonel du génie en retraite, à Angers.

Membres titulaires.

MM.

AUMIGNY (d'), propriétaire au Coudray, près Neuvy-le-Roi.
AUVRAY, (baron) maire, à Fondettes.
BAILLOU (Besnard), propriétaire, à Tours.
BARBANÇOIS (de), propriétaire, à Tours.
BEAUMONT (le comte Alfred de) (✻), au château de la Motte-Sonzay.
BELLISLE-VIOT, propriétaire, à Tours.
BERAUDIÈRE (vicomte de la), à Tours.
BERTHOLD-VERNEAU, à Mettray.
BESNARD DU CHATEAU, propriétaire, à Ligueil.
BIDAULT (Ernest), propriétaire, à Tours.
BLANCHET, médecin, à Tours.
BAUDIN, propriétaire, à Rochecorbon.
BODIN, ancien professeur de rhétorique, à Saint-Paterne.
BOILLEAU, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Bonnébault, maire de Joué, administrateur de l'hospice général, président de la Commission du jardin botanique, propriétaire, a Tours.

Bordes, propriétaire, maire, à Vouvray.

Borgnet, ancien proviseur, professeur de mathématiques au Lycée, à Tours.

Boulard, avocat, à Richelieu.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Boûtard (Charles), propriétaire, maire de St-Cyr-sur-Loire.

Boutron, propriétaire, à Château-la-Vallière.

Brame, docteur-médecin, professeur de chimie à l'École préparatoire de médecine, à Tours.

Breton, propriétaire-agriculteur, à Genillé.

Bruslon (Evariste), ancien maire de Saint-Christophe, à Tours.

Cartier-Gaillard, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

Carré, maire, à Semblançay.

Catois (✱), propriétaire, membre du Conseil général, aux Rochettes, commune de Sainte-Radégonde.

Chabrefy (de), propriétaire, au château de Valmer, près Noizay.

Chaleil, propriétaire, à Sonzay.

Champchevrier (de), propriétaire, à Tours.

Champoiseau (Noël) (✱), membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Charcellay, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, à Tours.

Charlot, propriétaire, à Tours.

Charpentier, propriétaire, à Sorigny.

Chevalier (l'abbé Casimir), à Loches.

Chevreau, professeur au petit séminaire de Tours.

Conty, propriétaire, à Lahaye-Descartes.

Coulon, docteur-médecin, à Saint-Martin-le-Beau.

Croy-d'Argenson (Raoul de), membre de plusieurs sociétés savantes, au château de la Guerche.

D'Aumont (baron Charles), propriétaire, à Fontenailles.

David-Bacot, propriétaire, au château du Puy.

Dehen, secrétaire de l'inspection académique, à Tours.

Delaunay, ancien conservateur du muséum d'histoire naturelle, à Tours.

Deplais (Charles), propriétaire, à Chambourg.

Derouet-Bruley (O. ✻), chef de bataillon du génie, en retraite, à Meslay.

Derouet (Frédéric) fils, membre du Conseil général, à Parçay-Meslay.

Derouet (Jules) fils, juge au tribunal civil, à Tours.

Desabes, ancien député, à Azay-le-Rideau.

Duchemin, propriétaire, à Tours.

Duplessis, propriétaire, à Chargé, ancien président de la société d'agriculture de Loir-et-Cher.

Du Chateau (le baron) (✻), cap. de cav., en retraite, à Tours.

Este (baron d'), au château de la Gagnerie.

Flavigny (le comte de) (✻), député d'Indre-et-Loire, au Mortier, près Monnaie.

Fontaine (de la), propriétaire, à la Gitonnière.

Fourmigault (l'abbé), curé de Chambray.

Freulleville (de) (✻), ancien préfet, à Loches.

Gatian de Clérambault (Alfred), propriétaire aux Hérissaudières.

Gatian de Clérambault (Philibert), doct^r^ en droit, juge, à Tours.

Gaulier de la Celle, propriétaire, à la Celle-Guenand.

Gaultier de la Ferrière, propriétaire, à Ligueil.

Gendron, docteur-médecin, à Chateaurenault.

Giraudet, docteur-médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Grados, propriétaire, à Château-la-Vallière.

Guérin, docteur-médecin, à Manthelan.

Guimard, à Villiers, près Montrésor.

Hainguerlot, ancien membre du conseil général, à Villandry.

Hay de Slade, propriétaire, maire de St-Antoine-du-Rocher.

Herbe (le marquis de), au château de Pierrefite.

Holcroft, propriétaire, à Tours.

HOUSSARD fils, propriétaire, membre du Conseil général, maire de Chanceaux.
HUAULT, ancien négociant, propriétaire, à Tours.
HULIN-PELGÉ, propriétaire, à Tours.
JEUFFRAIN (André), propriétaire, à Tours.
JUGE-BOUTIER, propriétaire, à Tours.
LAMBRON DE LIGNIM, membre de plusieurs sociétés savantes, au château du Morier, près Tours.
LATOUR, propriétaire, à Tours.
LAVALETTE (de), maire de Neuillé-Pont-Pierre.
LECAMUS, propriétaire, à Tours.
LECLERC (Frédéric), professeur à l'école de médecine, à Tours.
LEMAITRE-GABEROT, propriétaire, à Bléré.
LEMOINE, percepteur, à l'Ile-Bouchard.
LESÈBLE (✱), ancien vice-président du Cercle central d'horticulture de Paris, à Ballan.
LESOURD-LÉTURGEON, négociant, à Tours.
LESPINAY (le baron de) (C. ✱), général de brigade, à Ste-Radégonde.
LOBIN (Léopold), peintre d'histoire, à Tours.
LUCE DE TRÉMONT (Octave), propriétaire, à Tours.
LUZARCHE, ancien maire de Tours, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.
MARQUIS, propriétaire, à Bourgueil.
MARGUERON, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine, directeur du jardin botanique, à Tours.
MAUCLAIR, propriétaire, à Cinq-Mars.
MAURICE DU PLESSIS, propriétaire, à Saint-Antoine-du-Rocher.
MÈGE (le d^r^), propriétaire, à Saint-Cyr-sur-Loire.
MENOU (comte Léon de), propriétaire, à Bossay, près Ligueil.
MENARD (l'abbé), à Tours.
MINANGOIN, directeur de l'agriculture, à Mettray.
MORIN, maire de Villedômer.
MOURRUAU, fils, propriétaire, à Tours.
NAU, propriétaire, à Neuillé-Pont-Pierre.

NONNEVILLE (de), propriétaire, à Tours.
NOURRISSON, fils, fondeur en fonte, à Portillon.
ORNANO (le comte Rodolphe d') (✱), chambellan de l'Empereur.
PALUSTRE, fils, maire de Saint-Symphorien-extrà, à Tours.
PAVY DE CHARENTAIS, propre, à Girardet, commune d'Épeigné.
PAYS, propriétaire. à Marray.
PÉCARD (Eugène), ancien négociant, propriétaire, à Tours.
PILLET, ancien professeur, à Tours.
RAY-BOUTARD, propriétaire, à Joué.
RESSY, propriétaire, à Tours.
RICHEMONT (le baron Paul de ✱), député, administrateur du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.
ROCHE-AYMON (de la) (C. ✱), chevalier de plusieurs ordres, ancien colonel, chef d'état-major de la division de cavalerie de la garde royale, à Chenonceaux.
ROLLAND, propriétaire, à Montbazon.
RONCIÈRE (Clément de la), à Beauvais, Azay-sur-Cher.
ROZE-LEROUX, négociant, à Tours.
SAIN (Charles de), ancien conseiller de préfecture, à Tours.
SAINT-DENYS (le marquis Amédée de ✱), propriétaire, à Tours.
SALMON (André), ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, à Tours.
SARCÉ (Hippolyte de), propriétaire, à Notre-Dame-d'Oé.
SOLOMAN (Eugène), docteur en droit, avoué, à Tours.
SORIN, professeur au petit séminaire de Tours.
TAMPÉ, propriétaire, à la Brosse.
TASSIN, pharmacien de l'hospice, à Tours.
TASTE (de) professeur agrégé de physique et de Chimie au lycée impérial, à Tours.
THIRAT DE SAINT-AIGNAN (le baron) (✱), intendant militaire en retraite, à Tours.
TONNELLÉ (✱), ancien directeur de l'École préparatoire de médecine, à Tours.
TRIQUET, secrétaire général de la préfecture, à Tours.
VACHER (Jules), maire d'Épeigné-sur-Dême.

VANDIOT-LATOUR, propriétaire, à Tours,

VÉNEAU DE LA FOUCHARDIÈRE, membre du Conseil général, maire de Ligueil.

VIEL, pharmacien, à Tours.

VILDÉ (de), ancien maire de Saint-Symphorien-extrà, à Tours.

VILHARMOIS (de la) (✻), au château de Montgoger.

VILLENEUVE (Septime de), au château de la Carte.

VIOT (Edmond), propriétaire, à Tours,

VIOT (Léon), propriétaire, à Joué.

Membres correspondants.

MM.

AARON, chirurgien-major au 37e régiment de ligne.

AUBOYET, médecin-vétérinaire en premier, au 4e chasseurs.

BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal de Lyon.

BOUILLIET, littérateur, à Clermont-Ferrand.

BRANDEITZ, docteur en médecine, à Londres.

CASTEL, secrétaire général de la Société académique de Bayeux.

CAUMONT (de) (✻), membre correspondant de l'Institut, à Caën.

EGRON, littérateur, à Paris.

FOUCQUET, agronome, à Alger.

GODDE DE LIANCOURT, à Paris.

GROLLIER, homme de lettres, à Paris.

GUILLORY, président de la Société industrielle d'Angers.

HEDDE (✻), délégué du commerce à l'ambassade de Chine, en 1845, à Saint-Étienne.

JACQUEMIN (Maxime) (✻), génral de brigade, à Clermont-Ferrand.

JOURDIER, homme de lettres, à Paris.

KUNZLY, docteur-médecin.

LEGEAY, ancien professeur de belles-lettres, à Lyon.

LEROY (André), horticulteur, à Angers.

LEMOLT-PHALARY, conseiller à la Cour d'appel, à Orléans.

MACKENSIE (sir Georges), en Écosse.

MAUDUIT, ancien professeur de mathématiques au Lycée de Tours.

Méril (du), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caën.
Moléon (de), directeur du Recueil industriel et agricole, à Paris.
Montville (de), à Montville, près Rouen.
Pichat, professeur à l'Institut agronomique de Grignon.
Peyret-Lallier (✱), ancien député et maire de Saint-Étienne, ancien président de la Société Industrielle de Saint-Étienne, à Sainte-Foy, près Lyon.
Riquet (✱), médecin-vétérinaire, membre du comité d'hygiène au ministère de la guerre.
Roosmalen (de), président de la Société racinienne, à Paris.
Roussette. docteur-médecin et littérateur, à Lyon.
Saint-Marc-Corneille, littérateur, à Paris.
Sandras, ancien recteur de l'académie d'Indre-et-Loire.
Scudo, littérateur, à Paris.
Tessier (Jules), docteur-médecin, à Nîmes.
Vapereau, ancien professeur de philosophie, à Paris.
Viollet (Alphonse), littérateur, à Paris.
Viollet ingénieur civil, à Paris.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 1er Trimestre 1856.

Séance du 12 *janvier* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. le général comte d'Outremont, Lambron de Lignim, Boignet, Bonnébault, de Sourdeval, Nicolle, Minangoin, Ressy, Salmon, Hay de Slade, Derouet-Bruley, Hulin-Pelgé, Alluome, Charlot, Tassin, Houssard, Bruslon et Miton.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Liste des livres reçus.

M. le président communique une lettre de M. de la Roche-Aymon, en réponse à celle qu'il lui avait adressée au sujet de la distinction dont a été l'objet la magnanerie de Chenonceaux. Il donne également con-

naissance du décret impérial qui reconnaît la *Société d'agriculture d'Indre-et-Loire* établissement d'utilité publique.

La Société invite M. le Président à vouloir bien être auprès de M. le Préfet l'organe de ses remerciements pour le zèle avec lequel il a soutenu ses intérêts dans cette circonstance.

M. le Président fait ensuite la lecture d'une lettre adressée à ce magistrat par M. le Maire de la commune de Luynes, qui sollicite, pour cette commune, l'autorisation d'établir une société d'agriculture. Cette lettre est accompagnée des statuts de la société.

Après quelques observations présentées par M. Lambron de Lignim, la proposition faite par M. le Président de déclarer inadmissible la demande de la commune de Luynes est adoptée à l'unanimité.

Il est donné communication d'une lettre de M. le Préfet, relative au concours régional d'animaux reproducteurs qui doit avoir lieu à Tours, au mois de mai prochain. Cette communication est suivie de la lecture du programme des prix arrêté par le Ministre. La Société procède ensuite à la nomination de la commission qui aura à s'occuper de l'organisation du concours.

Elle est composée de :

MM. le général comte d'Outremont, de Sourdeval, Derouet, Houssard, Minangoin, Bruslon, Alluome, Hay de Slade, Miton, Charlot et Bonnébaut.

M. de Sourdeval dépose sur le bureau un ouvrage

offert à la Société par M. Lecouteux, ayant pour titre : *Principes économiques de cultures améliorantes.*

Le même membre remet un exemplaire du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

M. Minangoin donne lecture du compte-rendu de la section d'agriculture qui, sur l'observation de l'un de ses membres, appelle l'attention de la Société sur l'infécondité des vaches.

M. Borgnet, invité à lire le procès-verbal de la section des lettres, annonce que la réunion n'ayant pu avoir lieu à cause du trop petit nombre de membres présents, les membres seront convoqués de nouveau à la fin de janvier, époque à laquelle doit avoir lieu le renouvellement du bureau.

On procède au renouvellement de la commission d'horticulture. Elle se compose de :

MM. Blanchet, Lesèble, Tassin, Charlot, Gatian de Clérambault, Nicolle, Giraudet, de Vonne et Luzarche.

L'honorable M. Lambron de Lignim demande que la Société exprime le vœu qu'une exposition de peinture et d'objets d'arts ait lieu à l'éqoque du concours régional qui doit se tenir à Tours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le sieur Crochet, cultivateur à St-Avertin, fait demander par M. le Président à donner des explications sur un nouveau mode de culture et de taille de la vigne. Ce viticulteur, qui se recommande par une longue pratique, est introduit et expose les divers procédés qu'il met en usage. Sur la proposition de

M. Houssard, qui fait remarquer quelque chose de neuf dans la communication du sieur Crochet, l'assemblée nomme une commission pour suivre ce procédé de culture. Elle est composée de :

MM. Bonnébault, Nicolle, Bruslon et Ressy.

Séance du 9 février 1856.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. le général comte d'Outremont, de Sourdeval, l'abbé Fournigault, Ressy, Bonnébault, Hulin-Pelgé, Bruslon, Nicolle, Borgnet, Derouet-Bruley, Hay de Slade, Charles Boutard, Desabes, Odart, Papion du Château et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne ensuite communication de la liste des ouvrages reçus, dont le chiffre depuis 1849 s'élève à 1548.

Sur la proposition faite par M. le Président, l'assemblée décide que le comice agricole ouvert par la Société, pour l'arrondissement de Tours, aura lieu cette année, au chef-lieu du canton de Châteaurenault. Le Secrétaire est chargé d'écrire à M. le Maire de cette localité pour l'instruire de la décision de la Société, et réclamer son concours dans cette solennité destinée à donner un nouvel éclat à la distribution des primes accordées à l'agriculture du département.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, par laquelle ce magistrat annonce que le Conseil général, dans sa séance du mois d'août dernier, a alloué à la Société pour l'exercice de 1856, savoir :

1,800 fr. à l'agriculture ;

200 fr. à l'horticulture ;

333 fr. 33 c. pour la race chevaline.

Au sujet de cette dernière allocation, M. Hay de Slade présente sur les étalons de Châteaurenault des observations qui annoncent une connaissance exacte du sujet et qui sont écoutées avec intérêt par l'assemblée. Le général d'Outremont, président de la commission hyppique, ajoute quelques développements qui jettent le plus grand jour sur la question. Il résulte de ces diverses observations que le département fournit pour le seul arrondissement de Tours, environ deux cents jeunes poulains qui, dès l'âge de six mois, sont exportés dans les départements, principalement du nord de la France, où l'élevage, favorisé par des pâturages plus abondants, se fait sur une plus grande échelle et dans des conditions plus favorables qu'elles ne pourraient l'être en Touraine.

L'acquisition des chevaux de remonte faite pour le compte du gouvernement dans les deux dernières années assurent des débouchés à ceux de nos éleveurs plus favorisés par la quantité de fourrage, et devient par l'élévation des prix, un puissant motif d'encouragement. M. de Sourdeval termine par quelques réflexions sur les primes accordées par l'État sur les

chevaux pur sang, sur les chevaux demi-sang, et enfin sur les chevaux communs.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Préfet, relative au concours régional qui doit avoir lieu à Tours les 14 et 15 mai prochain. Il engage la Société et chaque membre en particulier, dans la sphère de son action, à donner à cette grande fête de l'industrie agricole la plus grande publicité dans l'intérêt général.

Les lumières des gens spéciaux qui composent la commission et le concours de la Société, lui font espérer que le département d'Indre-et-Loire s'empressera dans cette circonstance de s'associer à la pensée et qu'il fera tous ses efforts pour répondre aux vues du gouvernement.

M. Viot-Otter que ses nouvelles fonctions tiennent éloigné la plus grande partie de l'année ne pouvant assister à nos réunions, annonce avec regret qu'il se trouve dans la nécessité de donner sa démission de membre titulaire. La compagnie se voit avec peine privée du concours de l'honorable M. Viot; elle n'a point oublié le talent aves lequel il lui a présenté un travail remarquable sur la conservation des bois, travail qui a été reproduit par plusieurs compagnies savantes. — L'assemblée espère que si des circonstances plus favorables se présentaient, l'honorable membre voudra bien se réunir de nouveau à ses anciens collègues.

M. Dornan, pour des raisons semblables, adresse également sa démission. La Société exprime ses regrets de

ce que le séjour constant de M. Dornan à Paris ne lui ait pas permis de prendre part à ses travaux.

La compagnie met une somme de douze cents francs à la disposition de la commission d'horticulture, pour l'exposition qui doit avoir lieu à l'époque du concours régional. Elle maintient les membres de la commission qui, à la dernière exposition de nos produits horticoles, a su rivaliser avec les départements les plus avancés.

M. Alluomé présente un rapport verbal sur la maladie relative à l'infécondité des vaches, qui avait été soulevée par l'honorable M. de Vonne, au sein de la section d'agriculture. Dans un exposé où le rapporteur fait preuve de connaissances spéciales et d'études sérieuses de la question, il résulte que les faits examinés jusqu'à ce jour, soit à l'abattoir, soit dans certains cas particuliers, ne sont pas assez nombreux pour que la science puisse établir une opinion arrêtée sur cette grave question. Il prend l'engagement de tenir la Société au courant des observations qui se présenteront à lui dans l'exercice de ses fonctions.

M. Derouet, que nous retrouvons avec bonheur toutes les fois que les questions qui ont rapport aux céréales se présentent, fait connaître un travail important de M. Doyère, contre le charençon et sur l'ensilage des blés. Il résulte de l'exposé fait par l'honorable membre, que le blé placé dans les conditions développées par l'auteur, peut être conservé indéfiniment. Ce moyen, s'il était mis en usage, permettrait aux années d'abondance, qui sont souvent une ruine pour le cultivateur,

de venir en aide aux années de disette qui pèsent à leur tour d'une manière si fâcheuse sur l'artisan des villes.

Sur la proposition de M. Derouet, la Société vote l'acquisition de l'ouvrage de M. Doyère sur les silos, et décide qu'il prendra place dans sa bibliothèque à la suite de ceux du même auteur.

Sont reçus membres :

MM. Ladevèze, propriétaire, à Tours ;
Semoiseau, propriétaire, à Saint-Symphorien ;
Rouillé-Courbe, propriétaire, à Tours ;
Chicoisne, médecin, à la Chapelle-sur-Loire.

Séance du 8 mars 1856.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. le général comte d'Outremont, Rouillé-Courbe, Derouet, Papion du Château, Desabes, Allnome, Hay de Slade, Carré, Hulin-Pelgé, Borgnet, Ladevèze, Bruslon, Bonnébault, Semoiseau, Tassin, Boutard, Rolland et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné communication de la liste des livres reçus depuis le 9 février dernier.

Dans la question relative à l'amélioration de la race chevaline dans notre département, question qui se présente de nouveau au sein de l'assemblée, M. le Président fait cette réflexion, que les chevaux destinés à l'agriculture n'ayant jamais été bien définis, les primes qui seront accordées au concours ouvert par la Société devront s'adresser indistinctivement à tous ceux qui seront présentés.

Le même membre appelle l'attention de l'assemblée sur un ouvrage intitulé : *Instruction pratique sur le drainage.*

La compagnie du Cheptel adresse une demande à la Société pour qu'une commission soit appelée à examiner les statuts qui la régissent, et à émettre son opinion sur les avantages que peut offrir son organisation dans l'état actuel de l'agriculture en France. L'assemblée renvoye l'examen de cette question à M. Charlot, en le priant de présenter son rapport à la prochaine réunion, après avoir soumis son travail à l'examen de la section d'agriculture.

M. Minangoin rend compte des travaux de cette section à la séance du 1er mars. M. Bruslon, dit-il, membre de la commission, qui avait été chargé d'examiner les travaux du sieur Crochet, sur la culture de la vigne, communique le résultat de ses observations personnelles, la commission n'ayant pu faire un travail d'ensemble. La pratique de M. Crochet se résume dans les deux opérations suivantes qu'il a paru important de constater.

1° Taille. — Menager pour la fructification une branche taillée fort court, et une autre à laquelle on

laisse deux ou trois yeux, destinée pour l'année suivante;

2° Ébourgeonnement. — Supprimer tous les bourgeons dans lesquels la sève se perd inutilement.

Cette dernière opération qui peut être exécutée par des femmes et des enfants représente, d'après M. Crochet, une dépense de 35 francs environ par hectare. Cette dépense serait selon lui amplement compensée par une augmentation de produit, augmentation qui est d'un tiers en moyenne; et par la prolongation de la durée de la vigne.

M. Bruslon a trouvé les vignes de M. Crochet plus vigoureuses et moins élevées que celles de ses voisins. Les explications données à l'appui par ce viticulteur, conformes du reste aux principes de la végétation et de la taille des arbres, l'ont convaincu que cette manière d'opérer doit augmenter les produits d'une manière notable, et diminuer les chances de gelée et de coulures. Il pense donc que ces travaux méritent toute l'attention de la Société.

L'assemblée engage la commission nommée à cet effet, à suivre les opérations de M. Crochet dans toutes ses phases, et à lui faire connaître le résultat de ses conclusions.

M. de Sourdeval donne lecture du rapport dont il a été chargé, relativement à l'ouvrage de M. Lecouteux, sur la grande et la petite culture. Sur la proposition d'un des membres, ce rapport, aussi remarquable par le fonds des idées que par la forme, est désigné pour être lu en séance publique.

M. Borgnet donne également lecture d'un mémoire sur un point intéressant des sciences mathématiques. La Société heureuse d'enrichir ses Annales de ce travail, en prononce le renvoi au comité de rédaction.

M. Bruslon présente un rapport sur la culture de la pomme de terre, d'après le procédé de M. le docteur Grigne. Renvoi au comité de rédaction.

La compagnie procède à la nomination des membres de la commission d'examen pour les primes à décerner en 1856. Elle se compose de :

MM. Bonnébault, Hay de Slade, Ressy, Charlot, Bruslon, Alluome, Minangoin, Rolland, Nicolle et Houssard.

On passe ensuite au renouvellement du comité de rédaction.

Sont nommés :

MM. Borgnet, Lambron de Lignim, de Sourdeval, Ladevèze, Desabes et du château.

Les membres de la commission séricicole sont maintenus pour 1856.

Cette commission se compose de :

MM. Boutard, Rouillé, Nicolle, Hulin, Charlot, Bonnébault, Alluome et Bruslon.

SITUATION ET AVENIR

DE LA

PROPRIÉTÉ TERRITORIALE EN FRANCE.

Nous sommes arrivés à une époque de transition entre les anciennes habitudes des populations urbaines si timorées en matières financières, si ombrageuses en industrie, si peu disposées à se lancer dans les entreprises commerciales ou manufacturières et les nouvelles dispositions du public en faveur des valeurs de Bourse, des spéculations sur les opérations industrielles ou des placements de fonds dans les actions des chemins de fer ou autres, ou dans la rente sur l'État. En ce moment les fortunes semblent vouloir se mobiliser, se précipiter sur les fonds publics, plutôt que dans la propriété foncière naguère si exclusivement préférée.

Il nous a semblé utile au plus haut degré d'étudier toutes les phases de cette transformation des fortunes sur une assez vaste échelle et de rechercher avec soin la situation des biens-fonds dans le passé et leur état actuel, afin d'en tirer quelques enseignements pour l'avenir ; car la France est essentiellement agricole plus qu'aucune autre nation, la propriété foncière est la base de l'une de ses plus grandes richesses, comme



l'agriculture est la source la plus féconde de toutes les productions les plus utiles aux arts, à l'industrie, et les plus indispensables à l'alimentation générale de la population entière, en même temps que le moyen unique d'utiliser la propriété territoriale elle-même, et d'en obtenir les plus éminents avantages.

Serait-il donc survenu quelque perturbation dans la propriété foncière ou dans l'agriculture ou bien est-ce un de ces entraînements de la mode qui chez nous a tant d'empire sur les esprits si mobiles qui tantôt se précipitent en foule vers un but quelconque avec une violence impétueuse, une confiance extrême, ou résistent en masse avec une défiance outrée, à toute espèce de mouvement, ou bien est-ce une de ces nécessités de position, un besoin général qui se manifeste et s'établit ?

L'honorable rapporteur du budget de 1856 a signalé cette modification de la fortune publique, la diminution de tous les contrats auxquels donne lieu la propriété immobilière et la mobilisation du capital.

Cette immense question est bien digne des préoccupations de tous les amis de l'agriculture et du pays ; c'est à ce double titre que nous avons pensé devoir en entretenir l'honorable société agricole de ce département, qui compte dans son sein et dans chacun de ses membres les amis les plus zélés et les plus dévoués de notre grande industrie et de la prospérité nationale.

Il existe en France une multitude de petites fortunes, une aisance répandue dans un grand nombre de familles dont les principaux revenus reposent sur les intérêts

de leurs capitaux placés sur hypothèques, par l'intermédiaire des notaires, sur les produits de biens fonds affermés ou sur des loyers de maisons. Il s'était établi, par principe de sécurité, l'habitude générale de placer une partie de sa fortune en capitaux mobiliers et une autre partie en immeubles, dont la circulation avait été alimentée par les ventes si nombreuses des biens dits nationaux; car on fuyait alors toute espèce de placements, soit dans l'industrie, encore peu développée, soit sur l'État, depuis trop peu de temps consolidé, par crainte des pertes et des ruines qui signalèrent l'époque de nos grandes commotions révolutionnaires, dont les désastreux effets enrichirent une foule de personnes et ruinèrent une grande partie de celles qui étaient riches, en exhumant le souvenir déjà effacé des catastrophes qui suivirent la chute du système de Law et de sa compagnie des Indes.

Cette situation se maintint et se développa pendant les trois ou quatre premiers lustres du siècle; mais les bienfaits de la paix, sous le gouvernement de la Restauration, ayant calmé les craintes et donné un grand essor à l'industrie, au commerce, on commença à s'habituer aux entreprises industrielles qui achevèrent de se populariser depuis 1830 et que les bénéfices réalisés sur les actions des chemins de fer firent pénétrer plus rapidement dans les esprits.

Les placements de fonds dans les actions industrielles, en présentant des revenus plus élevés et payés ponctuellement, opérèrent une séduction générale sur les petites fortunes qui y trouvèrent en outre la faculté de réaliser

à volonté leurs capitaux pour une entreprise ou des besoins quelconques. On préféra un revenu de cinq, six pour cent, outre les chances éventuelles de bénéfice dont on comprenait assez facilement les bases et les moyens, à des fermages de deux à trois pour cent de biens-fonds, qui étaient quelquefois réduits par des réparations, des contributions, des grêles, des inondations, des gelées, etc., et dont on ne connaissait pas les moyens d'amélioration ; les fermiers étant retenus d'ailleurs par des baux de courte durée, par un défaut général des capitaux nécessaires et trop souvent par un défaut d'instruction spéciale remarquée aussi chez les propriétaires, ce qui mettait obstacle aux améliorations foncières les plus profitables, sauf de trop rares exceptions.

Les ventes en détail permettant dans toutes les contrées favorablement situées de réaliser la valeur des immeubles et d'en mobiliser le prix très-avantageusement, présentait un excellent moyen de doubler la fortune de chacun, puisqu'on obtenait par l'aliénation d'abord un capital équivalent susceptible de rapporter au moins cinq pour cent, au lieu de trois, et ensuite un excédent assez élevé qui engageait à courir toutes les chances de la spéculation industrielle.

Sur ces entrefaites le suffrage universel s'étant établi sur les débris des droits électoraux fondés sur un sens inhérent à la propriété foncière, les immeubles se trouvèrent dès lors dépouillés de leurs avantages honorifiques et réduits à plusieurs de leurs inconvénients résultant surtout du défaut général d'intérêt de la part de leurs possesseurs, privés la plupart des connais-

sances spéciales et nécessaires pour en augmenter les produits et donner à cette nature de biens l'attrait des entreprises industrielles, par les résultats lucratifs qu'on peut en obtenir; ce qui explique suffisamment la grande faveur des placements de fonds sur les valeurs de bourse et le ralentissement des mutations immobilières. Mais est-ce à dire pour cela que les biens-fonds ont perdu de leur valeur, qu'ils ne sont pas susceptibles de conserver leur ancienne position ou de la recouvrer et que leur abandon actuel est pleinement justifié et pourra contribuer plus que jamais à hâter leur morcellement par les ventes en détail et leur classement entre les mains de ceux qui les cultivent et en tirent eux-mêmes les produits nécessaires à la consommation générale ?

Nous sommes loin de le penser; pour nous, le mouvement industriel qui s'est manifesté depuis le commencement de ce siècle à diverses époques de recrudescence, n'est que le résultat de la marche du progrès, marquée par des étapes successives, sous l'influence des circonstances générales, et ce ne sont que des transformations naturelles provoquées par un redoublement de circulation, un emploi plus grand de capitaux dans l'industrie qui exige nécessairement un déclassement par l'effet de l'attraction des capitaux possédés par les petites fortunes, qui voient doubler leur aisance; ce qui est très-naturel et très-facile à concevoir et ne peut présenter que de très-grands avantages pour les particuliers et par conséquent pour le bien général. Nous ne sommes encore qu'au début des grandes opérations industrielles et si loin de l'Angleterre et des États-Unis, qu'il nous

reste encore de nombreux pas à faire dans cette voie sur laquelle on ne peut plus s'arrêter dès qu'on y est entré, parce que le progrès appelle le progrès, la circulation multiplie la circulation, en produisant des bénéfices qui se renouvellent sans cesse et se multiplient de nouveau.

Quel sera donc le rôle de la propriété foncière au milieu de la fièvre industrielle qui gagne tous les jours du terrain et s'empare de tous les esprits ?

Les biens-fonds, pour la majeure partie, sont entre les mains de personnes riches, de grands propriétaires; ils ne cesseront pas de former l'apanage des grandes fortunes. Cet état de choses existe et il se maintiendra. Mais il résultera de l'action industrielle une extension des moyens d'amélioration au profit de l'agriculture, pour augmenter considérablement ses produits. Nous sommes encore dans l'enfance à cet égard ; nous avons besoin de nous familiariser avec l'application lucrative des capitaux, du travail et de l'instruction spéciale, pour *industrialiser* l'exploitation du sol et en obtenir des produits proportionnés à ces puissants moyens. C'est alors que notre grand art agricole, répandra sur la propriété territoriale les grands avantages attachés à la culture raisonnée et à la possession de la terre, que nous n'avons pu encore recueillir que très-imparfaitement.

Mais ici se présentent diverses considérations sur nos exploitations rurales. Le caractère et la situation de notre agriculture divisant la France agricole en deux grandes parties entièrement différentes : d'une part,

dans les provinces du nord, de l'est et du sud-est, et de l'autre dans celles de l'ouest, du centre et du sud-ouest; dans l'intérêt général, nous ne saurions trop insister sur ces différences caractéristiques.

Dans l'une on trouve les capitaux, la population, la circulation, l'industrie, dont les développements ont assuré la production, le progrès, la richesse.

Dans l'autre, on rencontre pénurie de capitaux, population rare et disséminée, défaut de circulation et d'industrie, défaut de production, ignorance, routine et misère, sauf les exceptions.

L'effet de ces situations si opposées et si remarquables, s'est manifesté sur la propriété foncière, dans la première partie, par des mutations accélérées, la mobilisation et le morcellement du sol, conséquence naturelle de l'aisance générale et du développement de l'industrie: la propriété foncière y est entraînée dans le tourbillon de la circulation et se trouve industrialisée par la force des choses et la puissance des intérêts privés.

Dans l'autre partie l'immobilité est parvenue à l'état chronique, le sol, divisé en vastes domaines exploités par le personnel qui l'habite isolément, tend à l'agglomération, par la réunion en grandes terres, dont la production médiocre est susceptible de recevoir les plus grandes et les plus fructueuses améliorations.

Cette situation des contrées arriérées réclame l'attention des propriétaires, des hommes d'Etat et de l'administration supérieure; elle appele l'intervention du gouvernement, pour provoquer l'extension et l'application des moyens d'amélioration, soit pour faire en-

treprendre par les communes la réparation plus active des chemins vicinaux, soit pour diriger et stimuler l'action des associations agricoles, soit pour l'organisation du crédit agricole, soit pour la fondation d'entreprises d'amélioration, non pas à l'aide des fonds prélevés sur le budget de l'État, mais seulement par l'encouragement et le haut patronage des fonctionnaires de tous rangs et la haute protection accordée à ces mesures par l'administration.

Il résultera de l'ensemble des mesures indiquées l'établissement de grandes améliorations sur les vastes domaines de ces contrées à l'abri du morcellement, si ce n'est sur quelques points privilégiés, la faculté assurée à la grande propriété de s'étendre et à la grande culture de se développer avec tous les avantages attachés à l'emploi des capitaux; des machines et des instruments perfectionnés et des méthodes raisonnées, par une production animale et végétale, souvent élevée au quintuple de celle actuelle, sur un grand nombre de points, pendant que d'un autre côté les domaines situés dans les parties riches et populeuses continueraient à suivre l'impulsion du développement général de l'action industrielle, non-seulement sans inconvénient, mais encore avec avantage, puisque leur morcellement et leur mobilisation ne sont qu'une modification de la propriété, une répartition en d'autres mains, par l'effet de l'activité industrielle, le jeu naturel des transformations auxquelles sont soumises toutes les valeurs qui composent la richesse publique et forment le domaine des fortunes particulières si essenciellement mo-

biles chez un peuple livré au commerce et à l'industrie sur une large échelle.

Il ne peut être douteux, sous la puissance du génie industriel de notre époque, que quelques exemples des grandes améliorations de la propriété foncière, dans les contrées arriérées, ne fassent oublier les fautes ruineuses des précédents améliorateurs, les déceptions et les mécomptes qui jettèrent tant d'effroi dans les familles et firent tant d'ennemis à l'agriculture, et qu'un grand nombre de propriétaires trouvant dans une entreprise d'amélioration agricole et le séjour à la campagne, une source de revenus élevés et toutes les jouissances que peut procurer chaque jour une occupation agréable, indépendante, variée, lucrative, perdront insensiblement le gout des distractions de la ville et fuiront l'oisiveté forcée qui en résulte, en désertant les rangs de cette grande armée permanente, poursuivant avec un acharnement digne d'une meilleure cause, le siége de tant de places, grandes et petites, et qui se recrute dans toutes les classes, au point d'obstruer les approches de toutes les carrières, malgré les désappointements de tous les jours. Dès lors s'opèrera cette modification profonde dans les habitudes actuelles qui se sont établies à la suite de toutes les vissicitudes auxquelles ont été soumises tant de fortunes particulières dans les diverses phases qu'a parcourues le pays. C'est alors qu'entrés dans une voie nouvelle, les propriétaires fixés à la campagne répandront autour d'eux l'abondance et le bien-être, et contribueront à cimenter les bases de la révolution agricole qui produira de si heureux résultats sur

les mœurs rurales et de si favorables influences sur le développement de la prospérité générale.

La propriété foncière est donc en situation d'offrir actuellement aux anciennes familles, comme à toutes les personnes riches, l'une des plus belles carrières qu'elles puissent désirer, l'emploi de grands capitaux surement et lucrativement placés, l'occasion facile et séduisante de répandre dans une contrée arriérée l'exemple des améliorations les plus profitables, le moyen certain d'augmenter leurs fortunes en contribuant à enrichir le pays, et celui bien aussi important de laisser à leurs enfants l'exemple d'une vie active, laborieuse et utile à leurs intérêts, comme au bien public et une carrière ouverte à chacun d'eux, dans laquelle on peut parvenir sans intrigue et sans crainte de perdre la faveur du pouvoir; c'est ainsi que la grande propriété pourra se reconstituer en retrouvant les principaux avantages de ses anciennes positions, et se plaçant à la tête des grandes améliorations agricoles, comme le font tant de puissantes familles en Angleterre, en Allemagne, en Pologne... Ne sont-ce pas là des titres suffisants pour mériter l'estime et la reconnaissance des populations et un but assez élevé pour satisfaire l'ambition du plus grand nombre?

Tel est, à nos yeux, l'avenir de la propriété territoriale en France: division, répartition, morcellement en petits domaines exploités par les propriétaires et les fermiers, la petite et la moyenne culture, dans toutes les parties de nos provinces riches, populeuses et fertiles,

réunion, agglomération en vastes domaines et grandes terres exploités et améliorés par les propriétaires, les fermiers, les métayers, la moyenne et la grande culture, dans toutes les contrées pauvres, dépeuplées et arriérées.

Cette situation générale s'est déjà établie et s'étendra nécessairement en plus ou moins de temps dans toutes nos provinces pauvres depuis si longtemps abandonnées à elles-mêmes; dans les autres elle s'agrandit rapidement par les soins d'une administration éclairée, habile, paternelle, afin d'obtenir un proprès rapide là où il a besoin d'appui et d'établir ainsi un contrepoids à l'entraînement industriel et une augmentation considérable de produits qui nous sont si nécessaires. C'est, à notre avis, le moyen le plus assuré, le plus efficace d'obtenir la solution de l'une des plus graves questions tout à la fois agricole, politique et sociale, économique et nationale qui aient fixé l'attention publique dans ces dernières années, et qui occupe encore en ce moment même tous les esprits, la subsistance générale de la population tout entière.

Les besoins de l'agriculture française, pour atteindre de si hautes destinées et rendre au pays les plus immenses services, sont infiniment plus considérables et plus urgents que ceux de l'agriculture anglaise, si riche et si puissante. Si donc, chez nos industrieux voisins, le gouvernement a cru devoir intervenir par des dotations considérables affectées à l'amélioration d'un sol déjà si productif, à plus forte raison devons-nous comp-

ter sur la sollicitude et l'appui de notre gouvernement en faveur de nos provinces si pauvres, si arriérées, si dignes d'intérêt et si riches d'avenir.

BRETON.

EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Relatifs aux travaux de M. Ch. Brame.

Docteur en médecine, membre de la Société philomathique, etc.

Minéralogie.— *Recherches sur les densités du soufre* (1).

L'auteur résume dans les termes suivants les conséquences qui se dérivent de son nouveau travail.

« 1° Les pesanteurs spécifiques des diverses variétés de soufre, ou états moléculaires, connues jusqu'aujourd'hui, étaient peu concordantes, non-seulement pour les différentes formes, mais encore pour chacune en particulier, et cela, dans des limites qui dépassent toutes les erreurs possibles dans l'expérimentation. Les causes des différences tiennent tantôt aux corps étrangers contenus dans le soufre employé, tantôt aux circonstances variables dans lesquelles l'état moléculaire a été obtenu, tantôt à l'action des agents physiques sur le soufre dans un état moléculaire donné. Les limites de la variation paraissent être comprises entre 1,87 ou 1,9319, densité inférieure du soufre mou, et 2,0757, densité la plus élevée qu'on ait trouvée au

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1852.

soufre natif cristallisé. Cependant, la limite supérieure de la densité du soufre paraît pouvoir s'élever davantage, jusqu'à 2,08 — 2,09, et peut-être même jusqu'à 2,1.

« 2° Les accroissements de densité du soufre témoignent de la persistance d'un mouvement moléculaire sensible dans un corps d'apparence solide. Ce mouvement est plus ou moins lent ou plus ou moins rapide, et prouve que souvent le repos dans lequel semblent être les molécules du soufre n'est qu'apparent.

« 3° L'accroissement lent de la pesanteur spécifique ne détermine pas toujours la condensation complète de la matière ; si bien que nous ne connaissons peut-être pas le soufre dont les molécules seraient en équilibre statique. Mais le soufre naturel cristallisé et le soufre durci ancien s'en rapprochent probablement le plus ; les cristaux de fusion s'en rapprochent également, bien qu'ils conservent une densité un peu inférieure à celle des précédents.

« 4° L'état cristallin octaédrique ne paraît pas être le terme nécessaire vers lequel tendraient toutes les formes du soufre, du moins intégralement. Dans tous les soufres artificiels, il existe un mélange de soufre cristallin et de soufre membraneux, ce qui a été reconnu par M. Ch. Deville comme par moi-même. (D'après cela, je crois pouvoir comparer plusieurs états moléculaires du soufre à ceux de quelques verres, etc.)

« 5° La tendance de tous les états moléculaires du soufre pris dans leur ensemble serait réellement vers l'état compacte, amorphe ou cristallin, transparent ou

opaque. La forme et l'état utriculaire du soufre sont le lien nécessaire des faits exposés dans ce Mémoire, et des conclusions de MM. Scherer, Marchand, Ch. Deville et de moi-même, qui sont relatives à la corrélation du passage d'un état moléculaire à un autre, avec un changement de chaleur spécifique, de cristallisation et de pesanteur spécifique. Il en est de même du changement de la volatilité, du point de fusion, de la divisibilité et des propriétés chimiques, comme je l'ai fait fait voir il y a plusieurs années.

« 6° L'état utriculaire du soufre peut donc persister longuement sous les autres formes apparentes de ce corps. Encore une fois, c'est dans cette circonstance qu'il faut reconnaître la cause des changements des propriétés physiques et chimiques que présente le soufre à divers états.

« 7° La densité du soufre est une des principales propriétés physiques variables qui sont en corrélation directe avec la persistance de la forme utriculaire, sous les autres formes apparentes du soufre. »

CRISTALLOGRAPHIE. — *Sur l'amorphisme et le polymorphisme du soufre, par M. Ch. Brame* (1).

« En résumé, si l'on compare entre elles les propriétés du même ordre qui caractérisent chacune des deux formes cristallines du soufre, on peut établir le tableau suivant :

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1853.

RHOMBOCTAÈDRE DE 101° 47'.	PRISME OBLIQUE OU SYSTÈME MONOCLINIQUE.
1. *Couleur*.......... Incolore ou jaune, transparent ou opaque.	Jaune ; miellé ; brun.
2. *Consistance*..... Dur, cassant, friable.	Plus ou moins mou, flexible.
3. *Densité*.......... 2,07.	Minima 1,933 ; Maxima 1,9820.
4. *Émission de vapeur* à la température ordinaire............... Nulle.	Émet de la vapeur condensable par une lame de verre en vésicules et rhomboctaèdres ; ou bien colorant l'argent et le mercure.
5. *Point de solidification* apparente ou de fusion................. 110-113 degrés.	De 110 à 104 degrés et au-dessous.
6. *Action de la chaleur*, 100 degrés et au-dessous................ Peut le rendre opaque sans affecter la densité.	Le rend opaque, en changeant la densité et la forme cristalline, qui devient rhomboctaèdre.
7. *Action de la lumière*. Nulle.	Agit comme la chaleur.
8. *Contraction*.......... Nulle ou insensible.	Se contracte d'une quantité variable.
9. *Actions mécaniques*. Sans effet.	Déterminent la métamorphose opaque et rhomboctaédrique.
10. *Métamorphose*...... Nulle.	Rhomboctaèdres cytogénés.
11. *Chaleur produite* par la métamorphose..... Nulle.	12°,5 ou 2,37 unités caloriques. (M. Mitscherlich).
12. Par les dissolvants, liquides ou gazeux, en faible quantité................................ Rhomboctaèdres plus petits.	Rhomboctaèdre.
13. *Chaleur spécifique*....................... 1. (MM. Scherer et Marchand).	1,021.
14. *Chaleur dégagée par la combustion*................ 2220 calories. (MM. Favre et Silbermann).	40 calories en plus.
15. *Solubilité* dans le sulfure de carbone............ Complète.	0,05 ne se dissolvent pas ; résidu ayant la forme du prisme oblique. (Ch. Deville).
16. *Actions chimiques* : Vapeurs de mercure, d'iode, etc., à la température ordinaire....... Nulles.	Sulfure de mercure ayant l'aspect métallique, iodure de soufre, etc.

« Quelque grandes que soient les différences entre les propriétés du soufre, sous les deux formes, la présence de l'état utriculaire dans le prisme oblique les explique.

« En effet, l'utricule est un petit sac, qui renferme du soufre en partie liquide, en partie mou, qui émet de la vapeur, cristallise et durcit avec le temps, ou par l'action de la chaleur, celle des dissolvants, les actions mécaniques, et qui se colore en absorbant de la vapeur de soufre ; qui absorbe celles de mercure et d'iode à la la température ordinaire, etc. Cela explique la coloration brune des aiguilles ou prismes obliques. Leur faible densité, 1,933 à 1,982, augmentant plus ou moins rapidement, suivant l'activité de la métamorphose utriculaire, l'émission de vapeur à la température ordinaire, l'abaissement du point de fusion, l'action de la chaleur au-dessous de 100 degrés, l'action de la lumière, qui agit comme la chaleur; la contraction des prismes dans les utricules cristallisant en rhomboctaèdres ; cela explique la chaleur produite pendant la cristallisation par la condensation des utricules ; cela explique également la chaleur spécifique plus élevée ; cela explique la chaleur dégagée par la combustion, qui est la même que celle que dégage le soufre mou ; cela explique la métamorphose en rhomboctaèdres par l'action des dissolvants en plus ou moins grande quantité.

« L'insolubilité, dans le sulfure de carbone à la température ordinaire, de l'enveloppe extérieure des prismes obliques se trouve également expliquée par la condensation à l'extérieur et l'accolement des enveloppes utriculaires, tandis que la matière interne, où

les enveloppes ne sont pas soudées, est dissoute. La forme du prisme oblique doit être attribuée d'ailleurs à l'action d'un excès de dissolvant (1).

« Enfin, les actions chimiques sont précisément celles de l'utricule intacte acristalline.

« Au contraire, sous la forme de rhomboctaèdre, le soufre possède des propriétés identiques avec celles de l'utricule après qu'elle a cristallisé ; la forme à laquelle donne lieu l'utricule étant d'ailleurs le rhomboctaèdre, ou une forme dérivée.

« Ainsi se trouve expliqué l'état allotropique et isomérique du prisme oblique, dont l'apparition coïncide seulement avec la condensation des vapeurs blanche ou jaune du soufre, et leur passage à l'état utriculaire. Ainsi mes recherches conduisent, entre autres conséquences, à reconnaître une fois de plus l'importance de la forme cristalline définitive et persistante si bien établie par Haüy, et à laquelle la conductibilité inégale suivant les axes, démontrée par M. de Senarmont, est venue prêter un nouvel appui, de même que l'ensemble des recherches sur l'isomorphisme en avait auparavant relevé la valeur. La forme persistante est corrélative, comme on l'a vu, avec un grand nombre de propriétés physiques et chimiques. Elle est véritablement l'un des caractères distinctifs de l'espèce chimique, comme l'entend M. Chevreul ; le rhomboctaèdre de soufre caractérise ce corps. Au contraire, dans les prismes de fusion existe un état qui explique leurs propriétés physiques

(1) Ch. Brame, *Comptes-rendus*, 1849.

et chimiques particulières, et dans cet état le soufre ne se revêt qu'accidentellement, et seulement à l'extérieur, de la forme du prisme oblique; tandis que la matière interne cristallise rapidement en rhomboctaèdre. Le prisme oblique n'est donc pas une espèce; et l'état utriculaire qu'il masque y est, pour ainsi dire, un état latent, correspondant à la chaleur latente.

« Dans la deuxième partie de ce Mémoire, je ferai au soufre mou l'application du même point de vue, en passant en revue les propriétés physiques et chimiques correspondant à celles des deux formes cristallines. Puis j'examinerai, d'un point de vue général, l'allotropie, l'isomérie, l'amorphisme, le dimorphisme et le polymorphisme du soufre, et je chercherai à montrer que les idées que ces mots représentent ne sont pas si disparates et opposées qu'on le croit généralement; ce sont, en effet, des modifications moléculaires, qui ont une source commune, l'état utriculaire et ses métamorphoses. »

CRISTALLOGÉNIE. — *Sur la forme utriculaire et la cristallisation du phosphore*, *par Ch. Brame* (1).

« J'ai décrit une partie des phénomènes que présente le phosphore utriculaire. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie un tube, sur la paroi duquel on avait disposé un grand nombre de petits globules de phosphore. Ce tube, scellé à la lampe, a été maintenu dans l'obscurité, à

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1852.

la température ordinaire, pendant douze heures; puis il a été exposé six heures par jour à la chaleur d'une étuve (60 à 75 degrés) pendant un mois et demi. A cette époque, il n'existait parmi les globules de phosphore que quelques cristaux disséminés, tandis qu'à une chaleur un peu inférieure, un autre tube semblable au premier, entouré de sable et maintenu dans une étuve constamment chauffée, a présenté une cristallisation fort rapide des globules de phosphore.

« Au bout d'un mois et demi, une partie du premier tube a été exposée au soleil pendant deux heures (température de l'air à l'ombre + 6 degrés); l'autre partie du tube, enveloppée d'une étoffe noire, était encore abritée par un étui en carton. A la fin de cette expérience, les globules et les cristaux exposés au soleil sont colorés en rouge; il en est de même des globules et des cristaux situés dans la partie du tube la plus voisine de ceux-ci, et qui est incomplétement abritée.

« Ensuite, le tube ayant été garanti de l'action de la lumière et abandonné à la température ordinaire, on trouve quelques jours plus tard que presque tous les globules, ayant $0^{m},001$ et moins, sont en voie de cristallisation, isolée ou *interutriculaire* (*dentrites*).

« Sur beaucoup de globules, rougis au soleil, se sont développés des cristaux parfaitement incolores, et l'on voit au voisinage quelques traces de phosphore rouge d'aspect membraneux. Sur d'autres globules se sont également formés des cristaux par absorption de vapeur, et de très-petits globules voisins ont disparu.

« Mais le plus grand nombre des globules se sont

métamorphosés par un développement cristallogénique direct (aplatissement et extension) et intérieur (syncristallie).

« Parmi les cristaux, en général assez mal déterminés, ont reconnaît cependant des prismes rhomboïdaux droits (1), très-nets (qui paraissent être la forme dominante) et leurs dérivés : prismes hexagones irréguliers ou à peu près réguliers. Plusieurs de ces derniers sont incomplets par manque de matière active ; ces prismes incomplets, comme ceux du camphre, également cytogénés, rappellent les macules de la variété de pegmatite, appelée vulgairement *pierre de Judée* (cristaux de quartz incomplets).

« Les expériences dont je viens de décrire quelques résultats concourent avec celles que j'ai publiées antérieurement, pour montrer que le phosphore forme non-seulement des vésicules cristallogéniques, qui se métamorphosent par la formation en cyclides, mais encore de véritables utricules.

« Je crois devoir ajouter que l'action de la lumière diffuse un peu vive sur les cristaux du phosphore, que j'ai observée dans beaucoup d'autres circonstances, dont j'ai annoncé les résultats, de même que l'action de la lumière solaire directe, montre que la couleur rouge n'appartient pas exclusivement au phosphore amorphe, dont on doit la découverte à M. Schroetter. »

(1) Les cristaux de phosphore, obtenus dans d'autres circonstances, appartiennent, comme on sait, au système régulier, et ont la forme de dodécaèdres rhomboïdaux.

Physique. — *Sur la structure des corps solides, par M. Ch. Brame.*

Lettre à M. Babinet (1).

« J'ai eu l'honneur de vous faire part, à plusieurs reprises, des résultats que j'ai obtenus, en m'occupant de la structure intime des corps solides, cristallisés ou amorphes, et en cherchant à la mettre à nu. Je vous envoie aujourd'hui le grenat que vous m'avez confié, afin d'y faire apparaître des stries, qui expliquassent les deux lignes non perpendiculaires qui se forment sur les faces des grenats, lorsqu'on y reçoit l'image d'une flamme; l'expérience, comme vous l'avez constaté vous-même, a bien réussi.

« Le grenat employé est de la variété ferrugineuse de couleur rouge-brun; il renferme du mica à l'intérieur, si bien que son aspect rappelle un peu celui de l'aventurine.

« Du 4 août au 8 octobre, ou pendant deux mois, il a été à demi plongé dans de l'eau acidulée par de l'acide fluorhydrique (2 pour 100); la partie plongée a donné le résultat attendu, tandis que la partie émergée a été respectée, comme on le pense bien. Plusieurs faces plongées ont été profondément ou superficiellement attaquées. Sur les premières, du mica a été mis à nu; sur les secondes, sont apparues des stries parallèles aux arêtes, et l'on voit sur plusieurs faces principales de petites lames rhomboïdales étroites et allongées, qui forment des stries dans deux directions,

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1855.

obliques l'une à l'autre. Cela explique, comme vous l'avez si bien prévu, les deux lignes non perpendiculaires qui se forment sur les faces des grenats, lorsqu'on y reçoit l'image d'une flamme.

« La présence du mica dans les grenats cristallisés et le procédé commode qui permet de mettre celui-ci à nu, pourra faciliter aux géologues leurs recherches sur le métamorphisme, indiqué par la composition des grenats, et variable avec la nature de la roche dans laquelle ils sont enclavés, comme l'ont fait remarquer MM. Mitscherlich et Dufrénoy.

« Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous annoncer que j'ai fait naître sur le verre, et en peu de temps, des cercles analogues à ceux qu'a observés M. Brewster sur des échantillons de verre composé, trouvé dans les ruines de Ninive; la surface de ces verres présentés à l'Association britannique par M. Brewster, était couverte de plaques iridescentes de couleur très-brillante. Il y a quelques années, M. Brewster a déjà eu occasion d'expliquer la marche de cette décomposition, à propos d'un morceau de verre altéré. Il avait contenu du manganèse, qui s'était séparé à des places centrales, autour duquel des cercles de cristaux les plus ténus de véritable quartz s'étaient arrangés d'eux-mêmes, bordés par des cercles de manganèse irréguliers et dentelés, disposés en anneaux concentriques, etc.

« J'ai produit sur le verre des cercles réguliers ou irréguliers, isolés ou concentriques, dentelés à l'intérieur (cristaux incomplets ou altérés). Pour cela on plonge

des fragments de verre épais, dans un mélange de fluorure de calcium et d'acide sulfurique concentré, ou bien on les expose à l'action de la vapeur de l'acide fluorhydrique. Au centre des cercles, on trouve presque toujours soit une petite cavité, soit un petit noyau. En même temps, une ou plusieurs cassures du verre se couvrent de stries, de petites anfractuosités, etc.

« Les observations de M. Brewster et les miennes me semblent propres à jeter beaucoup de jour sur la formation des orbicules siliceux, des grès et des agates, qui fait le sujet d'un beau travail d'Al. Brongniart ; et, d'un autre côté; celle-ci me semble se rattacher directement, comme celle des cercles du verre eux-mêmes aux formations encyclides que j'ai découvertes.

« Je crois devoir aussi vous rappeler la nacre, que présentent dans certaines directions les cristaux de bichrômate de potasse, clivés par la voie humide. J'ai réussi à nacrer le carbonate de chaux, métastatique, au moyen de l'acide carbonique humide ; la nacre que ce minéral présente s'explique par un grand nombre de petites inégalités de petits enfoncements équidistants. Sur le verre, les très-petites vésicules de soufre prennent aussi un aspect nacré. Ainsi, la nacre des minéraux, si difficile à expliquer, cemme vous le disiez, paraît devoir être attribuée à de nombreuses réflexions de la lumière, qui s'effectuent à la surfacc de corps très-divisés, équidistants ou à peu près, que ces corps soient cristallisés ou amorphes.

« J'ai réussi à cliver des spinelles au moyen de la potasse : ces spinelles étaient en petits galets presque

opaques ; plusieurs sont devenus transparents et ont pris une assez belle eau. Ce procédé me paraît donc pouvoir être appliqué dans la joaillerie. La surface attaquée, et sur laquelle les clivages sont manifestes, a abandonné de l'alumine à la potasse. On a pu aussi cliver les spinelles par l'acide fluorhydrique.

« La potasse et le carbonate de potasse attaquent à froid divers corps insolubles ou peu solubles. Ainsi les diverses variétés de chaux carbonatée rhomboédrique, l'arragonite, le sulfate de baryte natif en gros cristaux, le gypse, sont attaqués par la potasse à froid. L'acide chlorhydrique très-faible, à 100 degrés, communique au spath d'Islande un très-bel éclat, et peut en polir les faces. Ce procédé, étendu à d'autres cristaux, pourra peut-être rendre quelques services à la cristallographie.

« J'ai décrit les résultats que j'ai obtenus sur l'alun, le soufre, la chaux carbonatée métastatique, l'arragonite, des sels de potasse, de soude, de fer, de cuivre l'acide tartrique, etc. Les cristaux de sulfate de zinc et d'alun ont présenté dans leur structure des lignes courbes qui me paraissent devoir attiré l'attention des physiciens et des cristallographes. Des cristaux recouverts de cire ont paru avoir une solubilité inégale, suivant les axes ; ce résultat me semble avoir de l'analogie avec ceux que M. de Senarmont a obtenus dans son beau travail sur la conductibilité inégale pour la chaleur, suivant les axes.

« Je termine cette lettre en vous annonçant que j'ai pu, au moyen du sulfure de carbone, cliver des oc-

taèdres rhomboïdaux naturels ou artificiels de soufre, de telle manière qu'ils se sont réduits à une tablette à base carrée, dont les diagonales sont dans le sens de deux axes principaux de l'octaèdre. Ces tablettes, je les avais obtenues antérieurement, soit par la division du soufre liquide, au moyen du doigt, soit par le ramollissement des utricules, au moyen de la chaleur. Je me suis assuré que, dans tous les cas, ces tablettes sont des carrés parfaits ; je les ai mesurées un grand nombre de fois, et toujours j'ai trouvé les côtés égaux et les angles de 90 degrés. Or ces tablettes ne se modifient, le plus souvent, que sur les deux angles droits correspondant aux angles aigus du rhombe.

« Ainsi, dans ce cas, il y a symétrie géométrique et dissymétrie physique. Cela vient donc à la suite des remarquables travaux de M. Delafosse sur la boracite et autres cristaux. « L'identité absolue comporte deux « conditions, a dit M. Delafosse, l'une géométrique, « l'autre physique. »

« Dans la boracite, la condition physique est différente, la condition géométrique (*générale*) est semblable ; ici la condition géométrique est semblable, la condition physique est différente.

« Il faut noter que la tablette carrée, engendrée par le prisme rhombodal droit du soufre, est à la limite des prismes directs et inverses. J'ai obtenu les octaèdres correspondants très-aplatis qui me paraissent avoir été pris pour des prismes obliques par diverses personnes.

« Enfin je crois devoir faire remarquer que si mes

observations sur le clivage du souffre par le sulfure de carbone, ajoutent un fait d'un nouvel ordre à la loi de M. Delafosse, les stries du grenat, non-seulement confirment vos belles observations sur les phénomènes lumineux qui se produisent à la surface de ce cristal, mais encore ils viennent à l'appui des idées de M. Delafosse sur la constitution moléculaire du sulfure de fer triglyphe qui, suivant ce savant professeur, est un cube composé de prismes rectangulaires droits. »

TOXICOLOGIE. — *Acide cyanhydrique retrouvé dans un cadavre humain, trois semaines après la mort, par M. Ch. Brame* (1).

« Un jeune homme de Tours s'étant empoisonné volontairement avec de l'acide cyanhydrique médicinal au douzième, dont il paraît avoir avalé environ 25 grammes, je fus appelé comme expert, trois semaines après l'inhumation, afin de rechercher s'il était possible de déceler l'acide cyanhydrique dans le cadavre. Je suis parvenu à reconnaître et à doser une quantité notable de ce poison qui s'est maintenu dans l'estomac. Additionné d'azotate d'argent neutre et pur, il s'y est formé en abondance un précipité floconneux et jaunâtre, qui, bien lavé et séché dans le vide pneumatique, et chauffé ensuite quelques instants au bain-marie, a pris une couleur grisâtre. Ce précipité était soluble dans l'ammoniaque et le cyanure de potassium.

(2) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1854.

Décomposé à chaud par le potassium, il a formé du cyanure de potassium, avec lequel il a été facile d'obtenir de l'acide cyanhydrique et du bleu de Prusse. Délayé dans l'eau et soumis à l'action d'un courant d'acide sulfhydrique, il a donné lieu à une solution claire et limpide d'acide cyanhydrique, lorsqu'on eut séparé par le filtre le sulfure d'argent formé. Au moyen de l'acide chlorhydrique, on a pu en obtenir de l'acide cyanhydrique, d'une odeur très-forte, et dont la vapeur, reçue dans une solution de nitrate d'argent, l'a précipité en blanc ; le précipité était soluble dans l'ammoniaque. Le précipité primitif, chauffé à la lampe, dans un tube étroit fermé à un bout, a donné de l'acide cyanhydrique et quelques gouttelettes d'eau, etc. Ce même précipité, chauffé doucement avec de la potasse caustique n'a donné lieu à aucun dégagement d'ammoniaque.

« L'acide cyanhydrique avait donc persisté dans l'estomac trois semaines après l'inhumation. Il ne paraît pas y avoir contracté de combinaison chimique. Il y était en quantité assez considérable, car j'ai pu recueillir environ 0 gr., 60 de cyanure d'argent, soit à peu près 0 gr., 120 d'acide cyanhydrique. »

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques

FAITES EN 1854 AU JARDIN BOTANIQUE DE TOURS

Par M. TASSIN,

Membre de la Société d'agriculture.

MOIS.	BAROMÈTRE.			THERMOM.			HYGROM.		
	Moyennes.	Maxima.	Minima.	Moyennes.	Maxima.	Minima.	Moyennes.	Maxima.	Minima.
Mai . . .	755,56	766,24	745,81	15°0	21,5	4°5	64,8	79,5	51,0
Juin. . .	757,38	765,54	748,90	17°4	30,8	6,8	67,0	78,5	52,0
Juillet .	758,07	763,59	752,11	20,5	35,6	10,0	63,4	78,5	52,0
Août . .	760,63	768,67	753,39	19,4	31,3	9,4	63,1	77,0	55,0
Septem.	762,88	768,76	757,79	18,2	29,9	3,7	62,1	68,5	55,5
Octobre	757,08	769,42	739,48	13,4	28,0	1,9	69,1	81,5	55,0
Novem .	754,46	771,76	734,36	5,0	19,2	-2,9	78,5	81,0	65,0
Décemb.	760,59	775,12	737,45	5,7	12,3	-1,0	75,5	81,0	64,5
Moyenne.	758,33	768,63	746,16	14,3	26,0	4°0	67,9	78,1	56,2

SUITE DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES EN 1854.

MOIS.	VENTS DOMINANTS. Nombre de jours.															
	N.	N. N.-E.	N.-E.	E. N.-E.	E.	E. S.-E.	S.-E.	S. S.-E.	S.	S. S.-O.	S.-O.	O. S.-O.	O.	O. N.-O.	N.-O.	N. N.-O.
Mai . . .	»	1	6	»	1	»	»	»	»	9	6	1	2	»	5	»
Juin. . .	»	»	5	»	»	»	»	1	»	1	11	»	3	4	5	»
Juillet. .	»	3	»	»	»	»	5	3	»	8	1	»	8	2	1	»
Août. . .	»	»	6	»	1	»	4	»	»	2	8	2	2	1	3	2
Septemb	2	»	1	10	4	»	1	2	»	4	3	»	2	»	»	1
Octobre.	»	»	4	»	1	»	»	»	3	11	9	»	1	1	1	»
Novem .	2	4	3	2	1	»	»	»	»	6	3	1	»	»	3	5
Décemb.	3	»	1	»	»	»	»	»	»	3	11	»	»	3	9	1
	7	8	26	12	8	»	10	6	3	44	52	4	18	11	27	9

MOIS.	NOMBRE DE JOURS AVEC :								PLUIE EN CENTIMÈTRES CUBES.
	Brouillard.	Pluie.	Grêle.	Neige.	Gelée bl.	Gelée.	Tonnerre.	Éclairs.	
Mai . . .	»	18	2	»	6	»	4	»	33,3
Juin. . .	»	16	»	»	2	»	2	»	57,3
Juillet. .	3	13	»	»	»	»	3	»	61,9
Août. . .	3	8	»	»	»	»	1	»	24,7
Septemb	3	»	»	»	»	»	»	»	0,0
Octobre.	4	14	»	»	4	»	1	3	112,8
Novem .	6	17	»	»	3	5	»	»	63,5
Décemb.	2	12	1	1	10	1	»	»	36,8
	21	98	3	1	25	6	11	3	390,3

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites en 1855.

MOIS.	BAROMÈTRE.			THERMOM.			HYGROM.		
	Moyennes.	Maxima.	Minima.	Moyennes.	Maxima.	Minima.	Moyennes.	Maxima.	Minima.
Janvier .	762,20	772,86	743,54	0°9	10,0	15,0	73,0	81,0	59,5
Février .	750,08	762,11	736,84	2,4	15,0	-8,2	73,9	80,0	64,5
Mars . .	750,97	768,06	727,23	12,3	17,5	-2,5	66,9	77,5	56,0
Avril. . .	759,93	765,34	748,48	10,8	25,0	0,0	60,5	70,0	50,0
Mai . . .	753,99	763,58	744,56	12,1	24,9	2,2	65,8	79,5	53,0
Juin. . .	759,76	767,52	749,69	15,7	30,4	6,4	65,3	78,5	53,0
Juillet. .	757,83	765,67	749,64	18,5	27,5	10,8	64,0	74,5	55,0
Août. . .	760,02	765,96	753,13	18,7	34,4	10,5	64,1	75,5	54,0
Septem .	757,81	766,61	746,85	15,5	24,7	6,2	66,6	77,0	57,0
Octobre.	755,20	767,70	739,75	12,2	20,0	4,0	73,6	80,0	67,4
Novem .	758,80	767,37	749,33	3,7	11,2	-3,4	75,2	81,0	67,0
Décemb.	757,99	768,81	749,00	2,4	13,9	-7,2	74,0	81,5	55,5
Moyennes.	757,04	766,79	744,08	10,4	21,2	2,9	68,5	78,5	57,6

SUITE DU RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES EN 1855.

MOIS.	VENTS DOMINANTS. Nombre de jours.																PREUVE.	NOMBRE DES JOURS DE :							PLUIE et NEIGE.	
	N.	N. N.-E.	N.-E.	E. N.-E.	E.	E. S.-E.	S.-E.	S. S.-E.	S.	S. S.-O.	S.-O.	O. S.-O.	O.	O. N.-O.	N.-O.	N. N.-O.		Brouillard.	Pluie.	Grêle.	Neige.	Gelée bl.	Gelée.	Tonnerre.	Udomètre.	Neige tom.
																									mm	cent.
Janvier .	1	»	12	»	4	»	2	1	1	»	2	1	1	»	2	4	31	3	1	»	5	4	2	»	1,1	6,0
Février .	2	2	5	»	5	»	2	»	»	1	10	»	»	»	1	»	28	3	10	»	4	2	9	»	15,5	31,0
Mars. . .	1	»	7	2	»	1	2	»	1	4	5	5	»	1	2	»	31	11	5	3	3	6	3	1	58,8	0,0
Avril. . .	»	2	11	8	»	»	»	»	»	»	»	4	3	»	2	»	30	»	5	»	»	3	»	»	3,7	0,0
Mai . . .	1	»	3	»	3	»	7	»	»	»	12	»	»	»	5	»	31	»	21	1	»	1	»	3	99,5	0,0
Juin. . .	1	1	5	»	2	»	1	»	»	»	7	1	5	»	5	2	30	»	11	1	»	»	»	3	60,1	0,0
Juillet. .	1	1	1	»	1	»	3	1	»	»	6	»	11	»	2	1	31	2	11	»	»	»	»	6	41,1	0,0
Août. . .	»	»	10	»	»	»	3	2	»	»	6	»	5	»	5	»	31	1	5	»	»	»	»	5	29,1	0,0
Septem .	1	3	13	1	1	1	1	»	»	»	3	»	2	»	1	»	30	2	9	»	»	»	»	4	95,5	0,0
Octobre.	»	»	1	»	1	»	2	»	»	»	23	»	2	»	2	»	31	6	19	»	»	»	»	»	104,2	0,0
Novem .	1	1	11	»	1	»	1	»	»	1	2	1	»	»	5	»	30	8	7	»	»	5	5	»	49,7	0,0
Decemb.	»	»	5	»	6	»	2	»	»	3	6	1	5	»	3	»	31	6	1	»	3	»	15	»	7,2	0,0
	9	10	87	11	27	2	29	4	2	9	82	13	37	4	35	7	365	42	109	5	15	21	34	22	535,5	37,0

OBSERVATIONS MÉTÉORORLOLOGIQUES FAITES EN 1856.

JANVIER.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
				mm				
1	756,70	6,9	77,0		10,1	1,0	E.	Clair.
2	49,09	6,5	79,0	2,4	7,6	3,2	S. E.	Couvert.
3	48,87	6,5	80,0	8,4	8,5	4,9	S. O.	Idem.
4	50,10	4,7	78,0	0,0	7,5	0,8	S. E.	Idem.
5	46,91	9,0	77,5	2,2	10,1	5,0	S. E.	Idem.
6	39,41	9,4	78,0	2,6	10,4	7,8	S. E.	Idem.
7	31.87	7,7	78,0	4,2	8,5	4,0	S. O.	Idem.
8	35,24	9,2	74,0	3,1	10,1	4,5	S. O.	Demi-couvert.
9	38,00	9,1	80,0	0,0	9,7	5,0	S. O.	Couvert.
10	38,06	8,9	78,0	0,0	11.0	4,8	S. E.	Demi-couvert.
11	47,65	1,8	78,0	2,3	2,3	0,5	N. E.	Couvert.
12	62,34	0,5	69,0	0,0	0,7	-1,0	N. E.	Clair.
13	69,71	-1,7	75,0	0,0	0,1	-2,6	N. E.	Idem.
14	61,11	-0,8	63,0	0,0	0,1	-5,2	N. E.	Idem.
15	61,88	1,3	82,0	0,0	3.0	-0,8	S. O.	Couvert.
16	61,66	4,5	81,0	0.0	5,0	-1,0	E.N.E.	Idem.
17	53,99	6,7	77,0	0,0	7,2	3,0	E. S.E.	Idem.
18	51,49	8,3	81,0	0,0	10,8	5,0	S. O.	Demi-couvert.
19	43,21	10,2	77,0	0,0	11,5	6,4	S. O.	Idem.
20	40,65	8,6	80,0	2,0	11,9	5,2	S. O.	Couvert.
21	40,71	11,5	70,0	1,5	12,1	8.0	S. O.	Idem.
22	45,06	11,3	74,5	4,2	11,4	9,2	S. O.	Idem.
23	49,06	12.2	81,0	6,0	13,0	9,3	S. O.	Idem.
24	46,04	13,7	77,5	1,5	14,5	9,7	S. O.	Idem.
25	45,65	11,4	71,0	3,5	13,2	7,0	S. O.	Demi-couvert.
26	53,96	9,9	70,0	2,6	10.2	4,1	S. O.	Couvert.
27	53,92	6,2	78,0	0,0	8,4	3,0	O.N.O.	Idem.
28	52,91	4,3	78,5	0,0	6,2	2,6	N. E.	Demi-couvert.
29	54,23	4,1	80,0	3,1	4,1	0,8	S. O.	Couvert.
30	55,78	2,3	77.5	20,6	3.1	0,8	N.N.O.	Demi-couvert.
31	64,70	2,1	77,0	0,0	4.0	-3,6	S. O.	Clair.

SUITE DES OBSERVATIONS DE JANVIER.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Brouillard jusqu'à 9 heures, beau le reste du jour.
2	La pluie menace au matin, pluie de midi à 4 heures.
3	Pluie dans la nuit et jusqu'à midi, assez beau le soir.
4	Gelée blanche, assez belle journée.
6	Temps calme au matin, pluie de 10 h. du matin à 3 h. du s.
5	La pluie menace au mat., pluie à plusieurs reprises dans le jr.
7	Pluie de 8 heures du matin jusqu'au soir.
8	Pluie dans la nuit, assez belle journée.
9	La pluie menace au matin, assez beau le reste du jour.
10	Temps très-calme au matin, assez belle journée.
11	Plie et vent dans la n., ple mêlée de neige tout le jr, gr. vent.
12	Gelée, vent très-froid et très-fort tout le jour.
13	Gelée, même temps que la veille.
14	Gelée, gr. vent, le ciel se couvre de cirrus de 3 à 4 h. du sr.
15	Gelée, verglas, brouillard à 10 heures, dégel le soir.
16	Gelée, dégel dans le jour, grand calme dans la soirée.
17	La pluie menace tout le jour.
18	Très-calme au matin, belle journée.
19	Rosée abondante et froide, assez belle journée.
20	Pluie à plusieurs reprises dans le jour, vent très-fort le soir.
21	Pluie à plusieurs reprises dans le jour.
22	Pluie dans la nuit, pluie légère à 8 heures du matin.
23	Le matin pluie, variable le soir.
24	Grand vent et pluie légère dans la nuit, variable tout le jour.
25	Orage dans la nuit, pluie à 3 h. du soir et tonnerre vers le sud.
26	Pluie à plusieurs reprises dans le jour.
27	Vent très-froid le matin, assez belle journée.
28	Même observation.
29	Forte gelée bl., pluie de 11 h. du matin jusqu'à 9 h. du soir.
30	Forte neige mêlée de pluie dans la nuit, calme dans la soirée.
31	Gelée blanche, belle journée.

FÉVRIER.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
				mm				
1	763,61	2,9	68,5		3,4	-2,2	E.	Clair.
2	57,29	1,6	68,5	0,0	2,5	-2,9	E.	Idem.
3	57,87	0,2	71,0	0,0	1,5	-4,1	N. E.	Idem.
4	60,80	2,5	77,0	0,0	5,3	-4,1	E.	Idem.
5	68,07	5,3	82,0	0,0	9,3	1,6	S. O.	Couvert.
6	66,44	8,0	72,5	0,0	10,1	1,3	S. O.	Idem.
7	63,82	11,6	68,0	0,0	13,0	8,9	S. O.	Idem.
8	67,16	13,6	70,0	0,0	16,2	7,4	S. O.	Clair.
9	62,67	12,5	67,0	0,0	15,5	2,0	E.	Idem.
10	60,78	12,2	68,0	0,0	15,8	4,8	S. E.	Couvert.
11	59,09	10,4	74,0	0,0	13,5	5,0	S. O.	Idem.
12	58,18	11,5	71,5	1,0	14,8	4,2	S. O.	Idem.
13	56,33	13,5	68,0	1,1	14,0	9,2	O.	Idem.
14	59,54	10,5	77,0	0,3	11,3	7,5	S. O.	Idem.
15	57,38	10,4	73,0	0,4	12,1	5,0	S. O.	Demi-couvert.
16	49,54	8,6	74,5	0,0	10,3	4,1	N. E.	Couvert.
17	51,59	5,7	75,0	0.0	7.3	2,0	N. E.	Idem.
18	50,61	9,8	71,0	0,0	10,8	3,8	S. O.	Idem.
19	51,50	8,4	71,0	0,0	10,3	1,4	E.	Demi-couvert.
20	48,85	4,0	76,0	0,0	5,8	1,3	N. E.	Couvert.
21	50,35	2,4	76,5	1,3	2,4	1,0	N. E.	Idem.
22	58,36	0.9	71,0	0,0	1,3	0,4	N. E.	Idem.
23	61,30	5,2	74,0	0.0	6,8	0,1	N.N.E.	Idem.
24	69,58	7,1	74,0	0,0	9.5	1,5	N. E.	Idem.
25	73,27	6,6	65,0	0,0	8,3	3,5	N. E.	Idem.
26	72,04	7,8	66,0	0,0	9,5	-1,8	N.	Clair.
27	70,85	10,5	75.0	0,0	13.8	3,3	N.	Demi-couvert.
28	69,59	10,6	66,0	0,0	11,1	8,3	N. E.	Couvert.
29	68,60	9,2	67,0	0,0	12,0	1,2	N. E.	Demi-couvert.
30								
31								

SUITE DES OBSERVATIONS DE FÉVRIER.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Gelée, assez belle journée.
2	Gelée, belle journée.
3	Gelée blanche, belle journée.
4	Forte gel., assez belle journ.; le ciel se couv. à 5 h. du s., dég.
5	Brouillard jusqu'à 9 h., assez beau le soir.
6	Gelée blanche très-légère, la pluie menace sur le soir.
7	Vent fort toute la nuit, la pluie menace tout le jour.
8	Gelée blanche, belle journée.
9	id. id.
10	Léger brouillard au matin, belle journée.
11	Rosée très-froide, assez belle journée.
12	Rosée froide, pluie légère de 6 h. à 7 h. du soir.
13	La pluie menace au matin, pluie sur le soir.
14	Gr. calme au m., la pl. menace sur le s., pl. tr.-lég. à la n.
15	Pluie très-légère au matin, belle journée.
16	Vent froid le matin, assez belle journée sans soleil.
17	Rosée froide, assez belle journée.
18	Vent froid au matin, variable tout le jour.
19	Gelée blanche au matin, assez belle journée.
20	Grand vent tout le jour.
21	Vent toute la nuit, neige mêlée de pluie de midi jusqu'à 9 h.
22	Vent très-froid tout le jour.
23	Neige dans la nuit, variable tout le jour.
24	Gr. calme au matin, le ciel se découvre à midi, belle soirée.
25	Belle journ. gel. bl., glace, le ciel se couvre à 4 h. du soir.
26	Gelée blanche, glace, le ciel se couvre à 4 h. du soir.
27	Calme au matin, assez belle journée.
28	Vent froid au matin; assez belle journée.
29	Gelée blanche très-légère.
30	
31	

MARS.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
				mm				
1	770,87	4,8	77,0		10,2	1,8	N. E.	Couvert.
2	69,57	6,7	73,0	0,0	6,9	5,0	N. E.	Idem.
3	69,58	5,6	67,5	0,0	8,1	4,1	N. E.	Idem.
4	70,42	5,8	71,0	0,0	9,0	1,0	N. E.	Demi-couvert.
5	65,26	2,8	76,5	0,0	5,9	-0,4	N. E.	Couvert.
6	60,92	6,3	62,0	0,0	8,6	-0,5	E.N.E.	Demi-couvert.
7	61,36	6,6	61,0	0,0	8,4	1,0	E.N.E.	Clair.
8	64,66	5,8	58,0	0,0	9,5	-2,0	E.N.E.	Idem.
9	63,52	8,1	63,0	0,0	10,3	-0,6	N. E.	Idem.
10	60,97	6,2	63,0	0,0	11,3	-1,9	N. E.	Idem.
11	54,18	9,8	64,0	0,0	13,1	1,4	N. E.	Idem.
12	50,47	4,8	81,0	6,4	5,8	2,8	N. E.	Couvert.
13	51,16	2,2	79,0	1,5	4,6	1,2	N. E.	Idem.
14	55,17	4,2	82,0	2,5	5,5	2,0	N. E.	Idem.
15	59,84	7,2	77,0	0,0	9,9	3,9	N. E.	Idem.
16	57,26	12,2	78,5	2,3	14,0	6,3	N. E.	Idem.
17	56,33	14,6	76,5	5,1	16,7	9,3	N. E.	Demi-couvert
18	54,10	10,3	81,5	4,7	12,6	9,0	S. E.	Couvert.
19	53,71	9,8	81,5	14,5	10,5	8,0	S. E.	Idem.
20	58,45	10,4	73,0	6,1	11,2	7,1	O.N.O.	Idem.
21	59,08	9,8	75,0	0.0	12,8	6,3	O.N.O.	Idem.
22	62,33	8,2	78,0	0,0	13,0	3,2	N.	Demi-couvert.
23	60,87	12.2	67,5	0,0	13,9	2,3	N. E.	Clair.
24	57,19	11,6	62,0	0,0	14,0	1,0	N. E.	Idem.
25	51,81	13,0	67,0	0,0	16,3	3,2	N. E.	Couvert.
26	50,76	15,6	58,0	0,0	17,5	8,0	N. E.	Demi-couvert.
27	50,31	9,2	72,5	0,0	13,3	7,6	N. E.	Couvert.
28	51,43	11,8	59,5	0,0	15,3	5,3	N. E.	Idem.
29	56,40	9,5	58-5	0,0	11,6	1,0	N. E.	Clair.
30	60,86	9,2	51,0	0,0	12,6	-1,0	N. E.	Idem.
31	61,51	13,4	53,0	0,0	17,8	0,4	N. E.	Idem.

SUITE DES OBSERVATIONS DE MARS.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Vent très-froid au matin, assez belle journée.
2	Mêmes observations.
3	Vent très-froid tout le jour, assez belle journée.
4	Gelée blanche très-légère.
5	Gelée blanche, vent fort et froid tout le jour.
6	Gelée blanche, même observation.
7	Vent très-froid au matin, belle journée.
8	Gelée, vent fort et froid tout le jour.
9	Gelée, belle journée.
10	Glace et gelée blanche, belle journée.
11	Gelée blanche légère, assez belle journée.
12	Pluie très-froide à 6 heures du matin jusqu'au soir.
13	Pluie légère dans la nuit, vent fort et froid tout le jour.
14	Vent froid le matin, pluie à plusieurs reprises.
15	Le matin, calme, assez belle journée sans soleil.
16	Temps calme au matin, pluie de 2 h. du s. jusque dans la n.
17	Brouillard le matin, beau le reste de la journée.
18	Pluie dès le matin et jusqu'à 4 heures du soir.
19	Pluie dans la nuit et tout le jour.
20	La pluie menace dès le matin, vent très-froid, variable.
21	Rosée abondante, assez belle journée.
22	Brouillard au matin, belle journée.
23	Gelée blanche très-légère, belle journée.
24	Gelée blanche, vent froid tout le jour.
25	Gelée blanche très-légère, assez belle journée.
26	Vent très-froid tout le jour.
27	Quelques gouttes de pluie au matin, variable.
28	Vent très-froid au matin, assez belle journée.
29	Grand vent dans la nuit et tout le jour.
30	Glace au matin, vent très-froid, assez belle journée.
31	Glace légère, belle journée.

RÉSUMÉ DE CHAQUE MOIS.

MOIS.	BAROMÈTRE. Moyennes.	BAROMÈTRE. Maxima.	BAROMÈTRE. Minima.	THERMOM. Moyennes.	THERMOM. Maxima.	THERMOM. Minima.	HYGROM. Moyennes.	HYGROM. Maxima.	HYGROM. Minima.
Janvier.	749,99	769,71	731,87	5,6	14,5	-5,2	76,7	82,0	63,0
Février.	761,20	773,27	748,85	5°8	16,2	-4,1	71,3	82,0	65,0
Mars...	759,04	770,87	750,47	7,1	17,8	-2,0	69,3	82,0	51,0

MOIS.	VENTS DOMINANTS. Nombre de jours. N.	N.N.E.	N.E.	E.N.E.	E.	E.S.E.	S.E.	S.O.	O.	N.O.	N.N.O.	NOMBRE DES JOURS DE : Brouillard.	Pluie.	Rosée.	Neige.	Gelée bl.	Gelée.	Tonnerre.	Pluie tombée dans chaque mois.
																			mm
Janvier.	»	»	5	1	1	1	5	16	»	1	1	1	16	»	3	3	6	1	62,2
Février.	2	1	10	»	5	»	1	9	1	»	»	2	5	»	2	7	4	»	4,1
Mars...	1	»	23	3	»	»	2	»	»	2	»	2	8	1	»	8	5	»	43,1

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

Pendant le 1er Trimestre 1856.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde; 1855, 3e et 4e trimestre.

Annales de la Société d'horticulture du département de la Gironde; 1855, octobre, et 1856, janvier et février.

Annales de la Société d'horticulture de Meaux, années 1853, 1854 et 1855.

Annales des Sciences naturelles ; t. III, n° 6, et t. IV, nos 2 et 3.

Agriculture de la Colonie de Mettray; année 1854.

Agriculteur (l') du centre. — Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne; n° 3, t. VII.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier; 4e trimestre, 1855.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme; 1856, janvier, février et mars.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (table analytique de novembre 1845 à 1852) et n° de décembre 1855.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture; 2e série, t. II.

Bulletin de la Société académique d'agriculture de Poitiers; 1854, n° 36.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault; 1855, septembre, octobre, novembre et décembre; 1856, janvier et février.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; année 1855 et janvier 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère; 1855, t. VI, novembre et décembre.

Bulletin de conférences horticoles pratiques de Meulan, année 1853-54.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie; t. V, 1853-54-55.

Bulletin de la Société impériale d'horticulture du département du Rhône; 2e, 3e et 4e trimestre 1855, et janvier, février 1856.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de St-Quentin; 1855, nos de 1 à 12.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher; n° 51.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences du 31 décembre 1855 à mars 1856.

Catalogue des brevets d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre 1854.

Compte-rendu des travaux de l'académie du Gard; 1er septembre 1855.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris; t. XX.

Draineur (le) indicateur des améliorations agricoles, publié par une société d'agronomes praticiens; 1er novembre 1855.

Études sur les eaux minérales de France, par M. Herpin.

Éphémérides de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Châteauroux; 1re partie, 1855.

Journal d'agriculture pratique; 1855, janvier, février, mars.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France; 1855, juillet, août et septembre.

Journal d'agriculture, publié par le comité central d'agriculture de la Côte-d'Or; 1855, juin, juillet, octobre et décembre.

Journal de la Société de la morale chrétienne; t. VI, n° 1.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture; 1856, janvier.

Médication (de la) curative du choléra asiatique, par le docteur Leclerc.

Moniteur (le) des comices et des cultivateurs; 1856, février.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine; t. V, 1855, 3e et 4e trimestre.

Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise; du 30 juillet 1854, au 30 juillet 1855.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 2e Trimestre 1856.

Séance du 12 *avril* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT.

Sont présents :

MM. le général d'Outremont, Desabes, Charlot, Hulin, Rouillé-Courbe, Ladevèze, Gaulier de la Celle, Derouet, Bruslon, Lesèblé, Bonnébault, de Sourdeval, Rolland, Tassin, Minangoin, Giraudet, Borgnet, Ressy, Nicolle, Papion du Château, Alluome et Miton.

M. le Président invite l'assemblée à procéder à la nomination de M. DesFrancs, présenté comme membre titulaire à la dernière séance, par M. le général d'Outremont et M. du Château. L'honorable président du tribunal civil est reçu à l'unanimité des suffrages. Quelques instants après il est introduit et prend place au milieu de ses nouveaux collègues.

La parole est accordée ensuite au Secrétaire, qui donne lecture du procès-verbal de la dernière séance,

dont la rédaction est adoptée sans observation. — Il est également donné communication de la liste des ouvrages reçus depuis le 8 mars dernier.

Le Secrétaire de la section d'agriculture rend compte des travaux de la dernière séance, dans laquelle l'attention a été appelée d'une manière particulière sur la taille de la vigne et sur les divers procédés qui ont été présentés comme préservatifs de la coulure et de la gelée de printemps. Il termine en faisant connaître le vœu de la section, que les deux concours ouverts, l'un pour l'arrondissement de Tours, l'autre pour le département, aient chacun leur programme séparé. L'assemblée jugeant que cette mesure est la conséquence de la nouvelle voie dans laquelle la Société est entrée, confirme, par son vote, le vœu exprimé par la section.

Il est décidé sur la proposition d'un des membres de la commission d'examen, que les demandes pour le double concours ouvert cette année devront être adressées avant le 1er juin prochain, délai de rigueur. Ces diverses demandes seront remises à M. le Président de la commission avant le 8 juin, l'époque du parcours étant arrêtée du 10 au 20 du même mois.

Une lettre de M. de Beaumont présente un exposé plein d'intérêt pour le département sur les expériences faites par lui dans une de ses propriétés, sur les pins maritimes pour l'extraction de la résine. Des remerciements sont votés à M. de Beaumont pour le soin qu'il a pris d'instruire la Société des procédés qu'il a mis en usage et des résultats qu'il a obtenus.

M. Chariot donne lecture de son rapport sur la Société

du cheptel. Dans son opinion, l'avantage qui résulte de cet établissement c'est de régulariser un état de choses laissé jusqu'à ce jour à l'arbitraire, et d'offrir plus d'avantages à l'habitant des campagnes, privé des ressources nécessaires pour se procurer le bétail à prix d'argent. Les statuts, qu'il a examinés avec attention, lui ont paru offrir au prêteur toute sécurité. Il termine en émettant une opinion favorable à cette institution. La Société remercie M. Charlot et vote le renvoi de ce rapport au comité de rédaction.

M. le Président, à la suite d'une lettre de M. le Préfet relative au legs de M. Dauphin et de l'assignation qui lui a été donnée au nom des héritiers, annonce qu'il a demandé un sursis au tribunal de Loches jusqu'à ce que le Conseil d'État, qui a reconnu la Société établissement d'utilité publique, l'ait autorisée à entrer en possession de la donation qui lui a été faite.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la méthode du sieur Crochet, pour la culture de la vigne, M. Bruslon, fait connaître les divers procédés mis en usage depuis plusieurs années par leur auteur. Toutefois il met une certaine réserve dans ses conclusions, et termine en disant qu'il n'admet point sans restriction toutes les explications données par Crochet, non plus que les résultats qu'il indique, mais qu'il croit cependant qu'il y a dans sa méthode beaucoup de choses susceptibles de produire une amélioration sensible dans la viticulture.

Sur l'observation de M. Lesèble, la Société décide

qu'elle attendra que les membres de la commission chargée de suivre les opérations du sieur Crochet, aient pu émettre leur opinion, basée sur le résultat de leurs observations, et qu'elle suspendra tout jugement jusqu'à ce que leur examen lui soit connu.

M. du Château présente le compte-rendu de la section des sciences, arts et belles-lettres. Les membres, bien que convoqués inopinément, se sont empressés de se rendre à l'invitation de leur président. Plusieurs lecture littéraires et scientifiques ont occupé la séance.

Chargé dans une des précédentes séances d'organiser une exposition d'horticulture à l'occasion du concours régional des 14 et 15 mai, l'honorable M. Lesèble fait connaître à l'assemblée les soins apportés par la commission pour donner le plus grand développement à cette solennité. M. le Président adresse à M. Lesèble ses remerciements au nom de la compagnie. En lui confiant la direction de cette exposition, elle savait par l'expérience du passé, ce qu'elle était en droit d'attendre de son zèle éclairé et de ses connaissances spéciales en horticulture. L'impulsion remarquable donnée à cette industrie depuis plusieurs années, dans notre département, doit être attribuée aux encouragements accordés par la Société aidée des lumières de sa commission.

Séance du 10 mai 1856.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

Sont présents :

MM. Delaville-Leroulx, Nicolle, Ressy, Borgnet, de Taste, Champoiseau, Blanchet, Lesèble, Giraudet, DesFrancs, Desabes, du Château, Bruslon, de Clérambault, Brame, Charlot, Minangoin, Rolland, Bonnébault, Rouillé-Courbe, Tassin, Derouet, de Baillivy, Alluome, Hulin-Pelgé, Fournigault et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné communication de la liste des ouvrages reçus depuis le 12 avril.

Le Président de la section des sciences, arts et belles-lettres donne lecture du compte-rendu de la séance de mars. Dans cette séance, sur la proposition de M. Borgnet, président sortant, la section arrête en principe que le même membre ne pourra conserver le fauteuil de la présidence pendant deux années consécutives. On procède ensuite à la nomination du bureau qui se trouve composé de la manière suivante :

MM. Desabes, président,

Du Château, secrétaire.

M. Minangoin présente le résumé des travaux de la section d'agriculture. Les questions élaborées dans la dernière séance sont soumises à l'appréciation de l'assemblée générale.

Celle des engrais, souvent agitée au sein de la Société, en présence des fraudes dont les propriétaires sont victimes, se présente de nouveau à l'attention de ses membres. Quelques personnes émettent l'avis de renouveler auprès de l'autorité la demande qu'il soit établi un bureau de vérification, ainsi qu'il en existe à Nantes et dans d'autres localités. Contrairement à l'opinion de M. Brame, qui ne voit pas la nécessité d'une semblable mesure, M. Rouillé insiste fortement pour qu'il soit donné suite à cette proposition, et que les falsifications en ce genre deviennent impossibles à l'avenir. M. Lesèble d'accord avec le préopinant, s'élève avec énergie contre les industries de cette nature, qui livrent aux agriculteurs tout, excepté l'engrais annoncé. Il demande que la Société nomme une commission qui soit chargée de poursuivre auprès du Conseil général, dans l'intérêt de notre agriculture justement alarmée, l'établissement d'un bureau de vérification. Les motifs de ses conclusions sont appuyées par l'honorable M. Derouet.

M. DesFrancs, président du tribunal civil, fait observer que le législateur n'a pas laissé la société sans armes contre les délits qui viennent d'être signalés. La loi est précise à cet égard, et tout individu qui livre au commerce une marchandise autre que celle qu'il a déclarée, est passible d'une peine proportionnée au délit. Les agriculteurs, en exigeant en tête de leur facture une

déclaration des matières dont l'engrais est composé, peuvent à l'aide de ce titre le soumettre à l'analyse, et poursuivre devant les tribunaux la fraude sous quelque forme qu'elle se présente. M. Gatian se range à cette opinion, et voudrait que les agriculteurs prissent l'engagement de n'acheter aucun engrais en dehors de ces conditions. M. Brame termine ses observations par la lecture de l'analyse qu'il a faite de l'engrais Landais par ordre de M. le juge de paix de Tours-sud, à la suite de réclamations qui ont été adressées à ce magistrat.

M. le Président résume ainsi la question : « La Société met aux voix la proposition faite par la section d'agriculture tendant à obtenir de M. le Préfet, par tous les moyens possibles, la repression des fraudes qui se pratiquent dans la vente des engrais composés. » — Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dans une note, où les faits sont présentés avec clarté, M. Charlot apprécie le système du sieur Crochet pour *la taille et la conduite de la vigne.* Il démontre par des observations recueillies dans les auteurs qui ont traité de la viticulture, que la taille basse a été recommandée dès la plus haute antiquité. C'est un principe général qui toutefois a ses exceptions pour certains cépages et dans certaines localités.

La méthode pour préserver les verges de la gelée, en les tenant dans une direction verticale jusqu'à ce que le temps des gelées soit passé, est conseillée par plusieurs auteurs, et mise en pratique avec succès dans quelques-unes de nos contrées.

Quant au pincement de la vigne, sur lequel MM. Crochet et Troubat insistent comme préservatifs de la coulure, ce ne serait, d'après les recherches de M. Charlot, qu'un moyen préconisé depuis longtemps. « Mais, dit-il, avant de chercher un moyen unique pour prévenir la coulure, il faudrait prouver qu'elle dépend d'une seule et même cause agissant partout de la même manière et dans des circonstances semblables ; ce que l'observation est loin d'avoir constaté. »

L'auteur compare ensuite le pincement de la vigne à l'incision annulaire qu'on a voulu également appliquer à la coulure et qui est tombée devant l'expérience. Il conclut qu'on a trop généralisé tous ces systèmes, qui s'appuient sur des faits qu'on ne doit considérer que comme des exceptions aux principes de la taille, de l'émondage et du rognage de la vigne. Il est convaincu que ces moyens n'entreront jamais dans la pratique générale de nos climats tempérés, où il n'y a rien d'absolu, parce qu'ils ne sont praticables que dans certains cas particuliers, et qu'ils demandent, en outre, des mains habiles et intelligentes. Cependant, il désire que des expériences soient faites et suivies avec avec soin, de manière que l'impuissance de ces prétendus moyens soit bien démontrée.

M. le Président remercie M. Charlot de cette communication et propose le renvoi au comité de rédaction. — Adopté.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de

vers de M. du Château en l'honneur de l'agriculture et de l'industrie.

M. Pasquier est reçu membre titulaire.

Séance du 12 *juin* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAVILLE-LEROULX.

Sont présents :

MM. Delaville-Leroulx, Lambron de Lignim, Nicolle, Bruslon, Tassin, Rouillé-Courbe, Charlot, Desabes, Dehen, Bonnébault, Rolland, Ressy, Luzarche, Borgnet, Pasquier et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le Secrétaire donne communication de la liste des livres reçus depuis le 10 mai dernier.

Dans une lettre empreinte du plus vif regret de se trouver forcé, par l'état de sa santé, de donner sa démission, M. le général d'Outremont exprime ses remerciements à tous ses collègues de la bonté qu'il a constamment rencontrée en eux, et de l'honorable appui qu'ils n'ont jamais cessé de lui prêter. Il prie les membres de la commission administrative auxquels sa lettre s'adresse plus particulièrement, d'être auprès d'eux l'interprète de sa vive reconnaissance.

A la suite de la lecture de cette lettre, M. Delaville-Leroulx qui occupe le fauteuil de la présidence, rappelle les services rendus à la Société par le général d'Outremont, son administration à la fois sage et intelligente, et le zèle qu'il n'a cessé de montrer en toute circonstance pour sa prospérité. L'assemblée s'unit sincèrement et de cœur à cette pensée qui est la sienne, et lui décerne par acclamation le titre de président honoraire, comme un témoignage de ses vives sympathies et de sa haute considération.

M. Luzarche donne lecture à la compagnie de la traduction en vers de la VI[e] satire du II[e] livre d'Horace, faite par M. Boulard, de Richelieu. Le poète latin, dans cette satire, se montre satisfait des faveurs de la fortune qui ont dépassé ses désirs. Il compare ensuite les ennuis de tout genre dont il est assailli à Rome, avec les plaisirs vrais qui se présentent à lui dans sa modeste retraite du pays des Sabins; il raconte avec un art inimitable, l'apologue charmant du rat de ville et du rat des champs, chef-d'œuvre de poésie et de naturel. Cette satire, dans laquelle Horace raille avec esprit les travers de son siècle, qui sont encore les nôtres, renferme une saine morale et une douce philosophie. M. Boulard, en faisant passer dans sa traduction les grâces et la souplesse de style de son modèle, a produit un œuvre qui se recommande aux littérateurs. La manière dont cette pièce a été lue est venue ajouter aux charmes de cette séance.

Le même membre fait hommage à la Société d'un ouvrage publié pour la première fois par ses soins,

d'après un manuscrit du XIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Tours, et intitulé : *Office de Pâques ou de la résurrection, accompagné de la notation musicale et suivi d'hymnes et de séquences inédites*. Dans une introduction où il se livre à des appréciations pleines d'érudition et d'aperçus piquants, M. Luzarche jette un coup-d'œil rapide sur les compositions littéraires qui se substituèrent pendant le cours du moyen-âge au théâtre classique, et dont les érudits de France et d'Allemagne, n'ont pas dédaigné de s'occuper dans l'intérêt de l'histoire et de l'art dramatique. L'édition, d'une belle exécution typographique, renferme des *fac simile* d'une imitation parfaite, et qui font le plus grand honneur à l'habileté de l'artiste, M. Lep, de Tours.

En l'absence de MM. Minangoin et du Château, la lecture du compte-rendu de la section d'agriculture, et de celui de la section des sciences, arts et belles-lettres est renvoyée à la prochaine séance.

Il est donné lecture d'une notice adressée à la Société par M. Humbert, membre du comice agricole de Mirecourt, sur les moyens de paralyser la maladie de la pomme de terre par la méthode Volcher. Ce moyen, pour lequel l'auteur a obtenu du Ministre de l'agriculture et du commerce une somme de mille francs à titre d'encouragement, fixe l'attention de l'assemblée qui décide que l'insertion en sera faite dans ses annales.

M Charlot lit une note sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver le pays des inondations dont il vient d'être frappé. Il rappelle successivement les travaux entrepris depuis l'époque la plus reculée pour

contenir dans leur lit les eaux de la Loire et du Cher; il fait observer qu'autrefois ces deux rivières avaient des déversoirs destinés à décharger les eaux dans les crues extraordiraires ; il incline à cette opinion que les travaux exécutés jusqu'à ce jour ont été faits moins en vue de l'agriçulture que de la navigation, et passe successivement en revue les différentes causes qui ont contribué à rendre chaque jour les inondations plus désastreuses.

Dans un exposé rapide, l'auteur énumère les principales inondations qui, depuis Grégoire de Tours en 584, ont eu lieu en Touraine.

Enfin, il paraît important à M. Charlot de provoquer des études sérieuses, ayant pour but de ramener la sécurité parmi les cultivateurs de nos varennes. Il demande que de nouvelles voies soient ouvertes à nos rivières, que leurs lits soient déblayés et les digues à la fois exhaussées et consolidées. Il fait remarquer que depuis 1496 les digues se sont rompues presque toujours aux mêmes endroits, Amboise, Montlouis, la Chapelle, ce qui indique à la fois les causes qu'il faut rechercher et combattre.

Sur la proposition de M. Rouillé-Courbe, l'assemblée nomme une commission de sept membres, chargée sous la présidence de M. Lesèble, de visiter les horticulteurs de notre ville si cruellement éprouvés par l'inondation, de relever leur moral, et venir en aide à leur situation, en faisant appel aux principaux établissements d'horticulture, et aux propriétaires qui possèdent de riches collections. Cette commission devra

faire connaître à la Société le résultat de ses travaux, et s'inspirer de l'esprit des mesures générales que M. le Préfet, dans sa sollicitude, a cru devoir prendre dans l'intérêt du département.

Elle se compose de :

MM. Lesèble, père, Luzarche, Rouillé-Courbe, Gatian de Clérambault, Ressy, Nicolle et Charlot.

DE L'ENSILAGE RATIONNEL

Note sur le mémoire de M. Doyère.

Depuis longtemps un grave fléau désolait plusieurs départements du Berry et du Poitou, chaque année les récoltes de grains étaient dévorées par des insectes et notamment par celui connu sous le nom d'alucite. M. Doyère fut envoyé par le gouvernement, dans le but d'étudier les moyens d'y porter remède.

Deux moyens étaient alors en usage dans le pays, la chaleur et la machine à battre.

Pour appliquer le premier de ces moyens, on se contentait de mettre le grain dans le four dont on venait de retirer le pain, mais cette méthode était très-défectueuse; la chaleur se trouvait toujours ou trop faible ou trop forte; trop faible elle ne détruisait pas l'insecte, trop forte elle portait atteinte à la qualité du blé. Il s'agissait donc de rechercher le degré de chaleur nécessaire pour tuer l'insecte sans altérer le grain. M. Doyère, après de nombreuses expériences, trouva qu'une température de 60 à 65 degrés du thermomètre centigrade atteignait complétement le but.

En outre, il donna l'idée d'appareils économiques pour opérer en grand, enfin il indiqua un instrument

simple et commode pour constater exactement le degré de chaleur dans l'appareil.

Le second moyen, l'emploi de la machine à battre, présente peu de certitude même lorsque le cylindre battant est animé d'une très-grande vitesse.

M. Doyère propose un troisième moyen de combattre le fléau; c'est l'ensilage du grain. L'alucite a besoin, pour vivre, d'air, de jour, de chaleur; or, l'ensilage a précisément pour effet de priver le grain d'air, de jour et de chaleur. Si donc on fait séjourner le blé infecté pendant un certain temps dans un silo, on l'en retirera complétement débarrassé de son ennemi.

Le savant professeur se mit donc à étudier l'ensilage du grain, mais bientôt le but qu'il s'était d'abord proposé, la destruction de l'alucite, s'effaça et disparut complétement devant la grandeur des avantages qui résulteraient de ce moyen de conservation du blé.

Chaque fois que le pays est affligé de la disette, tous les esprits travaillent et se mettent à la recherche des moyens de prévenir le retour de ce douloureux fléau.

L'idée la plus naturelle et la plus vulgaire est de mettre en réserve l'excédant des récoltes abondantes, pour le retrouver quand viennent les mauvaises années, de là les projets de greniers d'abondance, de greniers communaux et autres systèmes, mais tout est venu échouer devant la difficulté, si ce n'est même l'impossibilité de conserver le blé.

Le silo est-il destiné à résoudre ce grand problème?

On est porté à le penser si l'on jette un coup d'œil sur le passé.

D'abord on peut affirmer avec certitude que le blé peut être conservé pendant des milliers d'années. En effet, chacun peut voir au Louvre du blé trouvé dans les nécropoles de l'Égypte, enfermé avec les momies.

Ce blé a été semé, il a germé, et aujourd'hui nos champs sont couverts d'une très-belle espèce connue sous le nom de blé de momie.

Les Romains se servaient de silos, et les monuments laissés par eux, notamment dans notre pays, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Le procédé existe donc; seulement il est oublié, perdu; il s'agit de le retrouver.

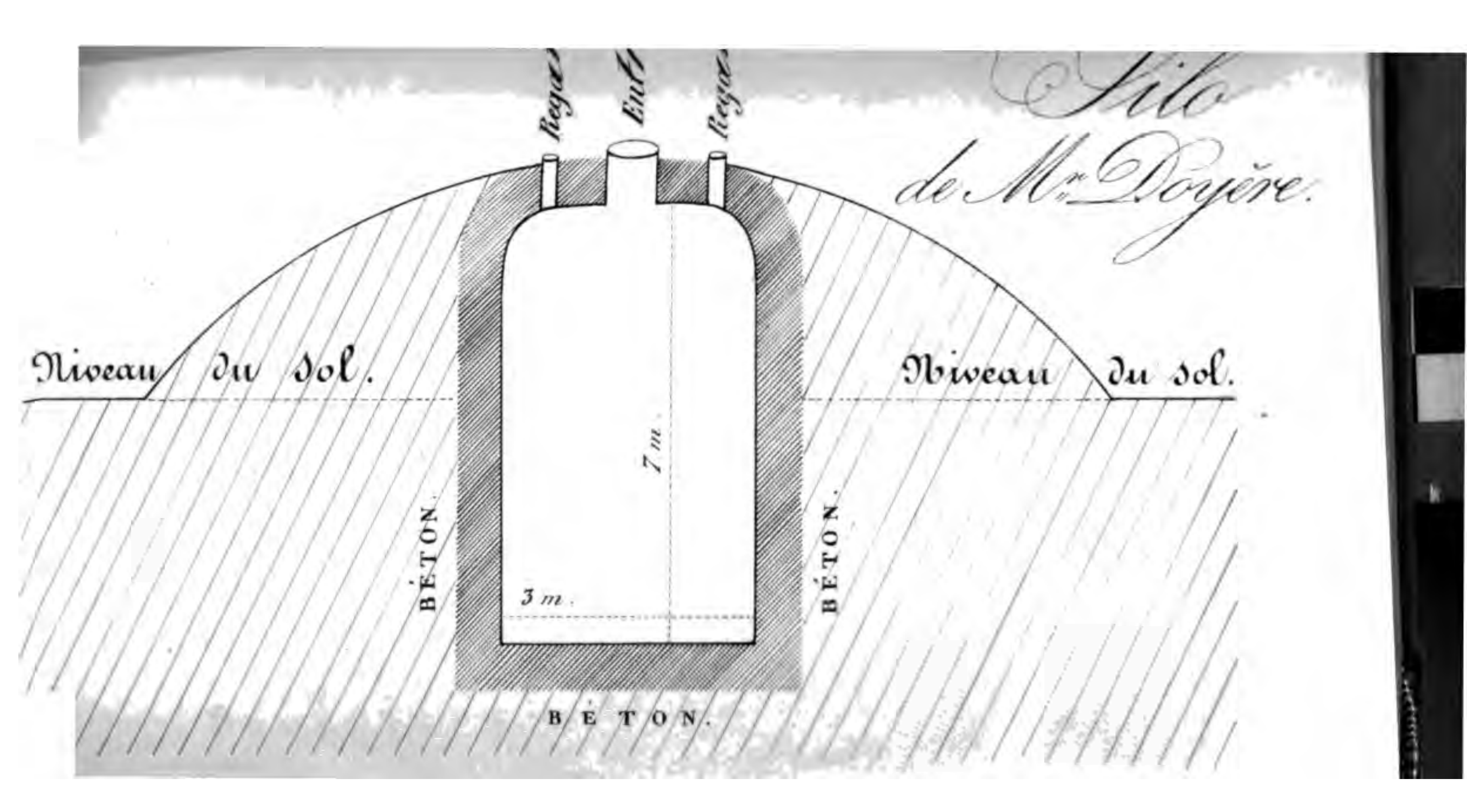
Mais le procédé n'est même ni oublié, ni perdu, car il est des pays, l'Espagne, l'Afrique, où il n'a jamais cessé d'être en usage.

En 1852, M. Doyère reçut du gouvernement la nouvelle mission d'aller examiner les silos qui existent encore dans ces contrées.

Accueilli par les autorités avec distinction, partout mis en rapport avec les savants et les grands propriétaires, et surtout animé de ce zèle qui mène au succès, il a parcouru successivement l'Estremadure, l'Andalousie, le royaume de Valence; puis, passant en Afrique, il en a exploré une partie dans le même but.

Il existe à Alcala, près Séville, seize silos creusés dans des roches compactes, pouvant contenir trois mille hectolitres.

En Estremadure, dans un petit pays dont la consti-


Silo
de Mr. Doyère.
Niveau du sol.
Niveau du sol.
7 m.
3 m.
BÉTON.
BÉTON.
BÉTON.

tution géologique est très-favorable à ce mode de conservation, à quatre lieues environ de Badajos, on compte plus de deux mille cinq cents silos paraissant contenir deux à trois cent mille hectolitres de grains excédant des cinq années précédentes.

Enfin, dans le Gharbau, au Maroc, on voit des silos où le blé est renfermé depuis vingt-sept ans.

Rcconnaître l'existence de silos dans lesquels le grain est indéfiniment conservé, c'était déjà un grand pas, mais ce n'était pas tout, il fallait aussi trouver les lois et les conditions de cette conservation ; c'est vers ce but qne tous les travaux de M. Doyère durent être dirigés. Il examina, chercha attentivement, fit extraire du grain de beaucoup de silos ; enfin, après de nombreuses observations et les plus laborieux efforts, il crut pouvoir déterminer trois conditions essentielles.

1° Température au-dessous de 15 degrés centigrade;

2° Privation rigoureuse du contact de l'air ;

3° Siccité du grain qui ne doit pas contenir plus de 15 pour cent d'eau.

L'omission d'une de ces conditions fera échouer l'opération ou tout au moins abrégera plus ou moins la durée de la conservation,

Maintenant, comment M. Doyère applique-t-il ces trois conditions? Dans quel lieu, sous quelle forme, avec quelle matière construit-il son silo? C'est ce qu'il explique en rapportant les expériences auxquelles il se livre à Asnières, près Paris, avec l'aide de quelques savants propriétaires et capitalistes, qui, généreusement, ont souscrit une somme de cinquante mille francs

et l'ont offerte gratuitement pour subvenir aux frais de ces expériences.

On donne au silo la forme d'un flacon à trois tubulures (Voy. la Planche ci-jointe), semblable à ceux employés en chimie dans l'ancien appareil de Wolf; ses dimensions sont de sept mètres de hauteur sur trois ou quatre de diamètre; sa construction se compose d'une maçonnerie en béton, garnie intérieurement d'une tôle mince de un à deux millimètres d'épaisseur, laquelle tôle est elle-même enduite d'un vernis imperméable et indestructible semblable à celui employé pour les tuyaux de conduite des eaux de fontaine. Le tout est sous terre et recouvert d'un dallage d'asphalte.

Cet appareil est surmonté de trois orifices; celui du milieu, destiné au passage des grains est assez large pour l'introduction d'un homme, les deux autres sont beaucoup plus petits, l'un est pour plonger le thermomètre, l'autre pour introduire une sonde, à l'effet d'extraire du grain de toutes les parties de la masse et d'en reconnaître l'état. Ces trois orifices sont hermétiquement fermés par des ajutages en cuivre comme on en applique aux machines à vapeur.

Le plus difficile est de constater l'état de siccité du grain et les procédés indiqués laissent à désirer; pourtant M. Doyère se sert d'un hygromètre qu'il regarde comme infaillible, et fait, du reste, observer que dans les pays où il a vu ensiler le blé, on ne se préoccupe pas de cette circonstance. En effet l'opération se fait aussitôt après la récolte, le battage a eu lieu en plein air et

sous un ciel brûlant, l'état de siccité du grain est toujours suffisant.

Du reste, l'auteur du mémoire pense que du blé, toutes circonstances égales, qu'il soit humide ou infesté d'insectes, se conservera encore mieux et plus longtemps dans un silo que dans un grenier où il ne serait soumis à aucune manipulation.

C'est d'après ce système que des silos, au nombre de six, ont été construits à Asnières, où l'on se livre à toutes sortes d'expériences. Ainsi dans l'un on a mis du blé qu'on a pris soin d'arroser, l'autre est rempli de grain apporté du département du Cher et infesté d'alucites. C'est au mois de juillet 1855 que les silos ont été remplis, et jusqu'à ce jour on ne peut pas remarquer d'altération sensible dans leur contenu.

M. Doyère rend compte des essais d'ensilage faits jusqu'à ce jour en France, et il a remarqué que le succès a été plus ou moins grand, selon qu'on s'est plus ou moins rapproché des trois conditions déterminées par lui.

De 1819 à 1823 les expériences de M. le comte Dejean, à la Manutention des vivres de Paris, durèrent quatre années; trois silos furent établis, l'un à l'air libre abrité seulement par un hangar; l'autre exposé à la grande chaleur d'un fournil, et le troisième dans une cave.

La conservation fut très-imparfaite, il y eut grande déperdition de poids et une partie du grain fut avarié; néanmoins le surplus fut vendu à la halle de Paris au plus haut prix.

Le silo-glacière du général Demarçay a réussi assez

bien, et son fils continue à en faire usage, mais le grain n'y peut séjourner plus de deux ans.

M. le comte de Rigny, grand propriétaire du département du Puy-de-Dôme, fit ensiler ses récoltes de 1820 et 1823, dont l'abondance était telle que le prix du blé était tombé à 13 et 14 fr. l'hectolitre. Le silo était mal clos, aussi en 1828 lorsqu'il fut ouvert, une partie du contenu était-il gâté; néanmoins la vente qui eut lieu à raison de 28 fr. l'hectolitre, procura d'assez beaux bénéfices.

Quant aux fameux silos de St-Ouen, l'échec fut complet; l'auteur, M. Ternaux, excellent négociant, était très-mauvais chimiste, sa science n'admettait encore que les quatre éléments : l'air, la terre, le feu et l'eau; aussi se rendait-il mal compte des lois de la fermentation. Dans ses silos on ne trouva que du fumier.

Le mémoire passe ensuite au calcul des frais d'établissement des silos ; il en résulte qu'un silo de 500 hectolitres, revient à 1,407 fr. ou 2 fr. 81 l'hect.; un de 1,000 hect.; à 2,230 fr. ou 2 fr. 23 l'hect.; un de 4,000 hect.; à 6,967 fr. ou 1 fr. 74 l'hect.

Les capacités étant comme les cubes des côtés, les prix sont en raison inverse, ils seront d'autant moins élevés proportionnellement que la contenance sera plus grande. Et même en réunissant plusieurs silos, et en rendant leurs parois communes, une économie considérable pourra être obtenue.

Si maintenant on compare ce prix de revient avec celui des greniers ordinaires, ou d'autres établissements

existant, on trouvera pour une même quantité, par exemple, mille hect., une différence notable.

Le grenier d'abondance Duhamel, revient à.	17 fr.	»	par hect.
Les magasins du quai de Billy, à	14	20	—
L'entrepôt de la Villette, à. .	8	20	—
Les silos de l'hôpital St-Louis, à	8	80	—
Les greniers mobiles Valery, à.	6	»	—
Les silos de M. le comte Dejean, à.	3	88	—

Quant aux frais quotidiens de main-d'œuvre, tels que pelletage, ventilation, etc., dans le silo, ils sont nuls; on y enferme le blé et on l'oublie. Au contraire, dans les greniers ou magasins ils sont ruineux.

Enfin, il est une autre considération qui n'est pas sans importance; le silo est à l'abri du pillage, la difficulté d'extraire le grain sans le secours de poulies où de chaines sans fin munies de godets, fait dans ce dernier cas sa sécurité.

Le problème de la conservation indéfinie du blé est-il résolu ? Il est permis d'en concevoir l'espérance. Qui peut alors mesurer l'immensité de ce bienfait ? Sans doute, il y aurait encore bien des obstacles à surmonter, les préjugés populaires à vaincre, la sécurité du commerce à respecter, mais tout cela serait peu de chose en présence de la grandeur du but, prévenir une disette, épargner aux populations l'inquiétude, les troubles, les désordres, les douleurs qui l'escortent toujours;

peut-être le sauver des horreurs de la famine, tout doit céder devant un semblable espoir.

Sans vouloir que le gouvernement mette en réserve de quoi nourrir les populations, ne pourrait-il au moins faire des approvisionnements pour l'armée, pour les prisons? Les villes ne pourraient-elles en faire autant, pour les hospices et autres établissements de bienfaisance?

Rendons-nous compte des frais d'apprivisionnement pour une armée d'un million d'hommes, pendant un an.

La ration du soldat, est de 0 kil. 750 gram. de pain par jour. En supposant le blé d'un poids de 75 kil. l'hect., il faudra, pour 365 jours, 2 hect. 74 que l'on peut porter à trois hect., à raison du pain de soupe. C'est donc trois millions d'hectolitres à ensiler ; il faudra 750 silos de quatre mille hect. chacun, qui a raison de 6,967 fr. par silo occasionneront une dépense totale de 5,225,250 fr., somme bien faible si on la compare aux avantages et aux économies qui en résulteront.

Mettons maintenant en regard les économies qui pourront être réalisées.

L'histoire nous apprend qu'il faut se résigner à subir une disette au moins tous les sept ans, seize par siècles; c'est donc sur cette base qu'il faut établir le calcul.

Dans les années d'abondance, le prix du blé descend à 14, 13 et même à 12 fr. l'hectolitre; dans les mauvaises années, il remonte toujours au moins à 30 fr.

Supposons l'approvisionnement fait à 15 fr. l'hectolitre	15 f.	»» c.
Il faut ajouter :		
1° L'intérêt du prix pendant sept ans, à 5 fr. 0/0 l'an.	5	25
2° L'intérêt des frais d'ensilage pendant sept ans.	»	85
3° Frais imprévus	»	90
Total.	22 f.	»» c.

L'économie par hectolitre sera donc au moins de 8 francs, et l'État aura gagné 24 millions.

Quant aux réserves destinées aux populations, on peu s'en fier au commerce qui ne négligera pas une si heureuse spéculation.

Ne pourrait-on pas aussi favoriser l'établissement d'une institution semblable à celle qui existe à Badajoz ? Une société se charge, moyennant une prime légère, de conserver les blés, ce qui permet d'attendre de meilleures conditions de vente. Et même cette société ne pourrait-elle faire des avances de fonds aux agriculteurs sur le dépôt de leurs blés? Ne serait-ce pas là une véritable institution de crédit agricole, institution d'autant plus heureuse que le pays tout entier, aussi bien que l'agriculteur, serait appelé à en recueillir les fruits ? Il arrive parfois que le cultivateur ne peut trouver le placement de son grain même à vil prix ; il se voit forcé, faute d'argent, de restreindre ou de cesser sa culture, ce qui devient pour les années suivantes une cause de rareté, sinon de disette. Il serait donc de l'in-

térêt général de lui procurer les moyens de continuer sa culture et d'attendre le juste bénéfice auquel il a droit.

L'instruction agricole se répand, par la voie des écoles rurales, jusqu'au sein des populations les plus reculées ; les compagnies de Cheptel couvrent presque gratuitement nos champs de bestiaux ; le cultivateur va voir s'accroître considérablement ses produits par l'exécution de la loi libérale sur le drainage ; un établissement de prêt sur dépôt de blé conservé en silos serait un magnifique couronnement à l'ensemble de nos institutions agricoles, car il aurait pour effet de préserver le pays du plus grand des malheurs, la disette et la famine.

Meslay, le 25 mai 1856.

DEROUET,

chef de bataillon du génie retraité.

RAPPORT

Lu à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, à la réunion générale du 8 mai [illegible]

Par M. [illegible], l'un de ses membres,

Messieurs,

A sa dernière réunion, votre [illegible] fut [illegible] par votre président [illegible]

[illegible]

Andrieux, et M. Bodin, directeur de la ferme-école de Rennes, dont les noms font autorité pour les agriculteurs.

Entre toutes ces personnes, il y a unanimité pour reconnaître que cette variété de pommes de terre, qui porte aujourd'hui le nom de son obtenteur (M. Chardon), est vigoureuse et rustique; que sa pulpe ne laisse rien à désirer sous le rapport du goût et des principes nutritifs; qu'elle est peu exigeante sur la nature et la qualité des terres; que les germes qui sont très-nombreux se développent beaucoup plus tard que dans nos espèces ordinaires; que la maladie ne l'a point encore atteinte; et qu'enfin, son rendement, en grande culture, sans préparations exceptionnelles, n'est pas, en moyenne, au-dessous de 20 pour 1 : 7 hectares 40 ares 75 centiares ensemencés avec 74 hectolitres, ayant rendu 1,464 hectolitres, ce qui fait 198 hectolitres à l'hectare.

Il est, toutefois, à propos d'observer que la quantité de semence employée habituellement dans le département est de 13 hectolitres par hectare, tandis que dans l'expérience, servant de terme de comparaison, il n'en a été mis en terre que 10 hectolitres.

A côté de ce rendement de 20 pour 1, obtenu par M. Dugrip, sur une étendue assez considérable, viennent se placer quelques résultats exceptionnels; nous trouvons les chiffres de 24, 33, 35 pour 1; nous trouvons aussi ceux de 90 et 97, obtenus, l'un par M. Vilmorin, et l'autre par la Société d'horticulture du Mans,

qui avait opéré sur un seul tubercule, pesant 200 grammes, lequel a rendu 19 kilos 500 grammes.

Je signale ces deux derniers faits sans y attacher grande importance, attendu les conditions parfaites des terrains d'expérimentation.

Si tous les faits constatés dans la communication de M. Dugrip sont vrais, et nous ne pouvons raisonnablement pas en douter, en présence des nombreux témoignages produits et de la source où ils sont puisés, toute hésitation dans notre appréciation disparaît pour reconnaître que la pomme de terre Chardon l'emporte de beaucoup sur toutes les espèces cultivées jusqu'à ce jour, qui, vous le savez, Messieurs, donnent en moyenne à peine 8 pour 1, encore faut-il leur choisir la nature et la qualité des terrains.

« Personne ne pourra voir d'exagération en moins « dans mon appréciation de rendement de 8 pour 1, « quand on saura que la colonie de Mettray n'obtient « pas plus de 9, dans des terres d'une grande fertilité « et auxquelles, pour les plantes sarclées surtout, des « soins et des fumiers sont donnés dans des proportions « considérables et hors de toute comparaison avec la « culture ordinaire du pays. »

A cette infériorité numérique énorme, il faut aussi joindre la maladie qui, cette année encore, a sévi sur elle peut-être dans la proportion d'un cinquième.

Les tubercules de l'espèce nouvelle étant très-gros et pourvus d'un grand nombre d'yeux, il devient utile de les diviser pour les semer; c'est ce qu'indique M. Dugrip, qui engage à ne laisser que deux germes;

mais ce que ce monsieur ne dit pas, c'est la grosseur que doivent avoir les morceaux ; je pense que le volume d'un bon œuf de poule est indispensable ; s'ils étaient plus petits, les germes ne trouveraient pas les aliments nécessaires à leur première végétation, n'acquerraient pas un développement suffisant, et par suite, les fruits qu'ils produiraient seraient petits. Pour se convaincre de ce fait, il n'y a qu'à examiner un pied produit par une petite pomme de terre, et un autre pied produit par une grosse, la différence est extrêmement sensible.

Si, comme moi, Messieurs, vous êtes convaincus de l'importance de la découverte de M. Chardon, au point de vue des avantages immenses qui doivent en résulter pour l'agriculture et si, surtout, vous y trouvez un appoint considérable pour l'alimentation humaine dans les années de disette, alors vous n'hésiterez pas à donner votre approbation pleine et entière à la communication de M. Dugrip, et à appuyer de votre haut patronage la propagation de la culture de la nouvelle Parmentière.

DE LA RÉCOLTE DU MIEL.

C'est dans les premiers jours de juillet, que l'on peut récolter le meilleur miel, il est bien préférable à celui que l'on fait dans l'automne; d'abord il coule sans expression bien plus facilement à cause de la chaleur de cette saison, et, on peut par ce moyen éviter de faire périr les abeilles comme on le fait plus tard; puisqu'on peut les faire passer dans une ruche vide comme si c'était un essaim. A la vérité elles ne réussissent pas, si le restant de l'été ne leur est pas favorable, mais on a la chance de les conserver si la saison leur convient. Une difficulté que l'on a d'extraire le miel à cette époque c'est que les ruches sont remplies de couvain, et que bien des gâteaux contiennent du miel d'un côté et du couvain de l'autre. Or, il y a déjà plusieurs années que j'ai imaginé un moyen d'éviter cet inconvénient, c'est-à-dire de ne pas trouver la moindre apparence de ce couvain, ce moyen consiste tout simplement à extraire la reine de la ruche que l'on veut dépouiller. Il ne s'agit pour cela que d'en faire un essaim artificiel vingt-un jours avant, car les œufs que cette reine avait pondus étant vingt-un jours à éclore et à devenir abeilles parfaites, on ne doit plus trouver de couvain vingt-un jours après l'extraction de cette reine, et il n'en sera pas encore élevé de nouveau. Alors vers le 20 juin ou à quelques jours

près il faut choisir les ruches les plus pesantes, et comme on dit vulgairement les plus grasses, surtout celles qui n'ont pas donné d'essaims naturels, et s'y prendre comme je l'ai dit il y a quelques années dans les annales de la Société du tome XXIX, n° 4, d'octobre, novembre et décembre 1849, mettre en note le jour où on a operé, et vingt-un jours après on est sûr de ne plus trouver de couvain, quoiqu'il y ait déjà une nouvelle reine, laquelle quand tout aurait été au mieux pour sa naissance et sa fécondation, n'aurait encore commencé à pondre que quelques œufs, qui seraient à peine visibles. On recommence alors la même opération que vingt-un jours avant, mais cette fois en faisant sortir toute la population ; on met la ruche dans laquelle cette population est passée dans la place qu'occupait la ruche pleine de miel, et l'on emporte celle-ci pour la dépouiller.

Nota. Il faut tâcher de ne prendre que les ruches qui peuvent donner 35 à 45 livres de miel, j'en ai eu quelquefois dont j'ai tiré jusqu'à 60 livres. Ce sont ordinairement celles qui n'ont pas donné d'essaims, qui en ont le plus.

Si quelqu'un est curieux de savoir le parti que l'on peut quelquefois tirer des abeilles, voici ce que j'en ai obtenu une année.

Cette année j'avais 20 ruches :

5 m'ont donné chacune un essaim.	5
6 m'en ont donné chacune 2.	12
3 chacune 3.	9
1 en a donné 4.	4
(1) 5 n'en ont pas donné du tout.	
Total.	30 essaims.
20 ruches mères.	20
Total.	50 ruches.

J'en ai exploité 20 qui m'ont donné chacune, en moyen terme, 50 livres de miel et une soixantaine de livres de cire, ci.	20
Et 8 qui sont mortes d'elles-mêmes.	8
	28 ci 28
28 de 50, reste.	22

MABILLE,

propriétaire, à la Mazère, commune de Nazelles.

(1) Les 5 qui n'ont pas donné d'essaims sont celles qui m'ont donné le plus de miel.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES EN 1856.

AVRIL.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
				mm				
1	758,05	15,6	57 0		19,0	3,6	S. O.	Clair.
2	54,23	10,9	75,0	0,6	13,0	5,5	S. O.	Couvert.
3	60,52	14,8	67,5	0,0	17,0	4,5	S. O.	Idem.
4	57,31	13,2	66,0	4,5	14.8	9,5	N. O.	Idem.
5	50,43	13,1	67,5	0,8	15,2	2,5	S. S.O.	Idem.
6	45,54	10,6	70,0	7 0	11,5	4,0	S. O.	Idem.
7	51,91	10,6	66,0	0,0	13.2	5,2	S. O.	Idem.
8	42,61	9,4	78.0	7.0	12,0	8,0	S. O.	Idem.
9	49,77	11,1	65.0	3,2	12,3	3,3	S. O.	Idem.
10	48,09	12,9	72,0	7,5	15,6	8,0	S. O.	Idem.
11	55,16	16,2	66,0	0,0	18,3	7,2	S. S.O.	Idem.
12	52,09	16,8	67,0	0,0	18,8	12,0	S. S.O.	Idem.
13	51,84	15,2	77,0	1,6	16,0	9,1	S.	Idem.
14	46,48	10,1	80,0	20,4	11,0	9,6	N. O.	Idem.
15	49,04	12,3	77,0	0,8	13,8	8,2	S. O.	Idem.
16	54,28	7,2	74,0	1,8	10.0	5,1	N. E.	Idem.
17	56,20	11,2	66,0	0,0	12,8	5,4	N. E.	Idem.
18	58,32	10,8	71,0	0,0	16,0	6,1	N. E.	Idem.
19	59,54	11,8	68,5	0,0	14.6	3,0	N. E.	Demi-couvert.
20	61,35	14,0	55,0	0,0	16,0	4,4	N. E.	Clair.
21	58,93	14,0	56,0	0.0	16 8	4,0	E.	Idem.
22	54,77	14,4	63,0	0,0	18.0	5,0	N. E.	Demi-couvert.
23	55,59	11.7	60,0	0,0	18,0	7,7	N. E.	Idem.
24	54,22	18,9	55,0	0,0	21,6	6,0	S. E.	Clair.
25	50,69	20,8	57,0	0,0	22.5	9,1	S. S.O.	Demi-couvert.
26	48,64	18,4	61.5	5,2	19,8	7,0	S. O.	Couvert.
27	47,00	15,6	72,0	0,2	19,0	9,0	S. O.	Idem.
28	45,04	15,8	70,0	0,0	18,2	9,5	N. E.	Demi-couvert.
29	49.82	12,8	57,5	0,0	15,9	6,3	N. E.	Idem.
30	53,73	14,0	60,0	0,0	16,0	5,0	S. O.	Idem.

SUITE DES OBSERVATIONS D'AVRIL.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Vent froid au matin, le ciel se couvre à 3 h., assez belle journ.
2	La pluie menace au matin, pluie à plusi. repr. dans la journ
3	Brouillard jusqu'à 9 h. du m., assez b. journ., plᵉ à 9 h. du s.
4	Pluie jusqu'à 8 h. du m., variable tout le jour, calme au soir.
5	La pluᵉ menace au m., plᵉ à plus. reprises, variable tout le j.
6	La pluie menace au matin, pluᵉ mêlée de grêle à plus. rep.
7	Grand vent dans la nuit, variable tout le jour.
8	Plᵉ jusq 8 h. du m., var. t. le j., plᵉ mêlée de gr. à 8 h. du m.
9	Rosée abondante, pluie à plusieurs reprises.
10	La pluie menace au matin, belle journée.
11	Calme au matin, pluie à plusieurs reprises dans la journée.
12	La pluie menace au matin. assez belle journée sans soleil.
13	Pluie dans la nuit, assez belle journée sans soleil.
14	Pluie tout le jour, temps calme à 9 h. du soir.
15	La pluie menace au matin, pluie de 6 à 7 h. du soir.
16	Vent très-froid au matin, pluie à plus. reprises dans le j.
17	Vent très-frais au matin, assez beau sur le soir.
18	Légère gelée blanche, assez belle journée.
19	Rosée abondante, assez belle journée.
20	Vent froid au matin, assez beau tout le jour.
21	Vent froid tout le jour, assez belle journée.
22	Rosée légère, vent froid, belle journée.
23	Rosée abondante, belle journée.
24	Idem idem.
25	Ro. abond, orage d. la direc. du S.O. à 4 h. du s., plᵉ de 5 à 6 h.
26	Ros. abond, beau jusq. 4 h. du s., fort or. (s. Tours) dir. du S.
27	Rosée abondante, assez belle journée.
28	Rosée le matin, belle journée, vent froid le soir.
29	Rosée légère, vent froid tout le jour.
30	Vent frais au matin, assez belle journée.

MAI.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1	745,81	13,8	68,0	1.8	14.8	8,1	S. O.	Couvert.
2	59,23	8 5	65,0	2,8	11,0	4,5	N O.	Idem.
3	59,57	9.5	56.0	0,0	10,1	5,0	N.	Demi-couvert.
4	60,59	9.6	57,5	0,0	12,7	2,4	N. E.	Couvert.
5	59,87	9,8	61,0	0,0	14,0	2.2	N. E.	Idem.
6	54.36	10.8	60,0	0,0	12.0	3 0	E.	Idem.
7	45 32	13,5	67 5	15,8	16.1	8,3	S. O.	Idem.
8	52,48	7,0	75,0	9,1	9,0	5,9	N. O.	Idem.
9	59.37	9,8	75,0	2,7	11.9	7.2	N.N.O.	Idem.
10	52,29	10,1	80,0	3.2	11,2	7,2	N. O.	Idem.
11	52 97	15,6	68,0	0,0	19.6	10.0	N. O.	Idem.
12	52,58	17 2	71,5	0,0	19,3	11.0	O.	Idem.
13	54,49	15,0	61.0	0,0	18,6	9.6	S. O.	Demi-couvert.
14	54,68	14.6	63,0	0,0	18.0	5,8	S. O.	Couvert.
15	49,43	17,3	62.0	0,0	19.2	6,8	N. O.	Demi-couvert.
16	49,18	15,6	61,5	0 0	19,0	6,5	S. O.	Idem.
17	56.22	15,8	64,0	0,0	19.5	9,2	S. O.	Idem.
18	57,81	16.8	61,0	4.2	18.0	8,0	S. O.	Idem.
19	61,18	16,8	59.0	0.0	19 9	9,3	E. S.E.	Idem.
20	61,02	19,0	59.0	0,0	21,6	8,0	N.N.E.	Idem.
21	55,44	23,4	61,0	0 0	26,0	12 2	S. E.	Idem.
22	52,64	12,6	78.5	16,2	17.9	12,7	S. O.	Couvert.
23	49,54	19 1	58.5	7,2	20,2	8,8	S. O.	Demi-couvert.
24	51,06	13,8	73,0	8.9	19.0	9,0	S. O.	Couvert.
25	52,88	17.8	63,0	0,0	21,1	11,8	O.	Couvert.
26	62,17	19,6	66,0	0,0	22 2	10,5	S. O.	Demi-couvert.
27	55.08	18,5	73,0	27,4	20.5	14,8	S. O.	Couvert.
28	51.89	15,6	72,0	55,0	17,4	13.0	S. O.	Idem.
29	56,31	14,0	76,0	2,1	17.6	11.0	N.N.E.	Idem.
30	57,37	13.0	77 0	1,2	15 0	12.0	N.N.O.	Idem.
31	55,80	9,8	79,0	0,2	15.6	8,5	N. O.	Idem.

SUITE DES OBSERVAVIONS DE MAI.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Rosée froi. au m., vent t.-fort tout le j. avec pl^e à diver. rep.
2	Rosée abond. froide au matin, vent faible et fr. tout le jour.
3	Rosée légère ; vent froid tout le jour.
4	Légère gelée blanche au matin ;belle journée.
6	Gelée bl., vent très-froid tout le jour; assez belle journée.
5	Ge. bl. t.-légère au m., v t.-froid, pl de 3 h. du s. jus. 9 h.
7	Vent t.-f. toute la n. et t. la j., orage a. pl. et gr. à 3 h. du s.
8	La pl. menace au m., pl à plus. rep. d. la jour., acc. de g. v.
9	Grand vent le matin; pluie légère à plus. reprises dans la j.
10	Pluie légère au matin, vent très-froid toute la journée.
11	Rosée abondante au matin ; assez belle journée.
12	Rosée abondante, belle journée jusqu'à 5 h., pluie légère.
13	Rosée fro., assez belle jour., crue subite du Cher et la Loire.
14	Rosée fro., belle journ. jusqu'à 6 h., pl^r t -légère mêl. de gr.
15	Rosée t.-froide, t.-beau t. le j La crue du Cher est au maxi.
16	Rosée froide au m , assez beau jusqu'à 6 h ; pluie légère
17	Gr. v. au m., assez belle j. pl. lég. La crue de la Loire au maxi.
18	Pluie dans la nuit, assez belle journée.
19	Vent froid au matin, très-belle journée.
20	Rosée très-froide au matin, assez beau le soir.
21	Ro. au m , qq. g. d'eau à 5 h., éclairs au N E. et S. E. d. la s.
22	Orage dans la n., forte pluie, pl. à plusieurs rep. dans le j.
23	Rosée abond., orage avec pluie et grêle de 2 à 3 h. du soir.
24	Rosée abond au m., temps var. t. le j. avec pl. à plusi. rep.
25	La pluie menace au matin, grand vent tout le jour.
26	Rosée abondante, assez belle journée sans soleil.
27	Rosée abondante au matin, pluie de midi à 7 h. du soir.
28	Rosée abondante, la pluie menace tout le jour.
29	Même observation que la veille.
30	Rosée abondante ; pluie à 3 heures du soir.
31	Pluie toute la nuit et jusqu'à midi, calme le soir.

JUIN.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI.				THERMOM.		Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
	Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	Maxima.	Minima.		
1	(*)	17,2		mm	20,5	7,5	S.	Couvert.
2		19,8		0,0	23,2	13,4	S. O.	Idem.
3		24,4		0,0	26.5	14,2	S. O.	Clair.
4		0,0		0,0	0,0	0,0	E.	Idem.
5		0,0		0,0	0,0	0,0	N. E.	
6		0,0		0,0	0,0	0,0	N. E.	
7		0,0		0,0	0,0	0,0	N. E.	
8		0,0		0,0	0,0	0,0	N. E.	
9		0,0		0,0	0,0	0,0	N. E.	
10		0,0		0,0	0,0	0,0	N. E.	
11		0,0		0,0	0,0	0,0	S. E.	
12		23,8		0,0	27,0	17,0	S. O.	Demi-couvert.
13		23.0		0,0	26 2	14.2	S. O.	Clair.
14		24,0		0,0	23,8	14,6	S. O.	Demi-couvert.
15		15,6		0,0	17,0	10.4	N. E.	Couvert.
16		18,2		0,0	22,0	10,2	N. E.	Clair.
17		13,6		11,9	17,1	12,6	N.	Couvert.
18		17,4		2.1	21,0	12,4	N. O.	Idem.
19		17,2		0,0	23,2	14,8	S. O.	Idem.
20		13.2		6,5	17,9	11,2	N. O.	Idem.
21		17,4		1,8	19,0	9,9	O.	Idem.
22		16.7		0,0	18,8	10,6	O.	Idem.
23		18,0		0,0	21,0	11,8	N. O.	Idem.
24		20,0		0,0	22,9	10,2	N. O.	Clair.
25		18,8		0,0	23,0	14,0	N. O.	Demi-couvert.
26		25,0		0,0	28,0	14,5	N. E.	Demi-couvert.
27		27,6		0,0	29,9	17,0	N. E.	Clair.
28		28,2		0,0	30,0	18,2	N. E.	Idem.
29		26,2		0,0	28,6	19,0	N. E.	Idem.
30		25,3		0,0	28,9	14,8	N. E.	Idem.
31								

(*) Le baromètre et l'hygromètre ont été mis hors de service par l'inondation.

SUITE DES OBSERVATIONS DE JUIN.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Rosée abondante au matin, assez belle journée.
2	Rosée légère, belle journée sans soleil.
3	Rosée abondante, belle journée.
4	Inondation. Le jardin bota. est couvert par 2 m d'eau; belle j.
5	Vent assez fort tout le jour, assez belle journée.
6	Vent fort tout le jour, pluie légère sur le soir.
7	Assez belle journée, baisse des eaux.
8	Beau tout le jour.
9	Belle matinée, le ciel se couvre à 6 heures du soir.
10	Belle matinée, le ciel se couvre à 11 heures.
11	Rosée, beau tout le jour, grande baisse des eaux.
12	Rosée abondante, assez belle journée.
13	Vent très-fort le matin, assez beau le soir.
14	Vent t.-fort t. le j., calme dans la s., éclairs au S. à 9 h. du s.
15	Orage dans la nuit, pluie légère, la pluie menace tout le j.
16	Le matin, vent très-froid, la pluie menace sur le soir.
17	Rosée froide le matin, pluie à plusieurs reprises dans le jr.
18	Pluie légère dans la nuit, vent fort tout le jour.
19	Rosée froide, la pl. menace tout le j., nouvelle crue au Cher.
20	Vent fr., plus. averses de plr mêl. de gr., no. crue à la Loire.
21	Le matin, rosée froide, assez belle jour., pluie lég. d. la n.
22	Le matin, la pluie menace, beau sur le soir.
23	Le matin, la pluie menace, pluie légère à 2 h. du soir.
24	Le matin, rosée abondante, belle journée.
25	Mêmes observations.
26	Rosée légère, belle journée.
27	Rosée abondante, belle journée.
28	Rosée abondante; belle journée.
29	Vent dans la nuit, rosée légère, belle journée.
30	Rosée abondante, très-belle journée.

RÉSUMÉ DE CHAQUE MOIS.

MOIS.	BAROMÈTRE.			THERMOM.			HYGROM.		
	Moyennes.	Maxima.	Minima.	Moyennes.	Maxima.	Minima.	Moyennes.	Maxima.	Minima.
Avril. .	752,71	761,35	742,61	11,1	22°5	2 5	66,5	80,0	55,0
Mai. . .	754,79	762,17	745,32	12,5	26,0	2,2	66,9	80,0	56,0
Juin . .	000,00	000,00	000,00	18,4	30,0	7,5	00,0	00,0	00,0

MOIS.	VENTS DOMINANTS. Nombre de jours.													JOURS AVEC :						Pluie tombée dans chaque mois.
	N.	N.N.E.	N.E.	E.N.E.	E.	E.S.E.	S	S.E.	S.-O.	S.S.-O.	O.	N.-O.	N.N.-O.	Brouillard.	Pluie.	Rosée.	Grêle.	Gelée bl.	Tonnerre.	mm
Avril. .	»	»	21	1	»	»	1	1	12	4	»	2	»	1	13	»	»	1	»	60,6
Mai. . .	1	2	2	»	1	1	»	1	13	»	2	6	2	»	14	18	2	3	3	104,8
Juin . .	1	»	13	»	1	»	1	1	6	»	2	5	»	»	6	1	1	»	1	22,3 du 17 au 30

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

Pendant le 2e Trimestre 1856.

Annales des sciences naturelles ; t. IV, nos 5 et 6.

Agriculture de la Colonie de Mettray, exercice de 1854.

Annales de la Société d'agriculture de l'Allier; 1856, 1er trimestre.

Annales des sciences naturelles ; t. IV, n° 5.

Assainissement des fosses et cabinets d'aisance, par Beaudemoulin.

Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle ; 1855, n° 20.

Annales administratives et scientifiques de l'agriculture française ; n° 27.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Lozère ; 1856, janvier.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure ; t. V, 6e cahier.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers ; t. VI, 2e série.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan ; t. I.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme ; 1856, avril et mai.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault ; 1856, mars et avril.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture ; 1855, 4e trimestre.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ; 1856, n° 1.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère ; 1856, février.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe ; avril 1856.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans ; avril 1856.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture ; 1856, 1er trimestre.

Bulletin de la Société impériale d'horticulture du département du Rhône ; année 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher; n° 62, t. X.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de la Lozère ; 1856, mars, avril et mai.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, n° 14 à 26 (1856, avril, mai et juin).

Caisses de la providence agricole, par M. Léon Viot.

Compagnie du chemin de fer de l'ouest ; réseau du sud-ouest.

Crédit (du) foncier et du dégrèvement de la propriété, par Jennez Sponville.

Description des machines et procédés, consignés dans les brevets d'invention ; t. 84.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris ; t. 21 et 22.

Essai de réhabilitation de la vieillesse, par le comte Odart.

Journal d'agriculture pratique ; mars, avril et mai.

Journal de la Société impériale d'horticulture ; mars et avril 1855.

Journal de la morale chrétienne, t. VI, n° 2.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale, 1er trimestre, 1856.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture ; avril et mai 1856.

Journal local, d'agriculture et d'horticulture pratique de la Charente ; septembre 1855.

Lettre sur la Colonie de Mettray, par M. DeMetz.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres ; 1854, 1re liv.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz ; 1854-1855.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine ; 1er trimestre 1856.

Mémoires de la Société d'agriculture et des sciences du département de l'Aube ; 3e et 4e trimestre 1855.

Musée agricole. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise) ; mars et avril 1856.

Mémoire de la Société impériale d'agriculture d'Angers, supplément à l'année 1853, et 5e vol., n° 51.

Revue agricole et horticole du Gers ; 1855, octobre et novembre, et 1856, avril et mai.

Société d'agriculture de Rochefort ; année 1854-55.

Société d'agriculture et d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye ; janvier 1855.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer; mars 1856.

Société d'horticulture et d'arboriculture des Deux-Sèvres ; 2e trimestre, 1856.

Société d'horticulture de Seine-et-Oise ; t. XII, numéros 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 3e Trimestre 1856.

Séance du 12 *juillet* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. Delaville-LeRoulx, Hay de Slade, Nicolle, Odart, Hulin-Pelgé, Ladevèze, Tassin, Bruslon, Blanchet, Houssard, Lesèble, Bonnébault, Oscar Lesèble, Leclerc, Desabes, Borgnet, Mège, Derouet, du Château, Charlot, Fournigault, Ressy, Lambron de Lignim, Giraudet, Pasquier, Luzarche, Des Francs, Dehen, Palustre, Gaulier de la Celle, Chevreau, Alluome, Boutard et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné communication de la liste des ouvrages reçus depuis le 14 juin dernier.

M. Hay de Slade, président de la commission d'examen, annonce que cette commission a rencontré des difficultés sérieuses quand il s'est agi d'arrêter le parcours dont elle a été chargée ; qu'une partie des récoltes

des concurrents ayant été détruites en grande partie par l'inondation, elle s'était demandé s'il ne serait pas plus convenable d'appliquer les encouragements accordés par le Conseil général et par le Ministre de l'agriculture et du commerce, à nos agriculteurs si cruellement éprouvés par l'inondation; que l'administration préfectorale, consultée à ce sujet, n'avait pas vu d'obstacle à cette mesure, si la société, seul juge dans cette question, y donnait son assentiment; que dans ce cas une délibération devrait être prise par l'assemblée générale et lui être adressée pour être soumise au Conseil général et à Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Tout en reconnaissant la nécessité de venir en aide aux désastres éprouvés par nos agriculteurs, la Société n'a pas pensé qu'il fût en son pouvoir d'annuler son programme en présence des engagements qu'elle a contractés et des demandes qui lui ont été adressées de tous les points du département. Cependant, pour concilier autant que possible tous les intérêts, elle décide, qu'indépendamment de son programme, des primes en argent pourront être décernées à ceux des agriculteurs inondés qui se sont fait remarquer par leur zèle et par des ensemencements intelligents.

En l'absence de M. Minangoin, la lecture du compte-rendu de la section d'agriculture est renvoyée à la prochaine réunion.

Le secrétaire de la section des lettres présente le résumé des travaux de la dernière séance. Dans cette réunion, le secrétaire perpétuel a donné lecture d'un

fragment épique intitulé : *Morna ou l'établissement de la religion chrétienne en Calédonie, au Vᵉ siècle.* Sur la proposition de M. Borgnet, la section a exprimé le vœu qu'il soit donné lecture de ce morceau à la séance publique.

L'enfant de France, tel est le titre d'un dithyrambe adressé par M. Bodin, officier de l'Université. La section engage l'auteur à restreindre son sujet, en raison du grand nombre de lectures qui doivent avoir lieu. M. du Château a traité le même sujet que son honorable collègue, sous le titre de : *Baptême du Prince impérial*, et, s'inspirant de la circonstance, il a envisagé sous un point de vue philosophique les promesses faites à l'avenir par la naissance de l'héritier présomptif du trône. Les vers qu'il a dédiés à Sa Majesté l'Impératrice lui ont valu son auguste suffrage et une lettre de remerciements très-flatteurs.

M. Desabes fait part à la section de sa réponse à la lettre de M. le comte Odart, à qui il témoigne, au nom de ses collègues, le regret que l'honorable membre ne puisse pas assister plus souvent à nos réunions, et prendre, comme par le passé, une large part à nos travaux. M. Odart, dans une lettre remplie de ce sel attique qu'il répand avec tant de charme, s'excuse sur son âge avancé.

Tout en se félicitant de la bienveillance accordée par la Société à la vaste entreprise qu'il a tentée en traduisant *Juvénal*, M. du Château exprime le désir qu'un plus grand nombre de ses satires soient imprimées tous les ans dans les annales de la Société.

Sur la proposition de M. Rouillé-Courbe, la Société approuve la publication de la lettre de M. le Président de la Société d'horticulture d'Amiens, et lui vote des remerciements pour les dons qu'il a adressés à notre compagnie dans le but de venir en aide à nos horticulteurs. Une décision semblable est prise à l'égard de M. André Leroy, d'Angers, membre du Conseil général et un des horticulteurs les plus distingués, qui, devançant l'appel de la commission avait adressé un envoi important de plantes et de graines de toute espèce. L'assemblée éprouve un vif sentiment de reconnaissance en voyant les sympathies que nos désastres ont excitées chez des hommes aussi éminemment placés dans l'opinion publique.

M. Derouet, qui poursuit avec un zèle soutenu la question si importante des céréales, lit un rapport sur le dernier ouvrage de M. Doyère, relatif à l'ensilage des grains et à leur conservation. Ce rapport qui touche à une des questions les plus importantes de la situation, est renvoyé à l'unanimité au comité de rédaction pour être inséré dans les annales.

M. Luzarche donne lecture de la 3e ode du 1er livre d'Horace, traduite par M. Boulard. Dire que le traducteur a su reproduire l'inspiration chaleureuse de l'auteur, c'est en faire un éloge mérité.

M. le Président annonce que par suite de la retraite de M. le général comte d'Outremont, l'assemblée, ainsi qu'elle en a été prévenue, est appelée à procéder à la nomination d'un président.

Le dépouillement du scrutin n'ayant pas donné de

majorité absolue, M. le Président prévient qu'une nouvelle élection aura lieu à la prochaine séance, à la majorité relative des voix.

Séance extraordinaire du samedi 26 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX, VICE-PRÉSIDENT.

Sont présents :

MM. le général comte d'Outremont, Delaville-LeRoulx, le comte Odart, Luzarche, Lambron de Lignim, de la Roche-Aymon, Charpentier, Gaulier de la Celle, Boutard, Mauclair, Dehen, Mège, Hay de Slade, Lesourd, Hulin, Pasquier, Borgnet, le baron Auvray, Breton, Rouillé-Courbe, Boutard, d'Aubigny, Mourruau, Ladevèze, Minangoin, l'abbé Sorin, DesFrancs, Lesèble père, Ressy, Blanchet, Lesèble fils, Bonnébault, Charlot, Bruslon, Tassin, du Château, Desabes, de Nonneville, Giraudet, l'abbé Chevreau, Leclerc, Nicolle, Lemaitre-Gaberot et l'abbé Fournigault.

Cette séance, conformément à l'art. 14 du règlement, étant destinée à la lecture des morceaux proposés pour la séance publique, M. le président accorde successivement la parole aux membres qui ont des mémoires à présenter. Les pièces suivantes sont écoutées avec une attention soutenue et plusieurs d'entre elles accueillies avec d'unanimes applaudissements :

L'Enfant de France, dithyrambe, par M. Bodin, de Saint-Paterne, officier de l'Université ;

Traduction en vers de la 6[e] satire du second livre d'*Horace*, par M. Émile Boulard ;

Epitre à mon esprit, par M. Desabes, président de la section des lettres ;

Progrès de l'industrie et tableau de l'Exposition Universelle, par M. du Château ;

Des améliorations foncières les plus urgentes pour élever la production agricole au niveau de la consommation générale, par M. Breton, cultivateur.

En l'absence de M. de Sourdeval la lecture de son rapport sur *les Principes de la culture améliorante*, par M. Lecouteux, est renvoyée à la séance suivante.

D'après les statuts, le choix de ces divers morceaux sera arrêté dans la séance du mois d'août.

Le dernier vote pour la nomination d'un président, en remplacement de M. le général comte d'Outremont, démissionnaire, n'ayant pas donné de majorité absolue, l'assemblée procède à une nouvelle élection à la majorité relative des voix.

M. Delaville-LeRoulx, vice-président, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé président. Il adresse ses remerciements à la société pour l'honneur qu'elle vient de lui déférer, et dit qu'il s'appliquera, avec le concours éclairé de ses collègues, à représenter les grands intérêts agricoles dont la compagnie n'a cessé de se préoccuper depuis sa fondation, et à continuer l'œuvre d'amélioration progressive qui a déjà

produit pour le département tant de résultats remarquables.

M. de Sourdeval, vice-président adjoint, est appelé à la vice-présidence.

A la suite de quelques questions d'un intérêt secondaire, l'assemblée nomme une commission chargée de l'organisation du concours agricole qui doit avoir lieu pour l'arrondissement de Tours, au chef-lieu du canton de Châteaurenault, le 31 août.

Cette commission se compose de MM. Hay de Slade, Minangoin, Ressy, Charlot, Bruslon, Rouillé-Courbe et Nicolle.

La séance académique et la distribution des prix proposés pour le département sont fixées au jeudi 26 du même mois, pendant la session du Conseil général.

Séance du samedi 7 août 1855.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

Sont présents :

MM. Delaville-LeRoulx, de Sourdeval, Luzarche, Derouet, Hay de Slade, Ressy, Charlot, Bonnébault, Bruslon, Nicolle, Rolland, Rouillé-Courbe, du Chateau, Dehen, Breton, Minangoin, Tassin, Blanchet et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Il est donné communication de la liste des ouvrages reçus depuis le 12 juillet.

M. le Président saisit l'assemblée de la question relative au concours agricole ouvert par la Société au chef-lieu de canton de Châteaurenault. M. Hay de Slade, président de la commission, annonce les difficultés qui ont arrêté les membres à leur début par suite de l'accident qui lui est arrivé, et exprime le regret d'être obligé de résilier ses fonctions. Un autre membre, M. Minangoin, expose divers motifs qui le mettent dans le même cas. La Société apprécie toute la force des raisons qui lui sont présentées, et regrette d'être privée des lumières d'hommes dont le concours lui est acquis depuis longtemps. Diverses considérations sont successivement présentées par MM. Luzarche, Rouillé-Courbe et Bruslon. A la suite de la discussion qui est engagée et de laquelle ressort toute l'importance de ne pas différer plus longtemps l'organisation du comice de l'arrondissement de Tours, et la nécessité de se mettre immédiatement à l'œuvre, l'assemblée arrête la nomination d'une commission de dix membres qui se subdivisera en trois sous-commissions.

Sont nommés : MM. Houssard, Derouet fils, De Baillivy, Bonnébault, Alluome, Nicolle, Ressy, Bruslon, Charlot et Rouillé-Courbe.

A la suite de la lecture du compte-rendu de la section d'Agriculture, M. Minangoin donne communication d'une note sur l'emploi d'une machine à battre, mue par la vapeur, et dont l'introduction dans le pays est due à l'honorable M. Pavy, à qui nous sommes redevables de tant d'améliorations.

Le département d'Indre-et-Loire, dit-il, a l'avantage

de posséder la machine à battre qui a obtenu le premier prix au concours universel de Paris, en 1856, pour les machines mobiles à vapeur, rendant le grain tout nettoyé. C'est à M. Pavy, de Girardet, qu'est due cette importation d'Angleterre; grâce à lui, les agriculteurs du pays peuvent admirer cette intéressante machine; bien mieux ils sont en état de l'utiliser, car M. Pavy, en homme qui comprend le progrès, met sa machine à la disposition du cultivateur, moyennant une indemnité qui laisse encore à celui qui l'emploie un assez beau bénéfice sur le prix du battage ordinaire, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-joints :

Quinze journées d'hommes à 2 fr. . . .	30 f.
Une journée de mécanicien-chauffeur. . .	6
Trois cents kilog. de charbon.	12
Huile	2
Intérêt et amortissement d'un capital de 11,000 fr., prix de la machine représentant le loyer par jour.	50
Total de la dépense par journée de travail.	100 f.

Le rendement moyen est de 15 hectolitres à l'heure, et pour une journée de 12 heures (il s'agit de la journée d'été) 15 × 12 soit 180 hectolitres ; le prix de revient du battage de l'hectolitre est donc, $\frac{100 \text{f.}}{180}$ soit 0f. 55

Ce rendement est celui du blé ordinaire fauché. Pour du blé moissonné à moitié chaume, suivant l'usage du

département, le rendement s'élèverait à 20 hectolitres à l'heure, ou 240 hectolitres par jour ; pour du blé à paille longue, très-grosse ou d'un faible produit, il pourrait descendre à cent hectolitres par jour.

Le prix de revient du battage, par hectolitre, serait:

Dans le 1er cas de. . . . $\frac{100}{240}$ soit 0 f. 41 c.
Dans le 2e cas de. . . . $\frac{100}{100}$ soit 1 f.

M. le comte de Gasparin, dans son cours d'agriculture, accuse pour la machine fixe du même constructeur, Ransomes, le prix de revient de 30 c, par hectolitres.

Dans les circonstances les plus désastreuses, le prix serait encore très-inférieur à celui du battage au fléau qui s'élève au moins à 1 fr. 25 et 1 fr. 50 : le cultivateur a en outre l'avantage d'être débarrassé en quelques jours d'une opération longue et ennuyeuse, et d'avoir sa récolte à sa disposition pour la vente.

Au moment où l'arrivée du blé nouveau est d'une si grande importance pour l'approvisionnement des marchés, c'est rendre service au pays que de mettre à la disposition des cultivateurs une machine à battre aussi puissante.

A la suite de cette communication qui intéresse vivement l'assemblée, M. du Château donne lecture du compte-rendu de la section des sciences, arts et belles-lettres.

Le rapport sur l'état de l'agriculture du département adressé à M. le Préfet pour être mis sous les yeux du Conseil général, est lu par M. le Président. La situation

des diverses récoltes particulières à la Touraine y est successivement présentée, de manière à permettre de suivre la marche progressive de notre agriculture.

L'honorable membre donne également lecture du discours d'ouverture de la séance publique.

Ces deux morceaux sont écoutés avec un vif intérêt.

M. le président étant obligé de s'absenter est remplacé au fauteuil de la présidence par M. de Sourdeval, vice-président.

Le rapporteur de la commission d'examen, par suite des travaux de toute nature qui se sont multipliés cette année, se borne à un exposé oral des travaux de cette commission.

La Société, suffisamment éclairée sur le mérite des concurrents, arrête le programme des prix qui seront distribués à la séance du mois d'août.

L'assemblée passe à l'examen des morceaux qui devront être lus à la séance publique, et arrête le programme de cette solennité.

MM. Louis Auvray, propriétaire à Tours,

Charles Lucas, négociant à Marmoutier,

Maboudeau, notaire à Saint-Épain, présentés à la dernière séance, sont admis comme membres titulaires.

SÉANCE PUBLIQUE DU SAMEDI 28 AOUT 1856.

PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET.

Conformément à ses statuts, la Société a tenu sa séance publique le samedi 30 août, sous la présidence de M. le Préfet. Son Éminence le cardinal-archevêque de Tours, M. le Maire, les membres du Conseil général et les notabilités de la ville assistaient à cette réunion qui a eu lieu, suivant l'usage, dans une des salles de la Préfecture. M. Brun a ouvert la séance et M. le Président a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

« Vos regards cherchent vainement à cette place le digne président qu'on aimait tant à y voir, et le premier sentiment que j'éprouve en y paraissant, est d'unir mes regrets aux vôtres en déplorant le sacrifice que la santé de M. le général d'Outremont l'a obligé à nous imposer en ne présidant plus les réunions d'une Société où ses lumières et son bon esprit ont pour toujours laissé un vide que je n'ai pas l'espoir de combler.

« Il vous entretenait, chaque année, des progrès lents, il est vrai, mais suivis de cet art de cultiver la terre pour en obtenir les plus abondants produits, art plein d'attraits et de séductions, qui ne s'exerce qu'accompagné des plus doux sentiments. — Si l'espérance est en effet le premier des biens que la di-

vine Providence ait départi à l'homme, qui plus que le cultivateur en fait sa compagne fidèle ? Cette terre, qui ne se repose jamais, vient à peine de réaliser nos vœux et d'exciter notre reconnaissance, que la nouvelle semence qui lui est confiée, reçue avec amour par cette mère féconde, devient l'objet de nos soins incessants, de nos études et de nos espérances, jusqu'à la récolte qui doit récompenser le cultivateur. Sans doute ces espérances ne sont pas exemptes d'agitation et de trouble, mais elle les dominent. — Une juste et pieuse confiance l'emporte sur les orages, soucis passagers, mais souvent bien vifs, de l'homme attaché à la terre.

« C'est cette population essentiellement sage, laborieuse et sobre que vous avez l'honorable mission d'initier aux vérités pratiques de la bonne culture, pour son plus grand avantage et pour celui de la société dont elle augmente les ressources alimentaires.

« Ces qualités ne sont pas le seul titre à son intérêt. C'est par les habitants des campagnes que se recrute, dans la plus grande proportion, cette armée dont les prodiges égalent ce que ses devanciers ont réalisé de plus étonnant ; que de motifs pour seconder par des efforts soutenus les soins d'une administration éclairée. Déjà, Messieurs, vous avez propagé l'avantage de consacrer aux fourrages artificiels et aux racines la plus grande partie du terrain cultivé, de réduire la sole des céréales, en y employant tout l'engrais destiné à une surface plus étendue et d'obtenir ainsi plus de grain avec moins de frais. Il nous reste à continuer de suivre une voie tracée par l'expérience et à justifier l'intérêt

dont notre Société est l'objet. Son passé répond de son avenir et vous le réaliserez. »

Le secrétaire perpétuel a rendu compte ensuite des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. On a vu avec plaisir qu'il est peu de questions agricoles qui touchent aux intérêts du pays qui n'aient été étudiées avec soin. Les sciences et les lettres ont eu également une large part à ces travaux, dans les études auxquelles la compagnie s'est livrée.

M. Breton, dans un mémoire d'une haute portée, après avoir comparé l'agriculture en Angleterre avec celle de la France et fait ressortir la différence qui existe sous ce rapport entre les deux pays, a indiqué les améliorations foncières les plus urgentes pour élever la production agricole au niveau de la consommation générale.

Epître à mon esprit, tel est le titre d'une pièce de vers charmante lue par M. Desabes et accueillie par d'unanimes applaudissements.

Un rapport de M. de Sourdeval, sur l'ouvrage de M. Lecouteux, intitulé : *Principes économiques de culture améliorante*, a confirmé quelques-uns des principes émis par M. Breton. M. de Sourdeval, comme toujours, a su donner un grand intérêt au sujet qu'il a traité.

La partie littéraire de cette séance s'est terminée par la traduction en vers de la sixième satire du second livre d'*Horace*. Cette traduction, d'une grande fidélité, écrite d'un style naturel et facile, fait honneur à M. Boulard, et le succès qu'il a obtenu doit être un puissant

encouragement pour l'engager à terminer l'œuvre qu'il a commencée.

A la suite du compte-rendu des commissions qui ont statué sur le mérite des concurrents, et présenté les résultats obtenus dans les différentes branches du concours ouvert par la Société, le secrétaire a proclamé les noms des lauréats.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

« Monseigneur, Messieurs,

« Le décret impérial en date du 25 décembre dernier qui a reconnu votre société, comme établissement d'utilité publique, est venu consolider la base de votre institution et lui procurer pour l'avenir de nouveaux éléments de succès. Le Gouvernement de l'Empereur a voulu donner dans cette circonstance une preuve de la protection éclairée qu'il accorde à l'agriculture et aux sciences. Cette distinction, qui a excité en vous un vif sentiment de gratitude, est une juste récompense des efforts que votre compagnie n'a cessé de faire depuis un siècle, en faveur des grands intérêts qu'elle représente. Le Conseil général, en émettant un vœu favorable à votre demande, et le premier magistrat du département par l'active sollicitude avec laquelle il s'est empressé de vous donner son appui, vous ont suffisamment prouvé l'importance qu'ils attachent à vos travaux. Votre secrétaire s'applaudit d'être dans cette solennité l'organe de votre reconnaissance.

« Vous comprendrez dans le même sentiment votre ancien président, le général comte d'Outremont, pour les soins qu'il n'a cessé d'apporter à cette grave question, par laquelle il était heureux de terminer sa car-

rière administrative. Depuis, dans une lettre empreinte du plus vif regret de se trouver forcé par l'état de sa santé de renoncer à ses fonctions, il vous a exprimé ses remerciements de l'affection qu'il a constamment rencontrée en vous. Votre vice-président a rappelé en termes vivement sentis les services rendus par le général, son administration à la fois sage et intelligente et les regrets qu'il laisse parmi vous. Vous vous êtes unis sincèrement et de cœur à cette pensée, qui est la vôtre, et vous lui avez décerné, par acclamation, le titre de président honoraire comme un témoignage de vos vives sympathies.

« Vous avez appelé à lui succéder M. Delaville-LeRoulx, que tant de titres recommandaient à vos suffrages. Dans ce choix, vous avez eu principalement en vue de donner satisfaction aux grands intérêts agricoles. Agronome éclairé, il apporte au sein de vos réunions les fruits d'une longue expérience et d'un savoir généralement apprécié. M. de Sourdeval, familiarisé depuis longtemps avec les études scientifiques et littéraires, a été nommé à la vice-présidence. Autour de ces noms honorables, plusieurs nouveaux membres ont ambitionné la faveur de partager vos travaux et apporté à vos discussions le concours de leurs lumières.

« Deux pertes sont venues attrister vos cœurs au milieu de cette accroissement, et ces pertes ont laissé dans vos rangs un de ces vides que chaque jour fait sentir davantage. Membre assidu de la section d'agriculture, M. de Vonnes, par l'activité qu'il avait su imprimer à votre commission de parcours, dont il était président,

a bien mérité de ses collègues. M. de Fontenailles, passionné pour l'agriculture, accueillait les nouvelles méthodes avec une sage réserve, et c'était surtout dans les résultats qu'il attendait l'application des théories. Puissent les regrets qu'ils ont laissés parmi vous porter quelques consolations au sein de leurs nombreux amis.

« J'arrive, Messieurs, aux travaux qui ont été l'objet de vos études.

« Le concours régional, malgré sa position, relativement à la région agricole dans laquelle est inscrit le département d'Indre-et-Loire, a été d'une grande richesse et d'un profond intérêt. Préparé par l'autorité préfectorale avec une activité et une supériorité de vues remarquables, inauguré par le digne prélat de ce diocèse, il s'est placé au premier rang dans l'opinion des inspecteurs généraux de l'agriculture. Les races diverses d'animaux utiles y étaient représentées en nombre et en qualité. Il n'est personne qui n'ait admiré cette famille nombreuse de types reproducteurs du Charolais, magnifiques animaux taillés tous sur le même modèle, revêtus d'une même robe à nuance d'un blanc légèrement cendré, indiquant une race formée depuis longtemps et parvenue à un état remarquable d'homogénéité. Le charolais est travailleur, d'une production suffisante en lait, et propre à la boucherie.

« La race de Durham s'est présentée pure et croisée Pure, elle a de brillants asiles chez MM. Béhagues, Salvat, Manuel, Delaville-LeRoulx et Pavy. Cette race merveilleuse en son genre a été créée, comme on le sait, dans le siècle dernier par le célèbre agriculteur

Backwell, sous l'inspiration de cette idée, *tout ce qui n'est pas viande est inutile;* et à cet égard, nulle autre race ne peut lui disputer le prix.

« L'espèce ovine se faisait remarquer par ses nombreuses variétés. Les mérinos, les New-Kent, les Dishley, les Southdown se partageaient l'attention des visiteurs. Cette dernière surtout méritait les suffrages par ses qualités connues de vitalité et de rusticité qui n'excluent pas une certaine distinction dans la laine et dans la chair.

« La race porcine offrait de précieuses variétés. La race craonnaise et celle de Preuilly se faisaient apprécier par la puissance de leur développement. Les races anglaises de New-Leicester et d'autres si aptes à l'engraissement sont une heureuse importation, et coûteront sans doute moins à préparer que les deux grandes et belles espèces que nous venons de mentionner.

« La collection des produits agricoles offrait d'importantes variétés en céréales, en plantes fourragères et industrielles. Les produits résineux de la Motte-Sonzay ont justifié de l'introduction d'une industrie méridionale importante, dans nos landes centrales. La magnanerie de Chenonceaux a donné des soies jaunes et blanches, qui le disputent en finesse et en éclat à celles de la Chine.

« Les instruments aratoires, les véhicules, les machines de l'agriculture se présentaient d'une manière imposante. Les charrues, les herses, les rouleaux, les hachepailles et coupe-racines offraient des combinai-

sons variées. Les machines à battre sont en progrès ; celles de M. Pinet, d'Abilly, ont surtout fixé l'attention, et les agronomes ont admiré la riche collection formée à grands frais par notre collègue, M. Pavy, et qui n'avait pas eu d'égal jusqu'alors.

« L'exposition d'horticulture, qui a jeté un si vif éclat sur ce concours, a couronné dignement cette grande fête de l'industrie agricole, à laquelle l'autorité municipale s'est associée avec tant de zèle et de munificence. Cette exposition aussi remarquable par la variété des plus belles fleurs, que par la savante ordonnance qui a présidé à leur disposition, a surpassé toutes celles qui ont eu lieu précédemment et rivalisé avec les départements où la culture est le plus avancée. Aux plus rares espèces destinées au luxe de nos fêtes et de nos salons, se sont joints les produits utiles; et c'est avec un grand sens que le rapporteur de votre commission vous a montré le jardin comme le laboratoire de l'agriculture, où se préparent ces pratiques délicates dont un esprit généralisateur fera bientôt une vaste loi de l'économie rurale.

« Pourquoi faut-il que des désastres heureusement rares dans notre histoire, aient détruit dans quelques heures, tant de richesses et d'espérances !

« Les questions agricoles, élaborées au sein de votre section d'agriculture, se sont reproduites plus lumineuses au sein de vos séances générales. M. Derouet-Bruley, que nous retrouvons avec bonheur dans toutes celles qui ont rapport aux céréales, vous a fait connaître un travail important de M. Doyère contre le

charançon et sur l'ensilage des blés. Il résulte des faits qui vous ont été soumis, que le blé, placé dans les conditions développées par l'auteur, peut être conservé indéfiniment. Des essais ont été tentés dans les environs de Paris, par une réunion d'hommes spéciaux, dans le but de suivre ce procédé dans toutes ses phases. Ce moyen, s'il était généralement applicable, permettrait aux années d'abondance, qui sont souvent une cause de ruine pour le cultivateur, de combler le déficit des années de disette, dont le retour pèse d'une manière fâcheuse sur l'artisan des villes et des campagnes.

« La compagnie du Cheptel vous a demandé qu'une commission fût appelée à examiner les statuts qui la régissent, et les avantages que peut offrir son organisation dans l'état actuel de l'agriculture en France. L'utilité qui résulte de cet établissement dans la pensée de votre rapporteur, c'est de régulariser un état de choses, laissé jusqu'à ce jour à l'arbitraire, et de venir en aide à l'habitant des campagnes, privé des ressources nécessaires pour se procurer le bétail à prix d'argent. Les statuts qu'il a soumis à un examen attentif, lui ont paru offrir au prêteur toute sécurité. Malgré l'opinion favorable émise par M. Charlot, vous avez voulu attendre la sanction de l'expérience avant d'asseoir votre jugement.

« La question des engrais composés, souvent agitée au sein de la Société, en présence des fraudes dont les propriétaires sont victimes, s'est reproduite de nouveau en assemblée générale. Quelques membres se sont

élevés avec énergie contre les industries de cette nature qui livrent aux agriculteurs tout, excepté l'engrais annoncé. Ils ont demandé qu'il fût établi un bureau de vérification, ainsi qu'il en existe à Nantes, et dans d'autres localités.

« A la suite d'un exposé sur la culture de la pomme de terre, d'après le procédé de M. le docteur Grigne, il vous a été donné connaissance d'une notice adressée à M. le Président, par M. Humbert, membre du comice de Mirecourt, sur les moyens de paralyser la maladie de ce précieux tubercule par la méthode Folcher. Ce moyen, pour lequel l'auteur a obtenu de son Excellence le Ministre de l'agriculture et du commerce une somme de mille francs à titre d'encouragement, a fixé votre attention, et vous avez décidé que l'insertion en serait faite dans vos annales.

« L'amélioration de la race chevaline en Touraine, sujet souvent de controversé, a été de la part du Conseil général l'objet d'une allocution spéciale. M. Hay de Slade vous a développé des considérations qu'il vous a paru important de consigner. Il résulte de ces diverses observations, que le département d'Indre-et-Loire fournit, pour le seul arrondissement de Tours, environ deux cents jeunes poulains, qui dès l'âge de six mois sont exportés principalement dans le nord de la France, où l'élevage, favorisé par des pâturages plus abondants, se fait sur une plus grande échelle, et dans des conditions plus favorables qu'elles ne pourraient l'être en Touraine. Enfin, l'acquisition des chevaux de remonte, faite pour le compte du gouvernement dans

les deux dernières années, assure des débouchés à ceux de nos éleveurs plus favorisés par la quantité de fourrage, et devient par l'élévation des prix un puissant motif d'encouragement.

« Au milieu de cette impulsion donnée aux travaux agricoles, votre section des sciences et des lettres n'est pas restée inactive, et plusieurs des sujets élaborés dans son sein ont été jugés dignes de fixer l'attention des corps savants.

« M. Borgnet vous a présenté l'historique d'une proposition de géométrie, connue dans ces derniers temps, sous le nom de *théorème de Carnot sur les six segments*.

« Il vous a également entretenu de la *projection stéréographique des lignes tracées sur la surface de la sphère*, et d'une autre question non moins savante, la *détermination d'une conique, assujettie à passer par trois points connus, et à avoir pour foyer un autre point connu.*

« Au sujet de la première question, il a formé une justification nouvelle de la construction indiquée par M. Chasles pour trouver le centre de la projection stéréographique d'un cercle de la sphère. — Pour la deuxième, il a donné des théorèmes de Nicollic des démonstrations nouvelles fondées sur la théorie des polaires réciproques.

« M. Brame vous a communiqué diverses découvertes qu'il a faites, et qui ont été reproduites dans les annales de la Société philomathique de Paris.

« Dès 1853, il a entrepris des recherches sur la cause et la nature de la chaleur, de la lumière, de

l'électricité et du magnétisme. Depuis, M. Brame ayant rapproché beaucoup d'autres faits, a déduit la conséquence suivante : Une seule et même force produit tous ces phenomènes, et cette force c'est l'adhésion.

« En minéralogie, il a obtenu l'arsénic métallique, sous les diverses formes qu'il présente dans la nature ; c'est un nouveau résultat de ses études sur l'état utriculaire dans les minéraux.

« L'honorable membre a fait observer la coincidence des nombreux tremblements de terre, qui ont ébranlé divers points du globe depuis quelques années, et qui se sont fait sentir jusque dans le Jura ; celle de plusieurs éruptions volcaniques formidables, et du grand nombre de jours où le ciel s'est montré couvert pendant la même période. C'est aux amas extraordinaires de nuages qui ont obscurci l'horizon, et à la quantité anormale d'électricité qui a provoqué ou accompagné leur formation, qu'il faut dans son opinion attribuer, en grande partie, les orages, les ouragans, les pluies torrentielles, et par conséquent les inondations qui ont désolé une grande partie de la France, dans le cours de cette année.

« Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses études sur la géologie, l'astronomie physique et la physiologie générale. Ces questions ardues, dont la solution est un progrès pour la science, ne sont pas de celles dont on puisse saisir le simple exposé dans une lecture rapide.

« M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vous a adressé deux circulaires concernant l'épigraphie, et la recherche d'une partie de la corres-

pondance du cardinal Mazarin. Vous avez nommé une double commission chargée, l'une de recueillir les inscriptions anciennes qui se trouvent en Touraine; l'autre, de rassembler celles des lettres du ministre qui gouverna la France pendant la minorité de Louis XIV, dont un grand nombre demeurent oubliées dans les archives de plusieurs familles des départements.

« M. Luzarche vous a fait hommage d'un ouvrage, publié pour la première fois par ses soins, d'après un manuscrit du XIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Tours. Dans une introduction, où il se livre à des appréciations pleines d'érudition, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur ces compositions littéraires, qui se substituèrent, pendant le cours du moyen-âge, au théâtre classique, et dont les érudits de France et d'Allemagne n'ont pas dédaigné de s'occuper dans l'intérêt de l'histoire de l'art dramatique. L'édition renferme des *fac simile*, d'une exécution irréprochable, et qui font le plus grand honneur à l'habileté de l'artiste, M. Lep, de Tours.

« Le même membre, au nom de M. Boulard, a donné lecture de la traduction en vers de la sixième satire du second livre d'Horace. Le poète latin se montre satisfait des faveurs de la fortune, qui ont dépassé ses désirs. Il compare ensuite les ennuis de tout genre dont il est assailli à Rome, avec les plaisirs vrais, qui se presentent d'eux-mêmes à lui dans sa modeste retraite du pays des Sabins; il raconte avec un art inimitable l'apologue charmant du rat de ville et du rat des champs, chef-d'œuvre de poésie et de naturel. Cette

satire, dans laquelle Horace raille avec esprit les travers de son siècle, qui sont encore les nôtres, renferme une douce morale. La société en la désignant pour la séance publique a montré le cas qu'elle faisait du talent de l'auteur.

« Cette lecture a été suivie de la troisième ode du premier livre, traduite par le même. L'âme d'Horace passe tout entière dans ces vers, où il confie aux flots et aux étoiles le vaisseau qui porte Virgile, cette autre moitié de lui-même. Dire que la traduction a su reproduire la chaleureuse inspiration de son modèle, c'est en faire un éloge mérité.

« MM. Bodin, du Château, Desabes vous ont présenté divers morceaux de littérature, qui ont été accueillis avec applaudissement. Vous avez regretté que les bornes de cette séance et la multiplicité des matières vous aient forcés de faire un choix entre ces productions, qui se recommandent par des mérites différents.

« Plusieurs questions d'un intérêt général ; d'autres d'un intérêt moins élevé, et par cela même d'une application plus directe, ont offert un puissant aliment à vos réunions. Chaque jour a vu s'accroître les relations que vous avez établies avec les autres compagnies savantes ; vos récompenses se sont adressées aux lettres et aux sciences; leconcours d'arrondissement, que vous avez fondé cette année, est venu étendre les prix que vous accordez à l'agriculture du département. Partout, vous vous êtes efforcés d'exciter une louable émulation,

convaincus que le progrès est une des lois de notre époque, et une des conditions essentielles du développement de nos sociétés modernes. »

DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

Les plus urgentes pour élever la production agricole au niveau de la consommation générale.

Dans la situation actuelle de l'agriculture française, ses produits généraux ne peuvent satisfaire les besoins de la consommation générale ; c'est l'importation qui, chaque année, vient combler le déficit, pour une valeur moyenne de 250 millions de francs, en grains et farines, bétail, chanvre, lin, graines oléagineuses, huile, laine et soie ; produits indispensables ou nécessaires qui tous pourraient être facilement obtenus sur notre sol.

Dans les années médiocres, les importations de grains étrangers prennent de telles proportions que, dans le cours des cinq années 1846, 1847, 1853, 1854 et 1855, elles ont atteint le chiffre énorme d'environ un milliard de francs, suivant les états officiels publiés par l'administration des douanes.

Ce défaut de production de notre agriculture et les souffrances permanentes qui en dérivent, sur une grande partie du territoire, démontrent la nécessité de recourir à des améliorations dans un véritable intérêt public, et il ne peut y avoir le moindre doute sur l'importance et le succès du résultat, puisque l'Angleterre qui nous a devancés depuis longtemps dans cette

voie, produit 200 francs par hectare, tandis que la France ne produit que 100 francs; notre production totale n'étant que de cinq milliards de francs sur une superficie cultivable de 42 millions d'hectares; pendant que les Anglais savent obtenir quatre milliards de francs sur 20 millions d'hectares. Cette situation met en évidence les déficits réels de notre production générale et prouve surabondamment l'insuffisance des moyens mis en usage jusqu'ici, pour faire progresser plus rapidement notre agriculture.

Il convient donc d'étudier les principales conditions au milieu desquelles les propriétaires et les fermiers anglais se sont trouvés et les moyens qu'ils ont employés pour obtenir de si importantes améliorations, afin d'en recueillir des notions utiles pour élever l'agriculture française au rang qu'elle doit occuper en Europe. Nous devons donc rechercher :

1° Quelle a été et quelle est la situation générale du sol anglais ;

2° Quel est le climat et quels sont ses effets habituels sur la production agricole;

3° Quelle a été et quelle est la situation de la culture et celle de la production agricole anglaise;

« Le sol du royaume-uni, Angleterre, Écosse, « Irlande, est généralement inférieur à celui de la « France; la proportion des mauvaises terres relati- « vement à la totalité du territoire, est plus grande en « Angleterre qu'en France; il n'y a nulle part en « France cette prodigieuse quantité de sable sec qu'on « trouve en Norfolck et en Suffolck; les marais, landes,

« bruyères, si communs en Bretagne, Anjou, Maine,
« Guyenne sont beaucoup meilleurs que ceux de l'An-
« gleterre; les montagnes de l'Écosse et du pays de
« Galles ne sont pas comparables, en fait de sol, à
« celles des Pyrénées, de l'Auvergne, du Dauphiné,
« de la Provence, du Languedoc; quant aux sols argi-
« leux, ils ne sont nulle part aussi tenaces qu'en
« Angleterre. »

Voilà l'appréciation du sol des deux pays par un Anglais, excellent agronome, praticien éclairé et très-bon observateur, Arthur Young; on ne peut donc le suspecter de partialité en faveur de la France, dont il reconnaît le sol d'une qualité généralement supérieure.

Le climat de la France présente les mêmes avantages; Arthur Young n'hésite pas à lui accorder la préférence. Les îles anglaises sont placées sous les influences d'un climat exceptionnel et défavorable : « Ses brumes et ses
« pluies sont proverbiales, son extrême humidité est
« nuisible à la culture des grains; peu de plantes
« mûrissent naturellement sous un ciel sans chaleur,
« propice seulement aux herbes et aux racines; des
« étés pluvieux, des automnes prolongés, des hivers
« doux entretiennent une végétation toujours verte; le
« soleil refuse constamment son influence créatrice à
« la végétation. » (L. de Lavergne. *Économie rurale de l'Angleterre*).

Il est certain que la culture anglaise n'était pas supérieure à la nôtre il y a cent cinquante ans; mais alors on s'occupa chez nos voisins à perfectionner la production du bétail en même temps que la production végétale; la

moitié du sol anglais était couverte de pâturages naturels, il y a un siècle; l'autre moitié en céréales et en jachères. Vinrent ensuite les prairies artificielles et les racines qui réduisirent d'autant les jachères au profit du bétail; on ne s'en tint pas là, la culture des céréales fut réduite au cinquième, afin d'augmenter la nourriture du bétail et la production des engrais ; et par l'adoption de ce système la production du blé fut augmentée, quoique l'étendue de sa culture fût réduite.

Depuis quatre-vingts ans, les riches fermiers anglais ont poursuivi l'application de cette méthode, sans relâche, avec l'aide de leurs riches propriétaires et l'appui du gouvernement, lorsqu'il a été nécessaire, et ils en ont obtenu progressivement de tels avantages, en fertilisant les terrains les plus ingrats, en défrichant cinq millions d'hectares de terres incultes, qu'ils sont arrivés à une production de 25 hectolitres de grains par hectare ; tandis que nous ne pouvons en recueillir que 12. Ce brillant résultat pourrait nous paraître satisfaisant, il n'a été pour eux qu'une demi-solution du problème ; leur production générale de quatre milliards de francs est de moitié pour les animaux ; tandis que la nôtre n'est que de cinq milliards de francs, dont 1,600 millions seulement de production animale et 3,400 millions de produits végétaux ; chez eux culture améliorante et lucrative, chez nous culture épuisante et médiocre. Notre route est ainsi parfaitement tracée pour approcher de la culture anglaise : doubler notre production animale, pour arriver au double de notre production générale ; car nous ne devons pas oublier que « l'agricul-

« ture anglaise est la première du monde et qu'elle réa
« lise chaque jour de nouveaux progrès. » (L. de Lavergne. *Économie rurale de l'Angleterre*).

Ces immenses améliorations obtenues par les anglais en agriculture, cette première base de la propriété, de l'indépendance et de l'existence même des peuples civilisés, sont dus à de longs et constants efforts, à une persévérance infatigable, à une intelligence rare, à des habitudes et des principes industriels généralement répandus et à des dépenses considérables en avances à la terre; car Arthur Young s'exprimait ainsi en 1789 :
« La France est inférieure à l'Angleterre de trois louis
« et demi par acre, ce qui forme un déficit de dix mil-
« liards de livres ; il faudrait donc dépenser cette im-
« mense somme en France, pour égaler l'agriculture de
« l'Angleterre. La France, après un siècle de travaux et de
« soins donnés exclusivement et avec succès aux manu-
« factures, a son agriculture dans un misérable état. »

Lullin de Châteauvieux, écrivain distingué et agronome éclairé, constate presque dans les mêmes termes, à un demi siècle de distance, l'immense déficit du capital d'exploitation dans presque toutes nos cultures.

Sans aucun doute, c'est là le siége du mal dont souffre notre agriculture ; c'est là qu'il doit être attaqué vigoureusement sans crainte de se fourvoyer. C'est l'affluence des capitaux, leur circulation accélérée qui guérira tous ses maux, qui doublera sa production, qui la rendra florissante en tous lieux et fera la fortune de la France entière. L'organisation du crédit agricole et l'activité du crédit foncier, tous deux dotés de capitaux

suffisants, tel doit être le but constant de nos hommes d'État, car telle est la question ; *that is the question.*

L'affectation d'une somme de cent millions de francs aux améliorations foncières, en prêts faits par l'État aux propriétaires, est donc une des meilleures mesures qui puissent être prises pour permettre à l'agriculture d'entrer plus rapidement dans la voie du progrès ; on doit la considérer comme un premier pas dans la carrière qui devra être suivi par d'autres pour satisfaire tant et de si pressants besoins.

Mais ici se présente une grave considération : quel emploi donner aux capitaux avancés par l'État, pour éviter tout mécompte, toute erreur, toute injustice, et quels sont les premiers besoins de l'agriculture française dans chaque région culturale ?

Trois principales améliorations foncières semblent plus particulièrement recommandées à l'attention des cultivateurs, des propriétaires et des hommes d'état, pour faciliter l'accroissement de nos produits généraux : Le drainage des terres humides, l'irrigation des terres sèches et l'amélioration des terres improductives ou incultes. Examinons rapidement ces grandes améliorations foncières.

LE DRAINAGE DES TERRES HUMIDES.

Les bons effets du drainage sont généralement reconnus en Angleterre ; cependant il y a des exceptions et il ne manque pas d'exemples négatifs ou même nuisibles. Il convient donc de se rendre un compte exact

de cette excellente pratique et d'établir les principales conditions qui ont amené son adoption sur une très-large échelle ; car il s'agit d'une dépense de 2 à 300 fr. par hectare, qui doit être mûrement appréciée avant d'en généraliser l'emploi. Il est d'autant plus utile d'examiner ces circonstances, qu'en France l'opinion publique a été vivement frappée des déficits de notre production agricole et que, sous l'impression de faits plus particulièrement reconnus en Angleterre, au moment même où l'on se préoccupait de nos produits médiocres, l'agriculture anglaise s'est offerte avec ses produits élevés et les effets obtenus assez récemment par le drainage.

Nous venons d'établir que le sol, le climat, la culture de l'Angleterre n'avaient point d'analogie complète avec le sol, le climat, la culture de la France; c'est après avoir élevé le sol cultivé à un haut degré de fertilité, première condition, que les Anglais ont adopté la pratique du drainage, et c'est principalement pour combattre les effets d'un climat brumeux, humide et sans soleil, sur un sol réellement et généralement humide, seconde condition, que le drainage a paru nécessaire, a été appliqué et a donné d'heureux résultats.

Sans aucun doute les circonstances ne sont pas identiques en France ; les provinces du nord et de l'est présentent un grand nombre de situations analogues à la production et à la fertilité du sol anglais; en d'autres provinces les sols d'alluvion et ceux fertilisés peuvent être classés au même rang ; mais nulle part on ne trouve sur notre sol la même humidité générale sans soleil ;

les effets du drainage ne peuvent donc avoir la même importance et la même efficacité générales, pour nous cultivateurs et propriétaires du centre et de l'ouest; nous pouvons drainer les sols riches et fertiles; mais dans les parties maigres et peu productives, ce n'est pas l'assainissement de nos terres, en général leur aération, leur perméabilité par le drainage, qui doit être notre point départ; c'est le perfectionnement de nos cultures, l'augmentation du degré de fertilité, l'amélioration du bétail, l'augmentation de l'élève et de l'entretien des animaux, afin d'obtenir des engrais abondants et moins chers; alors seulement nous pourrons appliquer le drainage sur les parties de notre sol reconnues humides ou imperméables et fertiles; car il est bien évident que si l'humidité ou l'imperméabilité n'est pas considérable, le drainage pourrait devenir plus nuisible qu'utile, et que, si le sol manque de fertilité, l'accroissement des frais généraux par le drainage deviendra une charge onéreuse au lieu d'une amélioration lucrative, point culminant de la question. N'attelons pas la charrue devant les bœufs et prenons garde de nous fourvoyer. Règle générale : si vos terres produisent habituellement vingt hectolitres de grains à l'hectare, comme dans le Nord, dans la Brie, drainez, si vous voulez, sinon travaillez à atteindre cette haute production, et alors vous serez en situation de recourir au drainage pour compléter l'amélioration et élever la production.

Nos grands propriétaires des parties de notre sol, riches, fertiles, humides ou imperméables, sont en me-

sure de donner l'exemple, sans autre motif que leur intérêt privé. Quant à ceux qui peuvent avoir besoin d'une avance pour drainer leurs terres, c'est bien le cas pour eux de recourir au crédit foncier de France et au capital destiné par l'État aux améliorations foncières.

L'IRRIGATION DES TERRES SÈCHES.

Si tu veux du blé, fais des prés.
Jacques Bujault.

De toutes les améliorations applicables à notre agriculture méridionale, il n'en existe pas qui soit plus facile et plus avantageux que l'emploi des eaux à l'arrosage des terres et des prairies; il n'en est pas non plus qui soit plus importante et plus urgente.

En effet, la France est pauvre en prairies, car sur 25 millions et demi d'hectares de terres arables, nous ne comptons que 4,830,000 hectares de prés naturels, trop faible proportion qui démontre évidemment l'exiguïté de nos ressources fourragères, car l'Angleterre possède un hectare de pré pour un hectare de terre arable; en Hollande, en Suisse, même proportion; en Wurtemberg et en Bavière, un de pré pour deux et demi de terres; en Allemagne, Prusse, Autriche, un de pré pour trois de terres; en Italie, un de pré pour trois et demi de terre; et en France, un de pré pour cinq et demi de terre, ce qui produit un déficit de 3,670,000 hectares de prés, pour atteindre la proportion modeste de un de pré pour trois de terre.

Si l'Angleterre est placée en tête des nations chez lesquelles se trouvent la plus haute proportion de prairies relativement à ses terres arables, c'est encore ce pays qui occupe le premier rang parmi ceux dont la production animale est la plus élevée, la plus améliorée et dont l'agriculture est portée au plus haut point de perfection et de production.

Si deux de chaleur multipliés par deux d'humidité dans le nord, donnent quatre de produit; quatre de chaleur, multipliés par quatre d'humidité dans le Midi, donnent seize, d'après les tables de Pythagore et de M. Aug. de Gasparin. Notre pays à printemps secs et étés chauds habituellement se trouve donc placé très-favorablement pour donner à l'emploi des eaux la plus grande utilité. Ce n'est pas en Angleterre, cependant, que nous pourrons trouver des exemples de cette nature, le climat s'y oppose radicalement, puisqu'on y souffre de l'excès d'une situation dont le drainage est le correctif, *nota bene*. Aussi A. Young, disait-il que les Anglais savent s'arranger avec les inconvénients et les effets nuisibles de leur climat, en les utilisant; tandis que nous ne savons pas tirer parti de tous les avantages du nôtre.

Les sécheresses prolongées arrêtent la végétation et causent des pertes considérables à toutes les récoltes, sur une grande partie de notre territoire, dont nos provinces du centre, du sud-ouest et de l'ouest font partie. Ce fléau dévastateur devient, au contraire, un auxiliaire puissant au moyen de l'irrigation, qui permet de répandre une fraîcheur salutaire au moment le

... *pour obtenir les* récoltes les plu
... *les plus lucratives*; et on peut dire a
... *la forme pittoresque* et expressive du
de M. A. de Gasparin, que dans nos provinces ce
s. heureusement situées entre le nord et le midi,
de chaleur multipliés par deux donnent six de p
les bienfaits de l'irrigation portant à volonté l'h
à quatre, assurent douze de produit, ou le do
nos récoltes actuelles, surtout en fourrages.

L'irrigation donne une haute valeur aux terra
peuvent en jouir, et change l'état de culture or
sur un sol d'une valeur très-inférieure et d'un
chétif, en riche culture aux produits miraculeu
nant aux terrains une valeur souvent décuple e
quefois centuple. Ainsi, à Cavaillon, des terre
à peine 500 fr. l'hectare, en valent 5,000 fr. p
fet de l'irrigation. A Sorghe, une terre stérile a
plé de prix par l'influence des eaux. Les mêmes r
sont obtenus dans les Vosges, dans l'Ain, dans
et-Loire, dans l'Allier et jusqu'en Bretagne, p
séquent dans toute la région du centre et de l

La Lombardie possède de nombreux canaux
sage qui répandent la fertilité sur 315,000 hec
terres et de prairies qui jadis étaient des marai
et improductifs.

Le Piémont a aussi ses eaux d'irrigation ;
hectares de terrains jouissent des avantages at
un bon emploi des eaux.

Nous possédons aussi dans le midi des eaux
sage, Sept départements, dans la région des I

comptent 33,000 hectares de prairies et de terres arrosées; dans la région des Alpes, sept départements sont aussi pourvus de canaux d'irrigation qui desservent 62,700 hectares. Ces canaux répandent donc là fertilité sur un ensemble de 95,700 hectares, et ce n'est pas le quart de la surface qui, dans ces seules contrées, pourrait jouir facilement de cette grande amélioration. (Nadaud de Buffon, *Traité des irrigations.*)

L'irrigation des terres et des prairies est donc facilement applicable sur notre sol, utile et lucrative à un haut degré. Son extension serait pour notre agriculture une source d'avantages considérables, pour les propriétaires une cause d'accroissement de leur fortune, et pour notre Touraine en particulier, une amélioration capitale. Une avance de capitaux par l'État, par l'intermédiaire du crédit foncier, donnerait donc satisfaction à un grand intérêt public.

LES TERRES IMPRODUCTIVES OU INCULTES.

Près de 20 millions d'hectares de terres négligées, mal cultivées ou médiocres, donnent de faibles produits ou sont encore incultes, principalement dans la moitié de la France agricole, au midi de la Loire. Ces terres réclament des améliorations dans l'intérêt public, dans celui des propriétaires, comme dans l'intérêt de la masse des habitants de ces provinces. Il y a donc une impérieuse nécessité d'ouvrir la voie du progrès dans ces vastes contrées si négligées jusqu'ici, parce que la riche culture des provinces du Nord, sur des terres fertiles,

a exclusivement fixé l'attention de la plupart des écrivains et des agronomes, pendant que les pauvres contrées restaient ignorées, peu étudiées et le plus souvent regardées, bien à tort, comme peu susceptibles de recevoir des améliorations profitables, tandis que précisément c'est dans ces belles provinces qu'il est facile et certain d'obtenir les plus grands et les plus importants résultats.

Dans l'état actuel des terres improductives ou incultes, leur revenu est à peine de 5, 6, 8 et rarement 10 fr. par hectare; un bétail rare et chétif végète sur ces terres affamées d'engrais, tandis qu'une pratique raisonnée, confirmée par des faits multipliés, assure un excellent moyen, que nous pouvons appeler infaillible, par le système pastoral mixte, si mal appliqué et peu compris dans ces provinces, et par la production du bétail, le défrichement des terres incultes et l'amélioration des terres improductives, d'élever ce faible revenu à 30, 40 et 50 fr. par hectare, véritable miracle agricole destiné à élever ces contrées les plus pauvres au rang de nos riches provinces.

Ces terres sont improductives sans autre motif que le défaut de capitaux qui entrave tous les développements de notre agriculture; c'est une cause permanente de misère pour les habitants de ces contrées, une perte immense pour la consommation générale et une honte pour la France.

Pour changer le plus rapidement possible ce triste et désolant état de choses, nous ne reconnaissons qu'un seul moyen efficace : la fondation d'une grande société

immobilière et financière pour l'amélioration générale des provinces du centre, de l'ouest et du sud-ouest, afin de réunir les efforts individuels de tous les hommes éclairés, en centralisant les forces immenses répandues de toutes parts et neutralisées par leur isolement. La puissance matérielle et morale des forces vives du pays, dirigée avec intelligence par ce grand établissement, préparera la grande et heureuse révolution agricole à laquelle est appelé notre beau pays par son sol, son climat, l'intelligence, l'activité et l'aptitude de sa belle population.

Notre grande industrie n'offre-t-elle pas tous les éléments nécessaires à la fondation et à la prospérité d'un grand établissement national qui manque au pays? Pourquoi nous reposerions-nous toujours sur l'administration supérieure pour prendre l'initiative de toutes les entreprises utiles ou nécessaires? pourquoi laisserions-nous au gouvernement le soin d'organiser un établissement industriel? L'administration ne peut ni ne doit faire de l'agriculture officielle; son rôle se borne à aider quelquefois, à encourager et protéger toujours ce qui est utile au bien général. Pourquoi ne pas faire en agriculture, la plus grande de toutes les industries, ce que l'on fait tous les jours en industrie commerciale et manufacturière, au grand avantage de tous et de la fortune publique? Aidons-nous donc, le Ciel nous aidera, et le plus immense succès nous sera assuré.

La mission de cette grande société consisterait à faire affluer les capitaux vers la source de toutes les productions, vers la cause première de la richesse publique,

sous l'inspiration du génie industriel de notre époque, en opérant dans les contrées pauvres et arriérées, partout où les biens fonds sont sans valeur, les bras inactifs, les capitaux absents et l'industrie agricole improductive. A l'aide de ce puissant levier soulevant et renversant des obstacles séculaires, le bien-être et l'aisance se répandraient de toutes parts par le travail, en faisant pénétrer en tous lieux les lumières de la pratique raisonnée de l'agriculture, pour satisfaire les besoins des populations encore privées du nécessaire sur tant de points du plus beau et du plus fertile pays du monde. (Discours du Prince Louis-Napoléon à Bordeaux.)

Le succès de ce grand établissement national ne peut être douteux, car il développera le plus rapidement possible, par une application rationelle de ses immenses ressources, les merveilleux produits du premier, du plus grand de tous les arts; œuvre utile et lucrative pour tous, œuvre philanthropique et nationale, elle méritera la confiance générale, puisqu'elle offrira une grande valeur foncière, sans cesse améliorée, sans cesse augmentée par les travaux les plus fructueux; réunira les capitaux nécessaires, parce qu'elle offrira à ses fondateurs, non pas seulement le placement de fonds le plus sûr, mais encore les bénéfices les plus considérables que puisse réaliser l'entreprise industrielle la plus riche et la plus lucrative, et elle prouvera facilement et sous tous les rapports que l'agriculture est la reine de toutes les industries.

C'est sur une base aussi solide que repose la fonda-

tion de la grande société d'améliorations immobilières; qui, au surplus, n'est qu'une imitation anglaise perfectionnée, ce que nous nous hâtons de dire pour la satisfaction d'un grand nombre de personnes, près desquelles cette noble origine lui assurera une plus haute valeur industrielle.

Voilà le but, la belle tâche, la haute mission de la société d'améliorations générales immobilières, c'est d'industrialiser l'agriculture française par la puissance de l'association, pour détruire l'esprit de routine; c'est de fonder des colonies agricoles au centre de la France encore inculte et dépeuplé; c'est d'organiser ainsi les premiers éléments du crédit agricole; car ce sont ces forces immenses qui surmonteront les obstacles qui ont arrêté le développement général du progrès agricole.

Voilà le but multiple que poursuivra la société immobilière avec la conviction entière d'un succès infaillible; car la sympathie du pouvoir et de l'administration supérieure ne peut lui manquer, ni l'appui des amis du progrès et de l'agriculture qui tous veulent sérieusement le bien général et la grandeur de notre belle France.

C'est ainsi que pourrait être entreprise l'amélioration générale de l'agriculture française sur tous les points du territoire national, par une répartition équitable et productive, entre toutes les régions culturales, tant des capitaux destinés par l'État aux améliorations foncières, que de ceux sollicités des capitalistes par la société d'améliorations générales immobilières; et c'est seulement ainsi, à notre avis, que pourra être obtenue le plus rapidement possible la solution de cette immense

question, la plus grave qui ait fixé l'attention publique depuis quelques années et qui occupe encore en ce moment même tous les esprits : la subsistance générale de la population tout entière.

PRINCIPES ÉCONOMIQUES

DE

LA CULTURE AMÉLIORANTE

Par M. Édouard Lecouteux (1).

Dans un premier ouvrage, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte l'année dernière en cette même solennité, « *le Guide du cultivateur améliorateur,* » M. Lecouteux, ancien directeur des cultures de l'Institut agronomique de Versailles, divisait en deux parts l'application de la science agricole : la grande et la petite culture, sans préjudice de la moyenne, qui participe de l'une et de l'autre dans ses principes et dans sa pratique. La petite culture coïncide avec la division du sol ; elle n'a besoin ni de beaucoup de capital ni de beaucoup d'intelligence. Elle produit un revenu brut volumineux; mais, comme il lui faut nourrir nombre de bouches, elle prélève une forte part pour sa consommation particulière, et elle ne livre à la circulation qu'un effectif très-réduit. Chez elle, tout est petit, terrain, moyens, idées et résultat. La grande culture, au contraire, celle des vastes domaines, ne saurait,

(1) Vol. in-12, librairie agricole de Dusacq, rue Jacob.

sans perte pour l'intérêt privé et public, se traîner dans l'ornière suivie par la petite propriété; son génie, ses besoins sont tout opposés. Au lieu de dissiper ses capitaux en vaines acquisitions territoriales, elle doit les rassembler à la surface du sol, concentrer avec eux ses moyens d'action, et en faire vibrer le rayon avec intelligence, énergie et économie. Ainsi conduite, la grande culture donne des résultats bien supérieurs à ses besoins particuliers de consommation; elle enrichit le propriétaire, rémunère les hommes qu'elle emploie, et porte avec abondance au sein des villes et des manufactures la nourriture et la matière première.

En son généreux poème de *Lascaris*, publié, il y a quelque trente ans, en faveur de la Grèce renaissante, M. Villemain disait : « Dans la marche de la civilisation, deux éléments se partagent le gouvernement du monde, la force et la pensée ; à mesure que l'une prédomine, l'autre se retire et s'efface. » Cette divination de l'illustre académicien n'est pas moins applicable à l'agriculture qu'à la civilisation. La grande culture cherche son point d'appui surtout dans l'intelligence, tandis que la petite trouve le sien dans la simple force matérielle.

En Angleterre, la grande culture n'a cessé d'accroître ses merveilles. En France, elle a peine à sortir de ses langes, tandis que la petite gagne constamment du terrain. D'où vient cette différence? Est-ce que les Français sont plus forts des bras que de l'intelligence, et les Anglais sont-ils coustitués en sens inverse? Nullement. La différence n'est pas dans les hommes,

mais elle est dans la législation qui régit, de l'un et l'autre côté du détroit, la propriété immobilière. En Angleterre, le sol n'est pas dans le commerce; il est incommutable dans les familles qui le possèdent. Le capital considérable que cette industrieuse nation s'est acquis ne pouvant pénétrer dans le sol par voie d'acquisition, reste à la surface comme fonds de roulement; il est appliqué à l'agriculture ou à toute autre spéculation. Faute de pouvoir acheter la terre, le capital anglàis la cultive, et, certes, il n'y perd pas. Le fonds immobilier rapporterait trois pour cent, le fonds de roulement, bien dirigé, en donne, dit-on, douze. En France, au contraire, la facilité d'acquérir le terrain empêche le fonds de roulement de se former. La terre est un crible qui engloutit tout et ne garde rien à la surface; le capital va se perdre dans les crevasses multipliées que présente le fractionnement du sol; et sur chaque parcelle, le propriétaire apparaît dépouillé de tout, fors de ses bras.

Le nouvel ouvrage de M. Lecouteux, « *Principes économiques de la culture améliorante*, » est surtout destiné à la grande et à la moyenne culture. C'est à l'intelligence qu'il s'adresse, plutôt qu'à la pratique minutieuse. Il y a là un noble effort pour rendre à la terre, à l'agriculture l'âme qu'elles doivent avoir afin de faire mouvoir, avec une grande portée, leurs forces physiques. La grande et la moyenne culture, quand elles manquent d'intelligence ou de capital, sont dans un état inférieur à la petite; et c'est là trop souvent le fait dans notre France. Le capital agricole se portant

vers l'acquisition et la division du sol, déserte la grande culture et la laisse sans moyens d'action ; elle devient alors inerte ou ruineuse. Quelques provinces cependant l'ont conservée avec honneur, et ces provinces, généralement voisines de la capitale, font avec elle un avantageux échange de richesses. Dans la Brie, la Beauce, la Picardie, la Normandie, le cultivateur sait faire mouvoir sur le sol un large fonds de roulement. Ailleurs, le fermier n'est trop souvent qu'un intermédiaire insuffisant entre le propriétaire et la propriété; et il laisse l'un et l'autre dans la pénurie. A cela quel est le remède? M. Lecouteux l'indique. C'est la solidarité du propriétaire et du fermier; en d'autres termes, c'est l'intervention du propriétaire pour fortifier le fermier dans son capital, son intelligence et son courage. Si le fermier, comme il arrive trop souvent, est dénué de tout cela, ni lui ni la terre ne donneront rien, et les clauses d'un contrat ne suffiront pas plus pour lui rendre le courage et l'intelligence que pour lui remplir les mains d'argent.

Devant de telles difficultés un capitaliste ne doit ambitionner la possession du sol qu'autant qu'il se sent en mesure d'en surveiller et d'en aider l'exploitation. Si le fermier manque d'intelligence et de capital, il est bon d'en avoir un peu pour lui. Les travaux d'assainissement, de drainage ne seront jamais faits si le propriétaire n'intervient. Enfin, le bétail, qui est la seconde âme de la ferme après le cultivateur, acquerra difficilement le nombre et la qualité désirables s'il ne lui vient une assistance majeure.

C'est cette question du bétail qui, diversement entendue, donne tant de supériorité à l'agriculture anglaise et flamande sur celle de la France, et cela cependant malgré un sol inférieur au nôtre, puisqu'il est plus restreint par le climat dans la variété de ses produits. Le soleil de France fait mûrir un grand nombre de graines et de fruits, tandis que l'humidité du climat britannique ou batave développe surtout la végétation en deçà de la fructification. L'Angleterre et les Pays-Bas ont, en conséquence, dirigé leur effort agricole vers la culture des plantes fourragères, tandis que la France a porté le sien vers la culture des graines céréales et des fruits. L'Angleterre a judicieusement renoncé à la vigne qu'elle cultiva jadis avec peu de succès : elle a réduit ses emblavaisons de manière à ne poursuivre qu'une récolte assurée. La conséquence de ce système a été de multiplier les engrais en même temps que le théâtre de leur action était concentré ; de là leur parfaite efficacité dans les lieux où ils ont été employés. En France, au contraire, l'aptitude du sol à faire mûrir les céréales a appelé avec excès vers ce point les forces agricoles. Le bétail, plus difficile à nourrir qu'en Angleterre ou en Suisse, a été relégué sur le second plan, et trop souvent négligé. Il est résulté de là une grande insuffisance des engrais vis-à-vis d'une terre incessamment sollicitée de produire les récoltes les plus épuisantes, qui sont celles des grains et des fruits.

Or, la multiplication et la prospérité du bétail ne renferment pas seulement une amélioration dans la culture de la terre et dans le revenu net qui forme la

richesse du possesseur, elles impliquent surtout un grand intérêt d'alimentation publique.

En effet, la population agricole est généralement étrangère à l'idée de se nourrir de la chair du bétail, et, à cause de cela, elle n'en considère pas la production ni l'amélioration comme étant de première nécessité. Elle porte au contraire, ses regards les plus fixes et son attention la plus soutenue vers la culture du blé qu'elle croit être la condition essentielle et presque unique de son existence. Elle épuise ses bras et sa terre à produire ce blé qui pourtant ne la nourrit qu'imparfaitement.

Que l'idée du paysan vienne à changer, qu'il se croie appelé à multiplier et à soigner le bétail pour s'en nourrir; alors, tout se transforme, s'agrandit, s'enrichit autour de lui. Ces maigres animaux, envers lesquels on était si avare parce qu'on ne s'appliquait à les nourrir qu'en raison du faible produit de lait, de travail ou de fumier qu'on en attendait, vont se couvrir de chair et développer toutes leurs proportions. Ils ne végéteront plus dans une existence chétive et trop prolongée : leur vie s'accélèrera et se condensera, en quelque sorte, pour qu'ils arrivent le plus tôt possible, et dans le meilleur état, à leur fin la plus productive, qui est l'alimentation de l'homme. Si cette heureuse croyance venait à germer au cœur de nos populations rurales, le capital ne manquerait plus pour former le bétail; il n'aurait pas besoin d'être en espèces d'or et d'argent; avec le soin et le travail, dirigés dans un but bien entrevu, l'ampleur viendrait d'elle-même aux ani-

maux, et, par suite, l'argent aux cultivateurs qui y trouveraient en même temps leur nourriture. Car, si le bétail s'améliore et si sa production coïncide avec une demande populaire de consommation, le produit pourra se faire et se livrer à meilleur marché que quand il est rare, et qu'il n'y a d'entrain ni pour le faire ni pour le consommer.

Si l'usage de la viande de boucherie venait à se populariser dans la campagne, la production et la richesse de la France en seraient presque doublées, parce que la masse d'engrais qui résulterait de l'abondance et de la bonne tenue du bétail accroîtrait dans une proportion considérable la fertilité du sol. Dans l'état actuel, le cultivateur se ruine à solliciter d'un champ épuisé une récolte de céréales ; dans une autre condition, il s'enrichirait à labourer une terre où les engrais seraient en équilibre avec la végétation demandée.

Mais, dira-t-on, la chair du bétail est une nourriture de luxe à laquelle le peuple ne peut aspirer. Eh quoi! La culture du blé n'est-elle pas la plus chère de toutes, surtout, lorsque, faite avec insuffisance d'engrais, elle donne si peu de produit pour tant de peines? Et le froment aussi n'est-il pas une nourriture de luxe? La production du bétail offrirait l'objet naturel d'échange contre la viande de boucherie; elle fournirait l'engrais et payerait la main-d'œuvre pour une culture plus fructueuse de blé.

On peut dire, il me semble, que la question du bétail, si incomprise, recèle la moitié de la richesse agricole et de l'alimentation de la France. C'est ce que M. Le-

couteux développe avec une grande justesse de considérations et une remarquable précision de moyens.

Toutefois, nous devons le dire, si l'économiste fait des vœux ardents pour la multiplication des biens de la terre et la richesse alimentaire de l'homme, le moraliste s'accommode de plus de patience. La population s'accroît toujours en proportion des aliments nouveaux qui surviennent, et même dans les États les plus riches, son cercle ne cesse d'être tracé par la misère. La misère n'est jamais plus grande que dans les lieux où la richesse a donné beaucoup d'élan à la population. Ce qui distingue notre ancienne population champêtre, tant accusée de routine et de nonchalance, c'est une admirable modération dans ses désirs, une parfaite résignation à la providence, un bonheur relatif et facile que ne troublent ni la soif immodérée du gain, ni d'autres passions trop ardentes. Cette modération du paysan français qu'est-elle autre chose que la vertu tant vantée des pöotes et des philosophes de l'antiquité, que celle surtout demandée et obtenue par la foi chrétienne? L'avide Américain sollicite incessamment sa terre de produire plus, notre calme paysan est content de la sienne, dès qu'elle satisfait à ses besoins restreints; elle pourrait donner davantage sans le rendre plus heureux. C'est ce que le sentiment de notre philosophe rural lui revèle au grand dépit des économistes et des propriétaires.

Mais, pour le moment, nous devons laisser les moralistes vanter la modération dans les désirs, et nous n'applaudirons qu'avec réserve le cultivateur qui la

pratique vis-à-vis de sa terre. Le Créateur ayant dit au premier homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, » il suit de là que l'agriculture la plus laborieuse est aussi une vertu. C'est à ce point de vue que M. Lecouteux l'envisage, et son livre est surtout fait pour aider le travail par l'intelligence, l'alléger d'une part et le rendre plus productif de l'autre.

Ch. DE SOURDEVAL.

ÉPITRE A MON ESPRIT.

(Lu à la séance publique de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Tours, du 29 août 1856.)

Deux siècles ont passé depuis que Despréaux,
De son malin esprit censurant les travaux,
Lui reprochait d'avoir, dans ses vers satyriques,
Blâmé de vingt rivaux les œuvres poétiques.
Cessez, lui disait-il, d'ameuter sur mes pas
Tant d'auteurs irrités; ou bien n'écrivez pas.
A mon esprit j'adresse une autre remontrance;
Je me plains à bon droit de son trop long silence.
Écoutez-moi, lui dis-je un jour de l'autre mois :
Vous rimez assez bien, non toujours, mais parfois.
Quand un sujet vous plaît, votre verve s'exprime
En bons vers terminés par une heureuse rime ;
Je souffre de vous voir inactif, indolent ;
Écrivez, composez, cultivez ce talent.
Vos bons avis toujours eurent sur ma conduite,
Répondit mon esprit, un pouvoir sans limite.
Permettez toutefois que j'ose résister
Au vœu que vous venez de me manifester.
Vous avez pour mes vers beaucoup trop d'indulgence;
En vain vous me flattez ; je sens mon impuissance.
Certes, j'écrirais bien ; j'aurais des éditeurs,
Des imprimeurs aussi ; mais hélas ! des lecteurs ?

Nous sommes loin du temps où la langue française,
Dans un affreux jargon s'agitant mal à l'aise,
Se formait, s'épurait sous les nobles efforts
Des savants, des rimeurs, des écrivains d'alors.
Du français nouveau-né les premiers interprètes,
Les illustres parrains furent de grands poëtes.
De leur temps ils comptaient autant d'admirateurs,
Autant de partisans qu'ils avaient de lecteurs.
Sur leurs pas accourus, excités par la gloire,
Convoitant une place au temple de mémoire,
D'innombrables auteurs ont glané les lauriers
Sur le sol moissonné laissés par les premiers.
Quel que soit le sujet que je veuille entreprendre,
L'un de mes devanciers, habile à le mieux rendre,
Me ravit le succès que j'avais espéré ;
Cherchant des sujets neufs, je n'ai rien rencontré.
On est rassasié de ces œuvres frivoles
Qu'enfante un bachelier au sortir des écoles ;
Le roman-feuilleton est bien près de mourir ;
Chez le libraire aussi les fables vont pourrir ;
L'idylle, le sonnet, et l'élégie et l'ode,
Endorment le lecteur et ne sont plus de mode ;
Quant au poëme épique, il n'y faut pas penser ;
Sur ce terrain glissant je n'ose me lancer ;
Des docteurs nous ont dit : C'est une œuvre impossible ;
Faire parler les dieux serait chose risible,
Et mêler au récit des grandes actions
La descente aux enfers et d'autres fictions,
C'est se croire entouré des peuples de la Grèce,
Quand un peuple du nord autour de vous se presse.

Au théâtre sans doute on pourrait réussir,
Obtenir des succès; mais il faudrait grossir
La troupe des auteurs que je blâme et critique,
Imiter leurs écarts, copier leur tactique,
Ériger en héros un ignoble brigand,
En politique habile un adroit intrigant.
D'un pauvre directeur pour mieux remplir la caisse,
Au vice il me faudrait donner une caresse,
Ne couvrir les amours que d'un voile léger,
Qui, loin de l'amoindrir, accroîtrait le danger.
La foule bat des mains à ces tableaux cyniques,
Qu'on décore du nom de drames excentriques;
Quant à moi, j'en gémis, et je voudrais pouvoir
Ramener les auteurs au sentier du devoir.
Mais qu'arrivera-t-il si j'ai la hardiesse
De suivre une autre voie? on sifflera ma pièce.
D'un public égaré loin d'être le flatteur,
Je voudrais me montrer le caustique grondeur.
La scène devrait être une école où la femme
Et l'homme de tout âge iraient former leur âme,
Sans qu'un fait immoral y pût être accepté,
Sans qu'un mot équivoque y pût être jeté.
Nous sommes loin de là. Resterait la satire:
Par elle je suis près de me laisser séduire.
Signaler au public ces plats solliciteurs,
Sans les avoir gagnés, briguant tous les honneurs;
Persifler un pédant; mettre sur la sellette
Un fripon, un menteur, une franche coquette;
Couvrir de ridicule un impudent faquin,
Qui ne prise que l'or, l'or même du coquin;

Quelle tâche à remplir, et plus digne et plus belle !
Que de haines aussi contre soi l'on appelle !
Tout bien considéré, je suis d'un âge mûr ;
Je tiens à mon repos, et me taire est plus sûr.
Une autre cause encore, il faut bien vous le dire,
A refroidi mon zèle et me défend d'écrire :
Écrire de nos jours, c'est mal choisir son temps ;
Quels sont donc en tous lieux les propos que j'entends ?
Au spectacle, au concert, au barreau, dans la rue,
Dans les salons et même autour de la charrue ?
A voix basse on demande : A quel taux sont les fonds ?
Au Havre arrive-t-il des sucres, des cotons ?
Le Nord est-il en hausse, ou l'Est est-il en baisse ?
Depuis peu j'ai des fonds qui dorment dans ma caisse ;
Dites ; qu'en pensez-vous ? le crédit mobilier
Tient-il ce qu'il promet ? dois-je lui confier
Une somme modique, une somme importante ?
J'avouerai cependant que le Midi me tente.
De poésie ou d'art, jamais le moindre mot.
Pour écrire aujourd'hui qui serait assez sot ?
Le riche et l'ouvrier, chacun parle d'affaires ;
On n'ouvre pas un livre ; on déserte les chaires ;
Phébus est consterné ; Mercure est enchanté.
Chaque chose a son bon et son mauvais côté ;
Sans doute c'est un bien que des économies,
Par le travail de l'homme en ses mains réunies,
Trouvent un placement avantageux et sûr ;
Dans cette simple affaire on ne voit rien d'impur.
Loin de là, cet argent, qu'un sage économise,
Contribue à fonder quelqu'utile entreprise.

Ce capital s'accroît et plus tard peut servir
A doter le vieillard d'un moins dur avenir.
Je n'en puis dire autant de cette homme de bourse,
Dont les jeux de hasard sont l'unique ressource ;
Qui voudrait sans travail gagner des millions,
Achetant, revendant des milliers d'actions.
Le matin il se dit plus que millionnaire,
Et le soir on le voit réduit à la misère.
Sur ce honteux trafic, sur ce hideux tableau
Cessons de discourir et tirons le rideau.
Au négoce, aux calculs, quand le monde se livre,
Ce n'est pas le moment de publier un livre.
— Un esprit peu traitable et peu laborieux
A trouver un prétexte est fort ingénieux.
Je ne puis accepter cette banale excuse,
Que tout est épuisé, qu'un poëte s'abuse,
S'il espère trouver des sujets tout nouveaux.
Ainsi parle un esprit redoutant les travaux
Qu'exigera toujours une œuvre poétique ;
Mais les faits sont nombreux qui servent de réplique :
Boileau, le grand Corneille eurent des successeurs
Qui furent ainsi qu'eux accueillis des neuf sœurs.
Massillon, Bossuet ont illustré la chaire,
Et de nos jours l'on voit Ravignan, Lacordaire
Fendre les rangs pressés d'un peuple désireux
D'entendre leurs sermons, leurs accents généreux.
Un éloquent prélat, dans notre basilique,
N'a-t-il pas ébranlé, vaincu plus d'un sceptique ?
Imitez ce prélat dans l'art de raisonner ;
Sachez versifier comme il sait sermonner ;

Vous serez entouré d'un nombreux auditoire ;
Vous aurez du renom, des honneurs, de la gloire.
J'aurais tort d'exiger de vous d'aussi bons vers
Que ceux des écrivains qu'admire l'univers ;
De sublimes esprits la nature est avare ;
Mais charmer après eux n'est pas chose aussi rare.
Un rimeur, dans ce siècle en poëtes fécond,
S'il n'est au premier rang, peut briller au second.
A toujours réfléchir votre temps se consume ;
Dites : qu'attendez-vous pour reprendre la plume ?
— Ce que j'attends ? j'attends que le chemin de fer
Ait dit son dernier mot ; qu'on voyage dans l'air
Comme on court sur les flots ; qu'un savant nous explique
Les mystères profonds du fluide électrique,
Et le place en nos mains comme un puissant levier
Qui saura transformer même le monde entier.
J'attends surtout que l'homme enfin devenu sage,
Et de son créateur réfléchissant l'image,
Sache employer son or, son temps et son savoir
A d'utiles travaux, et nous fasse entrevoir
Qu'un monde où l'on entend gémir tant de victimes,
Qu'un globe saturé de douleurs et de crimes
Peut offrir un séjour d'ordre et de liberté,
De justice, d'amour et de sécurité ;
Un séjour de bonheur, de paix et d'abondance,
Résultats du travail et de la tempérance ;
Pour écrire voilà le moment que j'attends.
— En ce cas, mon esprit, vous attendrez longtemps.
— A quel prix pensez-vous qu'on arrive à la gloire ?
Vous sécheriez sur pied si je voulais vous croire.

A peine vous laissant le temps de sommeiller,
A chaque instant ma verve irait vous éveiller
Pour chercher et saisir une rime rebelle,
Qu'en vain depuis longtemps à sa place elle appelle
La mesure, la rime et le terme choisi,
Et la raison surtout à consulter aussi,
De ces quatre rivaux former un assemblage
De bon goût, de bon sens et digne du suffrage
D'un public éclairé, c'est ce qu'il faut pouvoir;
Être poëte enfin, je dis que c'est savoir
Enchanter à la fois et l'esprit et l'oreille:
Mais pour y parvenir il faut plus d'une veille.
Il faut matin et soir et la plume à la main
Écrire et râturer, feuilleter un bouquin,
Cloué dans son fauteuil, accroupi sur sa table,
Il faut, pour composer une œuvre supportable,
La relire cent fois; c'est un métier d'enfer,
Capable de briser une santé de fer,
Qui de soins, de soucis sans cesse nous abreuve;
Je ne veux pas vous mettre à cette rude épreuve,
Et pour mieux conserver, soigner votre santé,
Je vous mène au jardin l'hiver comme l'été.
Sur chaque arbre bientôt arrêtant votre vue,
J'en passe sous vos yeux la sévère revue.
Vous suivez mes avis; j'ai lu Dalbret, Dubreuil,
Lelieur, d'autres encor; chez Lepère, à Montreuil,
Du pêcher j'ai connu les diverses structures,
La végétation, les nombreuses cultures;
Au Luxembourg Hardy m'a donné des leçons;
A les mettre en pratique ensemble commençons.

A mes yeux vient s'offrir un poirier pyramide ;
Greffé sur franc, il est vigoureux et splendide.
Mais la sève se porte un peu trop d'un côté ;
Il faut la répartir avec égalité.
A la taille d'hiver, taillez court cette branche
Présentant trop d'ampleur et de force ; en revanche
Taillez plus haut cette autre ; ayant moins de vigueur,
Elle veut qu'on lui laisse un peu plus de longueur,
Conséquemment plus d'yeux pour aspirer la sève ;
Avant que le froid cesse et que l'hiver s'achève,
De ce poirier taillez les membres latéraux ;
Ils me paraissent tous pleins de force et très-beaux ;
Mais entre eux conservez une distance égale,
Et pour les diriger en ligne horizontale,
Taillez presque toujours sur un œil en dessous,
Rarement sur un autre. En juin préparez-vous
A pincer les gourmands ; repincez-les encore,
Surtout ceux du dessus ; un seul gourmand dévore
L'aliment qui suffit à nourrir dix bourgeons.
C'est par le pincement que nous nous efforçons
De contraindre la sève à porter plus de vie
Vers les points languissants, vers la branche affaiblie.

Voyons ce beau pêcher : planté depuis dix ans,
Il serait tout formé si divers accidents
N'avaient pas retardé sa complète croissance.
L'aile droite plus faible est certes en souffrance ;
Il faut la redresser, puis l'éloigner du mur,
L'attacher à trois pieux, moyen bien simple et sûr
De lui rendre vigueur ; plus d'air et de lumière
Attireront la sève, et, la laissant entière,

Ne la taillant que tard, bientôt on la verra
Égaler l'aile gauche; alors palissez-la.
Pour traiter un pêcher, quelle qu'en soit la forme,
Les moyens sont connus, le mode est uniforme.
La branche de charpente et ses nombreux coursons
Doivent représenter l'arête des poissons.
Entre chacune il faut demi-mètre d'espace,
Pour que la branche à fruits y puisse trouver place.
Vous aurez beaucoup fait quand vous en serez là;
Mais le plus difficile à faire restera.
Au-dessus, au-dessous, dans sa longueur entière,
A tout prix il faudra que la branche fruitière
Garnisse sur tous points le membre principal;
Un vide survient-il? Pour réparer le mal
Une greffe en approche offrira le remède;
D'autres moyens encor pourront venir en aide.
Plus un pêcher par l'homme est de soins entouré,
D'un produit abondant plus on est assuré;
Ne le comparez pas à l'avare coquette,
Qui, des soins qu'on lui rend à peine satisfaite,
Au sot qui l'idolâtre accorde pour tout prix
Un sourire forcé, plus souvent le mépris;
Comparez-le plutôt à cette tendre amante,
Qui, plus on la chérit, plus est reconnaissante.
Sachez que du pêcher la première des lois,
C'est que la branche à fruits ne produit qu'une fois.
Si vous ne la taillez, les yeux du bas périssent;
Le bois pousse et produit des bourgeons qui fleurissent;
Le fruit s'éloigne ainsi du courson primitif,
Ne laissant au-dessous qu'un tronc sec et chétif;

De là tant de pêchers devenant des squelettes,
N'offrant qu'un fruit amer au bout de leurs gaulettes.
Ce malheur n'atteint pas l'horticulteur instruit;
Tel est en peu de mots le système qu'il suit :
Raccourcir de beaucoup toute branche fruitière,
Afin que l'œil du bas prenne force et prospère,
(Car l'an prochain c'est lui qui devra remplacer
La branche productive) et surtout s'empresser,
Si le fruit disparaît, de toujours la rabattre
Sur les deux yeux du bas; de ces yeux, idolâtre,
Lorsque vous les voyez s'apauvrir et souffrir,
Couper le fruit plutôt que de les voir mourir,
Savoir avec prudence, alors qu'elle est prodigue,
A la nature même opposer une digue,
Et ne jamais laisser de fruits sur un pêcher
Que ceux qu'il peut nourrir sans trop se dessécher.
Sans cesse comprimer la tendance ascendante
Des yeux supérieurs des branches de charpente;
Surveiller ces bourgeons, surtout les deux ou trois
Voisins du terminal; les pincer plusieurs fois;
Observer, en un mot, la règle générale
Qui donne à chaque branche une part presqu'égale,
Un ou deux fruits dessous, deux ou trois au-dessus;
Ce nombre est suffisant; n'en obtenez pas plus.
Avec discernement utilisons la sève;
Mais ne l'épuisons pas; ménageons notre élève;
En sage préférons à de nombreux produits
Des fruits pleins de saveur, de magnifiques fruits.
Ces soins de tous les jours finiront par vous plaire :
Au grand air vous vivez; votre santé prospère.

Que nous faut-il de plus ? Ce champêtre labeur
Nous procure à tous deux un paisible bonheur.
Laissons aux cœurs ardents les vers, la politique,
Qui nous rendraient l'humeur noire et mélancolique.
Au prix de trop de peine on cueille des lauriers ;
Palissons nos pêchers et taillons nos poiriers.
Mon maître, croyez-moi, renonçons à la gloire,
Et savourons en paix et la pêche et la poire.
L'esprit !... Boileau ne put faire taire le sien ;
Je fis de vains efforts pour émouvoir le mien.
Ce double résultat retentit au Parnasse ;
Ce jour-là les neuf sœurs aux Dieux rendirent grâce.

HORACE

SATIRE VI, LIVRE 2 (1).

Hoc erat in votis.....

LE LUXE.

Oui, tels étaient mes vœux ! une terre modeste,
Un fertile jardin arrosé d'un ruisseau,
Non loin de la maison, sur un riant coteau,
Un bois mystérieux abritant tout le reste.
Mes désirs sont remplis, le Ciel m'a donné mieux !
Puissant fils de Maia, plein de reconnaissance,
En outre de ces biens, je ne demande aux dieux,
Que de m'en accorder longtemps la jouissance.
Si j'ai su m'enrichir et conserver l'honneur,
Si j'use de mes biens sans grever leur valeur,
Je plains l'ambitieux dont les yeux téméraires
Convoitent tous les lots enclavés dans ses terres;
Je ris du laboureur sur le sillon penché
Cherchant au bout du soc quelque trésor caché;
Ainsi que ce fermier qu'un semblable pécule
Fit maître de son champ, avec l'aide d'Hercule.
Satisfait de mon sort, si ce que j'ai suffit,
O Mercure ! exaucez encor cette prière,
Que chez moi tout engraisse excepté mon esprit !
Et soyez pour toujours mon gardien tutélaire.

(1) Extraite des œuvres complètes d'Horace que M. Émile Boulaad se propose de publier prochainement.

Ainsi loin de la ville, en ces lieux retiré
Satirique frondeur par mes vers illustré,
Je fuis l'ambition et ses désirs perfides,
Le pesant aquilon et mieux que dans un fort
L'automne au souffle impur, pourvoyeur de la mort.

O père du matin qui dans le ciel présides
A la vie, aux travaux de tout cet univers,
Je t'invoque, ô Janus, viens inspirer mes vers !

Caution d'un ami, je me rends vite à Rome
Pour que nul avant moi ne libère mon homme,
Par un soleil brûlant, la neige ou le verglas,
Rien ne doit m'arrêter, il faut doubler le pas.
Devant moi j'avertis la sourde multitude,
Je lutte avec effort et pousse les tardifs ;
Que veut ce fou, dit-on, qui de ce geste rude
Renverse en furieux les plus inoffensifs ?
On le connaît bien là ; s'il court à perdre haleine,
C'est qu'il est en retard et se rend chez Mécène !
Sans mentir, ce reproche m'est doux, j'en suis ravi?
Près du mont Esquilin, je me vois poursuivi
Par cent individus tous porteurs de requête
Criant à mes côtés à me rompre la tête.
L'un m'aborde et me dit en me serrant la main ;
Roscius au palais compte sur vous demain.
L'autre dit : Inquiet de votre longue absence
On réclame au trésor ce soir votre présence.
N'y manquez pas, Quintus, j'irai pour vous y voir,
Puis tirant un placet, comme prix de sa peine,
Faites-le, je vous prie, approuver par Mécène,

Cher ami ! — J'essaierai. — Vous n'avez qu'à vouloir,
Dit-il, en insistant, car pour vous c'est pouvoir.
Depuis bientôt huit ans que Mécène lui-même
Voulut parmi les siens que je fusse compté
Nous avons, dans son char, chemin faisant, traité,
Bien souvent, des sujets d'une importance extrême :
Comme : quelle heure est-il ? chez les gladiateurs,
Gallina plaît, je crois, surtout aux spectateurs !
La saison refroidit, l'air trop vif et la brume
Exigent un manteau pour préserver du rhume.
Et d'autres grands secrets non moins mystérieux.
Aussi de plus en plus en butte aux envieux,
J'exerce leurs propos. — « Partout avec Mécène
« On le voit, disent-ils, au cirque, au champ, au cours.
« La fortune le suit et le comble toujours ! »
S'il se répand en ville un faux bruit, on m'enchaîne
Sur place, on m'interroge... « Eh ! bien ! que savez-vous ?
Les Daces ? qu'en dit-on chez les dieux ? dans le monde ? —
Mais rien. — Toujours plaisant ! — Que le Ciel me confonde
Si j'en puis dire un mot ! — Mais César, entre nous,
Doit bientôt aux soldats distribuer des terres ;
Serait-ce en Italie ? — En toutes ces matières
Je ne sais rien. — Quel homme ! — Ah ! c'est vraiment, dit-on,
« Un phénix de prudence et de discrétion !!! — »
C'est ainsi, malheureux, que je perds ma journée !
Non sans dire souvent : Campagne fortunée !
Quand pourrai-je vous voir ? Quand pourrai-je à loisir,
Avec mes vieux auteurs, promener et dormir ?
Oubliant dans la joie une si dure vie !
Quand verrai-je la fève, à ma table servie,

Près d'un modeste plat de légumes au lard !
O nuits ; repas des dieux ! où l'amitié sans fard
Viendra s'asseoir gaiement à mes foyers rustiques,
Et souper sans orgueil avec mes domestiques !
Remplissant et vidant, chacun selon ses goûts,
Sa coupe librement, à grands ou petits coups !
Nous causons sagement, sans faire aucune offense
A nos voisins, pas même à Lépos pour sa danse.
Nous traitons tour à tour ces grandes questions
Qu'on ne peut ignorer, et nous nous demandons
Ce qui rend l'homme heureux, l'argent ou la sagesse ?
Dans le choix d'un ami, ce qui doit attacher :
L'intérêt ou l'honneur ? Enfin comment chercher
La nature du bien ? pour l'humaine faiblesse,
Quel est le bien suprême ?... A propos, Cervius
Des fables du vieux temps qu'il cite avec prudence,
Réjouit nos discours. Ainsi d'Auréllius
Vante-t-on les grands biens ! réclamant le silence :
Il dit : On m'a conté qu'un bon rat campagnard
Chez lui reçut un jour un beau rat de la ville :
C'était deux vieux amis : Le premier brut, sans art
Et d'un bon cœur, craignait la dépense inutile.
Mais désirant traiter son hôte en digne rat,
Il visita pour lui sa meilleure cachette.
Il lui servit des pois, de l'avoine bien nette,
Du vieux fromage sec montant à l'odorat,
Enfin pour exciter son palais délicat
Il varia les mets avec magnificence
Et finit par un vieux reste de salé rance. —
Pendant qu'il prodiguait ainsi son coffre-fort,

De manière à bourrer l'ami jusqu'à la gorge,
Sur la paille couché, lui rongeait un grain d'orge...
Enfin le rat de ville après un long effort,
Dit : « Quel bonheur trouver dans cette solitude ;
« Cher ami ! placez-vous les forêts et les loups
« Au dessus des humains !... La ville, croyez-nous,
« Offre tous les attraits et votre vie est rude !...
« Suivez-moi, sachez mettre à profit votre temps ;
« La mort, vous le savez, frappe petits et grands.
« Pendant que nous vivons, le plaisir nous convie,
« Viens, ami, viens jouir de notre courte vie ! »
Entraîné par l'accent d'un si brillant expert,
Notre rustre consent à quitter son désert,
Tout deux trottant menu, cheminent vers la ville
Et trouvent sous les murs un passage facile.
La nuit avait franchi la moitié de son cours,
Lorsque dans un palais ils firent leur entrée.
Dans la salle à manger à grands frais décorée
De lits d'ivoire ornés de pourpre et de velours,
Ils trouvèrent aux flancs d'une vaste corbeille,
Les restes succulents du dîner de la veille.
Il fait d'abord asseoir sur un riche coussin,
Son rustique convive, et notre citadin
Sert en maître d'hôtel ; il va, revient, s'empresse
Et choisit chaque mets avec délicatesse :
Connaissant bien sa charge et pour mieux la remplir,
Grignottant le premier tout ce qu'il veut servir.
Rempli de bonne chère, affaissé par la joie,
Couché nonchalamment, le rustre était heureux !...
Quand tout à coup dans l'ombre, un grand bruit derrière eux,

Tremblants, à la terreur vient les livrer en proie...
Ils courent en tous sens, éperdus, fugitifs !...
Et la voix des mâtins qui grondent sous la voûte,
En leur ôtant le sens, les rend plus morts que vifs...
Le rustre dit : Mon cher, j'apprends ce que te coûte,
Ta grande vie !... Adieu, mon trou silencieux
Me reverra bientôt, si je trouve ma route...
Je préfère un grain d'orge au luxe dangereux.
Il est beau d'être riche et grand... La paix vaut mieux !

EMILE BOULARD, de Richelieu.

RAPPORT

Fait à la Société, à la séance du mois d'août, sur les cultures du département, visitées en son nom, en 1856.

Membres de la commission : M. Charlot, président ; MM. Nicolle, Ressy, Bonnébault, Alluome, Houssard, Rolland, Minangoin, Hay de Slade et Bruslon, secrétaire.

La commission que vous avez désignée pour examiner la culture des personnes qui auraient exprimé le désir de prendre part au concours que vous avez ouvert, vient vous rendre compte du mandat que vous lui aviez confié.

Mais avant d'entrer en matière, elle sent le besoin de vous dire quel a été le principe qui l'a constamment dirigée dans les décisions qu'elle a prises ; elle a cru, Messieurs, qu'en instituant votre concours annuel, vous vous étiez proposé pour but de récompenser non cette culture brillante qui s'établit le plus souvent sur des données seulement théoriques et pour laquelle des sommes considérables sont absorbées sans avantages réels pour l'imprudent qui s'y est livré, mais, bien l'homme véritablement intelligent qui, initié sérieusement à tous les détails pratiques de la science agricole, sait choisir dans les méthodes et les instruments nouveaux qui se produisent en confusion de nos jours, ce qu'il y a de véritablement bon et d'utile ; celui-ci,

tout en augmentant ses ressources pécuniaires, est appelé à donner des exemples qui seront profitables à la masse des cultivateurs sérieux, tandis que celui-là, au lieu de faire faire un pas à l'agriculture, sera souvent la cause, par sa non-réussite, que l'homme des champs qui a, il faut bien le reconnaître, une prévention contre tout ce qui est nouveau, confondant ensemble les moyens employés bons et mauvais, les repoussera tous indistinctement, et ajournera peut-être, ainsi, indistinctement, l'usage d'une excellente méthode par ce qu'elle faisait partie d'un tout vicieux.

Bien que le parcours ait été fait tardivement, par suite de circonstances qui, vous le savez, ont été indépendantes de la volonté de vos délégués, ceux-ci n'hésiteront néanmoins pas à vous dire qu'il ne leur à pas été impossible de remplir utilement la mission que vous leur aviez confiée, et de distinguer, parmi les nombreux concurrents, ceux qui, à un titre ou à un autre, avaient droit à votre approbation, à vos encouragements.

Le premier domaine qui ait été visité est celui de M. de Massongue, situé en la commune de Nouâtre, canton de Sainte-Maure; ce domaine, qui est exploité par M. de Massongue lui-même, est d'une étendue de 48 hectares de terres labourables; son extrême morcellement est une difficulté sérieuse pour son amélioration; toutefois 20 hectares de prairies artificielles en trèfle, sainfoin et luzerne, indiquent assez la voie qu'on se propose de suivre; les betteraves, carottes et pommes de terre y occupent une superficie de 5 hectares.

M. de Massongue nous a dit avoir obtenu d'excellents résultats d'un drainage, opéré sur 4 hectares, d'un terrain presque inculte, et qui, aujourd'hui, peut être mis au rang des terres de première classe; ce drainage a été fait au moyen de fossés remplis de pierrailles.

D'autres terrains qui indiquent, par leur aspect, une stérilité complète, auraient aussi été rendus fertiles au moyen de nombreux fossés d'assainissement.

A côté de toutes ces choses qui constituent une bonne culture, nous eussions aimé à trouver un bétail choisi et nombreux, en harmonie avec l'étendue des prairies; nous avons éprouvé une petite déception de ce côté; mais nous sommes convaincus que M. de Massongue ne laissera pas longtemps cette partie faible dans son exploitation qui n'attend que cette réforme pour pouvoir être placée au rang des meilleures.

De la commune deNouâtre nous nous sommes transportés dans celle de Betz, canton du Grand-Pressigny; nous y étions appelés par M. le curé de la commune, pour visiter une pièce de froment d'environ un hectare, ensemencée en ligne et au piquet.

La récolte, encore debout, était magnifique, et le rendement, que M. le curé a bien voulu nous faire connaître depuis, a atteint le nombre de 273 décalitres.

Nous ne devons pas vous cacher, Messieurs, que le champ, bien que dans une pente extrêmement rapide, est de bonne qualité; nous vous dirons aussi, afin qu'il vous soit possible d'établir une comparaison, que des froments qui se trouvaient à quelques mètres du morceau de M. le curé dans un terrain d'une qualité égale au

sien, annonçaient un rendement, en moins, de plus d'un tiers.

La mission d'une commission ne consiste pas seulement à constater des faits; ce qu'elle cherche à y découvrir, avant tout, ce sont des méthodes et des enseignements nouveaux qui soient susceptibles de produire un bien quelconque pour le cultivateur qui les met en pratique et pour la société en général.

Nous avions bien devant les yeux un champ de froment exceptionnellement beau; mais ce qui le rendait surtout intéressant, c'est qu'il avait été obtenu par une méthode toute nouvelle; cette méthode était-elle bonne? Voilà où était là difficulté pour votre commission; ne voulant point avancer une opinion établie seulement sur des suppositions, elle a cru convenable d'attendre, pour se prononcer, que M. le curé de Betz lui eût adressé une note, rigoureusement exacte, de toutes les dépenses occasionnées par cette culture.

Voici, Messieurs, ce qui ressort des renseignements qui ont été fournis depuis. Le morceau de terre est de 1 hectare; le rendement a été de 273 décalitres.

En dehors des façons ordinaires de labour que reçoivent, dans le pays, tous les champs destinés à être ensemencés en céréales d'automne, il a été employé pour le piquage de la semence 90 journées, savoir : 18 par des hommes et 72 par des enfants de huit à dix ans.

Payées à raison de 75 cent., les journées des enfants représentent 54 fr.; celles des hommes à 2 fr. donnent 36 fr.

A ces frais de main-d'œuvre il faut ajouter 26 fr.

pour une façon de binage donnée au printemps, quand la terre est bien saine et qui profite au blé par le guéret qu'elle lui fait et par la destruction des plantes parasites.

Le total de ces dépenses représente donc un chiffre de 116 fr.

Voyons maintenant si l'excédant dans le produit couvrira et au delà les dépenses extraordinaires.

Au lieu de 18 à 20 décalitres de semences qui eussent été employés, si on eût suivi l'usage habituel, il n'en a été mis en terre que 4 décalitres; donc 16 décalitres en moins qui représentaient, l'année dernière, 56 fr.

L'augmentation dans la récolte obtenue par la méthode nouvelle ayant été d'un tiers, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce tiers qui est de 91 décalitres représente la somme de 270 fr., à raison de 3 fr. le décalitre qui est le prix actuel.

Le bénéfice sur la semence épargnée et l'augmentation du produit donnant ensemble la somme de 326 fr. mis en regard des frais extraordinaires qui sont de 116 fr., on est obligé de reconnaître que les faits parlent haut en faveur de la méthode surtout dans les années où les grains sont, comme en ce moment, à un prix très-élevé.

Reste la question de savoir si cette méthode peut être appliquée partout et en grand : nous ne le pensons pas, Messieurs, parce que les bras manqueraient; bien qu'il soit possible d'employer ceux qui d'habitude restent souvent inoccupés à cette époque des semailles; mais ce que nous croyons, c'est que le petit cultivateur,

le petit propriétaire, pourront toujours en user avec beaucoup d'avantages.

Voici la manière dont on procède pour l'ensemencement : on tend sur la terre deux cordeaux à 22 centimètres l'un de l'autre; au moyen d'un plantoir en bois, on fait des trous de 5 centimètres de profondeur distancés, dans le sens du cordeau, de 14 centimètres; ces trous, qui sont faits par un homme, sont garnis par les enfants de trois grains de blé; au moyen d'un piquet ou d'une palette, un autre enfant recouvre la semence de terre.

Tout cela est facile à faire, comme vous le voyez, et ne demande pas grande intelligence.

M. le curé nous a encore fait part d'essais qu'il aurait fait dans le but d'empêcher la coulure de la vigne; le procédé qu'il aurait mis en pratique ne serait autre que celui de M. Troubat, dont il aurait eu connaissance par le journal du département; ce procédé qui est, vous le savez, à peu de chose près, le même que celui du nommé Crochet, de Saint-Avertin, dont vous avez déjà eu plusieurs fois occasion de vous occuper, lui a parfaitement réussi, nous a-t-il dit.

La commission gardera un agréable souvenir de son séjour à Betz et du cordial accueil qu'elle y a reçu de son pasteur, qui, en la quittant, lui disait avec la franchise qui le caractérise : Si j'ai la chance que mes expériences puissent être favorablement accueillies par vous, Messieurs, j'en serai doublement satisfait; d'abord parce que j'aurai contribué à propager une méthode utile, ensuite parce que, appuyé de votre décision,

j'aurai prouvé à mes paroissiens qui, au moment de mes semailles, me raillaient, que je n'étais pas si ignorant qu'ils se le figuraient; les rieurs tourneront alors de mon côté, et on sera mieux disposé à l'avenir à suivre les conseils que je me permets quelquefois de donner en agriculture.

En quittant la commune de Betz, nous nous sommes dirigés vers la ferme de la Poterie, en la commune de Saint-Flovier, appartenant aux héritiers Gaudeau et exploitée à titre de fermier, par M. Jules de la Tremblais.

Soixante hectares de landes, défrichées l'année dernière, avaient été ensemencés en seigle et en avoine de printemps.

Bien que les seigles fussent coupés, il nous a pourtant été possible de reconnaître, par les chaumes qui restaient, que leur végétation avait été bonne.

Quant aux avoines, elles étaient magnifiques; elles étaient épaisses et promettaient, dans leur ensemble, le rendement considérable de 40 hectolitres à l'hectare.

Voici de quelle manière M. de la Tremblais a l'habitude d'opérer : l'année qui précède l'ensemencement, afin de rendre la marche des instruments et des animaux plus régulière et plus facile, il coupe, le plus proprement qu'il le peut, les bruyères et les ajoncs qu'il vend sur place ou bien qu'il transporte dans les cours de la ferme pour être convertis en fumiers et terreaux; alors, il retourne le sol par bandes qui n'ont pas moins de 12 à 15 pouces de large; il emploie, pour ce travail, une charrue d'une très-grande force,

montée, sur ses indications, dans le pays même : six chevaux sont nécessaires pour la faire fonctionner.

Nous avons examiné avec beaucoup d'attention une bruyère nouvellement retournée par ce moyen ; le travail nous a paru aussi parfait que possible.

Dans le courant de l'été, plusieurs façons de hersage sont données ; puis, le mois de septembre arrivé, la semence du seigle est épandue à la volée et enterrée à la herse. Si c'est de l'avoine qu'on veut semer, on attend qu'au printemps la terre soit bien ressuyée et on procède de la même manière que pour le seigle.

Quand on examine de près la pauvreté des terrains sur lesquels M. de la Tremblais a opéré, on est tout émerveillé de voir les récoltes qu'il a su en tirer, et la chose resterait une énigme pour tous si l'on ne savait déjà les effets prodigieux du noir animal employé sur défrichement. M. de la Tremblais en répand, avec la semence, environ trois hectolitres et demi à l'hectare.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, que l'emploi du noir animal, dans cette partie de l'arrondissement de Loches, est due à l'initiative de M. Gaullier de la Celle, notre collègue, qui continue toujours ses expériences sur cette matière.

Il y a deux ans, M. de la Tremblais, sur un domaine appelé Bois-Nitet, contigu à celui qu'il exploite, avait défriché 150 hectares de bruyères, par le même procédé que celui employé à la Poterie ; cette étendue, que nous avons aussi visitée, bien qu'elle n'ait pas été ensemencée, cette année, par les soins de M. la Trem-

blais, qui avait cédé son droit de fermier à un tiers, était couverte de la récolte d'avoine la plus admirable.

Nous croyons utile de consigner ici ce fait que partie de ces avoines avait été ensemencée sur premier défrichement avec emploi du noir animal dans la proportion indiquée plus haut, et qu'une autre partie avait succédé à une avoine précédente qui, elle-même, avait été faite sur premier défrichement; cette seconde avoine avait été répandue sur le chaume de la première et enterrée par un hersage énergique avec une faible addition de noir animal.

Ces défrichements sont une conquête importante sur les bruyères qui sont si nombreuses dans le pays; mais il faut bien le dire, la couche végétale est si mince et si pauvrement constituée, le sous-sol si peu perméable, qu'on ne peut compter longtemps sur cette végétation luxuriante, obtenue artificiellement. Encore quelques années, quand les matières ligneuses enfouies, lors des défrichements, auront complètement disparu et que le noir animal, alors, ne produira plus d'effet sensible, nous verrons ces terres, aujourd'hui si fertiles, tomber dans un état d'épuisement complet et ne pouvoir plus donner une récolte capable de payer les soins qui leur seront prodigués.

Il est probable qu'en traitant tous ces mauvais terrains avec plus de prudence, on leur conserverait pendant plus longtemps un certain degré de richesse; mais vous le savez, toujours, jusqu'à présent, ceux qui ont voulu s'obstiner à faire de l'agriculture perfectionnée dans des sols trop ingrats, tels que ceux de la Poterie

et de Bois-Nitet, et sur lesquels aucunes prairies artificielles ne sont possibles, ont complétement échoué; aussi, pensons-nous avec M. de la Tremblais, que le parti le plus sage, quand les terres qu'il exploite ne voudront plus rien produire avec le stimulant peu coûteux qu'il leur donne, sera de convertir cette grande surface en bois, ce qui sera facile par suite de l'état d'ameublissement dans lequel elle se trouvera.

En fait, les travaux de M. de la Tremblais auront produit, pendant un certain nombre d'années, des récoltes et des empaillements considérables, et pourront laisser au pays de bons bois qui remplaceront, avec grand avantage, les mauvaises bruyères qui existaient auparavant.

Il serait à désirer, selon nous, que l'on traitât ainsi une grande quantité de mauvaises terres après lesquelles on s'acharne en vain pour les rendre productives ; les déceptions seraient moins nombreuses.

De Saint-Flovier nous nous sommes rendus à Loches.

Nous sommes allés visiter, près de la ville, des pépinières appartenant à M. Paul Dupuy, jardinier pépiniériste : tous les terrains étaient nets d'herbes, et les plants, malgré la grande sécheresse de cet été, ne paraissaient pas souffrir sensiblement.

M. Dupuy, tout en s'attachant à tenir ses pépinières largement pourvues d'arbres fruitiers des meilleurs espèces, d'arbres d'ornèment, de plants de vignes, etc., s'occupe plus spécialement de sylviculture : toutes les essences de bois de nos forêts se trouvent chez lui et sont d'une très-belle venue.

La commission a complimenté M. Paul Dupuy sur son établissement et l'a engagé à persévérer dans la ligne de progrès qu'il s'est tracée.

Les pépinières ne représentent pas moins de 6 hect.

De Loches nous nous sommes transportés dans la commune de Dolus, à Mézière, chez M. Desloges, fermier de M. Bernis.

L'étendue du domaine est de 150 hectares ; chaque année tous les terrains produisent : jamais on n'y voit de jachères ; les prairies artificielles y sont très-nombreuses, le bétail est considérable, le choix en est judicieux, parce qu'il est approprié aux besoins et aux ressources de la culture, ainsi qu'aux exigences du pays.

Il a été procédé pour le matériel de l'exploitation comme pour les bestiaux ; on y voit de nombreuses et excellentes charrues de différents modèles, des rouleaux, des herses, une machine à battre les grains ; mais leur aspect indique qu'ils rendent des services journaliers, et que ce ne sont pas seulement des instruments de parade comme on en voit malheureusement trop dans des exploitations qu'on est convenu, souvent à tort, d'appeler exploitations modèles.

Bien que les fumiers faits par son nombreux bétail soient considérables, M. Desloges n'hésite néanmoins pas, à y joindre, chaque année, dans une assez grande proportion, des engrais du commerce, tels que guano, tourteaux de colza, etc., etc.

Il nous serait difficile, Messieurs, de vous indiquer dans l'exploitation de M. Desloges, un endroit faible ; tout y est réellement bien et les résultats doivent se tra-

duire, nous le pensons, en des bénéfices réels et considérables.

M. Desloges qui, il faut l'avouer, paraît largement secondé par sa dame, peut être considéré, à juste titre, comme un des cultivateurs les plus distingués de notre département, telle est du moins l'opinion unanime de votre commission.

De la ferme de Mezière nous sommes venus à celle de Varannes, qui est située sur le territoire de la commune de Veigné, et dirigée par le fermier Ouvrard.

Ce nom ne vous est point inconnu; déjà, à plusieurs reprises, vous avez distingué et récompensé ce cultivateur.

La visite que nous avons faite de cette exploitation, n'a pas été aussi complète que possible; nous eussions eu besoin pour asseoir notre opinion, de certaines explications que le maître seul peut donner, et Ouvrard était absent.

Toutefois, il nous a été possible de reconnaître que la culture de Varannes était bonne dans son ensemble et surtout que les prairies artificielles y étaient nombreuses.

Quant aux bestiaux, tous ceux que nous avons trouvés dans les écuries et les étables sont bien choisis et en fort bon état; mais nous croyons qu'il eût été possible d'en entretenir un peu davantage avec l'étendue et la qualité des prairies artificielles de l'exploitation : il est probable que nous eussions eu une explication satisfaisante de ce fait que nous considérions comme une imperfection, si Ouvrard eût été là.

La journée du lundi 4 août a été employée à visiter, d'abord, la ferme du Tremblay, située dans la commune de St-Roch, et dont Jacques Lemaitre est le fermier; ensuite l'exploitation de la Chute, appartenant à M. Henraux, dans la commune de Chanceaux.

Le Tremblay : Le fermier Jacques Lemaître, en nous appelant, n'avait eu d'autre intention que de faire visiter une pièce de froment d'une contenance de 10 hectares :

Cette récolte était, en effet fort belle; mais elle ne suffisait pas, aux termes du programme, pour l'admettre au nombre des concurrents. On ne s'est donc arrêté que fort peu de temps au Tremblay;

La Chute : Bien que secondé par un homme d'affaires, M. Henraux nous a semblé être le directeur sérieux de l'exploitation.

Cette culture est composée de 100 hectares qui sont employés de la manière suivante : 20 hectares en betteraves, 2 hectares en pommes de terre, 25 hectares en luzernes, sainfoins et trèfles; 8 hectares en prairies naturelles; le surplus des terres est destiné aux céréales de toute nature, aux colzas, etc., etc.

La vacherie est composée de trente têtes; à côté des races du pays, on voit de bons produits de croisements, trois cents moutons métis mérinos, douze porcs et onze chevaux.

Vous devez comprendre, Messieurs, que ces animaux absorbant la quantité énorme des récoltes produites par les 50 hectares consacrés aux prairies naturelles et artificielles, aux betteraves et aux pommes de terre, doivent

rendre des fumiers en abondance. Eh bien! malgré cela, M. Henraux n'hésite pas, quand il en sent le besoin, d'acheter encore à Tours d'autres fumiers.

Les étables, les écuries, les toits à porcs sont combinés de telle façon qu'aucuns purins ne soient perdus ; ceux qui ne sont point absorbés par les litières viennent se rendre dans des bassins établis dans les jardins et servent à entretenir leur fertilité.

Bien que faites avec un très-grand soin, les betteraves ont une végétation languissante ; elles sont petites, leurs feuilles sont jaunes, et tout porte à croire, malheureusement, qu'à la Chute comme ailleurs, cette récolte sera gravement compromise.

Sans nul doute, cette plante est extrêmement intéressante en agriculture, mais, généralement, on ne se met pas assez en garde contre les difficultés dont sa culture est entourée ; on la fait entrer trop légèrement, pour une certaine proportion, dans l'assolement qu'on établit, sans au préalable avoir examiné si les terrains qu'on lui destine lui conviennent.

Mieux que moi, vous le savez, Messieurs, ce végétal est un des plus aqueux que nous ayons, et s'il puise des principes nutritifs dans l'atmosphère, il faut pourtant bien reconnaître, avec la pratique qui s'appuie, elle, sur des faits, que c'est dans l'intérieur de la terre, surtout, qu'elle trouve les agents les plus actifs pour son développement.

Cette plante, à moins de conditions atmosphériques exceptionnelles, ne réussira bien que dans des terrains *naturellement* riches, profonds et humides ; si vous la

confiez à des terres médiocres, à couche végétale mince, bien qu'elles aient reçu une abondante fumure et de nombreuses façons, rarement elle réussira, car il faut au sol, *avant tout*, profondeur et humidité. La justesse de ce raisonnement ne se trouve que trop prouvée cette année.

De plus, vous le savez, les façons de sarclage et de binage sont longues et ne se donnent pas à volonté ; il faut des bras en masse, qui, le plus souvent, ne se trouvent pas en temps opportun, et un retard de quelques jours peut très-bien quelquefois compromettre toute la récolte.

M. Henraux, avec lequel nous nous sommes entretenus longuement à ce sujet, pense aussi comme nous, et sans de certaines considérations, il aurait déjà apporté une modification à son assolement ; sans en faire disparaître complètement la betterave, il lui aurait assigné une place moins considérable en faisant un choix plus judicieux des terrains auxquels il la confierait.

Le propriétaire de la Chute s'est aussi occupé de drainage, les bons effets se sont fait immédiatement sentir ; il a l'intention de continuer ses travaux, mais à la condition de ne les appliquer qu'à des terres ayant une couche végétale telle qu'elles puissent indemniser des frais qu'elles occasionneront.

De la commune de Chanceaux, nous sommes allés dans celle de Rillé, où nous avons été appelés par M. Caveron, régisseur de la propriété de la Briche, appartenant à M. Firino.

Déjà, vous avez été entretenus de cette exploitation ;

la culture proprement dite en est insignifiante, comparativement à l'étendue, qui est de 600 hectares.

Depuis la dernière visite que vous y avez fait faire, peu de changements ont eu lieu ; toutefois, nous vous dirons que le nombre du bétail, qui a augmenté, est aujourd'hui composé d'animaux de différentes origines, dans d'excellentes conditions de santé.

Nous nous abstiendrons, Messieurs, d'entrer dans de grands détails sur cette propriété, ce serait une corde trop délicate à toucher ; nous resterons rigoureusement dans notre rôle d'appréciateur de culture, et nous terminerons sur la Briche en vous disant que le meilleur moyen d'en tirer parti, serait peut-être de convertir la plus grande partie des terres en prairies et pacages sur lesquels on pourrait entretenir un assez grand nombre de bestiaux ; M. Caveron paraît être entré dans cette voie.

La commission s'est aussi transportée dans quelques autres exploitations, mais l'absence des propriétaires, bien qu'ils eussent été prévenus de son arrivée, a été cause que la course n'a rien produit.

Les travaux d'exploitation terminés, vos délégués avaient encore à apprécier le mérite de deux écrits émanant : l'un de M. Firmin Carré, employé au chemin de fer de Nantes ; l'autre, de M. Mahoudeau, notaire à St-Épain, arrondissement de Chinon.

Le travail de M. Carré, bien qu'offrant de l'intérêt, a dû être écarté du concours comme ne se rattachant pas suffisamment aux conditions du programme.

Quant à la brochure de M. Mahoudeau, quoiqu'elle

ne traite pas d'une question agricole spéciale à la Touraine, elle n'en est pas moins un petit ouvrage qui sera toujours lu avec intérêt, parce qu'il initie aux détails intimes de l'agriculture? Et, s'il ne renferme pas un grand nombre de propositions nouvelles, il a le grand avantage de ne contenir que de saines appréciations et des conseils susceptibles de mettre dans la bonne voie.

Messieurs, chargé par mes collègues de vous présenter le résumé des différentes appréciations culturales auxquelles ils se sont livrés, j'ai fait tous mes efforts pour que mon travail fût aussi lucide, aussi complet que possible; je désire que vous puissiez y trouver un intérêt sérieux et qu'il vous suffise pour vous mettre à même de prononcer sur le mérite des différents concurrents.

Pour ce qui me concerne personnellement, j'ose réclamer votre indulgence, car, en acceptant la mission de rapporteur, j'avais pris pour de l'aptitude ce qui n'était que bon vouloir, et je me suis promptement aperçu que cela ne suffit pas toujours.

BRUSLON.

COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION SÉRICICOLE,

PAR M. ALLUOME,

Médecin-vétérinaire, Secrétaire adjoint, Rapporteur de la Commission.

Monseigneur et Messieurs,

Dans mon rapport sur l'industrie séricicole, je vous ai entretenus, l'année dernière, de la graine, de l'éclosion, du logement, de la nourriture, de la température extérieure et intérieure, et des cocons. A l'article logement, je vous ai dit que, dans quelques-uns, la lumière était trop vive, et qu'on pouvait parer à cet inconvénient en mettant aux fenêtres des rideaux d'étoffe légère. J'ai remarqué de nouveau que les magnaneries qui étaient exposées au midi, et qui recevaient en face les rayons du soleil, avaient besoin de se garantir de cet excès de lumière. Quelques éducateurs ont goûté cet avis, nous l'avons vu avec plaisir. L'opinion de la commission, dont je ne suis ici que l'organe, est basée sur ces faits : à l'air libre, le ver, dans la grande chaleur du jour, par un soleil ardent, se cache et s'abrite de la lumière solaire en occupant la partie inférieure au dessous de la feuille ; dans la magnanerie, les larves sont toujours plus clairsemées en face des fenêtres et plus serrées à l'ombre des pilastres.

Le mauvais temps et l'inondation ont mis à l'épreuve le zèle de nos éducateurs ; ils ne doivent leurs succès qu'à l'énergie qu'ils ont déployée lors de ces événements désastreux ; nous les en félicitons bien sincèrement.

Eu égard aux circonstances atmosphériques, notre département a fait, cette année, une éducation remarquable. Les cocons se sont vendus à des prix très-élevés. C'est une erreur vulgaire de croire que, passé un certain nombre de jours, les cocons augmentent de poids : l'expérience a prouvé, au contraire, qu'en dix jours ils perdent sept et demi pour cent. Nous engageons nos producteurs à vendre le plus promptement possible, afin d'éviter cette perte. La récolte a si complétement manqué dans le Midi, que, parmi nos éducateurs, quelques-uns des plus distingués ont reçu des commandes considérables de graines à des prix très-avantageux.

Dans l'état de nature, le ver à soie vit, se reproduit et meurt sur l'arbre qui l'a vu naître ; à l'état domestique, sa position est bien différente : au lieu de vivre en liberté et de choisir l'aliment le plus propice à l'entretien de sa santé, il se trouve emprisonné dans une atmosphère limitée, plus ou moins viciée, massé sur des tables, des mannes ou canices, obligé, pour se repaître, d'attendre qu'on lui distribue sa nourriture. La feuille n'est pas toujours éparpillée d'une égale manière; de sorte que la couche est plus épaisse ici, plus mince là. Des endroits où elle est claire, les larves vont où elle est plus abondante; celles qui s'en trouvent

trop distantes jeûnent. Cet inconvénient en amène un autre qui en est la conséquence : Après le repas, la répartition des magnans à la surface des tables n'est plus uniforme ; ils sont entassés sur un point, rares dans l'autre. Admettons, un instant, que l'éducateur intelligent ait toujours ses vers et ses feuilles également répartis. Comme l'éducation est entreprise dans le but de réaliser des bénéfices, pour éviter le gaspillage on donne des repas fréquents et légers. Lors de la cueillette, on détache les jets entiers ; si leur base fournit des feuilles parfaitement mûres, la jeune pousse de leur pointe en donne de très-tendres. Dans son dernier âge, l'insecte libre se nourrirait exclusivement des feuilles qui sont à la base et ne ferait aucun cas de celles de la pointe. Sur les tables, la quantité de nourriture étant calculée sur le nombre des vers, ils ne recevront que tout juste ce qu'ils pourront consommer, et seront dans la nécessité, pour apaiser leur faim, de manger indistinctement les aliments bons ou mauvais qui se trouveront à leur portée. Cette méthode deviendra d'autant plus désastreuse que l'année sera plus froide et plus humide. Afin d'éviter les inconvénients que je viens de signaler, il suffira de ne loger sur les tables que la quantité de larves qui pourront y vivre, et de débarrasser les jeunes rameaux de leurs feuilles terminales.

Devenus un objet de spéculation pour l'homme qui les élève, agglomérés en masses plus ou moins importantes, suivant ses moyens ou son ambition, les magnans contractèrent des maladies jusques-là inconnues à leur

espèce. Dieu les avait créés pour vivre au grand air, dans un climat chaud. Sans s'inquiéter de ses vues, l'homme, dans sa convoitise, bouleverse partout où il espère du gain. Déception ! ses succès sont éphémères et dus au hasard. Pour lutter contre les intempéries des saisons et commander aux résultats, il faut devenir la providence de ces précieux insectes, étudier leurs instincts et pénétrer les desseins secrets du Créateur ; et, comme nous ne pouvons avoir le ver à soie dans son état primitif, observons ses congénères. La famille des chenilles est innombrable et variée ; observons ses mœurs, ses habitudes et la différence qui existe, suivant les différents âges, dans le choix des matériaux qu'elle destine à son alimentation. En nous promenant dans nos campagnes, en parcourant nos jardins, nos vergers, si nous examinons attentivement les vers qui ravagent nos espaliers, nos grand-vent, nos rosiers, nous verrons qu'ils commencent toujours par manger le bourgeon terminal, parce qu'il est plus tendre, son parenchyme, gonflé d'une sève abondante et pour ainsi dire lactescente, analogue pour eux au lait des mammifères, est approprié à la force de leurs organes et aux besoins de leur âge. Chez les mammifères, l'enfance comporte plusieurs années ; chez la larve, elle est hebdomadaire : elle naît au printemps, et son développement est subordonné à celui de la végétation ; pour elle, ni amour, ni soins maternels ; la Providence y a pourvu en gravant dans son cœur les lois immuables à l'aide desquelles elle conserve instinctivement son espèce.

Sériciculteurs, avant d'entreprendre de grandes éducations, agissez sur de petites quantités de graines; étudiez d'une manière spéciale le tempérament et les besoins de l'insecte que vous voulez cultiver, initiez-vous à son histoire naturelle, et si le résultat de vos observations vous laisse quelques doutes, éclaircissez-les par des contre-expériences. Puisque l'objet de vos travaux ne peut vous exprimer ses sensations, c'est par les modifications qui surviennent dans l'ensemble de ses habitudes extérieures que vous pourrez lire ce qui se passe en lui. Si vous n'êtes pas né observateur, ne vous faites pas éducateur. Le proverbe qui dit : Tant vaut le berger, tant vaut le troupeau, est applicable à la sériciculture; tant vaut l'éducateur, tant vaut l'éducation.

Noble émulation, sentiment courageux et sincère, qui rendez l'âme féconde, la faites profiter des grands exemples et l'élevez souvent au-dessus de ce qu'elle admire, inspirez nos éducateurs, inspirez-les et chassez de leur cœur la sombre jalousie, cette passion haineuse, violente et stérile, qui laisse l'âme dans l'état où elle la trouve, la remplit d'elle-même et de son talent, est comme un aveu forcé du mérite d'autrui auquel elle refuse les éloges ou envie les récompenses. Vos cœurs généreux resteront sourds à sa voix; vous vous aiderez mutuellement de votre expérience, de vos conseils; vous acquerrez promptement les connaissances indispensables pour élever avec fruit, et le ver, gouverné par une intelligence qui l'aura compris, vivra dans une heureuse quiétude; une nouvelle providence ira au-

devant de tous ses besoins et lui donnera la facilité de suivre la loi naturelle qui le dirige à son insu; alors seulement vous marcherez de succès en succès.

Devenir bon éducateur n'est donc pas chose si simple; pour atteindre ce but, travaillez avec ardeur, travaillez avec zèle, le travail est l'élément du succès.

Messieurs, je ne terminerai pas ce rapport sans vous parler de l'établissement de M. Boutard. Nous avons visité sa magnanerie ; l'exposition en est convenable et son organisation intérieure très-bien ordonnée. A cet heureux concours de circonstances, M. Boutard joint une haute intelligence qui lui permet d'élever avec fruit le sina blanc, variété abandonnée par la majorité de nos éducateurs, à cause des difficultés qui rendent son éducation ruineuse, difficultés inhérentes à l'excessive délicatesse de l'insecte et à la légèreté spécifique des cocons.

La commission se plaît à proclamer le mérite de M. Boutard et le prie de vouloir bien continuer à encourager par son exemple cette branche si importante de notre industrie.

LISTE DES LAURÉATS.

La Société, en assemblée générale, après avoir entendu le rapport des différentes commissions chargées de l'examen du mérite des concurrents, a arrêté de la manière suivante les prix à décerner.

AGRICULTURE.

I. A l'exploitation la mieux dirigée entretenant le mieux relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail :

Médaille d'or à M. Henraux, propriétaire à Chanceaux.

II. A l'exploitation ayant, toutes circonstances étant d'ailleurs prises en considération, la plus forte proportion de cultures fourragères, relativement à son étendue :

Médaille d'or à M. Desloges, de Mézières, commune de Dolus.

III. Au défrichement, à l'assainissement et à la mise en valeur de terres précédemment incultes :

Médaille de vermeil à M. Jules de la Tremblaie, de Saint-Flovier.

IV. Aux plus beaux types de reproduction de la race chevaline :

Médaille de vermeil à M. Gautier de la Ferrière, arrondissement de Loches.

Médaille d'argent à M. Derouet-Bruley, de Meslay, canton de Vouvray.

HORTCULTURE.

V. Au jardinier qui s'est le plus distingué dans l'éducation et la taille des arbres.

Prix 40 fr. avec médaille de bronze à M. Paul Dupuy.

INDUSTRIE SÉRICICOLE.

VI. A la meilleure éducation des vers à soie :

1° Médaille d'argent à M. Dumée-Soudée, de Véretz.

2° Mention honorable et rappel de médailles à M. Benjamin Bruneau, de Saint-Nicolas de Bourgueil, pour l'introduction dans le pays de bonnes graines étrangères, espagnoles et italiennes.

3° 1er prix 50 fr. à M. Claude Bruneau, de Saint-Genouph.

4° 2e prix 40 fr. à M. Febvotte-Gaillard, id.

5° 3e prix 35 fr. à M. Fourré-Enguerrand, id.

4e prix 30 fr. à Mr Dansault, au Plessis-lès-Tours.

5e prix 25 fr. à M. Gerrier-Sergent, de Véretz.

6e prix 20 fr. à Mlle Henriette Samson, de Bourgueil.

1re médaille de bronze à M. Sergent-Esnault, de Véretz.

2e médaille de bronze à M. Androin, de Véretz.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

VII. Au meilleur ouvrage sur l'agriculture pratique :

Mention d'encouragement et médaille de bronze à M. Mahoudeau, de Saint-Épain.

A la meilleure production littéraire dont le sujet est laissé au choix des auteurs, poésie :

Médaille de vermeil à M. Jules Margéridon, premier suppléant au Lycée impérial de Tours.

VIII. Toute amélioration agricole en dehors du programme pouvant, sur le rapport de la commission chargée de la distribution des primes, obtenir une récompense.

Une médaille de vermeil est accordée à M. l'abbé Gallois, curé de Betz.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES EN 1856.

JUILLET.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI.				THERMOM.		Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
	Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	Maxima.	Minima.		
1	(*)	24,4	53,5		26,9	15,0	N. E.	Quel q nuages.
2		20,7	29,0		25,8	11,8	N. E.	Demi-couvert.
3		19,6	41,5		23,0	10,2	N. E.	Clair.
4		19,8	36,5		22,9	10,2	N. E.	Idem.
5		22,0	36,0		25,1	10,3	N. O.	Idem.
6		21,6	45,0		25,3	11,3	N. O.	Idem.
7		22,6	48,0		24,8	12,6	O.	Couvert.
8		15,5	55,0	1,4	17,3	12,b	N. O.	Idem.
9		16,4	52,5		21,0	10,3	N. O.	Idem, qq. écl.
10		17,4	53,5		21,0	7,8	O.	Idem.
11		19,6	63,0		21,9	10,0	S. O.	Idem.
12		20,2	61,0	-	24,0	13,8	O.	Demi-couvert.
13		20,0	64,0		21,8	14,8	O.	Idem.
14		22,0	81,0	1,3	24,8	15,0	S. O.	Couvert.
15		27,9	81,0		30,8	13,0	E.	Clair.
16		19,2	75,6		23,5	14,0	S. O.	Couvert.
17		20,5	14,2		24,0	11,4	N. O.	Clair; q q n.
18		22,7	41,0		25,8	12,2	N. O.	Demi-couvert.
19		22,2	56,0		25,2	12,2	N. O.	Clair. q q n.
20		23,5	59,0		25,9	15,0	N. O.	Demi-couvert.
21		23,5	49,0		25,0	15,0	N. O.	Idem.
22		25,0	49,0		28,5	14,0	E.	Clair; q q n.
23		29,2	27,0		33,5	15,5	S. E.	Demi-couvert.
24		24,2	55,0		27,0	18,0	S. O.	Couv., q q. écl.
25		21,0	43,0		23,4	15,5	O.N.O.	Idem, id.
26		22,4	56,0	6,1	25,4	13,8	O.	Demi-couvert.
27		21,2	62,0		25,5	11,5	O.S.O.	Idem.
28		23,3	45,0		25,2	13,6	N. O.	Idem.
29		25,0	54,0		27,2	13,8	N. O.	Couvert, l. écl.
30		28,0	39,0		30,6	13,9	E.	Clair, nomb. n.
31		29,4	36,0		31,0	17,8	E.	Idem, q q. n.

(*) Le baromètre a été mis hors de service par l'inondation. L'humidité relative est indiquée d'après le Psychromètre.

SUITE DES OBSERVATIONS DE JUILLET.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Le matin, rosée légère; belle journée.
2	Grand vent toute la nuit et toute la jour., assez belle journ.
3	Mêmes observations.
4	Rosée légère; grand vent tout le jour.
6	Rosée; belle journée.
5	Rosée abondante; belle journée.
7	Rosée; la pl. menace au matin; vent très-fort à 9 h. du s.
8	Vent très-fort dans la n., avec pl.; la pl. menace tout le j.
9	Rosée ab. le mat., la pl. m.; pl. très-légère de 1 h. à 2 h.
10	Rosée, belle journée sans soleil.
11	Rosée abondante; belle journée sans soleil.
12	Rosée abondante; belle journée.
13	Pluie très-légère à 7 heures du matin; beau le soir.
14	Pluie dans la nuit; variable tout le jour.
15	Rosée abond.; léger brouil.; belle j. Éclairs à 9 h. du soir.
16	Gr. v. dans la n.; pl. lég. à 8 h. du m.; b. le s. Réc. des seig.
17	Le mat., ros. ab.; le ciel se c. à 11 h. du matin; beau le s.
18	Rosée; grandes gouttes d'eau à 8 h.; assez beau le soir.
19	Rosée abondante; belle journée, calme au soir.
20	Rosée très-légère; belle journée.
21	Mêmes observations.
22	Belle journée.
23	Grand vent dans la nuit; belle journée.
24	Rosée légère; orage lointain au sud, assez belle journée.
25	Rosée légère; q q gouttes d'eau à 3 h. du soir, calme au s.
26	Ros. tr.-l. à 2h.; or. l., or. avec f. gr. à Amb., pl. et g. de 2 à 4 h.
27	Rosée abondante; belle journée.
28	Brouillard léger; belle journée.
29	Rosée très-légère, belle journée, très-sèche.
30	Belle journée, très-sèche.
31	Rosée très-légère; belle journée.

AOUT.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1		31,0	40,0	mm	32,4	18,2	N. E.	Clair.
2		31,9	34,0		32,4	18,8	N. E.	Idem.
3		31,6	37,0		33,0	19,0	N. E.	Idem.
4		31,6	0,0		32,4	19,2	N. E.	Idem.
5		38,6	37,0		29,5	20,0	N. E.	Idem.
6		25,6	72,0		27,4	15,6	N. E.	Idem.
7		26,1	39,0		27,6	13,6	N. E.	Idem.
8		19,4	92,0	4,5	21,8	19,9	S. O.	Couvert; pluie.
9		23,8	88,0	1,5	27,7	18,9	S. O.	Demi-couvert.
10		29,4	51,0		51,9	18,2	S. O.	Clair.
11		32,6	43,0		34,0	18,2	S. O.	Demi-couvert.
12		27,0	49,0		28,3	16,3	N. O.	Clair.
13		29,3	52,0		31,9	16,1	S. O.	Idem.
14		24,6	63,0		26,8	17,0	S. O.	Demi-couvert.
15		24,2	53,0		25,9	13,4	N. O.	Clair.
16		26,4	62,0		33,4	15,0	N. O.	Idem.
17		26,2	58,0	1,5	26,9	17,8	O. N.	Demi-couvert.
18		20,1	77,0	3,1	26,4	16,8	E.S.E.	Couvert; pluie.
19		19,6	67,0		20,0	17,0	N. O.	Couvert.
20		16,2	90,0	2,4	20,9	13,0	S. O.	Idem.
21		15,0	86,0	12,7	19,4	15,5	S. O.	Idem.
22		16,6	84,0	2,0	18,0	13,5	S. O.	Idem.
23		18,1	69,0		21,4	13,7	S. O.	Idem.
24		20,1	65,0		21,5	11,6	S.	Idem.
25		22,1	54,0		24,6	10,3	N. O.	Demi-couvert.
26		20,8	67,0		22,7	15,4	N. O.	Idem.
27		21,2	60,0		22,7	11,2	N. O.	Idem.
28		22,8	68,0		24,6	16,2	N. O.	Couvert.
29		20,8	76,0		23,8	17,2	O.	Idem.
30		21,6	58,0		25,3	15,6	E.	Clair.
31		21,2	56,0		26,2	11,6	E.	Idem.

SUITE DES OBSERVATIONS D'AOUT.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Rosée lég.; belle jour.; qq. nuages sur le soir, direct. N. O.
2	Rosée très-lég., belle j., g. cum., dir. du N. O., le s. éclairs.
3	Eclairs au S. E. à 5 h. du matin; belle j., écl. dans le S. à 9 h.
4	Rosée tr.-l., belle j.; vent tr.-f. du N. O. au S. O., cal. au s.
5	Rosée très-légère; belle journée.
6	Rosée légère; belle journée.
7	Rosée lég.; belle j., gros cumulus à l'O au coucher du soleil.
8	La pl. menace au matin; pluie légère à plusieurs reprises.
9	Rosée abondante; pluie lég. de 8 h. à 10 h., beau le soir.
10	Roséelég.; gr. calme au mat., or. le m. au S. E. de 7 à 9 h.
11	Rosée lég.; pl. tr.-lég. à 7 h. du m., gr. v., écl. au S. O. à 9 h.
12	Rosée abondante; belle journée.
13	Rosée légère; belle journée; éclairs à 9 h. au S. et à l'E.
14	Rosée légère; belle journée.
15	Idem. idem.
16	A 11 h. du m. pl. de qq min., belle journ, pl. lég. à 10 h. s.
17	Rosée; b. j. 5 h. Or. loint. au S. O. et au S. E. à 5 h. pl. l., b. s.
18	Rosée, pl. à pl. rep. dans la j., ciel altenativ. couv. et demi-c.
19	Rosée, la pluie menace au mat.; assez belle journ. sans sol.
20	Pluie de 9 h. à midi, grand vent tout le jour.
21	Vent f. au mat., pl. avec ton. de 9 à 11 h. pl. à pl. rep. d. la j.
22	La pl. men. au mat.; pl. lég. de 6 à 8 h. grand v. tout le jour.
23	Grand calme au matin; rosée abondànte, assez belle journ.
24	Brouillard jusqu'à 7 h.; idem, idem.
25	Rosée abondante, belle journée.
26	Rosée, pluie légàre de midi à 1 heure, beau le soir.
27	Rosée légère; assez belle journée, grand calme au soir.
28	Rosée trés-légère, pluie lég. à 8 h., assez belle journée.
29	Vent fort toute la nuit; rosée très-légère, belle journée.
30	Rosée abondante, belle journée, grand calme au soir.
31	Rosée abondante, belle journée, le ciel se ccouvre à l'O.

SEPTEMBRE.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1	750,77	19,5	59,0	3,0	20,4	15,0	N. E.	Couvert.
2	56,00	17,8	71,0	2,8	19,8	9,0	N. O.	Idem, qq. écl.
3	63,20	18,2	56,0		19,7	7,1	O.	Clair, q. q. n.
4	57,20	18,6	42,0		20,5	7,3	E.	Idem, idem.
5	49,97	18,0	44,0		21,0	9,0	E.	Idem, idem.
6	48,60	14,8	89,0	3,0	20,0	12,8	S. O.	Couvert, qq. éc.
7	50,62	16,2	85,0	2,0	18,0	10,1	N. O.	Idem.
8	54,25	17,4	63,0		21,4	8,7	N. O.	Clair, qq. n.
9	52,00	20,8	71,0		22,2	11,8	S. E.	Couvert.
10	52,42	20,6	81,0		23,0	15,2	S. E.	Idem.
11	55,42	21,4	78,0		23,4	13,5	N. E.	Demi-couvert.
12	56,93	19,6	77,0	3,2	21,6	15,8	N. E.	Couvert.
13	56,00	17,6	74,0		19,6	16,8	N. O.	Idem, qq. écl.
14	57,97	16,7	64,0		18,0	11,0	N. O.	Demi-couvert.
15	63,23	17,3	59,0		19,6	7,7	N.N.O.	Couv., lég. écl.
16	61,93	20,2	60,0		21,5	12,0	N. O.	Demi-couvert.
17	59,23	17,0	74,0		19,2	12,6	N. O.	Couvert.
18	55,73	16,4	80,0		18,6	13,3	O.	Idem.
19	54,43	15,6	48,0		16,9	12,0	N. O.	Clair, q. q. n.
20	56,67	13,0	68,0		15,3	6,0	N. O.	Demi-couvert.
21	58,88	13,4	64,0		17,2	5,0	N. O.	Couv., q. q. écl.
22	49,06	12,8	80,0	4,1	15,8	10,0	S. O.	Idem.
23	45,20	15,9	76,0		19,0	10,0	S. O.	Idem.
24	38,48	14,4	84,0	17,3	15,8	11,0	S. O.	Idem; pluie.
25	44,55	15,6	73,0	2,6	18,0	9,3	S. O.	Idem, q. q. éc.
26	50,29	15,8	71,0	1,6	18,1	7,2	S. O.	Demi-couvert.
27	35,27	13,2	79,0	4,5	14,2	11,4	S.	Couvert, pluie.
28	39,19	14,1	84,0	20,0	14,9	10,0	S. O.	Idem, q. q. éc.
29	44,26	15,0	76,0	16,5	18,8	10,6	S. O.	Idem, idem.
30	50,99	15,4	75,0	2,0	17,4	10,4	S. O.	Idem, idem.

SUITE DES OBSERVATIONS SEPTEMBRE.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	La pl. m. au m.; or. l. an. à 9h. pl. de 10h. à 11h. av. or., é. à 9s.
2	Rosée aband., gr. cumul. à 9 h., pl. à m. 1|2, calme au s.
3	Rosée abond, vent léger et froid tout le jour : belle journ.
4	Rosée abondante et froide.
5	Rosée lég., v. d. la n., belle j., le ciel se c. à l'O. à 7. h. s.
6	Rosée ab., pl. lég. de 9 à 10 h., or. à l'O. à 4 h, pl. lég. à 5 h.
7	La pl. men. au mat., pluie de 9 à 10 h.; as. beau d. la s.
8	Brouillard jusqu'à 8 heures; belle journée.
9	Rosée ab., pl. lég. à 6 h., arc au ciel à l'O., pl. à plus. rep.
10	Ros. ab., pl. lég. de 6 à 8 h. pl. à pl. r. d la j. de 5 à 7; g. c. à 7 s.
11	Rosée ab., b. jus. 5 h., or. (dir. N. E. au S. O.) pl., b. le s.
12	Rosée abondante ; assez belle journée.
13	Rosée abond., assez beau jusqu'à 3 h.; variab.; orag. au s.
14	Rosée légère ; vent froid; assez belle journée.
15	Rosée abondante et froide; belle journée.
16	Rosée abond., belle journ.; le ciel se c. à 3 h.; cal. à 7 h.
17	Rosée abondante, belle journée sans soleil.
18	Rosée abond., pl. lég. de 10 à 1 h. du soir, calme le soir.
19	Rosée abond., belle j., avec v. très-fort t. les j., calme le s.
20	Rosée abondante et froide ; belle journée.
21	Rosée abondante et froide; gelée blanche très-légère.
22	Pluie jusqu'à 11 h. du matin; vent fort tout le jour.
23	Rosée abond., gr. vent; pl. de 3 à 6 h., vent f. à 9 h. du s.
24	Vent fort toute la nuit, pluie tout le jour avec vent très-f.
25	Pluie à 9 h. du matin et à plus. rep. dans la j.; calme le s.
26	Rosée abond. et froide, beau jusqu'à 3 h., pl. l. j. 4 h. du s.
27	Rosée abond. et fr., pluie par int., tout le j. vent très-fort.
28	Tempête dans la nuit avec forte pl.; pl. par inter. tout le j.
29	Vent f. d. la n. avec pl.; pl. par int. avec v. tout le j., c. le s.
30	Rosée abondante; assez beau jusqu'à 3 h., pl. de 4 à 6 h. s.

RÉSUMÉ DE CHAQUE MOIS.

MOIS.	BAROMÈTRE. Moyennes.	BAROMÈTRE. Maxima.	BAROMÈTRE. Minima.	THERMOM. Moyennes.	THERMOM. Maxima.	THERMOM. Minima.	HYGROM. Moyennes.	HYGROM. Maxima.	HYGROM. Minima.
Juillet. .	000,00	000,00	000,00	19,1	33°5	7,8	50,7	81,0	27,0
Août . .	000,00	000,00	000,00	18,2	34,0	10,3	61,0	92,0	34,0
Sept. . .	752,26	763,23	735,25	14,8	23,4	5,0	71,0	89,0	42,0

MOIS.	VENTS DOMINANTS. Nombre de jours. N.	N.-E.	E.	E. S.-E.	S.-E.	S. S.-E	S.	S.-O.	O. S.-O.	O.	O. N.-O.	N.-O.	N. N.-O.	JOURS AVEC : Brouillard.	Pluie.	Rosée.	Grêle.	Gelée bl.	Tonnerre.	Pluie tombée dans chaque mois.
																				mm
Juillet. .	»	4	4	»	1	»	»	4	1	5	1	11	»	1	6	21	»	»	»	08,8
Aout . .	»	7	2	1	»	»	1	11	»	1	1	7	»	1	8	22	»	»	»	37,7
Sept. . .	»	3	2	»	2	»	1	9	»	2	»	10	1	1	16	22	»	1	3	82,6

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale, pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége ; 2e et 3e trimestres de 1856.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture ; juin, juillet, août et septembre 1856.

Journal local, d'agriculture et d'horticulture pratique de la Charente ; juin, juillet, août et septembre 1856.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Caen ; année 1856.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine ; 2e trimestre 1856.

Mémoires de la Société d'agriculture et des sciences du département de l'Aube ; 1er et 2e trimestre 1856.

Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres ; 11e liv.

Mémoire sur la guérison de la vigne.

Moyens de réparer les ravages causés par les inondations, par M. L. Moll.

Musée agricole de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise) ; 3e trimestre de 1856.

Office de Pâques ou de la résurection, accompagné de la notation musicale et suivi d'hymnes et de sequences inédites, publié pour la première fois d'après un manuscrit du XIIe siècle de la bibliothèque de Tours, par Vor Luzarche.

Revue agricole et horticole de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers ; 3e trimestre, 1856.

Société d'agriculture, commerce du département de la Marne ; année 1855.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers ; 5e vol., n° 42, et gamologie, 4e liv.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse ; t. II, 3e bulletin.

Société d'horticulture et d'arboriculture des Deux-Sèvres ; 1er semestre de 1856.

Tours, imp. Ladevèze.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 4e Trimestre 1856.

Séance du 8 *novembre* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

Sont présents :

MM. Delaville-LeRoulx, Hay de Slade, Minangoin, Rouillé-Courbe, Hulin-Pelgé, le général d'Outremont, Bonnébault, Borgnet, Dehen, Giraudet, Lesèble père, du Château, Breton, Bruslon, Oscar Lesèble, Alluome et Miton.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

Le secrétaire donne communication de la liste des livres reçus depuis le 9 août dernier.

M. Lesèble délégué de la société à l'exposition d'horticulture de la Sarthe, qui a eu lieu au Mans, les 5, 6 et 7 octobre dernier, demande la parole et donne lecture de son rapport à l'assemblée générale. Après avoir parlé de l'accueil plein de bienveillance dont il a été l'objet de la part du Président, M. Lefèbre du Breuil, il signale d'abord que cette exposition se faisait remarquer par le nombre, la diversité et l'importance des

produits maraîchers qui en formaient la partie la plus saillante. Tous étaient d'une beauté et d'une qualité dignes des plus grands éloges.

Venait ensuite une exposition en fruits de table qui appelait également l'attention par le choix et la belle venue des objets qui la composaient; enfin, l'exposition florale et celle des sujets en arbres fruitiers qui ne manquaient pas d'une certaine importance.

A la suite d'un tableau animé des encouragements de toute espèce dont l'horticulture est l'objet dans le département de la Sarthe, le rapporteur fait l'exposé des principales décisions du jury d'examen.

Dans cette énumération du mérite des divers concurrents et des récompenses qui leur ont été accordées, la compagnie a été heureuse de voir figurer avec distinction les noms de deux de nos compatriotes, MM. Vacher, de Saint-Cyr, et Étienne Méchin, de Chenonceaux, pour leurs produits hors ligne en fruits et en légumes.

L'honorable rapporteur fait observer que, pour les arbres de pépinières, les membres du jury n'ont pas trouvé la culture et la taille qui leur sont appliquées dans la Sarthe, exemptes de critique, et que personnellement il ne pouvait manquer d'être frappé de leur état d'infériorité, en reportant sa pensée sur les établissements de notre ville dirigés avec tant de talent et d'intelligence par nos pépiniéristes.

Passant ensuite à l'exposition florale, M. Lesèble nous promène avec complaisance au milieu de tous ces produits, et nous fait partager son admiration pour un

superbe groupe de fougères exotiques, de lycopodes curieux et d'autres plantes de serre-chaude qui faisaient l'ornement le plus saillant et le plus important de cette exposition. Enfin l'établissement d'un jardin d'essais est une heureuse idée de la société d'horticulture de la Sarthe, idée qui a déjà obtenu d'excellents résultats et qui mérite d'avoir des imitateurs.

Ce rapport, remarquable par la connaissance parfaite du sujet, est terminé par le récit chaleureusement exprimé des vives sympathies et de la gracieuse bienveillance dont les délégués des sociétés ont été l'objet dans cette solennité en l'honneur de l'agriculture.

L'assemblée, par l'organe de son président, remercie l'honorable membres de cette intéressante communication, qui révèle à chaque page l'horticulteur distingué, et en vote l'insertion dans ses annales.

Séance du 12 *juillet* 1856.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

Sont présents :

MM. Delaville-LeRoulx, le comte Odart, de Sourdeval, Luzarche, Borgnet, Oscar Lesèble, du Château, Minangoin, Breton, Tassin, Charlot, Dehen, Pavy, Nicolle, Hulin, Chicoyne, Bruslon, Bonnébault, Rolland, Rouillé-Courbe et Miton.

Le secrétaire perpétuel lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations. — Liste des ouvrages reçus depuis le 8 novembre.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Villiers du Terrage, qui annonce la perte douloureuse qu'il vient de faire dans la personne de M. le baron Auvray, son gendre, membre titulaire de la Société. M. le Président en faisant connaître cette nouvelle qui impressionne vivement l'assemblée, rappelle les titres de l'honorable membre à l'affection et aux regrets de ses collègues. Maire de la commune de Foudettes, ancien membre du conseil d'arrondissement, M. Auvray avait accepté avec reconnaissance les fonctions honorifiques auxquels il avait été appelé, sans rien faire pour les solliciter. D'un commerce sûr, d'une grande droiture de caractère, il sut conquérir l'estime générale. Ceux qui ont vécu dans son intimité ont pu apprécier chez lui les qualités du cœur à un haut degré. Puissent les regrets de la Société apporter quelque adoucissement à la douleur de sa famille et de ses amis.

Le Président du comité d'horticulture de la Sarthe demande, dans une lettre adressée à la Société, de vouloir bien souscrire en faveur du jardin d'expérimentation établi au Mans, et dont l'honorable M. Lesèble a montré l'utilité dans son rapport sur l'exposition d'horticulture de la Sarthe. Cette demande est prise en considération et renvoyée après l'examen du budget.

Il est demandé des renseignements sur l'état des vignes en Touraine, et sur les espèces de cépages qui ont été plus particulièrement atteintes par l'oïdium. Plusieurs membres présentent des observations qui sont le résultat des faits qu'ils ont été à même de constater. Des explications successivement données par

MM. Odart, Luzarche, Bonnébault, Nicolle et Rouillé il résulte que les communes de Veigné, de Joué et de Saint-Avertin ont été préservées de la maladie. Dans les autres localités qui ont eu moins à souffrir que les années précédentes, le *massé-doux* a été plus particulièrement frappé. Les raisins de table, dans les jardins de Tours, ont presque tous été envahis par l'oïdium, et principalement le raisin de Corinthe. L'assemblée est heureuse de constater cependant qu'en Touraine la maladie est entrée d'une manière sensible dans sa période décroissante.

M. du Château présente l'analyse des différentes lectures faites à la dernière réunion de la section des sciences, arts et belles-lettres.

« Dans une notice, dit-il, du plus haut intérêt, M. Oscar Lesèble donne des détails sur la vie et sur les travaux de M. Jules Haime, notre compatriote, enlevé au monde savant à la fleur de l'âge. Fils d'un médecin distingué de notre ville, M. Haime se destinait, dès sa jeunesse, à la même carrière que son père. Plus tard, son goût pour l'histoire naturelle l'engagea à se livrer à d'autres études, et il fit en peu de temps de tels progrès qu'il prit bientôt un rang distingué dans la science. Depuis il s'avança de jour en jour dans le chemin des découvertes. Nommé professeur à une chaire d'histoire naturelle au lycée Napoléon, il se livra au travail avec une ardeur telle, qu'il altéra gravement sa santé par des veilles, et contracta la maladie qui amena sa fin prématurée.

« M. Oscar Lesèble, son ami d'enfance, qui assista à ses derniers moments, retrace dans un récit des plus pathétiques, une foule de circonstances relatives à la vie de M. Jules Haime. On sent que les inspirations du cœur ont dicté ce panégyrique du jeune savant, qui fût devenu une des gloires de notre pays. »

« La section prête une attention soutenue à la notice de M. Lesèble, et en vote à l'unanimité la lecture en assemblée générale.

« M. Borgnet parle des différents organes employés dans la résolution des problèmes de géométrie ; il rappelle que Brianchon, dans sa géométrie de la règle, employait exclusivement la ligne droite ; que Mascheroni dans sa géométrie du compas ne faisait usage que du cercle, mais que dans l'ancienne géométrie on se servait simultanément de la règle et du compas. Les anciens regardaient un problème comme non-résolu quand il fallait avoir recours à d'autres organes que la règle et le compas. Tels étaient les problèmes de la trisection de l'angle, de la quadrature du cercle et de la duplication du cube. Depuis on a prouvé que ces problèmes sont insolubles avec les conditions qu'y mettaient les anciens géomètres ; mais en employant d'autres organes que la règle et le compas, on peut résoudre d'une infinité de manières ces sortes de questions. M. Borgnet fait connaître une solution très-simple de l'un de ces problèmes.

« M. Dehen lit une pièce de vers, intitulée : *Épître à ma chatte.*

« M. du Château termine la séance par la lecture

d'une partie du 1er chant de la traduction de la Pharsale. »

Le secrétaire de la section d'agriculture rend compte des travaux de la dernière séance de la section. Il dit que : « Les membres de la commission chargée d'examiner les travaux de viticulture du sieur Crochet ont communiqué à l'assemblée le résultat de leurs observations. D'après cet exposé, la végétation des vignes soumise à leur examen ne différait pas d'une manière sensible de celle des vignes voisines cultivées par la méthode ordinaire du pays, mais la quantité de raisin était beaucoup supérieure. Cependant la maturation était moins parfaite sur un certain nombre de ceps. La supériorité du produit était d'autant plus significative que les vignes du sieur Crochet avaient déjà cinquante à soixante ans, tandis que les vignes voisines prises pour terme de comparaison n'avaient que huit à dix ans.

« Ainsi sans se prononcer sur l'efficacité de la méthode par rapport à la coulure et à la gelée, efficacité qu'elle n'a pu constater par les faits, puisqu'il n'y a eu cette année ni coulure ni gelée, la commission reconnaît qu'elle augmente d'une manière notable la quantité du produit et invite de nouveau les viticulteurs à expérimenter.

« Après quelques observations présentées par MM. Charlot et Luzarche, la section adopte les conclusions de la commission.

« M. Charlot communique à la section quelques observations sur la manière dont s'est comportée cette année la maladie des pommes de terre. Généralement

toutes les variétés hâtives récoltées avant les pluies de septembre sont parfaitement saines, tandis que toutes les variétés tardives sont malades; et cé fait s'est reproduit indépendamment de la position et de la qualité du sol, c'est-à-dire que les pommes de terre tardives ont été malades dans les vallées comme sur les coteaux, dans les terrains sablonneux comme dans les terres fortes. L'honorable membre conclut donc à l'urgence qu'il y a d'adopter les variétés hâtives et à rénouveler des essais sur les plantations automnales recommandées par M. Leroy-Mabille.

« MM. Hulin et Rouillé annoncent à l'assemblée qu'ils ont fait des expériences sur la variété de pommes de terre dite Chardon, et communiquent verbalement quelques-uns de leurs résultats. »

M. Bruslon, donne lecture à l'assemblée générale de son rapport sur les travaux de la commission chargée de suivre les opérations du sieur Crochet, relatives à sa méthode. — La Société entend successivement les réflexions reproduites par MM. le comte Odart, Luzarche, Charlot, et prie la commission de continuer son travail et de suivre en 1857 les expériences qu'elle a commencées avec tant de zèle.

M. Oscar Lesèble lit avec une émotion qui est partagée par la Société, la notice sur la vie et les travaux de M. Jules Haime, qui avait été renvoyée à l'assemblée générale, et dont le secrétaire de la section des sciences a reproduit les principaux traits.

M. le Président remercie M. Lesèble de cette intéressante communication, et l'assemblée en vote l'im-

pression dans ses annales et l'insertion au *Journal d'Indre-et-Loire.*

Lecture d'un mémoire, intitulé: *Études sur le morcellement du sol*, par M. Breton. — Renvoi au comité de rédaction.

Sur la proposition de l'assemblée, le titre de membre honoraire est décerné par acclamation à M. Podevin, préfet d'Indre-et-Loire.

Sont reçus membres titulaires, MM. le vicomte de Villiers du Terrage, ancien pair de France; Jonette, professeur de seconde au lycée Impérial; Aschermann, propriétaire, à Ballan; Bronville, professeur de mathématiques au lycée Impérial; Alibert, rentier, à la Richardière; et en qualité de membre correspondants: MM. Gabriel Hugelmann, littérateur, en ce moment à Paris; Loutmans, membre de plusieurs sociétés savantes, également à Paris.

CONCOURS

DU

COMICE AGRICOLE DE CHATEAURENAULT

LE DIMANCHE 31 AOUT 1856.

La commission d'organisation du comice agricole était composée de neuf membres présents à Châteaurenault (1). Trois membres étaient partis de Tours la veille pour s'assurer que le programme présenté par la Société d'agriculture concorderait parfaitement avec les mesures prises par la municipalité.

Dans cette première réunion, les commissions ayant été organisées et complétées par plusieurs membres du conseil municipal et d'honorables propriétaires des communes voisines, le rendez-vous a été donné pour le lendemain matin à sept heures, afin d'examiner l'emplacement choisi pour les bestiaux et les machines, ainsi que le champ qui devait servir au concours de labourage.

(1) MM. Rouillé-Courbe, président; Bruslon, secrétaire; Nicolle, trésorier; Houssard, le comte de Baillivy, Alluome, le marquis de Heere, Derouet fils et le secrétaire perpétuel de la Société.

Cette organisation, qui fait honneur aux commissions chargées de ces travaux préparatoires, rappelait dans de moindres proportions celle du concours régional.

A six heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé aux habitants et aux étrangers qui encombraient déjà les hôtels que la fête était commencée. A ce signal, les maisons se pavoisèrent de drapeaux, de guirlandes de fleurs et de feuillage, comme pour fêter la venue des hôtes qui devaient assister à cette première fête de l'agriculture dans notre arrondissement.

A dix heures précises, le rappel était battu, et la belle compagnie de pompiers, musique en tête, prenait les armes, se réunissait à la mairie et formait la haie, pour conduire le cortége à la messe qui allait être célébrée dans l'église paroissiale.

Le maire, M. Pesson, le président de la Société d'agriculture, M. Delaville-LeRoulx, M. Goüin, député de l'arrondissement, MM. Houssard, Derouet fils, Diard, membres du conseil général, marchaient en tête du cortége. Venaient ensuite MM. de Sain, président du conseil d'arrondissement, et Placide Peltereau fils, MM. Placide Peltereau père et Lecoy, adjoints; le conseil municipal avec les membres de la commission d'organisation du comice agricole; M. Suillot, juge de paix. Tous paraissaient heureux de se trouver ensemble et d'unir leurs efforts pour donner plus d'éclat à une fête si intéressante pour l'agriculture. On remarquait encore presque tous les maires et adjoints du canton de Châteaurenault et des cantons voisins, et une grande partie des notabilités des communes environnantes,

ainsi que les fonctionnaires publics de la localité. La brigade de gendarmerie fermait la marche.

L'église de Châteaurenault est bâtie dans la partie basse de la ville et à mi-côte; le cortége, très-nombreux, descendant de la place à l'église au milieu de la compagnie de pompiers, présentait un coup d'œil d'autant plus pittoresque que le temps était magnifique.

L'office a été célébré avec beaucoup de pompe et de solennité, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. Des places d'honneur étaient réservées à tous les invités, et une messe en musique, avec accompagnement d'orgue a été exécutée avec un ensemble remarquable. M. Brocherieux, curé, est monté en chaire, et, après avoir annoncé une distribution de pain aux pauvres, par les soins du Bureau de Bienfaisance, il a adressé une allocution pleine d'à-propos à l'occasion de la fête communale et agricole du jour.

A midi les commissions réunies sur le champ de foire, sous la double présidence de MM. Pesson et Delaville-LeRoulx, ont arrêté le programme des travaux de la journée; et les deux autres commissions chargées d'examiner, l'une la race chevaline, l'autre les races bovine, porcine et ovine, se sont mises à l'œuvre. Cette partie du programme était d'autant plus intéressante que le canton de Châteaurenault, peu éloigné du Perche, fait beaucoup d'élèves de chevaux, appartenant à la race spéciale à cette contée. Nous ne pouvons qu'encourager les éleveurs de cette contrée dans le bon choix des animaux reproducteurs et dans la voie où ils commencent à entrer. Le cheval percheron a des qua-

lités et des formes qui sont justement appréciées et beaucoup de sujets présentés étaient des plus remarquables. Grâces à M. Souriau, de Châteaurenault, à M. Manuel, de l'Orfrasière, qui a fait exposer un lot d'agneaux de race étrangère, à M. Pavy, de Girardet, qui avait envoyé un lot de brebis south-down, bélier de deux ans même race, un lot de brebis berrichonnes, un verrat et trois truies dont une avec suite, la race ovine si utile à notre industrie manufacturière et à l'amélioration de nos terres, et la race porcine si nécessaire à l'alimentation, se trouvaient dignement représentées.

Dans l'intervalle de temps pris par les commissaires pour examiner les divers produits du concours, la population tout entière examinait avec autant de satisfaction que d'intérêt les animaux exposés, et se groupait surtout avec curiosité autour de la machine à battre à vapeur, qui avait été envoyée par M. Pavy, de Girardet, et que manœuvraient les colons de Mettray. Cette machine, d'invention anglaise, a le double avantage de tenir peu de place pour la reserre, de battre vingt hectolitres de blé à l'heure ou 240 hectolitres par jour, nettoyage compris, et de ne pas hacher la paille, inconvénient que n'ont pas su éviter la plupart des machines connues jusqu'à ce jour. Elle a battu en trente minutes deux charretées de blé avec une parfaite régularité.

A deux heures, le rappel s'est fait entendre ; les autorités, le jury du concours de charrues étaient réunis pour cette partie du programme, et ils se sont rendus à un champ en friche qu'avec son obligeance habituelle M. Calmon s'était empressé d'offrir.

Dans ces fêtes agricoles, rien de plus attrayant que le concours de charrues, surtout dans un pays où la production des céréales occupe une large place comme dans le canton de Châteaurenault. Aussi, en quelques instants, des flots de laboureurs, de propriétaires, d'agriculteurs s'étaient portés vers le champ d'épreuve, peu éloigné de la ville; et, malgré le vaste espace réservé pour le public, la compagnie de pompiers et la brigade de gendarmerie avaient beaucoup de peine à maintenir les dix mille spectateurs environ qui se pressaient en cet endroit.

M. l'agent-voyer Saugé et M. le secrétaire de la mairie s'étaient mis à la disposition de la commission pour organiser le concours, auquel devaient prendre part un grand nombre de concurrents. Le champ de manœuvre présentait des espaces de six mètres chacun, séparés par des piquets numérotés et surmontés de drapeaux de diverses couleurs.

Le parcours était de cent cinquante mètres de longueur, les sillons présentant le travers, les concurrents devaient tracer dix rayons plats, cinq à l'aller et autant au retour; afin d'éviter toute réclamation, les numéros avaient été tirés au sort.

Après deux heures d'un travail, que rendait plus rude un sol durci par une sécheresse de deux mois, la commission s'est reunie au milieu du champ et loin des spectateurs, afin de discuter le mérite des concurrents, et est rentrée à l'Hôtel de ville à cinq heures, pour proclamer en séance générale les prix accordés aux lauréats. Le jury et les autorités, escortés par les

pompiers, musique en tête, ont fait ce trajet en suivant la rue de Paris, qui était pavoisée de drapeaux et de guirlandes, et accueillis par les acclamations et les vivats de toute la population et d'un très-grand nombre de dames en toilettes brillantes, qui se pressaient aux fenêtres.

Pendant l'élaboration du rapport général, sur la proposition de M. Houssard, une commission de cinq membres avait été nommée pour visiter les instruments aratoires et les produits de la ferme de M. Pavy, de Girardet. Après un mur examen, une médaille de vermeil a été donnée à M. Pavy pour ses produits et sa machine à vapeur.

La colonie de Mettray, que nous avons déjà vue dans notre concours régional et dans le grand concours de Paris obtenir de brillants succès, a reçu une mention honorable avec médaille d'argent, pour l'ensemble général de son exposition d'instruments d'agriculture, et surtout pour une batteuse à manége, pouvant battre en une heure trois cents gerbes, représentant un produit de 3 hectol. 1/2, et une baratte polyédrique, à force centrifuge, qui fait le beurre en vingt minutes; on remarquait aussi des araires, des hache-paille, des coupe-racines, des concasseurs et des manéges très-bien établis et à des prix très-modérés. M. Petit, de Tours, a obtenu aussi une médaille d'argent pour son hache-paille nouveau modèle.

De quatre heures à six heures, un mât de cocagne, des courses en sac et d'autres jeux ont occupé la population, et la plus bruyante gaîté n'a cessé de régner

sur la grande place du marché, centre général de cette grande fête agricole.

Après une délibération approfondie, et le travail du secrétaire général, M. Bruslon, se trouvant entièrement terminé, toutes les commissions, tous les invités, ayant à leur tête MM. Pesson, maire, Goüin, député, Delaville-LeRoulx, président de la Société d'agriculture, et MM. les conseillers généraux, les adjoints, les membres du conseil municipal, du clergé et de la Colonie agricole, vinrent se placer sur une vaste estrade surmontée du buste de l'Empereur, disposée avec beaucoup de goût et une entente parfaite des besoins de cette solennité, par la commission prise dans le sein du conseil municipal, et par les commissaires spéciaux, MM. Placide Peltereau fils et Duveau-Armenault. Après l'exécution de morceaux de musique rendus avec ensemble, MM. Delaville-LeRoulx et Goüin ont prononcé des discours et M. Bruslon a présenté le rapport général. Ces divers lectures ont été accueillies par de vifs applaudissements.

Les prix distribués, l'assemblée s'est séparée aux cris mille fois repétés de : Vive l'Empereur.

A huit heures on s'est réuni pour le banquet dans la grande salle de l'enseignement mutuel, où était dressée en fer à cheval une table de quatre-vingt-dix couverts parfaitement servie, de manière à faire honneur à MM. les commissaires du banquet, MM. Cadeaux, Delahaye et Gendron.

A la place d'honneur se trouvaient M. Delaville-LeRoulx, président de la Société d'agriculture, ayant à sa droite M. Goüin, à sa gauche M. Pesson ; venaient

ensuite les conseillers généraux, des lauréats et les membres chargés de l'organisation du comice. MM. les adjoints et les membres du conseil municipal s'étaient placés aux deux tables latérales, pour faire les honneurs aux lauréats et aux invités, qui n'avaient malheureusement pu trouver place à une même table.

Au dessert, M. Pesson s'est levé, et d'une voix forte et accentuée a présenté le toast suivant : « A l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince Impérial. — Messieurs, lorsqu'il y a quelques semaines Châteaurenault a eu l'heureuse fortune de posséder l'Empereur, Sa Majesté s'est occupée sur place de la question la plus importante pour notre pays.

« Cette question est à la veille de recevoir une solution définitive, notre honorable député m'en a donné tout à l'heure la confirmation.

« C'est un événement qui ajoutera encore à l'importance et à la prospérité de notre canton et de notre département ; nous le devrons à Sa Majesté.

« Vive l'Empereur. »

Ce cri a été repété avec le plus grand entraînement et la plus chaleureuse unanimité par toute l'assemblée.

M. Rouillé-Courbe, président de la commission d'organisation du comice s'est levé à son tour, et a porté le toast qui suit :

« A M. Goüin, notre député ;

« A M. Pesson, maire, à la municipalité de Châteaurenault dont le gracieux accueil laissera le plus doux souvenir dans le cœur de tous ceux qui ont assisté à la belle fête dont nous venons d'être témoins. »

Les convives se sont rendus ensuite sur la vaste place du Grand-Marché où s'est tiré le feu d'artifice.

La fête s'est terminée par des danses qui ont duré une grande partie de la nuit. Le lendemain matin, à cinq heures, nous quittions à regret la ville hospitalière de Châteaurenault et les ouvriers gagnaient déjà leurs chantiers, avec le souvenir d'avoir contribué pour leur part à une large distribution de pain aux pauvres, à l'animation et à la gaîté de cette belle journée.

DISCOURS DE M. DELAVILLE-LEROULX.

« Messieurs,

» C'est une double fête pour les amis de l'agriculture que d'inaugurer le comice, son premier organe dans le canton, au milieu d'une population laborieuse, qui a porté l'industrie à laquelle elle se livre à une perfection qui fait de ses produits un type que cherchent à égaler ceux qui suivent la même voie; et de venir appeler votre attention sur vos intérêts agricoles en présence des hommes honorables qui administrent cette commune, et de ceux qui, par leur intelligence, leurs constants efforts et leur loyauté, ont placé si haut la fabrication et la juste réputation de ce beau canton. Honneur à vous, Messieurs, honneur à ceux qui, suivant en agriculture le bon modèle que leur présente l'industrie, consacreront leurs soins et leur zèle à développer les germes de prospérité que renferme votre territoire.

« Nous venons leur tendre une main fraternelle et concourir avec eux à présenter dans leur vrai jour les vérités applicables au sol, au climat du canton, recommander à leur attention ces instruments, auxiliaires nécessaires de toute bonne culture, et sans lesquels il n'y a que des succès incomplets, examiner avec eux l'avantage d'étendre à la plus grande limite les prairies artificielles, dont les natures variées se prêtent aux différents sols, d'accroître la culture des racines, et particulièrement de la betterave, partout où la profondeur du sol le permettra, en adoptant pour les terrains qui ne seraient pas dans ces conditions les variétés auxquelles une profondeur médiocre peut suffire.

« Vous le voyez, Messieurs, il n'y a là aucune de ces théories que la sagesse des champs redoute avec juste raison. Nous n'y trouvons que l'application, l'extension à ce bon canton, de ce qui se pratique ailleurs avec avantage. C'est, en un mot, le moyen de multiplier les engrais, premier élément de toute prospérité agricole; c'est l'acheminement naturel à la culture des plantes commerciales, source de prospérité quand on ne les obtient pas aux dépens du fonds dont nous ne sommes que les dépositaires, les usufruitiers en quelque sorte; la conservation de la fertilité doit être l'objet de notre continuelle attention, pour l'accroître et non pour l'altérer. C'est en effet la méthode la plus utile à adopter, celle qui permet de résister aux intempéries des saisons et qui assure la durée du produit net le plus élevé. Nous serons ainsi fidèles à nos vrais intérêts et à ce sentiment si doux de la famille auquel il

faut toujours revenir pour goûter les plus vives, les plus pures jouissances. »

DISCOURS DE M. GOUIN.

Messieurs,

« Me réunir à vous pour nous occuper des intérêts de notre département est une douce habitude que, grâce à vous, j'ai contractée depuis vingt-six années. Je dis grâce à vous, parce que je ne saurais oublier que je dois à la constance des suffrages dont vous m'avez honoré la longue carrière politique que j'ai parcourue jusqu'à ce jour.

« Ma profonde reconnaissance pour des témoignages d'estime et de confiance aussi réitérés est tellement liée à mon existence, que je ne laisse échapper aucune occasion de vous l'exprimer. Aussi me suis-je rendu avec empressement à votre invitation pour la réunion de ce jour, réunion dont je sais apprécier toute l'utilité et toute l'importance, car elle a pour mobile la prospérité de notre agriculture, c'est-à-dire la source la plus féconde de notre richesse nationale.

« Déjà plus d'une fois j'ai pu agir et parler en faveur de ce grand intérêt. Lorsque j'ai été en position de le faire, j'ai sollicité et même obtenu, dans quelques circonstances, l'appui bienveillant du gouvernement, heureux de m'être associé sous cette forme aux travaux éclairés et persévérants des comices agricoles de notre département.

« Chacun de vous, Messieurs, sait aussi bien que moi que l'agriculture ne peut être soumise aux mêmes règles dans tous les pays ; ces règles varient suivant la nature du sol et selon la température des localités ; toutefois il est des conditions de prospérité qui peuvent être généralisées. Je mets en première ligne les voies de communication à l'aide desquelles l'agriculture est assurée de trouver avantageusement le débouché de tous ses produits. Sous ce rapport notre département n'a rien à envier à ses voisins ; les chemins vicinaux, les routes départementales lui ont été donnés dans les plus grandes proportions. La création des chemins de fer est venue accroître cette source de nos richesses, et la part que nous avons obtenue dans la distribution faite jusqu'à ce jour dans toute la France, a été aussi large que possible. Toutefois il nous reste encore à désirer, et notre réseau de chemins de fers ne saurait être complet tant que la ville de Châteaurenault n'en fera pas partie. Cette cité si intéressante par ses belles manufactures et par sa population industrieuse ne sera pas longtemps oubliée, elle en a pour gage les paroles bienveillantes adressées à son maire par l'Empereur, pendant le séjour que Sa Majesté a fait récemment à Châteaurenault. Le gouvernement réalisera très-prochainement, j'en ai la certitude, nos vœux à cet égard ; tous mes efforts et toutes mes démarches ont constamment tendu vers ce but ; la ville de Châteaurenault peut compter sur ma persévérance à défendre ses intérêts.

« Il est une autre source de prospérité agricole qui depuis quelque temps se propage en France, c'est le

drainage, dont les expériences nombreuses ne doivent plus laisser de doute sur les beaux résultats que l'agriculture peut en obtenir. Je suis convaincu que notre département ne sera pas des derniers à en apprécier les avantages, et que là comme dans les voies de communication il fera preuve d'une intelligence avancée.

« Quelque attrayantes que soient les questions soulevées par l'agriculture, je n'ose les traiter plus longuement, surtout devant les membres éclairés qui composent cette réunion, je craindrais d'être au-dessous d'une tâche qu'ils peuvent remplir beaucoup mieux que moi. Mais il est un dernier point sur lequel je ne saurais me taire, et pour lequel je réclame encore votre attention, la grande position faite à la France par les derniers événements politiques.

« Il y a un an nous étions engagés dans une guerre aussi difficile que juste; cette lutte terrible nécessitait de notre part des sacrifices immenses en hommes et en argent; de plus, la cherté des subsistances pesait sur nos populations et leur imposait des souffrances réelles : eh bien! disons-le à l'honneur de notre pays, dans des circonstances aussi graves, la France s'est montrée plus grande qu'à aucune époque; sa résignation et son courage n'ont pas failli un instant. Aujourd'hui nous en recueillons les fruits. Grâce à la bravoure et à la persévérance de nos soldats qui se sont montrés dignes de nos plus belles époques militaires; grâce aux qualités éminentes du prince qui nous gouverne et qui dans ces circonstances difficiles a fait preuve d'une capacité et d'une énergie que nous ne saurions comparer qu'à la

sagesse de ses vues, la France a surmonté tous les obstacles qui lui étaient imposés et a conquis une paix aussi glorieuse qu'utile à tous nos intérêts. Nous sommes fiers avec raison de la juste influence que nous exerçons aujourd'hui sur les cabinets de l'Europe. Honneur au souverain et à notre brave armée auxquels nous devons cette belle position.

« Au milieu des bienfaits que la paix doit nous procurer, Dieu a voulu éprouver un grand nombre de nos départements; plusieurs fleuves et rivières ont débordé et des inondations dont la gravité n'a pas d'exemple dans le passé, ont amené des désastres tels que l'Europe entière s'en est émue. Notre département a été cruellement atteint et présente sur plusieurs points de son territoire un spectacle qui appelle au plus haut degré notre intérêt et celui du gouvernement en faveur des populations victimes de ce fléau. Les premières consolations ont été apportées au milieu de nous par la présence de l'Empereur; ses bonnes paroles, n'en doutons pas, seront suivies d'effets; devant des maux aussi grands les efforts des particuliers sont insuffisants, le gouvernement seul est en état d'agir efficacement. C'est donc vers lui que nous devons porter nos espérances et nos vœux; cette mission, permettez-moi d'en réclamer ma part comme député de l'arrondissement de Tours. Soyez bien convaincus que jamais cause n'aura été plus sacrée pour moi, et que rien ne me coûtera pour obtenir un remède aussi profitable dans le présent que salutaire pour l'avenir.

« Avant de terminer ces quelques mots, je remercie

MM. les membres de la Société d'agriculture de Tours, et MM. les membres du Comice de cet arrondissement, d'avoir bien voulu m'appeler au milieu de vous, et de m'avoir ainsi offert l'occasion de réunir mes vœux aux vôtres pour la prospérité de notre agriculture.

« Je vous disais en commençant que, depuis vingt-six années consécutives, je siége dans nos assemblées législatives; permettez-moi d'ajouter que la succession de ces années n'apporte aucun affaiblissement dans mes sentiments d'attachement pour mes concitoyens, ni dans mon dévouement pour les intérêts de notre département et de mon pays. »

Liste des récompenses décernées par la Société remplissant les fonctions de comice agricole de l'arrondissement de Tours, séant à Châteaurenault.

M. Bruslon, secrétaire-rapporteur, a proclamé de la manière suivante la décision de la commission chargée de la distribution des récompenses :

AGRICULTURE.

1° Au défrichement, à l'assainissement et à la mise en valeur de terres précédemment incultes :

1er Prix. — 100 fr. avec médaille d'argent, à M. Lecoy, adjoint de M. le maire de Châteaurenault.

(La commission n'a pas trouvé d'élément pour la distribution du 2e prix.)

2° A l'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte portion du meilleur bétail :

1er Prix. — 100 fr. avec médaille d'argent, à M. François Guenault, aux Péronneries, commune du Boulay;

2e Prix. — 90 fr. avec médaille de bronze, à M. Ivonneau, de la Guilbaudrie, même commune du Boulay.

3e A l'exploitation ayant, toute circonstance étant d'ailleurs prise en considération, la plus forte proportion de cultures fourragères, relativement à son étendue :

1er Prix. — 100 fr. avec médaille d'argent, au sieur Lenay, fermier à la Gautellerie, commune de Saunay;

2e Prix. — 75 fr. avec médaille de bronze, à M. Rigaud, à la Beaugrandière, même commune de Saunay.

VITICULTURE.

Bien que la culture de la vigne n'occupe qu'un très-petit espace dans le canton de Châteaurenault, la commission a néanmoins fait tous ses efforts pour que l'article du programme qui y est relatif ne restât pas sans application. M. Porcher, instituteur à Villedômer, ayant fixé son attention, par l'intelligence qui ressort de l'ensemble de la direction imprimée à la culture de deux hectares de vignes qu'il possède près du bourg de Villedômer, elle a cru convenable de lui donner le 2e prix, qui est de 50 fr. avec médaille de bronze.

Une mention honorable a été accordée au sieur Crochet, de Saint-Avertin, pour un procédé nouveau dans la taille de la vigne.

RACE CHEVALINE.

Mention d'honneur avec médaille de vermeil, à M. le

comte de Baillivy, pour une magnifique pouliche, hors de concours.

1re *Catégorie. — Chevaux de remonte.*

1er Prix. — 100 fr. avec médaille d'argent, à M. Choisne, fermier à Neuville;

2e Prix. — 50 fr. avec médaille de bronze, à M. Puissant, fermier à Neuville.

2e *Catégorie. — Chevaux de trait.*

1er Prix. — 100 fr. avec médaille d'argent, au fermier Decouard, de la commune de Beaumont-la-Ronce.

La commission aurait désiré donner le second prix à M. Voisin, fermier à Chemillé, canton de Neuvy, pour un cheval de trait entier; mais l'animal étant atteint d'une claudication sur la nature de laquelle elle n'était pas suffisamment fixée, elle a cru devoir réserver ce prix.

Les opérations de la commission étaient terminées, quand plusieurs chevaux, d'une beauté remarquable, ont été amenés sur le lieu de l'exhibition, elle a eu le vif regret de ne pouvoir les examiner et d'être dans la nécessité de les écarter du concours.

RACE BOVINE. — *Mâles.*

Les taureaux présentés ne remplissant qu'incomplétement les conditions du programme, la commission a jugé convenable de ne décerner que des médailles d'encouragement, savoir : à M. Ivonneau, de Villedômer,

une médaille d'argent, et à M. Meignant, de Vernou, une médaille de bronze.

Femelles.

1er Prix. — 70 fr. avec médaille de bronze, à M. Berthau, de Launay;

2e Prix. — 50 fr. avec médaille de bronze, à M. Hamelin, de Châteaurenault.

Une mention honorable avec médaille de bronze a été accordée à Mlle Dutrochet, de Châteaurenault, pour plusieurs belles génisses.

RACE PORCINE. — *Mâles.*

Prix unique. — 50 fr. avec médaille de bronze, à M. Pavy, de Girardet.

Femelles.

Prix unique. — 40 fr. avec médaille de bronze, à M. Pavy, de Girardet.

RACE OVINE. — *Béliers.*

1er Prix. — 40 fr. avec médaille de bronze, à M. Souriau, de Châteaurenault;

2e Prix. — 35 fr. avec médaille de bronze, à M. Pavy, de Girardet.

Agneaux.

Prix unique. — 35 fr. avec médaille de bronze, à M. Manuel, de l'Orfrasière.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES.

I. Aux garçons laboureurs de bonne conduite ayant séjourné le plus longtemps sur la même exploitation:

1er Prix. — 50 fr. avec médaille de bronze, à Jean Guenault, de la commune de Vernou, âgé de 70 ans (54 ans de service);

2e Prix. — 40 fr. avec médaille de bronze, à Antoine Chollet, de la commune de Monts (31 ans de service);

3e Prix. — 30 fr. avec médaille de bronze, à Jean Godin, de Sorigny (29 ans de service);

II. Aux servantes de ferme de bonne conduite ayant séjourné le plus longtemps sur la même exploitation :

1er Prix. — 40 fr. avec médaille de bronze, à Marie-Anne Perroche, de la commune de Dame-Marie ;

2e Prix. — 30 fr. avec médaille de bronze, à Silvine Daveaux, de la commune de Mettray (35 ans de service);

3e Prix. — 25 fr. avec médaille de bronze, à Jeanne Lambron, veuve Colombe, de Monthodon (17 ans de service).

CONCOURS DE CHARRUES.

1er Prix. — 100 fr. avec médaille d'argent, au sieur Mélier père, de la commune de Saunay;

2e Prix. — 75 fr. avec médaille de bronze, au sieur Chabert;

3e Prix. — 50 fr. avec médaille de bronze, au sieur Bosset, d'Auzouer;

4e Prix. — 30 fr. avec médaille de bronze, à François Lenay, de Saunay;

Une médaille de bronze a été accordée, à titre d'encouragement, à Mélier fils, de Saunay.

M. Pavy, de Girardet, dont le nom se rattache, comme chacun le sait, à tout ce qui est progrès et perfectionnement agricoles, a largement répondu à l'appel qui lui a été fait; tout le monde a pu voir et a dû nécessairement admirer différents types étrangers, tant dans la race ovine que dans la race porcine, se distinguant par leurs belles formes, leur vigueur et leur aptitude à l'engraissement.

La machine à vapeur à battre les grains qu'il avait également exposée et dont le travail est parfait et considérable, ainsi qu'il a été facile de s'en convaincre par les essais qui ont eu lieu, a été considérée par tous comme un instrument précieux, surtout pour la grande culture.

La colonie de Mettray, M. Manuel, de l'Orfrasière, M. de Baillivy, ne sont point non plus restés en arrière; tous ont voulu apporter leur pierre à l'édifiee et ont largement contribué à rendre l'exhibition de Châteaurenault attrayante pour l'œil et grande d'avenir pour le pays par les idées d'amélioration et de perfectionnement qu'elle pourra déterminer dans les masses.

La commission a remercié sincèrement ces Messieurs de leur dévouement et leur a offert, savoir :

A M. Pavy, une médaille de vermeil, pour sa belle exposition d'instruments et de machines agricoles et pour plusieurs échantillons de céréales intéressantes.

A M. Manuel, une médaille de vermeil, pour les remarquables essais d'améliorations tentés sur une grande

échelle, dans toutes les branches de l'agricul
le canton de Châteaurenault.

A la colonie de Mettray, une médaille
pour l'ensemble de son exposition d'instrumen
culture.

Une médaille d'argent a aussi été accordée à
mécanicien à Tours, pour plusieurs machines
ment pour un hache-paille se recommandant
bon usage et son bas prix.

RAPPORT

SUR

LE COMICE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHINON.

La distribution des prix du comice agricole de Chinon a eu lieu, le dimanche 31 août dernier, ville de l'Ile-Bouchard, en présence d'une foule considérable venue de tous les points de l'arrondissement. Parmi les personnes notables qui assistaient à cette fête, on remarquait M. le sous-préfet de Chinon, M. de Flavigny, député, plusieurs membres du conseil général et un grand nombre de maires. Rien n'a manqué à la solennité de ce jour. Magnificence du ciel, pompes de l'église, nombreux concurrents, récompenses d'une valeur importante, banquet, feu d'artifice, musique, tout s'est trouvé réuni pour donner de l'éclat à cette fête agricole. M. le président et les membres du comice, ainsi que la municipalité de l'Ile-Bouchard, avaient apporté les soins les plus intelligents dans tous les préparatifs; ils ont dû être bien complétement dédommagés de leurs peines par les témoignages non-équivoques de satisfaction qu'ils ont reçus et qui ont été hautement exprimés par la foule à plusieurs reprises.

Nous ne mentionnerons ici le rapport de chacune des commissions, chargées de visiter les animaux, machines, instruments et produits agricoles, et de juger le concours du labourage, qu'en disant que toutes ont été unanimes pour déclarer que les races dans notre pays se perfectionnaient de jour en jour, que l'agriculture faisait des progrès sensibles; jamais il n'y avait eu un aussi grand nombre de laboureurs, jamais on n'avait amené à nos concours tant et de si beaux animaux; chacun a pu admirer l'exposition des produits agricoles, des vins et des échantillons d'engrais. Les machines aussi attiraient tous les regards; la machine à drainer, que notre président, M. le marquis de Quinemont, a été assez heureux pour obtenir de l'administration supérieure, figurait à cette exposition; elle a continuellement fonctionné; nous serons heureux de constater plus tard les services immenses qu'elle est appelée à va rendre à notre pays.

Pour les prix de moralité et de bons services, d'exploitations les mieux dirigées et des vignes les mieux faites, M. Maurice, propriétaire à l'Ile-Bouchard, a fait un rapport des plus remarquables qui, lu à la distribution des récompenses, lui a attiré à juste titre de toute l'assemblée d'unanimes applaudissements.

A quatre heures, on s'est mis en devoir de procéder à la partie la plus importante de la fête, à la distribution des primes. L'estrade, admirablement bien située dans l'île, était surmontée du buste de l'Empereur et très-bien décorée; un nombre considérable de dames assistaient à cette partie de la fête.

Avant la proclamation des noms des lauréats, M. le marquis de Quinemont, président du comice, et M. le sous-préfet de Chinon, ont prononcé chacun un discours que nous donnons ici et qui ont été couverts d'applaudissements.

DISCOURS DE M. DE QUINEMONT.

Messieurs,

« Appelé, pour la première fois, à présider le concours agricole dans une contrée de laquelle j'ai reçu tant et de si honorables preuves de confiance, je sens vivement l'importance de la tâche qui m'est imposée, lorsque je dois vous adresser la parole au nom du comice de notre arrondissement, et je me plais à compter plus que jamais sur votre bienveillante indulgence.

« Avant de nous occuper, Messieurs, des intérêts présents qui nous réunissent aujourd'hui, jetons, si vous le voulez bien, un regard sur le passé, pour mieux apprécier ce que doit être, ce que sera l'avenir. Si, nous reportant à quinze ans en arrière, nous comparons nos champs d'alors avec ceux d'aujourd'hui, le développement de nos cultures, l'étendue des prairies artificielles et des plantes sarclées, nous constaterons une amélioration qui doit donner courage à ceux qui redoutaient les difficultés du progrès. Ces heureux résultats sont dus aux propriétaires et cultivateurs intelligents, qui les premiers ont reconnu que c'était marcher vers un épuisement de la terre que de lui demander constamment sans lui rendre jamais.

« Beaucoup de ces hommes si utiles au pays ont mal-

heureusement disparu du milieu de nous, mais un précieux exemple a été donné par eux, et leurs noms ne sauraient être oubliés. Je ne puis vous les rappeler tous, Messieurs, mais je regretterais de ne pas citer ici M. Champigny, à qui le comice décernait, il y a deux ans, une médaille d'honneur, et qui vient d'être si prématurément enlevé à ses nombreux amis et aux agriculteurs dont il était à la fois le conseil et le modèle.

« Serions-nous arrivés, Messieurs, à un point où il nous est permis de rester stationnaires ? Nullement, et les améliorations constatées prouvent seulement qu'il en est beaucoup d'autres que nous pouvons, que nous devons obtenir encore. Parcourez nos campagnes en observateurs attentifs, et voyez combien elles sont éloignées de produire autant que ces petits morceaux privilégiés qui reçoivent de leurs propriétaires les façons et les fumures nécessaires! Que de progrès à faire pour rivaliser avec eux. Quand on est encore aussi loin du but, il n'est pas permis de s'arrêter. Un antique adage ne nous apprend-il pas *que celui qui n'avance pas recule ;* et d'ailleurs le travail n'a-t-il pas été imposé à chacun de nous sur cette terre comme un devoir sacré ?

« Aujourd'hui, Messieurs, nous entrons dans une voie nouvelle : l'agriculture prendra désormais sa force des encouragements consacrés jusqu'ici aux différentes industries. On a fini par découvrir que toutes en dépendaient : en effet, que servirait-il de montrer au monde entier, comme l'exposition de 1855 l'a victorieusement constaté, ce que peut la France quand il s'agit de transformer les matières premières, si on ne réussit pas à

obtenir à bon marché ces matières, ainsi que la nourriture de nos habiles ouvriers? Il faut donc forcément remonter à la source de toutes choses : l'agriculture. Aussi après l'avoir admise au grand concours industriel de l'an dernier, l'Empereur, frappé de la place qu'elle avait prise dans l'attention des visiteurs, a voulu lui consacrer une fête spéciale, dont elle devait être la reine. La crise alimentaire de ces dernières années donnait un caractère de haute utilité à ce spectacle aussi nouveau qu'instructif que nous devons avoir l'année prochaine. Toutes les nations s'y étaient donné rendez-vous ; et montraient à l'envi les causes et les effets de ces étonnants progrès agricoles qui font la fortune et la gloire de quelques peuples; chacun était émerveillé de ce qu'on peut obtenir de cette terre en la cultivant avec intelligence et ne lui refusant ni les avances, ni les capitaux dont elle sait généreusement récompenser. Profitons de ces enseignements, mais gardons-nous de ces utopies qui amènent les déceptions et par là s'opposent à tout progrès.

« Dans ces machines destinées à remuer et nettoyer a terre, à rentrer ses produits; dans cette nouvelle loi sur le drainage, si applicable à beaucoup de nos contrées, que de résultats heureux acquis déjà et quelle future somme de richesse? Mais on ne saurait le répéter trop souvent, c'est seulement par l'accroissement des fourrages que nos exploitations peuvent s'améliorer. *Plus nous ferons de viande, plus nous aurons de pain.* C'est à ce principe que les Anglais doivent leur supériorité agricole ; chez eux, Messieurs, l'abaissement du

prix du blé a été aussi vivement désiré qu'il l'est en ce moment en France, et on a reconnu que, par de très-abondantes fumures (jusqu'à 60 et 70 mètres cubes à l'hectare), et non en augmentant les étendues ensemencées, on parvenait à accroître les produits et à diminuer le prix de revient. Voilà pourquoi, Messieurs, en toute occasion, nous vous parlons des bestiaux et des fourrages qui auront pour conséquence forcée l'abondance et le bon marché des blés, ces objets de tous nos vœux.

« Il existe maintenant une solidarité complète entre toutes les parties de la France; grâce aux voies de communication, grâce surtout aux chemins de fer qui sillonnent l'empire, on ne voit plus, comme dans les siècles passés, une province dans l'abondance et l'autre en proie aux horreurs de la famine; toutes se viennent réciproquement en aide : la sûreté des transactions, la rapidité des transports rendent communs et égaux pour toutes le bien-être et les souffrances. Espérons, Messieurs, de la bonté de Dieu, que nous touchons à la fin de ces dernières, mais secondons courageusement la Providence pour en éviter le retour.

« Le gouvernement n'a pas refusé ses secours à nos misères, ne doutons pas de ses encouragements pour nos efforts. Le bienveillant intérêt de l'Empereur ne manquera pas plus à l'agriculture que sa charité n'a fait défaut aux malheureux quand, avec un empressement pour lequel nous ne saurions avoir trop de gratitude, il visitait naguères toutes les contrées si cruellement ravagées par les inondations.

» Allons, Messieurs, courage, mettons-nous à l'œuvre ; après trente années d'une fructueuse et bienfaisante paix, nos soldats ont su montrer en Crimée qu'ils étaient toujours les premiers soldats du monde, les dignes successeurs de ceux qui se sont immortalisés par leur valeur dans nos grandes guerres ; lorsque, grâce à Dieu, le canon a cessé de gronder et qu'une paix nouvelle et glorieuse vient ajouter encore à l'éclat de nos triomphes, nous ne voudrons pas rester des ouvriers inutiles dans notre patrie, et nous saurons dans une sphère modeste servir avec intelligence et amour, cette France dont l'honneur et la gloire font si vivement vibrer tous nos cœurs. »

DISCOURS DE M. LE SOUS-PRÉFET DE CHINON.

Messieurs,

« Quoique votre commission agricole ne compte encore que quelques années d'existence, sa féconde influence sur le développement et le perfectionnement de l'agriculture lui a acquis des droits à la reconnaissance du pays. Chacun de vos concours a constaté des progrès dans les cultures, dans les produits et dans tous les instruments aratoires qui viennent en aide aux efforts de vos agriculteurs.

« Aujourd'hui nous avons reconnu avec satisfaction que votre impulsion persévérante et vos utiles conseils ont obtenu de nouveaux succès qui révèlent d'une manière heureuse la prospérité croissante de notre arrondissement. Encore quelques efforts, et vos riches cam-

pagnes contribueront amplement pour leur part aux besoins des populations.

« Agriculteurs du canton de l'Ile-Bouchard, j'ai la ferme confiance que bientôt les vastes landes qui couvrent une si grande partie de votre canton ne seront plus improductives. Le drainage, dont vous connaissez les puissants moyens, ne va plus être pour vous une théorie. Grâce aux efforts persévérants de votre comice et surtout de votre honorable président qui, a pris à cœur de propager dans l'arrondissement les avantages de ce système, vous verrez vos terrains incultes se couvrir de moissons abondantes et répandre de nouvelles richesses parmi vos populations. Lorsqu'il y a impossibilité d'obtenir des récoltes, on peut toujours employer avec succès les plantations qui, avec le temps et des soins, finissent par fertiliser le sol le plus ingrat. Entrez avec confiance dans cette voie d'améliorations. Les conseils et les encouragements ne vous manqueront pas. Vous savez depuis longtemps que vous pouvez compter sur l'appui le plus éclairé du premier magistrat du département. Je suis heureux de pouvoir le seconder et de vous assurer de tout mon concours et de mes plus vives sympathies.

» Encourageons, Messieurs, de tous nos efforts, ces luttes paisibles de l'agriculture qui sont si favorables à ses progrès, et qui sont l'objet de toute la sollicitude du gouvernement. Ces fêtes agricoles ne manqueront pas de répandre dans l'arrondissement d'utiles enseignements et d'acquérir de jour en jour une plus grande autorité. Vos succès contribuent à la solution de ce

grand problème de la vie pour tous aux meilleures conditions possibles, question difficile et complexe, mais dans laquelle nous avons tous un rôle à remplir. Pour atteindre ce but, nous devons nous occuper sans cesse des progrès de l'agriculture, dont la tâche est de ne s'arrêter jamais. A mesure que les générations se renouvellent, l'horizon d'un peuple s'élargit, sa population augmente et la consommation s'accroît avec elle. Il n'y a que l'agriculture qui puisse répondre à ces besoins qui se multiplient sans cesse. Elle ne peut jamais trop produire, car l'expérience nous apprend que malheureusement chaque année apporte toujours avec elle des calamités imprévues qui anéantissent les plus belles espérances des agriculteurs. Pendant ces trois dernières années, des influences atmosphériques ont gravement atteint les récoltes et les ont rendues insuffisantes. Cette année elles répondent mieux aux vœux de la France. Mais d'autres malheurs sont venus frapper de nombreuses localités. Les inondations ont ravagé de fertiles vallées qui ont perdu toutes leurs récoltes et qui sont obligées aujourd'hui de demander aux départements voisins les produits nécessaires à leur subsistance.

« L'agriculture, cette source inépuisable de richesses pour la France, est la carrière la plus digne de notre intérêt et de notre considération. Rendons-lui les honneurs qu'elle mérite. C'est elle qui conserve intactes ces qualités précieuses de probité et de vertu qui trop souvent se flétrissent au contact des villes.

« Mais honneur aussi à vous, Messieurs les membres

du comice, qui consacrez à ces progrès la haute intelligence et la science qui vous distinguent. Continuez votre œuvre importante, et les campagnes vous devront le plus grand bienfait.

« Jamais époque ne fut plus favorable pour les progrès que nous réclamons. La France est calme au dedans et triomphante au dehors. Son présent est resplendissant de gloire, et son avenir s'illumine des plus belles espérances à l'aspect du berceau impérial. Sa Majesté l'Empereur, dans sa constante sollicitude pour l'agriculture, l'entoure des institutions les plus utiles. Nous avons pu tous, dernièrement, admirer les résultats remarquables des concours régionaux. Cette vive impulsion qu'a reçue l'agriculture depuis quelques années, nous la devons à notre auguste souverain, dont l'idée dominante est sans cesse dirigée vers la prospérité agricole. C'est la plus sérieuse occupation de son vaste génie qui puise sa principale force dans son cœur, et ce cœur appartient à cette population agricole dont les votes successifs l'ont élevé sur le trône impérial, et dont la sympathique et persévérante confiance est pour lui un des plus solides points d'appui.

« Honneur à l'agriculture !

« Honneur à l'Empereur, qui l'a placée sous sa puissante protection ! »

La distribution finie, le cortége s'est rendu dans la belle salle de M. Demarcé, à Saint-Maurice, richement décorée, où un banquet préparé par les soins de l'autorité de la ville leur était offert; plus de quatre-vingts

personnes ont pris place autour des tables très-bien disposées et servies. — Au dessert, M. le sous-préfet, par quelques paroles très-bien senties et chaleureusement accueillies, après avoir dit tout ce que la France, l'agriculture, devront à Sa Majesté, a porté la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du prince Impérial. — M. le maire a ensuite lu un toast pour les bienfaiteurs de la localité, en faisant ressortir les avantages que la ville devrait retirer de l'hôpital qui venait d'y être fondé. —Les membres du conseil général du canton, M. le président du comice en a ensuite porté un au député dans lequel, a-t-il dit, le pays est heureux et fier d'avoir placé sa confiance, et qui est aussi dévoué que charitable. Après ce toast accueilli avec acclamation, quand le calme a été rétabli, M. de Flavigny a répondu par une allocution qui a été accueillie par de nombreux applaudissements.

Des amusements de tout genre, mâts de cocagne, courses en sac, danses publiques, etc., etc., ont occupé le reste de la soirée, qui s'est terminée par une illumination générale et un feu d'artifice du plus brillant effet.

Ainsi s'est passée cette fête, fête charmante qui, comme toutes celles de ce genre, a eu le double avantage d'exciter de fécondes rivalités, de rapprocher les diverses classes de la population, et de faire servir au bien du pays l'attrait des plaisirs honnêtes.

LISTE DES RÉCOMPENSES.

Prix auxquels pouvaient concourir tous les propriétaires, fermiers et cultivateurs de l'arrondissement de Chinon.

RACE CHEVALINE.

I. Jument poulinière et sa suite, née dans l'arrondissement :

1er Prix. — 90 fr. et une médaille de bronze, à M. Théodore de Vautibault, propriétaire à Marcilly ;

2e Prix. — 30 fr. et une médaille de bronze, à M. Barbier, fermier à Rilly.

II. Chevaux de trois à quatre ans, domiciliés depuis deux ans dans l'arrondissement :

1er Prix. — 60 fr. et une médaille d'argent, à M. Chevalier-Prou, négociant à Chinon ;

2e Prix. — 40 fr. et une médaille de bronze, à M. Savatier-Grosset, propriétaire à Avon.

III. Poulains de un an à deux ans, nés ou élevés dans l'arrondissement :

1er Prix. — 60 fr. et une médaille d'argent, à M. René Luce-Luce, cultivateur à Beaumont;

2e Prix. — 30 fr. et une médaille de bronze, à M. Pillault-Guillot, propriétaire à Champigny-sur-Veude.

RACE BOVINE.

Au plus beau *taureau* de toute race, né ou élevé dans l'arrondissement, mais y résidant depuis le 1er janvier 1856 :

1er Prix. — 100 fr. et une médaille d'argent, à M. Mathurin Blandin, fermier à Huismes;

2e Prix. — 50 fr. et une médaille de bronze, à M. Michel Bouchet-Ridard, fermier à Beaumont.

Bœufs. — Aux plus beaux bœufs âgés de quatre ans au plus, séjournant dans l'arrondissement depuis deux ans au moins :

20 fr. à titre d'encouragement, à M. Jean Dulac, propriétaire à Panzoult.

Vaches de deux à cinq ans, séjournant dans l'arrondissement depuis un an au moins :

1er Prix. — 60 fr. et une médaille d'argent, à M. Béliard-Henault, propriétaire à St-Épain;

2e Prix. — 30 fr. et une médaille de bronze, à M. le marquis d'Éffiat, au château de Chezelles;

3e Prix. — 20 fr. et une médaille de bronze, à M. Louis Bourrée, propriétaire à Chezelette, commune de Cravant;

4e Prix. — 10 fr., à Louault, cultivateur à la Martinière, commune de Trogues.

Génisses de un à deux ans, séjournant dans l'arrondissement depuis un an au moins :

1er Prix. — 40 fr. et une médaille de bronze, à Louis Girard-Doucet, cultivateur à Souvigny;

2e Prix. — 20 fr. et une médaille de bronze, à M. de Morand, propriétaire à Parçay.

RACE OVINE.

Au plus beau lot de moutons, composé de cinq brebis et d'un bélier pris dans un troupeau :

Rappel de médaille de bronze et prime de 15 fr., à M. Torterue, Louis, de Chaveignes ;

1er Prix. —50 fr. et une médaille d'argent, à M. Torterue, de Chaveignes ;

2e Prix. — 30 fr. et une médaille de bronze, à M. Grosset-Champigny, de Ligré.

RACE PORCINE.

Au plus beau mâle de toute race :

1er Prix. — 30 fr. et une médaille de bronze, à M. Delalu, fermier à Parçay ;

2e Prix. — 20 fr. et une médaille de bronze, à M. Chauvelin, cultivateur à Cheillé.

Truies. — 1er Prix. — 30 fr., à M. Ferrand, propriétaire-cultivateur à Anché ;

2e Prix. — 20 fr., à M. Robin-Darilac, fermier à Crouzilles.

GALLINACÉS.

Au plus beau lot de gallinacés, composé au moins d'un coq et de deux poules :

Mention honorable avec médaille d'argent, à M. Abel de Quinemont fils, au château de Paviers, commune de Crouzilles ;

1er Prix. — 10 fr., à M. Charles Mestayer, à La Tour-St-Gélin ;

2e Prix. — 5 fr., à Ambroise Princé, de Faye-la-Vineuse.

MACHINES.

A la plus complète collection d'instruments agricoles et aux meilleurs et plus utiles instruments ou machines :

Rappel de médaille de bronze, à M. Petit, de Tours;

Rappel de médaille d'argent, à M. Pinet, d'Abilly;

Médaille d'argent, à M. Renault, à Ste-Maure;

Médaille de bronze, à M. Mahoudeau, notaire à St-Épain;

Mention honorable accordée à M. Charles Mestayer fils, à La Tour-St-Gélin.

Produits agricoles et échantillons.

Médaille d'argent à M. Mahoudeau, notaire à Saint-Épain; médaille de bronze à M. Joseph Pélissier, propriétaire à Chinon, pour ses échantillons d'engrais.

Ont mérité des mentions honorables : MM. Charles Mestayer père, à La Tour-Saint-Gélin, pour ses échantillons de blé; Teurprault-Parfait, propriétaire à Panzoult, pour ses betteraveslobejaunes, et MM. Lenoir, médecin à l'Ile-Bouchard, et Tonnelier, propriétaire aussi à l'Ile-Bouchard, pour la conservation des vins.

Prix auxquels les propriétaires, fermiers et cultivateurs de l'Ile-Bouchard, pouvaient seulement concourir.

Moralité et bons services.

Au meilleur domestique, servant dans le canton et dans la même exploitation depuis au moins cinq ans :

1er prix, donné par M. de Flavigny, représentant de l'arrondissement de Chinon au Corps Législatif. — 120 fr. et une médaille d'argent au sieur Papeau, de Crissay (vingt ans de services chez M. le comte de La Villarmois) ;

2e Prix. — 80 fr. et une médaille de bronze au sieur Méry, à Crouzilles (quinze ans de services chez M. le marquis de Quinemont) ;

3e Prix. — 25 fr. et une médaille de bronze au sieur Robin, à Brizay (sept ans de services chez M. Grosset).

Ont mérité des mentions honorables : Simon Guenois, à Cravant ; Pierre Barbotin, à l'Ile-Bouchard, chez Mme Voisine ; Louis Lejude, chez Mme veuve Pichard, à Travant.

A la meilleure domestique, servant dans le canton et dans la même exploitation, depuis au moins cinq ans :

1er prix, donné par M. de Flavigny, représentant de l'arrondissement au Corps Législatif. — 80 fr. et une médaille d'argent à Marie Testu, à Theneuil (trente-huit ans de services dans la famille Gérand) ;

2e prix. — 55 fr. et une médaille de bronze à Jeanne Bauché, dite Fleury (vingt-huit ans de services chez M. Gérand, de Parçay) ;

3e prix. — 25 fr. et une médaille de bronze à la

femme Papeau (vingt ans de services chez M. le comte de La Villarmois).

Ont mérité des mentions honorables : Marie Grosbois, vingt-quatre ans de services chez M. Masselin, à Parçay; Anne Renard, onze ans de services chez M. Bourrée, à Cravant; Louise Possereau, femme Folenfant, sept ans de services chez M. le marquis d'Effiat.

Exploitations les mieux dirigées, ayant au moins une étendue de 15 hectares.

Hors concours : Médaille d'honneur en vermeil à M. le marquis de Quinemont, au château de Paviers, commune de Crouzilles.

1er prix. — 80 fr. et une médaille en vermeil à M. Brancourt, cultivateur au Haut-Brizay;

2e prix. — 60 fr. et une médaille d'argent à M. Ricotier, cultivateur à la Robinerie, commune de Crouzilles;

3e prix. — 40 fr. et une médaille de bronze à M. Thibault, à Lablicière, commune de Parçay;

4e prix. — 20 fr. et une médaille de bronze à Robin-Daulac, fermier à Crouzilles.

Ont mérité des mentions honorables : MM. Diborne-Guilloteau, à Anché; Louhan, à Trogues; Pimbert-Pichard, à Chezelle; Roy, à Trogues; Jaquelin, à Parçay; Constantin Joubert, à Sazilly; Barbier, à Rilly; Bertrand, à Parçay, et Constantin Gallais, à Anché.

Vignes.

Au propriétaire ou cultivateur qui, dans une étendue de 66 ares au moins, aura la vigne la mieux faite, la mieux entretenue :

1er prix. — 30 fr. et une médaille de bronze à M. Huet, juge de paix à l'Ile-Bouchard ;

2e prix. — 20 fr. et une médaille de bronze à M. Raguin, propriétaire à Rivière;

Mention honorable à M. Honoré Giraud, négociant à l'Ile-Bouchard.

Labourage.

1er prix. — 40 fr. et une médaille d'argent à Pierre Moutardier, gagiste chez M. de St-Georges, à Parçay ;

2e prix. — 30 fr. et une médaille de bronze à Martin Garnier, gagiste chez M. Boué, propriétaire à Cravant ;

3e prix. — 20 fr. et une médaille de bronze à Charles Cordet, gagiste chez M. Ferrand, propriétaire à Anché;

4e prix *ex æquo.* — 15 fr. et une médaille de bronze entre MM. Barthélemy Duguet, gagiste chez M. Pimbert, à l'Ile-Bouchard, et Méry Frémont, gagiste chez M. le marquis de Quinemont.

Les quatre laboureurs les mieux notés après ceux qui ont été primés, ont reçu chacun 5 fr. à titre d'encouragement.

Toutes les primes ont été accompagnées d'un certificat-diplôme signé du président, du trésorier et du secrétaire du comice.

Courses aux chevaux.

1er prix. — (Donné par la ville de l'Ile-Bouchard), cabaret à Louis Torterue, de Chaveignes ;

2e prix. — (Donné par la ville de l'Ile-Bouchard), cravache à M. Charles Mestayer fils, de La Tour-St-Gélin.

RAPPORT

SUR

LE COMICE AGRICOLE DE LOCHES.

Encore une de ces solennités que l'habitant de la cité comme celui des champs accueille avec autant d'empressement que d'enthousiasme.

Dimanche dernier ramenait à Loches, plus brillant, plus suivi que jamais, le huitième anniversaire du comice agricole de l'arrondissement. Rien d'étonnant, du reste : un concours n'est pas une de ces fêtes vulgaires dont l'intérêt s'évanouit avec l'éclat passager de sa nouveauté.

Dès le lever radieux d'un soleil qui promet belle et bonne journée, cloches et canons annoncent cette solennité, qui laissera de profonds souvenirs dans la mémoire de tous.

C'est vers sept heures que Loches commence surtout à subir une véritable transformation, et que nos villageois, tout endimanchés, affluent par groupes dans les rues qui, au lieu du bruit cadencé du marteau du forgeron, retentissent des mugissements répétés des animaux qui viennent soutenir la lutte.

D'après la demande des éleveurs des deux cantons

concurrents, Loches et Montrésor, on a construit sur le mail Droulin cent vingt cases, dont malheureusement plusieurs restent inoccupées.

L'examen des animaux se fait vers huit heures, simultanément avec celui des fleurs et des produits agricoles, compagnons inséparables que nous verrions aujourd'hui désunis sans l'heureuse initiative de MM. Renaud, Thuillier et Moreau, et les soins empressés de deux jardiniers-fleuristes, MM. Dupuy aîné et Gabillet, dont nous ne saurions trop louer le bon vouloir.

Deux étagères attirent particulièrement les regards : la première est enrichie de très-beaux spécimens agricoles, appartenant à Mme Cora Millet, qui prouvent les succès de sa mise en pratique de la science, dont on retrouve des traces à chaque page dans les écrits qu'elle publie ; la seconde est émaillée de mille fleurs artistement groupées, venues des Hubeaudières.

N'est-ce pas quand l'homme est en face de semblables merveilles de la nature et de l'industrie, qu'il doit élever ses pensées vers le Créateur ? Le comice n'y a pas manqué. Vers dix heures, les cloches s'ébranlent de nouveau dans les gothiques clochers de l'antique basilique de Saint-Ours, et une grand'messe est célébrée par le vénérable archiprêtre du canton, pendant laquelle les musiques réunies des pompiers de Tours et de Loches exécutent, avec leur talent ordinaire, plusieurs morceaux d'harmonie.

Mais le temps passe si vite, que déjà les places publiques et toutes les rues se vident en déversant des flots de population sur la route qui conduit au champ de

labour, situé vis-à-vis du château de La Cloutière. Ce champ ne tarde pas lui-même à se couvrir d'une foule compacte qui se pousse, se presse pour voir descendre dans l'arène vingt-six attelages. Tous disposés à se disputer vigoureusement le prix, ils attaquent résolument la tâche qui leur est imposée.

A l'aptitude soutenue, à l'attention sévère de ces jeunes laboureurs dans l'accomplissement de cette besogne, on voit combien ils désirent sortir victorieux du combat. Plusieurs d'entre eux seront déshérités, sans doute; mais l'insuccès d'aujourd'hui n'enfantera pas le découragement : l'avenir appartient à tous et réserve des couronnes à la persévérance.

Pourquoi, depuis quelques instants, cette foule immense, plus impatiente encore, se presse-t-elle avec tant d'avidité sur la place, ornée, par les soins de M. Aubert, agent-voyer, de mâts surmontés d'oriflammes et portant les noms des dix-sept communes qui concourent? Pourquoi cet essaim de dames si élégamment parées? Pourquoi ces notabilités de la magistrature, de l'administration, du barreau, du clergé sont-elles échelonnées sur ces estrades? Pourquoi, escorté par les sapeurs-pompiers, musique en tête, ce cortége, où l'on remarque M. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de la ville, les conseillers généraux, les dignitaires du comice et les membres des diverses commissions, vient-il se placer sur cette vaste tribune? C'est que là, bientôt, les mystères du palmarès vont être dévoilés et les palmes seront distribuées aux vainqueurs. . . . .

Deux discours, prononcés l'un par M. Archambault, président, l'autre par M. de Richemont, sont également écoutés avec une religieuse attention. La libéralité de ce dernier ne lui suffit pas pour traduire l'intérêt qu'il porte à notre comice : il veut encore mettre à son service ses chaleureuses et éloquentes paroles.

Puis vient l'appel des noms des lauréats, auxquels est offert un banquet, dont le menu, laissé à la disposition de M. Bourassin, montre combien était bien placée la confiance illimitée qu'on lui a accordée.

Enfin, cette magnifique solennité se termine par un bal des plus brillants offert par la ville dans la salle de l'école primaire, dont les murs ont disparu sous la richesse des lambrequins et des glaces qu'une main habile a su y poser ; tandis que sur la place, tant de fois visitée, maintenant éclairée de mille lumières, s'organisent des danses, au même instant que part un feu d'artifice.

Si un concours est une fête de famille, ne faut-il pas que tous ses membres y trouvent leur part de plaisir ?

DISCOURS DE M. ARCHAMBAULT, MAIRE DE LA VILLE DE LOCHES, PRÉSIDENT DU COMICE AGRICOLE.

Messieurs,

« Je ne connais rien de plus émouvant qu'une fête où se pressent des flots de population joyeuse et impatiente d'entendre proclamer publiquement les noms de ses proches ou d'amis, comme ayant été vainqueurs dans la lutte commune.

« Si vous avez eu l'occasion d'assister à l'une de ces belles revues militaires où le chef de l'État, après avoir complimenté les plus braves, leur donne de sa main la croix d'honneur, vous n'avez pas pu vous défendre d'une forte émotion : là tous les cœurs généreux battent à l'unisson, l'honneur fait à quelques-uns devient l'honneur du drapeau, il rejaillit sur tous et tous en sont heureux ; il n'est pas rare alors de voir une larme tomber de l'œil d'un vieux soldat, que les plus grands périls n'ont jamais ému.

« Nous assistons ici, Messieurs, à une revue plus modeste, mais qui a bien aussi son mérite et ses émotions ; nos soldats à nous sont ceux du travail ; ils n'ont pas versé leur sang pour la patrie, pour l'honneur de leur pays ; leur rôle est moins brillant, sans doute, mais il a bien aussi son prix. Les résultats obtenus par les sueurs du laboureur profitent plus à l'humanité que ceux de la guerre ; ils ont aussi l'immense avantage de ne point être accompagnés, comme elle, des douleurs profondes, des misères et des désastres de toute nature qui en sont le cortége habituel.

« A chacune de ces carrières donc son mérite et sa gloire, l'une ne fait point de tort à l'autre.

« Dans quelques instants nous aurons le bonheur de distribuer à nos braves cultivateurs de belles médailles qui sont leur croix d'honneur et qui perpétuent dans leur famille le souvenir de leur mérite et des succès obtenus par eux dans l'art difficile et varié de l'agriculture. Ces médailles auront aussi pour effet de les faire connaître honorablement comme l'élite des travailleurs

de la terre, et d'attirer sur eux l'attention des propriétaires qui pourraient plus tard avoir besoin de leurs services.

« Cette réflexion, Messieurs, s'applique tout aussi bien aux domestiques qu'aux maîtres, aux bons laboureurs, aux bons bergers, aux bons jardiniers et à toutes les personnes dont les services s'appliquent à une exploitation agricole importante. Le comice est fondé pour encourager tous ces utiles travailleurs en récompensant leurs efforts par des primes en argent et par d'honorables médailles ; il a aussi pour but de faire connaître leur mérite et leur valeur, et de leur faciliter l'accès d'emplois avantageux.

« Nous avons pu constater cette année, Messieurs, d'une manière toute particulière, les progrès de l'agriculture dans les cantons de Loches et de Montrésor que nous avons visités. C'est encore dans le premier, celui de Loches, que nous avons trouvé la culture la plus perfectionnée : c'est la ferme de Mezières, exploitée par M. et Mme Desloges, qui a fourni les plus beaux fleurons à notre couronne agricole, et nous ne pouvons trop les féliciter des belles choses que nous avons vues chez eux. Belles prairies artificielles, colza magnifique, belles céréales, bons labours, bétail nombreux, bien choisi et bien entretenu, tout est remarquable dans ce domaine, et cela est d'autant plus étonnant qu'il était en friche il y a quelques années. M. Desloges a été proclamé par le jury entier comme ayant présenté l'ensemble le plus satisfaisant de l'art agricole au point de vue de la théorie et de la pratique, et surtout au point de vue du revenu positif.

« Divers autres domaines ont aussi plus particulièrement fixé l'attention du jury, comme réunissant de bonnes conditions de culture : ce sont les domaines de Fosse-Roue, commune de Saint-Quentin, exploité par le sieur Besnard ; Saint-Germain, par M. Testard ; la Cloutière, par le sieur Bailly ; Le Plessis, commune de Chambourg, par le sieur Bessé. Enfin, sur la terre de Chanceaux, le jury a pu admirer de belles récoltes venues sur des défrichements récents traités par le noir animal : il a pu constater aussi de beaux travaux de drainage exécutés sous l'habile direction de M. Simon, régisseur de Mme Schneider. « Un peu plus loin, à Mai, propriété appartenant à MM. Bodard et Renault, il a pu reposer sa vue sur des travaux agricoles et horticoles du plus grand intérêt, et qui, pour leur exécution, ont dû réclamer autant de goût que de science.

« Mais hâtons-nous de le dire, dans le canton de Montrésor, l'agriculture, naguère si négligée, a fait des progrès remarquables et dignes de fixer l'attention de l'observateur. La bruyère et les ajoncs en occupaient, il y a peu de temps, la plus grande partie ; aujourd'hui, beaucoup de ces domaines ont été transformés et présentent à l'œil étonné de luxuriantes récoltes. Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir vous parler avec détail de tout ce que nous avons vu de remarquable dans ce canton, je ne veux pas empiéter sur les attributions d'un rapport plus étendu, qui doit vous être fait par M. le secrétaire du jury ; je me contenterai de citer plus particulièrement le domaine de la Crépinière, exploité par M. Léguillé. Ce fermier, venu de la Brie, est un cul-

tivateur hors ligne, qui, d'un grand domaine d'une qualité médiocre, sait, par une habile culture, tirer un excellent parti. Il a une connaissance parfaite du bétail, qui, chez lui, est toujours nombreux, bien choisi et bien nourri, et qui, par conséquent, doit lui donner de beaux profits.

« M. Delahaye nous a fait voir des blés de la plus grande beauté, dans son domaine de la Forêt; et, quand on sait que ces vastes terrains, aujourd'hui fertilisés par une culture bien entendue, étaient couverts de bruyères il y a quelques années, on félicite de bon cœur l'auteur d'une pareille transformation.

« M. Lesieur, dans son domaine de la Bonardière, a excité au plus haut degré notre intérêt, en nous faisant constater les résultats d'une culture expérimentale très-curieuse. Sur des terrains froids, de la plus mince valeur, il a obtenu des trèfles, des vesces, des luzernes, des blés magnifiques, à l'aide d'engrais divers, tels que le noir animal, le guano, les râpures d'os, le sel, la chaux, le chiffon. L'action de tous ces agents, comparée à celle des engrais ordinaires de ferme, présente chez lui une étude fort intéressante; c'est de la chimie végétale appliquée au sol par un homme intelligent. Ces expériences ont toujours un bon côté, celui d'importer dans un pays des pratiques dont les voisins profitent quand elles ont été soumises au creuset de l'expérience.

« Enfin, Messieurs, j'aurais beaucoup de choses à vous dire sur les cultures importantes de MM. Berthon, Boutron-Millet, Lebariller, Demaradsky, Thomassin,

Tarmeau, etc. Il y a dans ce canton toute une colonie d'agronomes du plus grand mérite, qui, avec le temps, sont appelés à changer complètement la face du pays, en remplaçant la misère et le découragement par l'aisance et la fertilité ; et si les cultivateurs du canton de Loches ne veulent pas se laisser dépasser par leurs voisins, ils auront fort à faire.

« Je termine, Messieurs, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, en adressant des remerciements sincères, d'abord à MM. les membres du jury, pour le dévouement énergique avec lequel ils ont rempli leur mission pénible, en bravant la pluie et une chaleur extrême pendant un parcours d'une semaine entière ; à M. de Richemont, député, pour la libérale offrande qu'il veut bien faire chaque année à notre comice ; à M. le sous-préfet, à M. le maire de Loches et à M. Aubert, agent-voyer, pour le concours actif qu'ils nous ont prêté pour l'organisation de cette fête. »

RAPPORT DE M. DEPLAIS, SECRÉTAIRE DU COMICE.

Messieurs,

Esquisser rapidement le tableau des domaines, que votre jury à visités ; étudier la race, le croisement, les formes, l'aptitude des animaux reproducteurs, qui sont venus prendre part à la lutte de votre concours, reconnaître le génie mécanique qui a présidé à la confection des instruments agricoles, dont votre exposition s'est

enrichie ; voilà le cadre que, par un excès de confiance imméritée, votre commission m'a chargé de remplir. Cette tâche n'est pas sans difficultés pour moi ; aussi, Messieurs, ai-je grand besoin de votre indulgence, ce bienveillant encouragement que vous m'avez accordé, il y a trois ans, et que vous ne voudriez pas me refuser encore.

Au reste, je ne serai que le traducteur fidèle des appréciations de Messieurs vos jurés.

Seize domaines concourent :

Onze appartiennent au canton de Loches ; cinq ressortent de celui de Montrésor. Quelques-uns reposent sur un sol calcaire, ou siliceux ; le plus grand nombre, sur une terre alumineuse ou argileuse. Les uns sont exploités par leurs propriétaires, les autres par un fermier ou colon. Chacun a son assolement, cette charte de toute exploitation, qui varie de cinq à six ans. Tous se recommandent par une bonne tenue ; tous, comme autant de ruches laborieuses, méritent vos éloges.

Cependant votre commission croit devoir appeler votre attention d'une manière particulière sur les fermes de Mézières, Mai, Le Plessis, La Crepinière, Fosse-Roue, La Moinaudière, Chanceaux, La Cloutière, La Giraudière, L'Ormeau et Saint-Germain.

Ces domaines ont une physionomie tellement exceptionnelle, que son rapporteur a dû vous en dérouler l'histoire et les péripéties.

Et d'abord, que vous dirais-je de Mézières ? Cette ferme naguère délaissée, inculte, épuisée par les herbes parasites, envahie par les ronces, entourée de cette

solitude, conséquence inévitable de toute exploitation abandonnée; aujourd'hui, riche des plus belles productions par la sollicitude constante et les soins assidus de M. Desloges?

Qui pourrait peindre la transformation si merveilleuse de ce domaine, où partout rayonne l'intelligente activité de cet agriculteur, où partout se manifeste le miracle de la terre sans cesse dans l'enfantement? Point de repos, point de jachère; ici, une plaine sans horizon couverte de moissons; là, une prairie, où le trèfle le dispute à un vigoureux sainfoin; ailleurs, un colza que les fertiles contrées de la Flandre ne désavoueraient pas; plus loin, un magnifique champ de betteraves; pour tout dire, Mezières est un écrin, dont les compartiments contiennent tous les plus brillants diamants.

Ce vieil adage, « *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre,* » a donc raison; il en faudrait encore d'autres preuves, que votre rapporteur les trouverait dans les domaines de Mai et du Plessis.

En effet, Messieurs, on ne peut visiter la première de ces propriétés sans être surpris des changements que lui a fait subir M. Bodard.

L'ajonc a entièrement disparu devant le soc de la charrue; et le moissonneur fauche aujourd'hui le blé, où, hier encore, la serpe coupait la bruyère: la culture des prairies artificielles n'est pas oubliée, deux fort beaux tapis de ray-grass en font foi.

Devant les dépendances, des nivellements considérables ont comblé un ravin abrupte, pour y substituer

le cours régulier d'un ruisseau, qui divise les terres arables du vallon qu'il fertilise ; il joint ainsi l'utile à l'agréable.

A quelques pas delà, sur le bord de la route, qui conduit à la principale habitation, apparaissent les bâtiments d'une ferme de nouvelle création, dont la construction élégante et les distributions ingénieuses peuvent être citées comme modèles.

Si, ensuite, vous passez sur la ferme du Plessis, votre étonnement continue, en rencontrant sur des terres maigres et siliceuses à l'excès, des blés aussi remarquables par la beauté que par l'uniformité de leur végétation. La prairie artificielle, qui mérite également d'être mentionnée, y occupe une large place.

Longtemps au service de M. Gabiou, M. Bessé a su s'approprier des notions d'agriculture dont il fait aujourd'hui l'application avec d'heureux succès.

Mais, puisque l'exemple de ce célèbre agronome projette quelques lumières sur notre tableau, pourquoi ne recueillerions-nous par les derniers reflets de la science d'un homme dont l'excellent système est un gage que sa mémoire survivra à l'oubli, et qui est descendu dans la tombe avec le double honneur d'avoir importé le premier dans notre pays l'art de la bonne culture et de sa bonne administration.

A ce point de vue, Messieurs, nous vous signalerons le domaine de La Crépinière, véritable type d'une exploitation bien tenue.

A l'extérieur, c'est la perfection du travail; les labours dirigés par une main savante sont appropriés aux exi-

gences du sol, car la terre n'a pas été jetée dans le même moule; et souvent ce qui convient ici, lui est nuisible là bas. Chaque sillon est tracé avec une correction et une régularité parfaites; rien n'y est négligé, rien n'y est oublié.

A de tels soins la nature ne saurait se montrer ingrate; aussi les plus magnifiques récoltes récompensent-elles ce sol si bien entretenu!

A l'intérieur, on ne saurait dire l'ordre, la propreté, le luxe même des étables, garnies d'un bétail aussi distingué par son choix, que par son état de santé; résultat tout à la fois de cette connaissance pratique, et surtout de cette surveillance incessante, qui se rencontrent si rarement chez nos fermiers, et dont nous ne saurions trop louer les époux Léguillé.

M. Besnard a droit aux mêmes éloges.

Cette sorte de confortable dont il a environné Fosse-Rone, cette parure simple, mais de bon goût dont il l'a revêtue, n'indique-t-elle pas là l'agriculteur de *culture mieux dirigée*, qu'un de nos savants agronomes, M. Dezeimeris, appelait de tous ses voeux. l'attention, Joignant dans l'exécution de ses travaux l'assuidité à l'ordre à l'exactitude, cet homme aux timides essais, il est vrai, entre cependant résolument dans la route du progrès.

C'est sur cette voie que nous rencontrons aussi Mme Schneider, qui continue, à Chanceaux, l'œuvre de transformation et de défrichement de son prédécesseur.

Nous avons tous, Messieurs, notre semaine de travail; celle de M. Gabiou a été trop courte pour qu'il ait eu le

temps de mettre le complément à son œuvre ; aussi le fond du tableau sera son lot et sa gloire : les couleurs appartiendront à Mme Schneider. Secondée par M. Simon, elle vient de faire exécuter, sur une vaste échelle, des travaux de drainage, dont les résultats sont incalculables et donnent une juste mesure des avantages que peut procurer cette opération. Modification complète de la constitution de la terre, augmentation considérable de fertilité, amélioration sensible dans l'état sanitaire ; de sorte que Chanceaux est devenu une ravissante villa, où le touriste s'arrête émerveillé, soit devant de riants jardins, soit devant d'opulentes prairies fécondées par la transmission des eaux par les drains dans une rivière, tantôt jaillissant en cascades, tantôt voyageant d'un cours tranquille et silencieux.

Une demande trop tardive a empêché votre jury de visiter des travaux du même genre exécutés au Pressoir ; nous aurions sans doute les mêmes éloges à adresser à M. de Laferrière.

Dans notre pérégrination, nous aborderons aussi M. Boutron, élève distingué de Grignon, pour le féliciter des belles récoltes et des abondants pâturages qui recouvrent le sol de la Moinaudière. Ce domaine, créé par M. Berthon, son beau-père, et sur lequel s'élève et prospère un nombreux bétail qu'environne de soins Mme Boutron, continue, sous son impulsion, à prendre de nouveaux développements.

Nous proposerons encore à vos encouragements M. Bailly, fermier de La Cloutière ; car, s'il y a de la gloire à féconder la terre, il y en a aussi à lui conserver

sa richesse. A ce titre, Messieurs, vous ne lui refuserez pas vos suffrages, ainsi qu'à MM. Nabon et Vernier, fermiers de la Giraudière et de l'Ormeau : l'un pour son zèle et sa persévérance à défricher des terres même de peu de valeur; l'autre, pour l'ensemble de ses travaux. Ce n'est pas seulement sur de vastes exploitations que le mérite se fait jour ; la ferme la plus modeste peut en être souvent le théâtre.

Il me reste enfin à vous parler, Messieurs, du domaine de Saint-Germain, déjà si avantageusement connu dans vos annales. Votre commission a rencontré, sur cette propriété, de jeunes luzernes destinées, par M. Tétard, à remplacer celles dont la végétation luxuriante lui a valu tant d'ovations; car, si en 1853 vous lui décerniez une médaille d'honneur, plus tard, la Société d'agriculture de ce département s'empressait de vous imiter. Persuadés qu'il est des couronnes auxquelles on ne saurait ajouter aucun éclat, les membres de votre jury ont cru devoir, à titre de mention honorable, rappeler à votre mémoire ces récompenses.

Outre ces exploitations, votre commission, Messieurs, a encore visité, sur une invitation aussi pressante que flatteuse, quatre domaines hors ligne; ces domaines sont La Forêt, la Gironnerie, Rassay et La Bouardière.

S'il est vrai que la leçon ne soit profitable qu'autant qu'elle est soutenue par l'exemple, ce puissant levier moral, et que la science ne détermine nos cultivateurs de second ordre à changer leur système, que quand l'expérience et le succès ont brisé les entraves de la routine, quels éminents services ne rendent-ils pas à

l'agriculture, ces hommes d'élite qui se vouent à l'intronisation de cultures perfectionnées, de méthodes nouvelles sur lesquelles vous pouvez, habitants de nos campagnes, sans crainte d'insuccès, modifier les vôtres?

Que je sois donc aujourd'hui votre interprète, en payant un juste tribut de reconnaissance à MM. Delahaye et Berthon, propriétaires de La Forêt et de La Gironnerie, qui ont si puissamment contribué au développement agricole dans le canton de Montrésor, soit en transportant sur des sols improductifs l'intelligent travail du défrichement, soit en dotant des terres autrefois rebelles des plus opulentes moissons. Leurs sueurs ont fécondé le désert, le désert a germé des merveilles : *Speciosa germinaverunt deserti.*

Honneur et reconnaissance à M. Lesieur, propriétaire de la Bouardière, qui enrichit l'agriculture par des expériences de tout genre, et dont les effets sont si surprenants, qu'en comparant les récoltes de ce joli manoir avec celles qui les environnent, on est tenté de croire au prodige.

Honneur à M. Lebariller, propriétaire de Rassay, qui emploie ses soins à l'éducation de l'espèce bovine, et se livre à l'étude spéciale de la race la plus propre à s'acclimater dans nos contrées.

Honneur, enfin, à vous tous agronomes, qui vous consacrez à une nouvelle croisade, la croisade contre l'ignorance et le préjugé.

Le progrès ne marche pas à la vapeur ; il faut le temps à tout. Comme la rosée, qui tombe inaperçue, pénètre,

trempe, féconde la terre, vos exemples enseigneront, persuaderont, convaincront.

—

DISCOURS DE M. DE RICHEMONT.

Messieurs,

« Les représentants de cet arrondissement au Conseil général, ainsi que le Président du Conseil, se sont fait un devoir d'assister à cette belle fête de l'agriculture. Ils ont voulu être témoins avec vous de cette noble lutte entre des hommes laborieux, intelligents, moraux, lutte dans laquelle il n'y a ni vainqueurs, ni vaincus, qui n'inspire aux moins heureux que le désir de mériter la palme à leur tour, et qui ne laisse derrière elle ni regrets amers, ni mauvais souvenirs.

« Le député de votre arrondissement ne pouvait laisser échapper l'occasion si précieuse, que lui offrait cette réunion, de se trouver au milieu de ses nombreux amis. N'a-t-il pas en effet le droit de vous appeler ainsi, vous qui lui avez donné le témoignage de confiance le plus éclatant, vous qui lui avez accordé l'un des plus grands honneurs que des concitoyens puissent se décerner entre eux? Regardez-moi donc, Messieurs, comme un ami de plus au milieu de vous, et permettez qu'à ce titre je vous entretienne, pendant quelques instants, d'une question à laquelle, je le sais, vous attachez une grande importance. Je veux parler du chemin de fer de Tours à Montluçon.

« Votre arrondissement, riche en produits naturels et agricoles, manque de débouchés suffisants ; votre intérêt vous commande de chercher le moyen le plus efficace de les lui procurer.

« Pour atteindre vite et à bon marché les grands centres de consommation, il vous faudrait un chemin de fer ; mais, personne ne l'ignore, les voies ferrées sont coûteuses à construire, coûteuses à exploiter. Chacun le sait aussi, les productions agricoles présentent généralement une assez faible valeur sous un poids et un volume considérables, elles doivent donc nécessairement être transportées à bas prix. Pour que l'intérêt des capitaux employés dans un chemin de fer, construit au milieu d'un pays tel que le vôtre, fût couvert par les produits nets de l'exploitation, il faudrait que la masse des objets transportés fût assez importante pour compenser la faiblesse des tarifs. Or les grains, les fourrages, les laines, les engrais, les bois, les pierres, produits par votre arrondissement, exigeraient des taxes très-réduites. L'industrie locale mériterait sans doute que l'on tînt compte de sa production, ainsi que des houilles et des matières premières employées par elle ; mais il est non moins certain que la plupart de vos produits industriels ne pourraient supporter également que des tarifs très-faibles. D'un autre côté, il est permis de douter que votre agriculture et vos industries puissent fournir, à un chemin de fer, un aliment de transport suffisant pour compenser les abaissements de tarif nécessaires au développement de leur prospérité.

« Je n'ai pas craint, Messieurs, de poser nettement devant vous cette question dont je sens toute la délicatesse; ma loyauté me faisait un devoir de vous parler avec une entière sincérité ; je n'ai pas hésité.

« Mais, en même temps, je dois ajouter que si le trafic spécial à cette contrée ne me paraît pas suffisant pour justifier, à lui seul, la création d'un chemin de fer, mes appréciations sont toutes différentes lorsque, me plaçant à un point de vue plus élevé, je considère le parcours de Tours à Montluçon comme une fraction de la voie ferrée la plus longue qui puisse se tracer, en ligne presque droite, sur la carte de France. En effet, sur un chemin de fer d'une semblable étendue, il se produirait infailliblement un mouvement de population, de commerce et d'industrie destiné à rendre très-fructueuses les fractions qui, par elles-mêmes, auraient pu d'abord sembler devoir être les moins productives.

« Les hommes honorables qui poursuivent depuis quelque temps la réalisation du projet dont nous nous occupons en ce moment, ont su déjà mettre en relief les raisons nombreuses qui donnent lieu de penser que les capitaux engagés dans cette entreprise y trouveraient une juste rémunération. M. de Bryas, mon collègue au Corps Législatif, M. de Bridieu, membre du Conseil général, M. Briffault, maire de Loches, M. Morillon et plusieurs autres personnes m'ont tenu au courant de leurs démarches; j'ai été heureux de joindre mon concours au leur, car le chemin qui vous intéresse, pourrait, je le crois comme eux, dans la combinaison d'ensemble que je vais examiner rapidement, présenter

des chances véritables de bénéfices pour les capitalistes disposés à engager leurs fonds dans cette opération.

« Messieurs, lorsque l'on veut soulever un bloc, il faut s'armer d'un levier assez fort pour soutenir le poids de la masse, puis il faut savoir appliquer ce levier au point convenable. De même pour créer un chemin de fer, il faut que les intérêts auxquels la ligne projetée doit donner satisfaction, soient puissants par leur agglomération ou par leur importance. Or voici les intérêts qui se groupent autour de la voie ferrée que vous désirez : intérêts agricoles, métallurgiques, industriels, commerciaux; intérêts généraux du pays, qui veulent que les ports de Brest et de Cherbourg soient reliés aux ports de Marseille et de Toulon par la voie la plus directe, voie sur laquelle il reste seulement à faire deux anneaux, de Tours à Montluçon et du Puy à Alais, pour qu'une chaîne continue réunisse l'Océan et la Manche à la Méditerranée; enfin intérêts politiques et administratifs exigeant que la ligne de chemin de fer, destinée à mettre Paris en communication avec la France, soit à l'abri de toute chance d'inondation.

« L'énumération d'intérêts aussi divers, aussi importants, ne suffit-elle pas à vous démontrer que l'on a désormais en main le levier qui était nécessaire. Maintenant c'est aux hommes qui ont entrepris de mener à bonne fin cette grande œuvre, de s'entendre pour déterminer le moment et le point exact où ce levier devra être appliqué, afin d'obtenir l'action la plus puissante et la plus immédiate. Toutefois, Messieurs, ne vous le dissimulez pas, ces idées qui vous paraissent

sans doute simples et sensibles parce qu'elles répondent à vos espérances, ne prévaudront qu'avec une certaine lenteur ; leur triomphe sera le résultat de la persistance fondée sur la raison.

« Pour parler avec une aussi entière franchise, il faut que je sache bien à qui je m'adresse ; mais n'êtes-vous pas avant tout des hommes au cœur droit, les hommes de la patience, vous, habitants de la campagne, qui tracez laborieusement le sillon de la vie? Les difficultés, les lenteurs ne vous rebutent pas ; tout ce que vous demandez à ceux qui défendent vos intérêts, c'est d'être sincères avec vous, c'est de savoir vous imiter et de ne point se laisser décourager.

» Revenons, Messieurs, à ce comice. Permettez-moi d'abord de féliciter, des résultats qu'elles ont obtenus, les personnes honorables qui se consacrent au succès de cette belle et utile institution.

« Les progrès de votre agriculture sont sérieux, parce qu'ils se font avec méthode, avec une sage et indispensable lenteur. Pour retirer de la terre le prix des façons qu'on lui donne, des engrais qu'on lui confie, il faut avant tout la bien étudier. Puis, lorsqu'on la connaît à fond, proportionner les avances à lui faire aux ressources qu'elle présente ; la traiter en un mot comme un débiteur dont les moyens de libération sont limités. Qui veut réussir, doit être sobre des essais qui n'ont pas pour eux l'incontestable garantie du succès, choisir avec un soin extrême les amendements afin de les approprier à chaque nature de terrain comme à chaque variété de plantes, alterner les cultures de manière à

produire les meilleurs assolements, ne pas oublier, dans la division annuelle des terres en différentes plantations, les mécomptes qu'amènent trop souvent les vicissitudes des saisons, enfin n'entrer résolument dans la voie des améliorations dispendieuses qu'après des épreuves partielles et irrécusables. Cultiver, Messieurs, c'est se livrer à une œuvre de méditation, de patience, de résignation : cette œuvre a été la vôtre. Honneur donc aux membres du comice, honneur donc aux hommes qui, comme M. Daveluy, le directeur habile de la ferme-école des Hubeaudières, donnent à leurs concitoyens de si utiles exemples.

« Tandis que les comices agricoles produisent dans chaque canton des résultats satisfaisants, le Gouvernement, de son côté, recherche avec une constante sollicitude, étudie sans relâche les moyens les plus propres à maintenir dans la voie du progrès l'agriculture, cette première richesse des peuples. L'institution du crédit foncier est en voie de transformation, elle a subi déjà de profondes modifications ; le Corps Législatif a voté dans sa dernière session une loi sur le drainage affectant à l'application de ce procédé, si précieux lorsqu'il est employé dans les terres qui le réclament, un crédit qui peut s'élever, sous forme de prêt aux agriculteurs, jusqu'à cent millions. Mais pour que cette dotation se répande partout en canaux fécondants, il faudra du temps, Messieurs, comme il en faut encore pour que le crédit foncier se mette à la portée des agriculteurs et pour que de leur côté ils comprennent le mécanisme ingénieux et les avantages réels de cette institution. Si

la mise en pratique de ces nouveaux moyens de crédit trompe les espérances des esprits impatients, elle aura lieu pourtant, gardez-vous d'en douter ; cette lenteur même au début est un gage du succès, elle tient à la nature des progrès agricoles.

« Le Gouvernement a trouvé encore, dans la magnifique exposition consacrée à l'agriculture du monde entier, un moyen puissamment efficace pour mettre à la portée de tous les inventions les plus utiles, pour faire apprécier les meilleures méthodes, pour faire connaître les plus belles races d'animaux, enfin pour vulgariser les machines et les instruments les plus pratiques et les plus simples. Qu'il me soit permis à cette occasion de rendre ici un public hommage à M. Joseph Pinet, d'Abilly, dont le nom a figuré si honorablement parmi les inventeurs, dans ces admirables solennités de l'industrie et de l'agriculture, où l'univers est venu concourir.

« En parlant de ces grandes choses, la pensée se reporte, Messieurs, vers celui qui les a faites, vers l'auteur de cette paix glorieuse et profonde qui nous permet à tous de nous livrer avec sécurité à nos travaux. Comment ne pas vous parler de l'Empereur, à vous qui l'entourez de votre respect, de votre dévouement? Laissez-moi vous dire que je l'ai vu il y a quelques jours à peine, plein de santé, ayant à ses côtés sa noble, sa gracieuse épouse et son bel enfant, qui serait admiré même parmi les plus beaux enfants de la campagne.

« L'Empereur vous garde, cultivateurs, la meilleure place dans son cœur. — N'avez-vous pas été ses parrains?

N'est-ce pas avec votre aide qu'il a sauvé la France? N'est-ce pas avec le sang de vos fils qu'il l'a replacée au premier rang des nations? N'a-t-il pas pleuré avec vous les héros ensevelis en Crimée dans le drapeau de la victoire? Ne l'avez-vous pas vu accourir parmi les populations éperdues au milieu des désastres des inondations? N'a-t-il pas voulu adoucir la douleur des pauvres inondés en leur portant lui-même les premiers secours? Enfin n'a-t-il pas voulu s'associer à vos joies, pères et mères de famille, en rendant à votre tendresse, en envoyant à votre aide vos enfants, qui devaient rester longtemps encore à l'armée?

« Je vous le dis avec une profonde conviction en terminant, Messieurs, travaillez avec courage, améliorez avec confiance et reposez-vous du reste sur celui qui vous gouverne; il a pour protecteur le Dieu qui protége la France! »

Liste des primes accordées par le comice agricole de l'arrondissement de Loches, dans sa séance générale tenue à Loches, le 31 août 1856.

PRAIRIES ARTIFICIELLES.

1re Prime, de 150 fr., accordée à M. Desloges, fermier à Mézières, commune de Dolus.

2e Prime, médaille de vermeil, à M. Léguillé, fermier à la Crépinière, commune de Genillé.

3e Prime, médaille d'argent, à M. Boutron, exploitant la ferme de la Moinaudière, commune de Loché.

4e Prime, de 50 fr., à M. Bessé, fermier au Plessis, commune de Chambourg.

BONNE TENUE DU DOMAINE.

1re Prime, *ex-æquo*, médailles d'or, accordées à MM. Leguillé et Besnard.

2e Prime, de 75 fr., à M. Bailly, fermier de la Cloutière, commune de Pérusson.

Comme encouragement, médaille de bronze, à M. Vernier, fermier à l'Ormeau, commune de Chambourg.

DÉFRICHEMENT.

1re Prime, médaille de vermeil, accordée à Mme Schneider, propriétaire de Chanceaux.

2e Prime, médaille d'argent, à M. Delahaye, propriétaire de la Forest, commune de Nouans.

Comme encouragement, médaille de bronze, à M. Nabon, fermier à la Giraudière.

DRAINAGE.

1re Prime, médaille de vermeil, accordée à Mme Schneider, déjà nommée.

HORTICULTURE.

Pépinières d'arbres fruitiers.

Médaille de vermeil, accordée à M. Paul Dupuy, pépiniériste à Loches, pour l'importance et la bonne tenue de ses pépinières.

Taille des arbres fruitiers.

1re Prime, *ex-æquo*, médailles d'or, accordées à MM. Briais, jardinier à Chanceaux, et Primau, jardinier aux Hubeaudières.

2e Prime, médaille de bronze, accordée à M. Orry, jardinier à Mont-Félix, commune de Saint-Jean-Saint-Germain.

Culture florale.

Médaille de vermeil, accordée à M. Paul Dupuy, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent, à M. Gabillet, pour la bonne tenue de ses jardins, et sa belle collection de rosiers à haute tige.

Médaille de bronze, à M. Silvain Bourreau, jardinier à la Cloutière, pour ses gloxinia.

Culture maraîchère.

Prime *ex-æquo*, médailles de bronze, accordées à MM. Durand et Jacques Champion, jardiniers à Loches.

Médaille d'argent, hors classe, à M. Renaud-Bodard, de Loches, pour la création et la bonne tenue de ses jardins.

Rappel de médaille, à M. Girard-Champion, de Beaulieu, pour l'étendue et l'excellent état de sa culture.

Médaille de vermeil, accordée à M. Giot-Michau, de Loches.

CONCOURS DE BESTIAUX SUR PLACE.

Race bovine.

Taureaux de 2 à 3 ans, race du pays. — Prime de 50 fr., accordée à M. Boutron, de Loché, n. 5.

Taureau de 2 à 3 ans, race étrangère. — Prime de 50 fr., accordée à M. Desloges, de Dolus, n. 6.

Génisse de 2 à 3 ans, race du pays. — Prime de 40 f., à M. Lelu, de Loches, n. 21.

Génisse de 2 à 3 ans, race étrangère. — Prime de 40 fr., à M. Berthon, de Loché, n. 24.

Race porcine.

Verrat, race du pays. — Prime de 25 fr., accordée à M. Daveluy, n. 51.

Verrat, race étrangère. — Prime de 25 fr., à M. Tétard, n. 57.

Truie, race étrangère. — Prime de 15 fr., à M. Daveluy, n. 60.

Race ovine.

Bélier de 2 à 3 ans, race charmoise. — Prime de 15 fr., accordée à M. Besnard, n. 80.

Bélier de 2 à 3 ans, race étrangère. — Prime de 20 fr., à M. Léguillé, n. 78.

Lot de 10 brebis, race du pays. — Prime de 20 fr., à M. Dalevuy, n. 81.

Lot de 10 brebis, race pure ou croisée. — Prime de 25 fr., à M. Léguillé, n. 78.

Lot de 10 agneaux, race du pays ou croisée. — Prime de 30 fr., à Mme Cora Millet, n. 79.

Race chevaline. — Chevaux de remonte.

Poulains et pouliches de 15 mois à 2 ans :

1re Prime de 100 fr., accordée à M. Desloges, n. 45.

2e Prime de 50 fr., accordée à M. Arrault, de Chanceaux, n. 48.

Chevaux de trait.

Poulains et pouliches de 15 mois à 2 ans :

1re Prime de 100 fr., accordée à M. Boutron, de Loché, n. 40.

2e Prime de 50 fr., accordée à M. Linassier, de Genillé, n. 49.

3e Prime de 33 fr., accordée à M. Podevin, commune de Villeloin, n. 41.

Baudets.

Prime unique de 50 fr., accordée à M. Bruneau, de Beaulieu, n. 50, à la condition expresse que l'animal sera conservé pendant un an à dater du jour du concours, pour servir à la saillie; ce qui sera constaté à l'expiration de l'année, par un certificat du maire.

LABOURAGE.

1re Prime de 50 fr., avec médaille d'argent, accordée à M. Florentin Carpé, n, 23.

2e Prime de 40 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Jean-Baptiste Podevin, n. 3.

3e Prime de 30 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Silvain Hiroux, n. 1.

4e Prime de 20 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Podevin, François, n. 26.

5e Prime de 10 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Simon, Pierre, n. 7.

INSTRUMENTS AGRICOLES SANS DISTINCTION DE PROVENANCE.

1re Prime. — Médaille d'or, accordée à M. Pinet, mécanicien à Abilly, pour son manége et la collection de ses instruments.

2e Prime. — Médaille de vermeil, accordée à M. Bordesolle, de Loches, pour le perfectionnement de sa machine.

3e Prime. — Médaille de bronze, accordée à M. Proust, de Pocé, pour un tarare.

4e Prime. — Médaille d'argent, accordée à M. Berthelot, Paul; pour sa collection d'instruments.

5e Prime. — Médaille de bronze, accordée à M. Genais, de Saint-Germain, pour sa collection d'instruments.

6e Prime. — Médaille de bronze, accordée à M. Petit, de Tours, pour son hache-paille.

MORALITÉ, BONS SERVICES.

Pour les hommes.

1re Prime, 40 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Lucas, André, domestique chez M. Desloges, commune de Dolus, 14 ans de service.

2e Prime, 30 fr., avec médaille de bronze, accordée à M. Flabeau, Léon, chez M. Léguillé, commune de Genillé, 14 ans de service.

3e Prime, 20 fr., avec médaille de bronze, à M. Gélineau, Pierre, chez M. Berthon, à Loché, 14 ans de service.

Pour les femmes.

1re Prime, 30 fr., avec médaille de bronze, accordée á Mme Forest, Marthe, chez M. Durand-Bodin, à Saint-Quentin, 20 ans de service.

2e Prime, 20 fr., avec médaille de bronze, accordée à Mme Reboussin, Marie, femme Bonsens, domestique chez M. Delahaye, à la Forêt, 12 ans de service.

3e Prime, 15 fr., avec médaille de bronze, à Mme Bondonneau, Marie, chez M. Antoine Clavier, à Saint-Quentin, 10 ans de service.

Sur le rapport, et d'après l'avis de M. le Directeur et des différents chefs de la ferme-école, ont été distribuées les récompenses suivantes données par M. le Sous-Préfet :

Médaille d'argent à Louis Audebert, apprenti de 3e année, section d'agriculture, progrès très-remarquables.

1re Médaille de bronze, à Jacques Delouche, apprenti de 3e année, section d'agriculture, bons soins dans les travaux d'agriculture.

2e Médaille de bronze, à Clément Génesseau, apprenti de 1re classe, section d'agriculture, soins très-intelligents depuis trois années à la porcherie.

3e Médaille de bronze, à Émile Lacault, apprenti de 2e année, section d'agriculture, mention honorable en 1855, progrès soutenus.

Mention honorable. — François Cathelin, apprenti de 1re année, section d'agriculture, bonne conduite, travaux soutenus.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE DE LA SARTHE,

Des 5, 6 et 7 octobre 1856,

Présenté à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, dans sa séance générale du 8 novembre 1856.

Par M. LESÊBLE.

Messieurs,

La Société d'horticulture de la Sarthe avait décidé qu'une exposition des produits horticoles aurait lieu au Mans, les 5, 6 et 7 octobre dernier.

L'un des articles du règlement arrêté par elle pour cette exposition portait : « que les récompenses à distribuer aux exposants-concurrents leur seraient décernées par un jury composé de délégués des sociétés correspondantes. »

Pour l'exécution de cet article, M. le Président de la société de la Sarthe a demandé à notre honorable Président, son collègue, de désigner un membre de notre société pour faire partie du jury dont il s'agit.

M. Delaville-Leroulx me fit l'honneur de me déléguer pour remplir la mission en question, et j'acceptai

cette délégation comme une marque de confiance à laquelle je fus très-sensible.

J'étais donc dès le 5 octobre à la préfecture du Mans, lieu de l'exposition, réuni aux délégués des autres sociétés correspondantes de celle de la Sarthe; et nos opérations commencèrent ce jour-là, dès sept heures du matin, pour être conduites à fin sans désemparer.

Je veux vous dire tout de suite, Messieurs, combien je fus heureux de me rencontrer là, sous la présidence de l'honorable Monsieur *Lefebvre du Breuil*, du Mans, dont la gracieuse bienveillance pour tous n'est égalée que par son savoir et sa modestie, avec des collègues des plus éminents en horticulture; et quand je vous aurai nommé MM. *Léon Le Guay* et *Lebois*, délégués de la société impériale de Paris, M. *Rousseau*, délégué d'Angers, M. *de Saint-Rémy*, délégué de Caen, qui m'étaient particulièrement connus, vous comprendrez combien ma mission me fut agréable à remplir.

Je viens aujourd'hui vous donner quelques détails succints sur l'exposition mancelle et vous citer quelques-uns des lots récompensés.

Cette exposition, organisée dans la salle de la Préfecture du Mans destinée ordinairement aux séances du conseil général, se faisait tout d'abord remarquer par le nombre, la diversité et l'importance des produits maraîchers qui en étaient la partie la plus saillante. Les patates, les choux, les aubergines, les pommes de terre de toutes variétés, les concombres perfectionnés, les ignames de la Chine, les tomates jaunes et les rouges, les scolymes, les potirons monstres, et tant d'au-

tres produits des jardins potagers y abondaient, et tous étaient d'une beauté et d'une qualité dignes des plus grands éloges et des récompenses importantes que nous avions à leur attribuer.

Venait ensuite une exhibition en fruits de table également remarquable par le choix et la belle venue des objets qui la composaient. Enfin, l'exposition florale et celle des sujets en arbres fruitiers ne manquaient pas non plus d'une certaine importance.

Le tout avait été placé et organisé dans le local que je vous ai dit, par les soins de M. *Lefebvre du Breuil*, président de la commission d'horticulture, et par M. *Mallard*, son secrétaire, avec une intelligence et un goût qui leur ont valu l'approbation et les félicitations de tous.

Nous avions à attribuer à ces magnifiques lots un grand nombre de récompenses consistant en médailles d'or, de vermeil et de bronze; en primes en argent; en mentions spéciales et en mentions honorables, et qui avaient été mises à notre disposition par M. le Préfet de la Sarthe, par les dames patronesses et par la société d'horticulture. M. le Préfet, personnellement, avait fait les frais d'une médaille d'or de 150 fr.; et Mesdames les patronesses avaient fondé trois médailles de vermeil, deux médailles d'argent, et encore d'autres récompenses qu'elles s'étaient réservé d'attribuer elles-mêmes à la plus belle plante de l'exposition, au plus beau bouquet monté et au plus bel assortiment de plantes de commerce fleuries et méritantes par la bonne culture qui leur aurait été appliquée et par la modicité de leur prix.

Vous comprenez sans peine, Messieurs, qu'avec de tels encouragements les horticulteurs manceaux doivent faire de grands efforts pour arriver à de grands succès, et que nous eûmes ainsi l'explication de la luxuriance de cette exposition. Là, aussi, les grands propriétaires, les amateurs, prennent part aux exhibitions horticulturales et viennent par leur concours stimuler le zèle et l'émulation des horticulteurs marchands.

Que n'en est-il de même dans notre localité et pour les largesses des personnes qui prétendraient au patronage de l'horticulture, et pour les horticulteurs amateurs qui, presque tous, ici, se dispensent de présenter les produits de leurs cultures à nos exhibitions, même les plus solennelles.

Voici maintenant l'exposé des principales décisions du jury des récompenses :

La médaille d'or de M. le Préfet fut attribuée à M. *Eugène Husset*, du Mans, pour sa magnifique exposition de légumes remarquables par leur nombre, leur variété et leur parfaite qualité. Parmi eux l'attention se fixait sur un *superbe choux de Milan des Vertus* pesant près de 14 kilogrammes.

Des médailles d'argent et des primes ont récompensé les expositions potagères de MM. *Bonhommet* et *Lévrard*, aussi du Mans.

Une médaille de vermeil a été par nous attribuée à un magnifique assortiment de légumes exposé par M. *Lenoir*, jardinier de M. *Tireau*, amateur.

Une riche collection d'une quarantaine de variétés de pommes de terre plus méritantes les unes que les

autres, des céleris-raves, des melons Prescotts à fond noir, Prescotts à fond blanc, de Constantinople, prince Albert, et melons ananas à chair verte; des variétés de haricots de qualités supérieures; des patates rouges longues et jaunes longues; des potirons des sortes les plus belles et les meilleures; des choux d'une beauté et de qualités surprenantes: tels étaient les éléments du lot de M. *Tireau*.

Une médaille d'argent a été attribuée à l'exposition maraîchère très-remarquable venue du château de Sourches, appartenant à M. le *duc des Cars*, qui avait exigé de son jardinier, M. *Donnet*, qu'il prît part à ce concours en y envoyant les produits de son industrie et de ses soins intelligents. Une autre médaille d'argent a également été attribuée au lot de magnifiques fruits de table provenant de la même origine et apportés par le même exposant.

MM. *de Frairie*, d'Alençon; *de Richebourg, Foulard, Jauneau*, du Mans; *Simier de la Suze; Lecomte*, de Juillé, ont produit aussi des légumes et des fruits nombreux et remarquables par leurs variétés méritantes et leur belle venue. Diverses médailles ont été attribuées à plusieurs de ces exposants.

C'est maintenant, Messieurs, le moment de vous dire que parmi ces exhibitions si remarquables de fruits et de légumes, celles de deux de nos compatriotes, MM. *Vacher*, de St-Cyr, et *Étienne Méchin*, de Chenonceaux, appelaient particulièrement l'attention et l'admiration des visiteurs et des connaisseurs. — M. *Vacher* avait exposé des céleris-raves, des romaines à feuilles

de laitue, des choux monstrueux, des melons Prescotts à fond noir, des ignames de la Chine, des pêches de Malte, des raisins et des poires des variétés les plus nouvelles et les plus méritantes ; le tout d'une perfection de venue et de fraîcheur indiquant une culture très-entendue et des soins incessants. Le jury a attribué à ces produits de la culture tourangelle une médaille de vermeil hors concours, digne récompense du labeur et des progrès en horticulture de M. *Vacher*.

M. Méchin avait exposé une collection de trente-deux variétés de raisins de table, toutes assez précoces pour avoir parfaitement mûri dès avant cette époque du 1er octobre, et de qualité supérieure, au moins pour le plus grand nombre, à celles cultivées dans la Sarthe, et aussi exposées pour le même concours. Cet habile horticulteur avait également produit des fruits très-beaux et des légumes méritants qui ont fixé l'attention du jury. — Une médaille d'argent a été attribuée à l'exposition de raisins de M. *Méchin* ; des félicitations lui ont été adressées pour ses autres produits.

Nous avons à vous dire ici, Messieurs, que, pour les arbres de pépinières, le jury n'a pas trouvé la culture et la taille qui leur sont appliquées dans la Sarthe exemptes de critiques et de reproches. Les poiriers en pyramide, notamment, qui étaient exposés conservaient les traces de négligences nombreuses de la part des pépiniéristes, sous le rapport des premières tailles et des pincements. — Personnellement je ne pouvais manquer d'être frappé de l'état de ces sujets, habitué que je suis à remarquer ceux que nous avons sous les

yeux dans les établissements de notre localité, et qui sont si bien préparés et conduits par nos habiles pépiniéristes MM. *Proust-Bruslon*, *Chatenay-Durand* et *Leroux-Durand*. Toutefois, le jury a dû attribuer une médaille d'argent à MM. *Malherbe* et *Aubert* pour leurs sujets en greffes d'un an, destinés à être conduits en quenouilles ou pyramides, et qui n'avaient encore été soumis à aucune taille : cette récompense s'appliquait donc exclusivement à la belle venue et à la végétation vigoureuse des dits sujets. Des médailles d'argent ont aussi été attribuées par nous à MM. *Dupuy*, d'Yvré-le-Pôlin, et *Bougard*, du Mans (*ex æquo*), pour leurs arbres fruitiers à hautes tiges.

Il me reste, Messieurs, à vous dire quelques mots sur la partie florale de l'exposition mancelle. A ce sujet, je serai bref, cette exposition ayant été avant tout *une exposition d'utilité*.

Cependant, une nombreuse et jolie collection de fuchsias, des bruyères très-bien cultivées, des roses coupées, des reines-marguerites méritantes, quelques balsamines-camellias bien amenées, se faisaient remarquer à côté des exhibitions de fruits et de légumes. Et le jury a eu à attribuer diverses médailles à MM. *Guibert*, *Bataille* et *Bougard*, du Mans ou des environs, et à M. *Beillard*, d'Alençon, pour les collections de fleurs par eux apportées à l'exposition.

Je ne manquerai pas de vous parler d'un magnifique *Araucaria-imbricata*, exposé par M. *Brossard*, de La Flèche. Cet arbre était remarquable par sa taille, par sa bonne tenue, par la régularité de ses branches verticillées,

par sa végétation vigoureuse. Il a obtenu la médaille de vermeil fondée par les dames patronesses, en faveur de la plus belle plante de l'exposition.

Je vous dirai aussi notre admiration pour un superbe groupe de fougères exotiques, de lycopodes curieux et d'autres plantes de serre-chaude, qui faisait l'ornement le plus saillant et le plus important de l'exposition du Mans. Du centre de ce groupe s'élevaient majestueusement plusieurs tiges du magnifique *Gynerium argenteum*, la plus grande et la plus belle graminée qu'il nous soit donné de cultiver dans nos jardins; tiges sortant d'une touffe très-ample de feuilles linéaires ensiformes, pour atteindre une hauteur de trois à quatre mètres et se terminer par une panicule de vingt à trente centimètres de diamètre, blanche, soyeuse, et plumeuse comme les panaches de la canne à sucre, et de l'effet le plus attrayant et le plus distingué. Ce groupe tout entier provenait des serres et jardins de M. le président *Lefèvre-Dubreuil*, qui a voulu rester en dehors de tout concours et n'accepter aucune attribution de récompense pour une exhibition si capitale.

Enfin, pour terminer ce rapport sur l'exposition du Mans, j'ai à vous parler d'une collection des plus intéressantes produite par le jardin d'essais de la Société d'horticulture de la Sarthe. — Soixante dix-sept variétés de pommes de terre, pas moins, toutes parfaitement distinctes, séparées et étiquetées, formaient cette exhibition et ont appelé la plus sérieuse attention du jury. — Nous avons bien vivement regretté que les prescriptions du programme ne nous permissent pas

d'attribuer une honorable et large récompense au sieur *Pichon*, jardinier de la Société, pour cette précieuse collection de pommes de terre, formée et si bien conduite par lui ; mais au moins nos félicitations ne lui ont-elles pas manqué.

L'horticulture, Messieurs, est en bien grand honneur au Mans et dans toute la Sarthe. De nombreux amateurs appartenant jusqu'aux classes les plus élevées de la société y possèdent et y soignent avec goût et intelligence, par conséquent avec succès, des jardins et des serres dans lesquels on trouve réunies les plantes les plus nouvelles, les plus belles, les plus intéressantes. Aussi, n'ai-je pas quitté cette localité avant d'avoir visité plusieurs de ces édens, et j'en conserverai toujours un bien agréable souvenir; notamment des jardins de MM. *Pellier* frères, de M. *Lefèvre-Dubreuil*, de M. le comte de *Richebourg*. Je regrette encore aujourd'hui que, des obligations impérieuses m'ayant rappelé promptement à mon Rochefuret, il m'ait été impossible de prolonger mon séjour au Mans, pour y visiter bon nombre d'autres jardins qui méritent également l'attention et l'intérêt des amateurs de l'horticulture.

Vous dirai-je maintenant, Messieurs, avec quelle gracieuse bienveillance les délégués près la Société d'horticulture du Mans ont été accueillis par nos collègues de la Sarthe ? J'aurais de trop nombreux et trop longs détails à vous fournir à ce sujet si vous exigiez que je fusse complet. — Permettez-moi donc de me borner à vous apprendre que les démonstrations les plus cordiales, les marques d'estime les plus touchantes

nous ont été prodiguées par MM. les Membres de la Société d'horticulture de la Sarthe ; qu'à la suite d'un banquet qui nous a été offert par eux, un toast très-éloquemment exprimé a été porté par M. le président *Lefèbre du Breuil* en remerciement aux sociétés correspondantes pour avoir bien voulu déléguer quelques-uns de leurs membres à l'effet de venir comme jurés à l'exposition mancelle, et à MM. les Délégués pour les soins consciencieux apportés par eux dans l'accomplissement de leur mission ; toast auquel j'ai eu personnellement à répondre, comme doyen d'âge des délégués, pour remercier nos collégues de la Sarthe du cordial accueil qu'ils nous avaient préparé, pour manifester le désir de voir le goût de l'horticulture s'étendre, se propager, et développer cette affectueuse confraternité entre les horticulteurs, sorte nouvelle de franc-maçonnerie, qui fait que là où nous rencontrons des collégues en horticulture, nous sommes assurés d'avance de trouver chez eux l'accueil le plus sympathique, le plus généreux, le plus empressé.

LESÈBLE.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

Pendant le 4e Trimestre 1856.

Almanach ou Annuaire de l'horticulteur Nantais, pour 1857.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges ; t. IX, 1er cahier de 1855.

Annales des sciences naturelles ; t. V, n° 4.

Agriculteur praticien. Journal des cultivateurs d'abeilles, octobre 1856.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme ; août, septembre, octobre et novembre 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher ; t. X, n° 64.

Bulletin de la Société d'agriculture du département de l'Hérault ; mai, juin, juillet et août 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe ; 1er et 2e trimestre 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère ; septembre et octobre 1856.

Bulletin de la Société d'études de la ville de Draguignan, t. I.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie ; 1856, n° 3.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe ; novembre 1856.

Bulletin de la Société Impériale d'horticulture de la Seine-Inférieure ; année 1856.

Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du département du Rhône ; août et septembre 1856.

La Cinéïde ou la vache reconquise, par l'abbé du Vivier de Strul, poème national héroï-comique.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences ; 4ᵉ trimestre 1856.

Catalogue des brevets d'invention pris pendant l'année 1855.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée ; t. LXXXV.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi de 1844 ; t. XXIII.

Fables, par L. A. Bourguin.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique ; août et septembre 1856.

Journal d'agriculture pratique ; 4ᵉ trimestre de 1856.

Journal de la Société imperiale et centrale d'horticulture ; octobre 1856.

Journal local d'agriculture et d'horticulture; octobre et novembre 1856.

Journal et mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; année 1855.

Le musée agricole, bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont-Oise; 4e trimestre 1856.

Notice historique sur le culte de Saint-Médard, par l'abbé Corblet.

Revue agricole et horticole du Gers; décembre 1856.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure; année 1854.

Revue des deux mondes; 4e trimestre 1856.

Société impériale et centrale d'agriculture. Bulletin des séances; juillet et août 1856.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES EN 1856.

OCTOBRE.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI.				THERMOM.		Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
	Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	Maxima.	Minima.		
1	752,78	14,8	80,0		17,0	6,0	E.	Demi-couvert.
2	53,35	16,6	66,0		19,2	5,9	S. O.	Idem.
3	54,05	17,2	64,0		20,4	10,0	S. O.	Couvert.
4	52,64	21,6	57,0		22,2	12,9	S. O.	Demi-couvert.
5	52,96	22,1	55,0		23,1	13,3	S. O.	Clair.
6	51,21	21,3	58,0		22,3	12,0	S. E.	Idem.
7	52,60	16,8	92,0	1,3	17,3	13.8	S. E.	Pluie.
8	56,08	18,2	76,0	2,3	19,2	11,0	S. O.	Clair.
9	58,16	15,6	89,0		17,6	12,7	E.	Couvert.
10	58,11	13,2	95,0	5,2	13,8	11,0	N. E.	Couvert, pluie.
11	53,42	17,4	70,0	11,2	18,3	13,0	S. O.	Clair.
12	59,83	16,9	69,0	0,4	17,6	13,0	S. O.	Demi-couvert.
13	59,16	17,0	73,0		18,4	8,0	E.	Clair.
14	53.39	14,2	91,0		16,8	9,2	S. O.	Couvert.
15	51,66	14,6	63,0	1,9	16,4	12,2	S. O.	Idem.
16	60,75	14,2	86,0	5,9	15,2	9,8	O.	Idem.
17	63,74	14,2	85,0		16,2	10,0	O.N.O.	Clair.
18	61,93	14.1	76,0		16,3	9,1	N. E.	Idem, q q n.
19	58,54	14,2	75,0		15,0	9,7	N. E.	Idem, q q n.
20	57,83	15,6	71,0		18,3	7.6	N. E.	Idem, q q n.
21	59,73	17,4	72,0		20,0	8,0	N. E.	Clair.
22	63.18	18,2	71,0		20,7	9,0	E.	Couvert, brou.
23	63,50	11,4	83,0		16,6	8,0	E.	Couvert.
24	62,71	10,3	86,0		12,5	6,1	E.	Couv., q q n.
25	62,81	12,0	73,0		14,0	7,6	E.	Clair; q q n.
26	62,87	10,8	74,0		12,8	3,0	E.	Idem,
27	62,25	8,6	92,0		10,0	6,0	E.	Couvert.
28	62,38	8,0	97,0		9,0	3,0	E.	Idem.
29	61,15	6,8	94,0		10,0	4,6	N. E.	Idem.
30	61,19	9,9	89,0		15,1	2,5	E.	Clair.
31	61,46	12,3	83,0	0,5	16,0	4,2	E. N.E.	Idem.

SUITE DES OBSERVAVIONS D'OCTOBRE.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Brouilllard jusqu'à 8 h., b. journ., léger brouil. à 9 h. du s.
2	Rosée abondante, assez belle journée, grand calme au soir.
3	Rosée abondante et froide, belle journée.
4	Rosée abondante et froide, belle journée.
6	Rosée abondante, belle journée.
5	Forte rosée, ciel couvert généralement jusq. 3 à 4 h. ciel clair.
7	Pluie à 6 h. 1/2 et à plu. rep., écl. sans tonn. le m. et le soir.
8	Rosée ab. le m., le ciel se c. à 7 h du m., sol. à m. b. le r. du j.
9	Rosée, pluie légère à midi, belle journée.
10	Br. ép. au m., pl. à 8 h. 1/2 et pr. t. la j., gr. averse à 4 h 1/2.
11	Rosée abon., le ciel se découvre à 9 h., beau le reste du jour.
12	Pl. lég. à 4 h. du m. rosée ab., le ciel reste c., j. 8 h., belle j.
13	Rosée, belle journée.
14	Rosée abondante, pluie légère à 4 h. du soir.
15	Rosée abond., pluie lég. à plus. rep., vent as. fo. à 9 h. du s.
16	Rosée abond., pluie à plu. rep. d. la j., calme le soir à 9 h.
17	Rosée abondante, assez belle journée, très-calme le soir.
18	Rosée abondante, belle journée, très-calme le soir.
19	Rosée lég. et très-fr., vent léger et froid t. le j., assez belle j.
20	Rosée abond. et froide, belle j., qq. nuages à l'ouest à 4 h.
21	Rosée très-froide, belle journ., vent assez fort le soir à 9 h.
22	Rosée ab., très-belle j., ciel clair tout le jour s. aucun nuage.
23	Br. jusq. 1 h. du s., beau ens. t. le j., br. à 6 h. du s. et la n.
24	Léger brouillard, assez belle journée.
25	Vent fr., belle j., temps favorable pour l'ensemen. des blés.
26	Rosée t-froide, belle j., le ciel se couvre de cirrus de 3 à 4 h.
27	Rosée ab. et froide, le ciel se déc. à 5 h., brouil. à 9 h. du s.
28	Br. jusq. midi, v. lég. et f., le ciel se déc. de 3 à 4 h. l. br. à 9 h.
29	Br. lég., v. lé. et fr. t. le j., le ci. se déc. de 2 à 5 h., b. à 9 h.
30	Br. t.-ép. jusq. 11 h., le ciel se dé., be. t. le s., calme à 9 h.
31	Rosée abond., belle jour., le ciel se couvre à 5 h. du soir.

NOVEMBRE.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1	764,65	13,4	79,0	mm	16,1	6,0	N. E.	Clair.
2	63,44	1 8	93,0		4,2	0,0	N. E.	Couvert.
3	61,23	3,2	86,0		4,8	0,1	E.	Clair.
4	61,53	1,0	82,0		1,6	-3,0	N. E.	Couvert.
5	62,65	0,8	85,0		3,5	-1,0	N. E.	Idem.
6	62,25	4,0	70,0		6,8	-1,5	N. E.	Clair.
7	65,72	4,8	49,0		6,7	-2,5	N. E.	Idem.
8	63,88	10,0	76,0		10,9	2,5	N. E.	Demi-couvert.
9	52,62	9,4	81,0		11,0	5,2	N. O.	Couvert.
10	45,83	8,4	86,0	1,3	8,6	3,2	S. O.	Couvert; pluie.
11	42,89	4,8	83,0	6,2	7,0	2,0	S. O.	Couvert.
12	47,58	5,8	84,0	0,6	7,1	0,0	N. O.	Idem.
13	55,78	6,3	62,0		8,0	3,0	N. O.	Clair.
14	53,74	8,6	94,0	1,0	9,3	2,1	O.	Couv., q q écl.
15	59,87	5.5	69,0		6,4	-1,0	O.	Couvert
16	60,26	8,0	89,0	0,5	8,5	4,1	N. O.	Idem.
17	61,58	4,0	93,0		5,6	-1,0	E.	Idem.
18	58,87	6,4	97,0		7,5	2,9	N. O.	Idem.
19	60,87	8.2	89,0	0,5	8,9	1,8	O.	Idem.
20	58,97	9,0	94,0	2,0	10,4	4,7	O.	Idem.
21	60,86	9,6	69,0	0,4	10,5	8,3	N. E.	Demi-couvert.
22	64,54	5,6	96,0		7,3	1,8	N. E.	Couvert.
23	62,39	10,4	89,0		11,1	6,8	O.	Idem.
24	58,13	10,1	79,0		10,9	8,0	S. O.	Idem.
25	56,38	9,3	61,0	0,4	10,0	8,0	N. O.	Idem.
26	51,18	10,4	86,0		11,5	5,0	S. O.	Idem.
27	50,79	9,1	89,0		11,0	6,4	O.	Idem.
28	50,81	9,3	87,0		10,0	3,9	S. O.	Idem.
29	48,81	4,8	83,0	5,4	5,8	3,2	N. E.	Idem.
30	49,65	2,2	85,0	0,2	2,8	-1,1	N.N.O.	Idem.
31								

SUITE DES OBSERVATIONS DE NOVEMBRE.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Léger brouillard, belle journée.
2	Léger brouillard, le ciel est couvert tout le jour.
3	Rosée légère et froide, le ciel se découvre à midi, beau le s.
4	Gelée, glace, givre tr.-épais, brouil. tout le j., dég. sur le s.
5	Le matin, gelée blan., vent très-froid tout le j., assez beau.
6	Gelée, glace, vent très-froid tout le jour, assez belle journ.
7	Même observation que la veille.
8	Ciel couvert, calme, belle journée.
9	Pluie lég. dans la n., vent assez fort le m., calme tout le soir.
10	Pluie lég. dans la n., pluie de midi à 1 h. et de 3 à 6 h. du s.
11	Le matin, calme, assez belle journée.
12	Gelée blanche, pluie de 11 heure à midi.
13	Vent très-froid le matin, assez belle journée.
14	Rosée, pluie lég. à plusieurs repr. d. le j., beau à 9 h. du s.
15	Gelée blanche, assez belle journée.
16	Rosée, pl. l. de 10 h. du m. à m., br. lég. le r. de la j., c. au s.
17	Gelée blan., léger brouil. toute la j., brouil. plus fort au s.
18	Rosée ab., lég. brouil. jusqu'à midi, brouil. tr-épais d. la s.
19	Rosée, brouil. jusq midi, pl. de 11 h. 1[2 à 4 h., pl. de 6 à 9 h.
20	Pluie lég. jusq. 10 h. du m., lég. brouil. d'une partie du j.
21	Le ciel se découvre à 10 h., assez belle journée.
22	Léger brouillard, la pluie menace tout le jour.
23	Calme le matin, la pluie menace tout le jour.
24	Même observation que la veille, pluie à 9 h. du soir.
25	Le ciel se découvre à 10 h., assez belle journée.
26	La pluie menace au m., pluie lég. de 8 à 10 h., v. fort sur le s.
27	Léger brouillard, le ciel se découvre à 1 h., beau le soir.
28	La pluie menace, pluie légère de 3 à 5 h. du s. et de 6 à 7 h.
29	Pluie dans la nuit, vent très-froid tout le jour, assez beau.
30	Gelée, glace, neige jusqu'à 10 h., assez beau le s., vent fr.
31	

DÉCEMBRE.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Maxima.	Minima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1	75,87	2,7	72,0		3,8	-1,5	N. O.	Clair.
2	56,27	3,4	69,0		3,9	0,9	N. O.	Idem.
3	52,38	3,0	93,0	4,4	9,0	-1,0	S. E.	Couvert.
4	59,55	2,4	93,0	0,4	2,6	2,4	S. E.	Idem.
5	52,82	10,3	92,0	4,3	11,3	0,5	S.	Idem.
6	55,43	13,4	95,0		14,3	9,5	S. O.	Idem.
7	55,03	12,5	70,0		14,8	10,4	S. O.	Demi-couvert
8	50,83	14,3	67,0		15,3	10,5	S. O.	Couvert.
9	47,22	14,5	63,0		16,0	8,0	S. O.	Idem.
10	45,48	14,4	67,0		15,3	11,4	S. O.	Couv., lar. écl.
11	50,17	11,4	83,0	2,0	12,2	6,0	S. O.	Couv., qq. écl.
12	46,40	12,0	85,0	2,1	12,2	7,8	S. O.	Couvert.
13	38,49	10,6	76,0	10,5	11,8	6,7	S. O.	Idem, qq. écl.
14	44,01	8,8	86,0		9,1	5,4	N. O.	Couvert.
15	60,65	7,8	69,0		8,2	4,0	N. O.	Demi-couvert.
16	67,35	4,3	80,0		4,8	0,4	N. E.	Idem.
17	65,65	1,8	67,0		2,9	-2,1	N. E.	Clair.
18	56,64	1,6	100,0	4 4	2,6	-2,2	E.	Couvert.
19	62,70	4,6	93,0	1,0	6,3	2,0	N. E.	Idem.
20	68,66	5,2	81,0		6,5	0,9	N. E.	Clair.
21	68,48	3,4	86,0		3,6	1,2	N. E.	Couvert.
22	62,16	-0,4	100,0		1,0	-0,6	N. O.	Idem.
23	56,37	5,6	96,0		6,7	-0,2	S. O.	Idem.
24	44,47	7,1	100,0	8,9	8,0	5,1	S. O.	Nimbus, pluie.
25	29,97	4,8	80,0	3,2	5,5	1,9	S. O.	Couv., larg. éc.
26	29,51	2,1	89,0	1,0	3,8	0,5	S. O.	Couv., qq. écl.
27	40,62	1,3	93,0		2,8	-1,9	N. O.	Idem, idem.
28	41,22	0,9	92,0		1,6	-1,5	N.	Idem.
29	60,46	1,2	78,0		2,9	-3,8	N. O.	Clair.
30	65,20	4,2	87,0		6,3	-0,8	O.	Demi-couvert.
31	65,67	6,1	84,0		6,7	3,0	O.	Couvert.

SUITE DES OBSERVATIONS DE DÉCEMBRE.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Gelée bl., glace, le ciel se couvre à 5 h. du s., assez belle jour.
2	Gelée bl. tr.-lég., la pluie menace au mat., assez belle journ
3	Gel. bl., glace, pl. tr.-fr. t. le j., dir. de nua. opp. à celle du v.
4	Vent très-froid tout le jour, pluie dans la nuit précédente.
5	La pl. men. au m., assez beau le s., sans sol., pl. d. la n. pré.
6	Belle journée sans soleil.
7	Très-doux, le soleil paraît jusqu'à 3 h., belle journée.
8	Rosée, vent assez fort tout le jour, assez belle journée.
9	Vent t.-fort d. la n. et jusq. 9 h. du m., pl. lég., as. be. le s.
10	Gr. vent le m., la pl. men. le s., gr. v., pl., orage à 11 h. du s.
11	Rosée, calme le m., ve. fo. le s., pl. lég. ens de 8 à 9 h. du s.
12	La pl. men. au m., pl. de 3 à 5 h. du s., for. averse à 7 h. du s.
13	Grand vent dans la nuit, pluie tout le jour.
14	Rosée froide et abondante, assez beau, calme le soir.
15	Rosée froide et abondante, assez beau le soir, très-calme.
16	Gelée blanche, belle journée.
17	Gelée blanche, glace, belle journée.
18	Forte gelée bl. avec glace, pluie de 11 h. du m. à 5 h. du s.
19	La pluie men. au m., pluie lég. à plusieurs repr. du jour.
20	Gelée blanche très-légère, beau tout le jour.
21	La pluie men. le m., temps couvert et vent froid tout le j.
22	Vent léger et froid tout le jour, gelée blanche.
23	Même observation que la veille, gelée blanche.
24	Pl. d. la n. avec gr. v., pl. lég. t. le j., coup de temp. à 3 h. du s.
25	Pluie mêlée de neige dans la nuit, variable tout le jour.
26	La pluie men. au m., quelques flocons de neige, var. le s.
27	Neige d. la n., gelée, glace au m., neige d. le j. (haut. 0m02).
28	Neige d. la n., vent froid tout le jour (haut. de la n. 0m08).
29	Forte gel., glace, neige légère avec pluie à plusieurs repr
30	Glace au m., dégel dans le j., le ciel se couvre à 3 h. du s.
31	La pluie menace tout le jour.

RÉSUMÉ DE CHAQUE MOIS.

MOIS.	BAROMÈTRE. Moyennes.	BAROMÈTRE. Maxima.	BAROMÈTRE. Minima.	THERMOM. Moyennes.	THERMOM. Maxima.	THERMOM. Minima.	HYGROM. Moyennes.	HYGROM. Maxima.	HYGROM. Minima.
Octobre.	758,24	763,74	751,21	12,7	23,1	2,5	77,6	95,0	55,0
Novem .	757,13	765,72	742,89	5,3	16,1	-3,0	82,0	97,0	49,0
Décem .	753,40	768,66	729,51	4,8	16,0	-3,8	83,7	100,0	63,0

MOIS.	VENTS DOMINANTS. Nombre de jours. N.-E.	E.	E.N.-E.	S.-E.	S.S.-E.	S.	S.-O.	O.S.-O.	O.	N.-O.	N.N.-O.	JOURS AVEC : Brouillard.	Pluie.	Rosée.	Neige.	Gelée.	Gelée bl.	Tonnerre.	Pluie tombée dans chaque mois.
																			mm
Octobre.	6	11	1	2	»	»	9	»	1	1	»	8	7	22	»	»	»	»	28,7
Novem .	10	1	»	»	»	»	5	»	6	6	1	10	10	5	1	3	5	1	18,1
Décem .	5	1	»	2	»	1	12	»	2	7	»	»	13	»	5	6	9	1	42,2

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

A

C

E

H

L

O

P

R

S

T

Tours, Imp. Ladevèze.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département d'Indre-et-Loire.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

TOME XXXVII. — ANNÉE 1857.



TOURS

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE.

1857.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

du département d'Indre-et-Loire.

Bureau.

MM.

Delaville-Leroulx (✻), *président.*

D'Outremont (le comte) (C. ✻), général de brigade, *président honoraire.*

Sourdeval (de ✻), juge au tribunal civil, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien président de la société d'Archéologie de Touraine, vice-président.

Odart (le comte ✻), *vice-président honoraire.*

Miton, membre de plusieurs sociétés savantes, *secrétaire-perpétuel.*

Alluome, membre de la Société de médecine, *secrétaire-adjoint.*

Nicolle, propriétaire à Vouvray, *trésorier.*

Membres honoraires.

M. Podevin (✻), Préfet d'Indre-et-Loire.

Monseigneur Morlot (✻), cardinal-archevêque de Tours, sénateur.

MM.

Giraudeau, ancien maire de Tours.

Walwein (✻), ancien maire de Tours.

Gouin (Henri), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

Trochu (O. ✻), propriétaire à Belle-Isle-en-Mer.
Pasquier (le duc,) (G. C. ✻), ancien grand chancelier, à Paris.
Derouet-Picaut (✻), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
Diard, naturaliste, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.
De Pambour (✻), de l'Académie royale des sciences de Berlin.
Gouin (Alexandre) (✻), ancien ministre du commerce, à Paris.
De Gasparin (O. ✻), de l'Institut, à Paris.
Aubry de la Borde, propriétaire, à Loches.
Bretonneau (O. ✻), docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, à Tours.
Moreau de Jonnès (O. ✻), membre de l'Institut.
Saussaye (de la) (✻), membre de l'Institut.
Vauvilliers (C. ✻), colonel du génie en retraite, à Angers.

Membres titulaires.

MM.

Alibert, propriétaire à la Richardière, près Cormery.
Aschermann, propriétaire, à Joué.
Aubigny (d'), propriétaire, au Coudray, près Neuvy-le-Roi.
Auvray (Louis), à Tours.
Baillou (Besnard), propriétaire, à Tours.
Barbançois (de), propriétaire, à Tours.
Beaumont (le comte Alfred de) (✻), au château de la Motte-Sonzay.
Bellisle-Viot, propriétaire, à Tours.
Beraudière (vicomte de la), à Tours.
Besnard du Chateau, propriétaire, à Ligueil.
Bidault (Ernest), propriétaire, à Tours.
Blanchet, médecin, à Tours.
Bodin, ancien professeur de rhétorique, à Saint-Paterne.
Boilleau, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.
Bonnébault, maire de Joué, administrateur de l'hospice général, président de la Commission du jardin botanique, propriétaire, à Tours.

Bordes, propriétaire, maire de Vouvray.

Borgnet, ancien proviseur, professeur de mathématiques au Lycée impérial, à Tours.

Boulard, avocat, à Richelieu.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Boutard (Charles), propriétaire, maire de St-Cyr-sur-Loire.

Boutron, propriétaire, à Château-la-Vallière.

Brame, docteur-médecin, professeur de chimie à l'École préparatoire de médecine, à Tours.

Breton, propriétaire-agriculteur, à Genillé.

Bronville, professeur au Lycée impérial, à Tours.

Bruslon (Evariste), ancien maire de Saint-Christophe, à Tours.

Cartier-Gaillard, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

Carré, maire, à Semblançay.

Catois (✱), propriétaire, membre du Conseil général, aux Rochettes, commune de Sainte-Radégonde.

Chabrefy (de), propriétaire, au château de Valmer, près Noizay.

Chaleil, propriétaire, à Sonzay.

Champchevrier (de), propriétaire, à Tours.

Champoiseau (Noël) (✱), membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.

Charcellay, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, à Tours.

Charlot, propriétaire, à Tours.

Charpentier, propriétaire, à Sorigny.

Chevalier (l'abbé Casimir), à Lussault.

Chevreau, professeur au petit séminaire de Tours.

Chicoyne, docteur-médecin, à la Chapelle-sur-Loire.

Conty, propriétaire, à Lahaye-Descartes.

Coulon, docteur-médecin, à Saint-Martin-le-Beau.

Croy-d'Argenson (Raoul de), membre de plusieurs sociétés savantes, au château de la Guerche.

D'Aumont (baron Charles), propriétaire.

David-Bacot, propriétaire, au château du Puy.

Dehen, secrétaire de l'inspection académique, à Tours.
Delaunay, ancien conservateur du muséum d'histoire naturelle, à Tours.
Deplais (Charles), propriétaire, à Chambourg.
Derouet-Bruley (O. ✱), chef de bataillon du génie, en retraite, à Meslay.
Derouet (Frédéric) fils, membre du Conseil général, à Parçay-Meslay.
Derouet (Jules) fils, juge au tribunal civil, à Tours.
Desabes, ancien député, à Azay-le-Rideau.
Des Francs, président du tribunal civil, à Tours.
Duchemin, propriétaire, à Tours.
Duplessis, propriétaire, à Chargé, ancien président de la société d'agriculture de Loir-et-Cher.
Du Chateau (le baron) (✱), capitaine de cavalerie, en retraite, à Tours.
Este (baron d'), au château de la Gagnerie.
Flavigny (le comte de) (✱), député d'Indre-et-Loire, au Mortier, près Monnaie.
Fontaine (de la), propriétaire, à la Gitonnière.
Fournigault (l'abbé), curé de Chambray.
Gatian de Clérambault (Alfred), propriétaire, aux Hérissaudières.
Gatian de Clérambault (Philibert), doct[r] en droit, juge, à Tours.
Gaulier de la Celle, propriétaire, à la Celle-Guenand.
Gaultier de la ferrière, propriétaire, à Ligueil.
Gendron, docteur-médecin, à Chateaurenault.
Giraudet, docteur-médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.
Grados, propriétaire, à Château-la-Vallière.
Guérin, docteur-médecin, à Manthelan.
Guimard, propriétaire, à Villiers, près Montrésor.
Hainguerlot, ancien membre du conseil général, à Villandry.
Hay de Slade, propriétaire, maire de St-Antoine-du-Rocher.
Herbe (le marquis de), au château de Pierrefite.

Holcroft, propriétaire, à Tours.
Houssard fils, propriétaire, membre du Conseil général, maire de Chanceaux.
Hulin-Pelgé, propriétaire, à Tours.
Jeuffrain (André), propriétaire, à Tours.
Jonette, professeur au Lycée impérial, à Tours.
Ladevèze (✱), imprimeur, à Tours.
Lambron de Lignim, membre de plusieurs sociétés savantes, au château du Morier, près Tours.
Lavalette (de), maire de Neuillé-Pont-Pierre.
Leclerc (Frédéric), professeur à l'école de médecine, à Tours.
Lemaitre-Pays, propriétaire, à B'éré.
Lemoine, percepteur, à l'Ile-Bouchard.
Lesêble (✱), ancien vice-président du Cercle central d'horticulture de Paris, à Ballan.
Lesêble (Oscar), propriétaire, à Ballan.
Lesieur, propriétaire, à la Bouardière, commune de Chemillé-sur-Indrois.
Lesourd-Léturgeon, négociant, à Tours.
Lespinay (le baron de) (C. ✱), général de brigade, à Ste-Radégonde.
Lobin (Léopold), peintre d'histoire, à Tours.
Lucas, négociant, à Marmoutier.
Luce de Trémont (Octave), propriétaire, à Tours.
Luzarche, ancien maire de Tours, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tours.
Mahoudeau, propriétaire, à Saint-Épain.
Marquis, propriétaire, à Bourgueil.
Margueron, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine, directeur du jardin botanique, à Tours.
Mauclair, propriétaire, à Cinq-Mars.
Maurice du Plessis, propriétaire, à Saint-Antoine-du-Rocher.
Mège (le dr), propriétaire, à Saint-Cyr-sur-Loire.
Menou (comte Léon de), propriétaire, à Bossay, près Ligueil.
Menard (l'abbé), à Tours.

Minangoin, directeur de l'agriculture, à la colonie de Mettray.
Morin, maire de Villedômer.
Mourruau, fils, propriétaire, à Tours.
Nau, propriétaire, à Neuillé-Pont-Pierre.
Nonneville (de), propriétaire, à Tours.
Nourrisson, fils, fondeur en fonte, à Portillon.
Ornano (le comte Rodolphe d') (✱), chambellan de l'Empereur.
Palustre, fils, maire de Saint-Symphorien-extrà, à Tours.
Pavy de Charentais, propre, à Girardet, commune d'Épeigné.
Pasquier (Anatole), à Tours.
Pays, propriétaire, à Marray.
Pillet, ancien professeur, à Tours.
Ray-Boutard, propriétaire, à Joué.
Ressy, propriétaire, à Tours.
Richemont (le baron Paul de ✱), député, administrateur du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.
Roche-Aymon (de la) (C. ✱), chevalier de plusieurs ordres, ancien colonel, chef d'état-major de la division de cavalerie de la garde royale, à Chenonceaux.
Rolland, propriétaire, à Montbazon.
Rollet, propriétaire, à la Richardière.
Roncière (Clément de la), à Beauvais, Azay-sur-Cher.
Rouillé-Courbe, ancien négociant, à Tours.
Roze-Leroux, négociant, à Tours.
Sain (Charles de), ancien conseiller de préfecture, à Tours.
Saint-Denys (le marquis Amédée de ✱), propriétaire, à Tours.
Semoiseau, propriétaire, à Saint-Symphorien.
Sarcé (Hippolyte de), propriétaire, à Notre-Dame-d'Oé.
Soloman (Eugène), docteur en droit, avoué, à Tours.
Sorin, professeur au petit séminaire de Tours.
Tampé, propriétaire, à la Brosse.
Tassin, pharmacien de l'hospice, à Tours.
Taste (de) professeur agrégé de physique et de Chimie, au lycée impérial, à Tours.
Thirat de Saint-Aignan (le baron) (✱), intendant militaire en retraite, à Tours.

TONNELLÉ (✻), ancien directeur de l'École préparatoire de médecine, à Tours.

VACHER (Jules), maire d'Épeigné-sur-Dême.

VÉNEAU DE LA FOUCHARDIÈRE, membre du Conseil général, maire de Ligueil.

VIEL, pharmacien, à Tours.

VILDÉ (de), ancien maire de Saint-Symphorien-extrà, à Tours.

VILHARMOIS (de la) (✻), au château de Montgoger.

VILLENEUVE (Septime de), au château de la Carte.

VILLIERS DU TERRAGE (le vicomte de), ancien pair de France, à Tours.

VIOT (Edmond), propriétaire, à Tours.

VIOT (Léon), propriétaire, à Joué.

Membres correspondants.

MM.

AARON, chirurgien-major au 37e régiment de ligne.

AUBOYET, médecin-vétérinaire en premier, au 4e chasseurs.

BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal de Lyon.

BOUILLIET, littérateur, à Clermont-Ferrand.

BRANDEITZ, docteur en médecine, à Londres.

CASTEL, secrétaire général de la Société académique de Bayeux.

CAUMONT (de) (✻), membre correspondant de l'Institut, à Caen.

EGRON, littérateur, à Paris.

FOUCQUET, agronome, à Alger.

GODDE DE LIANCOURT, à Paris.

GROLLIER, homme de lettres, à Paris.

GUILLORY, président de la Société industrielle d'Angers.

HEDDE (✻), délégué du commerce à l'ambassade de Chine, en 1845, à Saint-Étienne.

HUGELMANN (Gabriel), littérateur, à Paris.

JACQUEMIN (Maxime) (✻), génral de brigade, à Tours.

JOURDIER, homme de lettres, à Paris.

KUNZLY, docteur-médecin.

LEGEAY, ancien professeur de belles-lettres, à Lyon.

Leroy (André), horticulteur, à Angers.
Lemolt-Phalary, conseiller à la Cour d'appel, à Orléans.
Lourmans, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
Mackensie (sir Georges), en Écosse.
Mauduit, ancien professeur de mathématiques au Lycée de Tours.
Méril (du), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caën.
Moléon (de), directeur du Recueil industriel et agricole, à Paris.
Montville (de), à Montville, près Rouen.
Pichat, professeur à l'Institut agronomique de Grignon.
Peyret-Lallier (✱), ancien député et maire de Saint-Étienne, ancien président de la Société Industrielle de Saint-Étienne, à Sainte-Foy, près Lyon.
Riquet (✱), médecin-vétérinaire, membre du comité d'hygiène au ministère de la guerre.
Roosmalen (de), président de la Société racinienne, à Paris.
Roussette, docteur-médecin et littérateur, à Lyon.
Saint-Marc-Corneille, littérateur, à Paris.
Salmon (André), ancien pensionnaire de l'École des Chartes, à Paris.
Sandras, ancien recteur de l'académie d'Indre-et-Loire.
Scudo, littérateur, à Paris.
Tessier (Jules), docteur-médecin, à Nîmes.
Vapereau, ancien professeur de philosophie, à Paris.
Viollet (Alphonse), littérateur, à Paris.
Viollet, ingénieur civil, à Paris.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 1er Trimestre 1857.

Séance du samedi 10 *janvier* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. de Sourdeval, le général d'Outremont, le comte Odart, Rouillé-Courbe, Nicolle, Dehen, Bronville, Charlot, Borgnet, Lambron de Lignim, Hulin, Aschermann, Oscar Lesèble, Blanchet, Mahoudeau, Pasquier, Bruslon, Derouet, Luzarche, Bonnébault, Breton, Chicoyne, Ressy, Charcellay, Lesèble père et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné communication de la liste des livres reçus depuis le 12 décembre 1856.

M. le président annonce que la réunion a pour objet principal, ainsi que les lettres de convocation l'ont

annoncé, le renouvellement d'une partie des membres de la commission administrative, et la nomination du comité de rédaction.

Il fait observer que, par suite de la retraite du général d'Outremont, le président et le vice-président ayant été nommés au mois de juillet, l'assemblée, conformément aux statuts et aux précédents de la Société, est appelée à procéder seulement à la nomination du secrétaire adjoint et du trésorier. Ces anciens dignitaires sont maintenus dans leurs fonctions.

On procède ensuite au renouvellement du comité de rédaction.

MM. Lambron de Lignim, Borgnet, Luzarche, Oscar Lesèble, Dehen et Ladevèze, obtiennent la majorité des suffrages, et acceptent avec reconnaissance les fonctions auxquelles ils sont appelés par leurs collègues.

L'honorable M. Lesèble, en sa qualité de président de la commission d'horticulture, rend compte de l'exposition qui a eu lieu au mois de mai dernier et qui a jeté un si vif éclat sur notre concours régional Il donne lecture de la lettre qui lui a été adressée à ce sujet par le général d'Outremont, notre ancien président, et de la réponse qu'il s'est empressé de faire en son nom et en celui de la commission tout entière.

Le compte des recettes et des dépenses présenté à la suite de cet exposé, a été soldé de la manière suivante:

	fr.	c.
Recettes.	5,149	50
Dépenses.	5,068	55
Différence.	80	95

Conformément aux conclusions de M. Lesèble, la Société adopte le rapport qui lui est présenté ; elle prie l'honorable président de recevoir ses remerciements et décide, sur la proposition de M Blanchet, que ce rapport sera inséré dans les annales de la Société.

Dans une lettre, où il fait preuve de connaissances pratiques, M. d'Aubigny pense que le moyen le plus efficace, pour arrêter la dégénérescence de la pomme de terre et en prévenir la maladie, serait de faire venir des graines d'Amérique ; celles qui sont recueillies en France, n'ayant pas donné les résultats sur lesquels on avait compté. Dans son opinion, il serait nécessaire, en certains cas, d'employer un moyen semblable pour les tubercules mêmes, et d'adresser une demande dans ce sens à Son Excellence le ministre de l'Agriculture. Plusieurs membres appuient cette observation et proposent de comprendre la pomme de terre Chardon dans la demande qui sera faite.

M. Lesèble offre des tubercules d'igname de la Chine aux membres de la Société qui voudraient se livrer à des essais sur la culture de cette plante qui, comme on sait, peut remplacer le pain, et se cultive comme la pomme de terre. Cette proposition est acceptée, et M. le président remercie l'honorable membre de cette offre généreuse.

M. Salmon informe la Société que son séjour prolongé dans la capitale ne lui permettant pas d'assister régulièrement aux séances de la Société, il se voit forcé de donner sa démission de membre titulaire. L'assemblée exprime le regret de voir s'éloigner de son sein un

des membres les plus distingués par ses travaux sur l'histoire de Touraine, et lui décerne à l'unanimité le titre de membre correspondant.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, relative au concours régional qui doit avoir lieu au Mans, le 18 mai prochain, et annonce que diverses industries étrangères à la région seront admises à concourir. M. Bonnébault fait connaître le programme de cette solennité agricole, à laquelle la ville du Mans désire donner la plus grande pompe. Sur la proposition qui en est faite, une commission est nommée afin d'étudier la question et d'être en état de donner aux exposants de notre département tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin. Elle se compose de MM. Luzarche, Bruslon, et Oscar Lesèble.

M. Rouillé, rapporteur de la commission chargée d'arrêter le règlement du concours ouvert par la Société pour l'arrondissement de Tours, donne communication de son travail, qui est adopté à l'unanimité. L'impression de ce règlement est votée, dans le but d'être adressé à MM. les maires.

M. Ressy lit le compte-rendu de la section d'agriculture et M. du Château, celui de la section des sciences, arts et belles-lettres. M. Borgnet demande que la lecture de ces comptes rendus ne soit faite à l'avenir, en séance générale, qu'après avoir été approuvés par les sections. Cette proposition est appuyée par M. Dehen et adoptée à l'unanimité.

M. Hulin-Pelgé présente plusieurs produits d'une beauté remarquable, recueillis, pour la plupart, dans

les terrains qui ont été inondés. L'attention est particulièrement appelée sur de magnifiques rutabagas, des navets de Suède, des raves limousines, des choux-raves de la plus belle venue. Un choux de Siam était hors ligne par ses proportions. Cette plante, dont les feuilles sont très-abondantes, fournit une excellente nourriture pour les bestiaux, et sa graine produit un huile fort estimée. Des pommes de terres Chardon, recueillies sur les hauteurs de St-Symphorien, ont donné en moyenne dix-neuf tubercules par pied, exempts presque tous de carie.

M. Luzarche, au nom de M. Boulard, de Richelieu, donne lecture de la traduction en vers de la XIV[e] et de la XVI[e] ode d'Horace. M. Dehen lit une pièce de circonstance intitulée *Le Roi de la Fève*. — Ces divers morceaux sont renvoyées au comité de rédaction.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance du samedi 14 *février* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. de Sourdeval, vice-président, le général comte d'Outremont, le comte Odart, Lambron de Lignim, Luzarche, Derouet-Bruley, Palustre, Pavy, du Château, Borguet, l'abbé Fournigault, Boulard, Nicolle, Rouillé-Courbe, Tassin, l'abbé Chevalier, Charlot,

Bruslon, Aschermann, Charpentier, Bonnébault, Dehen, Rolland, Minangoin, Hulin-Pelgé et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Liste des livres reçus depuis le 10 janvier.

M. de Sourdeval, vice-président, donne lecture d'une lettre de M. le préfet, d'après laquelle M. le ministre de l'agriculture et du commerce met à la disposition de la Société une certaine quantité de riz sec du nord de la Chine, pour être distribué aux membres qui seraient dans l'intention de se livrer à quelques essais pour la culture de cette plante. On sait que le riz nourrit aujourd'hui les deux tiers du globe.

L'assemblée décide que la distribution en sera faite au jardinier en chef du Jardin botanique, à la colonie de Mettray, au directeur de la ferme des Hubaudières, à M. Pavy et aux membres qui en feront la demande.

M. le préfet, avec une bienveillance toute particulière, s'engage à faire venir ces graines par les moyens dont son administration peut disposer.

M. Lambron de Lignim, qui a enrichi notre bibliothéque d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire de Touraine, fait hommage d'une notice sur Girard d'Athée. Cet opuscule est la réhabilitation du caractère d'un de nos preux, dont le seul tort, selon l'auteur, est d'être resté fidèle à Jean-sans-terre, son seigneur, en sa qualité de comte de Touraine, et d'avoir défendu la cause du parti vaincu. L'honorable M. de Lignim, dé-

truit entièrement les insinuations qu'avait accumulées, contre ce chevalier, Philippe-le-Breton, dans le poème qu'il a publié à la gloire de Philippe-Auguste.

M. le président remercie M. Lambron de l'hommage qu'il a bien voulu faire à la Société, et l'engage à continuer des travaux qui intéressent, à un haut degré, l'histoire de la Touraine.

M. le général d'Outremont remet à la compagnie trois brochures qui lui ont été adressées directement par M. Dominico Bacci, professeur de philosophie à la Mirandole, duché de Modène, et membre de plusieurs sociétés savantes.

Ces brochures ont pour titre :

1° *Pensées sur la nature et sur l'emploi de l'idéal, relativement aux lettres et aux beaux-arts*, à son ami Gaétano Atti de Cento, professeur d'éloquence latine et italienne;

2° *Lettre* du même *sur la raison et sur l'esprit*, à son ami Flaminio Lolli, professeur d'histoire et de philologie latine et italienne, aux îles Ioniennes;

3° *Des Offices de Cicéron*, leçons servant d'introduction au cours de morale publié en janvier 1855, par François Bouillier, professeur de philosophie à Lyon, etc., traduit du français (en italien) par Dominico Bacci, etc., avec des notes.

Les deux premiers ouvrages, sur l'idéal dans son application à la littérature et aux beaux-arts et sur l'exercice de la raison et de l'esprit, agissant simultanément sur le même sujet, présentent des aperçus d'une extrême

délicatesse, et leur nature esthétique et abstraite est choisie et développée avec beaucoup d'intelligence par l'auteur.

Le troisième ouvrage est une traduction du discours de M. Bouillier, sur les *Offices* de Cicéron.

M. le professeur Bacci sollicite l'honneur d'être admis en qualité de membre correspondant de la Société. Il est présenté par MM. d'Outremont et Miton. L'assemblée décide que, conformément à ses statuts, l'élection sera soumise au scrutin à la prochaine réunion.

Le secrétaire de la Section d'agriculture rend compte des travaux de la dernière séance.

« La Section décide que dorénavant le secrétaire « donnera lecture du plumitif à la fin de chaque « séance, afin qu'il soit approuvé, et qu'ainsi le « compte-rendu puisse être communiqué à la séance « générale suivante. Les questions agricoles, étant géné- « ralement des questions d'actualité, il est de la pre- « mière importance que les délibérations qui les con- « cernent soient connues le plus promptement pos- « sible, un retard d'un mois leur ôtant tout ce « qu'elles ont d'intéressant.

« Il est donné lecture par le secrétaire d'une lettre « adressée par M. le président de la Société au mi- « nistre de l'agriculture, pour lui demander la sub- « vention qu'il accorde chaque année. En raison des « charges nouvelles résultant pour la Société de l'or- « ganisation du comice de l'arrondissement de Tours,

« M. le président demande que la subvention de
« 12,000 fr. soit portée à 18,000 fr.

« M. Rouillé-Courbe communique un projet de pro-
« gramme pour le concours de l'arrondissement de
« Tours, qui doit avoir lieu cette année à Bléré.
« M. Bonnébault présente également à l'examen de la
« Section le programme des prix à décerner par la
« Société en 1857, pour tout le département. Ces
« deux documents, seront soumis à l'approbation de
« la Société, à la prochaine séance générale. »

La lecture du compte-rendu de la Section des sciences, arts et belles-lettres, est renvoyé à la prochaine séance, à la suite de quelques rectifications demandées par M. Borgnet.

M. l'abbé Chevalier rend compte des travaux de la carte géologique et agronomique du département, qui lui ont été confiés en collaboration de M. Charlot. Après un exposé du plan, qui a été approuvé par la Société en 1849, le rapporteur passe à l'application qui en a été faite, et présente comme exemple les cantons de Langeais et de Bourgueil, dont il fait connaître les variétés du sol et les divers produits. Il ajoute qu'en présence de l'étendue de l'entreprise et des difficultés qu'elle offrait dans ses détails, la Commission s'est trouvée dans la nécessité de se renfermer dans la partie du département qui se trouve au nord de la Loire. Il résume ensuite l'ensemble des documents recueillis par la Commission, et termine en déposant sur le bureau son manuscrit et la note

des dépenses qui ont été faites. — Cette note se balance de la manière suivante :

Recette,	500 fr. »
Dépense,	545 fr. 10 c.
Différence,	45 fr. 10 c.

L'Assemblée en prononce l'insertion au procès-verbal, et renvoie l'examen de ces différentes pièces à une Commission chargée de présenter son rapport à la prochaine réunion.

M. Brame fait part à l'Assemblée qu'il est chargé, par M. le Maire de Tours, de l'analyse des substances alimentaires, et qu'il a établi dans les bâtiments du Musée un laboratoire destiné à ses expériences ; que précédemment il s'était livré, dans l'intérêt des agriculteurs, et même sur la demande de plusieurs fabricants, à l'analyse des engrais du commerce. Il s'étonne de voir, dans un des procès-verbaux livré dernièrement à l'impression, la demande faite par la Société d'un *bureau de vérification des engrais* ; que cette dénomination n'est pas exacte ; que la seule convenable est celle de *laboratoire*, et que ce laboratoire existe, ainsi qu'il vient de le dire. Il entre, à ce sujet, dans de longs développements, pour motiver son opinion. — M. le président fait observer que, sans discuter l'expression de *bureau*, qui lui paraît rendre parfaitement la pensée, il y a cette différence entre un bureau de vérification et un laboratoire tel que M. Brame l'a établi, que celui-ci est une industrie privée, et celui-là

un établissement public, dont le directeur, rétribué par le département, est soumis à certaines formalités légales ; que l'idée de bureau de vérification renferme implicitement celle de laboratoire, et que cette dernière ne comprend pas en soi ce qu'on entend par *bureau*. M. le Préfet ajoute qu'il a déjà fait quelques démarches auprès de son collègue de Nantes pour se rendre au vœu exprimé par la Société, et saisir le Conseil général de cette importante question.

M. Brame fait ensuite passer sous les yeux des membres divers tableaux imprimés contenant le résultat de ses expertises, et, de plus, de nombreuses expériences exécutées sur les engrais des fabriques de Tours. Il entre, à ce sujet, dans des explications fort étendues.

M. Émile Boulard, de Richelieu, donne lecture de la neuvième satire du premier livre d'Horace, intitulée *le Fâcheux*. L'auteur latin, dans cette satire, trace, avec ce talent dont lui seul a le secret, et avec une verve intarissable, un de ces portraits communs du temps d'Horace, et qu'on retrouvera longtemps encore. Nous n'osons espérer que notre traducteur, malgré tout son talent, corrigera les gens de cette espèce, en plaçant le miroir devant eux. La manière dont cette pièce a été lue est venue ajouter au mérite de l'ouvrage.

Le programme du concours de l'arrondissement de Tours, présenté par M. Rouillé, et celui des primes accordées au département, sont soumis à l'examen de la compagnie et approuvés.

On procède à la nomination de la Commission séricicole. Elle se compose de :

MM. Noël Champoiseau, Boutard, Rouillé-Courbe, Hulin-Pelgé, Nicolle, Bonnébault, Alluome et Bruslon.

Il est décidé que le procès-verbal de la séance générale donnera le plus d'extension possible aux comptes-rendus des Sections.

M. Alluome présente des détails intéressants sur l'infécondité des vaches ; il pense que l'insuffisance des taureaux est une des principales causes. Une commission est nommée ; elle se compose de :

MM. Charlot, Minangoin et Alluome.

La séance est levée à quatre heures.

Séance du samedi 14 *mars* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL COMTE D'OUTREMONT, PRÉSIDENT HONORAIRE.

Sont présents :

MM. le général d'Outremont, Luzarche, Aschermann, Oscar Lesèble, Charlot, Derouet, Rouillé-Courbe, Bronville, Bruslon, Rolland, Bonnébault, Brame, Giraudet, Nicolle, Lemaître-Pays, Papion du Château, Alluome et Miton.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Liste des ouvrages reçus depuis le 14 février dernier.

Sur la proposition du président de la Section d'a-

griculture, la Société décide qu'elle fera venir 30 décalitres de pommes de terre Chardon pour être distribuées aux agriculteurs qui en feront la demande. Une commission est nommée à ce sujet ; elle se compose de :

MM. Luzarche, Bonnébault et Rouillé.

M. Brame fait hommage à la Société :

1° Du discours qu'il a prononcé à la séance de rentrée de l'école de médecine ;

2° D'un recueil de poésies intitulé : *Chants de la guerre de Russie ;*

3° D'un rapport de M. Dufresnoy à l'Académie des sciences, sur divers mémoires du même auteur.

M. le président remercie M. Brame au nom de la Société, et applaudit aux travaux dont il enrichit chaque jour le domaine de la science.

L'Assemblée adopte la proposition faite par M. Oscar Lesèble d'adresser à la Société d'acclimatation la demande d'un décalitre de riz sec de la Chine et de pois oléagineux.

M. Dominico Bacci, professeur de philosophie à la Mirandole (duché de Modène), est reçu à titre de membre correspondant.

En l'absence de M. Minangoin, M. Brame est prié de lire le compte-rendu de la Section d'agriculture.

M. le président appelle l'attention de l'Assemblée sur le concours régional du Centre, dont le département d'Indre-et-Loire fait partie, et qui doit avoir lieu cette année à Châteauroux. Il propose de nommer une Commission chargée de faire appel au zèle des ex-

posants, et de leur procurer tous les renseignements utiles.

Sont nommés :

MM. Luzarche, Bonnébault, Charlot, Bruslon, Nicolle et Alluome.

M. le comte Odart donne communication d'une lettre de M. Artewis. A la suite de cette lecture, l'honorable membre est prié de pressentir s'il serait agréable à ce célèbre viticulteur de recevoir le titre de membre honoraire.

Pour répondre à une demande relative à l'éducation des abeilles dans le département, M. le président invite la Compagnie à nommer une commission pour étudier cette question intéressante.

Elle se compose de

MM. Charlot, Bruslon et Lesêble fils.

Sur la proposition du président de la Section d'agriculture, la Société dispose, en faveur du jardin botanique, de deux ruches qu'elle possède depuis longtemps.

M. Papion du Château donne lecture du compte-rendu de la Section des sciences, arts et belles-lettres.

En raison de circonstances particulières, M. Charlot fait observer qu'il n'est pas en mesure de donner communication de son mémoire sur la maladie des pommes de terre.

Le rapport de M. Bonnébault, rapporteur de la commission nommée pour examiner le travail de MM. Chevalier et Charlot, relatif à la carte géologique et agronomique du département, est adopté. L'Assemblée

exprime le désir qu'un tracé graphique vienne compléter cette importante publication.

Le même membre donne communication du ventilateur Redoutier. Cet instrument, du prix de 160 francs. pour les propriétaires, est réduit à 140 francs pour les Sociétés agricoles.

M. le trésorier présente le compte de l'exercice 1856.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 9,458 fr. 40 cent., et se sont soldées par une recette égale.

Le budget de 1857 se balance par une différence de 1,489 fr. 85 cent.

Recettes présumées,	8,725 fr. 88 c.
Dépenses.	7,215 fr. 73 c.

Sur la demande de M. Oscar Lesèble, M. le président propose de faire l'acquisition des ouvrages de M. Jules Haime fils, notre compatriote, et regrette de ne pouvoir voter qu'un crédit de 60 francs sur l'exercice courant; il remercie M. Lesèble de l'offre généreuse qu'il a faite, de plusieurs ouvrages de cet auteur, qu'il possède.

M. le docteur Brame présente un résumé des travaux qu'il a exécutés l'année dernière sur des sujets variés, compris dans la chimie, la physique, la minéralogie, la géologie, la physique générale, la médecine légale, l'agriculture, etc. Ce résumé est renvoyé au comité de rédaction.

Le même membre donne lecture d'une pièce de vers sur la mort du maréchal Ney.

M. Mahoudeau, employé à la colonie de Mettray, est reçu membre titulaire à l'unanimité.

JULES HAIME.

Messieurs,

Au moment où la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire vient de perdre un savant qu'elle s'honorait de compter parmi ses membres, j'ai pensé que la section des sciences à laquelle il appartenait entendrait avec intérêt quelques détails sur la vie et les ouvrages de ce savant, M. Jules Haime, enlevé si jeune à ses travaux; déjà assez nombreux pour avoir illustré son nom, et que le monde scientifique tout entier appréciait à une si haute valeur. J'ai espéré que l'amitié qui nous unissait me ferait pardonner mon insuffisance à rendre ses mérites; cet espoir seul a pu dominer mon émotion et m'enhardir à venir présenter devant vous l'histoire abrégée de la vie d'un collègue que vous regrettez tous, et dont la perte laissera, à tout jamais, un grand vide dans mon existence.

Jules Haime, né à Tours le 28 mars 1824, était fils de M. le docteur Haime, que l'école préparatoire de médecine de Tours compte au nombre de ses professeurs, et de Mme Virginie Leroux, enlevée il y a six ans seulement à sa famille, à ses amis, et surtout à son fils, qu'elle adorait, sur lequel l'exemple de ses vertus et sa tendresse ont eu, je ne puis en douter, une influence

heureuse qui s'est continuée jusqu'à ses derniers moments. Sous l'aile de cette excellente mère, et avec la direction d'un père honorable comme le sien, son cœur ne pouvait manquer de se développer, et son esprit dut prendre cette rectitude qui, plus tard, lui valut l'estime de tous, l'affection de la plupart, et l'attachement le plus complet et le plus dévoué de quelques-uns.

Sa première enfance se passa en partie à Tours, en partie à la campagne, dans les propriétés que possède sa famille, dans la commune de Noizay. C'est là, au milieu des champs, en présence du merveilleux spectacle de la création, que se révélèrent et se développèrent ses goûts pour l'étude de la nature; enfant, il leur dut ses récréations; homme, ils lui donnèrent la gloire, peut-être aussi une fin prématurée.

Arrivé à l'âge où les études commencent, il entra au collége de Tours, ayant déjà fait un certain nombre d'observations zoologiques, et possédé du désir de les augmenter; aussi attendait-il avec impatience la venue des vacances pour retourner à la campagne étudier les mœurs des oiseaux. Souvent dans les promenades que, jeunes hommes, nous fîmes ensemble, je fus étonné, par les détails qu'il me donnait sur les êtres qui nous entouraient, détails dus à l'observation directe et tellement circonstanciés, qu'ils dépassaient de beaucoup ceux que peuvent enseigner les auteurs les plus minutieux.

Rentré sur les bancs, tout en accomplissant ses devoirs d'écolier studieux, il coordonnait dans son

esprit les faits acquis, et ses méditations ne restaient pas infructueuses. En effet, à peine âgé de treize ou quatorze ans, il se faisait à lui-même une classification ornithologique sur des bases toutes nouvelles, et dans laquelle le parallélisme jouait un grand rôle. N'est-il pas merveilleux de voir cet enfant arriver seul, et sans guide, à faire usage d'une théorie préconisée depuis par M. Isidore Geoffroy St-Hilaire, un des meilleurs esprits dont se glorifient les sciences naturelles, théorie née en Allemagne, oubliée ou ignorée de presque tous, et qui n'a pris place dans la méthode que du jour où elle fut appliquée et commentée par le savant professeur du Muséum?

Ainsi, dès sa plus tendre jeunesse, son aptitude et son amour pour la science se manifestaient d'une manière irrécusable. Sans autre maître que la nature, il avait déjà beaucoup appris, et son esprit clairvoyant découvrait des affinités zoologiques que n'aperçoivent ordinairement que les savants de profession, qui sont presque toujours le fruit de longues études, et dont la découverte est l'apanage de l'homme arrivé à toute sa maturité intellectuelle. Ses études classiques ne souffrirent cependant pas de ces préoccupations; et après un séjour de sept ans au collége, il vit son travail récompensé par le diplôme de bachelier-ès-lettres, ce but tant désiré des écoliers studieux.

A cette époque (1842), sur les avis de son père, il se mit à étudier la médecine, et entra comme élève à l'école préparatoire de Tours. Là, plusieurs des membres de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire

l'ont eu pour disciple, ont contribué à augmenter son bagage scientifique, et ont pris pour lui les germes d'une amitié réelle, dont je retrouve les témoignages en parcourant sa correspondance.

Il resta deux années entières à cette école, s'y faisant remarquer par son esprit d'observation et par l'intelligence avec laquelle il profitait des leçons qui s'y donnent.

En même temps il se préparait à subir l'examen de bachelier-ès-sciences, et en obtint le diplôme le 2 juillet 1844.

Au milieu de ces occupations, les sciences naturelles n'étaient pas oubliées, et il poursuivait avec ardeur l'étude de l'ornithologie, pour laquelle il a conservé un goût véritable jusqu'à ses derniers moments.

Possédé du désir d'apprendre, il conçut la pensée de se rendre à Paris, et obtint de sa famille la permission d'y fixer sa demeure et d'y continuer son instruction médicale; mais sa sensibilité naturelle ne lui permit pas de suivre cette ligne, et après trois années, dont deux s'étaient écoulées à Tours, et la troisième à Paris, années pendant lesquelles il fit de grands efforts pour vaincre l'émotion que lui causaient la vue d'opérations douloureuses et la fréquentation de l'amphithéâtre, il dut renoncer complétement à suivre la carrière médicale, et il entra résolument dans la voie scientifique, pour laquelle il se sentait une irrésistible vocation.

Dès lors, on le vit étudier avec une ardeur extrême les diverses branches de l'histoire naturelle, et plus

particulièrement celles qui se rapportent au règne animal.

Il suivait, malgré sa santé déjà chancelante, la plupart des cours du Muséum d'histoire naturelle et de la Faculté des sciences. Rentré chez lui, il rédigeait avec soin les leçons qu'il avait entendues, et souvent une partie de ses nuits fut consacrée à ce travail.

Tant de zèle et d'activité ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de ses professeurs; M. Milne-Edwards, ce maître illustre dont la bienveillance pour les jeunes savants est si connue, jeta les yeux sur le modeste élève, et, comme première faveur, l'autorisa à travailler aux préparations nécessaires pour le cours de zoologie de la Faculté des sciences. On juge aisément de la joie que lui causa cette nouvelle facilité pour l'étude, et il en profita pour faire ces belles et nombreuses préparations que l'on voit encore dans le laboratoire où elles furent conçues et exécutées.

La bienveillance de M. Milne-Edwards ne devait pas s'arrêter là. Dans ses rapports, devenus fréquents, avec Jules Haime, il apprécia ses hautes qualités intellectuelles et morales, et bientôt il se prit d'intérêt et d'affection pour lui. Sur le conseil de ce maître habile, Haime abandonna l'étude des animaux vertébrés, pour se livrer presque complétement à celle des êtres qui forment les derniers échelons de la série animale. Les zoophytes, mal connus jusqu'alors, furent examinés par lui avec un soin et une sagacité remarquables, à ce point, qu'après deux ans à peine de relations, le célèbre académicien n'hésitait pas à le prendre comme collabora-

teur et à publier avec lui, dans les Annales des sciences naturelles, le beau mémoire intitulé : *Observations sur la structure et le développement des polypiers en général.*

Ce travail, si important pour ceux qui étudient les polypes, fut suivi dans la même année (1848) des monographies de trois familles appartenant aux coralliaires, les turbinolides, les eupsammides et les astréides.

Les années qui suivirent ne furent pas moins bien employées, et, depuis lors, nous voyons le nom de notre collègue réuni à celui de son maître sur toutes les publications relatives aux animaux rayonnés. Il me suffira maintenant de vous dire les titres des ouvrages de ces deux savants, pour vous apprendre la vie laborieuse du pauvre Jules Haime, et l'emploi de tous ses instants.

En 1849, il publièrent deux nouveaux mémoires, l'un sur les polypiers appartenant à la famille des oculinides, aux pseudastréides et à la famille des fongides, l'autre sur les zoanthaires. Les Annales donnèrent en outre des observations sur un nouveau genre de l'ordre des échinides, la milnia et une note sur le polypiéroïde d'un leiopathes, observations et note appartenant à Jules Haime seul.

Un septième mémoire, contenant la monographie des oculinides, parut en 1850; et dans la même année, MM. Milne-Edwards et Haime entreprirent leur bel ouvrage, terminé en 1855 seulement, et qui a pour titre : *A Monograph of the British fossil corals*, ouvrage édité par la Société paléontographique de Londres.

Le huitième mémoire sur les polypes parut en l'année suivante; en même temps, les Archives du Muséum imprimèrent leur *Monographie des polypiers fossiles* des terrains paléozoïques, précédée d'un tableau général de la classification des polypes, travail qui seul suffirait à faire la gloire de ses auteurs.

Dans l'année 1852, parut un mémoire de MM. Milne-Edwards et Haime, sous le titre de *Monographie des poritides;* et le dernier fit imprimer, dans les *Mémoires de la Société zoologique de France*, la monographie des polypiers et bryozoaïres nummulitiques du comté de Nice. Il fit aussi une communication à la Société philomathique sur la morphologie des tubuliporides, communication insérée au Bulletin de cette Société.

Malgré un séjour de quatre mois dans les îles Baléares, séjour bien employé, et dont nous retrouverons les résultats, Jules Haime ne laissa pas l'année 1853 s'écouler sans livrer d'importants travaux à la publicité.

En effet, c'est dans le cours de cette année que parut le mémoire sur le genre Lithostrotium, qui ferme la série des publications réunies par M. Edwards et lui, sous le nom de *Recherches sur les polypiers.* A cette époque, un nouveau collaborateur, M. le vicomte d'Archiac de St-Simon, l'auteur si justement célèbre de l'*Histoire des progrès de la zoologie*, se l'associa, et ils publièrent la première partie du grand ouvrage sur la Faune nummulitique de l'Inde, ouvrage terminé l'année suivante. Un mémoire sur la trichoda lynceus

complète la liste des œuvres scientifiques de notre collègue pour 1853.

Une étude sur le cerianthus membranaceus, la monographie des bryozoaires jurassiques et deux communications à l'Institut sur le développement et l'organisation des actinies, furent le fruit de son travail en 1854.

Enfin, l'année 1855 fut la dernière dans laquelle il fut permis à Jules Haime de se livrer à ses occupations scientifiques, et encore avec la mesure qu'imposent des souffrances cruelles. Néanmoins, il fit paraître une notice sur la géologie de l'île Majorque, notice importante que s'empressèrent d'imprimer les comptes-rendus de l'académie des sciences et le bulletin de la Société géologique.

Cette longue énumération ne contient pas les titres de tous les travaux du savant que nous regrettons. A l'exemple et sur les avis de M. de Quatrefages, l'élégant et érudit professeur d'anthropologie du Muséum, il écrivit divers morceaux de littérature scientifique dans la *Revue des deux Mondes* et dans l'*Athenæum français*. Parmi eux, je rappellerai à votre mémoire les articles sur la pisciculture et la longévité humaine, ainsi que son appréciation du cours de paléontologie de M. d'Orbigny, articles dans lesquels le charme du style, l'érudition et l'indulgence se réunissent pour en faire de véritables modèles.

Il put recueillir lui-même, en partie, les fruits de tant de labeurs et jouir de la célébrité qu'il avait su acquérir.

Les sociétés scientifiques de Dresde, de Lille, de Liége et d'Indre-et-Loire lui témoignèrent leur estime en l'admettant parmi leurs correspondants. La Société Philomathique de Paris le reçut, presque à l'unanimité, au nombre de ses membres résidants, le 10 avril 1852, et il fut successivement vice-secrétaire, secrétaire et vice-président de la Société géologique de France, position qu'il occupait encore au moment de sa mort. Enfin, le ministre de l'instruction publique lui avait confié la chaire d'histoire naturelle au lycée Napoléon, chaire dans laquelle il avait eu pour prédécesseurs MM. Milne-Edwards et de Quatrefages.

A cette liste déjà longue de ses succès, il faut encore en ajouter deux autres qu'il ignora et que sa famille n'apprit qu'après sa mort. Il dut le premier à l'estime que lui portaient les naturalistes suisses, qui lui ont adressé un diplôme de membre correspondant de la Société des sciences naturelles de Neufchâtel, et le second au gouvernement français qui lui a décerné une médaille d'argent pour sa coopération à un remarquable travail de M. Ch. Petit, sur les matières organiques que contiennent les eaux de Vichy.

Tels furent, Messieurs, les travaux de Jules Haime, travaux accomplis dans un espace de huit années seulement. Quand on considère leur importance, et le soin extrême avec lequel ils furent exécutés, on comprend facilement le regret que le monde savant éprouve de sa perte. De tels précédents, à un âge encore aussi peu avancé, donnaient bien le droit d'espérer beaucoup de l'homme auquel ils appartenaient; malheureusement,

le sort avait décidé que ces légitimes espérances se changeraient en une amère déception. Mais, comme M. d'Archiac le disait sur sa tombe, en lui adressant un dernier adieu, si l'homme a quitté cette terre, son souvenir et son nom ne s'effaceront jamais parmi les savants. Puissent, ceux qui l'ont aimé trouver, dans cette gloire si bien acquise, une légère consolation à leur douleur !

Je ne m'étendrai pas longuement sur le caractère intime de notre collègue ; tous ceux qui l'ont connu, ont pu apprécier cette droiture qui formait le principal trait de son esprit. Jamais, dans cette vie si remplie, dans ces relations si nombreuses avec les savants de l'Europe entière, jamais, dis-je, son extrême loyauté n'a faibli un seul instant. Une bienveillance véritable, une grande obligeance, un cœur aimant lui ont valu beaucoup de vrais amis. Rien n'est plus touchant que l'examen de sa volumineuse correspondance scientifique dans laquelle, à chaque phrase, mêlés à des questions zoologiques, on trouve des témoignages d'affection, ou tout au moins de la plus vive sympathie.

Tant de mérite n'a pu trouver grâce devant l'arrêt du destin.

Jules Haime vit interrompre le cours de ses travaux il y a près d'un an et commencer pour lui cette longue et cruelle agonie à laquelle j'ai eu la douleur d'assister. En proie aux souffrances les plus aiguës, sa belle âme n'a rien perdu de son éclat, et, jusqu'à sa dernière heure, son entourage a pu admirer sa force et sa résignation.

Enfin, le 28 septembre dernier, cet excellent ami vit se terminer son martyre, laissant à ceux qui l'ont connu, le regret le plus profond, et à tous, un exemple qu'on ne saurait trop s'efforcer de suivre.

En terminant, je proposerai à la section des sciences de s'unir à moi pour demander à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire de faire l'acquisition des œuvres du savant qui fit honneur à la province que nous habitons, et que cette Société s'enorgueillit, à juste titre, d'avoir compté parmi ses membres (1).

(1) Dans la séance du 14 mars 1857, la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire a décidé à l'unanimité que les œuvres de Jules Haime seront achetées pour être déposées dans la bibliothèque.

CULTURE DE LA VIGNE.

Nouvelle méthode.

Messieurs,

A la réunion du mois d'avril dernier, j'eus l'honneur de vous entretenir d'une nouvelle méthode pour la culture de la vigne, méthode appartenant au sieur Crochet, de St-Avertin.

Mes conclusions, qui étaient celles de votre Section d'agriculture, au nom de laquelle je portais la parole, tendaient à obtenir de vous l'autorisation de faire connaître, par la voie du journal du département, le procédé nouveau, et d'engager, au nom de la Société, MM. les viticulteurs à faire quelques expériences.

Alors vous ne crûtes pas, Messieurs, devoir acquiescer au vœu exprimé par la Section d'agriculture, et, dans votre prudence, vous décidâtes que le procédé serait préalablement étudié par une Commission qui fut désignée séance tenante.

Plusieurs membres de cette Commission se sont transportés à différentes fois sur les lieux ; mais, avant de vous dire leurs impressions, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler, le plus succinctement possible, en quoi consiste la méthode du sieur Crochet.

Sa mise en pratique doit avoir, selon lui, pour résultat :

1° Sinon de préserver la vigne de tous les effets désastreux des gelées du printemps, du moins de les diminuer sensiblement ;

2° D'empêcher la coulure ;

3° Et enfin d'assurer aux vignes une plus grande longévité, tout en récoltant plus que dans celles traitées selon les méthodes habituelles.

Le sieur Crochet cite le vignoble des bords du Cher comme étant celui sur lequel peut être faite, d'une manière rigoureuse et utile, l'application de son principe, les pays où la viticulture se fait autrement ne devant en profiter que dans des proportions plus ou moins grandes.

Voici de quelle manière il pratique sa taille :

Selon que le cep est plus ou moins vigoureux, il y laisse une ou plusieurs branches coursonnes, appelées communément poussiers; de plus, il conserve une verge soit entière, soit rabattue à la moitié ou aux deux tiers de sa longueur. La mission de cette verge est de donner du fruit; les branches coursonnes sont plus spécialement chargées de produire le bois sur lequel la taille de l'année suivante doit être assise.

Comme nous le savons tous, Messieurs, ce sont les gelées du printemps qui sont à redouter, ce sont aussi celles que le sieur Crochet prétend prévenir. Pour ce faire, il maintient, autant que possible, la verge dans une position verticale; quand, au printemps, sous l'influence de l'élévation de la température, la végé-

tation se fait sentir dans la position donnée à la verge, ce sont les yeux qui se rapprochent le plus de l'extrémité qui se développent les premiers; ceux qui sont tout à fait au bas se maintiennent à peu près stagnants, et resteraient, pour la plupart, endormis, si plus tard on ne la ployait pas.

On comprend que, dans ces conditions, si la gelée arrive, elle ne peut détruire que les yeux développés, c'est-à-dire ceux des poussiers et ceux de l'extrémité de la verge; cette verge étant rabattue alors jusqu'aux yeux qui sont à sa base, ceux-ci se développent avec une grande vigueur, et peuvent encore assurer une récolte passable. Dans la méthode ordinaire, les yeux sur lesquels le sieur Crochet fonde tant d'espérances, sont également détruits, parce qu'ils se développent, en même temps que tous les autres, par suite du ployage précoce auquel est soumise la verge.

Venons au fait de la coulure : pour obtenir le résultat indiqué, il faut, dix ou douze jours avant la floraison, opérer un pincement sur les bourgeons fructifères qui se font voir sur la verge; ce pincement doit se faire à deux yeux au-dessous de la fourniture; de plus, tous les bourgeons qui se développent sur cette même verge, sans indication de fruits, doivent être totatement supprimés, ainsi que tous bourgeons adventices qu'on est sujet à rencontrer à l'extrémité du collet de la souche.

Le fait de ce pincement et de la suppression des bourgeons non fructifères a pour résultat de faire passer dans la fourniture la portion de sève qui était

destinée à l'entretien du bourgeon. Plus abondamment pourvue de sucs nourriciers, cette fourniture acquiert une plus grande vigueur, se trouve mieux constituée et plus en état, par conséquent, de traverser l'époque critique de la floraison.

Quant à la longévité plus grande de ses vignes, le sieur Crochet pretend l'obtenir ainsi : Sur son cep, il consacre, ainsi que je l'ai dit précédemment, une portion du bois, spécialement, à donner du fruit, et une autre portion à donner du bois, pour asseoir la taille de l'année suivante; dans le cours de la végétation, il supprime tous les bourgeons adventices, ainsi que ceux de la verge ne portant pas rudiments de fruits; il pince les bourgeons fructifères de cette même verge, mais il conserve intacts, et sans leur faire subir aucune mutilation, les bourgeons qui se développent sur les poussiers ou branches coursonnes.

C'est sur ces bourgeons que son attention principale se porte, car ce sont eux qui doivent fournir la taille de l'année suivante.

Vous comprenez, Messieurs, que le sieur Crochet, en agissant ainsi, devient maître d'établir sa taille comme bon lui semble, et qu'il ne laisse élever la souche qu'autant qu'il le juge à propos; vous comprenez aussi que les bourgeons de ces poussiers, absorbant toute la séve que ne prend pas la branche fructifère, acquièrent une constitution et un développement parfaits, et qu'alors toute l'économie du cep doit s'en ressentir; les moins clairvoyants sont obligés de reconnaître que, dans la méthode préconisée, aucune déper-

dition de sève n'a lieu, ou que ce qui ne profite pas au fruit ne tourne qu'à l'avantage du bois utile, tandis que, dans la méthode ordinaire, la vigne étant abandonnée à elle-même, voit sa sève se gaspiller ou s'absorber par un grand nombre de bourgeons inutiles, qui ne doivent jamais représenter que la valeur d'un sarment; ainsi traitées, ces vignes ont souvent leur meilleur bois placé dans de mauvaises conditions, et le vigneron est obligé d'élever constamment ses souches; or, tout le monde sait quelle influence a l'élévation des souches dans la durée des vignes.

Je n'ai plus qu'à vous faire connaître, Messieurs, le résultat des visites faites par la Commission chargée d'étudier, sur les lieux mêmes, le procédé du sieur Crochet.

Cette année, dans la commune de St-Avertin en particulier, les vignes n'ayant point eu à subir les effets désastreux de la gelée et de la coulure, il n'a pas été possible d'établir de comparaison; ces deux points restent donc encore entiers à juger; quant au troisième, qui n'est pas le moins important, bien que les vignes du sieur Crochet n'aient jamais reçu leur façon en temps opportun, examinées par nous au mois de septembre, nous les avons trouvées au moins aussi vigoureuses que celles qui étaient à côté; bien que celles-ci eussent deux fois moins d'âge, elles étaient chargées d'une plus grande quantité de raisins arrivés à une maturité parfaite, et s'il s'est rencontré quelques ceps où la vendange était moins belle, c'est seulement dans ceux où on avait laissé trop de fruits pour la vigueur de la souche.

Messieurs, dans mon rapport du mois d'avril dernier, je vous ai donné mon appréciation sur chacune des parties de la nouvelle méthode ; je vous ai dit sur quelles lois de la physiologie végétale je m'appuyais pour lui être complétement favorable ; aujourd'hui, je ne vous fatiguerai pas d'une inutile répétition, et me bornerai à vous dire que, depuis cette époque, j'ai souvent réfléchi à cette innovation ; que je me suis livré à différentes expériences, et que je n'ai jamais trouvé prétexte à la moindre modification de mes idées.

Je conclus, en conséquence, comme je le fis au mois d'avril dernier, à ce que vous veuilliez bien donner à Crochet l'encouragement de votre approbation.

Bruslon.

ÉTUDES

sur

Le morcellement du sol, la situation et l'avenir de la propriété territoriale en France.

La division du sol a été depuis longtemps l'objet des attaques ou des éloges d'un grand nombre de publicistes, d'économistes et d'hommes d'État. Traitée au point de vue politique, agricole ou social, cette question considérable envisagée au travers des préjugés, des passions ou des opinions de chacun, est devenue un véritable chaos, par suite, une confusion d'éléments hétérogènes, augmentée encore par le défaut d'études sérieuses chez les uns, chez les autres par l'absence d'instruction agricole, une imparfaite connaissance de la vie rurale et un examen trop circonscrit et trop superficiel des mœurs des habitants des champs ; d'où résultent nécessairement des aperçus incomplets, des données fausses et des opinions erronées qui ont obscurci la question au lieu de l'éclairer, au point d'égarer l'opinion publique et de compromettre une foule d'intérêts qui en dépendent ou y sont engagés.

D'un autre côté, nous sommes arrivés à une époque de transition entre les anciennes habitudes des populations urbaines si timorées en matières financières, si

embrageuses en industrie, si peu disposées à se lancer dans les entreprises commerciales et manufacturières, et les nouvelles dispositions du public en faveur des valeurs de bourse, des spéculations sur les opérations industrielles ou des placements de fonds dans les actions des chemins de fer ou autres, ou dans la rente sur l'État. En ce moment, les fortunes semblent vouloir se mobiliser, se précipiter dans les fonds publics plutôt que dans la propriété foncière, naguère si exclusivement préférée.

Il nous a semblé utile, au plus haut degré, d'étudier les phases de cette transformation des fortunes sur une assez vaste échelle et de rechercher avec soin la situation des biens-fonds dans le passé et leur état actuel, afin d'en tirer quelques enseignements pour l'avenir; car la France est une nation essentiellement agricole. La propriété foncière est la base d'une de ses plus grandes richesses, comme l'agriculture est la source la plus féconde de toutes les productions les plus utiles aux arts, à l'industrie et les plus indispensables à l'alimentation générale de la population entière, en même temps que le moyen unique d'utiliser la propriété territoriale elle-même et d'en obtenir les plus immenses résultats.

Ces divers motifs ont une telle gravité à nos yeux, que nous n'hésitons pas à aborder ces graves sujets dans un véritable intérêt public. Nous nous attacherons à résumer ces faits et à les mettre en lumière, avant de formuler une opinion raisonnée, le fait bien observé étant par lui-même inattaquable, lorsqu'il revêt le caractère de généralité incontestable.

MORCELLEMENT DU SOL.

La division de la propriété foncière, telle qu'elle a été opérée dans l'origine et jusqu'à ce jour, par nos lois de la fin du siècle dernier et le code Napoléon, abstraction faite de toutes les circonstances qui les ont provoquées, a produit d'immenses effets constatés sur la surface entière du territoire national.

A peine les biens-fonds furent-ils mis dans le domaine public qu'ils entrèrent en circulation et furent divisés, partagés, dépecés de toutes les manières. Il en est résulté d'abord la répartition d'une immense somme de travaux exécutés par les bras des possesseurs, pour la plus grande partie. Cette masse de travaux, d'occupation, d'activité, de soins a eu pour résultat une plus grande masse de produits et une plus grande somme de bien-être : ce sont là des faits généraux répandus dans chaque localité, dans chacune des communes qui couvrent la vaste surface du territoire national. Ce sont des faits généraux qui forment notre point de départ, encore bien qu'ils soient contestés par un assez grand nombre de personnes peu versées dans l'étude de ces faits, et qui s'attachent, tout d'abord, aux exceptions qui, comme toujours, et par cela même qu'elles sont en petit nombre relativement à la masse des faits opposés, frappent d'autant plus l'esprit qu'elles sont plus saillantes et sont offertes avec plus de facilité aux recherches et aux études qui, trop souvent bornées aux simples observations, s'arrêtent à la partie superficielle des faits spéciaux en négligeant l'ensemble des grands faits ré-

pandus de toutes parts, qui cependant n'apparaissent pas au simple coup d'œil et exigent des investigations sur un vaste horizon.

Il est donc utile de justifier ces assertions par des faits concluants choisis dans la masse des faits généraux. En voici un très-significatif :

Dans le département de l'Yonne, à Vezelay, vers 1696, le peuple ne possédait pas un pouce de terrain. Aujourd'hui les cultivateurs et les vignerons possèdent ce sol en grande partie. Un champ de 50 ares valait, en 1696, la somme de 60 livres; cette valeur s'est élevée, en 1723, à 70 livres, en 1803 à 200 francs et en 1845, à 1,600.

Dans le même lieu, un champ de 100 ares valait, en 1723, 55 livres, en 1813, 180 francs, en 1845, 600 francs.

Un autre, de 100 ares, valait, en 1696, 220 livres, en 1813, 400 francs et en 1845, 2,400 francs.

En 1696, dans la même localité, le rapport des terres était de 3 $^1/_2$ pour 1 de semence, les habitants étaient paresseux; le seigle, l'orge, l'avoine étaient les seuls produits des terres; un septième des terres, un cinquième des vignes en friche. Aujourd'hui tout se cultive, même les parties les plus stériles. Les produits du sol sont variés et leur quantité a doublé. La population est accrue dans la même proportion. Elle a doublé. (*Description géographique de Vezelay*, par le maréchal de Vauban, en 1696, et notes par M. Bouchardat, en 1845).

D'un bout de la France à l'autre, des résultats semblables ont été obtenus, à quelques nuances près. C'est

un fait général hors de toute discussion, puisqu'il peut être obtenu dans toutes les localités dans lesquelles cette division du sol s'est opérée, pourvu qu'on veuille examiner sans préjugés l'état actuel des choses en le comparant à la situation ancienne des populutions, et même à celle des habitants des contrées dans lesquelles cette division du sol n'a pu s'effectuer et ne s'effectuera pas, en prenant ces faits généraux, tels qu'ils sont, dégagés de considérations étrangères ou accessoires que chacun exprime ou commente à sa manière.

Pour mieux démontrer l'évidence de ces faits généraux et l'influence heureuse de la division du sol, jetons un coup-d'œil sur les localités dans lesquelles la propriété foncière a été morcelée ; partout nous voyons l'industrie développée, l'activité du travail, le sol rendu productif a quadruplé de valeur. La circulation accélérée des capitaux multiplie les produits et assure à chacun une plus grande source d'aisance, au point que chaque habitant qui d'abord commence à posséder un seul champ, finit par en acquérir plusieurs, et même par bâtir une petite maison sur une des parcelles acquises, par suite de ce puissant stimulant, de ce redoublement de travail et d'économie, et aussi par suite des produits obtenus et accumulés, qui forment le plus puissant attrait de la propriété pour ceux qui la cultivent par leurs mains.

Transportons-nous maintenant dans une localité dans laquelle l'agglomération des terres se trouve concentrée dans quelques mains ; ses habitants rares et disséminés ne possèdent rien et travaillent en journaliers. Ils sont

rarement ardents à l'ouvrage, plus rarement à l'aise ; peu portés à accumuler des économies et sans émulation, ils sont moins en situation de résister aux souffrances occasionnées par la pénurie des grains, la cherté des subsistances et le chômage du travail.

Cependant, il existe sans doute dans les diverses provinces des anomalies relativement à la situation des travailleurs ruraux ; mais, sur aucun point, les faits généraux ne sont contradictoires avec les avantages résultant de la division du sol, quant au bien-être des familles.

Mais les tendances finales du principe de l'égalité du partage en matière du succession, mais les résultats pulvérulents de la vente en détail des corps de biens ruraux : ici la divergence des opinions a le champ le plus vaste, et chacun prenant pour base de ses appréciations ses sentiments politiques, ses préjugés ou ses études incomplètes, s'écarte des données positives des faits, pour s'élancer sur le terrain sans bornes des conjectures.

C'est à rétablir la vérité des faits, l'appréciation exacte des circonstances, que nous allons borner nos soins, parce qu'ils suffiront pour mettre en lumière la vraie situation des choses.

Le nombre des propriétaires de biens-fonds est le point culminant de la question, mais comment l'obtenir? Le nombre des cotes foncières a été considéré comme celui réel des propriétaires, quoiqu'il n'en soit rien, ainsi que nous allons le démontrer ; mais raisonnons un

moment en prenant cette base erronée; or, ce nombre était :

En 1825, de 10,083,731.
» 1835, de 10,893,528.
» 1844, de 11,124,243.
» 1851, de 12,393,366.
» 1856, de 12,822,738.

L'augmentation a donc été, en 38 ans, de 2,739,000. C'est 91,000 par année. Ce nombre est-il donc exorbitant? Menace-t-il de pulvériser la propriété foncière? Nous ne le pensons pas; bien au contraire, nous le trouvons assez faible, et même insignifiant. En voici la raison : c'est que, dans ce nombre, les propriétés urbaines sont comprises, et que, même, en répartissant le nombre total entre les 36,000 communes rurales, ce nombre, si inquiétant pour quelques-uns, n'ajoute que deux nouvelles cotes et demie par année à celles déjà existantes dans chaque commune. Est-ce bien là un épouvantail? Mais ce n'est au contraire qu'un effet très-naturel de l'augmentation de la population, une classification nouvelle, nécessaire, indispensable, utile de cette population qui, chaque année, s'accroît, en moyenne, d'environ 160,000 individus; il n'y a donc que moitié, environ, de cette nouvelle population devant nécessairement se classer, qui arrive, chaque année, à la condition de propriétaire, mais c'est un résultat très-faible; il n'y a vraiment pas le moindre motif de s'écrier, comme si la patrie était en danger, comme si la propriété foncière se divisait, se fractionnait tellement qu'elle dût arriver nécessairement, sous peu de temps, à la parti-

cule de l'atome ; non, il n'y a vraiment aucun danger, il n'y a pas même excès, abus dans la subdivision des terres, il y a seulement usage régulier, répartition normale, et nous pouvons être tranquilles sous l'appréciation exacte de ce fait très-simple et très-rassurant, dégagé des erreurs et des préjugés au travers desquels on avait cru le voir grandir et prendre les proportions d'un fantôme. Non, la propriété foncière ne marche pas à la pulvérisation, elle suit une répartition en rapport avec la population qui se multiplie proportionnellement et en est une conséquence nécessaire. La propriété foncière est, d'ailleurs, inséparable de l'agriculture au point de vue exclusif des biens ruraux, et tellement inséparable, que l'une sans l'autre ne peut être d'aucune utilité et se trouve, car conséquent, sans valeur ; car, que serait la propriété foncière sans l'agriculture ? Or, l'agriculture étant une industrie, il est de l'essence même des industries de se développer sans cesse, de prendre de l'extension, c'est une conséquence de la marche de la civilisation qui se fait sentir de l'agriculture à la propriété foncière.

Mais ce nombre, réputé si considérable, des propriétaires fonciers, s'élevant, assure-t-on, à 12,822,000, est infiniment moins élevé en réalité : a-t-on réfléchi à la valeur de ce chiffre, avant de lui accorder une si haute importance ? C'est bien là, il est vrai, le nombre des cotes financières ; mais que peut-il représenter au point de vue réel du nombre des propriétaires ? Peu de chose, car ces cotes expriment seulement les portions diverses des propriétés possédées

dans chaque commune par les propriétaires, autant de portions au même propriétaire dans plusieurs communes; autant de cotes séparées pour chaque commune, puisque les rôles sont établis par commune pour la perception des contributions. Telle est la réalité. Or, tous les propriétaires possédant des domaines, ou seulement quelques pièces de terre sur la circonférence du territoire d'une commune, possèdent la plupart des parcelles situées des deux côtés de la ligne séparative, et ont deux cotes distinctes; il en est qui ont trois et quatre cotes et davantage, si les biens sont situés sur autant de communes. Ce nombre si prodigieux de 12,822.000, ne signifie rien d'exact pour le nombre des propriétaires, comme on le pense généralement; il peut en exister la moitié ou les deux tiers; ainsi, nous avons sous les yeux un terrain de 55 ares, dont 35 ares dépendent d'une commune, et 20 ares d'une autre; de là deux cotes; mais la propriété à laquelle est attaché ce terrain a des dépendances sur six communes, et a par conséquent six cotes; et le même propriétaire ayant des domaines dans un autre département, situés aussi sur deux communes, se trouve avoir huit cotes, et figure huit fois au nombre des propriétaires; donc le total des cotes foncières ne peut avoir aucune signification exacte pour le nombre des propriétaires. Il en est de même des parcelles dont les adversaires de la division du sol font sonner si haut le chiffre si élevé qui, au 1er janvier 1851 était de 126,000,000. Que signifie donc ce total au point de vue du morcellement? Fort peu de chose, car toutes les

propriétés sont bien loin de figurer dans ce total pour une unité.

Il est des domaines appartenant à un seul propriétaire, qui renferment plus de cent parcelles; et nous en avons un sous les yeux comprenant 108 hectares d'un seul morceau, porté par la classification cadastrale au nombre de 32 parcelles; ces chiffres indiquent simplement les divisions du sol suivant les séparations par chemins et par nature de cultures, telles que prairies, bois, terres arables, incultes, jardins, maisons, etc. Ces chiffres ne peuvent donc avoir aucune signification.

Ce nombre de cotes foncières, de même que le nombre des parcelles, ne peut indiquer le morcellement du sol, comme on l'a prétendu; et voilà comment on abuse des chiffres puisés même aux sources officielles, auxquelles on fait jouer des rôles qui leur sont entièrement étrangers, tant les études superficielles peuvent entraîner d'erreurs et de fausses appréciations.

Les constructions de bâtiments suivent une proportion en rapport avec la division du sol; ainsi, en quatre ans, à dater du 1er janvier 1851, le nombre des constructions nouvelles a été 164,893; ce n'est pas là du morcellement, cependant, mais c'est bien une marque du développement de l'aisance générale, qui a quelque analogie avec la division de la propriété foncière.

Bien loin que le morcellement du sol, tel qu'il s'est opéré sur notre territoire, puisse être considéré, sous

quelque point de vue que ce soit, comme une cause possible de danger, ou nous ne savons de quelles craintes imaginaires, nous pensons, au contraire, qu'il est le plus sûr garant de la tranquillité publique, de l'ordre et de la satisfaction générale, et non-seulement l'élément le plus actif du bien-être et de l'aisance de tous les prolétaires devenus propriétaires fonciers, mais encore celui de la prospérité du pays ; car l'homme qui possède quelque chose, et surtout celui qui est attaché au sol, en devient dès lors le défenseur vigilant et désintéressé, et toujours prêt à repousser les perturbateurs de la paix publique, quels qu'ils soient.

Nous sommes donc fondés à considérer la division du sol comme un des moyens les plus heureux pour la société et le bien public de répandre l'aisance générale, et nous devons former des vœux pour voir le morcellement s'opérer partout dans les meilleures conditions, et ne rencontrer d'obstacles à son extension générale que dans la production agricole élevée et constamment améliorée par les cultivateurs de la grande culture et de la moyenne ; partout la carrière est ouverte aux prolétaires pour acquérir le sol par le travail et l'économie. C'est à l'administration du pays à provoquer les mesures nécessaires pour hâter l'amélioration générale de l'agriculture dans l'intérêt public.

Mais la question du morcellement du sol doit être considérée sous une autre face : la grande division du sol n'est-elle pas un mal pour la culture, et ne peut-elle pas affecter ses produits ?

Sous le rapport de la facilité de la culture, il n'est

pas convenable que la division du sol s'opère à l'infini ; car, plus la fraction sera minime, moins elle sera facilement exploitée, et, dans un grand nombre de cas, sa valeur vénale sera diminuée dans un rapport plus grand que celui relatif à la superficie. Si la parcelle est enclavée, comme il arrive souvent lorsque la parcelle est plus petite, plus il y a de parcelles, plus il y a d'enclaves, plus la culture est rendue difficile, quelquefois impossible, et toujours moins profitable économiquement. Si la surface est trop exigüe, la culture à la charrue n'est plus possible ; c'est la culture à bras qui, seule, peut s'effectuer ; mais alors, le temps et les forces dépensés pour cette culture sont plus considérables que ceux exigés pour le même travail avec l'emploi de la charrue ayant pour moteur le bœuf ou le cheval. Ces graves inconvénients portent avec eux leur remède ; ces difficultés de la culture à bras mettent obstacle nécessairement à l'accroissement du mal sur une trop large échelle. Ce sont bien des faits analogues qui se produisent quelquefois, souvent même, dans les pays vignobles ; mais partout ailleurs il y a moins d'exemples de ce genre qu'on n'est porté à le penser ; d'ailleurs, ces morcellements exagérés sont opérés par les possesseurs eux-mêmes, parce qu'ils y trouvent un avantage pour leurs propres intérêts, de même que les acquéreurs y trouvent un moyen d'améliorer leur situation proportionnellement à la faiblesse de leurs moyens pécuniaires. Qui donc pourrait être autorisé à voir autrement et mieux que les uns et les autres dans leurs propres intérêts ?

La crainte d'un morcellement exagéré et général n'est donc pas complétement justifiée, comme nous l'avons prouvé par des faits ; mais il en est d'autres encore qui contribuent à ralentir et à affaiblir les effets du morcellement, et auxquels non-seulement on ne paraît pas songer, malgré leur importance réelle et considérable, mais auxquels on attribue, au contraire, des effets diamétralement opposés à la réalité ; il s'agit, pour s'en convaincre, de considérer les faits sur le terrain dans toutes les communes rurales ; nous voulons parler des successions, et surtout des ventes en detail, ces deux grands moyens de division et de morcellement, qui cependant n'opèrent pas constamment et complétement, comme on l'imagine généralement. Les héritiers et les acquéreurs sont très-souvent propriétaires déjà, et les acquisitions nouvelles reconstituent souvent une nouvelle propriété en travail d'agglomération, au lieu de la démembrer. C'est précisément l'attrait de la propriété chez l'habitant des champs qui le porte à ajouter à la possession d'un champ celle du champ contigu pour augmenter sa superficie et éviter le morcellement et ses inconvénients ; il y a une tendance générale de tous les propriétaires vers ce but, provoquée par un intérêt réel et patent ; ainsi, les ventes en détail, qui pourraient aider à la division du sol à l'infini, portent avec elles un remède, jusqu'à un certain point, à leurs excès ; elles facilitent une autre agglomération des terres, non pas dans les mêmes mains, mais sur les mêmes têtes, suivant les convenances de cette multitude de petits propriétaires qui

mode de circulation de la propriété financière devrait encourir la sévérité des lois, ou du moins l'attention du législateur.

Mais ces ventes en détail sont fort loin de pouvoir se pratiquer sur toute la surface du pays; il faut, au contraire, un assez grand nombre de circonstances favorables réunies dans la même localité, pour qu'elles puissent s'effectuer.

Sans ces conditions, les ventes en détail sont impossibles, ou difficiles, ou peu profitables. Alors, loin de pouvoir morceler le sol, c'est au contraire la réunion qui s'opère le plus ordinairement; ce sont les domaines qui se forment, et les grandes terres qui se constituent entre les mains des grands propriétaires.

Ainsi encore, sous ce point de vue des ventes en détail, les craintes sont exagérées, ou n'ont pas le moindre fondement : la situation des biens-fonds de nature indivisible, par les motifs précités, paraît n'avoir pas été aperçue jusqu'ici, quoique l'étendue en soit très-considérable et très-certainement égale, ou même supérieure à celle des biens divisibles ou morcelables; ce qui mérite bien quelque attention, ce nous semble.

La division du sol, dans les conditions indiquées, ne peut dont être un mal; bien au contraire, elle est le signe de l'aisance et de la prospérité générales; la division stimule l'activité, le travail, la production, par conséquent une somme de bien-être général repartie sur une population industrieuse, laborieuse, active, et marchant avec succès dans la voie du progrès.

Lorsque la division s'opère dans de prétendues mauvaises conditions, par exemple entre co-partageants d'une seule pièce de terre, voulant tous avoir, en nature, une parcelle de la propriété patrimoniale, quelque minime qu'elle soit, il faut bien que chacun pense y trouver un avantage, et, dans ce cas, pourquoi le morcellement serait-il interdit ou limité? Qu'importe à la société que la propriété foncière soit plus ou moins divisée dans tous les cas semblables! Avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons y voir la lésion du moindre intérêt public, puisque les co-propriétaires eux-mêmes, les vendeurs et les acheteurs, y trouvent tous un avantage considérable; pourquoi pourrait-on fonder une opinion raisonnable opposée à l'intérêt particulier de tous et de chacun des intéressés, sans aucune exception, puisque, dans tous les cas possibles, tous peuvent agir en pleine liberté. La masse des intérêts particuliers ne compose-t-elle pas l'intérêt général? A quel titre donc les étrangers à ces morcellements du sol seraient-ils fondés à les déclarer nuisibles, lorsque ceux mêmes qui les opèrent les considèrent généralement comme indispensables à leurs intérêts, comme utiles à leur bien-être?

Quelques pessimistes diront peut-être que les ventes en détail renferment des élements nuisibles à l'aisance des habitants par l'exagération des prix de vente.

Pour nous, qui devons étudier les faits généraux et en rechercher les effets réels et positifs, que voyons-nous ordinairement à la suite de ces acquisitions par cette partie de la population privée de moyens pécu-

niaires, qui vient y prendre part? Soumis une fois au démon de la propriété foncière, le prolétaire, transformé ainsi à la condition de propriétaire foncier, trouve le plus souvent, dans le marché réalisé, le stimulant du travail, de l'activité, de l'économie, de la bonne conduite. C'est alors, et seulement alors, qu'il comprend ce que c'est que l'aisance acquise par le travail; ce que c'est que la préoccupation de l'intérêt privé, pour réussir à augmenter les ressources nécessaires pour parvenir à effectuer le paiement annuel des intérêts, celui des frais d'acquisition et celui des termes accordés pour l'acquittement du prix de vente; afin de conserver la possession d'un bien devenu plus cher par le travail et la production. N'est-ce donc pas là la véritable caisse d'épargne de l'homme des champs, avec la plus parfaite et la plus puissante organisation? C'est alors que, redoublant d'efforts et de courage, il veut cultiver son champ, le rendre productif, et qu'il y parvient en l'inondant de sueur, en obtenant assez généralement le prix de son travail a un taux assez élevé; car, s'il prend sur ses occupations habituelles, nécessaires pour assurer le prix de sa nourriture et de son entretien, quelques journées pour la culture de sa nouvelle propriété, elles sont pour lui des journées de bonheur et de la joie la plus pure, la seule peut-être qu'il connaisse sans mélange. Il y retrouve, après la récolte, un produit souvent double de celui qui était précédemment obtenu par le fermier arriéré, pauvre et indolent, qui l'exploitait. Sont-ce là des efforts nuisibles, ou des résultats avantageux d'une acquisition

dans une vente de détail, et d'un morcellement du sol ? Mais la petite culture est donc plus productive que la grande, nous dira-t-on ; car ici encore, la petite culture, comme la grande, comme le morcellement du sol, a ses adversaires et ses partisans, et les camps opposés sont remplis de champions, dont quelques-uns certainement n'ont pas parcouru le terrain sur lequel doit se décider la question en litige.

Voilà, dira-t-on, voilà la cause du déficit de nos récoltes, pour satisfaire les besoins de la consommation générale.

Nous allons répondre à cette question par des faits.

RAPPORT

SUR L'EXPOSITION D'HORTICULTURE DE TOURS

(14, 15 et 16 mai 1856).

Messieurs,

Dans votre séance générale du 12 janvier de cette année, vous avez décidé qu'une exposition des produits de l'horticulture aurait lieu à Tours à l'occasion du concours régional, et à la même époque que ce concours, les 14 et 15 mai 1856.

Averti de cette décision par lettre-missive de notre honorable président, en date du 26 janvier, lettre m'annonçant en même temps que j'avais été personnellement chargé de l'organisation de cette exhibition horticole, je me suis hâté de réunir la Commission d'agriculture et de réclamer la coopération des membres qui la composent, afin d'arriver à la réussite de notre mission.

Nos soins collectifs, nos travaux, nos démarches, ont eu le succès que vous savez, et dont cependant je dois vous dire quelques mots aujourd'hui, en vous présentant le compte des recettes et des dépenses faites par nous pour cette solennité.

Inutile de rappeler ici l'empressement mis par le public à visiter notre belle exposition. Je vous dirai seulement que plus de vingt-cinq mille visiteurs sont venus l'admirer et nous présenter leurs félicitations.

Les journaux de la capitale, surtout ceux spéciaux à l'horticulture et à l'agriculture, en ont parlé dans les termes les plus flatteurs, notamment le *Journal d'Agriculture pratique*, dans son numéro du 5 juin, et la *Revue horticole*, numéro du 1er juin. Mais, Messieurs, la manifestation de cette nature à laquelle la Commission a été le plus sensible, et qui l'a profondément touchée, est contenue en une lettre qu'a bien voulu m'adresser notre cher président, M. le général comte d'Outremont, et dont je vous demande la permission de vous dire les termes ; elle est ainsi conçue :

Tours, le 17 mai 1856.

« Mon cher président,

« Je m'empresse de vous féliciter des heureux et « brillants résultats de votre exposition d'horticulture ; « ils récompensent les soins incessants et éclairés que « vous vous êtes donnés, et répondent parfaitement « à l'idée que généralement on s'était formée, en « voyant un homme de votre capacité et de votre « expérience chargé de la direction de cette partie du « concours régional.

« Agréez donc mes sincères compliments pour le « succès que vous avez obtenu, mon cher collègue, et « l'assurance de ma considération la plus distinguée, « et de mon véritable attachement,

« Le président de la Société,

« Général comte d'Outremont,

« A monsieur Lesèble, président de la Commission « d'horticulture. »

A cette lettre, j'ai dû répondre dans les termes que voici :

Rochefort, 28 mai 1856.

« Monsieur le président,

« Devant me priver de l'honneur de vous voir et de « vous entretenir personnellement, par la crainte de « vous causer quelque fatigue ou quelque émotion « préjudiciable au rétablissement de votre santé, si « ardemment désiré par tous, je ne veux pas, cependant, rester plus longtemps sans venir vous témoigner la profonde gratitude que je vous conserve, pour « la bienveillance dont vous daignez m'honorer.

« Le mot si gracieux, si aimable que j'ai reçu de « vous m'est une nouvelle preuve de cette bienveillance, et j'en reste touché jusqu'au fond du cœur. « Je n'ai pas manqué d'en communiquer les termes à « mes collègues de la Commission d'horticulture ; car « l'œuvre que vous voulez bien louer nous a été commune, et son succès est dû à la cordiale coopération « et au zèle dévoué de chacun des membres de cette « Commission.

« Eux avec moi vous remercient de votre approbation, à laquelle nous attachons un prix infini, et « nous vous prions, Monsieur le président, de vouloir « bien nous continuer, à chacun personnellement, les « sentiments qu'il vous a plu de nous exprimer jusqu'à « ce jour.

« Eux et moi formons les vœux les plus ardents pour « votre prompt et complet retour à la santé. Nous

« avons été si péniblement privés de ne pas vous voir
« à notre solennité ; vous laissiez un si grand vide à la
« place à laquelle nous aurions eu tant de bonheur à
« vous voir, que nous voulons espérer votre très-pro-
« chain retour au milieu de nous tous, pour vous en-
« tourer des égards et de la vénération qui vous appar-
« tiennent à tant de titres.

« Pour mon compte particulier, Monsieur le prési-
« dent, je vous réitère ici l'assurance bien sincère
« des sentiments de haute estime et de profond respect
« avec lesquels, etc.

« Le président de la Commission d'horticulture,

« LESÊBLE. »

Vous le voyez, Messieurs, l'œuvre de la Commission d'horticulture a bien été tout ce que vous pouviez espérer, puisque son succès matériel a obtenu de telles approbations et un tel retentissement. Voici maintenant le compte des recettes et des dépenses faites pour cette exposition. Vous l'approuverez dans son ensemble et ses détails ; nous ne pouvons avoir le moindre doute à ce sujet.

RECETTES :

Subvention de la Société d'horticulture.	1,400f.	»
Subvention de la Commission du concours régional.	600	»
Produit du placement des billets de la loterie	3,149	50
Total des recettes. . . .	5,149f.	50c.

DÉPENSES :

Payé à Taboureux, pour établissement et location de la tente pour l'exposition, selon marché à forfait. . . .	1,000f.	»
A Leduc-Duruisseau, pour fourniture de sable.	206	»
A Vausseur, travaux pour l'organisation de l'intérieur de la tente, journées d'ouvriers, suivant détail, etc. . .	334	80
A Chauveau, architecte, frais d'établissement du jet d'eau au milieu de la tente.	133	75
Frais de bureau, écritures, numéros pour la loterie, salaires divers, gratification aux militaires de service, collation pour les musiciens, frais généraux, suivant détail au dossier. .	349	70
Aux exposants, prix des lots achetés d'eux pour la loterie, suivant note.	907	25
A Ladevèze et Clarey-Martineau, pour publications, suivant note. . . .	257	»
A Button, pour affichage.	2	50
A Polti frères, leur note pour fourniture de médailles, gravures. . .	677	55
Aux jardiniers exposants, victimes de l'inondation, à titre de secours, suivant détail, 1,200 fr., ci.	1,200	»
Total des dépenses. .	5,068f.	55 c.

BALANCE.

Recettes.	5,149 f. 50 c.
Dépenses.	5,068 55
Solde ou excédant des recettes sur les dépenses.	80 f. 95 c.

Eh bien ! Messieurs, vous pouvez reconnaître, par ce qui précède, que non-seulement nous avons eu une magnifique exposition d'horticulture, mais encore que nos horticulteurs, dont nous voulons faciliter l'industrie et le commerce par nos exhibitions périodiques, après avoir trouvé à vendre la presque totalité de leurs produits exposés, ont encore reçu de nos mains, savoir :

Pour prix des lots achetés d'eux et destinés à la loterie organisée par la Commission d'horticulture. . . .	907 f. 25 c.
En médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, à titre de récompenses.	677 55
Enfin, en secours en argent à ceux victimes de l'inondation de juin. . . .	1,200 »
Total. . . .	2,784 f. 80 c.

En résumé, avec le crédit de 1,400 fr. que vous nous avez ouvert pour l'exposition de mai dernier, somme réduite à 1,319 fr. 05 cent. au moyen du versement que nous vous faisons aujourd'hui des 85 fr. 95 cent. qui nous restent en caisse, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire a pu

avoir la plus belle exposition d'horticulture de toutes celles qui ont été produites jusqu'à ce jour par nos départements, et donner en valeurs réelles, aux horticulteurs exposants, une somme de 2,784 fr. 80 cent.

Ce résultat a été atteint surtout à l'aide de notre loterie, et aussi au moyen de la subvention de 600 fr. qu'a bien voulu nous accorder, sur nos vives instances, le Commission organisatrice du concours régional.

Je ne terminerai pas ce rapport sans vous dire toute la gratitude que nous devons à M. le Maire de Tours, à notre collègue M. le président des Francs, et à M. Guérin fils, architecte, pour l'aide cordiale et empressée qu'ils ont bien voulu accorder à la Commission d'horticulture, aide à laquelle nous avons dû, au moins en partie, le succès que nous avons obtenu.

Tours, le 1er décembre 1856.

Le président de la Commission d'horticulture,

DESÊBLE.

LE ROI DE LA FÈVE.

Qu'un souverain commande à cent peuples divers;
Que son nom retentisse aux bouts de l'univers;
Au sein de ses palais, sous la pourpre éclatante,
Qu'il trône environné d'une garde brillante,
Et que, maître absolu, de par ses courtisans,
Par eux l'égal des dieux, il s'enivre d'encens...
On ne me verra point envier sa puissance,
Ni ses trésors, ni sa magnificence!

Je suis Roi de la Fève et, parmi vous assis,
Je compte mes sujets en comptant mes amis.
Je n'ai pas d'or, de flatteurs, ni de gardes;
Entre mon peuple et moi, jamais de hallebardes,
Et je suis roi pourtant, roi chéri, roi fêté,
Seul roi peut-être, un jour, pour lui seul regretté.

Si mon nom d'un vain bruit ne remplit pas le monde,
Je sais qu'il est connu trente pas à la ronde;
Je l'entends acclamer des petits et des grands.
En joyeux cris de cœurs où mon bonheur se fonde.
Ne suis-je pas déjà l'un de ces Fainéants,
Qui, chez nos bons aïeux les Francs,
Régnaient exempts de soins, non moins exempts d'alarmes,
Comme il venait prenant le temps.

Oui, je veux, foi de Roi! loin du fracas des armes,
De la paix savourer les bienfaits et les charmes;

Mais, dans ce calme heureux, je n'irai pas non plus,
Accabler mes sujets de décrets superflus;
Ils n'auront qu'une loi, c'est mon titre de gloire,
Une seule, écoutez :
« Au tendre et pur amour,
« A la sainte amitié, surtout obligatoire,
« Que chacun se dévoue au milieu de ma cour;
« Qu'on y passe sa vie à chanter, même à boire,
« A folâtrer, à danser tour à tour,
« Libre et content de peu, sans souci de l'histoire,
« Et sans trop se hâter vers l'éternel séjour,
« Quelque bien qu'on y soit. »
« Le Roi : *Signé* Grégoire. »

Pour vous, hôtes aimés des rives de la Loire,
Qui m'avez fait si doux le bonheur du retour,
De mon règne veuillez conserver la mémoire
Avec fidélité.... jusques au point du jour!

A. Dehen.

HORACE

LIVRE Ier, ODE XIII.

—

A LYDIE.

Quum tu, Lydia, Telephi.

Quand devant moi ta voix si chère
Lydie, ose vanter en termes provoquants,
La fraîcheur de Télephe et ses bras élégants,
Je meurs; mon cœur se désespère...

Je me sens fou, j'entre en fureur,
Je rougis, je pâlis de douleur et de rage,
Une froide sueur inonde mon visage,
Un feu secret brûle mon cœur.

Je meurs lorsqu'une ignoble trace
De ta gorge d'albâtre a terni la blancheur,
Ou que cet autre amant, dans sa brulante ardeur,
De sa dent a marqué la place.

Si tu veux encore m'écouter
Ne crois pas ce trompeur, fuis sa bouche acérée
Et ses baisers cruels que Vénus enivrée
De nectar seul doit humecter.

O cent fois, mille fois meilleure
La chaîne qui retient deux amants pour toujours,
Et sans débats cruels, voit leurs constants amours
Ne finir qu'à leur dernière heure !

HORACE

LIVRE III, ODE V.

—

RÉGULUS.

Quand le ciel retentit du bruit de son tonnerre
Jupiter se révèle et nous croyons à lui :
En soumettant la Perse et la Bretagne altière,
Auguste comme un dieu se révèle aujourd'hui.

O sénat ! quels destins la honte nous prépare !
Les soldats de Crassus devenus leurs époux,
Obéissant au joug des filles d'un barbare,
Sur la terre ennemie ont vieilli loin de nous.

L'Appulien, le Marse, aux pieds de son idole
Sous un roi Mède oublie, en son abjection,
Les anciles sacrés, Rome, le capitole,
Les autels de Vesta, la toge et leur grand nom.

C'est ce que prévoyait l'héroïque prudence
Du vaillant Régulus, quand d'un honteux traité,
Pour l'avenir de Rome, il craignit l'influence
Et retourna mourir dans la captivité.

« Pour les Carthaginois, objets de tant d'alarmes,
« J'ai vu, dit-il, Romains, vous allez en frémir,
« Dans leurs temples, j'ai vu nos drapeaux et les armes
« Que nos lâches soldats ont rendus sans mourir.

« J'ai vu des citoyens, sans respect pour leur gloire,
« Souffrir qu'on les traînât les bras liés au dos ;
« Et Carthage sans crainte, ivre de sa victoire,
« Dans ses champs ravagés reprendre ses travaux !

« Rachetés par votre or, armés d'un nouveau zèle,
« Ces hommes avilis, reprendront-ils du cœur ?
« Non, et vous n'obtiendrez qu'une perte nouvelle ;
« Jamais un noir tissu ne reprend sa blancheur ! —

« Dans un cœur sans vertu, de même le courage,
« Quand il en est sorti, n'y peut jamais rentrer.
« Croyez-vous que la biche échappée au carnage,
« Poursuivant le chasseur puisse le déchirer !..

« Vous pourrez croire, alors, qu'ils redeviendront braves,
« Ces lâches qui, tremblants, cédèrent sans effort :
« Et qu'ils voudront venger leurs ignobles entraves,
« Ces fers qu'ils ont choisis pour éviter la mort !

« Si le sénat peut croire aux hommes sans courage,
« Qui pour sauver leur vie ont invoqué la paix,
« Oh ! honte ! oh ! déshonneur ! oh ! puissante Carthage !...
« Tu triomphes, et Rome est perdue à jamais !...

On dit que ce héros, dans sa douleur amère,
Eloigna de ses bras son épouse et ses fils ;
Comme un homme déchu, les regards vers la terre,
Dans un mâle silence, il entendit leurs cris.

Calme jusqu'à ce que sa parole inouïe,
Eût enfin décidé le sénat chancelant :
Puis abandonnant tout, ses amis, sa patrie,
Il partit pour l'exil, sublime et triomphant ! —

Il connaît ses bourreaux, il sait quelle torture
Attend à son retour ses membres mutilés,
Et pourtant son grand cœur fait taire la nature,
Le peuple qui l'entoure et les siens désolés.

Heureux d'avoir jugé de nombreuses affaires,
Et quittant ses clients après de longs travaux,
On eût dit qu'il partait pour l'une de ses terres,
Pour Venafro ou Tarente, y chercher du repos.

E. BOULARD.

HORACE

LIVRE Ier, ODE XV.

—

PRÉDICTION DE NÉRÉE.

Sur des vaisseaux troyens lorsqu'à travers les flots
Le perfide Paris fuyait avec Hélène,
Soudain on vit les vents rentrés dans le repos
Retenir leur bruyante haleine.

Le vieux Nérée alors fit entendre sa voix.
« Cette femme, dit-il, causera ta misère ;
« Les Grecs la reprendront et tu verras leurs rois
« Briser le trône de ton père !

« Que d'hommes, de chevaux destinés au trépas !
« Combien pour les Troyens de tristes funérailles !
« Prenant son bouclier je vois déjà Pallas
« Se préparer pour les batailles !

« En vain ayant pour toi Vénus et les amours
« On te verra de fleurs la tête couronnée,
« En vain de la beauté tu charmeras les jours
« Avec ta lyre efféminée !

« D'Ajax et des Crétois fuyant les javelots,
« En vain tu resteras sur ta couche adultère,
« Tes blonds cheveux, hélas ! trop tard pour tant de maux,
« Seront traînés dans la poussière.

« Ne vois-tu pas Nestor, cet invincible cœur,
« Ulysse méditant la perte de ta race,
« Teucer de Salamine, implacable et sans peur,
« D'Hélène poursuivant la trace?...

« Le vaillant Hénélus, savant dans les combats,
« A cheval, sur un char également habile,
« Mérion, Diomède acharnés à tes pas,
« Et cherchant ton dernier asile?...

« Et toi, tu voudras fuir, emporté par la peur
« Comme un cerf fuit un loup, éperdu, hors d'haleine!
« Est-ce là le plaisir, infâme séducteur
« Dont ta bouche enivrait Hélène?...

« Le repos insensé d'Achille furieux
« Fera croire au salut de l'orgueilleuse Troie,
« Mais ses palais bientôt dévorés par leurs feux,
« Des Grecs tu connaîtras la joie!

E. BOULARD.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

Pendant le 1er Trimestre 1857.

Agriculteur (l') du centre. — Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne, tome VII, n° 6.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente, septembre et octobre 1856.

Annales de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux, n° 10, année 1856.

Annales de la Société d'horticulture de la Gironde, neuvième année, n° 4.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde, 3e et 4e trimestre 1856.

Annalles des sciences naturelles. — tome V, nos 5 et 6. tome VI, no 1,

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — année 1854.

Annuaire de l'institut des provinces et des congrès scientifiques, 1857.

Budget départemental des recettes et des dépenses ordinaires (Indre-et-Loire). — 1857.

Bulletin de la Société académique d'agriculture de Poitiers, 1er semestre 1856.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme de décembre à février 1856.

Bulletin de l'académie Delphinale, année 1856.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, etc. du département de la Lozère, tome VII, 1856,

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe, janvier 1857.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans, 4e trimestre 1856.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, de septembre à décembre 1856.

Bulletin de la Société impériale d'horticulture pratique du département du Rhône, 8 novembre et décembre 1856.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture du département de Seine-et-Oise, tome V et VIe cahier, année 1856.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture, 2e série, tome XII.

Catalogue des brevets d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre 1856.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences, nos 23 à 26, 1856, et de 1 à 13 1857. Tables du 1er semestre 1856.

Conseil général du département de l'Allier., session de 1856.

Congrès (23e) de l'association Normande, session de 1855.

Congrès scientifique de France, 22e session tenue au Puy en 1855.

Description des machines et proécdés consignés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée, tome LXXXVI.

Journal d'agriculture pratique nos 1, 2, 3 et 4, 1857.

Jounal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par la Société de la Haute-Garonne et de l'Arriége, 4e trimestre 1856.

Journal d'agriculture et d'horticulture pratiques de la Charente, décembre 1856, janvier et février 1857.

Journal de la Société d'horticulture de Màcon, janvier 1857.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture, décembre 1856, janvier et février 1857.

Journal de la Société de la morale chrétienne, janvier et février 1857.

Journal de la Société d'horticulture de Màcon, mars 1857.

Mémoire sur un nouveau système de moteur, par M. Seguin.

Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg, année 1856.

Mémoires et bulletins de la Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise, mars 1840.

Musée (le) agricole, bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont, décembre 1856 et janvier 1857.

Pomme de terre Chardon, communication adressée à la Société d'agriculture de Paris, par M. Dugrip.

Revue agricole et horticole du Gers, janvier et février 1857.

Revue des Deux-Mondes, 1er trimestre 1857.

Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, novembre 1856.

Société d'agriculture du Gard, décembre 1856.

Société d'agriculture, sciences et arts, d'Angers, ve vol., no 43.

Société d'horticulture de Saint-Germain-en Laye, juillet 1856.

Société d'horticulture du département de la Haute-Garonne. — Première session du comité pomologique.

Sud-est (le), journal agricole et horticole, décembre 1856, janvier et février 1857.

Tablettes de l'horticulture marseillaise, janvier et février 1857.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES EN 1857.

JANVIER.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI.				THERMOM.		Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
	Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	Minima.	Maxima.		
1	762,21	8,0	100,0		3,4	8,8	S. O.	Couvert.
2	55,29	10,2	100,0	6,2	4,2	11,0	O.	Idem.
3	45 52	11,8	93,0	2,5	4,0	12,0	S. O.	Idem.
4	42,66	7,4	88,0	4,6	3,6	8,0	S. O.	Idem.
5	45,30	5,0	87,0	1,1	3,2	5,3	N. O.	Idem.
6	54,32	1 0	85,0		-0,3	1,6	N.	Idem.
7	60,86	-1,2	92,0		-1,4	0,0	N.	Idem.
8	65,39	-1,7	88,0		-3,0	1,2	N.	Idem.
9	63,61	0,6	88,0		-2,0	1,5	S O.	Idem.
10	51 03	9,2	89,0	7,8	0,3	10,6	S. O.	Idem.
11	37,93	9,2	89,0	8,4	6,3	9,5	O.	Idem.
12	37,08	5,1	100,0	1,1	1,2	6,2	S. E.	Idem.
13	38,42	3,0	96,0	7,0	1,2	3,2	N. E.	Idem.
14	55 50	4,8	67,0	0,5	0 7	5,3	N.N.O.	Idem.
15	61,50	1,8	89,0		-1,9	3,6	N. O.	Clair.
16	59,28	4,7	90,0	3,7	2,0	7,0	N. O.	Couvert.
17	65,64	4,6	97,0		0,2	6,4	N. O.	Clair.
18	67,10	4,0	100,0		1,6	6,0	N. O.	Couvert.
19	64,56	7,8	91,0		4,3	8,2	O.	Idem.
20	50,82	8,0	92,0	0,8	4,3	9,4	S. O.	Idem.
21	44,15	2,6	85 0	7,5	0,1	3,9	N.N.E.	Idem.
22	53.86	3,4	86,0		-1,0	4,9	N.N.E.	Clair.
23	44,25	3,5	100,0		0,2	5,7	S. O.	Couvert.
24	37,59	4,1	87,0		1,0	6,0	S. O	Idem.
25	38,27	3,4	87 0	0,2	0,8	4,0	S. O.	Idem.
26	44,18	2,1	85,0		0,0	3,0	N. E.	Idem.
27	49,69	-0,6	81,0		-0.3	0.8	N. E.	Idem.
28	49.94	1,8	89,0		-1,2	2,3	N. E.	Demi-couvert.
29	51,12	1,4	74,0		-5,2	2.8	S. O.	Idem.
30	54,43	-0,6	100,0		-3,4	1,2	S. E.	Couvert, brou.
31	48,44	2,7	64,0		-3,9	4,5	S. E.	Demi-couvert.

SUITE DES OBSERVATIONS DE JANVIER.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	La pluie menace, pluie légère de 11 h. du matin à 7 du s.
2	Pluie une partie du jour.
3	La pl. menace au m , pl. à plusieurs reprises dans le jour.
4	La pl. menace au m., pl. à plusieurs reprises dans le jour.
5	Pluie légère jusqu'à 4 heures du soir.
6	Le m. n. lég., v. tr.-fr. tout le j., pl. lég. mêl. de n. à 9 h. du s.
7	Vent très-froid tout le jour.
8	Même observation que la veille.
9	La pl. menace au m., pl. à plusieurs reprises dans le jour.
10	Vent fort dans la nuit, pl. à plusieurs reprises dans le jour.
11	Vent tr.-fort dans la n. avec pl., pl. de 10 h. du m. à 5 h. du s.
12	Le m. la pl. menace, pl. de 2 à 3 h., forte averse à 6 h.
13	Pl. dans la n., pl. de 7 à 10 h. du m., vent tr.-fr., tout le j.
14	Pl. mêlée de n. dans la n., la pl. menace au m., v. fr. tout le j.
15	Forte gel. bl., le soleil paraît jusqu'à 3 h , tr.-calme le soir.
16	Pl. dans la n. à 3 h. du m., elle men. jusq. 9 h du m., as. b les.
17	Brouill. assez fort jusqu'à 8 h. du m., le ciel se couvre ensuite.
18	La pl. men. au m. ass. b. le s. le soleil paraît de 2 à 4 h. du s.
19	La pl. men. tout le j., pl lég. à 6 h. du s. et se contin. d. la n.
20	Pl. lég. dans la n., elle men. jusq. 4 h. du s., pl. ensuite avec v.
21	Pl. avec v. la n., calme le m., assez belle journ. sans sol. le ciel
22	Gel., gl., assez belle journée, tr.-calme le s. [s'éclaircit à 7 h.
23	Pl. lég. jusq. midi, le sol. paraît de 2 à 3 h., pl. lég. à 8 h. du s.
24	La pl. menace le ciel se découvre à 10 h. du m. assez b. le s
25	Brouillard jusqu'à 9 h., pluie légère de midi à 4 h. du soir.
26	Brouill. tr.-fr., v. tr.-fr., tout le j., le sol. paraît de 1 à 2 h. du s.
27	Gelée le matin, vent froid tout le jour.
28	Gelée, glace, vent frais tout le jour.
29	Gelée, glace, givre très-épais, assez belle journée.
30	Neige. lég. dans la n , gel., gl., giv. le m., broui.. tr.-fr.
31	Vent tr -fr. le m., dég dans le j., pl. et n. à 8 h. du s., n. à 9 h.

FÉVRIER.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Minima.	Maxima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1	753,42	2,8	82,0	mm	0,0	3,0	N. E.	Couvert.
2	48,35	-4,0	100,0		-7,0	-2,0	S. E.	Idem.
3	44,64	-1 8	93,0		-3,0	2,6	E.	Idem.
4	56,65	-3,2	92,0		-6,9	-1,6	N. E.	Clair.
5	62,25	-2,4	96,0		-7,3	-1,2	N. E.	Idem.
6	58,50	-0,5	81,0		-10,3	1,1	N. O.	Couvert
7	53,92	2,0	64,0		-2,3	4,6	S.	Clair.
8	52 11	2,7	69,0		-4,9	5,0	S.	Qq stratus.
9	48,50	7,0	72,0		-0,8	9,9	S. E.	Demi-couvert.
10	51,99	7,4	91,0	0,6	6,2	9,0	S. E.	Couvert.
11	56,88	9,0	79,0	0,4	6,0	11,0	S. O.	Idem.
12	63,31	7,9	83,0		1,8	9,8	E.	Idem.
13	64,50	6,5	70,0		1,4	8,0	N. E.	Clair.
14	60,28	5 3	71,0		-1,3	8,1	N. E.	Idem.
15	57,57	9,6	73,0		-1,2	11,9	S. O.	Idem.
16	58,41	11,7	69,0		2,0	13,9	S. E.	Demi-couvert.
17	57,22	11,6	87,0		2,3	13,6	S.S.O.	Clair.
18	58,74	11,6	73,0		3,7	13,5	S. O.	Demi-couvert.
19	60,45	9,5	86 0	5,8	5,7	12,0	S. O.	Couvert.
20	60,13	8,8	78,0		0,3	12 0	E.	Clair.
21	65,20	10,2	84,0		1,2	12,6	N. O.	Idem.
22	63,64	9,8	73,0		-0,7	12,8	E.	Idem.
23	60,29	9,2	73,0		1,1	11,7	E.	Idem.
24	59,83	9,0	73,0		1,1	11,9	N. E.	Couvert.
25	59,90	8,4	91,0	2 9	6,0	8,8	S. E.	Idem.
26	66,97	8,0	67,0	10,7	5,0	9 5	E.	Idem.
27	65,85	7,5	71,0		4,0	7,9	N. E.	Idem.
28	67,95	1,1	70,0		3,0	12,0	N. E.	Clair.

SUITE DES OBSERVATIONS DE FÉVRIER.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Neige abond. dans la n. (12 cent.), gel., le soleil paraît de
2	Gelée, brouillard, glace tout le jour. [1 h. à 2 h.
3	Gel. qq floc. de n. au m., le sol. paraît par intervalle de 2 h. à
4	Forte gelée, belle journée. [4 h., grésil à 5 h.
5	Forte gelée, belle journée.
6	Forte gelée, le ciel se couvre à 6 h. du m., dégel. tout le jour,
7	Gelée, belle journée. [qq. neige mêlée de pl. à 4 h.
8	Gelée, même observation que la veille.
9	Gelée le matin, dégel tout le jour.
10	La pl. men. au m., pl. de 9 h. à midi, v. assez fort tout le s.
11	Pl. lég. jusq. 10 h. du m., ass. b. le s., le sol. paraît de 2 à 4 h.
12	Ros. fr. au m., tr.-b. journ. quoiq. le soleil ne paraisse que de
13	Gelée bl , glace, très-beau tout le jour. [2 à 4 h. du s.
14	Gelée bl., glace, vent tr.-fort tout le jour, belle journée.
15	Gel. bl., gl., le ciel se couvre de 9 à 10 h. du m., beau le s.
16	Gelée blanche très-légère, très-beau tout le jour.
17	Le m. gel. bl. tr-lég , tr.-b. tout le j., la pl. men. à 9 h. du s.
18	Le m. ros. fr., b. jusq. 3 h., pl de 3 à 5 h. vent fort à 9 h. du s.
19	La pl. men. au m., pl. lég. de 9 à 11 h. du m., assez b. le s.
20	Brouil, jusqu'à 9 h. du m., tr.-b. journ., nombreux cum. au
21	Gelée blanche, très-belle journée. [soleil couchant
22	Gelée blanche, très-forte glace, belle journée.
23	Gel. bl. tr -lég., b. journ. le ciel se couv. de cirr. à l'ouest
24	Rosée froide, assez belle journée. [sur les 4 h
25	Pluie légère dans la nuit et tout le jour.
26	Pluie dans la nuit, assez belle journée.
27	Rosée tr.-fr., assez belle journ. sans soleil, le ciel se découv.
28	Le m. gel. bl. lég., assez belle journée. [à 7 h. du soir.

MARS.

Jours du mois.	OBSERVÉS A MIDI. Baromètre à 0.	Therm. ext.	Hygrom.	Udomètre.	THERMOM. Minima.	Maxima.	Vent dominant du jour.	État du ciel à midi.
1	763,32	10,4	66,0		5,0	12,0	N. E.	Clair.
2	63,52	10,1	67,0		3,0	14,0	N. E.	Idem.
3	63,76	8,0	86,0		3,0	13,5	N. E.	Idem.
4	62,55	5,2	0,0		2,8	7,0	N. O.	Couvert.
5	64,80	8,3	59,0		4,1	9,7	N. E.	Clair.
6	60,29	9,6	69,0		-1,4	12,5	N. O.	Couvert
7	55,66	12,3	65,0		4,0	15,9	S. O.	Idem.
8	50,59	8,7	72,0	1,5	4,7	11,0	O.	Idem.
9	50,53	6,2	56,0	2,1	0,0	7,1	N.	Idem.
10	55,34	3,8	63,0		0,0	5,2	N.	Idem.
11	52,17	3,5	69,0		-1,9	4,1	N. E.	Idem.
12	58,99	1,8	67,0		-4,0	4,2	E.	Clair.
13	53,82	4,5	52,0		-4,5	5,8	S. E.	Idem.
14	45,59	11,8	90,0	9,6	2,8	13,9	S. O.	Couvert.
15	50,32	10,2	89,0	4,6	9,9	13,2	S. O.	Pluie légère.
16	58,15	10,9	60,0		3,4	12,2	N. E.	Couvert.
17	50,88	16,7	67,0		5,7	20,0	S.	Idem.
18	49,41	11,6	85,0		6,5	14,6	S. E.	Idem.
19	53,99	13,9	82,0	2,8	11,0	16,3	S.	Idem.
20	51,45	16,6	67,0	0.8	10,4	19,3	E.	Idem.
21	48,08	5,8	63,0		3,6	7,2	E. N. E.	Idem.
22	49,03	6,0	81,0		-0,5	2,9	E.	Idem.
23	49,71	6,1	58,0		-0,6	8,1	S. E.	Clair.
24	45,50	8,6	55,0		-1,9	9,3	S. E.	Couvert.
25	47,92	9,6	54,0	1,8	5,2	11,7	S O.	Demi-couvert
26	49,87	9,0	73,0	1,1	2,0	9,8	O.	Couvert.
27	57,11	10,8	56,0		-1,4	12,9	N. O.	Clair.
28	54,91	12,4	54,0		1,0	15,1	E.	Idem.
29	49,43	15,8	42,0		4,0	17,6	E	Voilé de cirrus
30	43,98	11,7	65,0	3,7	8,0	14,0	S. O.	Couvert.
31	37,37	11,3	90,0	11,4	6,0	15,0	S. O.	Idem.

SUITE DES OBSERVATIONS DE MARS.

Jours du mois.	OBSERVATIONS ET ÉTAT DU TEMPS.
1	Vent froid, tr.-belle journée avec grand vent tout le jour.
2	Gelée blanche, très-belle journée.
3	Gelée blanche très-légère, très-beau tout le jour.
4	Brouil. tr.-ép. jusq midi, vent léger et froid tout le jour.
5	Ros fr., le ciel se déc. de midi à 1 h., belle journée.
6	Forte gel. bl., le ciel se couvre à 7 h. du m., assez beau le j.
7	Rosée légère, belle journée, avec ciel couvert
8	La pl. men. au m., b. de 9 à 5 h. du s., pl et gr. de 6 à 8 h.
9	Gel. bl., pl., gr. et n. à plusieurs repr. dans le j., v. tr.-fr.
10	Gelée, vent tr.-froid tout le j., giboulée de 2 à 3 h. du soir.
11	Gelée, glace, belle journée.
12	Forte gel., glace, belle journée avec vent tr. froid tout le j.
13	Forte gel. bl., gl., le ciel se couv., de 3 à 4 h., de cirrus,
14	Le matin, pluie et vent jusqu'à 2 h. [pluie de 5 à 6 h.
15	V. tr.-f toute la n., pl. à plus. repr. dans le j., avec v. tr.-f.
16	Pluie tr.-lég dans la n., la pl. menace sur le soir.
17	Rosée abond., belle journée, éclairs de 9 à 10 h. du soir.
18	La pl. men. au m., assez b. tout le j. la pl. men. à 9 h. du s.
19	Pl. dans la n., la pl. men. au m., pl. à plus. repr. sur le soir.
20	Pl. dans la n., elle men. au m., belle journ. sans soleil.
21	Vent tr.-fr. tout le j., grésil et neige à 9 h. du soir.
22	V fort. dans la n., v fr tout le j., qq. floc. de n. à plus. repr.
23	Gelée le m., assez belle journ., grésil de 4 à 5 h. du soir.
24	Gel., gl., v. fr., la pl. men. dans l'apr.-midi, pl. lég. de 2 à 3 h.
25	V. fort et pl. dans la n., pl. lég. jusq. 7 h. du m., assez b. le j.
26	Brouillard jusqu'à 8 h., pl. à plusieurs reprises dans le jour.
27	Gelée blanche, brouillard très-froid, beau tout le jour.
28	Gelée blanche, très-beau tout le jour.
29	Rosée le matin, le ciel se voile de cirrus, belle journée.
30	Pl. dans la n. et jusqu'à 9 h. du m., tr.-variable tout le j.
31	Pl. dans la n. et jusq. 11 h. du m., varia. le s., gib. à 3 h. du s.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 2e Trimestre 1857.

Séance du samedi 11 avril 1857.

PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. le comte Odart, vice-président honoraire, Bonnébault, Derouet, Luzarche, Boulard, Lesèble père, Hulin-Pelgé, Oscar Lesèble, Rouillé-Courbe, Charlot, Lesieur, Breton, Mahoudeau, Hay de Slade, Minangoin, Lemaître-Pays, Nicolle, Alluotte, Brame et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une rectification relative à l'acquisition des œuvres complètes de M. Jules Haime.

Il est donné communication de la liste des ouvrages reçus depuis le 14 mars dernier.

M. Minangoin, secrétaire de la Section d'agriculture, rend compte des travaux de la dernière séance de la Section.

En l'absence de M. du Château, la lecture du compte-rendu de la Section des sciences est renvoyée à la prochaine séance.

Dans un rapport oral sur le concours ouvert à Nantes pour les animaux de boucherie, M. Hay de Slade présente un ensemble de faits du plus haut intérêt.

Voici les principaux résultats signalés par l'honorable membre.

— Espèce bovine ayant le plus d'aptitude pour l'engraissement.

1re CATÉGORIE. — Race Durham croisée.

1er Prix, race Durham mancelle, présentant des résultats magnifiques.

2e Prix, race Durham bretonne, offrant de très-bons produits.

Venaient ensuite les races Durham choletaise et Durham normande.

2me CATÉGORIE. — 1er Prix, race choletaise.

2e Prix, race bretonne des bords de la mer.

3me CATÉGORIE. — Races réunies de Durham, du Mans, Durham-Parthenay, etc.

Le 1er prix a été décerné à la race Durham mancelle pour un sujet pesant 1,156 kilog.

Il résulte des faits constatés par l'expérience, qu'il est extrêmement difficile de conserver les animaux de race pure, par suite de leur grande facilité à prendre de la graisse, ce qui explique la préférence donnée généralement aux races croisées.

L'espèce ovine et l'espèce porcine ont offert également de fort beaux résultats que la commission a été heureuse de constater. Huit moutons pesaient ensemble 808 kil.

Il a été facile de remarquer une amélioration considérable dans la race craonaise.

M. le Président, au nom de l'assemblée, remercie l'honorable membre de l'intéressante communication qu'il a bien voulu lui faire, et l'engage à consigner dans un rapport circonstancié ses diverses observations, qui importent grandement à l'agriculture, et peuvent contribuer à accélérer dans notre pays le progrès que la Société appelle de tous ses vœux.

Au sujet d'un article du Moniteur en date du 13 mars dernier, et dont M. Luzarche donne lecture, l'honorable membre fait observer qu'on s'est beaucoup entretenu, depuis au moins un siècle, du riz sec ou de montagne.

On n'a pas assez réfléchi, ajoute-t-il, que cette céréale, dont les graines ont été transportées pour la première fois de la Cochinchine à l'Ile de France, par le célèbre Poivre, était originaire des hautes montagnes situées entre les tropiques, dont le climat lui était parfaitement favorable.

Pendant toute la durée de l'été, ces montagnes sont inondées chaque jour par des pluies torrentielles.

Il pense que c'est à ce climat qu'il faut attribuer la prospérité du riz de montagne, et qu'il serait sinon dangereux de faire des essais dans les régions intermé-

diaires de la France, du moins qu'on ne doit nullement compter sur un succès.

M. Lesèble fait observer qu'il n'est pas démontré que le riz de montagne soit le même que le riz sec envoyé l'année dernière par M. de Montigny. Il lui semble qu'il est sage d'en confier l'expérimentation à des hommes spéciaux qui tenteront divers modes de culture pour préconiser celui qui leur présentera les meilleurs résultats. M. Lesèble ayant été pourvu de riz sec par la Société d'acclimatation a déjà tenté plusieurs essais : 1° dans les endroits humides ; 2° dans les terrains plus secs ; 3° enfin dans un sol aride. Il se propose de faire connaître à la compagnie les résultats qu'il aura obtenus.

A la suite de ces réflexions destinées à éveiller l'attention de nos agriculteurs, M. le comte Odart communique une lettre de M. Hartwiss, qui lui a été adressée personnellement.

La Société, pensant que les faits qu'elle contient sont de ceux qu'il est utile de livrer à la publicité, en prononce le renvoi au comité de rédaction.

M. Charlot donne lecture du rapport de la commission chargée, sur la demande de M. le Ministre de l'agriculture, de constater quelles sont les ressources que le département d'Indre-et-Loire, peut offrir à l'éducation des abeilles, et quelle est la Flore de la Touraine considérée à ce point de vue.

Ce rapport, dans lequel l'auteur examine et approfondit la question, est envoyé au comité de rédaction.

Sur la demande de M. Rouillé-Courbe, l'assemblée

autorise la commission séricicole à faire l'acquisition d'une balance destinée à fixer le poids des cocons.

M. Boulard lit avec son talent ordinaire une traduction en vers de l'ode d'Horace : *Cælo tonantem credidimus Jovem* (5e du livre III). Cette lecture est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. Breton donne lecture d'un travail sur le bail à cheptel dans ses conséquences avec la production de la viande, et dans ses rapports apparents avec le crédit agricole.

Il constate qu'en ce moment le haut prix du beurre engage les métayers à renoncer complètement à l'élève des veaux, dont ils ne reçoivent que la moitié de la valeur, pour se livrer à la production du lait. Dans son opinion, il devra en résulter nécessairement une grande diminution dans la production de la viande pour les années prochaines.

L'honorable membre signale l'organisation du crédit agricole comme le seul moyen efficace de changer les bases du bail à cheptel, et de porter remède à l'état actuel, en permettant au cultivateur de devenir propriétaire de bestiaux qui aujourd'hui lui sont confiés à des conditions onéreuses.

Dans une note où il fait preuve de connaissances spéciales, M. Lesèble indique les moyens propres à répandre la culture de l'igname qui, dans plusieurs circonstances, peut remplacer la pomme de terre avec avantage. Il met généreusement à la disposition de la Société des tubercules de cette plante pour ceux de ses

membres qui désireraient tenter quelques essais en ce genre.

L'assemblée, sensible à cette offre bienveillante, remercie l'honorable membre par l'organe de son président.

M. Brame, dont le zèle semble s'accroître en raison des besoins de notre agriculture, donne communication d'un travail important sur les marnes et le tuf marneux de la Touraine, travail qui est renvoyé au comité de rédaction.

Sur la proposition de M. Nicolle, M. Lesieur est adjoint à la commission de parcours.

M. Mahoudeau présente à la société deux instruments dont il est l'inventeur, destinés, l'un à sarcler les racines et les tubercules, l'autre à faciliter l'escalade des habitations, pour porter secours en cas d'incendie.

Ces instruments ingénieux et utiles intéressent vivement l'assemblée qui décide qu'une expérience en sera faite ultérieurement sous les yeux d'une commission.

Séance du samedi 9 *mai* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents :

MM. Derouet, Auvray, Breton, Borgnet, Aschermann, du Château, Lesèble père, Lesèble fils, Mahoudeau, notaire, Mahoudeau, de Mettray, Charlot, Bonné-

bault, Rouillé-Courbe, Minangoin, de Sourdeval, le comte Odart, Nicolle, Rolland et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques observations présentées par M. Lesèble père, sur la culture du riz et sur les ignames. M. Lesèble demande que les essais sur cette culture soient confiés à des horticulteurs exercés, avant de l'abandonner à des personnes moins expérimentées.

Liste des ouvrages reçus par la société pendant le mois d'avril.

La société remercie par l'organe de son président M. Oscar Lesèble, du don qu'il veut bien faire d'un des ouvrages les plus importants de M. J. Haime.

M. Lesèble père est nommé pour représenter la société au concours régional séant au Mans. M. Charlot lui est adjoint.

Dépouillement de la correspondance :

1° Lettre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, demandant des renseignements sur l'état des récoltes du departement. Cette lettre est renvoyée à M. le président.

2° Au sujet d'une autre lettre de M. le ministre annonçant qu'il accorde une allocation de mille francs pour 1857, M. Lesèble père, en présence de l'insuffisance de cette allocation, engage la société à faire de nouvelles démarches pour obtenir une subvention plus élevée. M. le président est prié d'écrire à ce sujet.

3° Lettre de M. le Préfet, relative à l'industrie séricicole. Renvoi à la commission séricicole.

4° L'exposition d'horticulture de Nantes devant

avoir lieu le 31 mai, M. Lesèble père est désigné pour y représenter la société.

4° La compagnie passe à l'ordre du jour sur divers imprimés qui lui sont adressés.

6° M. Dominico Bacci accuse réception de son diplôme, comme membre correspondant, et prie le général comte d'Outremont d'être l'interprète de ses remerciements auprès de la Compagnie.

7° La société d'horticulture du département de la Seine adresse le programme du concours qui aura lieu à Paris, du 20 mai au 2 juin 1857. Celui de Versailles pour le même objet est annoncé pour les 10, 11, et 12 mai.

L'abonnement au Journal des comices est renvoyé à la commission du budget.

M. Minangoin présente le compte-rendu de la section d'agriculture. M. le comte Odart ajoute quelques observations sur la gelée dont nos vignobles ont été affectés.

M. du Château donne lecture du compte-rendu de la section des sciences du mois de mars.

M. Derouet lit une brochure de M. Cotelle, sur un système de drainage perfectionné. Ce travail est renvoyé à M. Aschermann, avec prière de présenter son rapport à la prochaine réunion.

M. le comte Odart invite M. le président à faire la demande à M. le ministre de l'agriculture d'un exemplaire de l'*Ampélographie française*, publiée par M. Victor Rendu.

M. l'abbé Gallois, curé de Betz, et M. Guil-

lon, médecin; membre du conseil d'arrondissement, présentés par MM. Nicolle et Rouillé, sont admis à l'unanimité.

Séance du samedi 13 *juin* 1857.

Présidence de M. Delaville-Leroulx.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents :

MM. Delaville-Lerouulx, le comte Odart, Bonnébaut, Pasquier, Dehen, Charlot, Borgnet, Breton, Lesèble père, Oscar Lesèble, Aschermann, Daubigny, Lambron de Lignim, Hulin-Pelgé, le docteur Mège, Desabes, Papion du Château, Boutard, Lesieur, Bronville, de Beaumont et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Liste des livres reçus depuis le 9 mai dernier.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, annonçant que Son Excellence le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a ajouté une augmentation de 200 fr. à la subvention qu'il avait précédemment accordée pour 1857, plus un certain nombre de médailles pour une somme également de 200 fr.

A l'exposition d'horticulture du Mans, il a été décerné au nom de sa Majesté l'Impératrice une médaille d'or de la valeur de 600 fr. M. Lesèble, en rapportant ce fait, exprime le désir que la demande d'une sem-

blable faveur soit adressée à sa Majesté, et que l'on mette sous ses yeux les besoins de notre agriculture à peine relevée des désastres qu'elle a éprouvés. — Cette proposition est adoptée.

Le même membre demande que la société veuille bien entrer en correspondance avec celle d'Ille-et-Vilaine, par l'échange des publications des deux compagnies. L'assemblée, heureuse d'étendre de plus en plus ses relations, se rend au vœu exprimé par M. Lesèble.

M. Mahoudeau adresse à M. le président la description avec dessin d'un nouvel instrument agricole, dont il est l'inventeur. Avant de livrer ce nouveau système au public, il désirerait avoir l'opinion de la société sur le mérite de cette invention.

M. Talabardon, ancien membre de la société, fait hommage d'un opuscule qu'il a publié sur les mathémathiques élémentaires. Il prie M. le président de renvoyer son travail à l'examen de M. Borgnet.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de rappel qu'il a adressée au président de la société séricicole du département du Gard, pour l'inviter à faire connaître les résultats des éducations faites dans le midi, et si la maladie qui a sévi l'année dernière s'est montrée de nouveau.

Dans une lettre empreinte du vif désir de seconder les efforts de la compagnie, dans le comice de l'arrondissement de Tours, le maire de Bléré, M. Lemaître-Pays annonce qu'il est dans l'intention d'établir, outre les prix fondés par la société, une ou plusieurs médailles de bronze par commune, et d'autres soit en

vermeil, soit en argent, pour les prix de département. L'assemblée, sensible à ce généreux élan, ne peut qu'applaudir à une mesure destinée à exciter une plus grande émulation et à jeter un nouvel éclat sur cette solennité agricole.

M. le président donne communication des nouvelles instructions qu'il a reçues de la préfecture au sujet du testament de M. Dauphin. Il maintient la position prise dès le début, que sans renoncer à la donation qui lui a été faite, la société n'étant point encore autorisée par le conseil d'état à accepter ce legs, n'a point caractère pour soutenir cette affaire devant les tribunaux.

Les éducateurs de vers à soie, beaucoup plus nombreux que les années précédentes, demandent à être visités du 15 au 25 du mois de juin. La première mue s'est faite généralement dans de bonnes conditions et promet d'heureux résultats.

MM. Petit et Ruer, fabricants de machines agricoles qui leur ont valu des distinctions de la Société, et des primes dans plusieurs concours, prient la compagnie de patroner leur demande tendant à obtenir l'entrée en franchise du bois qu'ils emploient pour leur fabrication. Sur l'observation présentée par l'honorable M. d'Aubigny, la Société émet un vœu favorable à la pétition de MM. Petit et Ruer. Elle appelle d'une manière spéciale l'attention de M. le Maire sur cette question qui intéresse à un haut degré le progrès agricole, autant toutefois qu'elle pourra se concilier avec les intérêts de la caisse municipale.

Le sieur Séverin Forest, demeurant à la Croix-de-Rigny, canton d'Azay-le-Rideau, devenu propriétaire à Mascara, province d'Oran, offre à la société un échantillon de vin rouge de sa nouvelle propriété. L'assemblée, tout en reconnaissant la bonne qualité de ce vin, regrette que le propriétaire n'ait pas fait connaître la nature des cépages et justifié de son origine.

En l'absence de M. Minangoin, le compte-rendu de la section d'agriculture est lu par M. Bonnébault.

M. Charlot donne lecture d'une lettre de M. Roy-Mabille sur l'oïdium, dont le développement s'est manifesté dès le mois de mai. L'auteur considère le soufre comme impuissant pour combattre ce cryptogame. Dans son opinion, une vigne qui ne serait pas taillée ou qui le serait peu ne serait point atteinte par la maladie. Renvoi de l'examen de cette question à la commission de viticulture.

MM. Rouillé-Courbe et Charlot, chargés par la section de visiter le mode d'éclosion préconisé par M. Charboigne, présentent verbalement le résultat de leurs observations.

M. du Chateau donne lecture du compte-rendu de la section des sciences, arts et belles-lettres, séance du 14 avril.

Sur la proposition de M. Lesêble, que les questions de quelque importance traitées dans les sections sont reproduites en assemblée générale, la société décide à l'unanimité que le compte-rendu n'en sera point reproduit in-extenso dans les procès-verbaux, et la plus grande latitude est laissée à ce sujet à la rédaction.

M. Aschermann donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Cotelle, relatif au drainage. Après avoir cité les faits qui en constatent l'importance et les avantages qu'il présente, le rapporteur examine successivement les prix de revient dans différentes localités, et cite comme le résultat le plus satisfaisant le chiffre de 165 fr. 55 cent. par hectare, obtenu par M. Cotelle. Il exprime le regret que le système de M. Oppermann, préconisé par l'auteur de cette brochure, ne soit encore qu'à l'état de projet. Il montre combien notre département est inférieur à ceux de Maine-et-Loire, de Seine-et-Marne, du Nord, du Pas-de-Calais. Il termine en exprimant le vœu que la société d'Indre-et-Loire ne saurait entreprendre une tâche plus honorable et plus utile que celle de diriger son action vers la rapide propagation du drainage dans le département. Ce sera de la part de l'honorable membre l'objet d'une proposition spéciale.

M. le président remercie M. Aschermann de cet excellent rapport, remarquable à la fois par la forme et le fond des idées. L'assemblée, à l'unanimité, en vote le renvoi au comité de rédaction.

M. Charlot, qui avait été adjoint par la société pour la représenter à l'exposition du Mans, conjointement avec M. Lesèble père, délégué, fait un rapport sur le concours régional du département de la Sarthe. Après quelques observations présentées par M. Aschermann, sur les races bretonnes, ce rapport est renvoyé au comité de rédaction.

M. Breton fait une proposition tendant à suivre

auprès de l'autorité préfectorale la demande souvent formulée de l'organisation de la police des engrais. MM. Lesèble et Lesieur appuient cette proposition. Une commission est nommée à cet effet, elle se compose de

MM. Lesèble père,
Aschermann,
Breton.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et demie.

LA PETITE ET LA GRANDE CULTURE.

On se fait souvent d'étranges illusions sur la portée, l'étendue, les conséquences de la petite et de la grande culture; les uns considèrent la petite culture comme la seule utile, comme intéressant seule la société et devant être uniquement encouragée, développée, au point de couvrir le pays tout entier. Les autres considèrent la grande culture comme seule capable de produire d'importants résultats, d'assurer la subsistance générale et le développement de la richesse publique. Examinons d'abord les faits en eux-mêmes, dégagés de tout préjugé, pour établir la base d'une opinion exacte et raisonnée.

La petite culture est l'exploitation du sol par les bras du cultivateur et ceux de sa famille sur une petite surface; il est aidé quelques fois par un animal de trait.

La grande culture est celle du sol par un personnel spécial, des instruments appropriés, des machines perfectionnées, des méthodes raisonnées, des animaux de trait et de vente, à l'aide d'un capital d'exploitation et de roulement sur une vaste surface. Indépendamment de ces deux modes d'exploitation, il en est un autre qui est un intermédiaire, et le plus nombreux en France, c'est la moyenne culture usitée comme la précédente, par les mêmes moyens, mais sur une plus petite échelle, et trop souvent avec moins de capitaux,

moins d'instruction spéciale et moins de profit, cela va sans dire.

La petite culture exige la plus grande partie du temps du travailleur pour tous les travaux, à certaines époques; c'est le remède à la trop grande extension de ce mode d'exploitation qui nécessite la dépense d'une somme considérable de travail, à un prix trop élevé relativement, qui peut bien suffire à la nourriture économique de la famille, mais qui est impuissant à concourir par ses produits à la subsistance générale de cette partie considérable de la population d'une nation qui n'est pas occupée des travaux agricoles, et réside dans les villes, parce que la saison des travaux en circonscrit la durée et limite sa production à ses propres besoins.

D'après les calculs de M. de Gasparin, le travail d'un homme, dans la grande culture, peut comprendre 14 hectares, tandis que celui d'un ouvrier travailleur à bras ne peut être que d'un seul hectare. Les frais de la petite culture sont dans un rapport avec ceux de la grande, comme 131 est à 100; ce ne sont que les produits du jardinage, des plantes commerciales, de la vigne, qui peuvent être cultivés à bras. La production des grains, nécessaire à la consommation générale, ne peut être opérée que par la grande et la moyenne culture; c'est évident; aussi, le petit propriétaire fait-il fort souvent cultiver son champ à prix d'argent par le fermier voisin pratiquant la moyenne culture, et se borne-t-il à effectuer les autres travaux avec sa famille.

La production et l'achat des engrais est un autre obstacle à l'extension de la petite culture.

La moyenne et la grande culure sont donc les seuls modes d'exploitation, en grand, de la terre, les seuls modes intéressant plus spécialement l'économie publique, puisque seuls ils peuvent assurer la subsistance générale à la société entière.

Dans une situation arriérée, telle qu'elle existe sur un grand nombre de points de notre territoire national, les frais de domestiques, le travail négligé qui en résulte, les méthodes vicieuses mises en pratique, le manque de capitaux surtout et le défaut d'instruction spéciale, sont autant de causes du défaut de production de nos terres dans la grande et la moyenne culture, ce qui modifie considérablement les avantages de l'agriculture et ceux attachés à la propriété foncière.

Il existe partout, dans un grand nombre de nos exploitations rurales, soit que la division du sol ait eu lieu, soit qu'elle n'ait pu s'effectuer, une insuffisance du capital d'exploitation et une absence de circulation active des valeurs ; le développement de la fortune publique est entravé, ralenti, arrêté ; les améliorations agricoles sont difficiles, souvent impossibles ; les industries souffrent, par absence de consommation des produits sur le plus beau marché intérieur du monde. Il y a une multitude considérable de consommateurs, et peu de consommation, et en agriculture, la consommation dépasse fort souvent la production. La circulation est insuffisante, le crédit restreint, incomplet, mal compris, pour développer plus entièrement toutes

les sources de la richesse. L'organisation du crédit agricole est l'unique moyen de remédier à la plupart de ces souffrances et de provoquer l'accroissement de la production dans un véritable intérêt public.

On peut se faire une idée assez exacte des avantages de la grande culture sur ceux de la petite, en comparant leurs résultats avec ceux des industries manufacturières; ainsi, à une époque peu éloignée de nous, on filait à la main, le chanvre, le lin, la laine, le coton, la soie; depuis le perfectionnement des machines et l'application du génie industriel à la filature de ces matières premières et à leur emploi, on connaît les admirables résultats obtenus par les métiers à filer, mis en mouvement par des moteurs inanimés, l'eau, la vapeur, et toute l'économie obtenue dans la fabrication des étoffes dont l'influenee a opéré immédiatement une révolution complète dans ces industries et abaissé des 8/4 les prix de revient. Ainsi, prenons pour exemple l'industrie du coton : en 1815, le coton filé, au début des machines, valait 15 fr. 20 c. le kilog., et le calicot, 1 fr. 96 à 2 fr. 50 c. le mètre; en 1845, le kilog. de coton filé ne valait plus que 3 fr. 21 c. et le mètre d'étoffe, 45 à 55 c. Cet immense progrès dû au seul emploi des machines contre lesquelles on a tant déclamé à tort et à travers, a décuplé la production, augmenté le nombre des bras employés et le salaire des ouvriers, augmenté la consommation intérieure et extérieure, répandu une grande somme d'aisance et considérablement augmenté la richesse nationale.

Il en sera de même en agriculture, cette première

de toutes les industries, lorsque le crédit agricole, une fois organisé, aura produit ses effets miraculeux par la puissance de la circulation des capitaux. C'est alors qu'on verra les machines agricoles arriver de plein saut en France à un dégré de perfection nécessaire et à un emploi général; car nous entrons à peine dans cette voie, mais une fois en marche, le progrès ne peut plus s'arrêter. Les charrues et les machines à battre mues par la vapeur, les moissonneuses, les faucheuses. les faneuses, les rateleuses mues par un cheval et ensuite par la vapeur, ces merveilleux et puissants moyens vont accélérer le travail et diminuer les frais de la production; l'affluence des capitaux et les méthodes de cultures améliorées, en permettant de doubler la production animale et la production végétale dans les provinces arriérées ne tarderont pas à produire les avantages les plus considérables pour les biens-fonds, les propriétaires cultivateurs, les travailleurs et la société tout entière. C'est alors aussi que la grande culture sera constituée sur son véritable terrain et que la question qui se débat entre la grande et la petite culture sera résolue par le fait et sans appel.

BRETON.

RAPPORT

sur

Les renseignements demandés par la Compagnie Abeillère,

Par M. G. Charlot, rapporteur (1).

Monsieur le Préfet,

Notre département semble à la société dans les conditions favorables à l'apiculture, il en possède les principaux *éléments*, l'*eau*, les *fleurs* et les *bois*; la *douceur* de son climat *tempéré*, la diversité de ses nombreux sites, une grande quantité de cours d'eau des cultures riches et variées, tous ces *éléments* font réellement de la Touraine un des pays le plus propice à cette industrie.

Pour vous donner des preuves à l'appui de cette assertion, permettez-nous, de vous rappeler quelques faits historiques.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, on s'est constamment occupé en Touraine de l'éducation des abeilles; Grégoire de Tours nous en a laissé plus d'une preuve dans son immortelle histoire; nos vieilles chroniques nous apprennent que lors de l'entrée des rois, des princes et des gouverneurs de la province, dans la ville de Tours, on leur offrait quelquefois comme productions du pays, du miel, de la cire;

(1) Commission composée de MM. Bruslon, Oscar Lesèble et Charlot.

que dès le XIVe siècle on établit à Tours un impôt sur le miel qui entrait en ville, et que la dîme s'exerçait sur les produits des abeilles en certaines localités de la province.

Au temps de la féodalité, nos anciens seigneurs, les religieux de nos anciennes abbayes, s'occupaient de l'éducation des mouches à miel, qui leur donnait quelques revenus; ils avaient, près de leurs forêts, des ruchers considérables et des préposés appelés *bigres* pour les garder et recueillir les essaims sauvages.

En 1507, lors de la première réformation de notre vieille coutume, les abeilles qu'on appelait *avettes*, étaient déjà considérées comme immeubles, et faisaient partie du fonds; notre coutume donnait aux seigneurs le droit *d'abeillage* sur les essaims non poursuivis et considérés comme épaves.

On voyait il y a encore peu de temps attaché aux murailles de nos nombreuses chapelles miraculeuses, des *ex-voto* en cire, des gâteaux d'abeilles, que la piété de nos pères conviait à y déposer.

Avant la révolution les cires de Touraine étaient renommées dans le commerce, pour leur facilité à blanchir, et nos miels étaient recherchés pour la droguerie médicinale; aussi avions-nous pour ces produits plusieurs foires renommées où les commerçants étrangers venaient les acheter.

Notre pays a de tout temps produit plus de cire et de miel qu'il n'en consomme, aussi des quantités assez importantes étaient et sont encore exportées chaque année.

Dès la première année de la fondation de notre Société d'agriculture (1761), elle fit une enquête sur l'apiculture du pays ; elle se plaignait de l'usage barbare qui commençait à s'introduire, celui de faire périr les mouches à miel pour obtenir leurs provisions. En 1809, notre société fondait des prix, des récompenses pour les apiculteurs distingués, et depuis sa fondation elle s'est constamment occupée avec soin de l'éducation de ces insectes. Ses Annales en contiennent des preuves irrécusables, et notre département possède des apiculteurs du plus grand mérite. Nous pouvons citer avec orgueil M. le docteur Bretonneau, M. Mabile, de Nazelles, M. le curé d'Avon, qui ont éclairé l'apiculture par leur pratique et leurs écrits.

Plusieurs causes ont fait diminuer et languir chez nous l'éducation des abeilles : leur mauvaise répartition dans nos campagnes, l'abaissement du prix de leurs produits, surtout depuis que l'on a trouvé à propos de substituer le sucre au miel, et de remplacer la cire par la stéarine dans les bougies de ménage ; enfin on doit ajouter, l'extension de la culture de la vigne et des céréales ; espérons qu'une nouvelle industrie viendra relever les abeilles du délaissement qui semble les frapper en ce moment.

Pour aider de nos conseils, autant qu'il est en notre pouvoir, l'administration et par suite la compagnie qui se propose d'exploiter la Touraine, nous avons fait le résumé suivant de la statistique florale et culturale de notre département.

Outre nos six grandes rivières, bordées de belles prairies naturelles, nous avons encore plus de deux cents petits cours d'eau alimentés par des sources vives, arrosant des prairies, quantité de plantes et d'arbres qui croissent sur leurs bords; de plus ces cours d'eau offrent aux abeilles des eaux claires et salubres.

Ces larges et riches vallons où sont nos varennes, propices à tous les genres de cultures, sont, dans la belle saison, des plus variés; on y voit des luzernes, des trèfles, des pois, des vesces, des gesces, de la gaude, des navets, des pavots, quelques arbres fruitiers et des prairies naturelles.

Les coteaux, devenus moins riches par la plantation des vignes, qui ont rendu plus rares les bois, les buis et les plantes odoriférantes, dont leurs pelouses étaient autrefois couvertes, s'améliorent peu à peu par l'art horticole qui les embellit de jardins fruitiers et de jardins d'agrément; enfin leur proximité des vallées en font encore des expositions utiles à l'apiculture.

Nos plateaux sont aussi beaucoup moins riches qu'autrefois par l'extension de la culture des céréales qui, de proche en proche, diminue nos pâtis, landes et bruyères, ainsi que celle des bois, des grands arbres fruitiers qu'on voyait jadis disséminés dans les champs, secondant les vergers que nous avons en partie détruits, et que nos pères élevaient avec soin; il est juste de dire que, par compensation, on a établi près des habitations, des jardins plus ornés qu'autrefois de quenouilles, d'espaliers et de quantité d'arbres d'agré-

ment. Nous devons noter aussi que l'intercallation des plantes oléagineuses et fourragères, dans les assolements, ont diminué la stérile jachère. Tous ces progrès augmentent chaque jour les ressources des abeilles.

En comparant les diverses cultures des trois arrondissements du département, nous avons été conduit à faire les deux tableaux suivants où nous avons rangé toutes les plantes cultivées en deux grandes classes, 1° plantes utiles ; 2° plantes et cultures peu utiles aux abeilles.

Parmi les plantes utiles aux abeilles et cultivées dans les trois arrondissements nous avons rangé les

	Arrondissement de Tours.	Arrondissement de Chinon.	Arrondissemen de Loches.
Prairies naturelles	15,724 hect.	9,252 hect.	9,195 hect.
Prairies artificielles. . . .	3,015	6,324	7,289
Bois	43,117	20,780	15,910
Bruyères, landes et terres inc.	30,239	23,173	34,874 *
Sarrasin	58.000	54,000	
Arbres à cidre	680	310	220
Châtaigneraies	79	74	43
Colza et navettes.	270	31	
Lin	1	12	
Légumes. . . ;	899	872	113
	152,024 hect.	124,828 hect.	67,644 hect.

Parmi les plantes et cultures peu utiles aux abeilles, nous avons les

	Arrondissement de Tours.	Arrondissement de Chinon.	Arrondissement de Loches.
Céréales . . . . . . : . .	95,079 hect.	57,980 hect.	65,471 hect.
Vignes.	20,779	9,917	4,437
Pommes de terres	2,147	3,813	756
Mûriers	8	11	
Betteraves	7	169	30
Chanvre	135	2,892	223
Jachères	45,049	23,209	35,354
Étangs	673	347	1,435 } **
Marais.	472	260	1,089 }
	164,249 hect.	98,598 hect.	108,795 hect.

* D'après l'annuaire de 1814, — ** Idem.

Ces nombres sont assez significatifs pour n'avoir guère besoin de commentaires, cependant nous allons indiquer sommairement quelques résultats.... Nous ferons remarquer que les chiffres sont pris en majorité dans la statistique ministérielle de 1840, par conséquent, ils sont déjà vieux, car depuis dix-sept ans nos cultures ont été modifiées par le progrès agricole. La quantité des bruyères, des landes, des prairies naturelles a diminué, et celle des cultures a augmenté ; il n'est déjà plus exact de dire qu'on ne cultive pas dans l'arrondissement de Loches, ni du sarrasin, ni des mûriers, et surtout pas de colza, nous avons des preuves du contraire.

Grâce au progrès, de bons assolements sont établis et ont diminué la bruyère et les jachères mortes, ce qui est utile non-seulement au point de vue de l'agriculture, mais bien plus à celui de l'économie publique. Il est à désirer que ces deux plaies de notre agriculture disparaissent et cèdent leur place à des cultures raisonnées.

La superficie de nos bois qui occupent un dixième du département et dont le chiffre donne 78,807 hectares, a peu varié, malgré la grande quantité qui a été défrichée et mise en culture, parce qu'on a réparé ces pertes en faisant de larges emprunts aux bruyères, aux landes, par des semis de pins et diverses plantations notamment du bouleau. Nous pensons que l'économie sociale a encore gagné à ce changement et que l'apiculture y a un peu perdu; la bruyère et le chêne sont deux plantes utiles aux abeilles, et elles ont été remplacées en majorité par des arbres où les abeilles ne trouvent

rien à butiner. A la vérité ces arbres diminuent chaque année, et sont remplacés naturellement par le chêne, qui est l'arbre favori de nos bois. Les arbres à fruits sauvages n'y sont plus conservés comme au temps de la féodalité; mais l'érable, le charme, le châtaignier, le saule marsault s'y trouvent en quantité notable et tous sont utiles aux mouches à miel.

Quoi qu'il en soit, les chiffres de nos tableaux représentent encore assez bien l'état de nos cultures dans nos trois arrondissements, pour éclairer approximativement la compagnie abeillère.

Cette compagnie demande des renseignements plus particulièrement sur l'arrondissement de Tours, et notamment sur les cantons limitrophes de Loir-et-Cher, où elle fonctionne déjà.

Nous avons en partie répondu dans nos tableaux à cette question; nous ajouterons seulement que l'arrondissement de Tours, quoique le plus étendu des trois, est malheureusement, comme celui de Loches, dominé par la stérile jachère, et inférieur à celui de Chinon pour les bonnes cultures relativement à son étendue: aussi n'est-il que le deuxième dans l'ordre des cultures utiles et celui de Loches est le dernier.

Cependant l'apiculture trouvera encore dans l'arrondissement de Tours, d'importantes ressources sur les prairies naturelles et les bois dont la superficie est supérieure aux deux autres.

Parmi les cantons limitrophes de Loir-et-Cher, ceux de Bléré et d'Amboise sont plus spécialement voués à la culture de la vigne, et celui de Châteaurenault à

celle des céréales ; toutefois ces deux derniers contiennent de grandes forêts : celle d'Amboise a sur ses cotés, et à peu de distance, les riches vallées du Cher et de la Loire et presqu'au centre le beau vallon de l'Amasse ; le canton de Montrésor a beaucoup de bruyères et de ruisseaux ; sur ceux de Neuvy et Neuillé-Pont-Pierre, on cultive beaucoup d'arbres à cidre, ce qui, avec leurs champs entourés de haies vives et de grands arbres, en fait le bocage de la Touraine. Le sainfoin, auquel la compagnie attache un grand prix, est généralement peu cultivé dans l'arrondissement de Tours, si ce n'est vers son extrémité ouest, et plus particulièrement dans le canton de Château-la-Vallière.

Tous les faits que nous venons d'énumérer nous semblent confirmer l'assertion que nous avons émise au commencement de ce rapport, que notre département est dans les conditions les plus favorables à l'apiculture. Aussi sommes nous persuadé que cette industrie bien dirigée pourra être avantageuse à notre pays. Outre le faible revenu des droits de pâturage que la compagnie paiera à nos cultivateurs, elle sera encore utile par la propagation des bonnes méthodes d'apiculture, et par la fécondation des *fleurs*, que ces admirables insectes propagent, ce qui assure la recolte des fruits. Cette grande fonction, est encore d'une assez haute importance pour notre agriculture.

Quand on réfléchit à l'étendue, à la quantité de nos cultures, de nos prairies, de nos arbres fruitiers, de nos bois et de nos bruyères, à la multitude et à la variété des fleurs qui les couvrent, contenant du miel

et de la cire, que nous perdons faute d'avoir assez d'abeilles, qui seules savent faire cette récolte, on est étonné qu'il ne soit pas venu plus tôt à l'idée d'exploiter en grand cette richesse que renferment nos campagnes. A la vérité ce problème est plus facile à entrevoir qu'à réaliser. Espérons que la Compagnie Abeillère parviendra à le résoudre et à réveiller en Touraine l'apiculture qui nous semble y sommeiller.

Telle est à nos yeux la belle et importante mission, bienfaisante et civilisatrice, que nous espérons de la Compagnie Abeillère, qui, tout en servant ses intérêts, servira le progrès; c'est là encore du crédit agricole pratique, qui mérite nos sympathies; il donnera une preuve de plus de la force, de la puissance de l'association en agriculture pour remplir à la tâche que nous nous proposons tous, par des efforts isolés, celle d'éteindre la misère par la régénération de notre agriculture.

Tours, le 11 avril 1857.

CHARLOT.

LETTRE DE M. N. DE HARTWIS,

Directeur des vignobles de l'Empereur de Russie, en Crimée,

A M. le Comte Odart, vice-président honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Comte,

C'étoit une véritable joie pour moi de revoir encore les traits de votre écriture : j'avois eu peur vraiment d'être puni pour mon omission de ne vous avoir pas écrit depuis si longtemps, en ne recevant plus de vos lettres qui chaque fois m'ont causé un si vif plaisir ! — Recevez bien mes remercîments de votre reponse si aimable et si prompte qui m'est arrivée il y a 6 jours. — La première chose que j'ai faite pour repondre à cette chère et bonne lettre, c'était de faire préparer sous ma propre surveillance deux envois de sarments qui sont partis pour Odessa par la poste, d'où une maison très-honorable, MM. Horny et comp. les réexpédient en les dirigeant sur le chemin de fer le plus proche de l'Autriche. Ces deux caisses bien conditionnées sont adressées à M. Hardy, directeur des pépinières impériales du Luxembourg, à Paris.... Apprenant par votre lettre que ce digne et excellent homme est encore à la place qu'il a si bien remplie depuis tant d'années, j'ai sur-le-champ pris mon parti de lui adresser une collection assez nombreuse de toutes les variétés de vignes que

je croyais pouvoir l'intéresser ! Il s'entend que le célèbre sapéravi s'y trouve au nombre de 12 ou 15 sarmens, dont je vous prie de demander à M. Hardy votre juste part. Le catalogue détaillé et raisonné que je lui enverrai vous sera communiqué sans aucun doute et je serais heureux d'apprendre que mes vignes aient été plantées en partie à la Dorée, dont le nom charmant comme vous le voyez, jouit d'une réputation aussi européenne que celui de son digne et propre seigneur, puisque les lettres de la lointaine Tauride vous arrivent tout droit... Semeur passionné comme je le suis, je n'ai pu me refuser la satisfaction d'orner de votre nom deux de mes enfants dont l'un, la Malvoisie Odart, m'a donné depuis trois ans en profusion de beaux raisins qui le classent bien à côté de votre Malvoisie de la Drôme et de la Malvazia fina, mais qui dans la Touraine ne mûrira qu'adossé à une muraille au midi. L'autre, qui provient d'un pépin du Naturé (ou Traminer blanc comme l'appellent les Allemands) et qui a conservé beaucoup du naturel de sa mère, mûrit en même temps qu'elle, et, si sa fertilité répond à sa bonté, ne sera pas à dédaigner dans vos vignobles de la région centrale... Enfin je soumets les fruits de mes semis et de mes soins à votre triage et à vos épreuves, ainsi qu'à celles de M. Hardy. Vous déciderez selon vos expériences lesquelles de mes nouvellles variétés méritent d'être conservées et propagées. — Je voudrais cependant bien que vous associassiez à votre aréopage quelques uns de vos amateurs distingués du midi de la France, car ce qui mûrit parfaitement sur *la Côte méri-*

dionale de la Crimée où l'olivier donne d'aussi bonne huile qu'en Provence, et le Muscat de Frontignan des vins de liqueurs qui ne le cèdent guère aux meilleurs Rivesaltes, pourrait bien ne pas mûrir en Touraine, ou bien au moins n'y pas mûrir chaque année? Permettez-moi à cette occasion de vous adresser une prière : ce serait de me mettre en rapport direct avec celui de vos correspondants dans *le midi de la France*, surtout si vous pouviez ou vouliez me désigner quelqu'un aux *environs de Bordeaux*, avec lequel je pourrois à l'avenir échanger mes observations et obtenir de lui des renseignements sur les variétés cultivées en France, et les procédés de vinification nouveaux, si toutefois il y en a, qui pourront compter pour de véritables progrès.... M. Hardy dans une note au catalogue du Luxembourg (publié en 1844 et qui me fut envoyé par le duc de Cazes) fait mention d'un M. *Bouchereau* à Carbonnieux près Bordeaux, qui avait reçu toute la collection du Luxembourg. Existe-t-il encore? le connaissez-vous? Serait-il disposé à entrer en correspondance avec moi? De grâce, indiquez-moi, s'il se peut, plusieurs personnes, fussent-elles dans différentes localités.... par exemple quelqu'un aux alentours de l'Hermitage, un autre en Roussillon... Vous voyez, mon vénérable maître (souffrez que je vous salue de ce nom), que je crois encore avoir devant moi un long et vaste avenir, et cependant je ne suis pas très-loin de M. Hardy : je touche à mon soixante-quatrième printemps ! — Né en 1793, j'avais 22 ans quand j'ai passé trois mois en France en 1815....

Dans ce temps-là, la Providence me fit faire la connaissance d'un homme qui prit à cœur la tâche de m'initier dans la connaissance rationnelle des bons vins de France, et par là contribua peut-être à la direction que j'ai prise plus tard. Au village d'Ancemont, sur le bord de la Meuse, j'eus le bonheur de sauver du pillage et de ses suites la maison d'un négociant de vins M. *Zambeau-Gossin* qui y habitait avec sa famille, et sur laquelle s'était jetée une troupe de maraudeurs de nos soldats du train.... Je fus amplement recompensé par la reconnaissance de l'honnête famille, et surtout de M. Zambeau lui-même, qui, faisant le commerce en grand des vins de Champagne avec l'Angleterre, les Antilles, etc., gourmet, connaisseur qu'il étoit outre cela, réussit bientôt à élargir l'horizon de mes connaissances œnologiques, en faisant monter des profondeurs de sa cave, l'un après l'autre, ses échantillons des meilleurs crûs. C'étoit bien me préparer pour la tâche qui ensuite m'est échue en partage, de contribuer puissamment à établir sur la Côte méridionale de Crimée une culture rationnelle de tous les meilleurs cépages de l'Occident, afin de savoir par des *essais en grand* répétés sur les terrains les plus différents, quelles espèces promettaient le plus pour nos pays du midi. Depuis mon arrivée dans ce pays, où je fus appelé par le digne et excellent homme qui vient d'être enlevé à la Russie, la vigne attirait mon attention particulière. Tous les meilleurs raisins que j'avois mangés en Champagne et sur les bords du Rhin ne pouvaient se comparer aux raisins *délicieux, parfumés*, abondants en *matière sucrée* que je trouvais

ici. En regardant ces coteaux, tournés au midi, descendant d'une haute montagne qui les abrite du nord, jusqu'aux bords de la mer, il étoit impossible de méconnoître ce que ce pays devoit être un jour, et mon parti étoit pris de consacrer mes jours à travailler pour l'avenir de cette belle contrée. C'étoit tout ce que désiroit mon cher et noble protecteur : m'appuyant de tout le poids de son crédit, j'ai pu fonder selon son projet l'Ecole des vignes et de vinification de Magaratche dont le vignoble modèle contient 47,000 pieds plantés sur à peu près 6 à 7 hectares et doit être aggrandi encore. Deux caves voûtées, déservies par un caviste français qui a deux aides et dix garçons apprentis, travaillant tour à tour au vignoble et à la cave, servent à recevoir les échantillons de vins que l'on y fait et dont aucun ne doit être vendu avant trois ans. Les vins de choix se gardent 10 à 12 ans dans le bois, et les vins de liqueur, mis en bouteilles à leur sixième ou huitième année, se gardent encore plus longtemps, avant d'être offerts au public. Je n'ai pas besoin de vous dire que toutes nos vignes sont plantées dans un strict ordre, étiquetées avec le plus grand soin, de sorte que nous pouvons fournir par an près de 200,000 sarments, aux amateurs et aux plantations du Gouvernement. Depuis 1846 jusqu'en 1853, une corvette à vapeur venoit régulièrement au commencement du mois de mars porter aux pays Trans-Caucasiens, de 100 à 150 mille sarmens de nos vignes, qui furent distribués gratis aux propriétaires dans toutes les provinces, en Imérétie, dans la Géorgie proprement dite, à Derbend, etc., etc. Les soins assidus

du prince Woronzow ont répandu dans toutes ces vastes et magnifiques contrées, au moins les germes des cultures utiles, et je me réjouis bien d'y avoir pu contribuer largement avec tous les moyens des deux vastes établissements qui me sont confiés. Cette excursion en Trans-Caucasie me ramène au *Sapéravi*, que je n'ai pu voir en Géorgie qu'en feuilles et en fleurs, mais dont j'ai quelques douzaines de pieds en rapport à Nikita et quelques-uns dans mon vignoble d'Arsek situé au pied du promontoire d'Iphigénie, le *Aiou-dagh* des Tartares. Partout le Sapéravi donne des récoltes suffisantes ne le cédant pas au *Mourvède* très-cultivé chez nous; mais qui ne donne tout au plus qu'un bon vin d'ordinaire, et mûrit assez tard. Le Sapéravi ayant une longue grappe lâche mûrit parfaitement deux ou trois semaines avant le Mourvède, et déjà le goût du raisin annonce la finesse et la délicatesse du vin qu'il fournit.

D'après les renseignements que j'ai pu prendre sur les lieux mêmes dans les principaux vignobles de la Kahhétie; le Sapéravi qui donne beaucoup de couleur au vin, entre pour un quart ou un cinquième dans la cuvée, avec toutes ses pellicules, tandis que l'on y met le reste en *moût*, jus exprimé de raisins blancs, sans marc. Vous saurez que nos braves Géorgiens font leur vin à la façon des Grecs et des Romains; d'immenses amphores (Kvévri en Géorgien), enfouies dans la terre sous des hangars plus ou moins bien construits qu'on appelle *Marani*, reçoivent la vendange préparée comme je viens de le marquer (et qui se fait en septembre); le kvévri rempli, on met le couvercle

sur son large col et on le butte d'un petit monticule de gravier. Au mois de mars, on l'ouvre, et avec un puisoir, espèce de cuiller à long manche, on retire les marcs du fond de ce vase, gigantesque souterrain (car j'en ai vu de nouveaux faits qui certainement avoient 3 toises de hauteur sur une largeur comparative). Ces procédés archi-simples suffisent pour produire ce bon vin rouge de Kakhétie; si on le laisse encore un an dans son vase bien fermé, et qu'ensuite il soit mis en bouteilles, cela fait un vin de table léger et fort agréable, et qui a surtout le mérite qu'on peut en boire beaucoup sans être incommodé, ce qui s'explique facilement, le moût ayant eu le temps d'achever complétement sa fermentation dans son vase souterrain sans rien perdre des parties volatiles qui constituent l'arôme ou le bouquet du vin. Malheureusement la plus grande partie de ces vins est achetée par les marchands arméniens, aussitôt qu'il a terminé sa fermentation; ils les mettent dans de larges outres de peaux de buffles, enduites intérieurement de Naphta et les transportent comme cela aux lieux où ils se consomment. On conçoit que l'arôme du Naphta couvre tous les autres... Néanmoins, ces pauvres vins impitoyablement naphtisés sont bus jusqu'à la dernière goutte : *l'habitude fait tout.* Nul doute qu'en traitant seulement au sortir du Kvévri, ces vins à l'Européenne, l'on en obtiendrait de fameux; aussi ces progrès œnologiques ne se feront pas longtemps attendre. Le blanc que vous avez reçu au lieu du Sapéravi est le *Mjoani*, qui se cultive avec lui et entre, comme je l'ai dit, aux trois quarts ou quatre

cinquièmes dans la cuvée du vin rouge. Je n'ai bu qu'une fois d'un vin de Sapéravi pur, sans mélange, fait à Rouïspiro en Kahhétie par un caviste allemand, *Lenz*, qui avait formé à Tiflis un établissement de commerce, avec des vins du pays qu'il faisait faire en achetant le raisin sur pied chez les propriétaires. J'ai reçu au printemps 1844, quelques bouteilles de ce vin fait en 1842, et j'en ai gardé en cave 2 bouteilles, jusqu'en automne 1845, où il fut bu; il était devenu *délicieux*, mëlleux et velouté, et rappeloit les meilleurs crûs de la Bourgogne. Tout m'autorise à croire que le Sapéravi est pour le vin rouge un des meilleurs raisins qui existent, et je puis, en bonne conscience, vous le recommander à être répandu pour des essais de culture en grand, surtout dans le midi de la France, dans le rayon de Bordeaux et de Lyon.

Ce n'est pas à moi que M. Rudler a demandé des vignes de Crimée; si on lui envoye du Kokour, etc., il n'en saura que faire en Alsace, où les raisins proprement indigènes à la Crimée ne mûriront pas; d'autre part son correspondant pourroit bien le fournir de sarments de Riesling, Traminer, Pineau gris, Pineau franc, Mourvède, gros Verdot, petit Verdot, Merlot, Malbec, Pedro Ximenès, Sauvignon vert du Bordelais, etc., etc., desquels il y a quelques millions de pieds qui peuplent nos vignobles plantés en 1825. Ce retour de Crimée en leur patrie, serait un fait assez curieux.

Je suis enchanté d'apprendre que vous nous avez fait don d'une troisième édition de votre *ampélographie*; veuillez déposer les exemplaires que vous avez la bonté

de me destiner, chez M. Hardy ; le libraire russe de Saint-Pétersbourg, M. Jacques Issakoff, avec lequel je suis en relation, a un commissionaire permanent, je crois même une espèce de commandite, à Paris ; je prierois donc M. Issakoff de faire recevoir chez M. Hardy mes exemplaires et de me les expédier avec ses livres....

Les deux exemplaires de la deuxième édition que vous aviez eu la bonté de me destiner en les déposant à l'ambassade de Russie, ne me sont jamais parvenus, j'ai eu ce livre intéressant par mon libraire. Je suis obligé d'écrire en russe tout ce qui a rapport à mes occupations, mes notices et écrits de ce genre vont pour la plupart au département de l'Agriculture, duquel relèvent les établissements que je dirige. Ce département a fait imprimer à ses frais un travail que j'avois dû lui présenter et qui a fait partie de son compte-rendu d'administration de 1843 à 1853. Je regrette bien de n'avoir pas le temps de le traduire en français ; il contient une notice historique sur les deux établissements (de Magaratche et de Nikita), et raconte en détail le développement successif de ces deux établissements qui renferment des trésors immenses pour le midi de notre vaste empire et dont même les provinces du Centre profitent, car la collection d'arbres fruitiers de Nikita est une des plus complètes qui existent, riche en tous genres et à la composition de laquelle j'ai travaillé *con amore* pendant plus de quarante ans. Le gouvernement en fait livrer les greffes et les jeunes arbres à un prix minime, sans parler de ceux qui se distribuent gratis aux autres établissements du gouvernement si-

tués sur tous les points de la Russie. Les arbres fruitiers me rappellent mon excellent correspondant en Belgique, M. Adolphe Papeleu, à Gand, qui m'a fourni plus de 100 nouvelles variétés de poires, entre autres un Beurré Bretonneau, qui existe, poussant et verdoyant comme notre cher et digne docteur, et une poire Odart, qui, à mon grand regret, n'a pas repris. C'est à Monsieur Papeleu que je viens d'expédier la seconde caisse contenant, outre les greffes d'arbres fruitiers, des sarmens de vignes dont je le prie de vous faire passer une partie, nommément du Sapéravi, si toutefois l'envoi fait à M. Hardy ne réussissoit pas, vous seriez dédommagé de ce côté.

Si M. Hardy trouve possible encore de me faire un *envoi de sarmens*, alors je vous prierois d'y ajouter quelques sarmens nommément de la *Lyonnaise du Jouchay*, et du *Plant de la Dôle*. J'ai sous ce nom deux magnifiques pieds provenus de sarmens de 1846, reçus du Luxembourg, qui ne sont autre chose que le *Petit Gamet* rouge de Bourgogne ou *Noirien?* Je crains que tout cela ne soit que des sous-variétés du Petit Gamet qui réussit parfaitement chez nous.

Si Dieu me prête vie et santé et que je sois assez heureux pour trouver du temps libre pour cela, je vous préparerai un certain nombre de descriptions systématiques et détaillées de plusieurs variétés de vignes que vous trouveriez peut-être dignes d'être insérées dans un supplément à votre troisième édition de l'*Ampélographie*. Je serois heureux si de cette façon je pouvois avoir ma petite part à votre ouvrage si méritoire.

Il y auroit peut-être parmi les observations que j'ai été à portée de faire, quelques-unes qui pourroient surtout intéresser les cultivateurs de vignes dans le midi de la France, dont le climat est beaucoup plus analogue au nôtre que celui de votre bonne Touraine, sur le sol de laquelle la plupart de vos expériences et observations judicieuses ont été faites.

Je vous plains de tout mon cœur d'avoir été frustré d'une grande partie de vos récoltes par la grêle. Est-ce que dans notre siècle, si fécond en inventions, l'on n'est pas encore parvenu à inventer des pare-à-grêle. L'on en a bien parlé? C'est un fléau terrible! Nulle part je n'en ai vu des ravages aussi épouvantables, que dans une partie des plaines de la Kahhétie sur la route de Tiflis, où j'ai passé, à cheval, pendant une journée entière, par les plus beaux champs de froment, fauchés et détruits par la grêle, qui, dans ce pays, si richement doté par la nature, malheureusement n'est que trop fréquente par sa situation entre deux chaînes de hautes montagnes couronnées de glaciers. Nous sommes très-heureux sur notre côte méridionale, ne sachant presque pas ce que c'est que la grêle. En revanche de cela, nous avons bien souffert pendant deux ans de l'*Oïdium Tuckeri*, que moi j'ai pris la liberté de traduire par moisissure de la vigne, *Mucor vitis*. J'ai vaillamment guerroyé contre ce vilain cryptogame, employant le moyen simple, mais très-efficace du sieur Catani, qui consiste à enlever avec un pinceau de nattes l'Oïdium de dessus le raisin à moitié formé. Cet ennemi redoutable paroit d'abord sous une forme très-innocente,

comme une épaisse poussière couvrant le jeune raisin; à cet état, il n'y a rien de plus facile que de l'enlever par un frottement très-léger. Plus tard, quand ces milliards de petits champignons microscopiques, dont se compose cette poussière apparente, ont eu le temps de s'enraciner dans la pellicule des raisins, l'opération devient moins facile; à la fin, impossible. Ce détestable cryptogame couvre et serre comme d'un réseau le malheureux raisin qu'il étrangle à la fin, et le fait crever et se perdre. Mais je vous raconte là des choses sur lesquelles vos savants de France, nul doute, vous auront éclairci bien mieux que moi, simple praticien, je ne ne le saurois faire. Je vous dirai seulement qu'en employant mon frottement à la Catani, j'ai réussi à sauver au vignoble impérial de Magaratche et dans mon propre vignoble d'Arteck, quelques centaines de védros (le védro a 15 bouteilles bordelaises) du meilleur vin avec des frais comparativement peu considérables, tandis que mes voisins, paresseux ou entêtés, perdoient jusqu'à la moitié ou un tiers de leur recolte. On dit que l'oïdium va diminuant en France? Je serois curieux d'apprendre quelque chose de positif sur la marche, le développement de ce fléau de la vigne, sur les moyens que l'on a essayés contre cette maladie, si *maladie* n'est pas un *nom impropre* à lui donner? Y-a-t-il là dessus quelque écrit qui vous ait satisfait? Il paraît que vos vignobles n'en ont pas souffert, puisque vous n'en faites pas mention.

Approchant de la huitième page de mon épitre, je commence seulement à m'apercevoir combien j'ai

laissé courir ma plume, tellement le charme de pouvoir causer avec vous, mon digne et vénérable correspondant, m'a entraîné. Je crains presque que la prolixité de ma lettre ne vous rappèle le mot de Ciceron :

Senectus est natura loquacior.

Je dois pourtant pousser à la conclusion d'une si longue causerie, et je veux le faire en vous demandant d'avoir la bonté de me dire quelque chose sur un cépage fort intéressant pour nous, que j'ai reçu, il y a bien 25 ou 28 ans des frères Baumann, sous le nom : *Nerré de Haute-Marne???* (Nerré noir, catalogue du Luxembourg, 1844.)

Cette variété appartient à la tribu des Francs-Pinots, quant à la forme des grappes et des raisins, la feuille seulement plus large que longue, quoique profondement quinquelobée, est légèrement velue par dessous. Ce cépage, sous *notre climat chaud et sec,* remplace avantageusement son congénère le Franc-Pinot, qui ne donne presque rien (40 à 45 forts pieds fournissant à peine un védro) (15 bouteilles). Le Nerré, au contraire, donne toujours de bonnes récoltes plus également même que le Petit-Gamet, sur un terrain sec qui ne lui est pas contraire; ses raisins mûrissent parfaitement 15 jours après le Franc-Pinot, dans des terrains gras et humides que le Franc-Pinot préfère ici; le Nerré mûrit tard, donnant une abondance de raisins, mais qui alors, dans les automnes humides sont sujets à la pourriture. J'ai obtenu un très-bon vin en mêlant dans la cuve un sixième de Franc-Pinot à deux sixièmes de Nerré, deux sixièmes

de Petit Gamet et un sixième de Pulsart. Le goût du Franc-Pinot prédomine encore même dans ce mélange, et le second, agréable quoique cela, reste toujours un vin fort. Le Franc-Pinot, à lui seul, donne un vin *fortissime*, mais qui ne rappelle le Bourgogne que dans sa jeunesse ; plus tard, il devient absolument comme du vin de Porto.

Veuillez bien vous charger de dire mille choses de ma part à M. Bretonneau. Que je serois heureux de le voir arriver en Crimée; mais qu'il se garde bien d'aller tout droit à Sévastopol ; l'un de nos pyroscaphes qui vont chaque mois à Marseille peut l'amener à Yalta Kertche et en Mingrélie. De là il y a deux lieues à Nikita et nous irions voir ensemble les nobles ruines de la moderne Troye !

Vraiment, si votre docteur est encore assez frais et dispos pour ce voyage, rien ne paroît vous devoir empêcher, Monsieur le Comte, de vous décider aussi à ce petit voyage par vapeur. Comme je serois au comble de mes vœux de pouvoir vous entretenir de vive voix et de vous voir vous reposer sous les lauriers de Nikita et sous les Magnolias grandiflora de mon Arteck. Verrois-je arriver cet heureux moment. Agréez bien toute la haute estime et le sincère dévouement que je vous porte.

N. de Hartwiss.

ABLATION D'UNE TUMEUR SQUIRRHEUSE SUR UN CHEVAL.

M. Nerbonneau, magistrat du tribunal de Tours, possédait depuis quelque temps un cheval hongre dont le service le satisfaisait tant à la voiture qu'à la selle et même à la chasse. Dans le courant de l'été 1856, l'action des épaules se restreignit; et, en examinant l'animal pour rechercher la cause de ce changement, on découvrit, au-dessous du poitrail et entre les deux avant-bras, la formation d'une tumeur étendue, qui évidemment correspondait à la gêne des mouvements. La tumeur ne cessa de grossir pendant deux mois, augmenta de plus en plus la difficulté de la marche, à ce point que les deux jambes, écartées l'une de l'autre par l'énorme volume intercalé, durent perdre leur aplomb naturel, et se projeter à droite et à gauche : à la fin le cheval devint incapable de tout service. Les vétérinaires employèrent tous les moyens connus en médecine pour conjurer le développement de cette apostume, mais ce fut en vain.

Le temps des vacances avait permis à M. Nerbonneau d'aller s'établir à la campagne sur les bords de la Vienne. C'est là que la tumeur prit son plus grand développement. M. Archambault, vétérinaire à Richelieu, avait été appelé pour soigner le cheval ; il avait, comme ses confrères de Tours, épuisé les remèdes

émollients ou astringents, et le mal n'avait fait que s'accroître malgré ses efforts. L'animal en vint à ce point qu'incapable de tout service, impossible à vendre, il ne lui restait plus qu'à être livré à l'équarrisseur. M. Archambault eut alors une généreuse inspiration : « Votre cheval, dit-il à M. Nerbonneau, est un cheval perdu, on ne court aucun risque à tenter sur lui l'opération la plus périlleuse ; si elle ne réussit pas vous ne me devrez que mes déboursés ; si je remets le cheval en état.... » On convint d'un salaire très-modéré en sus des frais de pension.

Le cheval fut conduit à l'infirmerie de M. Archambault, qui, après l'avoir fait étendre sur le dos, procéda à l'ablation de la masse de chair viciée. Je lui laisserai raconter l'opération dans la note que, sur ma demande, il a bien voulu rédiger ; mais je crois devoir réparer une omission qu'il a faite : c'est que dans le cours d'une opération si délicate et demandant tant de célérité, il eut le visage constamment inondé et les yeux aveuglés par le sang qui jaillissait avec force. Une autre personne dut n'être occupée que de lui éponger la figure et essuyer les yeux, pour le remettre en état d'agir, et éviter toute perte de temps dans un moment si précieux. Il a fallu se rendre maître d'une foule de veines et d'artères qui lançaient le sang à jets redoublés et qu'il n'était pas facile de saisir dans le chaos de la plaie. L'opération a duré quarante minutes.

NOTE DE M. ARCHAMBAULT.

Cheval hongre, propre au cabriolet, sous poil bai

brun, âgé de sept ans, taille d'un mètre quarante-sept centimètres environ, marqué en tête, appartenant à M. Nerbonneau, juge au tribunal civil de Tours.

Etat de l'animal, à son entrée à mon infirmerie le 23 octobre 1856 : Embonpoint très-ordinaire, poils piqués, marche difficile et embarrassée du train antérieur, occasionnée par la présence d'une tumeur du volume de deux pains de munition à peu près, s'étendant depuis la partie antérieure du poitrail jusqu'au passage des sangles, et même en dépassant les limites, et comprenant en largeur les ars et inter-ars, et forçant la bête à écarter les membres l'un de l'autre d'une manière extraordinaire.

D'après les renseignements du propriétaire, cette maladie date de quatre mois au moins, survenue sans aucune cause appréciable ; aucun séton n'a été mis à la partie malade avant le développement de la grosseur, qui croît journellement. D'après mon avis, M. Nerbonneau consentit à tenter l'opération, la bête étant incapable dans cette position de continuer son service.

Le 25 au matin, l'animal fut couché et maintenu dans la position dorsale, pendant une partie du temps de l'opération. Cette tumeur, qui me paraît de nature squirrheuse, ne pèse pas moins de sept kilogrammes, et laisse à sa place une vaste plaie avec hémorrhagie considérable. Aussitôt un pansement compressif est appliqué sur la partie lésée et le cheval relevé est reconduit à son écurie avec beaucoup de peine, tant la marche est difficile. L'hémorrhagie continua

HIPPOPHAGIE.

La cherté des subsistances, qui, depuis quelques années, a occasionné des craintes légitimes au sujet de l'alimentation populaire, semble devoir nous laisser, en compensation, un élan vers la production, qui ne peut manquer d'ajouter à la richesse publique et au bien-être général. A cette secousse, l'agriculture s'est mise en mouvement; elle sort de la routine des céréales, et dirige un nouvel effort vers les animaux domestiques. Jusqu'ici elle ne croyait pas assez au bétail : trop souvent elle ne voyait en lui qu'un profit incomplet et presque problématique de travail, de lait, et de fumier; elle semblait ignorer que sous ces peaux, détendues par le labeur et le jeûne, il y avait moyen de créer une substance alimentaire capable de doubler, dans la nourriture nationale, les ressources offertes par le blé. L'élévation des prix a fait ouvrir les yeux sur l'avantage de multiplier la viande. On s'est mis à rechercher les races qui se développent le plus. Le fait n'est pas encore devenu général, mais il s'est implanté sur nombre de points; espérons qu'il se maintiendra, qu'il s'étendra, et alors une ère nouvelle sera ouverte à la production et à la consommation, en France. Or, plus l'agriculture avancera dans cette voie, plus elle s'enrichira et par la multiplication des engrais d'étable qui

forment son véhicule le plus sûr, et par la supériorité de la vente, qui est son bénéfice final.

Aux ressources offertes par l'amélioration du bétail, des économistes ont songé à ajouter celles qui pourraient être présentées par la chair du cheval. Des esprits sérieux se sont occupés de cette question qui a son intérêt et vaut la peine d'être examinée.

Le cheval a été de tout temps employé à la nourriture dans les armées privées de vivres, et particulièrement dans les places assiégées. Les anciens, tant ceux de l'antiquité classique que ceux de l'antiquité germanique, nous a-t-on dit en quelques écrits récents, se seraient fréquemment nourris de la chair du cheval. Le fait est possible, mais il faut convenir qu'à cet égard il nous est resté peu de témoignages. Les agronomes grecs et latins, en parlant du cheval, le représentent comme un animal de service et non de boucherie. Il est vrai qu'ils disent la même chose du bœuf, et qu'après avoir indiqué l'art de produire ce dernier, celui de l'élever, de le soigner, de le médicamenter, ils se taisent absolument sur la manière de l'engraisser. Columelle et, après lui, Isidore de Séville divisent les animaux domestiques en deux classes; on appelle, disent-ils, particulièrement bétail (*pecus*) les animaux dont la chair est employée à la nourriture de l'homme : comme le mouton et le porc, et auxiliaires, *jumenta* (mot formé, ajoute Isidore, de *juvare*, aider), les animaux qui aident au travail de l'homme : comme le cheval et le bœuf.

Un philosophe de l'antiquité a dit en outre : « De

même que le cheval a été créé pour la course, le chien pour la chasse, le bœuf pour la charrue, l'homme a été fait pour la recherche de la vérité. » Athénée qui s'est complu à nous détailler des repas antiques, à un point de vue de grande recherche, il est vrai, n'y admet ni chair de cheval, ni chair de bœuf ; et Barthélémy, décrivant minutieusement un festin auquel assiste Anacharsis, non-seulement ne mentionne pas de viande de cheval, mais il ne fait figurer l'espèce bovine que par une fraise de veau. Les mets recherchés se composent, dans le récit de Barthélémy, comme dans celui d'Athénée, surtout de gibier, de poisson, d'huitres, de légumes et de fruits. La chair du cheval et même du bœuf paraît avoir été réservée chez les anciens, comme celle de l'ours immolé dans les combats du cirque, pour la table des esclaves, et elle ne semble avoir reçu, avant ni après la mort, de préparation pour devenir succulente. Il faut convenir que les contemporains d'Athénée avaient singulièrement dégénéré de leurs vigoureux ancêtres; chantés par Homère. Parlez-moi de ce temps héroïque ! alors, d'un bœuf entier on ne faisait qu'un rôti ; et quand Ajax revint du combat qu'il avait soutenu contre Hector, Agamemnon, le roi des rois, qui faisait les honneurs du festin, détacha du *rôti* un filet tout entier qu'il servit au fils de Télamon. Les Grecs d'Homère donc, plus primitifs que ceux d'Athénée, dévoraient le bœuf à belles dents; encore cela ne prouve-t-il pas qu'il mangeassent le cheval.

La chair équine en revanche était en grand honneur

chez les Perses. A la table du grand-roi apparaissait tantôt un cheval rôti, tantôt un dromadaire, et d'autrefois un onagre. Les satrapes et autres puissants seigneurs du pays ne se faisaient pas faute de ces mets royaux. Les Perses et les Massagètes immolaient un cheval au soleil, et sans doute les sacrificateurs partageaient, selon l'usage, le festin avec la divinité.

L'antiquité gothique, de même, ne nous met pas dans une grande évidence les festins de chair chevaline. Tacite nous apprend que le Germains nourrissaient à frais communs, dans les bois sacrés, des chevaux dont ils tiraient les présages : personne ne pouvait les toucher. Le prêtre seul et le chef de la nation les attelaient au chariot sacré, et les accompagnaient en observant leurs hennissements et leurs frémissements. Le cheval était consacré à Odin, en Scandinavie, comme il l'était à Neptune, en Grèce. Odin était à la fois le Jupiter, le Mercure et le Neptune des peuples gothiques. Il paraît bien que la chair du cheval fut usitée jadis dans le nord de l'Europe, mais c'était moins pour faire honneur à Odin que pour satisfaire la faim la plus vulgaire. Turner, en son histoire des Anglo-Saxons nous dit : « La chair de cheval, que réprouve notre délicatesse moderne, semble avoir été usitée anciennement chez les Anglo-Saxons ; mais elle devint moins recherchée (became unfashionable) à mesure que leur civilisation se développa. Une de leurs pénitentiales porte : La viande de cheval n'est pas prohibée, quoique nombre de familles n'en veuillent plus acheter. Mais, dans le concile tenu en 785 en Nor-

thumbrie devant le roi Alfwold, et, en Mercie devant le roi Offa, elle fut proscrite : « Plusieurs d'entre vous, y fut-il dit, mangent du cheval, ce qui n'est plus usité parmi les chrétiens dans l'est : évitez cela. »

« Les anciens Celtes, nous dit Keysler, en ses *Antiquitates Celticæ,* sacrifiaient des chevaux à leurs dieux, et la chair de ces victimes composaient le mets principal des festins solennels qui suivaient les sacrifices ; l'horreur que conçurent les chrétiens de ces faux actes de religion, s'est étendue à tout ce qui y touchait. De là le zèle du clergé qui, pour détruire cette coutume, crut devoir faire regarder la viande de cheval comme impure, et ceux qui en mangeaient comme immondes. » Une lettre du pape Grégoire III adressée à saint Boniface, évêque d'Utrecht, vers 740, vient à l'appui de l'opinion de Keysler : « Ne permettez pas, très-cher frère, y est-il dit, que l'on continue de manger la viande du cheval ; abolissez cette coutume par tous les moyens qui vous seront possibles, et imposez à tous les mangeurs de chevaux une juste pénitence ; ils sont immondes et leur action est exécrable. »

Mais la véritable patrie des hippophages paraît avoir été de tout temps le vaste plateau qui s'étend au nord du Pont-Euxin et de la mer Caspienne. Ces plaines, dénuées de sources et de bois, ne peuvent être habitées que par des nations nomades qui se nourrissent du lait et de la chair de leurs troupeaux, qui vivent sous les tentes, passent aisément d'un lieu à un autre, et s'avancent vers les plaines méridionales pendant l'hiver. Sur ces steppes immenses, les mœurs des Scythes furent

celles des Tartares actuels. Depuis Hérodote jusqu'au baron de Tott, le lait de la jument et la chair du poulain y furent les mets recherchés entre tous. « Les Scythes de la Chersonnèse Taurique (la Crimée), dit Strabon, se nourrissent de préférence de la chair des animaux et surtout de celle du cheval, ainsi que du lait et du fromage de la jument ; ils boivent du lait aigre qui, préparé d'une certaine manière, leur sert en même temps de mets. C'est pourquoi Homère a compris tous ces peuples sous le nom de *Galactophagi* et de *Hippomulgi* : consommateurs de lait de cheval » (liv. 7). Au milieu du dernier siècle, le baron de Tott a retrouvé dans les mêmes lieux les Tartares se nourrissant également de lait et de fromage de jument, et un jour qu'il dinait sous la tente d'un chef du pays, avec des côtes fumées de cheval : « Comment trouvez-vous la cuisine tartare? lui demanda le Khan, en riant. — Effrayante pour vos ennemis, répondit-il.

Il est remarquable que les animaux mammifères dont l'homme recherche la nourriture appartiennent presque tous à l'ordre des ruminants, comme le bœuf, le mouton, le cerf, le chevreuil, l'antilope. Peut-être l'action de ruminer, en complétant la digestion, rend-elle la chair plus fine et plus parfaite chez les quadrupèdes. Après le lièvre et lapin qui appartiennent aux rongeurs, le cochon et le sanglier sont à peu près la seule exception ; et la chair de ces derniers est loin d'être aussi digestible que celle des ruminants. Ils sont de l'ordre des *Pachydermes* ou à *peau épaisse*, ordre sans caractères bien déterminés et dans lequel on a

rassemblé certains animaux difficiles à classer autrement. Là, se trouvent le rhinocéros, l'éléphant dont les voyageurs gourmets ont vanté le pied et la trompe; le tapir dont la chair est recherchée dans les contrées qui le produisent; enfin, l'âne, l'hémione et le cheval, dont les qualités comestibles forment le problème qui nous occupe.

Dans la loi de Moïse, pour qu'un quadrupède fût réputé pur et déclaré apte à former la nourriture de l'homme, il devait réunir deux conditions : être ruminant et avoir la corne du pied fendue. Le chameau, qui rumine mais qui n'a pas le pied à corne fendue, était réputé avoir la chair impure ; il en était ainsi du lièvre et du lapin que l'on croyait alors ruminants, mais chez lesquels l'anatomie moderne refuse de reconnaître cette faculté ; et réciproquement, le cochon, qui a le pied fendu mais qui ne rumine pas, était réputé impur.

Mais après ce coup d'œil sur l'histoire et les préjugés de l'alimentation ancienne, j'ai hâte d'arriver aux considérations modernes. Chez nous, comme chez les anciens, les préjugés, il faut en convenir, ont trop souvent le pas sur les raisonnements les plus clairs. Notre délicatesse moderne, comme dit l'auteur anglais que nous avons cité, réprouve la chair de cheval. Mais, voilà que notre délicatesse se trouve aux prises avec un argument qui pourrait bien atteindre à la force d'un préjugé. La faim est une conseillère dont la réputation est depuis longtemps établie, souvent, dit-on, elle a conduit à mal ; ici elle pourrait se réhabiliter en créant, par une voie très-honnête, une ressource à ceux

qui souffrent de ses atteintes. La cherté des matières alimentaires doit étendre les regards et faire taire les préjugés. Les savants raisonnent, les populations aspirent à une nourriture plus substantielle et plus complète que celle qu'elles ont. Or, entre les savants et les populations, il se fait une déperdition de plusieurs millions de kilogrammes de viande, qui, si elle était recueillie, suffirait à nourrir une part notable de la nation.

Parmi les savants, le célèbre baron Larrey raconte dans ses Mémoires que, pendant le siége d'Alexandrie en Egypte, les chevaux de la cavalerie étant devenus inutiles, il obtint du général en chef l'ordre de les faire tuer pour la nourriture des soldats et des malades : il fut assez heureux pour fixer, par son exemple, une entière confiance dans cet aliment frais; les malades s'en trouvèrent fort bien, et l'illustre docteur n'hésite pas à dire que ce fut le principal moyen pour arrêter la maladie. Plus tard, dans les guerres de l'Empire, le même médecin a eu d'autres fois recours à cette viande pour ses malades et ses convalescents, et n'a eu qu'à s'en louer.

Dans une circonstance analogue, au siége de Phalsbourg en 1814, les chevaux furent livrés aux bouchers pour la nourriture militaire et civile, et pendant six semaines que dura l'investissement, les habitants, hommes, femmes et enfants ne mangèrent d'autres viande que celle de cheval. M. le baron Dumast, ancien commissaire des guerres, qui raconte dans le journal *l'Ami des sciences* (1) ce fait dont il fut témoin,

(1) 30 mars 1856.

dit, à propos de cette viande : « Fort saine et puissamment nutritive, elle n'est ni répugnante à l'œil, ni désagréable au gout; son aspect diffère très-peu de celle du bœuf, à la saveur duquel sa saveur paraît équivalente selon les uns, préférable même selon les autres; seulement le bouillon qu'elle fournit est peut-être moins clair et moins doré; en sorte que, toutes choses égales d'ailleurs, il vaut mieux la manger rôtie que bouillie. »

En 1811, le conseil de salubrité de Paris, qui était certainement composé d'hommes distingués par leur savoir, fut consulté sur la question relative à la consommation de la viande de cheval que l'on se proposait d'introduire dans le régime alimentaire de la capitale. Le conseil répondit que cette viande serait un élément précieux de l'alimentation, parce qu'elle avait très-bon goût, et qu'elle réunissait les propriétés nutritives de celle des autres animaux de boucherie. En d'innombrables occasions, tant forcées que volontaires, des expériences ont été faites de l'alimentation par la viande de cheval, et toujours ces expériences ont produit un résultat satisfaisant.

Des hommes éminents dans la science, tels que MM. Chevreul, Régnault, Liebig ont étudié chimiquement la chair du cheval; ils ont reconnu que, par ses principes constituants, elle est supérieure à celle du bœuf, et qu'elle contient même en plus grande proportion la *créatine*, substance, qui, découverte depuis quelques années par M. Chevreul, est considérée comme jouant un très-grand rôle dans les actions vitales.

De l'ensemble des expérimentations nombreuses faites récemment en France, il a été permis de conclure que: 1° le bouillon de cheval est meilleur que celui du bœuf ; 2° le bouilli du bœuf est supérieur à celui du cheval ; 3° le rôti de cheval est égal au moins au rôti de bœuf ; seulement, le premier paraît l'emporter par un goût particulier qui se rapproche, disent quelques-uns, du chevreuil, d'autres de celui du lièvre (1).

Enfin, un savant, d'un nom illustre à la seconde génération, M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire a consacré, il n'y a pas longtemps, plusieurs séances du cours qu'il professe, à examiner et à recommander les avantages de l'alimentation par la chair du cheval. Il estime à 224 kilogrammes le poids net de la viande dans un cheval moyen. Si nous établissons à un franc la valeur de chaque kilogramme, le cheval, au point de vue de l'alimentation, sera ainsi évalué à 224 francs ; c'est moins que ne vaut un bon cheval de service, mais c'est un prix avantageux pour recueillir tout cheval devenu impropre au travail soit par accident, soit par la vieillesse (il a été constaté que la chair des chevaux âgés était encore avantageuse dans l'usage alimentaire). Les trois millions de chevaux que nous possédons en France se renouvellent par dixièmes ; et donnent par conséquent à la mort chaque année trois cent mille têtes. De ce nombre, il convient de

(1) Voir un mémoire très-intéressant sur la matière qui nous occupe là par M. le docteur Borie, à la Société d'agriculture du Puy, le 2 avril 1850 et imprimé dans les annales de cette société. Nous avons emprunté à ce mémoire plusieurs documents sur la question à l'état moderne.

retrancher trente mille pour les cas maladifs; restent alors deux cent soixante-dix mille têtes, qui peuvent être utilisées. Ce nombre de têtes, multiplié par le chiffre de 224 kilogrammes, donne un résultat de 60,480,000 kilogrammes de viande ou de francs, capable de défrayer en nourriture animale, un million d'individus. Ainsi, au lieu d'une perte sèche que laisse le décès des chevaux dans l'état actuel, ce décès, habilement prévenu, ajouterait à l'alimentation populaire une ressource précieuse; il ajouterait en même temps un élément considérable à la fortune publique, car les soixante millons représentés par la valeur annuelle de la viande de cheval ne coûteraient presque rien à produire; ils se formeraient, pour ainsi dire, sur le budget du cheval de service. Tout cheval serait élevé, alors comme aujourd'hui, en vue du travail, puisque le prix du cheval de service est sensiblement plus élevé que celui du cheval comestible. C'est au moment où le cheval cesserait de valoir 224 francs pour le service, qu'il passerait à l'abattoir. Ce serait une manière heureuse de couvrir les non-valeurs de l'élevage, où souvent la survenance d'un accident rend le cheval le mieux constitué impropre à l'usage laborieux. Les non-valeurs de la fin de la carrière d'un cheval seraient également prévenues par la vente de cet animal, alors qu'il est encore en bon état, et qu'il n'a pas atteint les derniers degrés de la misère. Après avoir parcouru une carrière brillante ou utile, le cheval du luxe ou celui de l'industrie échapperait ainsi, par une mort prompte, aux malheurs d'un travail impuissant et à l'ignominie

de Montfaucon. Il ne resterait plus de place au soleil pour les mauvais chevaux, plus de bagnes pour les vieux et nobles serviteurs. Lorsque la concurrence des mauvais chevaux aura été ainsi écartée, la production et le commerce des bons recevront une impulsion nouvelle. Leur nombre se multipliera en raison de la consommation plus grande et plus rapide. Le consommateur paiera plus cher, mais il tirera profit de son acquisition; car les chevaux de choix rendront plus de services que ne pouvaient le faire tant de médiocrités.

Que reste-t-il donc à faire? — Vaincre le préjugé : — obstacle très-grand en vérité. — Si nous voulons rendre populaire la chair du cheval, le meilleur moyen serait, pour ainsi dire, d'en rendre l'usage honorable. Ce serait donc aux hommes les plus éclairés et les mieux posés à donner l'exemple. En Allemagne, il s'était constitué il y a quelques années, une Société des Hippophages qui sans doute a rendu des services, puisque les bouchers vendent aujourd'hui la viande de cheval en nombre de villes du territoire germanique, ainsi que de la Scandinavie. En France, sans recourir à une association ainsi composée, des banquets pourraient être préparés par les soins de quelques hommes amis de leur pays. Les meilleures occasions sont ces fêtes agricoles qui ont lieu lors des concours régionaux ou départementaux, ou dans les simples comices. Aucune occasion ne pourrait être plus favorable pour inaugurer et populariser l'usage de la chair de cheval; car, là, les populations rurales se trouveraient appelées

à faire la dégustation de ce mets inusité, en présence et avec le concours des hommes les plus recommandables et les plus dignes de la confiance publique. Des primes et des avantages pourraient être offerts aussi aux bouchers qui entreprendaient ce genre de spéculation. Le moment est surtout opportun quand les subsistances atteignent un prix élevé, comme elles le font aujourd'hui. Les sociétés de bienfaisance pourraient mêler à leurs largesses quelques distribution de chair équine, après avoir démontré, par leur propre exemple, que ce mode d'alimentation est très-accessible à une bouche humaine.

En résumé, si l'hippophagie vient à se naturaliser parmi nous, elle portera avec elle deux grands bienfaits; elle alimentera plus d'un million d'hommes avec le superflu des chevaux capables de faire un bon service, et elle fera briller d'un lustre tout nouveau nos populations chevalines, dégagées de leurs ombres.

Ch. de Sourdeval.

HORACE

LIVRE Ier, ODE III.

Au vaisseau qui portait Virgile à Athènes.

Conduisez la poupe fragile
Du vaisseau qui porte Virgile,
Puissante reine des amours !
Autans retenez votre haleine
Et jusqu'aux rivages d'Athène,
Heureux zéphirs, soufflez toujours.

Astres brillants, frères d'Hélène,
Vous qu'un tendre lien enchaîne,
Vous devez protéger ses jours ;
Conservez-moi celui que j'aime,
C'est l'autre moitié de moi-même ;
Du voyage éclairez le cours.

Celui qui sur les mers cruelles,
Sans peur, à de frêles nacelles
Osa confier son destin,
Portait sur son cœur intrépide,
Un triple chêne pour égide
Sous un triple rempart d'airain.

Les monstres hideux, en l'abîme,
Les écueils qui dressent leur cîme

Pour engloutir les matelots,
Rien ne put glacer son courage,
Ni les vents luttant avec rage,
Ni la mort planant sur les flots.

Lorsque Dieu disposa la terre
Comme une éternelle barrière
En vain il creusa l'Océan.
Notre audacieuse ignorance
Ne réveille notre puissance
Que pour vouloir ce qu'il défend ?

De Japhet le fils téméraire
Dérobe le feu du tonnerre
Pour éclairer le genre humain ;
Mais aussitôt la fièvre ardente
Et la mort autrefois plus lente
Suivent son funeste larcin ?

Sur des ailes dont il se guide,
Dédale, par un vol rapide,
S'élève et traverse les airs ;
Et Cerbère, devant Hercule,
En tremblant se taît et recule,
Livrant la porte des enfers...

Aux mortels tout paraît facile :
L'homme dans sa prison d'argile
Ose même attaquer les cieux ;
Et Dieu, dans sa juste colère,
N'a pas assez de son tonnerre
Pour frapper nos fronts orgueilleux.

A. BOULARD.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

Pendant le 2e Trimestre 1857.

Analyse des ouvrages de M. Dubreuil sur l'arboriculture, par M. le comte de Lambertie.

Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques, 1857.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, janvier et mars 1857.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, janvier, février 1837.

Bulletin de la Société d'Agriculture du Cher, n° 65.

Bulletin (idem) de la Lozère (1857).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1857).

Bulletin de la Société industrielle d'Angers. — 1856.

Chants de la guerre de Russie, par Ch. Brame.

Commission des logements insalubres, rapport général, années 1852, — 53, — 54, — 55 — et 1856.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, nos 14, 15 et 16 (avril 1857).

Exposition universelle de 1855. Rapport du Jury mixte international.

Journal d'Agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, janvier, févricr et mars 1857.

Journal d'Agriculture du département de l'Ain, n° mars 1857.

Journal d'Agriculture pratique, 20 avril 1857.

Journal d'Agriculture de la Charente, mars 1857.

Journal de la Société Impériale et centrale d'horticulture (1857).

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine (4e trimestre 1856).

Supplément aux chronicles de Touraine (par M. A. Salmon).

Mémoires de la Société des sciences morales (Seine-et-Oise), t. 4e.

Musée agricole (Société d'Agriculture de Clermont, Oise), février et mars 1857.

Nouvelles observations sur l'utilité de la conservation des oiseaux, dans l'intérêt de l'Agriculture.

Réflexions sur les différents âges de la vie de l'homme, par le docteur Haime.

La Silhouette du jour, par Drutya Durmanas.

Le *Sud-Est*, journal agricole, avril et mai 1857.

Annales des sciences naturelles, tome 6e, n. 2.

L'art de chauffer par le Thermosiphon ou calorifère à eau chaude.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, avril 1857.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, mars et avril 1857.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault, mars et avril 1857.

— de la Sarthe (section d'horticulture).

Bulletin de la Société d'études de Draguignan, janvier 1856.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (1853, 1856).

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, janvier et février 1857.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, n. 17 à 21 (avril et mai 1857). — Tables des comptes-rendus, 2e semestre 1857).

Journal d'Agriculture de la Charente. Avril 1857.

Journal d'Agriculture pratique, n. 7, 10 et 11, mai et juin 1857.

— de la Société de la morale chrétienne, mai et juin 1857.

— de la Société Impériale et centrale d'horticulture, avril 1857.

Maladie de la vigne, par Thirault.

Musée agricole, bulletin de la Société d'Agriculture de Clermont (Oise).

Notice pomologique de Liron d'Airoles, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e livraison.

La question du pot au feu, par V. Borie.

Revue agricole et horticole du Gers. Mai 1857.

Revue des deux mondes. 1er juin 1857.

Le *Sud-Est*, journal agricole et horticole. Juin 1857.

Réfutation de la méthode répressive pour le soufrage des vignes.

Tablettes de l'horticulture versaillaise, journal mensuel de la Société d'horticulture de Seine-et-Ooise. Avril 1857.

L'agriculture du centre, bulletin de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, tome 8, n. 1.

Annales des sciences naturelles, tome 6, n. 4 et 4·

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. Mai 1857.

Bulletin de la Société d'Agriculture du département de la Lozère, t. 8 (1857).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1856.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'académie des sciences, n. 22 à 26 inclusivement. (Juin 1857).

Journal d'Agriculture pratique, n. 12 et 13 (juin et juillet 1857.

Journal de la société impériale et centrale d'horticulture. Avril et mai 1857.

Journal de la Société d'Horticulture de Mâcon (mai 1857.

Journal d'Agriculture et d'horticulture pratiques de la Charente. 1856-57.

Journal du droit administratif. Juin 1857.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Memoires de la Société d'Agriculture, Sciences et belles-lettres de l'Aude, 1er et 2e tr. 1857.

Nouveau mode de cultiver la vigne, par Gentil Jacob.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France, par Longpérier.

Réfutation de la méthode répressive pour le soufrage de la vigne.

Recueil des actes de l'Académie Impériale des Sciences, Arts et belles-lettres de Bordeaux (1er et 2e trimestres 1856).

Revue agricole et horticole du Gers (mai et juin 1857).

Revue des Sociétés savantes (janvier 1857).

Le *Sud-Est*, journal agricole et horticole (juillet 1857)

Tablettes de l'horticulture versaillaise (avril et mai 1857).

Tours, Imp. Ladevèze.

SATIRES DE JUVÉNAL.

SATIRA VIII.

NOBILES.

Stemmata quid faciunt? Quid prodest, Pontice, longo
Sanguine censeri, pictosque ostendere vultus
Majorum, et stantes in curibus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, nasumque minorem
Corvinum, et Galbam auriculis nasoque carentem?
Quis fructus generis tabula jactare capaci
Corvinum, posthac multa contingere virga
Fumosos Equitcs cum Dictatore magistros,
Si coram Lepides male vivitur? effigies quo
Tot bellatorum, si luditur alea pernox
Ante Numantinos? si dormire incipis ortu
Luciferi, quo signa duces et castra movebant?
Cur Allobrogicis, et magna gaudeat ara
Natus in Herculeo Fabius Lare, si cupidus, si
Vanus, et Euganea quantumvis mollior agna:
Si tenerum attritus Catinensi pumice lumbum
Squalentes traducit avos, emptorque veneni
Frangenda miseram funestat imagine gentem?
Tota licet veteres exornent undique ceræ
Atria, nobilitas sola est atque unica virtus.

SATIRE VIII.

LES NOBLES.

Que font les titres vains d'une race en renom?
Ponticus, que sert-il d'étaler un grand nom,
Et des portraits d'aïeux célèbres dans l'histoire (1),
Emilien debout sur un char de victoire,
Un Galba sans oreille, un Corvinus sans néz,
Ou de vieux Curius à l'oubli condamnés (2)?
Que sert-il d'être issu de héros qu'on vénère,
Si devant un Lépide un Romain dégénère;
Si, la baguette en main, montrant les dictateurs,
Ou le cadre enfumé des fiers triomphateurs,
On ose, sous les yeux des vainqueurs de Numance,
Donner au jeu les nuits, et quand le jour commence,
Ne dormir que vers l'heure, où dressant leurs drapeaux,
Ces guerriers dans le camp s'arrachaient au repos?
A ses mâles aïeux un Fabius déroge;
Il s'épile!... a-t-il droit au surnom d'Allobroge (3),
Lui, dont l'autel d'Hercule abrita le berceau,
S'il est cupide et vain et plus mou qu'un agneau;
Si d'un empoisonneur l'image méprisée
De sa race est l'opprobre et doit être brisée?
Qu'importent ces tableaux? quels faits en tires-tu?
Va, l'unique noblesse est toujours la vertu.

Paulus, vel Cossus, vel Drusus moribus esto :
Hos ante effigies majorum pone tuorum :
Præcedant ipsas illi te consule virgas.
Prima mihi debes animi bona. Sanctus haberi,
Justitiæque tenax factis dictisque mereris?
Agnosco Procerem. Salve, Getulice, seu tu
Silanus, quocumque alio de sanguine, rarus
Civis et egregius patriæ contingis ovanti.
Exclamare libet populus quod clamat, Osiri
Invento. Quis enim generosum dixerit hunc, qui
Indignus genere, et præclaro nomine tantum
Insignis? Nanum cujusdam Atlanta vocamus;
Æthiopem cycnum; parvam extortamque puellam,
Europen : canibus pigris scabieque vetusta
Lævibus, et siccæ lambentibus ora lucernæ,
Nomen erit pardus, tigris, leo, si quid adhuc est
Quod fremat in terris violentius. Ergo cavebis,
Et metues, ne tu sic Creticus aut Camerinus.

His ego quem monui? tecum est mihi sermo, Rubelli
Blande. Tumes alto Drusorum sanguine, tamquam
Feceris ipse aliquid propter quod nobilis esses;
Ut te conciperet, quæ sanguine fulget Iuli,
Non quæ ventoso conducta sub aggere texit.
Vos humiles, inquis, vulgi pars ultima nostri,
Quorum nemo queat patriam monstrare parentis :
Ast ego Cecropides. Vivas, et originis hujus
Gaudia longa feras : tamen ima plebe Quiritem
Facundum invenies : solet hic defendere caussas
Nobilis indocti. Veniet de plebe togata
Qui juris nodos et legum ænigmata solvat.

Sois Paulus ou Cossus par tes mœurs exemplaires (4);
Préfère encor leur gloire aux faisceaux consulaires,
Aux bustes rappelant tes ancêtres fameux,
Et sois grand par le cœur pour être grand comme eux.
As-tu donc mérité le titre d'homme juste?
Tel que Gétulicus je te proclame auguste;
Salut! sois Silanus, ou d'un plus noble sang,
D'un rare citoyen Rome s'applaudissant
T'acclame avec l'ardeur qu'un fils du Nil éprouve
A fêter le retour d'Osiris qu'il retrouve (5).
Mais j'appelerais noble un être dépravé
Indigne de sa race et d'un rang élevé!
On traite un nain d'Atlas, l'Ethiopien de cygne;
Une fille difforme en sa laideur insigne
On la change en Europe; enfin un chien galeux,
Vieux, réduit à lécher les bords d'un vase huileux,
Peut usurper les noms de tigre et de panthère,
Un plus terrible encor, s'il en est sur la terre;
Du nom de Créticus tremble d'être flétri.

Toi, fier d'être un Drusus, toi d'orgueil tout pétri,
Blandus, suis mes conseils; es-tu par ton mérite
Digne du rang pompeux dont ta naissance hérite,
Et d'être un descendant d'Iule, un roi troyen,
Plutôt que de sortir de l'humble citoyen
Qui moins favorisé par une heureuse étoile,
Au pied de nos remparts file en plein vent sa toile.
« Du vulgaire, dis-tu, rebuts infortunés,
Nommez-nous la patrie où vos pères sont nés;
Moi, je viens de Cécrops. » Si telle est ton envie (6),
Que ce sublime honneur charme longtemps ta vie!
Toutefois tu verras surgir aux derniers rangs
L'orateur, seul appui des nobles ignorants;

Hic petit Euphraten juvenis, domitique Batavi
Custodes aquilas, armis industrius; at tu
Nil nisi Cecropides, truncoque simillimus Hermæ.
Nullo quippe alio vincis discrimine, quam quod
Illi marmoreum caput est, tua vivit imago.

Dic mihi, Teucrorum proles, animalia muta
Quis generosa putet nisi fortia? nempe volucrem
Sic laudamus equum, facili cui plurima palma
Fervet, et exsultat rauco victoria circo.
Nobilis hic, quocumque venit de gramine, cujus
Clara fuga ante alios, et primus in æquore pulvis.
Sed venale pecus Corytæ posteritas et
Hirpini, si rara jugo victoria sedit.
Nil ibi majorum respectus, gratia nulla
Umbrarum : dominos pretiis mutare jubentur
Exiguis; trito ducunt epirhedia collo
Segnipedes, dignique molam versare Nepotis.
Ergo ut miremur te, non tua, primum aliquid da,
Quod possim titulis incidere præter honores
Quos illis damus et dedimus, quibus omnia debes.

Hæc satis ad juvenem, quem nobis fama superbum
Tradit, et inflatum plenumque Nerone propinquo.
Rarus enim ferme sensus communis in illa
Fortuna. Sed te censeri laude tuorum,
Pontice, noluerim sic, ut nihil ipse futuræ
Laudis agas. Miserum est aliorum incumbere famæ,

Ce juge, qui des lois éloquent interprète,
En démêle les nœuds et l'énigme secrète;
Jeune, habile à la guerre, et le glaive à la main,
L'autre soumet l'Euphrate à l'aigle du Romain,
Des Bataves domptés surveillante intrépide.
Toi ! quels sont tes exploits ? Tu n'es qu'un Cécropide;
A nos bustes d'Hermès ne ressembles-tu point ?
Pourtant ces dieux muets sont vaincus sur un point;
Leur image est de marbre et la tienne est vivante.

Dis-moi, fils de Teucer, quel animal on vante !
C'est le plus fort; on prise un coursier plein de cœur,
Fier des palmes du cirque, où facile vainqueur,
Noble entre tous, il vole et plus prompt que la foudre,
Le premier sur l'arène il soulève la poudre;
Sa race importe peu; tel qu'un bétail grossier
On vend, si le triomphe à leur char ne s'assied,
Ces rejetons déchus d'Hirpin et de Corite;
L'ombre de leurs aïeux ne peut être un mérite,
Et leurs cous que décharne un travail sans repos,
Sont pelés en tournant la meule de Népos.
Si pour être admiré, tu veux à notre estime
Te fonder par toi-même un titre légitime,
Imite tes aïeux; tu tiens tout d'eux, Blandus (7);
Qu'à des titres pareils leurs honneurs te soient dus !

Laissons ce jeune fat, plein de son importance,
Par le sang de Néron, trop enflé de jactance;
Rarement la fortune, aveugle en ses présents,
Dote ses favoris des trésors du bons sens.
Je ne veux pas qu'aux tiens empruntant ton seul lustre,
Tu négliges le soin de devenir illustre :

Ne collapsa ruant subductis tecta columnis.
Stratus humi palmes viduas desiderat ulmos.

Esto bonus miles, tutor bonus, arbiter idem
Integer : ambiguæ si quando citabere testis
Incertæque rei, Phalaris licet imperet ut sis
Falsus, et admoto dictet perjuria tauro,
Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere caussas.
Dignus morte perit, cœnet licet ostrea centum
Gaurana, et Cosmi toto mergatur aheno.

Exspectata diu tandem provincia quum te
Rectorem accipiet, pone iræ frena modumque,
Pone et avaritiæ : miserere inopum sociorum;
Ossa vides regum vacuis exsucta medullis.
Respice, quid moneant leges, quid Curia mandet,
Præmia quanta bonos maneant, quam fulmine justo
Et Capito et Numitor ruerint, damnante senatu,
Piratæ Cilicum. Sed quid damnatio confert,
Quum Pansa eripiat quidquid tibi Natta reliquit?
Præconem, Chærippe, tuis circumspice pannis,
Jamque tace. Furor est post omnia perdere naulum.

Non idem gemitus olim, nec vulnus erat par
Damnorum, sociis florentibus et modo victis.
Plena domus tunc omnis, et ingens stabat acervus
Nummorum, Spartana chlamys, conchylia Coa,
Et cum Parrhasii tabulis, signisque Myronis
Phidiacum vivebat ebur, necnon Polycleti

A la gloire d'un autre attache moins de prix.
Qu'une colonne tombe, un toit croule en débris,
Et, veuve de l'ormeau, la vigne rampe à terre.

Sois valeureux soldat, bon tuteur, juge austère;
De son brûlant taureau, dût Phalaris s'armant (8),
Te faire en cas douteux prêter un faux serment,
Crois le parjure un crime; à l'opprobre il nous livre;
C'est manquer le seul but qui rend digne de vivre;
Qui mérite la mort n'existe déjà plus,
En vain dévorât-il mille mets superflus,
Cosmus de ses parfums l'inondât-il en prince (9).

Après un long espoir gouverneur de province,
Enchaîne ta colère et ta cupidité;
Des alliés souffrants secours la pauvreté;
Vois les rois pressurés, sucés jusqu'aux os mêmes;
Si la loi n'est pas vaine en ses ordres suprêmes,
Obéis au sénat; aspire au prix flatteur
Que sa justice accorde à l'intègre prêteur;
Aux bords Ciliciens que le pirate opprime,
Vois ses foudres vengeurs éclater sur le crime;
On punit Capiton; à quoi bon si Pansa (10)
T'enlève ce qu'hier Numitor te laissa?
Vends tes hardes, Chérippe, et tais-toi; c'est plus sage
De ne point hasarder les frais de ton passage.

La rapine jadis n'a point des alliés
Courbé sous un tel joug les fronts humiliés;
Parmi les monceaux d'or dans les maisons numides
Cos étalait sa pourpre et Sparte ses clamydes (11).
Là, brillaient Polyclète et l'ivoire vivant (12)
Que Phidias sculptait de son ciseau savant;

Multus ubique labor : raræ sine Mentore mensæ.
Inde Dolabella est, atque hinc Antonius; inde
Sacrilegus Verres. Referebant navibus altis
Occulta spolia, et de pace triomphos.
Nunc sociis juga pauca boum, grex parvus equarum,
Et pater armenti capto eripietur agello :
Ipsi deinde Lares, si quod spectabile signum,
Si quis in ædicula Deus unicus : hæc etenim sunt
Pro summis; nam sunt hæc maxima. Despicias tu
Forsitan imbelles Rhodios unctamque Corinthum :
Despicias merito. Quid resinata juventus,
Cruraque totius facient tibi lævia gentis?
Horrida vitanda est Hispania, Gallicus axis,
Illyricumque latus. Parce et messoribus illis
Qui saturant urbem, circo scenæque vacantem.
Quanta autem inde feres tam diræ præmia culpæ,
Quum tenues nuper Marius discinxerit Afros?
Curandum in primis, ne magna injuria fiat
Fortibus et miseris : tolla licet omne quod usquam est
Auri atque argenti; scutum gladiumque relinques
Et jacula, et galéam. Spoliatis arma supersunt.

Quod modo proposui, non est sententia; verum
Credite me vobis folium recitare Sibyllæ.
Si tibi sancta cohors comitum, si nemo tribunal
Vendit acersecomes, si nullum in conjuge crimen,
Nec per conventus et cuncta per opida curvis
Unguibus ire parat, nummos raptura Celæno ;

Les groupes de Myron, vainqueur d'un art rebelle ;
Tout seuil eut son Mentor. Plus tard un Dolabelle (13),
Un Antoine, un Verrès par un vol clandestin
Sur leur nef sacrilége entassaient ce butin,
Triomphe de la paix, plus cruel que la guerre.
Que leur ravir encor ? Des champs pillés naguère,
Un chétif étalon, quelques bœufs, un bélier,
Ou dans le sanctuaire, au culte familier,
Un buste curieux, idole chère aux Lares,
Echappée aux fureurs de leurs tyrans avares :
C'est leur dernier trésor ; il en a plus de prix.
Tu peux impunément jeter de froids mépris
Aux enfants parfumés de Rhode et de Corinthe ;
La jeunesse épilée est peu digne de crainte.
Soit ; mais l'âpre Espagnol subira-t-il tes lois ?
Crains les fils d'Illyrie et le rude Gaulois,
Ou ces fiers moissonneurs dont les labeurs utiles
Nourrissent Rome oisive au sein de jeux futiles :
Depuis que Marius spolia l'Africain (14),
Pour un péril si grand n'attends qu'un faible gain.
Surtout aux malheureux pas de sanglant outrage ;
L'homme fort opprimé retrempe son courage ;
Avec l'or lui prend-on les javelots perçants,
Le bouclier, le glaive et les dards menaçants ?
Dépouillez le vaincu, le fer vengeur lui reste.

Crois bien ces vérités que la raison atteste ;
La Sybille n'a point des oracles plus sûrs ;
Si tu marches toujours escorté d'hommes purs ;
Si quelque favori dégradant ta multice,
Au forum en ton nom ne vend point la justice ;
Si, chaste dans ses mœurs, ta femme ne va pas

Tunc licet a Pico numeres genus, altaque si te
Nomina delectant, omnem Titanida pugnam
Inter majores ipsumque Promethea ponas :
De quocumque voles proavum tibi sumito libro.
Quod si præcipitem rapit ambitus atque libido,
Si frangis virgas sociorum in sanguine, si te
Dilectant hebetes lasso lictore secures ;
Incipit ipsorum contra te stare parentum
Nobilitas, claramque facem præferre pudendis.
Omne animi vitium tanto conspectius in se
Crimen habet, quanto major qui peccat, habetur.
Quo mihi te solitum falsas signare tabellas
In templis quæ fecit avus, statuamque parentis
Ante triumphalem? quo, si nocturnus adulter
Temporo Santonico velas adoperta cucullo?

Præter majorum cineres atque ossa volucri
Carpento rapitur pinguis Damasippus, et ipse,
Ipse rotam stringit multo sufflamine consul :
Nocte quidem; sed luna videt, sed sidera testes
Intendunt oculos. Finitum tempus honoris
Quum fuerit, clara Damasippus luce flagellum
Sumet, et occursum nunquam trepidabit amici
Jam senis, ac virga prior annuet, atque maniplos
Solvet, et infundet jumentis hordea lassis.
Interea, dum lanatas torvumque juvencum
More Numæ cædit Jovis ante altaria, jurat
Hipponam et facies olida ad præsepia pictas.
Sed quum pervigiles placet instaurare popinas,
Obvius essiduo Syrophœnix udus amomo

De cités en cités ravir l'or sur tes pas,
Semblable à Céléno, harpie au cœur vorace;
Alors jusqu'à Picus fais remonter ta race (15):
Epris des noms fameux, fouille aux fastes des temps;
Choisis ou Prométhée ou l'un des vieux Titans.
Mais si l'ambition à d'impures délices
T'entraîne, et si ton œil, contemplant des supplices,
Aime à voir dans le sang tes faisceaux se tremper,
Et le fer des licteurs tomber las de frapper;
La splendeur de ton nom t'accuse alors sans cesse,
Et torche étincelante, éclaire ta bassesse.
Le forfait se mesure au rang du criminel;
Que me font tes aïeux, si faussaire éternel,
Dans les temples bâtis pour consacrer leur gloire,
En face de leur marbre outrageant leur mémoire,
Tu vas, caché le soir sous le manteau gaulois (16),
Braver, lâche adultère, et la honte et nos lois?

Sur la voie où des siens dort la cendre en silence
Du lourd Damasippus le char léger s'élance (17);
C'est la nuit; il enraie à nos yeux dérobé;
Mais il a pour témoins les astres et Phébé;
Un consul!... Si plus tard sa charge est révolue,
En plein jour sur le siége il se place et salue
Un ami déjà vieux qu'il rencontre en chemin,
L'avertit de son fouet et de sa propre main
A ses coursiers lassés donne la paille et l'orge.
Imite-t-il Numa? Par son ordre on égorge
Sur l'autel de Jupin un tendre agneau naissant,
Un taureau dont le front se dresse menaçant:
Il jure par Epone ou l'image chérie (18)
De plus d'un autre dieu peint dans son écurie.

Currit, Idumææ Syrophœnix incola portæ,
Hospitis affectus Dominum Regemque salutat,
Et cum venali Cyane succincta lagena.
Defensor culpæ dicet mihi, fecimus et nos
Hæc juvenes. Esto : desisti nempe, nec ultra
Fovisti errorem. Breve sit, quod turpiter audes.
Quædam cum prima resecentur crimina barba.
Indulge veniam pueris. Damasippus ad illos
Thermarum calices inscriptaque lintea vadit,
Maturus bello Armeniæ, Syriæque tuendis
Amnibus, et Rheno atque Istro : præstare Neronem
Securum valet hæc ætas.

Mitte Ostia, Cæsar,
Mitte, sed in magna legatum quære popina.
Invenies aliquo cum percussore jacentem,
Permixtum nautis et furibus, ac fugitivis,
Inter carnifices et fabros sandapilarum,
Et resupinati cessantia tympana Galli.
Æqua ibi libertas, communia pocula, lectus
Non alius cuiquam, nec mensa remotior ulli.
Quid facias talem sortitus, Pontice, servum ?
Nempe in Lucanos aut Tusca ergastula mittas.
At vos Trojugenæ vobis ignoscitis, et quæ
Turpia cerdoni, Volesos Brutosque decebunt.

Court-il au cabaret, dès que Vesper a lui ;
Tout baigné de parfums, s'incline devant lui
Syrophénix, voisin de la porte Iduméè (19),
Tandis que d'un pas leste et d'une amphore armée,
Cyane, en robe courte, épouse du baigneur,
Lui prodigue les noms de maître et de seigneur.
On dit : « Ce jeune fou c'est à tort qu'on l'accuse ;
Jadis valions-nous mieux ? Son âge est son excuse. »
Soit ; le vice et l'erreur ne sont plus de saison,
Quand la première barbe amène la raison.
L'indulgence appartient à cet âge si tendre ;
Mais un Damasippus ose-t-il y prétendre,
Lui, mûr pour les combats, qui végète en repos
Sous les voûtes d'un temple ou dans d'obscurs tripôts (20),
Alors que près du Rhin, sur l'Ister, en Syrie
Néron demande un bras oisif pour la patrie?

O César, vers Ostie envoie un lieutenant ;
Mais où le rencontrer ? Un bouge maintenant
Dérobe à nos regards ce modèle des braves,
Au milieu de marins, de vagabonds, d'esclaves,
De faiseurs de cercueils, d'assassins sans remords,
Et des tambours muets des Galles ivres-morts.
L'égalité régnant parmi l'ignoble troupe,
Tout est commun, le lit, et la table, et la coupe.
Que faire, ô Ponticus, d'un esclave pareil ?
Tu l'enverras gémir, loin des feux du soleil,
Dans un cachot étrusque ou l'âpre Lucanie (21) :
Vous, Troyens indulgents pour votre ignominie,
Un vice si honteux pour l'humble pauvreté,
Brutus et Voléssus en tirent vanité.

Quid, si numquam adeo fœdie, adeoque pudendis
Utimur exemplis, ut non pejora supersint?
Consumptis opibus vocem, Damasippe, locasti
Sipario, clamosum ageres ut Phasma Catulli.
Laureolum velox etiam bene Lentulus egit :
Judice me, dignus vera cruce. Nec tamen ipsi.
Ignoscas populo : populi frons durior hujus
Qui sedet, et spectat triscuria Patriciorum :
Planipedes audit Fabios, ridere potest qui
Mamercorum alapas. Quanti sua funera vendant,
Quid refert? vendunt, nullo cogente Nerone,
Nec dubitant Celsi prætoris vendere ludis.
Finge tamen gladios inde, atque hinc pulpita pone :
Quid satius? mortem sic quisquam exhorruit, ut sit
Zelotypus Thymeles, stupidi collega Corinthi?
Res haud mira tamen, citharœdo principe, mimus
Nobilis. Hæc ultra quid erit nisi ludus? et illic
Dedecus urbis habes : nec mirmillonis in aemis,
Nec clypeo Gracchum pugnantem aut falce supina,
(Damnat enim tales habitus, et damnat et odit)
Nec galea faciem abscondit : movet ecce tridentem,
Postquam librata pendentia retia dextra
Nequicquam effudit, nudum ad spectacula vultum
Erigit, et tota fugit agnoscendus arena.
Cedamus tunicæ, de faucibus aurea quum se
Porrigat et longo jactetur spira galero.

Tant d'exemples hideux, où l'impudeur respire,
On ne peut les citer qu'on n'en signale un pire :
Au Spectre de Catulle affrontant nos mépris,
Toi dont l'art s'épuisa, vends ta voix à vil prix ;
Va donc, Damasippus, jouer un rôle obscène (22):
Dans le Lauréolus agile acteur en scène,
Lentulus en effet est digne de la croix.
Le peuple à l'indulgence a-t-il donc plus de droits ?
Ce peuple, sur ses bancs spectateur impassible,
Rit du patricien, à la honte insensible,
De Fabius pieds nus, au théâtre traîné,
Et du soufflet infâme à Mamercus donné.
Il n'est plus de Néron pour les mettre à l'enchère ;
Mais pour vendre leur sang l'arène leur est chère ;
On le vend à Celsus, le préteur de ces jeux.
Quel parti prendront-ils ces grands si courageux ?
Montrez-leur dans la fange, où plus d'un chef se vautre,
Le glaive d'une part et les tréteaux de l'autre :
Que choisir ?.. De Thymèle être un risible époux,
Ou d'un Corynthius le collègue jaloux ?
La mort, plutôt la mort qu'un déshonneur si triste !
Sois surpris, quand Néron se change en cithariste,
Que le noble descende au rôle de l'acteur ;
Mais l'opprobre est comblé s'il est gladiateur.
Qui n'a vu cet affront ?.. Gracchus jetant le masque,
Du mirmillon abject répudiant le casque,
Marche à front découvert dans le cirque romain ;
La faux, le bouclier ne chargent point sa main,
Où contre un adversaire un trident se balance,
A côté d'un filet qu'en sa course il lui lance.
Que son coup manque, il fuit et son front néanmoins
Se redresse orgueilleux devant mille témoins ;

Ergo ignominiam graviorem pertulit omni
Vulnere, cum Graccho jussus pugnare secutor.

Libera si dentur populo suffragia, quis tam
Perditus ut dubitet Senecam præferre Neroni;
Cujus supplicio non debuit una parari
Simia, nec serpens unus, nec culeus unus?
Par Agamemnonidæ crimen, sed caussa facit rem
Dissimilem : quippe ille deis auctoribus, ultor
Patris erat cæsi media inter pocula; sed nec
Electræ jugulo se polluit, aut Spartani
Sanguine conjugii; nullis aconita propinquis
Miscuit; in scena numquam cantavit Orestes;
Troica non scripsit.

Quid enim Virginius armis
Debuit ulcisci magis, aut cum Vindice Galba?
Quid Nero tam sæva crudaque tyrannide fecit?
Hæc opera atque hæ sunt generosi principis artes,
Gaudentis fœdo peregrina ad pulpita cantu
Prostitui, Graiæque apium meruisse coronæ.
Majorum effigies habeant insignia vocis:
Ante pedes Domiti longum tu pone Thyestæ
Syrma vel Antigonæ, seu personam Menalippes,
Et de marmoreo citharam suspende colosso.

C'est lui ! c'est sa tunique en longs replis flottante ;
Et son galérus d'or et sa mitre éclatante !
Le mirmillon honteux de cette indignité
Plus que d'une blessure en paraît irrité (23).

Qui n'aurait préféré, si le vote était libre,
Sénèque à ce Néron, monstre qui dans le Tibre,
Devait avec un singe et des serpents hideux,
Au fond d'un sac de cuir périr cousu près d'eux (24)!
Du fils d'Agamemnon, devenu parricide,
Que le crime est bien moindre!.. Un dieu seul l'y décide,
S'il venge un père mort au milieu d'un festin ;
Mais il n'apprête pas de poison clandestin ;
Mais il n'immole point dans sa fureur jalouse
Ses parents les plus chers, Electre et son épouse:
Oreste sur la scène a-t-il jamais chanté
L'embrasement de Troie en ses vers raconté (25)?

Rufus, Vindex, Galba, votre justice austère (26)
D'un monstre plus cruel n'a point purgé la terre :
Où sont-ils les talents de Néron, fils des dieux ?
Qu'a-t-il fait dans le cours de son règne odieux?
Par le chant et la danse aux cirques de province
Néron prostitua la majesté du prince,
Et dans les jeux des Grecs, d'un vain triomphe épris,
De la couronne d'ache il disputa le prix.
Des palmes de ta voix ceins d'augustes images ;
Devant Domitius dépose pour hommages
La pourpre de Thieste, au long manteau traînant (27);
Puis de Ménalippa, cet acteur éminent,
Pends le masque en trophée et de ton luth sonore
Orne un marbre géant que dans Rome on honore (28).

Quid, Catilina, tuis natalibus, atque Cethegi
Inveniet quisquam sublimius? arma tamen vos
Nocturna et flammas domibus templisque parastis,
Ut Braccatorum pueri, Senonumque minores;
Ausi quod liceat tunica punire molesta.
Sed vigilat consul, vexillaque vestra coercet.
Hic novus Arpinas, ignobilis, et modo Romæ
Municipalis eques galeatum ponit ubique
Præsidium attonitis, et in omni gente laborat.
Tantum igitur muros intra toga contulit illi
Nominis et tituli, quantum non Leucade, quantum
Thessaliæ campis Octavius abstulit udo
Cædibus assiduis gladio. Sed Roma parentem,
Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.

Arpinas alius Volscorum in monte solebat
Poscere mercedes alieno lassus aratro:
Nodosam post hæc frangebat vertice vitem,
Si lentus pigra muniret castra dolabra:
Hic tamen et Cimbros, et summa pericula rerum
Excipit, et solus trepidantem protegit urbem.
Atque ideo, postquam ad Cimbros stragemque volabant,
Qui numquam attigerant majora cadavera, corvi,
Nobilis ornatur lauro collega secunda.

Quel nom, ô Céthégus ! quel nom, Catilina !
De la splendeur du vôtre en nos murs rayonna !
Vos bras devaient pourtant, armés dans les ténèbres,
Embraser nos maisons de cent torches funèbres,
Et tels que les Gaulois, messagers de terreur,
Contre nos temples saints déchaîner leur fureur.
Par la robe de soufre on expie un tel crime (29);
Mais le consul qui veille à l'instant le réprime;
Fils obscur d'Arpinum, d'ancêtres dépourvu (30),
Ce nouveau chevalier soudain a tout prévu;
Prudent, il règle tout; sa garde vigilante
Apaise les terreurs de la cité tremblante :
Sous une simple toge, en nos murs il conquit
Plus d'honneur qu'à Leucade Octave n'en acquit,
Octave en Thessalie, alors que son épée
Du sang des citoyens sans pitié fut trempée :
Rome, libre par lui, salua l'orateur
Du noble nom de père et de libérateur.

Un autre citoyen, qu'Arpinum a vu naître,
Se courba sur le soc au service d'un maître;
Depuis, aux légions l'humble Volsque enrôlé,
A de rudes travaux, au sein des camps mêlé,
Sentit le dur sarment se briser sur sa tête :
Et cependant du Cimbre arrêtant la conquête;
Lui seul par sa valeur, terrible à l'étranger,
Sauva Rome éperdue en ces jours de danger !
Aussi, quand les vautours, de la curée avides,
N'osaient des corps géants ronger les chairs livides,
Fier de ses grands aïeux, son collègue ignorant
Sur le char triomphal n'eut que le second rang.

Plebeiæ Deciorum animæ, plebeia fuerunt
Nomina : pro totis legionibus hi tamen, et pro
Omnibus auxiliis, atque omni pube latina
Sufficiunt Diis infernis, Terræque parenti.
Pluris enim Decii quam qui servantur ab illis.

Ancilla natus trabeam et diadema Quirini,
Et fasces meruit, regum ultimus ille honorum.
Prodita laxabant portarum claustra tyrannis
Exsulibus juvenes ipsius consulis, et quos
Magnum aliquid dubia pro libertate deceret,
Quod miraretur cum Cloclite Mutius, et quæ
Imperii fines Tiberinum Virgo natavit.
Occulta ad patres produxit crimina servus
Matronis lugendus : at illos verbera justis
Afficiunt pœnis, et legum prima securis.

Malo pater tibi sit Thersites, dummodo tu sis
Æacidæ similis, Vulcaniaque arma capessas,
Quam te Thercidæ similem producat Achilles.
Et tamen, ut longe repetas longeque revolvas
Nomen, ab infami gentem deducis asylo.
Majorum primus, quisquis fuit ille, tuorum,
Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

Sous un toit plébéien les Décius naquirent ;
Quelle gloire pourtant leurs noms obscurs conquirent !
Sauveurs des légions et des fils des Latins,
Pour désarmer Tellus, l'enfer et les destins,
Leur trépas suffit seul ; héros dignes d'envie,
Ils valaient plus que ceux que racheta leur vie (31).

Le dernier des bons rois que la pourpre ait vêtus,
Méritant les faisceaux par ses hautes vertus,
Né d'une esclave, accrut l'éclat du diadème,
Lorsqu'en nos murs trahis les fils du consul même
Rappelaient de l'exil des tyrans orgueilleux,
Au lieu de surpasser par des faits merveilleux
Coclès et Mutius, vengeurs d'un peuple libre,
Et la vierge à la nage osant franchir le Tibre (32).
Des matrones de Rome un esclave pleuré
Dénonce en plein sénat leur complot abhorré,
Et tous les deux battus de verges légitimes,
Tombent, du fer des lois les premières victimes.

Mieux vaut avoir pour père un Thersite odieux,
Si l'on égale Achille armé des mains des dieux,
Que d'être issu d'Achille et semblable à Thersite.
Noble, si d'un grand nom la vanité t'incite,
Aux fastes du passé remonte hardiment ;
Va, tu n'en sors pas moins d'un asile infamant,
Car, le premier des tiens, ce n'est pas en médire,
Ne fut qu'un pâtre, ou fut... je ne veux pas le dire (33).

NOTES

SUR LA SATIRE VIII.

Argument. — Le but de cette satire est de faire ressortir les devoirs qu'imposent aux patriciens les avantages de la naissance dus au hasard et qui ont besoin d'être relevés par le mérite personnel. Juvénal formule cette maxime dans un vers plein d'énergie. En France un vieil adage la consacrait; « Noblesse oblige. »

A toutes les époques, chez tous les peuples, on s'est élevé contre l'orgueil des grands, qui dégénèrent de leurs ancêtres. Le satirique reproche aux nobles de son temps leur incapacité qui les force à recourir aux lumières des savants jurisconsultes. Dans sa chaleureuse indignation il tonne contre les amis des proconsuls qui rançonnaient les provinces et opprimaient les alliés par de lâches abus de pouvoir. Plus loin, il déverse le sarcasme sur ces fiers patriciens dont le mérite se borne à bien conduire un char, à devenir d'habiles palefreniers et à se produire comme acteurs sur le théâtre et gladiateurs dans le cirque.

Juvénal nous montre la dégradation où étaient tombés les descendants d'hommes illustres. Loin d'être un déclamateur envieux, il professait de la vénération pour les citoyens généreux dont les fils profanaient la mémoire par leurs travers, leurs ridicules et leurs vices.

Le portrait de Néron prostituant la majesté du prince sur la scène et s'affublant en public d'un costume étrange, est tracé de main de maître. Racine en a emprunté quelques traits, ainsi que Boileau, resté inférieur au poëte ancien.

(1) C'était l'usage chez les Romains de conserver dans une galerie les bustes ou les portraits de ses aïeux. « Plus ces bustes, dit Plutarque, étaient dégradés de vétusté, plus ils inspiraient de respect ou d'orgueil. » Ces images étaient de cire, et dans les fêtes publiques on les exposait dans le vestibule. Une chaîne de fleurs partait de la première image, souche de la famille, et entrelaçait successivement toutes les autres; c'est ce que nous appelons l'arbre généalogique.

(2) Curius Dentatus, dictateur, Corvinus et Galba, opulents patriciens; Lépide, triumvir; Scipion, vainqueur de Numance. Émilien n'est pas un nom de race, mais d'adoption.

(3) Le surnom d'Allobroge fut donné à Fabius Maximus, vainqueur des Allobroges et ses descendants le conservèrent. Cette famille était préposée à la garde de l'autel d'Hercule, érigé par le roi Évandre. Les Romains adonnés à la mollesse s'épilaient à la pierre-ponce.

(4) Paulus, surnom de la famille Emilia; Cossus, de la famille Cornélia; Drusus, de la famille Livia; Gétulicus, surnom que mérita Caïus Lentulus après sa victoire sur les Gétules. Silanus, surnom de la famille Junia.

(5) Osiris qui le premier avait enseigné aux Egyptiens l'usage de la charrue, était vénéré sous le nom du bœuf Apis.

(6) Cécrops, le fondateur et le premier roi d'Athènes. On plaçait les bustes d'Hermès pour marquer les limites des domaines. C'était des pilastres terminés par la figure de quelques dieux protecteurs des chemins, tels qu'Apollon, Bacchus, Mercure ou Hercule. Plaute les appelle *Lares viales*.

(7) Rubellius Blandus descendait d'Auguste par les femmes, et d'Iule, ou Ascagne, fils d'Enée.

(8) Phalaris, tyran d'Agrigente. Tout le monde connaît son taureau. Juvénal dans ce passage s'élève au sublime de l'ode.

(9) Cosmus, citoyen fameux par son luxe et sa mollesse; il a donné son nom à plusieurs parfums. Ce nom désigne encore un art important, la cosmétique.

(10) Capiton, préfet de Cilicie. Numitor, homme fort opulent; Pansa et Natta, proconsuls connus par leurs déprédations.

(11) Les murices, ou petits coquillages, qui donnent la pourpre, abondaient vers le promontoire de Ténare, et la ville de Sparte n'était pas éloignée de ce cap.

(12) Phidias, Mentor et Polyclète, habiles sculpteurs. Myron, sculpteur et graveur renommé.

(13) Dolabelle, préfet de Cilicie, Antoine, fils de Marcus, et Verrès, fameux concussionnaires.

(14) Marius Priscus, autre que le vainqueur des Cimbres, proconsul en Afrique; il y commit de nombreuses exactions.

(15) Picus, premier roi des Latins, fils de Saturne et père de Faunus.

(16) Le Santon, espèce de capuchon gaulois que les Romains empruntaient pour leurs déguisements.

(17) Damasippus, consul romain qui avait la passion des chevaux. Ce nom signifie dompteur de chevaux dans la langue grecque.

(18) Epone, déesse tutélaire des écuries et des chevaux. Plutarque raconte que certain Fulvius se passionna pour une cavale et qu'une fille très-belle fut le fruit de ce monstrueux amour. On la surnomma Epone.

(19) C'est par la porte Idumée que Vespasien et Titus firent leur entrée triomphale après la conquête de la Judée.

(20) Par le mot thermes les Romains désignaient des bains d'eau chaude.

(21) Les ergastules étaient des cachots où l'on enfermait les esclaves coupables de quelques fautes.

(22) Damasippus, ruiné par ses folles prodigalités, fut réduit à se faire comédien et jouait le Spectre de Catulle. Le Lauréole, tragédie. Domitien, à la représentation de cette pièce, voulut que l'acteur qui jouait le Lauréode fût en effet pendu. C'est à ce trait que Juvénal fait allusion. Le siparium était la toile que l'on haussait au commencement de chaque pièce et que l'on baissait à la fin.

(23) Les combats du Mirmillon et du Rétiaire plaisaient aux Romains ; les acteurs pouvaient y faire briller leur adresse et leur agilité. Le mirmillon paraissait dans le cirque, la poitrine couverte d'une cuirasse, une petite faux et une épée courte ou recourbée dans la main droite, un bouclier au bras gauche, et coiffé d'un casque ou cimier, surmonté d'un poisson.

Le rétiaire, vêtu d'une tunique légère, le visage découvert, portant dans la main gauche un trident et dans la main droite un filet, s'avançait en criant : « Gaulois, ce n'est pas à toi que j'en veux ; c'est à un poisson ; » A l'instant il lançait le réseau pour envelopper le mirmillon. Ce dernier cherchait à éviter l'attaque de son adversaire et à le frapper. Grachus ne rougit pas de s'avilir en jouant le rôle d'un vil rétiaire.

(24) A Rome, le supplice des parricides était d'être enfermé vivant dans un sac de cuir, avec un singe, un serpent ou un

chien et jeté dans le Tibre. Ce supplice, remontant au règne de Tarquin-le-Superbe, fut conservé par un article de la loi des Douze Tables. Le dictateur César y ajouta la confiscation des biens.

(25) Troica, poëme où Néron retraçait l'embrasement de Troie. Tacite et Suétone l'accusent d'avoir brûlé un quartier de Rome pour avoir le spectacle d'un incendie réel et le dépeindre. Le père et l'aïeul de Néron s'appelaient Domitius.

(26) Virginius, Vindex et Galba, gouverneurs en Germanie, dans les Gaules et en Espagne, résolurent de s'unir pour décider la chute du despote.

(27) Antigone, tragédie de Sophocle; Thyeste, tragédie de Varius, et Ménalippa, tragédie d'Euripide.

(28) On avait érigé en l'honneur d'Auguste une statue colossale. On y suspendait des offrandes.

(29) Néron condamnait les chrétiens à être brûlés vifs dans une toile enduite de soufre, de poix et de résine qui servait à éclairer les jeux du cirque. Cet affreux supplice était digne du tyran qui l'inventa.

(30) Cicéron était né à Arpinum, non loin de Naples, dans la terre de Laban. Cicéron était de l'ordre des chevaliers. Plutarque et Eusèbe prétendent qu'il était issu du sang des rois des Volsques. Leucade, île et ville d'Epire. C'est à Philippes, en Thessalie, que se livra la bataille où Brutus et Cassius furent défaits. Un décret solennel du Sénat proclama Cicéron père de la patrie. Rome n'avait accordé cette faveur qu'au seul Camille, après sa victoire sur les Gaulois.

(31) On sait que Publius Décius Mus se dévoua avec son fils aux dieux Mânes et à la Terre, l'un dans la guerre des Latins et l'autre dans la guerre des Gaules.

(32) Clélie. Ennius disait en parlant de cette héroïne: « Clélie est un héros et vous n'êtes que des femmes. »

(33) Cette réticence n'a pas besoin de commentaires. C'est le dernier coup de pinceau. La satire des nobles brille par l'unité du plan, l'énergie des pensées et du style; c'est un chef-d'œuvre dans toutes ses parties.

ANALYSE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Pendant le 3e Trimestre 1857.

Séance du samedi 11 juillet 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. Delaville-Leroulx, Boutard, Desabes, Derouet, Bonnébault, Breton, Dehen, Charlot, Mahoudeau (de Saint-Épain), de Sourdeval, Rouillé-Courbe, Mahoudeau (de Mettray), le comte Odart, Lesieur, Nicolle, Lesèble père, Minangouin, O. Lesèble et Miton.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture de la liste des livres reçus depuis la dernière séance.

M. le Préfet adresse un mémoire de M. le curé de Panzoult sur la maladie de la vigne. Ce mémoire est confié à M. Lesèble, avec prière d'en faire le rapport dans une des prochaines séances.

Ce magistrat signale les plaintes adressées à son excellence le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics sur la mauvaise qualité des

vers à soie que se procurent les éducateurs par voie d'achat, et sur le déficit qui en résulte relativement au rendement des éducations.

Il prie M. le président de prendre sans retard des renseignements sur ces fraudes si regrettables.

Renvoi à la commission séricicole.

Le secrétaire fait distribuer aux membres présents le programme des prix du concours régional pour les départements du centre, qui doit avoir lieu à Blois.

Dans une lettre adressée à M. le président, M. le recteur de Poitiers demande qu'il lui soit adressé l'historique de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Le secrétaire annonce qu'il a remis à M. l'inspecteur les documents demandés.

L'académie des jeux-floraux, dont les publications ont pris un rang distingué dans les lettres, fait hommage à la Compagnie du dernier volume qu'elle vient de publier. M. du Château se charge de rendre compte de cet ouvrage.

Le compte-rendu de la session d'agriculture est lu par M. Breton. L'assemblée adopte la proposition faite par M. Aschermann, de propager le drainage sur les terres du département à sous-sol imperméable. Une commission est nommée pour suivre l'application de ce projet.

Elle se compose de MM. Aschermann, Lesèble, Trousseau, Manuel, Bordes, Mahoudeau (de Mettray), Pavy, Houssard et Mahoudeau (de Saint-Épain.)

Ce projet est ainsi conçu :

La Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la production agricole, et que le drainage est un des moyens les

plus efficaces pour atteindre ce but dans les terres à sous-sol imperméable, qui composent une grande partie du sol arable de notre département;

Considérant, en outre, que le drainage, malgré ses avantages évidents, a fait peu de progrès dans le département jusqu'à ce jour; que cette lenteur de développement doit être attribuée à l'absence d'établissements spéciaux munis des appareils perfectionnés au moyen desquels les frais de drainage sont considérablement diminués; mais que, d'un autre côté, cette absence peut s'expliquer par l'incertitude où se trouvent les entrepreneurs sur les intentions des propriétaires, et par la crainte de ne pas trouver un débouché suffisant pour leur industrie; que dès lors, pour propager le drainage, en procurant aux propriétaires les moyens de faire drainer dans les conditions les plus économiques, il est nécessaire d'attirer et d'encourager les entrepreneurs habiles, en leur assurant une masse considérable de travaux; par ces motifs, la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire prend la décision suivante :

ARTICLE PREMIER.

Une souscription de drainage est ouverte parmi les membres de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, et parmi tous les propriétaires du département qui voudront y adhérer. Chaque souscripteur indiquera le nombre d'hectares qu'il s'engage à faire drainer dans un délai de un, deux, trois et quatre ans.

Quand la souscription aura atteint mille hectares, l'avis en sera inséré dans le journal d'Indre-et-Loire et dans quatre des principaux journaux agricoles de la France. De plus, notre honorable président en donnera avis aux présidents des Sociétés d'agriculture

de Seine-et-Marne, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de Seine-et-Oise et de Maine-et-Loire, ainsi qu'au président de la Société impériale d'agriculture de Paris, en joignant à chacun de ces avis un certain nombre d'exemplaires imprimés de la présente décision.

ART. 2.

Le maximum du prix de drainage est fixé à 200 francs par hectare pour les terres à sous-sol fortement argileux, avec drains de 1 mètre à 1 mètre 20 de profondeur, espacés à 11 mètres et avec tuyaux collecteurs. — Les modifications pouvant résulter des difficultés plus ou moins grandes qu'offriront les terrains à drainer seront basées sur les chiffres ci-dessus.

ART. 3.

Les souscriptions seront recueillies par une Commission de membres, qui sera nommée à cet effet.

Cette Commission se réunira au moins une fois par mois à Tours, à un jour déterminé, et elle rendra compte à la Société du résultat de ses opérations.

Après la publication des avis mentionnés dans l'article premier, la Commission recevra les offres des divers entrepreneurs de drainage qui se présenteront à elle, examinera les titres qu'ils auront pour mériter la préférence, et les recommandera, s'il y a lieu, aux souscripteurs, dont elle leur communiquera alors la liste.

ART. 4.

Chaque souscripteur traitera directement avec les entrepreneurs de drainage, et aux conditions qu'il jugera à propos d'établir.

Lecture est donnée, par M. le président, d'une notice sur la brouette destinée à faciliter l'emplissage d'un sac par un seul homme, de l'invention de M. Mahoudeau (de Saint-Épain), membre de la Société, qui déclare en faire l'abandon au domaine public, et demande acte de cette déclaration, pour éviter toute usurpation dans un intérêt privé, en cas de brevet d'invention

M. Derouet communique un article de journal qui relate l'ouverture d'un silo renfermant 700 kilogrammes de blé depuis septembre 1852, expérience faite par M. Petitot, colonel de génie, du département de la Meuse. Le but de l'expérimentateur est d'obtenir la conservation des grains, la destruction des insectes, l'éloignement de l'humidité et autres causes de destruction.

Le blé ayant été conservé jusqu'au 24 avril 1857, a été trouvé d'excellente qualité; réduit en farine, il a donné les résultats les plus satisfaisants.

Une commission est nommée pour juger le mérite des ouvrages adressés à la Société pour le concours de 1857.

Sont nommés, pour la section d'agriculture,

MM. Lesèble père, Bruslon, Charlot;

Pour la section des sciences, arts et belles-lettres,

MM. de Sourdeval, Luzarche, Jonette, Borgnet, Bronville, de Tastes et des Francs.

M. le maire de Bléré fait connaître à l'Assemblée le nombre des prix fondés par la ville de Bléré, en dehors du programme de la Société, pour le concours de Bléré et d'Amboise réunis. Cette lettre est renvoyée à la Commission d'organisation du comice.

Lecture faite par M. de Sourdeval d'une notice nécro-

logique sur M. le baron Angellier de la Bourdaisière, ancien président de la Société. Cette lecture est adoptée pour la séance publique.

Sont nommés membres correspondants :

MM. Peltier (Alfred), membre de la Société d'horticulture au Mans; Ducoudray-Bourgault, vice-président de la Société d'horticulture nantaise, à Nantes; Henri des Francs, secrétaire de la Société d'horticulture de l'Orne, à Alençon.

Un des membres fait observer que l'arrondissement de Chinon a obtenu une machine à drainer de la munificence du gouvernement, et propose d'adresser à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par l'intermédiaire de M. le Préfet, la demande d'une machine semblable pour l'arrondissement de Tours.

Séance du samedi 8 *août* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. Delaville-Leroulx, Des Francs, de Nonneville, de Sarcey, Aschermann, Ladevèze, Nicolle, Lucas, Breton, Hulin, Oscar Lesèble, le comte de Baillivy, Bronville, Blanchet, Desabes, Boutard, de Sourdeval, Ressy, Mège, Dehen, Charlot, Bonnébault, Boulard, Rolland, Lemaître, Bruslon, Lesèble père, Alluome et Miton.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux du 11

et du 25 juillet dernier ; ils sont adoptés sans observa. tion. — Liste des livres reçus.

L'Assemblée, invitée à désigner par voie de scrutin les morceaux destinés à la séance publique, après avoir entendu les observations présentées par M. Hippolyte de Sarçay, arrête son programme de la manière suivante :

Discours de M. le président.

Rapport du secrétaire.

Mémoire de M. Aschermann sur l'accaparement en général, etc.

Éloge de M. le baron Angellier, par M. de Sourdeval.

De la marne, par M. Brame.

Traduction en vers de l'ode 29e du livre IIIe d'Horace, par M. Boulard.

Épître à Napoléon III, par M. Papion du Château.

Rapport de la Commission de parcours.

Compte-rendu de la Commission séricicole.

M. le maire de Bléré donne quelques explications sur les mesures prises par le canton pour donner la plus grande publicité au comice de l'arrondissement. Il annonce l'intention d'ajouter un certain nombre de prix et de médailles à ceux du programme de la Société, les uns particuliers au canton, les autres communs à tout le département.

M. le président remercie M. le maire de sa généreuse initiative. La Compagnie n'attendait pas moins de son zèle et de sa bonne confraternité.

M. Bronville, rapporteur de la Commission chargée de l'examen des compositions scientifiques et littéraires adressées au concours, donne lecture des conclusions prises à la majorité des suffrages, et d'après lesquelles

il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à décerner cette année de prix pour la littérature et les sciences.

Cette décision donne lieu à un long débat, savoir, si les membres de la Société exclus pour les prix en argent peuvent être admis pour des médailles d'honneur. Sur l'observation de MM. Luzarche, Lesèble père, etc., la Société se prononce pour la négative.

M. Aschermann donne lecture d'un rapport que M. Lesèble et lui ont été chargés de faire sur les moyens de réglementer le commerce des engrais. Ce travail, jugé favorablement par l'Assemblée, est remis à M. le président, pour être adressé à M. le Préfet.

M. Victor Luzarche fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Vie du pape Grégoire le Grand*, légende française publiée par ses soins, pour la première fois, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours. L'honorable membre, dans une introduction pleine d'aperçus neufs et de recherches d'une profonde érudition, apprécie ainsi le but de l'auteur :

« Notre poëte moraliste, dit-il, se propose de prouver que les plus grands crimes peuvent être expiés, même dans cette vie, pourvu que le coupable proportionne la pénitence à la grandeur de la faute. Cette donnée fut un des thèmes favoris des poëtes et des conteurs du moyen-âge; et, pour n'en citer que deux exemples fameux, la vie populaire du trop célèbre duc de Normandie, connu sous le nom de *Robert le Diable*, et l'histoire légendaire du roi Robert de Sicile, conduisent, par des voies différentes, au même but moral : l'efficacité du vrai repentir, accompagné d'expiations et d'aumônes. »

M. le président, au nom de la Compagnie, adresse ses remerciements à M. Luzarche, et l'invite à poursuivre

des travaux qui intéressent le monde savant à un haut degré.

MM. Trousseau fils, propriétaire à Mettray, Robert Barnsby, pharmacien en chef à l'hospice de Tours, présentés à la dernière séance en qualité de membres titulaires, sont admis à l'unanimité des suffrages.

Séance extraordinaire du samedi 22 août 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DELAVILLE-LEROULX.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. Delaville-Leroulx, Bonnébault, Aschermann, Lesèble, Charlot, Lesieur, Rouillé-Courbe, Papion du Château, Dehen, Bruslon, Nicole, Hulin-Pelgé et Miton.

M. le président annonce que la réunion a pour objet d'entendre les modifications apportées au rapport de la Commission de parcours, d'après la demande qui en a faite à la dernière séance.

M. Bruslon donne lecture de son rapport. A la suite de quelques observations, M. Aschermann est prié de vouloir bien s'adjoindre au rapporteur, pour en fixer la rédaction d'une manière définitive.

La parole est accordée à M. Bonnébault, qui présente, au nom de la Commission de parcours, quelques observations sur le rôle de la Société à la dernière séance.

Une longue discussion s'engage sur ce sujet. MM. Aschermann, Lesèble, Nicolle, Charlot, Rouillé-Courbe, Bonnébault, prennent successivement la parole.

M. le président résume les opinions, et met aux voix les diverses propositions qui ont été faites.

Elles sont adoptées et consignées au palmarès.

Séance publique du vendredi 28 *août* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET.

La Société, sous la présidence de M. le Préfet, a tenu sa séance publique le vendredi 28 août, dans une des salles de la préfecture. Mgr l'archevêque, le général de division, comte de Grouchy, le général Cuny, le présisident du tribunal civil, M. le maire de Tours, les membres du Conseil général et du Conseil municipal, une société nombreuse et choisie, assistaient à cette solennité, à la fois scientifique et littéraire.

Le président de la Société, M. Delaville-Leroulx, a prononcé le discours d'ouverture.

Le secrétaire perpétuel a pris ensuite la parole, et rendu compte des travaux de la Compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Oscar Lesèble a lu un mémoire de M. Aschermann sur l'accaparement en général, sur le commerce des grains en particulier, et sur l'opportunité d'une réserve. Si quelques points de la question ont pu paraître sujets à discussion, il n'est personne qui n'ait rendu justice à la pureté des intentions de l'auteur, et à l'élévation des sentiments.

De la marne et des matières marneuses en Touraine, tel a été le sujet traité par M. Brame. Cette question, qui intéresse à un haut degré l'agriculture de nos contrées, a été présentée avec talent par l'auteur; et les

faits qu'il a constatés sont appelés à rendre d'utiles et importants services.

La traduction en vers de l'ode 29e d'Horace à Mécène a été lue par M. Émile Boulard, de Richelieu. Plusieurs lectures, du même genre, ont depuis longtemps fait apprécier le mérite du traducteur, dont le talent se plie, avec une merveilleuse souplesse, aux exigences de son modèle.

M. de Sourdeval, dans une notice remarquable par le style et par l'inspiration du cœur, a payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. le baron Angellier de la Bourdaisière, ancien président de la Société. La Compagnie toute entière s'est associée aux sentiments de regrets et de vive sympathie exprimés par l'honorable membre.

La partie littéraire de la séance s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers intitulée *Épître à Napoléon III*, par M. Papion du Château. L'auteur a retracé en vers heureux les grands événements accomplis sous le nouvel empire, et l'impulsion donnée à l'industrie et aux arts.

M. Bruslon a rendu compte des travaux de la Commission de parcours, et constaté l'état des cultures qu'elle a été chargée d'examiner. En signalant le mérite des concurrents, le rapporteur s'est appliqué à faire ressortir le caractère particulier de chaque exploitation, et les meilleurs procédés que l'expérience a consacrés.

Une des conclusions de ce rapport a été l'initiative que la Société a prise, en appelant sur un de nos agriculteurs la distinction la plus flatteuse qu'il pouvait désirer, après les éloges et les médailles qu'il a reçus dans le concours pour toutes les branches de l'industrie agricole.

Elle a exprimé le vœu que Son Excellence M. le mi-

nistre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics voulût bien accorder la croix de la Légion d'honneur à M. Pavy, pour les services qu'il a rendus à l'agriculture de nos contrées, en naturalisant, sur 200 hectares de sa terre de Girardet, un spécimen du progrès agricole pratique.

Là se trouve résolu le problème de l'abondance des récoltes, de l'amélioration du bétail et de l'emploi des machines destinées à soulager l'ouvrier des champs, en suppléant à son insuffisance.

Le secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats, et M. le Préfet a remis lui-même les récompenses, en les accompagnant de ces mots vivement sentis qui ajoutent un nouveau prix aux distinctions qu'on reçoit.

AGRICULTURE.

I. Médailles d'honneur hors concours à MM. Bordes-Bonjean, commune de Vouvray, et Gatian de Clérambault, aux Hérissaudières, commune de Pernay :

Médaille d'or pour leur culture hors ligne, et l'ensemble de leur exploitation.

II. Au défrichement, à l'assainissement et à la mise en valeur de terres précédemment incultes.

Prix : Médaille d'or à Mme Schneider, propriétaire, au château de Chanceaux, canton de Loches, représentée par M. Simon.

III. A l'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte portion de meilleur bétail :

Prix : Médaille d'or à M. Chapu, propriétaire à la Cartinière, commune d'Orbigny, canton de Montrésor.

IV. A l'exploitation ayant, toutes circonstances, d'ail-

leurs prises en considération, la plus forte proportion de cultures fourragères, relativement à son étendue :

PRIX : Médaille d'or à M. Gossens, fermier à Sorigny.

V. Au plus beau type de reproduction de la race chevaline.

PRIX : Médaille d'or à M. de la Ferrière, au château de la Tourmelière, canton de Ligueil, pour un poulain demi-sang, âgé de deux ans, bai-cerise.

HORTICULTURE.

VI. Au jardinier qui se sera le plus distingué dans l'éducation et la taille des arbres.

1er Prix : 40 fr. avec médaille de bronze, à M. Vacher, aux Maisons-Blanches.

2e Prix : 30 fr. avec médaille de bronze, à M. Guépin, chez M. Maviez, commune de St-Cyr.

Médaille de vermeil (hors concours), à M. Renault, médecin à Loches, pour sa belle collection de poiriers.

INDUSTRIE SÉRICICOLE.

A la meilleure éducation des vers à soie.

Médaille d'argent à M. Sergent-Roy, à Azay-s.-Cher.

1er Prix : 40 fr. à MM. Donneau et Berthelot, éducateurs associés à Candes, canton de Chinon.

2e Prix : 35 fr. à Mlle Aimée Samson, à Bourgueil.

3e Prix : 30 fr. à M. Gentil, à Vouvray.

4e Prix : 25 fr. à M. Vincent Moreau, à Véretz, canton de Tours-Sud.

5e Prix : 20 fr. à M. Pierre Breton, à Joué-lès-Tours.

6e Prix : 15 fr. à M. Rousseau-Meusnier, à Vouvray.

7e Prix : 15 fr. à M. François Guy, à Artannes, canton de Montbazon.

8e Prix : 15 fr. à M. Descloux, à St-Genouph, canton de Tours-sud.

MÉDAILLE DE BRONZE.

1re médaille, à M. Sergent-Baillet, à St-Avertin, canton de Tours-sud.

2e médaille, à M. Fourré-Enguerrand, à St-Genouph, canton de Tours-sud.

MENTION HONORABLE.

M. Wilhem, à Nazelles, canton d'Amboise.

Rapport de médaille, M. Sergent-Esnault, à Véretz, canton de Tours-sud.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

A la meilleure notice sur une question d'agriculture relative à la Touraine.

Prix : Médaille d'argent à M. Jacquet-Delahaye, propriétaire à Villeloin-Coulangé.

II. Médaille d'honneur (hors concours).

1re médaille de vermeil à M. Mahoudeau, pour son ouvrage élémentaire sur l'agriculture, destiné aux écoles.

2e médaille d'or, à M. Oscar Lesèble, pour un travail d'anatomie et de physiologie sur les animaux composant la classe des briozoaires.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. DELAVILLE-LEROULX, PRÉSIDENT.

La Société, sous la présidence de M. le Préfet, a tenu sa séance publique le vendredi 28 août, dans une des salles de la préfecture. Mgr l'archevêque, le général Cuny, le président du tribunal civil, M. le maire de Tours, les membres du Conseil général et du Conseil municipal, une société nombreuse et choisie, assistaient à cette solennité, à la fois scientifique et littéraire.

Le lieu de la réunion avait été décoré avec soin pour cette cérémonie. Des fleurs de toute espèce, groupées autour de l'estrade, de magnifiques pieds de maïs, cultivés par le sieur Durand, jardinier à Beaumanoir, attiraient particulièrement l'attention.

Le président de la Société, M. Delaville-Leroulx, a prononcé le discours d'ouverture :

« Monseigneur, Messieurs,

« S'il est vrai que l'agriculture soit la grande affaire de la France, cela est plus particulièrement vrai pour notre département. Comment pourrais-je douter de l'importance de l'agriculture, quand, autour du premier magistrat de notre département, je vois se grouper tout ce que notre contrée offre d'hommes distingués par leurs éminentes vertus, par le nombre et la grandeur des services qu'ils ont rendus au pays, quand je vois les vives

sympathies qui s'attachent aux récompenses que nous allons décerner.

« La Société d'agriculture, dans l'accomplissement de sa mission, s'efforce, chaque année, de propager les bonnes méthodes de cultiver le sol pour l'améliorer et en obtenir de bons produits, en y appliquant les meilleurs instruments et ce qu'une pratique éclairée a constaté de plus avantageux aux cultivateurs.

« Elle regarde aussi comme un devoir de combattre les erreurs qui pourraient entraver les progrès dont elle poursuit la réalisation ; et c'est pour rester fidèle à cette pensée salutaire, que j'arrêterai un moment l'attention de l'Assemblée.

« Une hérésie agricole, fruit de l'ignorance et nouvel exemple de l'inconvénient de généraliser en agriculture, a essayé de se produire, en émettant ce principe que la transformation des landes et bruyères en terres arables était une opération qu'il fallait proscrire, et c'étaient seulement les semis de bois qu'on devait encourager. Ainsi, sans considérer la nature du sol, léger ou compacte, l'aptitude du défricheur, les circonstances qui lui sont personnelles, les exigences des localités, etc., on disait : Faites du bois ; vous avez besoin de pain et de viande, faites du bois ; et cette lumineuse inspiration prenait sa source dans les mécomptes que les défrichements peuvent présenter à ceux qui les entreprennent. Mais quelle est l'opération industrielle qui en soit exempte ? Enfin, qu'est-ce que la terre labourable, qu'elle provienne d'un défrichement ou qu'elle soit cultivée depuis longtemps ? un récipient, et pas autre chose. C'est au cultivateur à établir la suite d'opérations qui doivent la faire fructifier, s'il a les connaissances nécessaires et s'il a réglé les proportions de son entre-

prise selon les forces de toute nature qu'elle exige et dont il peut disposer.

« S'il s'est flatté qu'en labourant des terres achetées à vil prix, il allait mettre au jour des trésors de fertilité qu'on trouve, il est vrai, dans d'autres conditions, mais que ne renferment pas les ajoncs ni les bruyères dont il est question, il se trompe. Ce n'est pas ici l'opération qui est mauvaise ; c'est l'homme qui est insuffisant.

« Le moment serait mal choisi pour approfondir une question fort étendue. Je n'ai voulu que m'élever contre une erreur et proclamer une vérité utile dans un département où, plus qu'ailleurs, elle a de l'importance. L'expérience, ce grand maître, a consacré les avantages des défrichements déterminés avec la sagacité nécessaire et les moyens d'exécution qu'ils réclament. Dans ces conditions, ils donnent du travail et augmentent la masse des produits destinés à l'alimentation ; ils doivent donc être encouragés. »

Le secrétaire perpétuel, M. Miton, a pris ensuite la parole, et s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur, Messieurs,

« C'est une grande et noble pensée que celle qui présidait, il y a bientôt un siècle, à l'établissement de la Société d'agriculture de l'ancienne généralité de Tours. Cette Société, une des premières qui aient été fondées en France, était destinée, par l'édit de 1761, à servir de modèle à toutes celles qui ont été créées depuis, et qui exercent une si heureuse influence sur l'agriculture. Chargés de continuer cette œuvre importante, vous n'avez point failli à la mission qui vous a été confiée. Vous avez compris, tout en poursuivant la pensée qui a présidé à votre institution, que vous deviez tenir compte

des progrès de la science et des tendances de notre époque. C'est ainsi que les arts, les sciences et la littérature sont venus agrandir le cercle de vos travaux et apporter à vos réunions un nouveau degré d'intérêt. Les études auxquelles vous vous êtes livrés, les faits que vos différentes commissions ont constatés, prouvent que notre agriculture peut, sur plusieurs points, soutenir la comparaison avec les départements les plus avancés. Ces résultats, auxquels vous avez contribué autant qu'il était en vous, sont dus aux encouragements donnés par l'État, au concours éclairé du Conseil général et du Conseil municipal, à l'active coopération du premier magistrat de ce département, dont la sollicitude s'étend à tout ce qui touche aux intérêts du pays, et qui, en présidant cette solennité, a voulu vous montrer le prix qu'il attache à vos travaux.

« Au milieu des pompes de cette cérémonie, où toutes les pensées se portent vers les succès qui attendent les concurrents, pourquoi faut-il que votre secrétaire vienne réveiller de pénibles souvenirs en rappelant les pertes douloureuses qui vous ont frappés dans la personne de plusieurs de vos membres ?

« Ancien élève de l'École polytechnique, M. le baron Angellier de la Bourdaisière, après des études sérieuses qui lui ouvrirent la carrière des emplois publics, sut conquérir, dans les diverses fonctions qu'il remplit, l'estime et l'affection de tous. Retiré des affaires publiques, notre honorable collègue vint se fixer en Touraine, où les heureuses qualités de son esprit et de son cœur ont laissé de profonds souvenirs chez ceux qui l'ont connu. Appelé à la présidence de cette Société, il contribua puissamment à son succès, et plus d'une fois cette salle a retenti des éloges qu'il se plaisait à donner à l'agricul-

ture et aux sciences. Nommé président honoraire de votre Compagnie, il s'intéressait encore à vos travaux, lorsque l'état de sa santé ne lui permettait plus d'y prendre part. Sous votre inspiration, votre vice-président a bien voulu se charger d'acquitter, dans cette solennité, la dette du cœur, en se faisant l'interprète de vos regrets.

« M. le baron Auvray, associé depuis plusieurs années à vos travaux, a été enlevé par une mort prématurée qui vous a vivement affectés. M. le président, en vous annonçant cette perte douloureuse, vous a rappelé les titres de l'honorable membre à l'affection et aux regrets de ses collègues. Maire de la commune de Fondettes, ancien membre du Conseil d'arrondissement, M. Auvray avait accepté avec gratitude les fonctions honorifiques auxquelles il avait été appelé, sans rien faire pour les solliciter. D'un commerce sûr, d'une grande droiture de caractère, il sut conquérir l'estime générale. Ceux qui ont vécu dans son intimité ont pu apprécier chez lui les qualités du cœur portées à un haut degré.

« Un savant bien jeune encore, et cependant consommé dans la science, M. Jules Haime, vous a été enlevé à la fleur de son âge. Fils d'un médecin distingué de notre ville, il se destinait à la carrière honorable que son père lui avait ouverte; mais son goût pour l'histoire naturelle l'entraîna vers d'autres études. M. Haime y fit de tels progrès, qu'il prit bientôt un rang distingué dans la science. Nommé professeur au lycée Napoléon, et, jaloux de justifier ce titre, il se livra au travail avec une si grande ardeur, qu'il compromit gravement sa santé et contracta la maladie qui amena sa fin prématurée. Les ouvrages qu'il a publiés,

et dont quelques-uns sont restés inachevés, honoreraient un vétéran de la science.

« M. Oscar Lesèble, son ami d'enfance, qui assista à ses derniers moments, vous a retracé, dans un récit pathétique, une foule de circonstances relatives à la vie et aux travaux de M. Jules Haime. On sent que les inspirations du cœur ont dicté ce panégyrique du jeune savant qui fût devenu une des gloires de notre pays.

« Puissent les regrets que votre secrétaire se plaît à exprimer aujourd'hui en votre nom, apporter quelque adoucissement à la douleur de sa famille et de ses nombreux amis !

« De nouveaux membres sont venus réparer ces pertes sensibles et s'associer à vos constants efforts.

« Vous avez décerné par acclamation à M. Podevin, Préfet du département, le titre de membre honoraire, heureux de voir siéger au milieu de vous l'homme qui s'est acquis tant de droits à la reconnaissance du pays. En se rendant au vœu unanime de votre Société avec une bienveillance affectueuse, il a montré assez l'importance qu'il attache à votre institution, et la protection que trouveront en lui les intérêts agricoles que vous représentez.

« Vous avez reçu, à titre de membres titulaires, MM. le vicomte Villiers du Terrage, ancien pair de France, directeur du Jardin botanique; Aschermann, propriétaire à Ballan; Jouette, professeur de seconde, et Bronville, professeur de mathématiques au Lycée impérial; Paul Alibert, ancien agent de change, propriétaire à Monchenin; Rollet, agronome à la Richardière; Mahoudeau, à la Colonie de Mettray; l'abbé Gallois, curé de Betz; Guillon, membre du Conseil d'arrondissement, propriétaire à Château-la-Vallière.

« Le titre de membres correspondants a été déféré à MM. Dominico Bacci, professeur de philosophie à la Mirandolle, duché de Modène; Lourmans, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris; Gabriel Hugelmann, littérateur, également à Paris, Alfred Pellier, horticulteur distingué du département de la Sarthe; Ducoudray-Bourgault, vice-président de la Société d'horticulture nantaise.

« Tous, avec des mérites différents, promettent à vos séances une utile et active coopération. »

Après avoir passé successivement en revue les divers travaux des membres de la Société pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, et dont plusieurs ont pris un rang distingué dans la science, le secrétaire a terminé de la manière suivante :

« Tels sont, Messieurs, les principaux sujets qui ont été l'objet de vos études dans les différentes Sections. Au milieu de ces travaux, une pensée a dominé toutes les autres. Vous avez voulu que l'alliance de l'agriculture et des sciences contribuât surtout au développement de notre industrie agricole, en éclairant la pratique par la théorie. Les distinctions que vous allez décerner dans cette solennité, et auxquelles tout le département a été appelé à concourir, prouvent qu'un grand nombre d'agriculteurs sont entrés résolument dans la voie du progrès par des assolements bien entendus, par l'emploi de machines et d'instruments perfectionnés, par l'introduction de races étrangères d'animaux reproducteurs destinés à améliorer les races indigènes. Le concours agricole particulier à l'arrondissement de Tours, concours que vous avez créé l'année dernière, et qui a jeté un si vif éclat dès son début, portera la lumière et la vie dans les moindres communes.

Ainsi, s'inspirant de la pensée du chef de l'État, votre Société a fait tous ses efforts pour mettre la production en rapport avec la consommation toujours croissante, et, dans la mission toute désintéressée que vous avez entreprise, vous avez eu constamment en vue le développement de la richesse du pays, la prospérité et la grandeur de la France. »

ÉLOGE DE M. LE BARON ANGELLIER,

Par M. de SOURDEVAL.

La Société d'agriculture a vu, dans le cours de cette année, la tombe se refermer sur l'un de ses membres les plus éminents. M. le baron Angellier, qui pendant plusieurs années l'a présidée avec autant de distinction que de zèle, a fourni une de ces carrières honorables qui appellent la reconnaissance des contemporains, et méritent de trouver place dans les souvenirs de la génération qui survit.

M. Joseph-Jérôme-Hilaire Angellier naquit à Amboise, paroisse de Saint-Denis-Hors, le 13 janvier 1778, d'une famille de magistrature. Le temps de son éducation fut traversé par la révolution; et cependant, telle fut la force des traditions douces, honnêtes, élevées de sa famille, que l'aménité de son caractère semblait s'être développée au milieu d'une paix profonde. Il entra au collége de Vendôme dès que cette institution célèbre eut été rétablie, et les études rapides qu'il y fit se gravèrent dans sa mémoire au point de lui assurer pour sa vie entière la connaissance et le culte des auteurs classiques : elles lui valurent, en outre, l'avantage d'être admis à l'école polytechnique, en 1799. Son éducation finit en même temps que les troubles de la révolution. Le pouvoir nouveau qui se leva alors sur la France et y ramena l'ordre ne devait pas trouver une âme plus droite et plus dégagée des malheurs du passé, que celle

du jeune Angellier. Aussi, quand il s'agit d'organiser les services divers qui devaient reconstituer la France, M. le comte Mollien l'appela-t-il à lui de l'école polytechnique pour lui confier un poste de quelque importance à la Caisse d'amortissement.

Tel fut le début du jeune administrateur, qui devait se ressentir toute sa vie de la direction habile et loyale qu'il avait trouvée dès ses premiers pas auprès d'un protecteur illustre.

Mais un autre horison s'ouvrit bientôt devant lui. Deux fois la France avait conquis le nord de l'Italie par d'immortelles campagnes. A la gloire de nos soldats, aux malheurs que laissa toujours la guerre après elle, devait bientôt succéder une administration réparatrice. M. Angellier, nommé secrétaire général de la préfecture de la Sésia, prit une part active à l'organisation de ce nouveau département. La droiture de ses actes et les talents qu'il déploya dans ces fonctions délicates, firent aimer le nom français au milieu d'un pays qui, jusque-là, avait surtout appris à le redouter.

Les services qu'il rendit au delà des Alpes furent récompensés, au bout de cinq ans, par l'importante sous-préfecture de la Rochelle. Il occupait cette nouvelle résidence depuis deux années à peine, lorsqu'un décret impérial, daté de Bruges, transféra à la Rochelle le chef-lieu de la Charente-Inférieure, auparavant fixé à Saintes. La conséquence de cette mesure fut que le sous-Préfet de la Rochelle dùt revenir continuer ses fonctions dans l'arrondissement de Saintes. M. Angellier fut regretté des habitants, qui, au milieu du triomphe remporté par leur cité, n'oublièrent pas le magistrat obligé de les quitter. « Les regrets les mieux sentis, lui dit le maire de la ville, viennent troubler la satisfaction des

habitants de la Rochelle ; vous êtes, Monsieur, l'objet de ces regrets ; ils sont partagés par toutes les classes de la Société. »

La Restauration le maintint dans la sous-préfecture de Saintes, où il associa à son sort une digne compagne, en épousant Mlle Eschassériaux, et où son esprit sage et conciliant était éminemment propre à faciliter la transition des événements Il cessa ses fonctions au 20 mai 1815, et les reprit au mois de juillet suivant. Mais une des contrées les plus pauvres de la Bretagne, l'arrondissement de Lannion, était, après l'infructueuse récolte de 1817, en proie à une misère extrême, et à la contagion, suite de la misère. Cette modeste sous-préfecture avait besoin d'un administrateur expérimenté et vigilant. M. le duc Decazes, alors ministre de l'intérieur, fit un appel au dévouement de M. Angellier, dont l'amitié lui était acquise depuis les bancs du collége de Vendôme. Il lui offrit la sous-préfecture de Lannion non comme un avancement, mais comme un poste de confiance. La mission fut accomplie à la satisfaction du gouvernement. L'arrondissement de Lannion recouvra l'abondance, et par suite la salubrité. M. Angellier fut alors nommé à la sous-préfecture de Libourne, dont le chef-lieu, ayant donné naissance à M. Decazes, devait, dans la pensée du ministre alors tout-puissant, recevoir d'importantes améliorations. Les habitants de Libourne, comme ceux de Lannion, ont gardé le souvenir d'une administration éclairée et bienfaisante.

Appelé, par un avancement mérité, aux préfectures du Tarn, puis de l'Aude, il s'appliqua à donner une vive impulsion à l'agriculture, au commerce, à l'instruction publique. Le discours qu'il prononça à l'installation de la Société d'agriculture d'Albi, le 8 janvier

1820, est déjà plein de ces mêmes id
encore nous invoquons, après tant d
sives. Quelques années plus tard, le
ouvrit le Conseil d'agriculiure du d
Corse par un discours non moins rem
sant allusion à ces troupeaux de ch
le pays et y paralysent la culture,
grand sens : « La vie pastorale ne pe
les arts et la civilisation. Chacun doi
de ses besoins, afin de se procurer, a
les autres nécessités de la vie. Ains
gences d'un bien-être autrefois incon
travail, font naître l'émulation, et d
l'industrie. »

Mais, en 1825, la liquidation d
St-Domingue ayant nécessité la form
des finances, d'une commission d'ad
nents, M. le baron Angellier dut re
ture de l'Aude, pour faire partie de
où il eut la chance de travailler pe
compagnie des hommes les plus com
consommés en matière de finances e
Chaque jour des questions délicates
à l'épreuve le zèle et le savoir de
commission.

La liquidation étant terminée, M
dans l'administration par sa nominat
de la Corse, poste toujours importan
rallier à la nationalité et aux mœurs
population de souche italienne, n'y
de sitôt.

Nous avons dit par quelles paroles
Préfet chercha à substituer la cult

vaine exploitation du sol par les troupeaux. Tous les actes de son administration tendirent vers le même but d'assimilation aux usages généraux de la France et des pays civilisés. Pendant sa mission en Corse, M. le baron Angellier profita d'un congé pour parcourir l'Italie, si voisine de son département. Il visita Florence, Rome et Naples, où son goût des arts, ses heureux souvenirs de la littérature antique lui permirent de faire une ample récolte d'émotions pures et de sentiments élevés, qui étaient pour son âme un besoin légitime et une jouissance exquise. Nommé à la préfecture du Var dans le cours de l'année 1830, c'est là que les événements de juillet vinrent le surprendre, et qu'ils interrompirent sa carrière, à l'âge de 52 ans, alors qu'il était dans la plénitude de ses facultés, et riche d'un talent mûri par l'expérience. Il rentra dans ses foyers sans laisser échapper une plainte.

Les loisirs de sa retraite furent remplis par les soins d'un cœur élevé. Les devoirs de la famille, ceux de l'amitié, l'étude, l'amélioration de ses terres, celle de la richesse du département, l'occupèrent à la fois. La vie patriarcale qu'il mena semble appartenir à une époque moins troublée que la nôtre. Descendu de fonctions éminentes, il se les rappelait avec la satisfaction du devoir accompli, mais jamais avec amertume. Son âme était au-dessus des passions politiques, et son œil, pénétrant à travers les nuages des partis, restait uniquement fixé sur l'étoile de la France. Sa société, composée d'hommes appartenant à des nuances diverses, était essentiellement celle du calme et de la paix ; et cependant les questions les plus graves, la franchise et tous les sentiments généreux y trouvaient leur place. C'est que l'âme du baron Angellier était ainsi faite : chez lui,



l'intelligence et le cœur marchèrent toujours d'accord avec la raison et les sentiments les plus droits. La dernière partie de sa vie s'est ainsi écoulée, devant Dieu qui l'a bénie, au sein d'une famille formée selon son cœur et digne héritière de ses vertus, et au milieu d'amis qui lui avaient voué un véritable culte.

Les amis de sa retraite furent en quelque sorte le résumé de ceux qu'il s'était fait dans le cours de sa carrière.

De tous les lieux marqués par le passage de son administration il avait rapporté des sympathies qui lui sont restées fidèles jusqu'à la fin, et il en a conservé l'impression dans une correspondance qui était pour son âme un véritable bien; rien n'égalait son bonheur, lorsqu'une de ces amitiés éprouvées par le temps et les révolutions venait recevoir la douce hospitalité du château de la Bourdaisière.

Ce beau domaine, auquel se rattache le nom du maréchal Boucicaut, avait eu son château bâti au XVI[e] siècle par Philibert Babou, argentier du roi François I[er]. Les enfants de Philibert jetèrent de l'éclat sous les règnes suivants, comptèrent un grand maître de l'artillerie et un cardinal, et s'allièrent aux premières familles de France. La fille du grand maître de l'artillerie, mariée à Antoine d'Estrées, donna naissance, dans le château même de la Bourdaisière, à la belle Gabrielle, qui épousa Nicolas d'Amerval, et devint si célèbre comme maîtresse de Henri IV. Après la famille Babou, d'autres familles illustres avaient habité ou possédé le riant séjour de la Bourdaisière, telles que les Courcillon de Dangeau, les Rohan, les Choiseul; il paraît même que ce domaine fut possédé quelque temps par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Le duc de

Choiseul-Stainville, ministre disgracié, de Louis XV, laissa démolir le château de la Bourdaisière pour employer à l'agrandissement de sa résidence de Chanteloup les matériaux de la démolition.

Le père du baron Angellier avait acquis, au commencement de ce siècle, le domaine de la Bourdaisière, consistant en un vaste parc entouré de murs, un pavillon de la Renaissance, reste de l'ancien château, et de vastes communs en style toscan. Tout était désert depuis longtemps; les vieux souvenirs et une admirable position au bord du Cher recommandaient seuls ce séjour presque demoli quand la révolution de 1830 y ramena le baron Angellier. Il mit bientôt la main à l'œuvre, restaura le pavillon encore debout, qui, antérieurement à l'acquisition, avait reçu l'adjonction d'un corps de bâtiment plus utile qu'élégant; plus tard, il planta le parc et combla les fossés profonds qu'avait mentionnés Mlle de Montpensier. Il s'appliqua à réunir en toutes choses le culte du passé avec le confortable moderne. Mais, en même temps qu'il faisait travailler les architectes, M. Angellier, jaloux de recueillir tous les souvenirs attachés à sa demeure, rassemblait attentivement les matériaux propres à en retracer l'histoire; et c'est après de patientes recherches qu'il a écrit la *Notice historique sur le château de la Bourdaisière*, imprimée en 1850 à Tours, chez M. Mame. De nouveaux documents lui inspirèrent un moment l'idée de préparer une seconde édition de ce travail intéressant; mais sa santé, qui déjà s'affaiblissait, ne lui a pas permis de donner suite à ce projet.

Ses travaux littéraires ne se bornèrent pas à la Notice sur la Bourdaisière. Dans tous les départements confiés à son administration, M. le baron Angellier avait im-

primé de l'élan aux Sociétés agricoles ou académiques. Depuis plusieurs années il était membre de celle d'Indre-et-Loire ; et, dès qu'il fut rendu à la vie privée, il s'empressa de demander le titre de membre résidant, malgré un éloignement de douze kilomètres. Les mémoires qu'il présenta à la Société furent accueillis avec intérêt. Parmi ceux-ci on remarque particulièrement l'*Essai sur les jardins paysagers*, — *sur les mœurs et habitudes des vignerons*, — *sur l'emploi du plâtre dans le vin*, — *des citernes et de leur construction sur un point élevé*, *pour l'arrosement des jardins*.

Cependant le président de la Société, M. le comte de Montlivaut, ayant résigné ses fonctions à cause de son grand âge, la Compagnie jugea que nul n'était plus apte que le baron Angellier à succéder au noble et spirituel vieillard ; aussi fut-il appelé à la présidence par une sympathique unanimité, le 12 février 1842. Cette confiance de la Société se trouva heureusement justifiée par le zèle que déploya le nouveau président, par l'action plus spécialement agricole qu'il donna, sans négliger cependant les autres branches d'études qui forment le programme de la Compagnie. Les expositions d'horticulture se succédèrent d'année en année sous une impulsion habile. Son affabilité pleine de dignité entretenait la concorde parmi les membres, et excitait l'émulation de chacun vers le travail.

Ses discours de séance annuelle, où respirait l'amour du bien, du travail et des champs, étaient empreints de cette douce littérature agricole si chère aux anciens ; ils apprenaient à aimer la campagne en même temps qu'à la cultiver ; on ne peut les relire sans être ému de tant de nobles sentiments, de tant d'idées utiles si heureusement exprimées. Ses discours de séance ont été,

avec sa Notice sur la Bourdaisière, ses dernières productions. Déjà, en raison de sa santé qui s'affaiblissait, il avait tenté de résigner les fonctions que la Société lui avait décernées par trois élections; mais il avait été obligé de céder aux instances de ses confrères heureux de le conserver à leur tête. Cependant, le 9 novembre 1850, sentant ses infirmités augmenter, il transmit sa démission d'une manière définitive, dans une lettre adressée au vice-président, le comte d'Outremont. La Société accueillit à regret cette résolution, qui n'était, hélas! que trop motivée, et elle exprima sa reconnaissance par le titre de président honoraire qu'elle lui décerna séance tenante.

Bientôt après cette retraite, commença dans la vie de M. Angellier une troisième période encore bien digne d'intérêt. Nous avons vu l'administrateur capable, zélé, conciliant, puis l'homme privé, trouvant son bonheur dans les affections de famille, dans les relations de l'amitié, dans les travaux de l'esprit qu'il savait allier avec les occupations de la campagne. Maintenant, que ses forces déclinent, nous allons trouver le chrétien résigné, dégagé des passions, et ne gardant en son âme que les sentiments qui en forment les plus douces qualités. Dans ce cœur d'élite la générosité, le désintéressement, la sollicitude pour les siens, l'affection pour ses amis ont survécu à tous les autres sentiments et à ses forces physiques. Il les a gardés à travers tous les degrés de la paralysie qui l'a conduite au tombeau. Les soins minutieux que sa faiblesse extrême rendait nécessaires, et qui lui étaient prodigués par ses enfants et par tous ceux qui l'entouraient, furent, jusqu'au dernier moment, accueillis de lui avec une expression de reconnaissance. Aucune plainte, aucune impatience ne lui

est échappée durant cette longue épreuve. Toute aspérité s'était effacée, pour ne laisser voir en lui que douceur et résignation. Ceux qui le soignèrent en cette situation suprême s'attachèrent en quelque sorte à lui par des liens nouveaux ; il semblait qu'avant de quitter la terre, cette âme fût déjà toute céleste.

Le 24 mars 1857, un nombreux cortége de parents, d'amis et de pauvres, accompagnait le char funèbre qui transportait, du château de la Bourdaisière au cimetière de Montlouis, le corps de celui qui avait exprimé tant de nobles sentiments et distribué tant de bienfaits.

Ch. de Sourdeval.

TRADUCTION EN VERS

DE

L'ODE XXIXᵉ DU LIVRE IIIᵉ D'HORACE.

Par M. BOULARD.

Messieurs,

Avant de vous faire connaître ma traduction de l'ode 29ᵉ du IIIᵉ livre des Odes d'Horace, permettez-moi de vous parler d'une lettre écrite de Leipsick, au sujet de cette ode; philosophique en 1757 (il y a juste cent ans), par un jeune étudiant à un de ses amis de l'université d'Iéna. J'emprunte cette anecdote, citée par les commentateurs allemands Nitsch et Wetzel, et d'après eux par M. Stiévenard, aux notes des classiques latins publiés par Panckouke, en 1831.

Frédéric le Grand, passant par Leipsick, après ses revers, et au moment où il se proposait de tenter de nouveau le sort des armes sur les frontières de la Saxe, voulut entendre une leçon du célèbre professeur Gottsched, et en fixa lui-même le sujet : c'était cette belle ode 29ᵉ du IIIᵉ livre. Le jeune étudiant, après une analyse animée de ce morceau, dont il décrit l'effet sur l'auditoire et sur le monarque trahi par la fortune, ajoute : « Mais lorsque Gottsched fut arrivé à cette strophe :

> Laude manentem : si celeres quatit
> Pennas, resigno quæ dedit, et mea
> Virtute me involvo, probamque
> Pauperiem sine dote quæro.

tous les yeux se tournèrent à l'instant sur Frédéric ; et au souvenir d'un semblable langage, sorti plusieurs fois de sa bouche, un murmure confus d'admiration et d'attendrissement s'éleva dans l'assemblée. Ce n'était plus Horace qu'on entendait ; le poëte des rois, des guerriers, des philosophes, avait disparu. Frédéric seul, roi, poëte, philosophe et guerrier, à la veille d'être impitoyablement écrasé par quatre armées, s'il est vaincu, semblait prononcer, à la face de l'Europe, ces magnanimes paroles.

—

ODE XXIXe

A Mécène.

Pour toi, fils des vieux rois de l'illustre Thyrrène,
Depuis longtemps je garde un vin délicieux ;
J'ai des rosiers en fleur, cultivés pour Mécène,
Et des parfums pour ses cheveux.

Viens donc, sans plus tarder, recevoir mes hommages ;
Cesse de contempler, de ta riche maison,
Les coteaux d'Ésula, Tibur, et les bocages
Du parricide Télégon (1)

Laisse pour un instant le poids de l'opulence ;
Abandonne pour moi tes somptueux palais ;
Quitte l'heureuse Rome et sa magnificence,
Son tumulte et son air épais.

(1) Ces mots désignent *Tusculum*, aujourd'hui *Frascati*, que l'on dit avoir été fondé par Télégon, fils d'Ulysse et de Circé, qui tua son père sans le connaître

Parfois le changement contente la richesse ;
Un repas lui sourit sans tapis précieux :
Présenté par le pauvre avec délicatesse,
Il déride un front sourcilleux.

Déjà brillent les feux du père d'Andromède (1) ;
Procion (2) reparaît pour embraser les cieux ;
Le lion est vainqueur ; dans sa marche tout cède
Devant ses rayons furieux.

Le pâtre fatigué cherche sous la feuillée
L'ombrage et le ruisseau pour ses bœufs languissants ;
Tout se taît dans la plaine, et la rive émaillée
Soupire après l'aile des vents.

Mais toi, toujours constant dans tes sollicitudes,
En gardien vigilant de Rome et du pays,
Le Bactrien, le Serre occupent tes études ;
Tu veilles sur le Tanaïs.

Toujours prudents, les dieux, dans une nuit épaisse
Ont caché l'avenir et la nécessité,
Se riant des mortels, dont la vaine sagesse
Veut en percer l'obscurité.

Prenons le temps auquel chaque jour nous convie ;
Tout le reste est pour nous comme un fleuve inconstant,
Qui, tantôt dans son lit, vers la mer d'Étrurie,
Coule en paix, calme et fécondant.

Et tantôt, quand la trombe a fait gonfler les ondes,
Roulant troupeaux, rochers et maisons à la fois,

(1) *Céphée*, constellation.

(1) Qui précède la canicule.

Fait retentir les monts de ses voix furibondes,
Et mugir les échos des bois.

Celui-là vit heureux et sur soi règne en maître,
Qui chaque soir se couche en disant : « J'ai vécu ! »
Soit qu'un noir lendemain pour lui doive apparaître,
Ou qu'un jour serein soit venu.

Jupiter ne peut rien sur l'instant qui s'efface ;
Il n'y peut rien changer, rien n'en peut être omis ;
Il ne peut arrêter l'heure qui fuit et passe,
Emportant les faits accomplis.

Le sort, en préparant ses cruels artifices,
Dans ses jeux éternels, insolent et sans foi,
Va porter ses faveurs au gré de ses caprices,
Tantôt ailleurs, tantôt chez moi.

J'applaudis sans orgueil s'il me reste fidèle,
Ou je lui rends ses biens, drapé dans ma vertu,
Et reste, en les voyant s'éloigner sous son aile,
Pauvre, honnête homme et résolu !

On ne me verra point, battu par la tempête,
Fatiguer tous les Dieux par des vœux insensés
Pour arracher mes vins, mes trésors et ma tête
Aux fureurs des flots courroucés ;

Non : mais un frêle esquif sourit à mon courage ;
Il offre son secours à mon bras vigoureux :
Je traverse les mers et je touche au rivage,
Secondé par les vents heureux.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'accaparement en général, sur le commerce des grains en en particulier et sur l'opportunité de la création d'une réserve.

> L'essence de la justice est d'abord de ne nuire à personne; en second lieu de veiller à l'utilité publique.
>
> CICÉRON, *off. liv.* 1.

Maintenant qu'une bonne récolte va rétablir un équilibre satisfaisant entre les salaires et le prix des subsistances, on peut discuter, sans inconvenient, certaines questions trop irritantes aux époques de grande cherté, et rechercher les moyens d'obvier désormais aux embarras, aux dangers que les mêmes circonstances pourraient ramener. La question n'est pas neuve, assurément; et si l'on en croit quelques-uns des maîtres de l'économie politique moderne, elle est résolue par le principe de la liberté absolue du commerce. Malheureusement, les faits ont donné un démenti péremptoire aux assertions de la science sur un des points capitaux de la question, c'est-à-dire sur celui du prix; et il ne pouvait en être autrement. Tout principe absolu, en organisation sociale aussi bien qu'en métaphysique, conduit à l'absurde et à des conséquences funestes. — La liberté politique absolue engendre l'anarchie; l'exagération du principe d'autorité conduit au despotisme,

et la liberté illimitée du commerce produit inévitablement le monopole et l'oligarchie d'argent. Ceux qui préconisent le principe du *laisser-faire*, *laisser-passer*, n'envisagent qu'un côté de la question, c'est-à-dire les *droits* de l'homme. Ils oublient que si les droits consistent dans l'exercice combiné et pondéré des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme, ces droits ont pour corollaires obligés les *devoirs*, qui consistent dans le respect pour l'exercice de ces mêmes facultés chez autrui ; que dans toute organisation sociale, politique ou économique, le bon, le vrai, l'utile, ne peuvent se trouver que dans l'équilibre entre les droits et les devoirs, et que c'est cet équilibre qui constitue l'*ordre*, — sauvegarde des individus comme des sociétés.

Guidé par ces notions, nous ne courrons pas risque de nous égarer dans les recherches que nous allons entreprendre.

Et d'abord, que faut-il entendre par accaparement?

L'accaparement, auquel on donne souvent le nom de spéculation, est une opération qui a pour résultat de produire la rareté factice d'un objet de consommation ou d'utilité générale ; de changer, par conséquent, la proportion qui existait entre l'offre et la demande de cet oqjet, et d'en élever le prix,

L'accaparement est actif ou passif. Le premier consiste à faire des achats considérables d'un produit pour le mettre en magasin et refuser de le vendre pendant un certain temps ; le second consiste à convertir en affaire de spéculation une affaire courante, — c'est-à-dire à refuser de veudre ce qu'on possède (soit qu'on l'ait

récolté, fabriqué ou acheté antérieurement) jusqu'à ce que les prix aient atteint une certaine élévation.

Considéré au point de vue de la théorie, l'accaparement est une application du *droit* incontestable, que possède chaque homme, d'acheter, de vendre, d'échanger, pour tirer le meilleur parti possible de son travail, de son industrie ; mais ce droit a pour corollaire le *devoir* d'en faire un usage raisonnable, consciencieux, compatible avec le bon ordre de la société. Or, si par suite de l'accaparement d'un objet de première nécessité, vous empêchez une foule d'autres hommes de se le procurer, soit parce qu'ils n'en trouvent plus une quantité suffisante sur le marché, soit parce que la destruction de l'équilibre entre la demande et l'offre occasionne une cherté excessive, — il est évident que vous abusez de votre droit, que vous commettez un acte immoral aux yeux de la raison et de la conscience, et que, dans certaines circonstances, cet acte peut prendre les proportions d'un crime.

Le mot « accaparement » est employé principalement pour caractériser les spéculations sur les grains ainsi que sur les autres denrées alimentaires ; et, comme on n'envisage, en général, qu'un côté de la question, il a donné lieu aux théories les plus diverses, aux opinions les plus opposées.

Les uns prétendent que la vente des grains devrait se faire directement du producteur au consommateur : qu'on épargnerait ainsi les bénéficee des intermédiaires, et qu'on serait à l'abri du danger des accaparements. Ils ajoutent que, pour un objet de cette importance, les considérations de salut public doivent l'emporter sur celles de la liberté des transactions. Ce système, exclusif de toute liberté, a prévalu généralement sous l'ancienne

monarchie, avec des modifications plus ou moins importantes, selon le temps, les lieux et les circonstances; mais il a reçu son application la plus complète sous la première république, en 1793, par la fameuse loi du *maximum*. Jamais ce système n'a donné les résultats qu'on en attendait; toujours il a aggravé le mal qu'il était destiné à guérir; et il devait en être ainsi, puisqu'il était fondé sur l'ignorance ou sur l'oubli des principes essentiels de la production et des échanges.

Les autres (1) affirment : que la liberté absolue du commerce des grains est le seul moyen d'empêcher les disettes et les renchérissements excessifs, en permettant aux contrées où la récolte a été abondante d'approvisionner celles où il y a eu du déficit; que l'intérêt du spéculateur est identique à celui du consommateur et du producteur, puisque le speculateur achète lorsque la denrée est surabondante et à vil prix, pour la revendre, au bout de plusieurs années quelquefois, quand les prix se sont relevés suffisamment pour lui assurer un bénéfice; que ce bénéfice n'est qu'une juste rémunération des frais de conservation de la marchandise et des intérêts du capital engagé dans la spéculation. Ils ajoutent que l'élévation même exagérée des prix, qui résulte de l'accaparement, est un frein salutaire mis à la consommation, obligée, par là, de se renfermer dans les bornes de l'approvisionnement disponible, — lequel serait, en en certains cas, insuffisant jusqu'à la nouvelle récolte, si

(1) Turgot, *Lettres sur la liberté du commerce des grains;* Adam Smith, *Richesse des nations;* Ricardo et tous les autres économistes de cette école, dont les idées ont été résumées avec talent, mais au même point de vue exclusif, par le docteur Roscher, dans un petit ouvrage allemand (*Neberg Kornhandel Thenerungs Politik*) qui vient d'être traduit sur la troisième édition.

la quote-prrt de chacun ne subissait pas un retranchement.

Cette théorie résoudrait parfaitement la question, si tout se passait ainsi selon les préceptes de la raison et de l'équité, et si, dans l'application, il n'y avait de graves mécomptes. — Les grains arriveront des localités où ils sont abondants dans celles où ils manquent : c'est évident. Mais, à quels prix? Voilà la question! Car, pour masse de la population, cherté excessive équivaut à disette. Or, une liberté sans contrôle engendre nécessairement une concurrence effrénée parmi les acheteurs, lorsqu'il s'agit d'opérations où le profit paraît certain, comme c'est le cas pour les céréales dans les années de mauvaise récolte. — Dès que le déficit est constaté, tout le monde veut acheter pour profiter plus tard de la hausse des prix qu'on prévoit; personne ne veut plus vendre, à moins d'y être contraint par le besoin d'argent. La multiplicité des demandes du dehors, dans les pays favorisés par une récolte abondante, y fait promptement monter les prix au niveau de ceux des contrées moins heureuses; le fret, par suite du grand nombre,— plus encore que de la masse — des demandes, devient deux, trois, quatre fois plus cher qu'en temps ordinaire; et c'est ainsi que les évolutions d'une liberté sans contrepoids font monter le prix du blé au double du cours moyen d'un pays, quand le déficit sur la récolte n'y a été, tout au plus, que d'un vingtième ou d'un quinzième. L'année 1853-1854 en fournit une nouvelle preuve.

D'un autre côté, il est inexact de dire que le spéculateur achète du grain lorsqu'il est surabondant et à vil prix pour le garder, au besoin, plusieurs années. — Si de telles affaires se font, — ce que nous ne croyons pas,

— ce sont des exceptions for rares ; et, d'ailleurs, elles ne seraient pas à la portée des fortunes particulières. — L'avilissement du prix, quand une marchandise est surabondante, provient, de la retraite des spéculateurs, qui s'abstiennent prudemment d'acheter lorsqu'ils ne voient pas un bénéfice prochain en perspective. Le commerce de consommation lui-même n'achète alors qu'au jour le jour.

L'accaparement actif ou la spéculation, loin d'exercer son action lorsqu'elle pourrait être utile, ne se montre donc que quand elle devient nuisible. Dans de telles circonstances, la spéculation, par son empressement avide de s'assurer une part dans le profit à réaliser sur le supplément de sept à huit millions d'hectolitres de froment, d'une valeur de 150 à 160 millions, dont le pays peut avoir besoin, devient la cause principale d'une hausse de 50 100 pour cent sur l'approvisionnement total de 180 à 200 millions d'hectolitres de grains de toute espèce d'une valeur de deux à trois milliards de francs. Cette énorme augmentation réagit sur les prix de toutes les autres denrées alimentaires, et, par la direction anormale qu'elle imprime au courant des capitaux, jette la perturbation dans beaucoup d'industries. En résultat, ce mouvement désordonné produit un surcroît de dépense d'un milliard et demi pour la masse de la population, et trouble quelques-unes des sources du salaire.

Il faut avouer que c'est payer bien cher un service comparativement léger, et qu'il est expédient de chercher un moyen propre à concilier, dans un cas semblable, l'intérêt général avec la liberté du commerce. Car cette liberté existe depuis longtemps dans l'*intérieur* de la plupart des États, en même temps que les entre-

pôts de douane offrent les facilités nécessaires aux spéculateurs qui s'occupent de l'approvisionnement des pays étrangers ; — et cependant, ce qui prouve d'une manière péremptoire que les choses ne se passent pas comme les économistes l'indiquent, — c'est l'absence des approvisionnements lorsqu'un déficit dans la récolte se manifeste, et la nécessité de subir les dures conditions auxquelles on parvient à le combler.

Quant à l'action, prétendue salutaire, de l'élévation même exagérée des prix, en ce sens qu'elle restreint la consommation dans des bornes convenables pour les circonstances, il est difficile d'y voir un argument sérieux. Dans tous les cas, il est inhumain; car, la force et la santé du travailleur dépendent de la quantité et de la qualite des aliments qu'il trouve à sa disposition. Lorsque le prix du pain augmente de 20 à 25 pour cent, la gêne entre dans la plupart des ménages, et suffit déjà pour y diminuer la consommation ; lorsque le prix du pain double, cette hausse amène avec elle la misère et la désolation. La conséquence obligée du raisonnement des partisans de la liberté absolue du commerce serait celle-ci : l'accapareur ou le spéculateur a le droit de s'enrichir ou de se ruiner, en faisant monter outre mesure le prix des grains ; et le pauvre a le droit de jeûner et de mourir de faim, en attendant qu'une récolte abondante ramène forcément les grains à leur prix normal. De tels résultats ne permettent pas de considérer la liberté du commerce *seule* comme un spécifique contre le renchérissement excessif des grains, et contre les effets désastreux qu'il produit.

Entre le système de la réglementation arbitraire et celui de la liberté absolue, on a cherché des termes moyens, tels que les primes, l'échelle mobile et les gre-

niers d'abondance : ni les uns ni les autres n'ont répondu, jusqu'à présent, à l'attente qu'on s'en était formée. Les primes n'ont eu d'autre résultat que de servir d'aliment à la fraude. L'échelle mobile n'offre pas une base assez sûre au commerce régulier : il y a donc peu de chose à en espérer. Les greniers d'abondance, établis sur un plan convenable, administrés avec économie, d'après des principes rationels, auraient pu donner de bons résultats ; mais, décrétés une première fois en août 1793 par la Convention, et une seconde fois sous le règne de Napoléon Ier, ils disparurent avant d'avoir régulièrement fonctionné, au milieu des embarras politiques et financiers produits par la chute de ces gouvernements. — Les critiques violentes des économistes, qui ne furent pas épargnées aux greniers d'abondance, durent aussi contribuer à la suppression de ceux-ci. — Cependant, les peuples les plus puissants et les plus éclairés de l'antiquité, auxquels personne, sans doute, ne refusera un grand sens politique et administratif, ont constamment pratiqué le système de la réserve des grains par l'État sur une très-grande échelle ; et dans les temps modernes même on en a fait une application très-utile.

Rescher, quoique partisan du libre échange, dans son remarquable ouvrage sur le commerce des grains, cite, entre autres, l'exemple de Frédéric le Grand, qui, pendant la cherté de 1771, maintint, au moyen de ses approvisionnements, le prix du seigle à 15 francs l'hectolitre en Prusse, tandis que dans les pays voisins il était de 37 à 40 francs. — Et ce ne fut pas l'effet du hasard ou de quelques circonstances exceptionnellement favorables ; c'était, chez ce roi d'un génie politique si profond et si perspicace, un des ressorts de son système général

d'administration ; car il déclare, dans ses Œuvres posthumes (t. VI, p. 80), que l'organisation d'une réserve suffisante en céréales doit être la constante occupation de tout bon gouvernement.

En présence de faits si évidents, et d'une opinion si nettement formulée, de la part d'un praticien gouvernemental aussi éminent, que deviennent toutes les objections des simples théoriciens ? — Pourquoi ce qui s'est fait en Prusse, sous Frédéric II, ne se ferait-il pas en France, sous Napoléon III ? Pour notre Empereur, vouloir et pouvoir sont synonymes, comme pour Frédéric ! Espérons donc qu'il voudra doter la France d'une institution qui la préservera désormais des souffrances que le renouvellement presque périodique des récoltes insuffisantes inflige à la grande majorité du peuple.

Si l'on nous objecte la dépense qui en résultera, nous répondrons que, si la France est assez riche pour employer des milliards à l'établissement des voies ferrées, ainsi qu'à tant d'autres travaux d'utilité et d'embellissement ; si elle a pu dépenser, sans trop de gêne, quinze cents millions pour une guerre politique, d'intérêt général, elle trouvera bien encore quelques millions pour subvenir à une dépense aussi essentielle au bien-être et à la tranquillité du pays. — Les frais, en ce qui concerne la construction des magasins et les soins d'entretien des céréales, ne seront d'ailleurs pas, à beaucoup près, aussi considérables qu'ils l'auraient été autrefois ; les expériences faites dans ces derniers temps pour la conservation des grains dans diverses espèces de silos, nous en donnent la certitude. — Mais, lors même que les frais seraient plus considérables encore que ne le supposent les adversaires des greniers d'abondance, ce serait toujours une opération très-recommandable au point de vue

d'une bonne économie; car, nous avons démontré plus haut que chaque année de grande cherté impose à la masse du peuple une dépense supplémentaire de mille à quinze cents millions pour sa subsistance. Or, qu'on exagère tant qu'on voudra la première mise de fonds nécessaire à l'établissement d'un bon système de réserve pour 15 à 20 millions d'hectolitres de grains, jamais on n'arrivera à un chiffre qui se rapproche tant soit peu de l'énorme sacrifice que la nation soit obligée de faire tous les six ou sept ans.

L'espace nous manque pour entrer dans les détails du plan d'établissement d'une réserve, soit que le gouvernement veuille s'en charger lui-même, soit qu'il en confie la gestion à une grande compagnie par actions. — Dans ce dernier système, on pourrait le rattacher à un plan d'organisation générale du crédit agricole, qui exercerait une influence régulatrice sur le marché des céréales, comme la Banque de France en exerce une sur le marché de la monnaie, sans entraver la liberté des individus dans leurs sphères respectives. — Quoi qu'il en soit, ce que nous avons en vue, c'est tout simplement de faire ressortir la convenance, la nécessité de prendre des mesures de précautiion contre les effets désastreux produits par le renouvellement périodique des crises de subsistances, et de démontrer qu'un bon système de réserve est le meilleur préservatif contre ce mal inévitable.

Si on nous objecte la prétendue atteinte portée, par une telle mesure, à la liberté du commerce, nous répondrons que chacun restera libre, comme ci-devant, de faire le commerce des grains, et que l'abus seul de cette liberté y trouvera des obstacles. L'État social, qu'il subsiste sous forme de monarchie ou sous forme de

république, est incompatible avec toute liberté illimitée, en quoi que ce soit. — Voilà, par exemple, un homme qui a un fils ; — la loi le lui enlève, contre son gré, pour en faire un soldat, quoique l'armée puisse, à la rigueur, se recruter par des engagements volontaires. Ce même homme possède une maison dans laquelle il est né, un champ qu'il a hérité de son père ; il est habitué à y vivre, ll veut y mourir. Cependant, vous lui prenez sa maison et son champ, en les lui payant à leur valeur vénale, qui, selon lui, n'es pas, à beaucoup près, leur valeur réelle : vous les lui prenez pour faire passer sur leur emplacement une route, un canal, un chemin de fer, ou simplement paree que vous en avez besoin pour l'exécution d'un plan quelconque d'embellissement ; — choses fort utiles et fort agréables, sans doute, mais dont' à la rigueur, on pourrait se passer, puisqu'on s'en est passé jusque-là.

Mais si ce même homme possède, à une époque de disette, dix fois plus de froment qu'il n'en a besoin pour son usage ; s'il le garde pour le vendre beaucoup au-dessus de sa valeur réelle ; s'li en demande un prix impossible à atteindre pour ses pauvres voisins qui en manquent, — vous croiriez commettre une spoliation en appliquant au froment superflu de cet homme le même principe d'utilité publique que vous avez appliqué à son fils et à ses immeubles ! — En d'autres termes, vous vous croyez autorisés, par la raison d'État, *d'une manière directe et péremptoire*, à faire violence, dans l'intérêt général, aux sentiments les plus sacrés, les plus respectables ; et cette même raison d'État ne vous donnerait pas le droit de combattre *indireetement* un vice, de mettre un frein à la cupidité la plus méprisable, parce que ce vice se décore d'un nom ronflant : — la liberté du commerce !

N'ayons pas deux poids et deux mesures, et revenons, en terminant, aux principes que nous avons établis à notre point de départ. — L'homme n'est pas uniquement créé pour travailler et s'enrichir ; il est un être sociable et moral : par conséquent, la justice envers ses semblables est pour lui un devoir impérieux, prescrit par la raison et la conscience ; et quand il s'écarte de ce principe tutélaire, la mission de l'État est précisément de l'y ramener. Or, d'après la belle définition de Cicéron (1), « l'essence de la justice est d'abord de ne nuire à personne ; en second lieu, de veiller à l'utilité publique. » L'erreur fondamentale de l'économie politique moderne consiste dans l'oubli ou dans le dédain de cette maxime ; et, à plus forte raison, de celle plus sublime du divin Législateur des chrétiens : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils vous fissent. » En refusant systématiquement d'accorder une place à la morale, dans ses élucubrations ; en prenant pour but unique la création de la richesse, elle tend à matérialiser l'homme et la société ; elle ne mérite donc pas, dans la question qui nous occupe, d'être prise pour guide, ni par le patriote, ni par l'administrateur éclairé, ni par le véritable homme d'État.

ASCHERMANN.

La Touche-Bonnard, 8 août 1857.

ÉPITRE

DÉDIÉ

A S. M. L'EMPEREUR NAPOLÉON III.

Noble terre des Francs, tressaille d'allégresse!
Que dans nos temples saints tout un peuple se presse!
L'aurore de la paix a lui pour les mortels,
Et c'est un jour de fête au pied de nos autels,
L'humanité n'a plus à répandre de larmes;
Ils sont passés les jours et de deuil et d'alarmes
Où la discorde impie agitait son flambeau;
L'olivier, doux emblême, a reverdi plus beau.
L'airain religieux balancé dans la nue
Des fidèles au temple appelle la venue;
Partout la foule accourt en ce jour fortuné
Saluer par ses vœux le prince nouveau né;
Couvrons de fleurs nos murs; que sur chaque édifice
Pleuvent les gerbes d'or de nos feux d'artifice!
Salut, Napoléon! Tu renais dans un fils
Au moment où le Czar te jetait ses défis;
Quel triomphe! Nos preux, armés pour ta défense,
Ont affronté la mort et vengé ton offense :
Médiateur auguste entre l'Europe et nous,
Tu n'as point mendié cette paix à genoux;
De l'Empire naissant elle fut le programme,
Et vient de l'Orient dénouer le grand drame.
Toi, que l'Europe entière appelle son sauveur;
N'obtiens-tu pas du Ciel la plus douce faveur,

Quand l'amour t'apparaît sous les traits d'Eugénie?
Quand séduit par sa grâce, à la jeunesse unie,
Tu places sur le trône un ange que l'hymen
Pour féconder ta couche a conduit par la main!
Un héritier te naît et, bercé par la gloire,
Débute dans la vie au bruit d'une victoire;
La colombe timide enfante un jeune aiglon.
Dieu qui calme d'un mot les flots et l'aquilon,
Dieu fait taire à sa voix ces foudres de la guerre
Qui dans l'Europe en feu retentissaient naguère:
Doux présage pour nous! Au berceau d'un enfant
La paix a suspendu l'olivier triomphant
Près des lauriers des preux, magnifiques hommages,
Et des ambassadeurs, semblables aux vieux mages,
Autour de ce berceau s'empressent de venir
D'un nouveau Marcellus saluer l'avenir.
Oh! sur un lit de fleurs que cet enfant repose
Sous la garde du Ciel qui des sceptres dispose,
Et sourie aux beaux jours qu'apporte à l'univers
Le printemps couronné de ses ombrages verts!
Que formé par l'exemple aux devoirs qu'on lui trace.
Ton fils porte en son sang la grandeur de sa race!
Ainsi l'aigle superbe, au vol audacieux,
Enseigne à sa couvée à planer dans les cieux,
A s'emparer de l'air en son essor rapide,
A suivre le soleil d'un regard intrépide.
Toi, qui des souverains comprends le saint devoir,
Tu sais associer la sagesse au pouvoir,
Et l'art si difficile, à l'époque où nous sommes,
De lire en l'avenir, de gouverner les hommes.
Simple dans les grandeurs comme au sein des succès,
Jamais un fol orgueil en ton cœur n'eut d'accès,
Soit lorsque rehaussant l'éclat du diadème,
Ton glaive protégea le pontife suprême;

Soit quand des droits d'un peuple intrépide gardien,
Des intrigues du czar tranchant le nœud gordien,
Du sultan opprimé tu soutins la querelle,
Noble cause où la France eut l'équité pour elle.
C'est un fardeau bien lourd à porter qu'un grand nom;
Fier d'illustrer le tien par un nouveau renom,
Tu rends la paix au monde; achève une œuve immense;
Salué par l'espoir, ton règne qui commence
Réalise déjà nos vœux les plus ardents,
De la gloire au dehors et le calme au dedans.
Que ta foi dans le Dieu qui donne la victoire
Marque, ô Napoléon! ta place dans l'histoire!
Dans un vaste congrès, arbitre de leurs droits,
Tu règles le destin des peuples et des rois;
Et brisant les traités de la sainte alliance,
Sur l'équité des lois fondes la confiance.

La France, encor puissante après des jours de deuil,
Dresse toujours son front avec un mâle orgueil :
O spectacle imposant! Tandis que notre armée
Bravait mille périls aux champs de la Crimée;
Tandis que la victoire en ces climats lointains
Proclamait nos exploits dans ses fiers bulletins,
A l'ombre de ton sceptre, au sein de la patrie,
Florissaient sur nos bords les arts et l'industrie;
Et les peuples du globe, autrefois nos rivaux,
Venaient émerveillés contempler nos travaux.
Quand la guerre à grand bruit déchaînait ses tempêtes,
Tous les arts convoqués à nos splendides fêtes
Leur prêtaient de l'éclat comme aux jours de la paix;
De nombreux voyageurs, pressés en rangs épais,
Volaient vers nos remparts, immense hôtellerie,
Dans son riant palais admirer l'industrie.
Des rives de l'aurore aux bords où le soleil
Se couche radieux dans un berceau vermeil;

Du Tropique lointain ou des glaces du Pôle,
Heureux de visiter la riche métropole,
Des flots de curieux, accourus par milliers,
Abordaient en amis nos seuils hospitaliers.
Ta gloire dans Paris compte plus d'un trophée;
Aux coups de sa baguette on dirait qu'une fée
Du sol a fait surgir ces nombreux monuments,
D'un siècle de progrès vastes enfantements.
Tout s'éclaire et s'anime au feu de ton génie;
Tel on dit qu'aux accords d'un luth plein d'harmonie,
Amphion par l'effet d'un sublime pouvoir
Vit sur les murs thébains les pierres se mouvoir;
Ta volonté peut tout; devant ton bras d'Hercule
L'obstacle disparaît, l'impossible recule,
Et tu sembles avoir à nos vieux nécromans,
Puissant magicien, ravi leurs talismans.
Pour atteindre ton but nul effort ne te coûte;
Surpris de ton savoir, l'architecte t'écoute,
Et souvent tes conseils, que l'étude a mûris,
Ont dirigé ses plans pour décorer Paris.
J'aime ce beau palais, enfant de ton caprice,
Que d'un parc enchanteur ceint l'ombre pretectrice,
Ce riant Élysée, orné de fraîches eaux,
Où tu cherches le calme à l'abri des berceaux.
Étonné des splendeurs de notre Babylone,
Le héros des grands jours, debout sur sa colonne,
De ton règne admirant les travaux merveilleux,
Sourit et vers le ciel dresse un front orgueilleux.
Que devant l'avenir tout le passé s'efface!
Agrandi par tes soins, Paris change de face;
Et les arts, du Progrès élevant le niveau,
Enfantent chaque jour un chef-d'œuvre nouveau.
Tout se métamorphose et c'est un beau spectacle;
De misère et de vice hier vil réceptacle,

Ces hideux carrefours où les pieds du passant
N'osaient s'aventurer la nuit qu'en frémissant;
Tous ces quartiers fangeux, vieux dédale de rues
Comme par un miracle à nos yeux disparues,
A d'opulents hôtels, de sculptures ornés,
Font place et par le gaz brillent illuminés.
Plus de ruisseaux infects, plus d'égoûts d'où s'exhale
Le miasme délétère aux abords de la halle;
Un hospice pieux qu'Eugénie a doté,
Dans un de nos faubourgs s'ouvre à la pauvreté;
C'est l'ange du malheur et sa main sur le trône
Prodigue à l'indigent les trésors de l'aumône.
De la vieille cité l'aspect se rajeunit;
Admirons près des quais ceinture de granit,
Qui de son mur solide emprisonne la Seine,
Ce temple que bâtit le sage de Vincenne,
Ornement de la rive élançant vers les cieux
L'aiguille de sa flèche et ses arcs gracieux.
Admirons Notre-Dame, à la pieuse enceinte,
Que le temps et la foi d'une auréole ont ceinte,
Témoin des anciens jours, empreint d'un noble sceau,
Et que de nos sculpteurs restaure le ciseau.
Plus loin, la tour Saint-Jacque, où sous des voûtes noires,
L'achimiste Flammel compulsait des grimoires;
Où trois siècles plus tard Pascal, penseur savant,
Vint sur le poids de l'air méditer bien souvent,
Recouvre son éclat, fière de sa structure,
Où du style ogival revit l'architecture :
Ces monuments fameux racontent le passé
Par le siècle présent dans les arts surpassé.
Oh! que j'aime le Louvre avec ses lignes pures,
Ses attiques, ses fûts et ses fines guipures!
Par deux races de rois à grands frais élevé,
Ce Louvre sans rival, longtemps inachevé,

Sort de ses fondements et dresse vers les nues
De ses larges frontons les splendeurs inconnues.
Et plus d'un visiteur, par l'extase enchanté,
Dans un monde idéal croit être transporté.
Par les trésors de l'art que Lutèce embellie
Se garde d'envier la Grèce et l'Italie!
Ses temples, ses palais en font un riche écrin
Non moins brillant qu'Athène et Venise et Turin.
Que la grande cité soit fière de son Louvre!
Quels prodiges nombreux l'œil surpris y découvre!
Admirons ce palais, digne des vieux Césars,
Sanctuaire du goût, des talents et des arts;
Combien pour le parer de ses mille merveilles
Les hommes de génie ont dû passer de veilles!
Ta faveur leur sourit; plus d'un autre Coypel.
Plus d'un nouveau Poussin répond à ton appel;
Ici l'airain palpite et le marbre respire :
Émule du sculpteur, plus d'un peintre s'inspire;
De leur enthousiasme embrâsant les cœurs froids,
Pujol, Ingres, Vernet, Decamps et de Lacroix,
Sublimes créateurs, sur la toile vivante
Font briller à nos yeux leurs chefs d'œuvre qu'on vante.
Poursuis, Napoléon, ton glorieux chemin;
Avec l'œil du penseur sondant l'esprit humain,
Du Progrès à ta voix viens élargir la sphère :
Honneur au souverain dont le grand cœur préfère
L'olive de la paix au laurier teint de sang!
Par l'amour de son peuple un monarque est puissant:
L'industrie et les arts, que ta faveur protége,
Ne te semblent-ils pas ton plus digne cortége?
Tranquille sous tes lois, que la paix fait bénir,
La France confiante a foi dans l'avenir,
Et sur toi se repose, après une victoire,
Du soin de son bonheur et du soin de sa gloire.

Tu fécondes le bien ; et ta sincérité
Jamais ne recula devant la vérité ;
Achève, et des erreurs démêlant l'artifice,
De la base au sommet reconstruits l'édifice.
A tes prospérités, Dieu veut mettre le sceau ;
La France ralliée autour de ce berceau
De l'enfant qu'à tes vœux la Providence accorde,
N'aspire qu'à l'oubli d'un passé de discorde.
De son pays natal séparé par la mer,
Nourri du pain d'exil, ce pain, au sel amer,
Plus d'un banni soupire après une patrie;
Touché de ses erreurs, qne ton âme attendrie
Des lois en sa faveur désarme le courroux!
La haine est si cruelle et le pardon si doux?
Quel plus beau privilège est-il pour la puissance
Que d'attacher les cœurs par la reconnaissance?
Des siècles à venir l'histoire est la leçon ;
Instruit par le passé, mûri par la raison,
Toi, que de son flambeau l'expérience éclaire,
N'es-tu pas couronné du sacre populaire?
Des douceurs de la paix généreux conquérant,
Dans le conseil des rois tu tiens le premier rang,
Et le bonheur public, après tant de naufrages,
Dans un port sans écueils ne craint plus les orages.

Par M. le Baron F. PAPION DU CHATEAU,
Membre de la Légion-d'honneur et de plusieurs Sociétés savantes.

Cette pièce a été lue par M. du Château à la séance publique de la distribution de prix de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, le 27 août 1857.

Séance du samedi 14 novembre 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents :

MM. de Sourdeval, Breton, Charpentier, Borgnet, Hulin-Pelgé, Lambron de Lignim, Charlot, Lesèble père, Dehen, Des Francs, Luzarche, Rolland, le général d'Outremont, Giraudet, Chycoisne, Papion du Château, Bruslon, Nicolle, le général Jacquemin, Semoiseau, Oscar Lesèble, Aschermann, Brame, Barnsby et Miton.

Lecture des procès-verbaux des 8, 22 et 28 août, qui sont adoptés.

Liste des livres reçus depuis le 8 août.

M. Delaville-Leroulx, sur le motif qu'il ne peut assister assiduement aux séances, demande par écrit à ses collègues de vouloir bien le remplacer comme président. L'Assemblée, désirant donner à M. Delaville une nouvelle marque de ses sympathies, décide qu'il sera prié instamment de retirer sa démission.

M. Lambron, à qui la bibliothèque de la Société doit déjà d'être enrichie d'un grand nombre d'ouvrages, fait hommage d'une publication nouvelle intitulée : *Peintures murales exécutées à St-Martin*, par Coppin Delph, peintre du roi Louis XI.

M. Chycoisne, docteur-médecin à la chapelle-sur-Loire, dépose sur le bureau un opuscule sur la suette miliaire, résultat de ses observations lors de l'invasion de cette maladie dans la contrée qu'il habite.

Par suite de communications pleines d'intérêt, de MM. de Gaullier, de la Celle et Brame, sur le pralinage

